

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS



SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2024
INVESTIR POUR L'AVENIR**

VENDREDI 8 DECEMBRE 2023

**LISTE PAR ORDRE ALPHABETIQUE
DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE**

Nom	Prénom
ALLEFRESEDE	Laurence
AMRANE	Olivier
BADIA	Armand
BOSC	Elvire
BOURJAT	Laëtitia
CHAREYRE	Sandrine
COSTE	Claudie
DUBOIS	Sylvie
DUCHAMP	Cécile
FEROUSSIER	Christian
GAUCHER	Sylvie
GENEST	Sandrine
MAISONNAT	Pierre
MALFOY	Christine
MARCE	Laurent
MEYER	Jean-Yves
OLLIVIER	Martine
PEVERELLI	Olivier
PHILIPPE	Ronan
QUENETTE	Marc-Antoine
REYNAUD	Christelle
RICHIUD	Ingrid
RIEU-FROMENTIN	Françoise
ROCHE	Bernadette
SALEL	Mathieu
SAULIGNAC	Hervé
SERRE	Laëtitia
SICOIT-ILIOZER	Julie
TERRASSE	Pascal
TOURVIELHE	Max
UGHETTO	Laurent
VALLON	Jean-Paul
VIGNAL	Christophe
VILLEMAGNE	Michel

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 1^{er} JUILLET 2021

ELECTION DES 24 MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE (Le Président étant de droit Président de la Commission Permanente)

Interruption réglementaire d'une heure, une seule liste déposée.

(Liste paritaire et ordonnée par fonction de vice-présidents et de membres avec une seule candidature pour chaque poste).
Désignation consensuelle sansvote.

PRESIDENT	Monsieur Olivier AMRANE
------------------	--------------------------------

VICE-PRESIDENTS (8)	
1^{er}	Madame Sandrine GENEST
2^{ème}	Monsieur Christian FEROUSSIER
3^{ème}	Madame Sylvie GAUCHER
4^{ème}	Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
5^{ème}	Madame Claudie COSTE
6^{ème}	Monsieur Matthieu SALEL
7^{ème}	Madame Ingrid RICHIOUD
8^{ème}	Monsieur Jean-Paul VALLON

MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE (16)	
1^{er}	Madame Julie SICOT-LILIOZER
2^{ème}	Monsieur Jean-Yves MEYER
3^{ème}	Madame Laëtitia BOURJAT
4^{ème}	Monsieur Laurent MARCE
5^{ème}	Madame Cécile DUCHAMP
6^{ème}	Monsieur Laurent UGHETTO
7^{ème}	Madame Laëtitia SERRE
8^{ème}	Monsieur Hervé SAULIGNAC
9^{ème}	Madame Bernadette ROCHE
10^{ème}	Monsieur Pascal TERRASSE
11^{ème}	Madame Sandrine CHAREYRE
12^{ème}	Monsieur Olivier PEVERELLI
13^{ème}	Madame Christine MALFOY
14^{ème}	Monsieur Ronan PHILIPPE
15^{ème}	Madame Elvire BOSC
16^{ème}	Monsieur Christophe VIGNAL

Direction Générale Adjointe Ressources
 Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
 Service des Assemblées et Relation à l'Usager

COMMISSIONS THEMATIQUES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Elues le 23 juillet et le 17 septembre 2021 pour les présidence des bureaux

✓ **Commission Administration Générale Ressources humaines et Finances (14 membres)**

Présidente
DUCHAMP Cécile
Vice-Président
VILLEMAGNE Michel
Membres (12)
QUENETTE Marc-Antoine
GENEST Sandrine
FEROUSSIER Christian
GAUCHER Sylvie
TOURVIEILHE Max
COSTE Claudie
MEYER Jean-Yves
SAULIGNAC Hervé
UGHETTO Laurent
BOSC Elvire
REYNAUD Christelle
MALFOY Christine

➤ **Commission Attractivité Vie associative Agriculture Tourisme et Aménagement du Territoire (14 membres)**

Président
MARCE Laurent
Vice-Président
VIGNAL Christophe
Membres (12)
FEROUSSIER Christian
RICHIOUD Ingrid
VALLON Jean-Paul
SICOIT-ILIOZER Julie
SALEL Mathieu
BOURJAT Laëtitia
MEYER Jean-Yves
PHILIPPE Roman
ROCHE Bernadette
MALFOY Christine
BADIA Armand
ALFRESEDE Laurence

✓ Commission Solidarités, Santé, Enfance, Autonomie et Handicap (14 membres)

Présidente
RIEU-FROMENTIN Françoise
Vice-Présidente
BOURJAT Laëtita
Membres (12)
GENEST Sandrine
QUENETTE Marc-Antoine
GAUCHER Sylvie
MAISONNAT Pierre
OLLIVIER Martine
DUCHAMP Cécile
BOSC Elvire
TERRASSE Pascal
SERRE Laëtitia
DUBOIS Sylvie
PHILIPPE Ronan
PEVERELLI Olivier

✓ Commission Patrimoine, Routes, Sécurité, Infrastructures et Numérique (14 membres)

Président
MAISONNAT Pierre
Vice-Président
TOURVIEILLE Max
Membres (12)
VALLON Jean-Paul
COSTE Claudie
SALEL Matthieu
RIEU-FROMENTIN Françoise
MEYER Jean-Yves
MARCE Laurent
SAULIGNAC Hervé
UGHETTO Laurent
BADIA Armand
CHAREYRE Sandrine
DUBOIS Sylvie
ROCHE Bernadette

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

SECRETARIAT GENERAL ET RELATION A L'USAGER - POLE ASSEMBLEES

DESIGNATIONS DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DANS DIVERS ORGANISMES

Suppléants => lorsque la colonne est grisée, pas de suppléant à désigner

Désignations initiales :

- Séance du Conseil Départemental du 23/07/2021
- Commission permanente du 24/09/2021

Modifications :

- Commission Permanente du 3/12/2021
- Commission Permanente du 25/03/2022
- Conseil départemental du 9/12/2022 (pages 33-34-35-36) – Commission Permanente du 9/12/2022 (page 17)
- Commission Permanente du 17/03/2023 - Information : M. Armand BADIA, est chargé de siéger en lieu et place de M. Jérôme DALVERNY (démission effective au 31/01/2023) aux instances pour lesquelles M. DALVERNY était désigné, hormis le SDIS.
- Commission Permanente du 28/04/2023
- Commission Permanente du 15/09/2023
- Commission Permanente du 13/10/2023

MISSION 1 – SOLIDARITES, INSERTION ET ACCES AUX DROITS

POLITIQUE 1 : ENFANCE ET FAMILLE

Désignation	Titulaires	Suppléants
FOYER DE L'ENFANCE - Commission de Surveillance	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sandrine GENEST Mme Sylvie DUBOIS	
CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sylvie DUBOIS	Mme Sylvie GAUCHER Mme Laëtitia SERRE
G.I.P. ENFANCE MALTRAITEE	Mme Sylvie GAUCHER	
ASSOCIATION DES PUPILLES ET ANCIENS PUPILLES DE L'ARDECHE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sylvie DUBOIS	
COMITE DE PILOTAGE LA PREVENTION SPECIALISEE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS	3 titulaires : - Présidente de la Commission : Mme Laetitia BOURJAT <i>(par arrêté)</i> - 2 titulaires : Mme Sandrine GENEST + Mme Sylvie DUBOIS	

0

POLITIQUE 2 : SANTE ET ACCES DES SERVICES AU PUBLIC

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE : CONSEIL DE SURVEILLANCE

Etablissement	Statut	Titulaire
ANNONAY : CENTRE HOSPITALIER (Ardèche Nord)	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	Mme Claudie COSTE
LAMASTRE : LES BORDS DU DOUX (HL)	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	Mme Laetitia BOURJAT
LE CHEYLARD : CH	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	Mme Laetitia SERRE
VILLENEUVE-DE-BERG : CH	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	Monsieur Olivier PEVERELLI
SAINT-FELICIEN : CH	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	Mme Laetitia BOURJAT
SERRIERES : CH	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	M. Marc-Antoine QUENETTE
CENTRE HOSPITALIER ARDECHE MERIDIONALE (CHARME)	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	Mme Sandrine GENEST
CENTRE HOSPITALIER DE ROCHER- LARGENTIERE (HLI)	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	Mme Laurence ALLEFRESDE
CH VALLON	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	M. Laurent UGHETTO
VIVIERS/BSA (HLI)	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	M. Pascal TERRASSE
CH TOURNON	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	M. Pierre MAISONNAT
CHVA PRIVAS	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	M. Hervé SAULIGNAC
CHCA CEVENNES ARDECHOISES (CH)	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Etablissement	Statut	Titulaire(s)
MARCOLS-LES-EAUX : CAMOUS SALOMON (MR)	ETABLISSEMENT SOCIAL COMMUNAL	Mme Sandrine GENEST Mme Cécile DUCHAMP Mme Laëtitia SERRE
SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS : LA CERRENO (MR)	ETABLISSEMENT SOCIAL COMMUNAL	M. Jean-Paul VALLON Mme Laetitia BOURJAT M. Michel VILLEMAGNE
VERNOUX : BEAUREGARD	ETABLISSEMENT SOCIAL COMMUNAL	M. Jean-Paul VALLON M. Christian FEROUSSIER Mme Julie SICOIT-ILIOZER
LALOUVESC (MR)	ETABLISSEMENT SOCIAL COMMUNAL	Mme Laetitia BOURJAT M. Marc-Antoine QUENETTE M. Laurent MARCE
BURZET (MR)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	Mme Sandrine GENEST Mme Cécile DUCHAMP M. Armand BADIA
RUOMS : LE MERIDIEN (EHPAD)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	Mme Sandrine GENEST M. Matthieu SALEL M. Laurent UGHETTO
SATILLIEU (MR)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	Mme Laetitia BOURJAT M. Jean-Paul VALLON M. Laurent MARCE
CHOMERAC (MR)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	Mme Julie SICOIT-ILIOZER Mme Sylvie GAUCHER Mme Sandrine CHAREYRE
CH MOZE	ETABLISSEMENT PRIVE	Mme Sandrine GENEST
PIERRELATE : LA PASTOURELLE (EHPAD)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	M. Pascal TERRASSE
BOURG ARGENTAL (EHPAD)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	Mme Martine OLLIVIER
HOPITAL LOCAL DE LUC EN LOZERE	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	Mme Sandrine GENEST

∞

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSION DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SANTE (CCPP)		
<i>Sous-Commission Prévention Santé Scolaire, Santé au Travail, PMI</i>	Mme Sandrine GENEST	
<i>Sous-Commission Prise en charge et Accompagnement Médico-Social</i>	Mme Sandrine GENEST	
CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE	Mme Sandrine GENEST	
COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES (CODAMUTS)	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
COMMISSION REGIONALE DE CONCERTATION EN SANTE MENTALE (CRCSM)	Mme Sandrine GENEST	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
GROUPE REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT (GRSE)	Mme Sandrine GENEST	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
9^{ème} COLLEGE DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE DE DEMOCRATIE SANITAIRE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE RHONE-ALPES	Mme Sandrine GENEST	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE D'AUBENAS	Mme Sandrine GENEST	
GIP DROME ARDECHE PREVENTION CANCERS	Mme Sandrine GENEST Mme Sandrine CHAREYRE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Laëtitia SERRE
ASSOCIATION DIEULEFIT SANTE <i>Conseil d'Administration</i>	Mme Sandrine GENEST	
<i>Conseil d'administration :</i>		
- ADMR la cuisine Ardéchoise	Mme Laëtitia BOURJAT	
- ADMR les trois Rivières	Mme Laëtitia BOURJAT	
GIP « MA REGION MA SANTE » AUVERGNE RHONE-ALPES	Mme Sandrine GENEST	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN au sein du collège n°2

POLITIQUE 3 : PERSONNES AGEES		
Désignation	Titulaires	Suppléants
CENTRE DEPARTEMENTAL DE PREVENTION POUR REUSSIR SON VIEILLISSEMENT (CDPRV)	Mme Sylvie GAUCHER	
CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)	Mme Sylvie GAUCHER	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sandrine GENEST

POLITIQUE 4 : PERSONNES HANDICAPEES		
Désignation	Titulaires	Suppléants
COMITE TECHNIQUE REGIONAL AUTISME	Mme Sylvie GAUCHER	(Représentant MDPH) Directeur Autonomie ou Directrice déléguée

POLITIQUE 5 : ACTION SOCIALE ET INSERTION

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ET LA MEMOIRE DE LA NATION	M. Matthieu SALEL	M. Christian FEROUSSIER
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION ET DE LUTTE CONTRE LA DROGUE, LES DERIVES SECTAIRES ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES <i>(Changement de dénomination)</i>	Mme Sylvie GAUCHER	
CONTRATS LOCAUX DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE		
<i>ANNONAY</i>	Mme Claudie COSTE	
<i>AUBENAS</i>	M. Jean-Yves MEYER	
<i>BOURG SAINT ANDEOL</i>	Mme Christine MALFOY	
<i>LE TEIL</i>	M. Olivier PEVERELLI	
<i>TOURNON</i>	Mme Ingrid RICHIOUD	
CENTRE DE POST-CURE DE VIRAC A LABASTIDE DE VIRAC	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
MISSION REGIONALE D'INFORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS EN RHONE-ALPES	Mme Claudie COSTE	
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT	Mme Sylvie GAUCHER	
SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE <i>Commission consultative</i>	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE , co-président de la commission ou son représentant : M. Matthieu SALEL M. Pierre MAISONNAT M. Christophe VIGNAL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Olivier PEVERELLI

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONSEIL REGIONAL DE L'EMPLOI AUVERGNE-RHONE-ALPES (Proposition de désignation pour l'ADF)	Mme Laetitia BOURJAT	
SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI DEPARTEMENTAL	Mme Laetitia BOURJAT Mme Sylvie GAUCHER	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (CDIAE)	Mme Laetitia BOURJAT	M. Marc-Antoine QUENETTE
PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DU VALENTINOIS	Mme Laetitia BOURJAT	Mme Sylvie GAUCHER
CONTRATS TERRITORIAUX EMPLOIS FORMATION (CTEF)		
<i>Ardèche Verte</i>	Mme Ingrid RICHIOUD M. Ronan PHILIPPE	
<i>Ardèche Centre</i>	Mme Julie SICOIT-ILIOZER Mme Elvire BOSC	
<i>Ardèche Méridionale</i>	M. Matthieu SALEL Mme Laurence ALLEFRESDE	
CONFERENCE PARTENARIALE POUR L'INSERTION	Mme Laetitia BOURJAT	
COMITE DE PILOTAGE SERVICE DEPARTEMENTAL D'ORIENTATION VERS L'HEBERGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION (SIAO)	Mme Sylvie GAUCHER	
COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON D'ARRET	M. Pierre MAISONNAT	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXENETISME ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS	Mme Sylvie GAUCHER	

POLITIQUE 6 : LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Désignation	Titulaires	Suppléants
ARDECHE HABITAT – Conseil d'Administration (Election du 23/07/2021)		
<i>Collège Elus</i>	Sandrine GENEST, Jean-Yves MEYER, Sylvie GAUCHER, Marc-Antoine QUENETTE, Laurence ALLEFRESDE et Sandrine CHAREYRE	
<i>Collège Personnalités qualifiées</i> <i>NB : 2 des personnalités qualifiées doivent être élus locaux (sans être conseillers départementaux)</i>	Sophal LIM, Mura KARADEMIR, Khalid ESSAYAR, Victoria BRIELLE, Diana SIEMIRADZKA, Kamel GHERBAA et Jean MAILLET	
<i>Collège de l'insertion</i>	Danielle MAGAND	
SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE L'ARDECHE (S.A.C.O.G.A.)		
<i>Conseil d'Administration</i>	M. Marc-Antoine QUENETTE M. Olivier PEVERELLI	Mme Martine OLLIVIER M. Hervé SAULIGNAC
<i>Assemblée Générale</i>	M. Marc-Antoine QUENETTE	Mme Martine OLLIVIER
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RAPPORTS LOCATIFS	Mme Martine OLLIVIER	
DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO) COMMISSION DE MEDIATION	Mme Martine OLLIVIER	M. Marc-Antoine QUENETTE
COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT (CRHH)	Mme Martine OLLIVIER	
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (PDLHI) - POLE DEPARTEMENTAL et COMITE DE PILOTAGE	Mme Martine OLLIVIER	
COMITE STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL DU FONDS UNIQUE LOGEMENT	Mme Martine OLLIVIER	
COMITE DE PILOTAGE OBSERVATOIRE DE L'HABITAT	Mme Martine OLLIVIER	
CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS	Mme Martine OLLIVIER	

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CRUSSOL	Mme Martine OLLIVIER	Mme Sylvie GAUCHER
COMITES DE PROJETS – ACTION CŒUR DE VILLE		
<i>PRIVAS</i>	M. Christian FEROUSSIER M. Hervé SAULIGNAC	
<i>ANNONAY</i>	Mme Claudie COSTE M. Marc-Antoine QUENETTE	
<i>AUBENAS</i>	Mme Sandrine GENEST M. Jean-Yves MEYER	
SOCIETE DE COORDINATION (SC) AMPLITUDES (Election du 23/07/2021)	Mme Martine OLLIVIER (représentante au conseil de surveillance et à l'assemblée générale de la société de coordination).	

MISSION 2 – EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE, EDUCATION ET CITOYENNETE

POLITIQUE 1 : EDUCATION

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS (2 titulaires + 2 suppléants)		
<i>ANNONAY (La Lombardière)</i>	Mme Mégane REY Mme Martine OLLIVIER	M. Marc-Antoine QUENETTE M. René SABATIER
<i>ANNONAY (Les Perrières)</i>	M. Marc-Antoine QUENETTE M. René SABATIER	Mme Claudie COSTE M. Baptiste BOULANGER
<i>AUBENAS (Jastres)</i>	Mme Pascale MIGNONNE Mme Cécile DUCHAMP	M. Max TOURVIEILHE Mme Sandrine GENEST
<i>AUBENAS (Roqua)</i>	Mme Sandrine GENEST M. Max TOURVIEILHE	Mme Cécile DUCHAMP M. Xavier PLATARET
<i>BOURG SAINT ANDEOL</i>	Mme Ingrid RICHIOUD Mme Christine MALFOY	Mme Julie SICOIT-ILIOZER M. Bernard CHAZAUT
<i>LE CHEYLARD</i>	Mme Ingrid RICHIOUD Mme Sandrine MACHADO	Mme Laetitia BOURJAT Mme Laëtitia SERRE
<i>CRUAS</i>	Mme Ingrid RICHIOUD Mme Elvire BOSC	M. Christian FEROUSSIER M. Olivier FAURE
<i>GUILHERAND-GRANGES</i>	Mme Sylvie GAUCHER M. David DIETRICH	Mme Claudine ODRU Mme Julie SICOIT-ILIOZER
<i>JOYEUSE</i>	M. Matthieu SALEL M. Olivier PLANET	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Chloé DELEUZE-DALZON
<i>LAMASTRE</i>	M. Jean-Paul VALLON Mme Laetitia BOURJAT	M. André FERRAND Mme Carine CLEMENSON
<i>LARGENTIERE</i>	Mme Sandrine GENEST Mme Laurence ALLEFRESDE	M. Xavier PLATARET Mme Mylène VILLARD
<i>MONTPEZAT</i>	Mme Cécile DUCHAMP M. Armand BADIA	Mme Elodie COURT Mme Bernadette ROCHE
<i>LE POUZIN</i>	Mme Ingrid RICHIOUD M. Christophe VIGNAL	M. Christian FEROUSSIER Mme Claire PAGANELLI
<i>PRIVAS</i>	Mme Ingrid RICHIOUD Mme Sandrine CHAREYRE	M. Christian FEROUSSIER Mme Florence LERICHE

<i>SAINTE-AGREVE</i>	Mme Ingrid RICHIOUD M. Michel VILLEMAGNE	Mme Laetitia BOURJAT M. Michel CHANTRE
<i>SAINTE-CIRGUES-EN-MONTAGNE</i>	Mme Sandrine GENEST Mme Bernadette ROCHE	Mme Pascale MIGNONNE Mme Joëlle COLLET
<i>SAINTE-SAUVEUR-DE-MONTAGUT</i>	Mme Karine TAKES Mme Laëtitia SERRE	M. Christian FEROUSSIER Mme Sandrine MACHADO
<i>LE-TEIL</i>	Mme Ingrid RICHIOUD M. Olivier PEVERELLI	Mme Julie SICOIT-ILIOZER Mme Sylvie DUBOIS
<i>TOURNON-SUR-RHÔNE</i>	M. Pierre MAISONNAT Mme Ingrid RICHIOUD	M. Laurent BARRUYER Mme Delphine COMTE
<i>VALLON-PONT-D'ARC</i>	M. Matthieu SALEL M. Laurent UGHETTO	M. Olivier PLANET M. Julien SUEUR
<i>VALS-LES-BAINS</i>	M. Vincent MOUNIER Mme Cécile DUCHAMP	M. Jean-Yves MEYER Mme Elodie COURT
<i>LES-VANS</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Chloé DELEUZE-DALZON	M. Matthieu SALEL M. Olivier PLANET
<i>VERNOUX-EN-VIVARAIS</i>	M. Christian FEROUSSIER M. Christian ALIBERT	Mme Karine TAKES Mme Julie SICOIT-ILIOZER
<i>VILLENEUVE-DE-BERG</i>	Mme Sandrine GENEST Mme Sylvie DUBOIS	Mme Pascale MIGNONNE M. Jean-Paul ROUX
<i>LA-VOULTE-SUR-RHÔNE</i>	M. Christian FEROUSSIER Mme Karine TAKES	M. Christian ALIBERT Mme Julie SICOIT-ILIOZER
<i>SAINTE-PERAY</i>	Mme Claudine ODRU M. David DIETRICH	Mme Sylvie GAUCHER Mme Julie SICOIT-ILIOZER

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE ET COMMISSIONS PERMANENTES DES COLLEGES		
CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PRIVÉS		
1 des 2 Conseillers départementaux titulaires qui siègent aux Conseils d'Administration des Collèges		
<i>Collège Privé Sacré Cœur PRIVAS</i>	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Julie SICOIT-ILIOZER
<i>Collège Privé SATILLIEU</i>	Mme Laetitia BOURJAT	M. Jean-Paul VALLON
<i>Collège Privé Sacré-Cœur ANNONAY</i>	Mme Claudie COSTE	M. Laurent MARCE
<i>Collège Privé Notre Dame ANNONAY</i>	M. Baptiste BOULANGER	Mme Martine OLLIVIER
<i>Collège Saint François d'Assise AUBENAS (fusion des Collèges Imm. Conception et St Régis à AUBENAS)</i>	Mme Sandrine GENEST	Mme Cécile DUCHAMP
<i>Collège Privé Rivier BOURG SAINT ANDEOL</i>	M. Pascal TERRASSE	Mme Christine MALFOY
<i>Collège Privé LAMASTRE</i>	M. Jean-Paul VALLON	Mme Laetitia BOURJAT
<i>Collège Privé St Louis LE CHEYLARD</i>	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Laetitia BOURJAT
<i>Fusion des collège Privés St Joseph à RUOMS et Notre Dame à LARGENTIERE</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	Mme Laurence ALLEFRESDE
<i>Collège Privé la Présentation LE TEIL</i>	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	M. Christian FEROUSSIER
<i>Collège Privé Notre Dame TOURNON</i>	Mme Ingrid RICHIOUD	M. Pierre MAISONNAT
<i>Collège Privé St Louis TOURNON</i>	Mme Ingrid RICHIOUD	M. Pierre MAISONNAT
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE (CDEN)	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE	
	Mme Ingrid RICHIOUD M. Christian FEROUSSIER M. Matthieu SALEL Mme Laurence ALLEFRESDE Mme Elvire BOSC	Mme Julie SICOIT-ILIOZER Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Claudie COSTE Mme Sandrine CHAREYRE Mme Laëtitia SERRE
LYCEE AGRICOLE D'AUBENAS (LEGTPA Olivier de Serres)	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
CONSEIL D'ECOLE DE L'E.S.P.E. DE GRENOBLE (ex. I.U.F.M.)	Conseil Départemental de la Drôme	Mme Ingrid RICHIOUD
AGENCE DE DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DROME ARDECHE (ADUDA)		
<i>Conseil d'Administration</i>	Mme Ingrid RICHIOUD Mme Christelle REYNAUD	M. Matthieu SALEL M. Olivier PEVERELLI
<i>Commission de site</i>	M. Matthieu SALEL	

Désignation	Titulaires	Suppléants
ECOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN SYSTEMES INDUSTRIELS AVANCES RHONE-ALPES DE VALENCE	M. Pierre MAISONNAT	Mme Ingrid RICHIOUD
CONSEIL DU CENTRE SCIENTIFIQUE JOSEPH FOURIER DROME-ARDECHE	M. Pierre MAISONNAT	Mme Ingrid RICHIOUD
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE LE PRADEL	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
CONSEIL DE L'I.U.T. DE VALENCE	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Sandrine GENEST
CONSEIL ACADEMIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE CAEN	Mme Ingrid RICHIOUD	M. Matthieu SALEL
COMMISSION DE CONCERTATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE	M. Matthieu SALEL	
COMITE DE PILOTAGE BASE ELEVES	Mme Ingrid RICHIOUD Mme Sandrine GENEST	
COMITE DE CONCERTATION COMPETENT EN MATIERE D'HEBERGEMENT PRIVE	Mme Martine OLLIVIER	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION VALENTINOISE DES ETUDIANTS	Mme Ingrid RICHIOUD	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DROME-ARDECHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, GESTIONNAIRE DU C.F.A. DE LIVRON (A.D.A.F.P.)	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	Mme Laetitia BOURJAT
CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DU C.F.A. ARDECHE-SUD	M. Matthieu SALEL Mme Sandrine GENEST Mme Laurence ALLEFRESDE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP M. Laurent UGHETTO
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.F.A. Nord	Mme Claudie COSTE Mme Martine OLLIVIER M. Marc-Antoine QUENETTE	Mme Laetitia BOURJAT M. Laurent MARCE Mme Christelle REYNAUD
CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DU C.F.A. NORD	Mme Claudie COSTE	Mme Martine OLLIVIER
OBSERVATOIRE PERMANENT DE LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE	Mme Ingrid RICHIOUD	

POLITIQUE 2 : CULTURE

Désignation	Titulaires	Suppléants
SYNDICAT MIXTE DE L'ESPACE DE RESTITUTION DE LA GROTTA CHAUVET – PONT D'ARC (SMERGC)	M. Jean-Yves MEYER M. Matthieu SALEL Mme Sandrine GENEST Mme Cécile DUCHAMP M. Laurent UGHETTO	M. Jean-Paul VALLON M. Max TOURVIELHE Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Christian FEROUSSIER Mme Christine MALFOY
ARDECHE MUSIQUE ET DANSE – COMITE SYNDICAL CONSERVATOIRE	M. Christian FEROUSSIER M. Marc-Antoine QUENETTE (Vice-Président) M. Ronan PHILIPPE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Laetitia BOURJAT Mme Christelle REYNAUD
COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (CRPA) – « Section 2 projets architecturaux et travaux sur immeubles »	M. Jean-Yves MEYER	Mme Claudie COSTE
MISE EN VALEUR DU SITE ARCHEOLOGIQUE D'ALBA LA ROMAINE – COMITE DE PILOTAGE	M. Jean-Yves MEYER M. Christian FEROUSSIER Mme Julie SICOIT-ILIOZER M. Olivier PEVERELLI Mme Sylvie DUBOIS	
JURY DU PRIX VILLARD ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DU PRIX D'HISTOIRE « GERMAINE MONTAGNON »	M. Matthieu SALEL Mme Laurence ALLEFRESDE	
PROCEDURES RELATIVES A L'OBLIGATION DE DECORATION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET A LA CONSTITUTION DES COMITES ARTISTIQUES	M. Jean-Yves MEYER	

POLITIQUE 3 : SPORT

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE DE BRONZE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	M. Christian FEROUSSIER	M. Laurent MARCE
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF	M. Christian FEROUSSIER M. Laurent MARCE	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES RELATIVE AUX SPORTS DE NATURE (CDESI)	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE, Président de droit de la Commission Son représentant : M. Christian FEROUSSIER + 3 titulaires : M. Jean-Yves MEYER, M. Matthieu SALEL, Mme Christine MALFOY	M. Laurent MARCE Mme Sandrine GENEST M. Michel VILLEMAGNE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE (CDJSVA)	M. Laurent MARCE Commission Agrément : 1 membre des services	Mme Ingrid RICHIOUD
CREPS AUVERGNE RHONE ALPES CONSEIL	M. Matthieu SALEL	M. Christian FEROUSSIER
CONFERENCE REGIONALE DU SPORT	M. Laurent MARCE	M. Christian FEROUSSIER

POLITIQUE 4 : JEUNESSE, CITOYENNETE ET SOLIDARITE INTERNATIONALE

Désignation	Titulaires	Suppléants
MISSIONS LOCALES		
<i>Sud</i>	M. Matthieu SALEL Mme Cécile DUCHAMP Mme Bernadette ROCHE	
<i>Centre</i>	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	M. Christian FEROUSSIER
<i>Nord</i>	Mme Laetitia BOURJAT	M. Marc-Antoine QUENETTE
FEDERATION ARDECHOISE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO-CULTURELS	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Sylvie GAUCHER
CONTRAT DEPARTEMENTAL ENFANCE JEUNESSE – Volet Jeunesse (CAF, MSA, DEPARTEMENT)	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Sandrine GENEST
COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR LA PROMOTION DE L'EGALITE DES CHANCES ET DE LA CITOYENNETE (COPEC)	Le représentant du Président du Conseil Départemental M. Olivier AMRANE : Mme Ingrid RICHIOUD	
COMMISSION REGIONALE CONSULTATIVE ET COLLEGE DEPARTEMENTAL FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE	Mme Ingrid RICHIOUD	M. Christian FEROUSSIER
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) - RESACOOP	Mme Cécile DUCHAMP	

MISSION 3 – AMENAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES

POLITIQUE 1 : ROUTES ET MOBILITES ALTERNATIVES

Désignation	Titulaires	Suppléants
ASSOCIATION VELO ET TERRITOIRES	M. Max TOURVIELHE	M. Jean-Paul VALLON
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE ROUTIERE (C.D.S.R.)	M. Jean-Paul VALLON	M. Pierre MAISONNAT M. Armand BADIA
CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA)	M. Jean-Paul VALLON	

POLITIQUE 2 : SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES ET EAU

Désignation	Titulaires	Suppléants
SYNDICAT MIXTE DE LA MONTAGNE ARDECHOISE – COMITE SYNDICAL (10 titulaires)	M. Christian FEROUSSIER Mme Sandrine GENEST M. Jean-Yves MEYER M. Matthieu SALEL M. Jean-Paul VALLON Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP Mme Bernadette ROCHE M. Armand BADIA M. Michel VILLEMAGNE	Mme Julie SICOIT-ILIOZER M. Max TOURVIEILHE Mme Laetitia BOURJAT Mme Claudie COSTE M. Laurent MARCE Mme Martine OLLIVIER M. Marc-Antoine QUENETTE Mme Laëtitia SERRE Mme Christine MALFOY M. Laurent UGHETTO
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX <i>NB : obligation de respecter le principe de la représentation proportionnelle</i>	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE, Membre de droit Son représentant : M. Marc-Antoine QUENETTE <u>+ 5 titulaires</u> : Mme Cécile DUCHAMP, M. Matthieu SALEL, M. Pierre MAISONNAT, M. Hervé SAULIGNAC, Mme Elvire BOSC	M. Jean-Paul VALLON Mme Sylvie GAUCHER M. Max TOURVIEILHE Mme Sandrine CHAREYRE M. Christophe SIGNAL
SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (S.A.F.E.R.)	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION ET DE MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE - Suppléant : M. Marc-Antoine QUENETTE <u>+ 3 titulaires</u> : Mme Cécile DUCHAMP, Mme Claudie COSTE, Mme Elvire BOSC	M. Jean-Paul VALLON Mme Sylvie GAUCHER M. Max TOURVIEILHE Mme Sylvie DUBOIS
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESENCE POSTALE TERRITORIALE	M. Christian FEROUSSIER M. Hervé SAULIGNAC	M. Marc-Antoine QUENETTE M. Pascal TERRASSE

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA POSTE ET LES COMMUNES	M. Christian FEROUSSIER Mme Sandrine GENEST M. Marc-Antoine QUENETTE Mme Christine MALFOY M. Pascal TERRASSE	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI) <i>NB : représentation proportionnelle à la plus forte moyenne</i>	Mme Laetitia BOURJAT Mme Sylvie GAUCHER Mme Sandrine GENEST Mme Laëtitia SERRE + Liste complémentaire (2 titulaires) : M. Jean-Paul VALLON M. Marc-Antoine QUENETTE	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ECONOMIE MONTAGNARDE DE L'ARDECHE	M. Jean-Yves MEYER Mme Sandrine GENEST Mme Cécile DUCHAMP Mme Bernadette ROCHE	
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE (ANEM)	Mme Sandrine GENEST	Mme Cécile DUCHAMP
COMITE DE PILOTAGE DU GRAND PROJET RHONE ALPES : RHONE MEDIAN	M. Laurent MARCE	
ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	M. Christian FEROUSSIER	M. Matthieu SALEL
COMITE DE BASSIN RHONE MEDITERRANEE CORSE	M. Olivier AMRANE - PCD	
COMITE DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS DU BASSIN RHONE MEDITERRANEE CORSE	Arrêté Préfet Région Auvergne Rhône Alpes) - Elu Conseil Départemental des Bouches du Rhône : Yves. VIDAL - Elu Conseil Départemental de l'Hérault : Jacqueline. MARKOVIC.	
ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE	Mme Cécile DUCHAMP Mme Sandrine GENEST	M. Max TOURVIEILHE M. Jean-Yves MEYER
COMITE DE PROGRAMMATION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL LEADER ARDECHE 2023-2027	M. Pierre MAISONNAT	M. Matthieu SALEL

Désignation	Titulaires	Suppléants
BARRAGE DU PONT DE VEYRIERES – COMITE DE GESTION DES RESERVES AFFECTEES A L'ARDECHE	M. Armand BADIA	
BARRAGE DE PUYLAURENT		
<i>Comité de Gestion du Bas Chassezac</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
<i>Comité Coordonnateur Interdépartemental du Chassezac</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Matthieu SALEL	
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – Commission Territoriale Rhône-Alpes-PACA (Collège Elus Locaux)	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE ou son représentant : M. Christian FEROUSSIER	
SOUS-COMMISSIONS TERRITORIALES DE LA CONFERENCE DEPARTEMENTALE DE L'EAU		
Territoire Cance/Ay/Doux	M. Pierre MAISONNAT	
Territoire Eyrieux/Ouvèze/Payre/Lavezon	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	
Territoire Ardèche/Beaume-Drobie/Chassezac/Loire-Allier	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION ET A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL (SATESE) Comité d'orientation, Conférence interdépartementale et Comité de suivi interdépartemental	M. Matthieu SALEL M. Marc-Antoine QUENETTE M. Ronan PHILIPPE	
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE ARDECHE	Jusqu'au 10 mars 2022 : Mme Christine MALFOY Mme Françoise RIEU FROMENTIN A compter du 10 mars 2022 : Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP	
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE LOIRE AMONT	M. Matthieu SALEL	
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE LIGNON DU VELAY	M. Michel VILLEMAGNE	
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE DU HAUT ALLIER	Mme Bernadette ROCHE	

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONTRAT D'OBJECTIFS ENERGIES RENOUVELABLES ET MAITRISE DE L'ENERGIE (CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET DESIGNATION DE L'ELU SIEGEANT AU COPIL)	M. Matthieu SALEL	
COMITE DE RIVIERE ET (OU) INSTANCE DE SUIVI DES PROCEDURES CONTRACTUELLES		
<i>DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE CEZE</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
<i>DU BASSIN VERSANT DES RIVIERES BEAUME ET DROBIE</i>	M. Matthieu SALEL	
<i>DES BASSINS VERSANTS DES RIVIERES EYRIEUX, EMBROYE et TURZON</i>	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	
<i>DES BASSINS VERSANTS DES RIVIERES AY ET OZON</i>	Mme Laetitia BOURJAT	
<i>DES BASSINS VERSANTS DES RIVIERES CANCE, DEUME ET TORRENSON</i>	M. Laurent MARCE	
<i>DU BASSIN VERSANT DE L'OUVEZE</i>	M. Christophe VIGNAL	
<i>DU BASSIN VERSANT DE L'ARDECHE</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
<i>DU BASSIN VERSANT DU CHASSEZAC</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
<i>DU BASSIN VERSANT DU HAUT LIGNON</i>	M. Laurent MARCE	
<i>DU BASSIN VERSANT LOIRE-AMONT</i>	M. Laurent MARCE	
<i>DU BASSIN VERSANT DE LA RETENUE DE NAUSSAC DU HAUT ALLIER</i>	M. Laurent MARCE	
<i>DU BASSIN DOUX, MIALAN, VEAUNE, BOUTERNE, PETITS AFFLUENTS DU RHONE ET DE L'ISERE</i>	M. Jean-Paul VALLON	
CONSEIL D'EXPLOITATION POUR LES REGIES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT (SEBA)	M. Matthieu SALEL	
COMITE D'ORIENTATION DE L'ORGANISME UNIQUE DE GESTION COLLECTIVE DE LA RESSOURCE EN EAU POUR L'IRRIGATION SUR LA VALLEE DU DOUX (CODOR OUGC DOUX)	M. Jean-Paul VALLON	

POLITIQUE 3 : TRANSPORTS

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMITE REGIONAL DES TRANSPORTS	M. Jean-Paul VALLON	M. Pierre MAISONNAT
COMITE REGIONAL DE CONCERTATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS	M. Jean-Paul VALLON M. Pierre MAISONNAT	Mme Sandrine GENEST Mme Ingrid RICHIOUD
COMITE DE PILOTAGE OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DU BRUIT DES TRANSPORTS TERRESTRES	M. Jean-Paul VALLON	M. Pierre MAISONNAT
ASSOCIATION POUR LA GESTION INDEPENDANTE DES RESEAUX DE TRANSPORT PUBLIC (AGIR)	M. Jean-Paul VALLON	M. Pierre MAISONNAT

POLITIQUE 1 : ENVIRONNEMENT ET FORET

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E.)	M. Pierre MAISONNAT Mme Ingrid RICHIOUD M. Christian FEROUSSIER M. Laurent MARCE Mme Sandrine CHAREYRE Mme Laurence ALLEFRESDE	
SYNDICAT MIXTE DU P.N.R. DES MONTS D'ARDECHE (19 titulaires)	M. Jean-Yves MEYER M. Matthieu SALEL Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP Mme Laetitia BOURJAT M. Jean-Paul VALLON M. Max TOURVIEILHE Mme Julie SICOIT-ILIOZER M. Christian FEROUSSIER Mme Claudie COSTE Mme Sandrine GENEST M. Laurent MARCE Mme Martine OLLIVIER Mme Laurence ALLEFRESDE Mme Bernadette ROCHE M. Armand BADIA Mme Christine MALFOY M. Michel VILLEMAGNE Mme Laëtitia SERRE	
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES GORGES DE L'ARDECHE	M. Jean-Yves MEYER M. Matthieu SALEL Mme Sandrine GENEST M. Laurent UGHETTO	Mme Cécile DUCHAMP Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Max TOURVIEILHE Mme Christine MALFOY

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE DES GORGES DE L'ARDECHE	M. Matthieu SALEL M. Jean-Yves MEYER	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sandrine GENEST
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES - Formations Spécialisées		
<i>Formation Nature</i>	M. Matthieu SALEL Mme Christine MALFOY	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP
<i>Formation Sites et Paysages</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Christine MALFOY	M. Matthieu SALEL Mme Cécile DUCHAMP
<i>Formation Publicité</i>	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
<i>Formation Faune sauvage captive</i>	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
<i>Formation Carrières</i>	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE étant Membre de droit Son représentant : M. Jean-Paul VALLON	M. Matthieu SALEL
<i>Formation Unité touristique nouvelle</i>	M. Matthieu SALEL M. Jean-Yves MEYER	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP
COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE DE L'ILE DE LA PLATIERE	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST)	M. Matthieu SALEL Mme Christine MALFOY	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sandrine CHAREYRE
<i>Formation Insalubrité</i>	M. Matthieu SALEL	
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DES GRANDS EQUIPEMENTS ENERGETIQUES DU TRICASTIN (CLIGEET)	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
COMMISSION DE SUIVI DU PLAN REGIONAL D'ELIMINATION DES DECHETS INDUSTRIELS DE RHONE-ALPES	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU VOLET DECHETS – ECONOMIE DU SRADDET <i>(Commission de suivi du plan Regional d'élimination des déchets industriels de Rhône-Alpes étant caduque)</i>	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN

Désignation	Titulaires	Suppléants
INSTANCES STATUTAIRE DE L'ASSOCIATION AMORCE	M. Matthieu SALEL	
CONSERVATOIRE RHONE-ALPES - ESPACES NATURELS (C.E.N. RA)	M. Matthieu SALEL	
COMMISSION DE SUIVI DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DELEGATION DE GESTION DES DOMAINES DE GAUD ET GOURNIER	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE + 3 titulaires : M. Matthieu SALEL, Mme Sandrine GENEST, M. Jean-Yves MEYER	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CEVENNES	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE ou son représentant : Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
POLE D'INFORMATION FLORE - HABITATS AUVERGNE-RHONE-ALPES		
<i>Comité de pilotage</i>	Mme Martine OLLIVIER	M. Marc-Antoine QUENETTE
<i>Comité de suivi</i>	Mme Martine OLLIVIER	M. Marc-Antoine QUENETTE
POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE PRESERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS Comité local de concertation de chaque PAEN	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
POLE GESTION DES MILIEUX NATURELS EN AUVERGNE-RHONE-ALPES		
<i>Comité de pilotage</i>	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
<i>Comité de suivi</i>	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
COMITE REGIONAL DE PROGRAMMATION DU BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES (BRGM)	M. Matthieu SALEL	
ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES D'ARDECHE	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
COMMISSION REGIONALE DE LA FORET ET DES BOIS (CRFB)	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE ou son représentant : M. Matthieu SALEL	

Désignation	Titulaires	Suppléants
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT EN ARDECHE (ALEC 07)	M. Matthieu SALEL Mme Christine MALFOY	M. Christian FEROUSSIER Mme Laëtitia SERRE
ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL (ABTMC)	M. Matthieu SALEL	Mme Bernadette ROCHE
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE ENERGIE RHONE VALLEE (SAEML ERV) <i>Assemblée Générale et Conseil d'Administration</i>	M. Christian FEROUSSIER	
COMITE CONSULTATIF DE RNR (RESERVE NATURELLE REGIONALE) DU RESEAU DE GROTTES A CHAUVES-SOURIS EN DRÔME ET EN ARDECHE, GROTTES DE BEAUME SOURDE ET DE MEYSSET	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	M. Christian FEROUSSIER
COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DES GRADS DE NAVES	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE DU POLE REGIONAL INVERTEBRES	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
PNR DU PILAT	Mme Claudie COSTE	
COMITE REGIONAL DE LA BIODIVERSITE AUVERGNE RHONE-ALPES	M. Matthieu SALEL	

POLITIQUE 2 : ESPACES NATURELS SENSIBLES

Désignation	Titulaires	Suppléants
ESPACES NATURELS SENSIBLES – Présidents des Comités de sites		
<i>Hautes Vallées de la Cance et de l'Ay</i>	M. Laurent MARCE	
<i>Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne</i>	Mme Ingrid RICHIOUD	
<i>Massifs calcaires de Crussol et Soyons</i>	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	
<i>Serres Boutiérots et vallées de la Glueyre, de l'Orsanne et de l'Auzène</i>	Mme Laëtitia SERRE	
<i>Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron</i>	Mme Sandrine GENEST	
<i>Vallée de l'Ardèche, Gorges de la Beaume et de la Ligne</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
<i>Vallées de la Beaume et de la Drobie</i>	M. Matthieu SALEL	
<i>Massif du Tanargue et Gorges de la Borne</i>	Mme Bernadette ROCHE	
ESPACES NATURELS SENSIBLES – Présidents des Comités de sites et des Domaines Départementaux de nature		
<i>Gorges de l'Ardèche et du Pont d'Arc</i>	Mme Christine MALFOY	
<i>Bois de Païolive et Gorges du Chassezac</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
<i>Bois d'Abeau, des Bartres et Vallée de la Gagnière</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
<i>Plateau de Montselgues et Vallée de la Thines</i>	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
<i>Massifs du Gerbier de Jonc et du Mézenc</i>	Mme Sandrine GENEST	
<i>Site géologique et fossilifère de la Boissine</i>	M. Christian FEROUSSIER	
RESEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST

POLITIQUE 3 : SECURITE ET INCENDIE

Désignation	Titulaires	Suppléants
<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (15 titulaires) 15 titulaires/10 supléants (Election en séance du Conseil départemental du 24/09/2021)</p> <p><i>Démission de J. DALVERNY (effective au 31/01/23) (Ronan PHILIPPE, suppléant, devient titulaire en lieu et place de J. DALVERNY). 10 suppléants au lieu de 11.</i></p>	<p>Pierre MAISONNAT (par arrêté Président du SDIS) Sandrine GENEST Jean-Paul VALLON Sylvie GAUCHER Marc-Antoine QUENETTE Jean-Yves MEYER Françoise RIEU-FROMENTIN Christian FEROUSSIER Laëtitia BOURJAT Matthieu SALEL Laurent MARCE Laurent UGHETTO Michel VILLEMAGNE Ronan PHILIPPE Sylvie DUBOIS</p>	<p>Affectés aux titulaires correspondants : articles L.1424-24 et R. 1424-15 du CGCT)</p> <p>Olivier AMRANE Ingrid RICHIOUD Julie SICOIT-ILIOZER Martine OLLIVIER Cécile DUCHAMP</p> <p>Max TOURVIELHE Claudie COSTE</p> <p>Sandrine CHAREYRE Elvire BOSC</p> <p>Christelle REYNAUD</p>
<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE POUR LA FORET MEDITERRANEENNE</p>	<p>M. Matthieu SALEL Mme Ingrid RICHIOUD</p>	<p>Mme Sandrine GENEST Mme Françoise RIEU-FROMENTIN</p>
<p>CONSEIL NATIONAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES (CNSPV)</p>	<p>M. Pierre MAISONNAT</p>	
COMMISSIONS DE SECURITE		
<p align="center"><i>Arrondissement de PRIVAS</i></p>	<p>M. Pierre MAISONNAT</p>	
<p align="center"><i>Arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE</i></p>	<p>M. Pierre MAISONNAT</p>	
<p align="center"><i>Arrondissement de LARGENTIERE</i></p>	<p>Mme Françoise RIEU-FROMENTIN</p>	
<p>COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE ET DE L'ACCESSIBILITE</p>	<p>M. Pierre MAISONNAT Mme Cécile DUCHAMP M. Christophe VIGNAL</p>	<p>Mme Sylvie GAUCHER M. Martine OLLIVIER Mme Elvire BOSC</p>

Désignation	Titulaires	Suppléants
BUREAU D'ETUDES ET DE CENTRALISATION DES RENSEIGNEMENTS SUR LES INCENDIES DE FORET (B.E.C.R.I.F.)	M. Pierre MAISONNAT	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SECURITE CIVILE	M. Pierre MAISONNAT	M. Jean-Paul VALLON
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS (CDRNM)	M. Pierre MAISONNAT	M. Jean-Paul VALLON

MISSION 5 – ECONOMIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

POLITIQUE 1 : TOURISME		
Désignation	Titulaires	Suppléants
A.D.T. (PCD + 14 titulaires)	Le Président du Conseil départemental Olivier AMRANE M. Jean-Yves MEYER Mme Claudie COSTE Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Matthieu SALEL Mme Laetitia BOURJAT Mme Sandrine GENEST M. Christian FEROUSSIER Mme Julie SICOIT-ILIOZER M. Max TOURVIEILHE M. Armand BADIA M. Laurent UGHETTO Mme Sandrine CHAREYRE Mme Bernadette ROCHE M. Hervé SAULIGNAC	

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL DE FLEURISSEMENT, PAYSAGE ET CADRE DE VIE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Christian FEROUSSIER M. Jean-Yves MEYER Mme Laetitia BOURJAT M. Christophe VIGNAL Mme Sandrine CHAREYRE	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ARDECHOISE DES GITES DE FRANCE	M. Jean-Yves MEYER M. Matthieu SALEL M. Laurent UGHETTO	
ASSOCIATION « CENTRE LOISIRS ET FAMILLES ARDECHE MERIDIONALE » A VOGUE (CLEFAM)	M. Jean-Yves MEYER M. Laurent UGHETTO	
COMMISSION DE SUIVI DE LA SITUATION DU SAFARI PARC DE PEAUGRES	Mme Claudie COSTE M. Ronan PHILIPPE	
AUVERGNE RHONE ALPES TOURISME	M. Jean-Yves MEYER	

POLITIQUE 2 : AGRICULTURE

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SANTE ET DE PROTECTION ANIMALE	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE ou son représentant : M. Matthieu SALEL	
CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VEGETALE (CROPSAV)	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE ou son représentant : M. Matthieu SALEL	
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE ou son représentant : M. Matthieu SALEL	

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE ou son représentant : M. Matthieu SALEL	M. Jean-Paul VALLON
COMITE REGIONAL DES EXECUTIFS AGRICOLES	M. Matthieu SALEL	
COMITES THEMATIQUES REGIONAUX (CTR)	M. Matthieu SALEL	
COMITE REGIONAL INSTALLATION TRANSMISSION (CRIT)	M. Matthieu SALEL	
GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE SANITAIRE DU CHEPTEL (GDS)	M. Matthieu SALEL	
CENTRE DU DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE «ARDECHE LE GOUT »		
<i>Assemblée Générale</i>	M. Matthieu SALEL Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP Mme Sandrine GENEST M. Laurent UGHETTO Mme Sylvie DUBOIS	
<i>Conseil d'administration</i>	M. Matthieu SALEL, en cas d'empêchement : Mme Cécile DUCHAMP puis Mme Sandrine GENEST	
COMMISSION PERMANENTE DE CONCERTATION RELATIVE A L'EXPLOITATION DES RESEAUX D'IRRIGATION DE CHOMERAC ET CHASSEZAC	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE ou son Représentant : M. Matthieu SALEL <u>+ 3 titulaires</u> : Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, Mme Sandrine GENEST, M. Christophe VIGNAL	

POLITIQUE 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONSEIL ADMINISTRATION DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE L'ARDECHE MERIDIONALE (MDEF)	Mme Laetitia BOURJAT	Mme Ingrid RICHIOUD
OBSERVATOIRE REGIONAL DU SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE	M. Pierre MAISONNAT	M. Jean-Paul VALLON
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHONE ALPES (EPORA) - Conseil d'Administration	M. Jean-Paul VALLON	M. Marc-Antoine QUENETTE
COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL POUR LES AIDES A CARACTERE ECONOMIQUE	Mme Laetitia BOURJAT M. Jean-Paul VALLON M. Marc-Antoine QUENETTE M. Laurent UGHETTO M. Hervé SAULIGNAC	M. Pierre MAISONNAT Mme Sylvie GAUCHER Mme Claudie COSTE M. Christophe VIGNAL Mme Elvire BOSC
ASSOCIATION AGENCE AUVERGNE RHONE-ALPES ENTREPRISES	Mme Laetitia BOURJAT	M. Jean-Paul VALLON
COMITE D'AGREMENT DE FAISCEAU SUD AU TEIL PEPINIERES D'ENTREPRISES	Mme Laetitia BOURJAT	
PEPINIERE D'ENTREPRISES L'ESPELIDOU COMITE D'AGREMENT	Mme Sandrine GENEST	

POLITIQUE 4 : NUMERIQUE

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMITE SYNDICAL ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N.) (Election du 23/07/2021)	Max TOURVIELHE, Sylvie GAUCHER, Pierre MAISONNAT, Hervé SAULIGNAC	Ingrid RICHIOUD, Julie SICOIT-ILIOZER, Marc-Antoine QUENETTE et Michel VILLEMAGNE
NUMERIAN (Election du 23/07/2021)	Max TOURVIELHE, Laëtitia BOURJAT, Pierre MAISONNAT et Christelle REYNAUD	Ingrid RICHIOUD, Julie SICOIT-ILIOZER, Jean-Yves MEYER et Michel D

MISSION 6 - RESSOURCES

POLITIQUE 1 : FINANCES		
Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS DIRECTS ET DES TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	M. Marc-Antoine QUENETTE	
CAISSE D'EPARGNE DE LOIRE-DROME-ARDECHE	Mme Cécile DUCHAMP	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES VALEURS LOCATIVES (CDVL) <i>NB : Pour le CDVL et CDIDL un même élu ne peut être membre dans les 2 commissions même en tant que suppléant.</i>	Mme Martine OLLIVIER Mme Cécile DUCHAMP	M. Jean-Paul VALLON Mme Laetitia BOURJAT
COMMISSION DEPARTEMENTALE IMPOTS DIRECTS LOCAUX (CDIDL) <i>NB : Pour le CDVL et CDIDL un même élu ne peut être membre dans les 2 commissions même en tant que suppléant.</i>	M. Marc-Antoine QUENETTE	Mme Sandrine GENEST
COMITE NATIONAL DE SUIVI INTERFONDS FSE	Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE – Son représentant : M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
COMITE REGIONAL DE PROGRAMMATION INTERFONDS	M. Marc-Antoine QUENETTE	Mme Cécile DUCHAMP
COMITE DE SUIVI FEADER	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
COMMISSION LOCALE POUR L'EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES (CLECRT)	M. Marc-Antoine QUENETTE Mme Cécile DUCHAMP M. Jean-Paul VALLON Mme Laetitia BOURJAT	
COMITE REGIONAL D'EVALUATION DES PROGRAMMES RELATIFS AUX FONDS EUROPEENS ET AU CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION	Mme Sandrine GENEST	
COMITE DE MASSIF POUR LE MASSIF CENTRAL	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
COMITE DE SUIVI FONDS EUROPEENS 21-27	M. Jean-Paul VALLON	

POLITIQUE 2 : PERSONNEL

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES	Mme Claudie COSTE Mme Laetitia BOURJAT	Mme Sandrine GENEST Mme Sylvie GAUCHER M. Jean-Paul VALLON M. Marc-Antoine QUENETTE
C.N.A.S. (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)	Mme Claudie COSTE	
HANDI-PACTE FONCTION PUBLIQUE RHONE ALPES	Mme Sylvie GAUCHER	

POLITIQUE 5 : ADMINISTRATION GENERALE

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (Election du 23/07/2021) – (Election du 9/12/2022)		
<i>Commission d'appel d'offres à titre permanent</i>	Olivier AMRANE, Président du Conseil Départemental - Son représentant : Marc-Antoine QUENETTE (par arrêté) <u>5 titulaires</u> : Mme Sandrine GENEST (remplace M. Christian FEROUSSIER), Mme Ingrid RICHIOUD, Mme Claudie COSTE, M. Laurent UGHETTO, M. Christophe VIGNAL	M. Laurent MARCE, Mme Laëtitia BOURJAT (remplace Mme Sandrine GENEST), Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, M. Olivier PEVERELLI, Mme Sylvie DUBOIS
GROUPEMENTS DE COMMANDE A VENIR (Membres de la C.A.O)	M. Marc-Antoine QUENETTE	Mme Claudie COSTE
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES PARTS DE REDEVANCE DES DEBITS DE TABACS DE 2ème CATEGORIE	M. Marc-Antoine QUENETTE	

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS	M. Marc-Antoine QUENETTE	
COMMISSION CHARGÉE D'ETABLIR LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUETEUR	M. Marc-Antoine QUENETTE	M. Jean-Paul VALLON
COMMISSION CHARGÉE DE DRESSER LA LISTE DES JURES D'ASSISES	Mme Laetitia BOURJAT M. Marc-Antoine QUENETTE Mme Sylvie GAUCHER M. Christophe VIGNAL Mme Laurence ALLEFRESDE	
DELEGATION GENERALE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES A BRUXELLES	Mme Sandrine GENEST	
COMMISSION DE RECENSEMENT GENERAL DES VOTES – Elections Législatives 2022* <i>(*la désignation prendra fin dès les élections législatives terminées)</i>	Mme Laëtitia BOURJAT	
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (Election du 9/12/2022)		
<i>Commission de délégation de service public à titre permanent</i>	Olivier AMRANE, Président du Conseil Départemental - Son représentant : Marc-Antoine QUENETTE (par arrêté) <u>5 titulaires</u> : Mme Sandrine GENEST, Mme Ingrid RICHIOUD, Mme Claudie COSTE, M. Laurent UGHETTO, M. Christophe VIGNAL	M. Laurent MARCE, Mme Laëtitia BOURJAT Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, M. Olivier PEVERELLI, Mme Sylvie DUBOIS

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (Election du 9/12/2022)		
<i>Commission consultative des services publics locaux à titre permanent</i>	<p>Olivier AMRANE, Président du Conseil Départemental - Son représentant : Marc-Antoine QUENETTE (par arrêté)</p> <p>5 titulaires : M. Matthieu SALEL, Mme Sandrine GENEST, Mme Claudie COSTE Mme Christelle REYNAUD, M. Christophe VIGNAL</p>	<p>Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, M. Max TOURVIEILHE, M. Laurent MARCE , Mme Laurence ALLEFRESDE, M. Pascal TERRASSE</p>
	<p>Représentants des usagers et des habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chassezac Sports Nature - Triathlon des Gorges de l'Ardèche - Comité départemental olympique et sportif - Association sportive de Vallon-Pont-D'arc - Association UFC-QUE CHOISIR (Aubenas) représenté par son Président - Comité départemental de spéléologie - Comité Drôme-Ardèche de basket - CREPS (centre de ressources et d'expertise) - Comité départemental de l'union nationale du sport scolaire - Comité départemental de canoé kayak

INFORMATIONS SUR LES GOUVERNANCES / MAIRES

Désignation	Election/Fonction
<p>SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT, D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE L'ARDECHE (S.D.E.A. 07) 14 représentants du Département</p> <p>(28 membres du Comité Syndical, répartis en 3 collèges)</p>	<p>Elus au sein du comité syndical le 6/10/2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Laurence ALLEFRESDE - Membre du comité syndical - M. Olivier AMRANE – Président - M. Christian FEROUSSIER : 1^{er} Vice-Président - Mme Sandrine GENEST : 2^{ème} Vice-Présidente - M. Ronan PHILIPPE : 3^{ème} Vice-Président - Mme Laëtitia BOURJA : 5^{ème} Vice-Présidente - Mme Madame Cécile DUCHAMP – Membre du comité syndical - Mme Madame Sylvie GAUCHER - Membre du comité syndical - M. Laurent MARCE - Membre du comité syndical - Mme Martine OLLIVIER - Membre du comité syndical - M. Matthieu SALEL - Membre du comité syndical - M. Max TOURVIEILHE - Membre du comité syndical - M. Jean-Paul VALLON - Membre du comité syndical - M. Christophe VIGNAL - Membre du comité syndical
<p>ARDECHE HABITAT – Conseil d'Administration (Election en séance du Conseil départemental : 23/07/2021)</p>	<p>Elus au sein du Conseil d'administration d'Ardèche Habitat le 21/09/2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président : M. Marc-Antoine QUENETTE - Vice-Président : M. Jean-Yves MEYER
<p>SYNDICAT MIXTE DE LA MONTAGNE ARDECHOISE – COMITE SYNDICAL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} Vice-Présidente : Mme Sandrine GENEST
<p>SYNDICAT MIXTE DE L'ESPACE DE RESTITUTION DE LA GROTTA CHAUVET – PONT D'ARC (SMERGC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} Vice-Président : M. Matthieu SALEL - 3^{ème} Vice-Président : M. Laurent UGHETTO
<p>A.D.T.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président : M. Jean-Yves MEYER - Vice-Président : M. Armand BADIA
<p>CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président : M. Christian FEROUSSIER - Vice-Présidente : Mme Sandrine CHAREYRE

ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ARDECHE	- Président : M. Olivier PEVERELLI
COMITE SYNDICAL ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N.)	- 1 ^{er} Vice-Président : M. Max TOURVIEILHE
NUMERIAN	- 2 ^{ème} Vice-Présidente : Mme Christelle REYNAUD
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	- Président : M. Pierre MAISONNAT (par arrêté Président du SDIS) - 2 ^{ème} Vice-Présidente : Mme Sandrine GENEST - 3 ^{ème} Vice-Président : M. Laurent MARCE
ARDECHE MUSIQUE ET DANSE – COMITE SYNDICAL CONSERVATOIRE	- Vice-Président : M. Marc-Antoine QUENETTE
SYNDICAT MIXTE DU P.N.R. DES MONTS D'ARDECHE	- 5 ^{ème} Vice-Présidente : Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES GORGES DE L'ARDECHE	- 8 ^{ème} Vice-Président : M. Matthieu SALEL
CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA)	- Vice-Président : M. Jean-Paul VALLON - DGA : M. Pascal TERRASSE
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARDECHE (EPTB)	- 2 ^{ème} Vice-Président : M. Matthieu SALEL - 5 ^{ème} Vice-Présidente : Mme Christine MALFOY
SYNDICAT DE TRAITEMENT DES DECHETS ARDECHE DROME (SYTRAD)	- 3 ^{ème} Vice-Président : M. Laurent MARCE
SYNDICAT MIXTE DE SCOT ROVALTAIN	- 4 ^{ème} Vice-Présidente : Sylvie GAUCHER

COMMUNAUTE DE COMMUNES BERG ET COIRON	- 2 ^{ème} Vice-Présidente : Mme Sylvie DUBOIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CRUSSOL	- 1 ^{ère} Vice-Présidente : Mme Sylvie GAUCHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSIN D'AUBENAS	- Président : M. Max TOURVIEILHE - 2 ^{ème} Vice-Présidente Mme Sandrine GENEST
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARCHE AGGLO	- Conseiller délégué : M. Pierre MAISONNAT (Election 9/07/2020)
ANNONAY RHONE AGGLO	- 5 ^{ème} Vice-Président : M. Laurent MARCE - 7 ^{ème} Vice-Président : M. Ronan PHILIPPE
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE RHONE COIRON	- 3 ^{ème} Vice-Président : M. Olivier PEVERELLI
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DROM'ARDECHE	- 8 ^{ème} Vice-Présidente : Mme Christelle REYNAUD
SYNDICAT SURVEILLANCE ET CONSERVATION DIGUES DROME DE LORIOLE ET LE POUZIN	- Vice-Président : M. Christophe VIGNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL'EYRIEUX	- 1 ^{er} Vice-Président : M. Michel VILLEMAGNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAMASTRE	- Président : M. Jean-Paul VALLON

COMMUNES/ MAIRES

ANDANCE : Mme Christelle REYNAUD

AUBENAS : M. Jean-Yves MEYER

BEAUVENE : Mme Laetitia SERRE

GUILHERAND-GRANGE : Mme Sylvie GAUCHER

LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS : Mme Sandrine GENEST

LAMASTRE : M. Jean-Paul VALLON

LE POUZIN : M. Christophe VIGNAL

LE TEIL : M. Olivier PEVERELLI

PRUNET : Mme Laurence ALLEFRESDE

ROSIERES : M. Matthieu SALEL

SAINT AGREVE : M. Michel VILLEMAGNE

SAINT FORTUNAT SUR EYRIEUX : M. Christian FEROUSSIER

SAINT PRIEST : Mme Sandrine CHAREYRE

TALENCIEUX : M. Laurent MARCE

VAUDEVANT : Mme Laëtitia BOURJAT

VESSEAUX : M. Max TOURVIEILHE

VILLENEUVE DE BERG : Mme Sylvie DUBOIS

AUTRES INFORMATIONS (ARRÊTES)

Désignation	Election/Fonction
<p>COMITE NATIONAL DU FIPHFP (FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE) (loi n°2005-102 du 11 février 2005)</p> <p><i>Désignation par arrêté ministériel</i></p>	<p>Pour les collectivités territoriales :</p> <p>Titulaire : Françoise DESCAMPS-CROSNIER, conseillère municipale de Rosny-S/Seine (78) Suppléante : Claudie COSTE, vice-présidente du Conseil départemental de l'Ardèche (07)</p> <p>Titulaire : Jean-Marc FRIZOT, conseiller municipal de Blanzly (71) Suppléant : Christophe IACOBBI, maire de Allons (04)</p> <p>Titulaire : Zemorda KHELIFI, conseillère municipale de Villeurbanne (69) Suppléante : Roselyne BIENVENU, adjointe au maire d'Angers (49)</p>
<p>CONSEIL NATIONAL DE L'AIDE JURIDIQUE</p> <p><i>Désignation par arrêté ministériel</i></p>	<p>Pour les départements :</p> <p>Titulaire : Madame Danielle DILIGENT, conseillère d'Alsace Suppléante : Sylvie GAUCHER, vice-présidente du Conseil départemental de l'Ardèche (07)</p>

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
BUDGET PRIMITIF 2024 – INVESTIR POUR L'AVENIR

8 DECEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR ET TABLE DES MATIERES

**I. OUVERTURE DE LA SEANCE ET PROPOS INTRODUCTIFS DU PRESIDENT DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Homages à Madame ALLEON et Monsieur CIZAIRE, agents départementaux décédés et autres hommages-----	
Désignation d'une secrétaire de séance, Mme Laëtitia BOURJAT-----	p.1 à 3
Adoption du procès verbal de la séance du 13 octobre 2023-----	

II. BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024 - INVESTIR POUR L'AVENIR

Intégralité des 17 délibérations soumises au vote afférentes à 6 rapports	
Délibération n°1	Neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées et des bâtiments scolaires et administratifs (Rapport n°6.1)
Délibération n°2	BP 2024 - Budget principal 01 (Rapport n°6.1)
Délibération n°3	BP 2024 – Budget Principal - Autorisations pluriannuelles (AP et AE) (Rapport n°6.1)
Délibération n°4	BP 2024 - Budget Principal - Subventions d'équipement et de fonctionnement (Rapport n°6.1)
Délibération n°5	BP 2024 - Budget annexe du Foyer de l'Enfance (Rapport n°6.1)
Délibération n°6	Subvention d'investissement (Rapport n°6.1)
Délibération n°7	BP 2024 - Foyer de l'Enfance - Budget annexe 02 (Rapport n°6.1)
Délibération n°8	BP 2024 - Budget annexe de la base de Salavas (Rapport n°6.1)
Délibération n°9	BP 2024 - Base de Salavas - Budget annexe 05 (Rapport n°6.1)
Délibération n°10	Plan départemental en faveur de l'eau 2024-2026 (Rapport n°3.2)
Délibération n°11	Eco-gardes (Rapport n°3.2)

Délibération n°12	Schéma départemental lecture publique 2024-2028 (Rapport n°2.3)	p. 141 à 185
Délibération n°13	Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2024-2029 (PDALHPD) (Rapport n°1.4)	p. 186 à 253
Délibération n°14	Prime pouvoir d'achat exceptionnelle (Rapport n°6.5)	
Délibération n°15	Modifications du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (Rapport n°6.5)	p. 254 à 285
Délibération n°16	Transformations et créations de postes (Rapport n°6.5)	
Délibération n°17	Rendu-compte du Président du Conseil départemental dans le cadre de ses délégations en matière de commande publique, de contentieux et d'assurances (Rapport n°6.6)	p. 286 à 304

III. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024 - INVESTIR POUR L'AVENIR PAR THEMATIQUES – INTERVENTIONS / DEBAT

RESSOURCES

	Présentations/Débat
Finances	
Rapporteur : M. Marc-Antoine QUENETTE	
Ressources humaines	p. 305 à 325
Rapporteur : Mme Claudie COSTE	

SOLIDARITES

	Présentations/Débat
Santé	
Rapporteur : Mme Sandrine GENEST	
Autonomie et action sociale	
Rapporteur : Mme Sylvie GAUCHER	
Enfance	
Rapporteur : Mme RIEU-FROMENTIN	p. 326 à 352
Insertion	
Rapporteur : Mme Laëtitia BOURJAT	
Logement	
Rapporteur : Mme Marine OLLIVIER	

ATTRACTIVITE ET ROUTES

	Présentations/Débat
Education, restauration scolaire et Conseil départemental des jeunes	
Rapporteur : Mme Ingrid RICHIOUD	
Culture, sport, jeunesse, vie associative, actions transversales, schéma départemental de lecture publique et « Espace Découvertes Ardèche »	
Rapporteur : M. Christian FEROUSSIER	
Plan départemental 2024-2026 en faveur de l'eau et éco gardes	
Rapporteur : M. Mathieu SALEL	p. 353 à 384
Routes - Aide aux communes "Atout ruralité"	
Rapporteur : M. Jean-Paul VALLON	

PATRIMOINE, SECURITE ET NUMERIQUE

	Présentations/Débat
Patrimoine	
Rapporteur : Mme Claudie COSTE	
Sécurité	
Rapporteur : M. Pierre MAISONNAT	p. 385 à 396
Numérique	
Rapporteur : M. Max TOURVIEILLE	

IV. EXPLICATION DE VOTE - VOTE DES 17 DELIBERATIONS AFFERENTES

Explication de vote : pages 396 à 406

Délibérés :

N°	Intitulé	Page
6.7.1	Neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées et des bâtiments scolaires et administratifs	p. 407 à 408
6.1.2	BP 2024 - Budget principal 01	p. 409 à 410
6.8.3	BP 2024 – Budget Principal - Autorisations pluriannuelles (AP et AE)	p. 411
6.9.4	BP 2024 - Budget Principal - Subventions d'équipement et de fonctionnement	p. 412
6.10.5	BP 2024 - Budget annexe du Foyer de l'Enfance	p. 413
6.11.6	Subvention d'investissement	p. 414
6.12.7	BP 2024 - Foyer de l'Enfance - Budget annexe 02	p. 415
6.13.8	BP 2024 - Budget annexe de la base de Salavas	p. 416 à 417
6.14.9	BP 2024 - Base de Salavas - Budget annexe 05	p. 418
3.2.1	Plan départemental en faveur de l'eau 2024-2026	p. 419
3.2.2	Eco-gardes	p. 420
2.3.1	Schéma départemental lecture publique 2024-2028	p. 421 à 422
1.4.1	Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2024-2029 (PDALHPD)	p. 423 à 424
6.5.1	Prime pouvoir d'achat exceptionnelle	p. 425 à 426
6.5.2	Modifications du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	p. 427 à 428
6.5.3	Transformations et créations de postes	p. 429 à 430
6.6.1	Rendu-compte du Président du Conseil départemental dans le cadre de ses délégations en matière de commande publique, de contentieux et d'assurances	p. 431

V. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX VOEUX

Présentation et adoption du vœu déposé par les trois groupes : Réouverture aux voyageurs de la rive droite du Rhône / le Département demande à l'État de donner son feu vert. <i>(Rapporteur : M. Max TOURVIEILLE)</i>	p. 432 à 437
Vœu-----	p. 441 à 442
Présentation et adoption du vœu déposé par le Président du Département : Soutenons la candidature des Alpes françaises à l'organisation des JO d'hiver 2030 ! <i>(Rapporteur : M. Laurent MARCE)</i>	p. 437 à 439
Vœu-----	p. 443 à 444

VI. FIN DE SEANCE ET PROPOS CONCLUSIFS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VENDREDI 8 DECEMBRE 2023

BUDGET PRIMITIF 2024 – INVESTIR POUR L'AVENIR

Etaient Présent(e)s : 33

M. AMRANE Olivier, M. BADIA Armand, Mme BOSC Evire, Mme BOURJAT Laëtita,
Mme CHAREYRE Sandrine, Mme COSTE Claudie, Mme DUBOIS Sylvie, Mme DUCHAMP
Cécile, M. FEROUSSIER Christian, Mme GAUCHER Sylvie, Mme GENEST Sandrine,
M MAISONNAT Pierre, Mme MALFOY Christine, M. MARCE Laurent, M. MEYER Jean-Yves,
Mme OLLIVIER Martine, M. PEVERELLI Olivier, M. PHILIPPE Ronan, M. QUENETTE Marc-
Antoine, Mme REYNAUD Christelle, Mme RICHIOUD Ingrid, Mme RIEU-FROMENTIN
Françoise, Mme ROCHE Bernadette, M. SALEL Mathieu, M. SAULIGNAC Hervé,
Mme SERRE Laëtita, Mme SICOIT-ILIOZER Julie, M. TERRASSE Pascal, M. TOURVIEILHE
Max, M. UGHETTO Laurent, M. VALLON Jean-Paul, M. VIGNAL Christophe, M. VILLEMAGNE
Michel.

Absente excusée sur la journée : 1

Mme Laurence ALLEFFRESEDE, pouvoir donné à M. Laurent UGHETTO.

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

8 DECEMBRE 2023

La séance est ouverte, à 10h14 sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE,
Président du Conseil départemental de l'Ardèche.

I. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET PROPOS INTRODUCTIFS

M. le Président, Olivier AMRANE

La séance est ouverte.

Bonjour à toutes et tous. Je vous remercie de votre présence à cette séance essentiellement consacrée au budget.

Je vous propose de nommer une secrétaire de séance en la personne de Laëtitia BOURJAT. Tout le monde est d'accord.

Ensuite, je vous demande d'approuver le procès-verbal de notre séance du 13 octobre 2023, à moins qu'il ne fasse préalablement l'objet de questions ou remarques particulières ? Pas d'intervention.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Nous avons les excuses de :

- Laurence ALLEFFRESDE, qui a donné son pouvoir à Laurent UGHETTO. Nous avons une pensée pour elle dans ce moment douloureux ;
- Laëtitia SERRE, jusqu'à 11h00. Elle a donné pouvoir à Michel VILLEMAGNE.

Je demande aux vice-présidents de mentionner les avis rendus par les commissions.

M. Pierre MAISONNAT

La commission Patrimoine a rendu à l'unanimité un avis favorable, le groupe *Ardèche à gauche* n'ayant pas pris part au vote.

M. Laurent MARCE

La commission Attractivité a rendu à l'unanimité un avis favorable, le groupe *Ardèche à gauche* n'ayant pas pris part au vote.

Mme Françoise RIEU-FROMENTIN

La commission Solidarité a rendu à l'unanimité un avis favorable, le groupe *Ardèche à gauche* n'ayant pas pris part au vote.

Mme Cécile DUCHAMP

La commission Administration Générale a rendu à l'unanimité un avis favorable à l'unanimité, le groupe *Ardèche à gauche* n'ayant pas pris part au vote.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci à toutes et tous pour votre contribution.

Je vais commencer par quelques messages à vous communiquer.

Nous pensons fort à notre Directrice générale adjointe, Lucie SABATIER, car elle a un gros problème de santé. Nous espérons qu'elle nous rejoindra vite. Les résultats sont encourageants, mais il est trop tôt pour en parler. Je remercie les équipes de faire le lien sur l'ensemble des sujets concernant les solidarités.

Je tiens à adresser toutes mes condoléances à Laurence ALLEFRESEDE, qui a perdu sa mère. Nous sommes de tout cœur avec elle aujourd'hui.

J'adresse également mes condoléances à Marc-Antoine QUENETTE, qui a perdu un proche la semaine dernière, d'où son absence à la commission Finances sur le budget.

Je souhaite enfin adresser mes condoléances aux familles de deux agents des services sociaux, Mme ALLEON et M. CIZAIRE, décédés tout récemment.

Nous allons débattre aujourd'hui de notre budget 2024. Clôturer un budget avec tout ce qui nous est imposé et le contexte actuel n'a pas été facile, nous le verrons sur l'ensemble des différentes thématiques proposées. Quoi qu'il en soit, nous avons essayé d'être au plus près des préoccupations des Ardéchois dans ce budget primitif.

Je salue le travail de l'ensemble des équipes du Département, sous la houlette de Marc-Antoine QUENETTE, vice-président au budget, pour ce travail conséquent. Je remercie et félicite aussi les différentes directions car il leur a fallu faire des efforts financiers, ce qu'ils ont fait, grâce aux équipes, que je remercie de leur présence en face de nous, car c'est un travail d'équipe. Je remercie enfin les services de la Communication qui ont travaillé sur ces différents documents, le Plan Eau et le budget, pour avoir une meilleure lisibilité.

Je vais rapidement évoquer en introduction la période actuelle, très compliquée. Depuis que nous sommes là et même avant, les crises se cumulent, entre le COVID, l'inflation, l'énergie, un contexte de tension extrême au niveau du pays. C'est donc compliqué partout. Je pense que, lorsque vous voyez l'ensemble des forces vives de notre territoire, vous devez avoir ces retours de terrain, de nos associations, de nos collectivités, de nos chefs d'entreprise, de nos artisans, qui se plaignent du contexte actuel.

Tout cela est à mettre en lien avec un Etat totalement absent de la collectivité départementale, j'ose le dire. L'impact budgétaire et le surcoût induit sur beaucoup de directions ou de thématiques qui nous sont propres ne sont pas compensés par l'Etat, qui se renferme de plus en plus sur lui-même et sur le milieu parisien. Il est important de rappeler que l'Ardèche n'est pas Paris et que Paris n'est pas la France entière.

On a perdu tout bon sens. Nous parlerons de l'eau tout à l'heure. Nous avons rédigé ensemble un vœu commun sur le train, je remercie le travail effectué par le président de groupe Hervé SAULIGNAC sur ce vœu. Nous avons besoin du soutien de l'Etat à ce sujet. C'est un vrai travail collaboratif.

Face à un contexte compliqué, il fallait se demander si nous abandonnions, si nous ouvririons les vannes... Depuis 2021, nous n'avons pas varié, nous gardons notre cap, avec des règles d'or propres à la bonne gestion d'un budget, que nous appliquons au sein de nos familles et que nous devons garder en tête ici, à savoir de ne pas laisser de dette à nos enfants.

C'est notre objectif jusqu'à la fin du mandat, en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement et surtout en prévoyant l'avenir pour nos enfants en gardant un niveau d'investissement important.

Nous n'oublions pas nos quatre piliers, sur lesquels nous gardons une ligne claire :

- La sécurité,
- La santé, avec un volet solidarité handicap important,
- La valeur travail, défendue à l'échelle départementale,
- Le pouvoir d'achat, qui sera au cœur de nos débats.

Nous essayons modestement d'être au service des Ardéchois car il ne faut pas oublier que nous gérons de l'argent public. Ce n'est pas le nôtre, nous nous devons par conséquent d'être exemplaires dans cette démarche et dans le vote du budget.

Nous avons convenu avec Hervé SAULLIGNAC, président du groupe, de débattre par délégation.

Nous allons commencer par les ressources, avec Marc-Antoine QUENETTE pour les finances et Claudie COSTE pour les ressources humaines. Je vous donnerai ensuite la parole pour débattre de ce rapport.

Merci à tous de votre contribution.

II. BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024 - INVESTIR POUR L'AVENIR

6.1 - BUDGET PRIMITIF 2024 – INVESTIR POUR L'AVENIR

RAPPORT DU PRESIDENT

Je sou mets à votre approbation le projet de rapport du budget primitif 2024 joint en annexe.



**Budget
primitif 2024**
*Investir
pour l'avenir*



©Claude Fougeirol

INTRODUCTION

L'année qui vient de s'achever a été une nouvelle fois difficile à bien des égards, nous avons connu des crises économiques, sociales et énergétiques. Malheureusement, l'année 2024 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices pour les Département.

Pour faire face à ces moments difficiles, le Département doit être encore plus fort et doit assurer ses missions avec encore plus de détermination pour protéger les Ardéchoises et les Ardéchois.

C'est pourquoi nous sommes vigilants dans la construction de notre budget départemental et dans sa mise en œuvre afin qu'il puisse répondre au quotidien aux attentes des habitants, des associations, des maires, des différents partenaires et au plus grand nombre.

À la lecture de ce document, vous pourrez voir exactement ce que nous faisons de l'argent public, comment nous le répartissons par politique publique, et donc à quoi sert votre Département.

Avec notre Vice-président Marc-Antoine Quenette, en charge des finances, nous portons l'idée d'être rigoureux sur nos finances pour pouvoir répondre présents sur nos actions concrètes sur le territoire.

Dans un contexte très difficile pour les finances des collectivités, avec notamment une hausse des dépenses imposées par des décisions de l'Etat et une baisse des recettes (par exemple des DMT0), nous avons fait le choix de garder un haut niveau d'investissement et cela a été rendu possible par nos marges de manœuvre dégagées précédemment.

Nous continuons à mettre tout en œuvre pour contenir notre endettement, afin de ne pas obérer nos capacités futures d'agir, c'est indispensable.

Le Département est plus que jamais un échelon essentiel et vous pourrez découvrir son action à travers la lecture de ce document.

Fiers d'être Ardéchois.

Olivier Amrane,

Président du Conseil départemental
de l'Ardèche

SOMMAIRE

« INVESTIR POUR L'AVENIR »

A/ UN BUDGET PRINCIPAL VOLONTARISTE MAIS CONTRAINT

I. Une section de fonctionnement trop soumise aux décisions de l'Etat

- 1. Des recettes de fonctionnement dont le dynamisme sévère
 - 1.1. Une absence d'indexation regrettable des concours financiers de l'Etat 13
 - 1.2. Une évolution contingente de la fiscalité directe compensée 13
 - 1.3. Une fiscalité liée aux transferts de compétences marquée par une TSCA dynamique 13
 - 1.4. Une fiscalité indirecte principalement marquée par la chute drastique des DMTO 14
 - 1.5. La fiscalité affectée 14
- 1.6. Les allocations du domaine social toujours marquées du sceau d'une compensation notoirement insuffisante face aux dépenses correspondantes 14

- 2. Des dépenses de fonctionnement principalement réglementaires poursuivent leur tendance haussière 14

- 2.1. Efficacité et optimisation au cœur des dépenses de fonctionnement à caractère général 14
- 2.2. Le Département aux côtés des agents départementaux et des assistants familiaux 14
- 2.3 Des attributions de compensation des charges transférées constantes 15
- 2.4 Une solidarité départementale marquée par une nette hausse des AIS et de l'ASE 15
- 2.5 L'accompagnement des communes et de l'ingénierie associative : une volonté forte du Département 15
- 2.6 Pierre angulaire de la sécurité des Ardéchois, le Département réaffirme son soutien au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) 15
- 2.7 Une stabilité des fonds destinés à la péréquation horizontale 15

II. Une section d'investissement qui demeure volontariste

- 1. Une recherche de cofinancements plus que jamais nécessaire afin de soutenir nos recettes réelles d'investissement 16
- 2. Des dépenses réelles d'investissement au service d'un Département soucieux de son territoire et de ses habitants 16
 - 2.1. Des projets de maîtrise d'ouvrage départementale porteurs de grands enjeux 16
 - 2.2. Le Département conforte sa politique d'accompagnement des collectivités et syndicats du territoire 16
 - 2.3. Un niveau d'endettement constaté en diminution 16

III. Autres inscriptions budgétaires

- 1. Par chapitre 17
- 2. Présentation financière synoptique par politique publique 18

B/ DES BUDGETS ANNEXES EN COHÉRENCE AVEC LES ÉQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL

- 1. Foyer de l'enfance 20

- II. Base départementale de Salavas : ESPACE DÉCOUVERTES ARDÈCHE 21

C/ POLITIQUES PUBLIQUES

I. Un département solidaire : Protéger les Ardéchois.

1. Enfance famille : protéger l'enfance Ardéchoise	22
2. Action sociale et insertion : promouvoir la valeur "travail"	23
3. Santé publique : Objectif 100 médecins	24
4. Personnes âgées : protéger nos aînés	26
5. Améliorer les conditions de vie des personnes handicapées	28
6. Politique logement	30
	32
	34

II. Un département qui œuvre pour la qualité de vie des Ardéchois

1. Education : garantir d'excellentes conditions de réussite pour nos collégiens	37
2. Sport, culture, jeunesse et vie associative : accès au sport, à la culture, à la jeunesse et à la vie associative pour tous les Ardéchois	38
	40

III. Un Département qui investit pour son territoire

1. Routes et mobilités : des routes au service des Ardéchois	47
2. Patrimoine immobilier, matériels et moyens : un patrimoine rénové et performant sur tout le territoire	48
	50

IV. Un département aménageur de territoires

1. Solidarité avec les territoires et eau : un investissement fort au plus près de nos communes	53
2. L'eau : un enjeu crucial et vital au cœur de nos préoccupations	54
3. Un département attractif	55
3.1. Politique forêt	56
3.2. Espaces naturels sensibles	57
3.3. Tourisme	59
4. Sécurité : un enjeu prioritaire du Département	61
5. Agriculture : un Département au plus près de ses agriculteurs	63
6. Développement économique : un territoire qui soutient ses entreprises	64
	66
	69

V. Un département moderne et connecté

1. Ressources humaines : un département au plus près de ses agents	70
2. Numérique, informatique et systèmes d'information : un département connecté au service des Ardéchois	72

INVESTIR POUR L'AVENIR

Le budget primitif 2024 est le premier budget répondant à la norme comptable M57 en remplacement de l'instruction comptable M52. Il traduit le projet politique défini dès 2021 et les orientations réaffirmées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu au mois d'octobre.

Le Département se veut résolument solidaire, protecteur, engagé pour sa population et opiniâtement tourné vers l'avenir. Il s'agit de réaffirmer notre fort engagement et notre volonté inébranlable d'agir pour et aux côtés des Ardéchoises et des Ardéchois, de nos agents et de nos différents partenaires.

Dans l'ensemble des politiques publiques départementales, ce budget 2024 intègre les moyens de porter les projets et actions visant à répondre aux grands enjeux de demain. Protéger les Ardéchois, œuvrer pour leur qualité de vie, aménager nos territoires pour garantir une équité et une attractivité territoriales au travers de la culture, du numérique, des mobilités, accompagner les évolutions qu'elles soient énergétiques, numériques, environnementales ou alimentaires, sont autant de fils conducteurs des actions portées par un Département moderne et connecté.

Cet exercice budgétaire 2024 est donc axé sur notre détermination à trouver un juste équilibre entre nos investissements et notre souhait de répondre aux attentes de nos concitoyens grâce à une gestion pertinente de nos ressources et de notre recours à l'endettement.

Cet effort de pilotage de notre dépense départementale constitue une impérieuse nécessité dans un contexte particulièrement tendu. Afin de garantir la réussite globale et durable de la collectivité dans les missions qui lui sont confiées, cet effort doit se traduire par l'amélioration efficiente et continue de nos pratiques pour tenter de trouver un meilleur équilibre dans nos relations avec l'Etat et pour pallier le fardeau que va constituer pour les Départements le corpus de règles limitantes du Projet de Loi de programmation des finances publiques.

FACE À UNE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET FINANCIÈRE TENDUE ET INCERTAINE...

L'économie française a été confrontée à de multiples chocs tels que la crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, relayée par un contexte géopolitique rendu encore plus mouvant par le déclenchement du conflit au Moyen-Orient et une poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980 entraînant une forte remontée des taux d'intérêt. Les difficultés rémanentes en décollant touchent l'ensemble de nos concitoyens, engendrent des complications d'approvisionnement et contribuent aux tensions sur les marchés des matières premières et des énergies.

L'acquis de croissance pour 2023 serait de l'ordre de 1%. Les raisons de cette résilience de l'économie française sont à peu près identifiées : d'une part, le flet de sécurité social propre à la France qui a permis aux ménages d'amortir en partie les chocs de prix et aux entreprises de préserver à peu près leur trésorerie, avec toutefois une forte disparité sectorielle ; d'autre part, le retournement des prix de l'énergie (notamment du gaz et de l'électricité) sous l'effet de l'adaptation de la demande à une nouvelle donne en termes de prix et d'une réorientation géographique des approvisionnements européens en gaz. Les prévisions du Gouvernement pour 2024 tablent sur une hypothèse de croissance de 1,4%. Compte tenu des incertitudes importantes qui entourent l'analyse de la situation économique, du fait en particulier des difficultés actuelles à comprendre de nombreux comportements (taux de dépargne élevé des ménages, faiblesse de la productivité par exemple), ces prévisions semblent très optimistes.

Dans le domaine de l'inflation, une décélération s'est amorcée au printemps sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers. La progression de l'inflation en France a été limitée pour les particuliers par la mise en œuvre d'un bouclier tarifaire. À l'inverse, la hausse du tarif réglementé du gaz en janvier 2023, puis de celui de l'électricité en février et en août, a exercé une pression haussière, d'autant que le prix du pétrole s'est de nouveau légèrement tendu cet été du fait d'une réduction de l'offre des pays producteurs. Affichant toujours un niveau élevé sur un an, la hausse des prix des produits alimentaires a commencé néanmoins à se tempérer. La détente sur les chaînes d'approvisionnement et le reflux des prix de l'énergie commencent aussi à se traduire par une accalmie des prix des produits manufacturés même s'il

convient de noter que l'infléchissement du bouclier tarifaire va avoir des conséquences notables pour nos concitoyens. La hausse des prix des services reste vigoureuse, du fait de la diffusion de l'accélération passée des salaires. Le Gouvernement table sur une inflation de 4,8% hors tabac pour 2023 (en glissement annuel contre un pic à 6,3 % en février), soit un niveau relativement proche de l'inflation définitive de 2022 (5,3%), puis il anticipe une inflation de 2,5% en 2024, soit une réduction de moitié, puis 2% en 2025. Cet exercice prévisionnel dont l'amplitude du résultat témoigne d'un degré élevé d'incertitude lié à la dynamique des prix énergétiques et alimentaires, doit être considéré avec une certaine prudence.

La forte poussée inflationniste débutée fin 2021 a conduit la BCE à remonter ses taux directeurs à compter de septembre 2022. Or, la hausse des taux d'intérêt à long terme a été bien inférieure à celle de l'inflation. La baisse de l'inflation attendue en 2024 devrait se traduire par une remontée du taux d'intérêt réel retrouvant des niveaux comparables à ceux des années 2004-2011.

... LA NÉCESSITÉ DE REFONDER NOTRE CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT S'IMPOSE DE MANIÈRE PRÉGNANTE.

L'incertitude de cette conjoncture a nécessairement des conséquences dans la conduite des politiques publiques départementales. A cette contingence s'ajoutent les effets de plusieurs décisions nationales à mettre en œuvre, telles que l'augmentation de 5 points d'indice des fonctionnaires qui interviendra au 1er janvier 2024 et l'augmentation de la part induite par les allocations individuelles de solidarité.

Se greffent, au surplus, les décisions gouvernementales issues de la mise en œuvre du « nouveau » projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2023-2027 adopté par l'Assemblée nationale le 29 septembre 2023 (application de l'article 49.3). La nouvelle version de ce texte prévoit un retour du déficit sous la barre des 3% à horizon 2027 (-2,7% du PIB). Pour atteindre cet objectif, la réduction du déficit public de 2,1 points entre 2022 et 2027 prévoit de facto **un accroissement de la capacité de financement des administrations publiques locales**. De 0,0% en 2022, le PLPFP prévoit donc une hausse de la capacité de financement des collectivités locales de +0,4% du PIB en 2027.

En matière de recettes, le projet de loi de finances (PLPFP) prévoit une baisse des recettes de ces mêmes administrations publiques locales, déjà marquée en 2023, par la forte hausse du PIB (effet inflation), la prise en compte d'une baisse conséquente des DMTO, la très faible progression des concours financiers de l'Etat et la moindre croissance de la TVA. Cette baisse prévisionnelle des recettes rapportées au PIB à horizon 2027 est également liée à l'article 13 du PLPFP qui fixe désormais un montant maximal pour l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales pour la période.

Au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF), une perte globale de recettes apparaît du fait de la non-indexation de cette dotation de 2018 à 2023. Le PLF 2024 prévoit un montant égal à celui de l'année précédente.

Concernant les autres dotations, la dotation générale de décentralisation (DGD), la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) sont stables.

En matière de dépenses, conjugué à une croissance des recettes plus faible que l'évolution du PIB, le PLPFP fixe une trajectoire de réduction de la dépense publique locale de telle sorte à dégager un solde public « positif » en 2027. Ainsi, l'article 16 du PLPFP prévoit :

« I. – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II. – À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes.

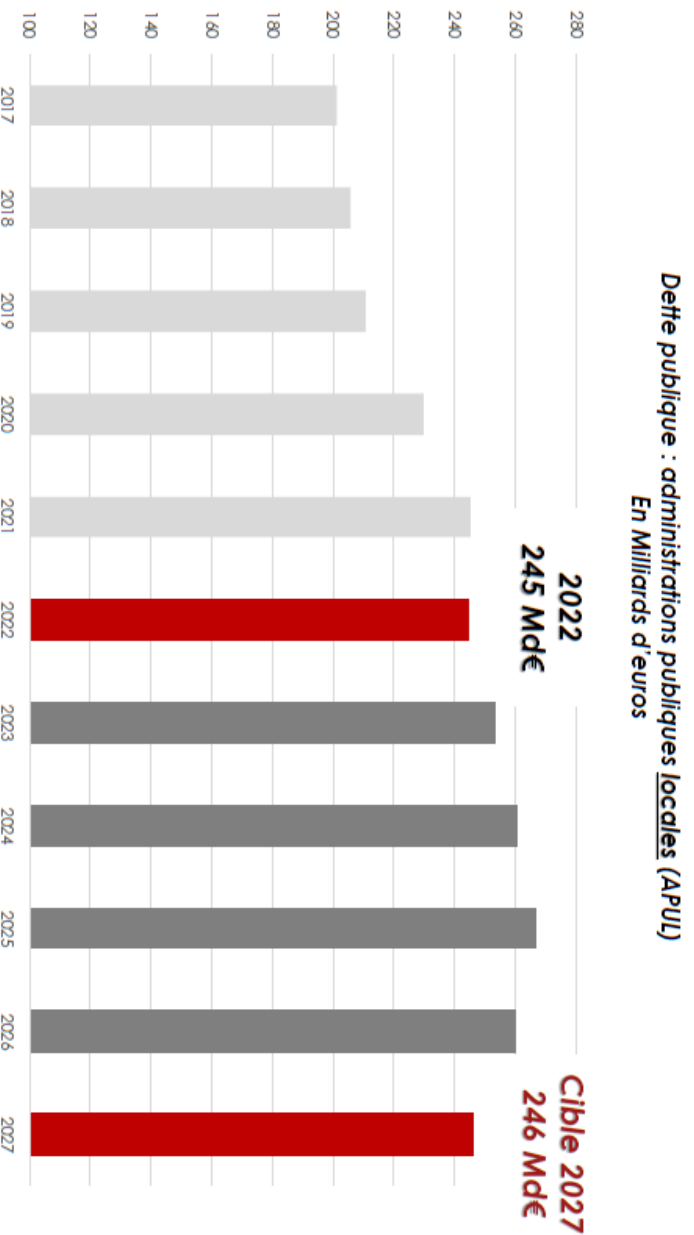
III. – Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, prévu au II s'établit comme suit :

Evolution annuelle des dépenses de fonctionnement en valeur :

2024 : 2%, 2025 : 1,5%, 2026 : 1,3%, 2027 : 1,3%.
Evolution annuelle des dépenses de fonctionnement en volume :
2024 : -0,5%, 2025 : -0,5%, 2026 : -0,45%, 2027 : -0,45%. »

Ainsi, le nouveau texte conserve-t-il la norme d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à l'inflation -0,5 point à compter de 2024. Le complément apporté dans le nouveau texte permet de retraiter les dépenses de fonctionnement, d'une part, des allocations individuelles de solidarité (AIS) que sont le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et, d'autre part, les dépenses en matière d'aide sociale à l'enfance (ASE).

En matière de dette, le PLPPF prévoit également une cible d'endettement public à 108,1% à horizon 2027, soit une baisse de -3,7 points par rapport à 2022. Cette prévision de la baisse du ratio d'endettement serait principalement concentrée en fin de période 2025-2027. Par construction, cette trajectoire de l'endettement des collectivités locales à horizon 2027 revient à retrouver, en montants, un encours de dette en 2027 égal à celui de 2022, soit 246 Md€.



Cet arsenal de mesures contraignantes va directement impacter le déploiement de nos politiques publiques départementales battant en brèche le principe même de libre administration des collectivités locales.

Comme nous venons de l'évoquer, la conjoncture actuelle complique tout exercice prospectif et les mesures du PLPPF vont en aggraver la réalisation. L'Etat, par l'imposition régulière de nouvelles charges, sans compensation équivalente, organise une forme de paupérisation des Départements du fait de la stagnation des recettes, observée par ailleurs.

Le Département assume toutefois pleinement ses responsabilités et la prudence dont il convient de faire preuve pour ne pas entacher ses ambitions pour les Ardéchois et leur territoire. En dépit de la croissance de ce qui peut rester de fiscalité directe, de la désinflation et des mesures de soutien décidées par le législateur, il ressort que la reprise des dépenses d'action sociale, la croissance inévitable de la masse salariale sur les années à venir, combinées à la chute accélérée des droits de mutation à titre onéreux et à un net ralentissement du dynamisme de la TVA, devraient se traduire par une diminution notable de l'autofinancement. **Le budget 2024 s'inscrit donc dans un contexte complexe empreint d'incertitudes et sous le joug d'un effet ciseau marqué du fait d'un déséquilibre entre dépenses et recettes.**

L'ARDÈCHE, UN DÉPARTEMENT QUI RÉAFFIRME SA VOLONTÉ DE PROTÉGER LES ARDÉCHOIS...

Dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire, le budget primitif 2024 du Département de l'Ardèche s'inscrit dans un contexte budgétaire caractérisé par :

- **Un poids toujours important des dépenses de solidarité majoritairement lié à la part des allocations individuelles auxquelles il convient d'inclure l'aide sociale à l'enfance.**

Chef de file en matière de solidarité en apportant un soutien indéfectible aux publics fragiles, le Département de l'Ardèche n'échappe pas à la tendance nationale et fait face depuis plusieurs années à une hausse de ses dépenses sociales, hausse qui s'est fortement accentuée sous l'effet des crises successives.

Les dépenses consacrées aux politiques publiques en faveur des solidarités ont ainsi fortement progressé depuis 2012.

La responsabilité du Département en matière d'allocations individuelles se traduit par la part importante qu'elles représentent au sein de nos dépenses sociales. En 2024, avec un montant de 143,6M€, les AIS (ASE incluse) représentent près de 67% des dépenses de solidarité. Depuis 2012, leur montant a globalement fortement augmenté (+52,64% de BP à BP).

Ces évolutions se répartissent de la manière suivante (montant en M€) :

EN M€	BP2012	BP2013	BP2014	BP2015	BP2016	BP2017	BP2018	BP2019	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023	BP2024	EVO 2012/2024
APA	39,79	43,84	43,63	43,90	44,42	47,06	45,61	44,11	43,10	43,23	46,97	49,48	54,09	35,95%
PCH	7,11	8,18	7,82	7,36	7,25	7,55	7,43	7,55	8,04	8,26	8,87	10,93	12,39	74,31%
RSA	26,20	26,86	29,40	31,77	34,60	35,80	36,17	37,99	38,60	42,60	42,42	40,00	38,41	46,62%
ASE	20,97	21,29	21,41	20,62	22,94	23,93	25,11	27,16	27,12	27,74	31,83	35,40	38,69	84,45%
TOTAL	94,08	100,19	102,27	103,66	109,21	114,34	114,33	116,80	116,86	121,83	129,34	135,82	143,60	52,64%

La diminution du nombre de bénéficiaires et l'accent sur le volet insertion à l'activité permettent une diminution des dépenses consacrées au Revenu de solidarité active. Cette tendance est observée sur l'année 2023 et permet une projection en 2024 à hauteur de 38,42M€, soit une diminution de 1,58M€, soit - 3,96% d'évolution. C'est le résultat d'une action très volontariste de la majorité actuelle, qui a souhaité faire de l'insertion par le travail une priorité du mandat.

... TOUT EN COMPENSANT UNE MODIFICATION STRUCTURELLE DE CES RECETTES, ANNONCIATEUR D'UN EFFET CISEAU INÉLUCTABLE.

Un certain nombre d'annonces ont été faites le 10 novembre 2023 par la Première ministre lors des assises annuelles des Départements de France à Strasbourg quant à la nécessité d'assurer la santé financière des Départements face à des dépenses qui explosent et des recettes qui seffondrent. Dans l'attente de promesses qui n'engagent que ceux qui veulent les écouter, les constats amers sont les suivants :

1/ Des recettes fiscales sous tutelle ou en diminution significative

La réforme de la fiscalité locale initiée en 2020, en transférant aux communes la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a privé le Département de l'un de ses derniers leviers fiscaux. 2024 correspond à la quatrième année de compensation du produit de taxe foncière par une fraction de TVA nationale.

La suppression de la CVAE est compensée, à l'instar de la TFPB par l'affectation d'une part du produit national de TVA égale à la moyenne des produits perçus entre 2020 et 2023. Dans un souci de cohérence, le montant 2023 (15,6M€) est réévalué du fait de la croissance nationale antérieurement constatée.

La recette des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est, quant à elle, prévue à hauteur de 41M€. Cette diminution (-19,6% de BP à BP) est liée à l'affaiblissement de ce produit, d'ores et déjà constaté en 2023, et à une certaine prudence quant à l'évolution du marché immobilier. L'analyse de l'évolution des DMTO montre que la baisse prévue en 2024 va conduire le Département à retrouver un niveau de DMTO de 2019.

La mise en réserve du surplus de DMTO opérée en 2022 permet de compenser en partie en 2024 cette baisse très importante de recettes (-20 millions d'euros sur 2 ans). La reprise des produits de DMTO sur ce

BP 2024 se justifie, au surplus, par l'accroissement de nos charges (cf. supra) et fera l'objet, conformément au décret 2022-1008 du 15 juillet 2022, d'une délibération en 2024 et d'une écriture au débit du compte 1064 « Réserve DMT0 » non budgétaire avec émission d'un titre de recettes sur le compte budgétaire 75882 « Reprise réserve – Surplus de DMT0 » en section de fonctionnement. Cette recette intègrera donc les ressources budgétaires de l'exercice 2024 et pourra contribuer au financement de nos dépenses d'investissement en alimentant un autofinancement matérialisé par un ratio d'épargne nette de 6.8M€.

2/ L'utilisation de la neutralisation des amortissements comme vecteur d'équilibre temporaire.

Le Département doit procéder à l'amortissement de ses immobilisations dans les conditions fixées par l'article D. 4321-1 du CGCT.

Les dépenses d'ordre qui en résultent constituent une charge budgétaire susceptible d'être, pour partie, neutralisée selon des modalités précisées par l'article R3321.3.1 du CGCT :

Ce dispositif budgétaire et comptable facultatif, intégré dans le règlement budgétaire et financier de la collectivité adopté le 16 juin 2023, permet d'apporter de la souplesse dans le financement de l'amortissement des subventions d'équipement versées et des bâtiments administratifs et scolaires dont la charge s'est mathématiquement accentuée avec la mise en œuvre du prorata temporis en M57 (+5.6M€).

L'inscription de cette neutralisation des amortissements à hauteur de 9M€ au budget 2024 sur une base neutralisable de 42,9 M€ permet ainsi de corriger un déséquilibre induit par les conséquences susmentionnées :

- Augmentation des dépenses de fonctionnement ;
- Forte stagnation des recettes de fonctionnement ;
- Absence de reprise anticipée du résultat.

La procédure de neutralisation d'un montant de 9M€ obéira à la répartition suivante selon les amortissements éligibles :

Libellés	Prévisions BP 2023	Prévisions BP 2024	Evolution BP24-BP 23	Neutralisations BP 2024
DOTATIONS AMORTISSEMENTS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	332 800€	764 500€	129,72%	500 000€
DOTATION AMORT SUBV EQUIPEMENT	25 446 800€	29 108 900€	14,39%	4 500 000€
DOT.AMORT. BATIMENTS SCOLAIRES	3 506 200€	4 050 900€	15,54%	4 000 000€
Total AMORTISSEMENTS	37 325 400€	42 954 600€	15,08%	9 000 000€

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES DU DÉPARTEMENT.

Malgré les augmentations de charges que subit le Département, la pertinence de ses décisions et des choix opérés, mais aussi les efforts de gestion réalisés depuis notre arrivée à la tête du Département ont très largement contribué à préserver les marges de manœuvre et permettent aujourd'hui de compter sur une santé financière saine mais non moins fragile comme nous venons de l'évoquer. L'équilibre général du budget dépend encore beaucoup trop des recettes exceptionnelles et restera soumis aux affres d'une inflation qui persiste et à l'urgence sociale qui en découle.

Notre épargne brute diminue et s'élève à 30.3M€. Ainsi, la capacité d'auto-financement de la collectivité se dégrade-t-elle sous l'effet conjugué de la stagnation des dotations étatiques, de la raréfaction de nos recettes fiscales, de la progression des dépenses de fonctionnement et du poids du remboursement de notre annuité de la dette.

Malgré tout, en tant que véritable acteur de l'économie locale sur lequel nos partenaires peuvent s'appuyer, le Département maintient en 2024 un niveau de dépenses d'investissement élevé (71.6M€) pour être utile à notre territoire. Engagé au quotidien au plus près des Ardéchois, le Département accompagne et soutient ses publics et notamment les plus fragiles. Il agit, dans l'ensemble de ses politiques, en portant une vision d'avenir avec dynamisme et détermination.

Le budget du Département comprend un budget principal et 2 budgets annexes (Base de Salavas et Foyer de l'enfance) et son équilibre fait apparaître les soldes financiers suivants :

	DEPENSES			RECETTES		
	TOTAL	OP. REELLES	OP. ORDRE	TOTAL	OP. REELLES	OP. ORDRE
BUDGET PRINCIPAL	566 706 683,96	508 273 694,16	58 432 989,80	566 706 683,96	508 273 694,16	58 432 989,80
INV	141 026 091,80	126 104 210,80	14 921 881,00	141 026 091,80	95 849 402,00	45 176 689,80
FCT	425 680 592,16	382 169 483,36	43 511 108,80	425 680 592,16	412 424 292,16	13 256 300,00
	DEPENSES			RECETTES		
	TOTAL	OP. REELLES	OP. ORDRE	TOTAL	OP. REELLES	OP. ORDRE
BUDGET ANNEXE EDA	2 356 238,26	2 111 238,26	245 000,00	2 356 238,26	2 111 238,26	245 000,00
INV	1 539 238,26	1 539 238,26	-	1 539 238,26	1 294 238,26	245 000,00
FCT	817 000,00	572 000,00	245 000,00	817 000,00	817 000,00	-
	DEPENSES			RECETTES		
	TOTAL	OP. REELLES	OP. ORDRE	TOTAL	OP. REELLES	OP. ORDRE
BUDGET ANNEXE FDE	3 890 705,00	3 510 605,00	380 100,00	3 890 705,00	3 510 605,00	380 100,00
INV	245 000,00	80 300,00	164 700,00	245 000,00	29 600,00	215 400,00
FCT	3 645 705,00	3 430 305,00	215 400,00	3 645 705,00	3 481 005,00	164 700,00
	DEPENSES			RECETTES		
	TOTAL	OP. REELLES	OP. ORDRE	TOTAL	OP. REELLES	OP. ORDRE
BUDGET CONSOLIDE	572 953 627,22	513 895 537,42	59 058 089,80	572 953 627,22	513 895 537,42	59 058 089,80
INV	142 810 330,06	127 723 749,06	15 086 581,00	142 810 330,06	97 173 240,26	45 637 089,80
FCT	430 143 297,16	386 171 788,36	43 971 508,80	430 143 297,16	416 722 297,16	13 421 000,00

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 382 M€ et à 425 M€ en incluant les dépenses d'ordre.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 126 M€ et à 141 M€ en incluant les dépenses d'ordre, soit 71.6M€ hors dette.

	BP 2022	Evolution BP 2023/ BP 2022	BP 2023	Evolution BP 2024/ BP 2023	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	373 400 000,00	8,26%	404 236 350,26	2,03%	412 424 292,16
Dépenses réelles de fonctionnement	333 880 000,00	8,77%	363 153 683,01	5,24%	382 169 483,36
Epargne brute	39 520 000,00	3,95%	41 082 667,25	-26,36%	30 254 808,80
Remboursement du capital des emprunts	21 200 000,00	8,96%	23 100 000,00	1,35%	23 410 839,00
Epargne nette	18 320 000,00	-1,84%	17 982 667,25	-61,94%	6 843 969,80
Dépenses d'investissement hors dette	72 280 000,00	7,35%	77 591 835,35	-7,70%	71 616 340,80
Recettes d'investissement hors emprunt	20 360 000,00	-17,19%	16 859 168,10	-14,57%	14 402 371,00
Emprunt d'équilibre	33 600 000,00	27,23%	42 750 000,00	17,82%	50 370 000,00
Encours de dette au 1 ^{er} janvier	295 345 188,20	-0,28%	294 515 368,59	-7,79%	271 586 211,10
Variation de dette	12 400 000,00	58,47%	19 650 000,00	37,20%	26 959 161,00

**UN BUDGET
PRINCIPAL
VOLONTARISTE
MAIS CONTRAINT**

I. UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT TROP SOUMISE AUX DÉCISIONS DE L'ÉTAT

1. Des recettes de fonctionnement dont le dynamisme s'étiolo

Les recettes réelles de fonctionnement sélèvent à 412 M€, soit des recettes stables par rapport à 2023, si l'on excepte la reprise de 10 M€ de DMTO.

1.1. Une absence d'indexation regrettable des concours financiers de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le montant prévisionnel de la DGF pour 2024 est de **52.6M€** (stable par rapport au BP 2023). Elle est composée de la dotation forfaitaire (25.3M€), de la dotation de compensation (15.5M€) et de la dotation de fonctionnement minimale (11.8M€).

Les autres dotations de l'Etat

Pour 2024, le montant de la **dotation générale de décentralisation (DGD)** est stable et s'établit à **2.6 M€**. L'inscription du **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** au titre des dépenses de fonctionnement (sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie) est prévue à hauteur de **220K€**.

1.2. Une évolution contingée de la fiscalité directe compensée

Les Départements sont bénéficiaires de différentes recettes transférées par l'État suite aux réformes successives de la fiscalité locale.

Le **panier de recettes fiscales du Département** est estimé pour 2024 à **137.64M€** et est composé de :

- La TVA compensatoire de la taxe foncière sur les propriétés bâties : en application de la loi de finances pour 2021, le produit du foncier bâti perçu par les Départements est transféré depuis le 1er janvier 2021 au bloc communal. Il est remplacé par une fraction de la TVA reversée par l'État. Pour 2024, la recette attendue est évaluée de façon prudentielle à **83.4M€** en progression de 2,5% par rapport au budget 2023.
- Autre fiscalité compensée

Les recettes correspondant à la fiscalité directe compensée sont prévues à hauteur de **54.24M€**. Elles se répartissent de la manière suivante :

- 15.6M€ de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- 10.8M€ de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP),
- 9.4M€ de fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR),
- 7.2M€ correspondant au transfert des frais de gestion de la TFPB, de l'Etat aux départements,
- 9M€ d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER),
- 2.04M€ de dotation pour transfert de compensations d'exonérations.
- 200K€ de part complémentaire sur les droits de mutation et de publicité foncière (DMTO), comprise dans la prévision globale de DMTO.

1.3. Une fiscalité liée aux transferts de compétences marquée par une TSCA dynamique

La fiscalité transférée retrace les compensations liées aux transferts de compétences de l'acte II. La recette attendue de **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)** pour compenser le transfert de la gestion du revenu de solidarité active (RSA) sélève à **21,5M€**.

Le **fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)** est, quant à lui, prévu pour 2024 à hauteur de **1.6M€**.

La recette attendue de **taxe spéciale sur les conventions d'assurances**, pour compenser les autres transferts de compétences, sélève à **70M€ (+6%)**.

1.4. Une fiscalité indirecte principalement marquée par la chute drastique des DMTO.

Elle est principalement constituée des **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**, dont l'inscription pour 2024 est prévue à hauteur de **41M€** et inclut la part versée par l'Etat au titre de la fiscalité transférée, soit une baisse de plus de 10 M€ par rapport au budget 2023.

La fiscalité indirecte inclut par ailleurs, la taxe sur l'électricité pour un montant de **4.24M€**, la taxe de séjour à hauteur de **200K€** et la taxe sur l'énergie hydraulique évaluée à **100K€**.

1.5. La fiscalité affectée

La recette inscrite en 2024, pour la taxe d'aménagement (TA) est évaluée à **3M€**.

1.6. Les allocations du domaine social toujours marquées du sceau d'une compensation notablement insuffisante face aux dépenses correspondantes.

Les allocations dans le domaine social s'élevaient à **50.8M€**.

Au titre des compétences portées par le Département, les dotations CNSA sont de **34.7M€** au titre des domaines suivants :

- fonds de financement de l'APA (allocation APA) : 24.2M€
- fonds de financement du handicap (allocation PCH) : 5.3M€
- dotation Qualité et avenant 43 : 5.2M€.

Hors dotations versées par la CNSA, les recettes perçues dans le cadre de remboursement ou participation aux dépenses d'aide sociale s'élevaient à 6.5M€ au titre des recouvrements sur bénéficiaires et successions.

2. Des dépenses de fonctionnement principalement réglementaires poursuivent leur tendance haussière.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **382 169 483€**, soit une augmentation de **5.24% par rapport au BP 2023. Retraite des AIS et de l'ASE, l'évolution est ramenée à 4.94%.**

	BP 2023 (en €)	Evolution BP 2024/BP 2023	BP 2024 (en €)
Dépenses réelles de fonctionnement	363 153 683,01	5,24%	382 169 483,36
AIS	135 818 043,00	5,73%	143 597 326,85
Dont APA	49 475 648,00	9,33%	54 092 586,59
Dont PCH	10 934 219,00	13,37%	12 396 597,76
Dont RSA	40 000 000,00	-3,96%	38 415 000,00
Dont ASE	35 408 176,00	9,28%	38 693 142,50
DRF retraitées AIS/ASE	227 335 640,01	4,94%	238 572 156,51

2.1. Efficacité et optimisation au cœur des dépenses de fonctionnement à caractère général.

Les dépenses à caractère général s'élevaient à **24.8M€**, soit une diminution 11% (par rapport aux crédits votés de l'année 2023). Cet infléchissement est à relier au contexte désinflationniste et dénote la volonté de la collectivité de rationaliser son fonctionnement.

2.2. Le Département aux côtés des agents départementaux et des assistants familiaux.

Les frais de personnels s'élevaient à **93.03M€** et sont en très légère diminution. Ils prennent en compte l'ensemble des personnels départementaux, y compris les assistants familiaux. Malgré les revalorisations salariales nombreuses depuis 2022 (Séjour en année pleine, GVT, revalorisation et reclassement, évolution

du régime indemnitaire des catégories A, B et C) la sous-consommation de notre schéma d'emploi permet de contenir l'augmentation réelle de la rémunération de tous nos agents. Le maintien d'un niveau très haut de notre masse salariale depuis 2023 est également nécessaire pour limiter la tendance nationale de l'augmentation des postes vacants, en restant attractif.

Cette stabilisation liée notamment à un tassement des recrutements sur l'exercice 2023 permettra de réponder à la prise en compte de évolutions endogènes et exogènes (évolution du point d'indice au 1^{er} janvier 2024, afin de renforcer la fidélisation et l'attractivité de la collectivité).

2.3. Des attributions de compensation des charges transférées constantes

Dans le cadre de la mise en œuvre des lois NOTRe, la compensation des charges transférées à la Région est à hauteur de 6,6M€ comme les années précédentes.

2.4. Une solidarité départementale marquée par une nette hausse des AIS et de l'ASE

Hors charges à caractère général, charges exceptionnelles et frais de personnel, ce secteur représente 143,6M€ (+5,7% par rapport au BP23). Il convient de mentionner, à titre d'illustration :

- l'aide aux personnes âgées : 54.1M€ au titre de l'allocation APA (+9.3%)
- l'aide à l'enfance : 38.7M€ (+9.28%)
- le RSA : 38.4M€ (- 4%) en prenant en compte l'évolution du nombre d'allocataires
- l'aide aux personnes handicapées : 12.4M€ au titre de l'allocation PCH (+13.37%).

Cette baisse du niveau d'allocataires du RSA est le reflet de la politique volontariste menée par la nouvelle majorité de faire de la réinsertion par l'emploi une priorité du mandat.

2.5. L'accompagnement des communes et de l'ingénierie associative : une volonté forte du Département.

Les crédits proposés pour accompagner les communes et les structures associatives dans les domaines sportif, culturel ou social s'élèvent à **21.6M€** hors budgets annexes, soit une augmentation de 22% par rapport au BP 2023. Le Département marque ainsi sa volonté d'accompagner ses partenaires face au prolongement de la crise, ces crédits 2024 représentent le volume le plus important des 4 dernières années.

2.6. Pierre angulaire de la sécurité des Ardéchois, le Département réaffirme son soutien au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Cette participation s'élève pour 2024 à **21.9 M€**, correspondant à une augmentation de 7% par rapport au budget 2023, faisant suite à une augmentation également de 23.23% par rapport à 2022.

Ces efforts considérables sont réalisés par le Département de l'Ardèche pour compenser à la fois un budget historiquement sous-doté et la crise inflationniste.

2.7. Une stabilité des fonds destinés à la péréquation horizontale

Au titre de ces fonds, il convient de relever une inscription de 4,4M€ en dépenses et de 8M€ en recettes au titre du fonds de péréquation des DMTQ.

II. UNE SECTION D'INVESTISSEMENT QUI DEMEURE VOLONTARISTE

1. Une recherche de cofinancements plus que jamais nécessaire afin de soutenir nos recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élevèrent à **45.5M€** (hors emprunt déquilibrium), soit -32% par rapport au BP 2023.

Le **Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** est calculé sur la base des dépenses réalisées sur l'année précédente. L'estimation pour 2024 est de 7.8M€.

La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est, quant à elle, stable avec un montant de **1.2M€**.

L'intention du Département de maîtriser le recours à l'emprunt est constante.

Pour 2024, la prévision d'emprunt s'établit à 50.4M€. Elle évolue de 18% par rapport au BP23 et sera réévaluée lors de la prise en compte du résultat issu du compte administratif 2023.

2. Des dépenses réelles d'investissement au service d'un Département soucieux de son territoire et de ses habitants.

Les dépenses réelles d'investissement s'élevèrent à **126.1M€**, soit une évolution de **-16.32%** par rapport au BP 2023 qui s'explique principalement par la diminution des crédits revolving et du refinancement de la dette dans un souci de recherche constante d'optimisation financière.

2.1. Des projets de maîtrise d'ouvrage départementale porteurs de grands enjeux.

Les dépenses d'investissement direct, s'élevèrent à **46.3M€** pour 2024 et concernent principalement :

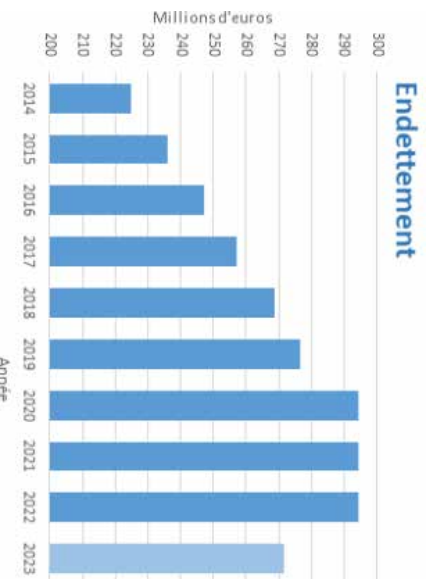
- la voirie départementale : 28M€ (dont aménagement, réhabilitation et travaux des subdivisions) ;
- les opérations bâlimentaires (scolaires et administratifs) : 8.9M€
- les acquisitions de véhicules et matériels techniques : 3.4M€
- l'acquisition de logiciels : 1.4M€
- les aménagements ENS : 1.2M€

2.2. Le Département conforte sa politique d'accompagnement des collectivités et syndicats du territoire.

Les concours financiers que le Département apporte aux communes, intercommunalités et autres investisseurs publics et privés pour le financement d'opérations d'équipement s'élevèrent à **25.3M€**.

2.3. Un niveau d'endettement constaté en diminution.

Le capital restant dû au titre de la dette propre du Département a été arrêté à **271.6M€** au 31 décembre 2023 (294.5M€ au 1^{er} janvier 2023). Le Département de l'Ardèche reste l'un des départements les plus endettés de sa strate malgré les efforts engagés depuis le changement de majorité pour ne pas recourir à l'emprunt. La capacité de désendettement du Département reste toutefois inférieure à 10 ans.



Au 1^{er} janvier 2024, la dette du Département sera composée d'emprunt à taux fixe à hauteur de 72%. En anticipation des emprunts qui seront contractés d'ici le 31 décembre 2024, les prévisions budgétaires inscrites au BP 2024 sont de **50,4M€** ; elles seront **réévaluées à l'aune du résultat constaté au compte administratif 2023**.

III. AUTRES INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES

1. Par chapitre

Le Budget du Département est voté au niveau du chapitre budgétaire.

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT (en€)	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT (en €)
INVESTISSEMENT		126 104 210,80	INVESTISSEMENT		95 849 402,00
16	Emprunts et dettes assimilées	54 487 870,00	024	Produits de cessions d'immos	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles	2 054 679,92	10	Dotations, fonds divers et réserves	7 770 000,00
204	Subventions d'investissement	25 316 834,05	13	Subventions d'investissement	6 227 371,00
21	Immobilisations corporelles	7 569 255,73	16	Emprunts et dettes assimilés	81 447 031,00
23	Immobilisations en cours	36 670 571,10	27	Autres immobilisations financières	5 000,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00			.
FONCTIONNEMENT		382 169 483,36	FONCTIONNEMENT		412 424 292,16
011	Charges à caractère général	24 757 816,38	013	Atténuations de charges	500 000,00
012	Charges de personnel	93 039 800,26	016	APA	27 030 629,40
014	Atténuations de produits	8 497 692,13	017	RSA	2 117 000,00
016	APA	58 567 024,59	70	Produits des services	2 474 600,00
017	RSA	44 304 893,35	73	Impôts et taxes	110 021 208,00
65	Autres charges de gestion courante	144 912 101,15	731	Impositions directes	168 100 596,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes délégués	272 155,50	74	Dotations et participations	83 817 998,76
66	Charges financières	7 818 000,00	75	Autres produits de gestion courante	17 834 510,00
			76	Produits financiers	394 000,00
			77	Produits exceptionnels	133 750,00
TOTAL DEPENSES		508 273 694,16	TOTAL RECETTES		508 273 694,16

2. Présentation financière synoptique par politique publique

Le tableau ci-après retrace les moyens consacrés à chaque politique publique en dépenses et recettes réelles.

Dans la suite de ce document une présentation synthétique de chacune de ces politiques permet de préciser les différentes actions qui seront conduites en 2024 par le Département en faveur de l'ensemble de ses publics et partenaires.

MISSIONS		FONCTIONNEMENT	
	POLITIQUES PUBLIQUES		MONTANTS (en €)
SOLIDARITES, INSERTION ET ACCES AUX DROITS	ENFANCE ET FAMILLE		44 795 979,55
	SANTE ET ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		475 033,13
	PERSONNES AGEES		79 270 037,59
	PERSONNES HANDICAPEES		42 450 691,71
	ACTION SOCIALE ET INSERTION		45 751 633,80
	LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE		1 251 860,00
EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE, EDUCATION ET CITOYENNETE	EDUCATION		10 833 152,25
	CULTURE		5 011 980,50
	SPORT		1 437 795,50
	JEUNESSE, CITOYENNETE		2 635 496,00
AMENAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES	ROUTES ET MOBILITES ALTERNATIVES		8 008 278,00
	SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES ET EAU		2 738 322,98
	TRANSPORTS		6 620 000,00
CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	ENVIRONNEMENT ET FORET		1 112 259,30
	ESPACES NATURELS SENSIBLES		1 361 743,64
	SECURITE ET INCENDIE		21 935 000,00
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	TOURISME		3 267 622,18
	AGRICULTURE		829 888,75
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		36 066,00
	NUMERIQUE		340 000,00
RESSOURCES	FINANCES		12 314 300,75
	PERSONNEL		79 327 744,72
	INFORMATIQUE ET SI		1 608 150,40
	PATRIMOINE ET LOGISTIQUE		5 079 709,00
	ADMINISTRATION GENERALE		3 676 737,61
	TOTAL		382 169 483,36

INVESTISSEMENT		
MISSIONS	POLITIQUES PUBLIQUES	MONTANTS (en €)
SOLIDARITES, INSERTION ET ACCES AUX DROITS	ENFANCE ET FAMILLE	39 600,00
	SANTE ET ACCES SERVICE PUBLIC	417 000,00
	PERSONNES AGEES	3 191 962,19
EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE, EDUCATION ET CITOYENNETE	ACTION SOCIALE ET INSERTION	20 000,00
	LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE	108 000,00
	EDUCATION	7 036 790,14
AMENAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES	CULTURE	1 291 649,54
	JEUNESSE, CITOYENNETE	1 13 250,00
	SPORT	1 294 238,26
CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	SOLIDARITE TERRITOIRES ET EAU	10 892 592,65
	ROUTES ET MOBILITES ALTERNATIVES	31 241 693,00
	ENVIRONNEMENT ET FORET	920 939,00
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	SECURITE ET INCENDIE	1 533 000,00
	ESPACES NATURELS SENSIBLES	1 416 338,52
	TOURISME	549 301,00
RESSOURCES	NUMERIQUE	1 500 000,00
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	617 059,28
	AGRICULTURE	1 004 256,00
TOTAL	FINANCES	54 587 870,00
	ADMINISTRATION GENERALE	11 180,00
	INFORMATIQUE ET SI	3 190 000,00
	PATRIMOINE ET LOGISTIQUE	5 127 491,22
	TOTAL	126 104 210,80

NB : les données budgétaires mentionnées dans ce tableau sont issues de la segmentation budgétaire du logiciel finances Astre.

**DES BUDGETS
ANNEXES EN
COHÉRENCE AVEC
LES ÉQUILIBRES
DU BUDGET
PRINCIPAL**

I. FOYER DE L'ENFANCE

Le budget du Foyer départemental de l'Enfance est essentiellement un budget de fonctionnement avec **3 645 705€** de dépenses sur cette section. Pour l'essentiel, celles-ci portent sur des frais de personnel avec 2.8M€ d'inscriptions, soit une augmentation de 475K€, soit 20,8% d'évolution.

En recettes, la subvention versée par le budget principal du Département est en progression importante de +733K€ avec 3 181 005€, compte tenu de la diminution notable des remboursements d'autres départements au titre des enfants confiés et de la baisse également des participations de l'Etat concernant l'accueil des mineurs non accompagnés. Les autres recettes proviennent des produits de la tarification et des refacturations aux autres départements concernant l'accueil d'enfants.

Une subvention d'équipement émanant du budget principal est allouée au titre de la couverture des dotations aux amortissements. Son montant est de 29,6K€.

Le montant total du budget, toutes opérations confondues, s'élèvent donc à **3 890 705M€**, soit une augmentation de 627K€, soit 19,2% d'évolution.

II. BASE DÉPARTEMENTALE DE SALAVAS : ESPACE DÉCOUVERTES ARDÈCHE

Ce budget s'élève à **2 356 238.26€**, ventilés comme suit :

- Les inscriptions budgétaires sont marquées par le projet de restructuration de la base dont le démarrage débutera au printemps 2024. Les inscriptions en dépenses d'investissement sont de 1 539 238.26€ couvrant tout à la fois les dépenses liées à l'achèvement des travaux et l'acquisition de mobiliers. Dans cette optique, une subvention d'équipement du budget principal est inscrite à hauteur de 1.3M€.
- Les inscriptions sur la section de fonctionnement au titre du chapitre 012 (Masse salariale) sont de 364K€.
- Les charges à caractère général au chapitre 011 sont estimées pour leur part à 207K€.
- En recettes de fonctionnement, les produits d'exploitation sont évalués à 150K€.

Le montant de la prise en charge du déficit du budget de la base s'élève à 667K€.

POLITIQUES PUBLIQUES



Un Département solidaire : protéger les Ardéchois

Enfance, Famille

PROTÉGER L'ENFANCE ARDÉCHOISE

**BUDGET
88,4 M€**

LE CONTEXTE

La politique Enfance-Famille du Département doit à la fois prendre en charge les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et mettre en place des actions de prévention en matière de parentalité, de santé ou d'accompagnement au cours de la grossesse et durant les premières années de vie des enfants.

De manière générale, les dépenses de fonctionnement sont en hausse en raison, entre autres d'une élévation du nombre de Mineurs non accompagnés (MNA) accueillis, d'une revalorisation de la rémunération des assistants familiaux, des effets de l'inflation sur les budgets des structures du secteur associatif en protection de l'enfance, d'un nombre de journées payées en augmentation.

Le Département de l'Ardèche se doit de protéger la population qu'il accueille et met à l'abri mais ne peut le faire seul, sans le concours des services de l'Etat, de la Justice et du soin dans une action coordonnée.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN 2024

Afin de relever les défis qui s'imposent au Département dans le contexte décrit ci-dessus, la direction enfance famille s'attachera en 2024 :

- A étayer l'offre et la qualité des prises en charge au sein du Foyer de l'Enfance confronté à une saturation et à une inadéquation bâtiminaire par l'ouverture d'un service dédié à l'accueil de situations complexes, dans une maison extérieure au foyer de l'enfance ;
- A sécuriser le pôle accueil des MNA, en délocalisant les lieux d'accueil afin de désengorger le Foyer de l'Enfance ;

- A adapter la capacité d'accueil des MNA en s'appuyant sur l'offre d'hébergement des structures d'accueil partenaires (dérogation de capacité d'une 40aine de places en MECS).

Ces projets s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion autour du projet global de prise en charge des enfants confiés dont le périmètre aura vocation à évoluer courant 2024 pour étayer la prise en charge des grands mineurs et la continuité éducative de l'accueil parents/enfants.

Au-delà de ces projets, la direction enfance famille s'attachera à œuvrer en faveur de l'attractivité du métier d'assistant familial et à mettre en œuvre les exigences de la Loi Taquet de février 2020 autour notamment du nouveau mode de rémunération des places non occupées, de l'organisation des week-ends de répit des familles d'accueil, et de la prise en charge des fratries.

Dans le périmètre de la petite enfance et de la protection maternelle et infantile, le Département poursuivra son implication dans l'animation du Schéma départemental des services aux familles et dans le soutien correspondant des réseaux de soutien à la parentalité.

CHIFFRES CLÉS

Plus de 937 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
250 assistants familiaux
404 Mineurs non accompagnés (au 30/10/2023 contre 180 arrivés au 30/10/2022)



©Matthieu Dupont - CD07

Action sociale et insertion

PROMOUVOIR LA VALEUR "TRAVAIL"

**BUDGET
65,8 M€**

LE CONTEXTE

Dans un contexte économique relativement dynamique en termes d'emploi avec un taux de chômage de 6,3 % au plus bas depuis 2008 et des difficultés de recrutement dans tous les secteurs, le Département a décidé de réformer son accompagnement des allocataires du RSA en accentuant en particulier l'accompagnement vers l'emploi dans une logique de « Juste droit », à rap- peler leurs droits et devoirs aux allocataires.

Par ailleurs, le Département souhaite poursuivre son accompagnement des populations en proximité au tra- vers de sa politique d'action sociale territoriale notam- ment en mettant en œuvre le plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes et violences intra familiales.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN 2024

En matière d'insertion, les actions du Département se- ront ciblées en 2024 sur la mise en œuvre de France Travail, avec une attention particulière autour des mar- chés d'accompagnement des bénéficiaires du RSA dont le cahier des charges a été revu afin de pouvoir passer d'une logique de moyens à une logique de résultats et opérer un meilleur suivi qualitatif des prestations d'ac- compagnement, tout en prévoyant des revalorisations forfaitaires et des bonus liés à l'atteinte des résultats.

L'augmentation des crédits dédiés à cette politique proactive s'inscrit en compensation des crédits dédiés au versement de l'allocation, ce qui témoigne de la dy- namique engagée autour de la cible du plein emploi.

En matière d'accompagnement social, le Département poursuivra ses actions en faveur de l'accès aux droits par le soutien de dispositifs en faveur de la santé, de l'accès aux droits, de lutte contre l'illectronisme... tout en valorisant spécifiquement la mise en œuvre du plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, pour lequel des crédits de plus de 130 000€ sont inscrits sur cet exercice budgétaire.

CHIFFRES CLÉS

- 6 400 bénéficiaires du RSA dont 20% suivis par Pôle Emploi, 40% par des prestataires externes et 40% par les équipes des centres médico-sociaux.
- Une diminution de 1.6M€ de l'allocation par rap- port au budget 2023.
- 110 emplois équivalents temps plein créés à par- tir de la démarche « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».
- 1 400 mois de contrats à durée déterminée accom- pagnés financièrement au sein des ateliers chan- tiers d'insertion.



©Shutterstock

Santé publique

OBJECTIF 100 MÉDECINS

**BUDGET
1 M€**

LE CONTEXTE

Le Département de l'Ardèche entend incarner un rôle de chef de file en matière d'attractivité du territoire pour les professionnels de santé au sens large : médecins généralistes, spécialistes, paramédicaux...

Cette ambition se traduit par une intervention à plusieurs niveaux :

- Renforcer l'attractivité médicale du territoire
- Susciter, faire émerger, accompagner les projets dynamiques de territoire
- Incarner un rôle d'animateur et d'innovateur territorial

Le Département fait de cet enjeu une priorité.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN 2024

Le Département poursuivra tout au long de l'année 2024 sa politique interventionniste en matière d'attractivité du territoire et de soutien aux associations sanitaires locales dans le cadre :

- De la poursuite des crédits dédiés à l'octroi de bourses aux internes de médecine exerçant leur stage sur le territoire ardéchois,
- De la poursuite des crédits dédiés à l'aide au logement en faveur des étudiants en médecine,
- De la poursuite du financement de bourses aux étudiants infirmiers en pratique avancée,
- De la poursuite de subventions allouées au SDIS concernant la formation de "la prise en charge de l'urgence extra hospitalière dans l'attente d'un SMUR" proposée aux Internes en médecine et au fonctionnement des véhicules de secours médical à Tournon sur Rhône et Aubenas,
- Au cofinancement des salaires et charges de fonctionnement pris en compte via le Groupement d'Intérêt Public « GIP, Ma région, Ma santé » en faveur de l'installation de médecins sur le territoire ardéchois,
- A l'octroi de crédits d'investissement en faveur de la

création de Maisons de santé pluriprofessionnelles sur le territoire.

Le pilotage de ces projets est assuré par la cellule santé spécifiquement créée et par la proposition de crédits complémentaires sur l'exercice 2024.

QUELQUES CHIFFRES :

- 44 médecins qui se sont installés ou en cours d'installation en Ardèche
- Une vingtaine de Maisons de santé pluriprofessionnelles aidées ou en passe de l'être.
- 52 terrains de stage en internat ouverts par semestre



©Jean Delmarly - CD07

Personnes âgées

PROTÉGER NOS AÎNÉS

**BUDGET
82,4 M€**

LE CONTEXTE

Le Département est au cœur des politiques de soutien aux personnes âgées. Il intervient à ce titre notamment en régulant et finançant les services d'aide à domicile, l'hébergement en habitat intermédiaire et en établissement (EHPAD, EHPA, résidences autonomie).

L'ambition pour 2024 est d'accompagner au mieux les personnes âgées qui souhaitent et ont la possibilité de vieillir à leur domicile. Les approches pour favoriser le bien vieillir chez soi seront donc renforcées : adaptation des logements, soutien de tierces personnes (autonomie, repas, accompagnement, aide-ménagère, assistance administrative...). Cela implique des services d'aide et d'accompagnement à domicile de qualité que le Département soutiendra.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN 2024

Le Département poursuivra tout au long de l'année 2024 :

- Le soutien des prises en charge à domicile avec l'accompagnement financier des Services d'accompagnement et d'aide à domicile par le cofinancement des évolutions de la convention collective de branche, la dotation qualité et la mise en œuvre de 2 heures hebdomadaires de lien social dans les plans d'aide ;
- Le soutien des établissements et services sociaux et médico-sociaux avec la prise en compte d'un plan de soutien financier d'urgence aux

EHPAD d'un montant de 770 000€, permettant de mobiliser une enveloppe similaire de la part de l'Etat; le financement des mesures Sécur, Laforcade et Castex pour un montant de plus de 1,8M€ ;

- L'évolution de la prise en compte de la dépendance dans les EHPAD avec la revalorisation du point GIR départemental à hauteur de 7,80€ (pour mémoire, valeur figée à 7,60€ depuis 2017) ;

- Le soutien au développement des formules d'habitat inclusif et le financement de forfaits d'aide à la vie partagée (245 000€) et la mise en œuvre du programme de la conférence des financeurs et de la perte d'autonomie (1,1M€) ;

- La poursuite des crédits d'investissement dans les établissements accueillant des personnes âgées dans le cadre de crédits de paiement de 3,3M€ sur cet exercice budgétaire.

CHIFFRES CLÉS

- 65 EHPADS pour 5 822 places d'hébergement permanent, 135 places d'USLD et 39 places d'hébergement temporaire
- 639 places sur 17 établissements non médicalisés
- 845 bénéficiaires de l'aide sociale en établissements (2022)
- Plus de 6 000 bénéficiaires de l'APA à domicile et 185 bénéficiaires de l'aide-ménagère
- 13 personnes âgées sur l'accueil familial



©Séverine Baur - CDD7

Personnes handicapées

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES HANDICAPÉES

**DÉPENSES
FONCTIONNEMENT
42.5 M€**

LE CONTEXTE

La prise en charge des personnes en situation de handicap est gérée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), satellite du Département, dont les délais en deux ans se sont fortement améliorés. Plus spécifiquement, le Département, en sus de l'application des évolutions réglementaires autour de la PCH, a souhaité appuyer son soutien aux enfants en situation de handicap en leur octroyant un Bonus collégiens doublé et en collaborant avec l'ARS et la Direction enfance famille autour d'un projet d'équipe mobile enfance handicap.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN 2024

L'accompagnement des personnes en situation de handicap se matérialisera en 2024 par :

- La poursuite des efforts visant à diminuer les délais de traitements des demandes adressées à la MDPH,

- La poursuite de la montée en charge du dispositif visant à la prestation de compensation du handicap lié aux troubles psychiques, mentaux, cognitifs ou neurodéveloppementaux (le coût de cette mise en œuvre est évalué à 3 M€ en année pleine),

CHIFFRES CLÉS - ANNÉE 2022

- Plus de 9 500 appels téléphoniques reçus par la MDPH
- Plus de 7 500 dossiers de demandes déposés
- Plus de 20 000 décisions et avis rendus
- Plus de 1 600 personnes bénéficiaires de la PCH et 145 personnes bénéficiaires de l'ACTP
- 74 personnes accueillies sur l'accueil familial

- L'école pour tous,
- Le plein emploi pour les personnes en situation de handicap,
- La simplification des parcours et la transformation de l'offre médico-sociale, qui compte au titre de ses mesures le renforcement de l'accueil, l'information et l'accompagnement des personnes par la MDPH, ainsi que le déploiement de 50.000 nouvelles solutions d'ici à 2030.

Une démarche transversale avec la direction de l'accompagnement social et de l'insertion sera par ailleurs engagée courant 2024 afin d'identifier les publics les plus éloignés de l'emploi qui relèveraient du champ du handicap et étudier les solutions qui pourraient leur être proposées pour pallier leurs handicaps.



Politique logement

POLITIQUE LOGEMENT

BUDGET
1,41 M€

LE CONTEXTE

Au-delà des actions de soutien aux projets d'accompagnement dans et vers le logement et la mise en œuvre du Fonds unique logement, qui représente plus de 1,5M€, l'année 2024 consacra le renouvellement du Programme départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2024-2029.

L'année 2024 sera également consacrée au renouvellement des contrats de ville, autour d'une affirmation du rôle du Département en matière de financement d'actions innovantes et porteuses d'une dynamique permettant une meilleure lisibilité du soutien départemental.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN 2024

Le volet Logement sera largement abordé dans le cadre du renouvellement du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Pour la période 2024-2029, il s'agit d'engager un PDALHPD qui soit territorialisé (différenciations géographiques adaptées aux besoins exprimés avec une implication plus marquée des EPCI), cohérent (bonne articulation entre les différentes politiques publiques), autour des 4 principaux axes suivants :

- Adapter l'offre de logement et d'hébergement aux besoins du public du plan
- Améliorer la fluidité des parcours
- Maintenir les personnes dans des conditions d'habitat durables et décentes
- Renforcer l'animation et l'approche territoriale du PDALHPD

L'année 2024 sera également consacrée à la révision du règlement du Fonds unique logement (1,5M€) afin de toucher un plus grand nombre de bénéficiaires, répondre aux nouveaux enjeux en matière de prévention de la précarité liée au logement, et de manière générale rendre plus lisible l'action du FUL en lien avec le PDALHPD.

Le renouvellement des contrats de ville devrait permettre au Département d'accompagner les projets innovants et structurant dans le cadre de ses interventions de droit commun et de crédits spécifiquement dédiés.

CHIFFRES CLÉS

- 4 contrats de ville
- 7 600 habitants concernés
- 200 à 250 000€ de financements annuels aux projets des quartiers concernés dans le cadre du droit commun, en sus d'une enveloppe de 50 000€ de crédits spécifiques.







**Un Département
qui œuvre
pour la qualité
de vie
des Ardéchois**

Education

repas de qualité au niveau de 2€50 dans l'assiette (plus de 1 million de repas servis par an dans les collèges).

GARANTIR D'EXCELLENTE CONDITIONS DE RÉUSSITE POUR NOS COLLÉGIENS

**BUDGET
11,4 M€**

Dans le cadre de ses compétences, le Département permet un fonctionnement optimal des collèges d'Ardèche pour un taux de réussite au brevet parmi les meilleurs de France.

Le Département agit dans ses champs de compétences obligatoires pour la gestion du quotidien des collèges : dotation globale de fonctionnement, entretien des locaux, restauration de qualité avec des produits locaux, maintenance des établissements, travaux pour améliorer les performances énergétiques des collèges.

Mais le Département souhaite aussi être très présent dans sa politique volontariste pour soutenir le quotidien et l'enseignement des collégiens : Atout collège 07, plateforme des stages de 3^e, Bonus collégien, formation aux gestes de premiers secours, collège au cinéma, création et poursuite du Conseil départemental des jeunes, soutien aux sections sportives et associations sportives. Cet investissement dans les politiques volontaristes se trouve aussi en direction des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat. Les projets Atout collège ou le CDJ sont proposés de la même manière aux établissements privés.

Depuis la rentrée 2022, la collectivité départementale est confrontée à un contexte inflationniste imposant des dépenses supplémentaires qui pèsent lourdement sur ses finances. Par anticipation, le Département a permis de maintenir les équilibres des trésoreries des établissements et ainsi préserver leur santé financière.

L'effort financier est également tout aussi important s'agissant de la baisse de recettes de reversement au niveau des services de restauration afin de garantir le pouvoir d'achat des familles ardéchoises dont les enfants fréquentent les restaurants scolaires pour maintenir un

CHIFFRES CLÉS

- Rentrée 2023/2024 : 16 257 collégiens dont 5 144 dans les collèges privés.
- Pour 2024, la Dotation globale de fonctionnement des établissements se situe à 3 061 848 € (+1 1,55%).
- A noter, la désinflation de la dotation complémentaire énergie pesant 67,6% de moins qu'en 2023 à 1 178 857 € (3 638 576 € en 2023).

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le domaine de l'enseignement supérieur est une réelle traduction de la politique volontariste du Conseil départemental de l'Ardèche pour corriger les inégalités et les difficultés d'accès aux études supérieures, pour agir sur la politique publique de l'insertion et de l'emploi pour accompagner les reconversions professionnelles des Ardéchois et permettre ainsi de garder les talents sur son territoire.

Le Département fournit un accompagnement personnalisé sur une offre qualitative de formations supérieures à distance avec les Ardèche Campus Connectés (A2C) d'Aubenas et Privas.

Le CERMOSEM constitue également un levier intéressant de structuration du territoire avec des licences professionnelles à destination des futurs professionnels du tourisme du Département (guide conférenciers, gestion des espaces naturels de loisirs, concepteurs de projets touristiques patrimoniaux).

Le Département soutient aussi Ardèche Images à Lussas qui dispense des formations qualitatives sur la réalisation et la production de films, notamment de documentaires.

A cela s'ajoutent les nombreuses formations de BTS dans nos lycées ardéchois : l'Ardèche peut donc être considérée comme un territoire pour l'enseignement et la formation après le bac.

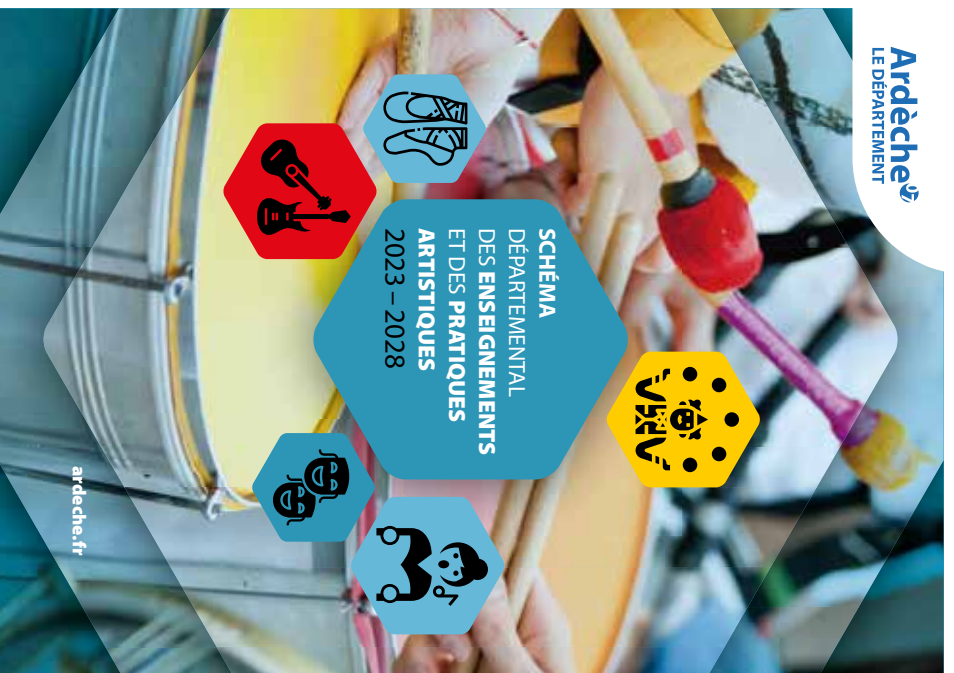
**Sport,
culture,
jeunesse et
vie associative**

SOUTIEN À LA CULTURE

Au-delà de l'accompagnement des acteurs culturels via Atout association, la politique départementale accompagne le développement culturel des territoires dans l'ensemble des secteurs (spectacle vivant, arts visuels, éducation artistique et culturelle, enseignements artistiques, lecture publique, patrimoine). Un schéma culture sera proposé courant 2024 rappelant les spécificités. L'année à venir sera essentiellement marquée par :

- Schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques :

Ce nouveau schéma, adopté pour la période 2023-2028, précise un nouveau règlement d'intervention. Celui-ci traite notamment les modalités de soutien apportées à 6 nouvelles écoles intercommunales qui reprennent les activités d'enseignement jusque-là assurées par le Syndicat mixte Ardèche musique et danse, dissous à la fin de l'année 2023.



- Conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) :

L'objectif de 100 % de territoires EAC est réaffirmé par le Département à travers ce dispositif partenarial signé avec les intercommunalités, la Région, l'Etat et la CAF. 11 EPCI étaient signataires en 2023, dont 5 se sont engagés dans une nouvelle dynamique de projet culturel de territoire, en lien avec l'Education nationale et les acteurs culturels reconnus de notre territoire comme les actions cirque avec la Compagnie La Cascade et nos collégiens. 4 nouveaux territoires pourraient être signataires en 2024.

- Valoriser le patrimoine :

Le Département est propriétaire de biens patrimoniaux remarquables dont la collection d'outils agricoles du Verdus et la Commanderie de Jalès. Il est créé une nouvelle ligne de crédits permettant d'engager des études pour la valorisation de ces biens.

Médiathèque départementale

Le nouveau Schéma départemental de lecture publique 2024 - 2028 qui sera voté en décembre 2023 définit les priorités départementales de développement et de structuration de l'offre sur l'ensemble du territoire qui se traduisent par des mesures phares :

- Soutien aux collectivités territoriales pour accompagner la mise en réseau :

Un certain nombre de territoires partenaires font évoluer leur réflexion quant à la construction d'un réseau de bibliothèques sur leur territoire. La MDA les accompagne en proposant un co-financement visant à les soutenir dans leur démarche de mise en réseau (formation sur mesure, diagnostic de territoire, aide au poste).

- Action culturelle

Afin de soutenir l'ambition du nouveau schéma, une dynamique de collaboration autour de l'action culturelle est abordée par le biais de nouveaux outils et subventions. Une demande de subvention a été adressée à la DRAC sous la forme d'un Contrat départemental lecture (CDL) pour soutenir ces nouveaux projets. Cette subvention permettra de financer l'achat d'outils d'animation et d'outils nomades.

- Formations

La formation, mission essentielle de la Médiathèque départementale, se traduit par un catalogue de formations proposées aux équipes des bibliothèques et acteurs culturels du territoire.

- Politique d'acquisition

L'enveloppe de 365 000 € dédiée à l'acquisition de documents physiques et numériques est maintenue. Elle a fait l'objet d'une nouvelle répartition favorisant le développement des ressources numériques et les priorités en termes de collection redéfinies dans les nouvelles orientations de la MDA.

Archives départementales

Dans la poursuite des objectifs fixés par le Projet scientifique, culturel et territorial des Archives départementales voté en Assemblée plénière en 2022, les Archives départementales déploient des politiques publiques majeures à destination des collectivités territoriales et des publics.

Le budget de fonctionnement de l'année 2024 sera essentiellement consacré à la poursuite du cycle culturel entamé en 2023 autour de l'exposition "Vies d'enfants. Naître et grandir en Ardèche", inauguré aux Journées européennes du patrimoine en septembre. Il se poursuivra par le cycle culturel autour d'une nouvelle exposition photographique dédiée au sport, dans le cadre du label "Terre de Jeux" obtenu par le Département de l'Ardèche, et permettra d'enclencher les premiers travaux sur une exposition majeure du cycle 2025-2026.

Les projets d'investissement portés par les Archives départementales permettent la préservation d'un patrimoine fragile, ancien (documents depuis le XII^e siècle), et surtout son accès facilité au public, à la fois à distance via le site internet des Archives départementales où plusieurs images sont vues chaque année par plus de 100 000 visiteurs uniques, ou sur site, en salle de lecture ou lors d'expositions et d'ateliers auprès de scolaires. En matière d'investissement, les Archives départementales poursuivent les programmes engagés pour la numérisation et la publication en ligne de l'état civil ardéchois du XX^e siècle.

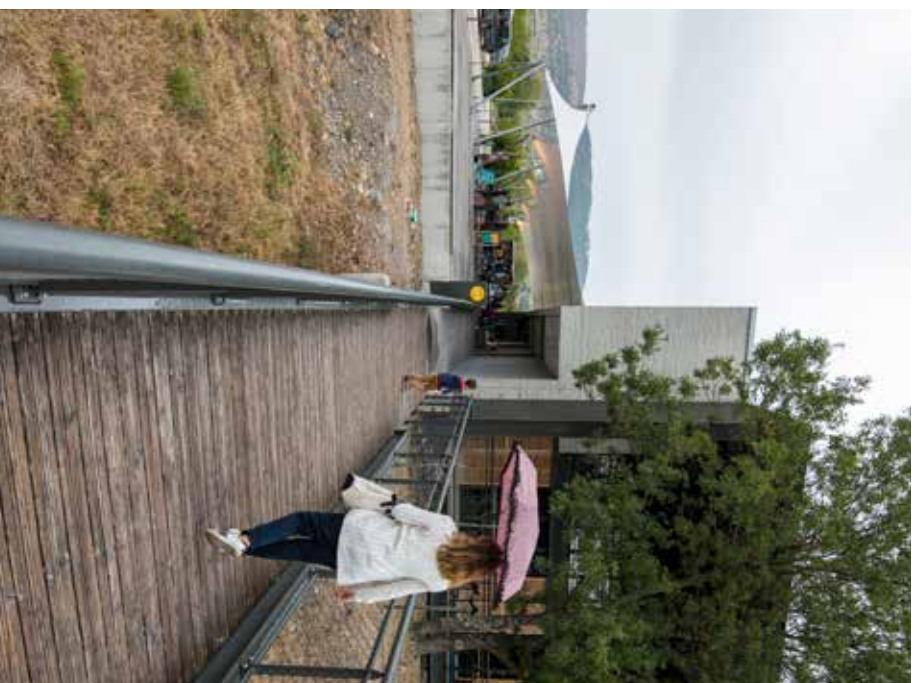
Service archéologique départemental - MuséAI

Le budget 2024, constant, sera dédié à la mise en œuvre du Projet scientifique, culturel et territorial voté en juin 2023. MuséAI déploie 3 grands axes : conforter son rôle de premier interlocuteur en matière d'archéologie ardéchoise, soutenir la politique d'attractivité touristique du Département, notamment via ses labels Vélo et Vignobles et Découvertes, et être un établissement ressource pour les publics prioritaires du Département (jeunesse, champ social, associations).

Le budget de fonctionnement de l'année 2024 sera essentiellement consacré à la conception d'une nouvelle exposition pour 18 mois, l'animation de temps culturels nationaux bien identifiés par le public (Nuit des Musées, Journées européennes de l'Archéologie, Journées du Patrimoine, Fête de la Science, Nuit des Chercheurs) et d'événements locaux (nocturnes estivales, Fascinant Week-End, forum de l'archéologie, conférences et animations en lien

avec l'exposition). En matière de conservation, une étude de conservation préventive sur les collections est à prévoir, afin d'évaluer les possibilités de réaménagement du centre de conservation et d'étude.

Les projets d'investissement portent sur la restauration des collections, sur l'acquisition de collections et l'étude de celles-ci, missions obligatoires d'un musée de France. La voie romaine principale du site nécessitera aussi une réflexion, une étude ayant montré quelle s'affaïssait.



©Mathieu Dupont - CD07

DES JEUNES ARDÉCHOIS ENGAGÉS

Le Département souhaite créer les conditions favorables pour l'engagement des jeunes en leur permettant d'agir pour l'attractivité de leur territoire, d'expérimenter la citoyenneté et de s'initier à la vie publique au travers de plusieurs dispositifs déployés progressivement. A ce titre, un nouveau Schéma départemental Jeunesse sera voté en 2024 formalisant les priorités, les règlements d'aide à destination des jeunes (Appel à projet « Ardèche en action » ; aide à l'attention de projets transversaux sport, culture, jeunesse) ainsi que de nouvelles modalités de gouvernance de la politique jeunesse, tant en interne à la collectivité dans une logique de transversalité entre les différentes directions (DGAS, Direction de l'Education notamment) qu'avec les autres partenaires jeunesse extérieurs.

L'année 2024 verra se poursuivre le Conseil départemental des jeunes

Le 1^{er} semestre sera consacré à la réalisation des projets conçus par les jeunes depuis leur séance inaugurale en décembre 2022. Ces projets concerneront notamment la lutte contre les discriminations et le harcèlement scolaire, l'engagement pour l'environnement, l'installation de distributeurs de protection hygiéniques gratuites dans les collèges, l'organisation de rencontres sportives inter-collèges, la constitution d'un ensemble de supports communicants sur le CDJ lui-même. Le second semestre constituera le début de la nouvelle mandature pour tous les collèges publics et privés du Département.



©Jean Delnarty - CD07

UNE POLITIQUE SPORTIVE AMBITIEUSE

Atout association 07 :

Le budget d'Atout Association 07, volet sport, citoyeneté et développement durable, de l'année 2024 sera dédié à la poursuite du soutien aux associations œuvrant dans ces secteurs à la fois d'envergure départementale (comités sportifs départementaux, clubs de haut-niveau, jeunes espoirs sportifs, sportifs reconnus de haut niveau, organisateurs d'événementiels, fédération et têtes de réseau) et de celles à portée plus locale dans le but de contribuer à l'animation des territoires ruraux notamment.

Les critères d'attribution des soutiens départementaux aux secteurs sportifs seront affinés en lien avec les priorités du schéma départemental du sport qui sera voté dans l'année 2024.

Événementiel :

Le volet événementiel du sport comprend toutes les actions et les soutiens hors Atout Association 07. Il s'agit des événements portés en direct par le Département, les grands événements internationaux accueillis en Ardèche et les temps forts de valorisation des performances sportives ardéchoises.

La forte augmentation budgétaire de ce volet comprend tout à la fois les perspectives d'accueil de grandes compétitions sportives en 2024 (Paris-Nice cycliste, championnats de France, d'Europe ou du monde dans diverses disciplines non connues à ce jour), l'optimisation du label "Terre de Jeux 2024" à travers la refonte de la Semaine Verte en un événement encore plus ambitieux et transversal, l'organisation d'un temps de découverte du sport pour les agents du Dé-

partement et la mise à l'honneur des athlètes et des équipes de haut-niveau.

Sport nature :

Le budget 2024 prévoit le renouvellement du marché d'entretien du balisage et de la signalétique de la Grande Traversée de l'Ardèche à VTT. Afin de respecter les règles relatives à la commande publique, ce marché sera élargi au suivi du balisage et à la surveillance de la sécurité des réseaux de randonnée GR et GRP jusqu'ici gérés par l'intermédiaire de subventions allouées au comité départemental de randonnée et prélevées sur la taxe d'aménagement (ENS).

Sport Scolaire – sportifs de haut niveau

Une refonte globale des modalités de soutien au sport scolaire sera engagée en lien étroit avec la Direction de l'Éducation afin d'optimiser l'accompagnement et améliorer la visibilité des actions menées par les partenaires et le rôle central du Département en faveur de la pratique sportive des collégiens.

De la même manière, l'accompagnement des sportifs de haut niveau sera affiné dans la perspective de valoriser davantage les performances sportives des Ardéchois et faire valoir l'exemplarité qu'ils incarnent auprès des jeunes générations, dans leur rôle d'ambassadeur confortant ainsi l'attractivité de l'Ardèche.

Bonus Collégiens :

Avec plus de 6 000 demandes en 2023, le Bonus Collégiens a dépassé l'enveloppe des 300 000€ qui lui était dédié. En 2024, le nombre de demandes pourrait encore augmenter.

CHIFFRES CLÉS

- 643 dossiers Atout association en 2023 (440 sport vie associative dont 12% de conventions, 203 culture jeunesse dont 15% de conventions).
- 6 138 dossiers instruits (avec 5 176 retenus) Bonus Collégiens en 2023
- 9 événements sportifs portés par le CD représentant 16 jours d'animation cumulés (Aura Rugby Tour, Ardèche Gravel, Journée sport seniors, Journée sport collégiens, Soirée sport familles, Assises Nationales Sports Nature, Roc d'Azur, ArdecheO'Jeux).
- 210 bibliothèques et 80 EHPAD accompagnés par la Médiathèque départementale de l'Ardèche ainsi que 41 journées de formation organisée.
- 44 communes et 6 EPCL accompagnés par les Archives départementales de l'Ardèche et 50 communes touchées par les actions de formation.
- 30 000 visiteurs du site archéologique à MuséeAl, 22 000 pour le musée et 5 000 pour l'exposition itinérante prêtée aux EHPAD et bibliothèques. Plus d'une centaine d'événements organisés à MuséeAl dont 4 festivals.
- 54 jeunes représentant 27 collèges au Conseil départemental des jeunes
- 130 festivals soutenus en 2023.





Un Département qui investit pour son territoire

Routes et mobilités

DES ROUTES AU SERVICE DES ARDÉCHOIS

**BUDGET
32,3 M€**

Le Département assure la gestion du réseau routier départemental, avec 3800 km de routes, plus de 2200 ouvrages d'art, de nombreuses dépendances du réseau, et plus généralement de l'aménagement du territoire.

Pour faire face à l'usure et à la dégradation naturelle au fil des ans de ce patrimoine routier, il est nécessaire de maintenir un haut niveau de sécurité et de confort pour les déplacements des Ardéchois.

L'exécutif souhaite renforcer son niveau d'investissement sur ses routes, afin d'offrir aux entreprises et à tous les habitants du territoire des infrastructures de bonne qualité, fondamentales pour fiabiliser les chaînes logistiques, attirer des entreprises dans le département et donc développer son activité économique, ainsi que son attractivité.

Ainsi en 2024, les élus souhaitent mobiliser 28 millions d'euros en investissement auxquels s'ajoutent 4,150 millions d'euros en fonctionnement, soit plus de 32 millions d'euros pour l'ensemble des travaux et études.

En intégrant toutes les dépenses support indispensables aux routes, c'est au total près de 47 millions d'euros qui sont mobilisés à l'échelle départementale pour les routes.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN 2024

Grâce aux interventions des 210 agents d'entretien et d'exploitation à la direction des routes et des mobilités pour sécuriser la route, hiver comme été, et ce, sur tout le territoire, le Département contribue à maintenir un service à la population au plus près des usagers et de leurs besoins. De par sa présence en continu, partout en Ardèche, il permet à nombre d'habitants de se déplacer depuis n'importe quel lieu d'habitation pour aller travailler, se soigner, emmener les enfants à l'école, etc. Souvent, nous sommes les seuls présents en termes de services publics, sur certains secteurs du département.

Le principal effort portera sur les opérations de réhabilitation afin de pérenniser le patrimoine, 26 millions d'euros y seront consacrés afin de garantir un haut niveau de sécurité, de confort tout en maintenant un cadencement du renouvellement des chaussées raisonnables sur tout le territoire ardéchois.

En matière d'aménagement, le plan pluriannuel d'investissement routes et mobilités prévoit deux opérations (déviation Guilhastrand-Granges/Saint-Péray, Train de l'Ardèche), ainsi que les études pour une nouvelle

déviation à Rosières soit près de 2 millions d'euros.

Plusieurs projets s'inscrivent aussi dans une démarche prospective : pont sur la Sumène, carrefour giratoire à Mauves, rectification de tracés sur de nombreuses routes, comme la RD 120 à Saint-Fortunat, le carrefour giratoire de Saint-Julien-en-Saint-Alban ou encore le recalibrage de l'itinéraire de la RD 533.

Le Département contribue aussi au développement des mobilités douces avec le dispositif d'aide pour l'acquisition de VAE (vélo à assistance électrique) et les boucles d'intérêt départemental en cours de réalisation.

En matière de sécurité routière, en faveur des vélos en 2024, deux opérations sont déjà lancées : l'aménagement d'un itinéraire cyclable sur le pont Frédéric Mistral entre Valence et Guilhastrand-Granges en partenariat avec le Département de la Drôme, les communes et EPCI du secteur, ainsi que le renforcement de la sécurisation des 35 traversées de voies vertes sur les routes départementales ardéchoises. Grâce à une signalétique homogène et des aménagements adaptés au cas par cas, la perception par les usagers des routes départementales sera plus pertinente.



©Guillaume Fulchiron - CD07

**Patrimoine
immobilier,
matériels
et moyens**

UN PÂTRIMOINE RÉNOVÉ ET PERFORMANT SUR TOUT LE TERRITOIRE

**BUDGET
22,4 M€**

La stratégie patrimoniale du Conseil départemental a pour objectif d'optimiser le parc de bâtiment de la collectivité. Les axes d'investissements s'appuient sur la rénovation des ouvrages plutôt que la construction d'équipements neufs lorsque c'est techniquement pertinent.

Le principal point d'accroche repose sur la rénovation énergétique des bâtiments. Un certain nombre de chantiers programmés démarrent ainsi en 2024 notamment dans nos collèges. Au-delà de cet objectif de performance énergétique, la stratégie est aussi d'offrir aux usagers et agents un cadre de travail et d'accueil agréable et fonctionnel.

Pour les collèges, 2024 se caractérisera par la poursuite du plan pluriannuel d'investissement voté en juin. Ce sont ainsi 3 collèges qui seront mis en chantiers : le collège de l'Eyrieux à Saint-Sauveur-de-Montagut, le collège de Jastres à Aubenas et le collège du Laoul à Bourg-Saint-Andéol. Parallèlement à ces chantiers, le Département, soucieux de la sécurité et du bien-être des élèves et des équipes enseignantes, poursuit son plan de sécurisations de tous les établissements.

Dans ce même but de conserver en bon état de fonctionnement les locaux et de permettre aux équipes et aux usagers de disposer de locaux adaptés, la collectivité réalisera en 2024 un effort sans précédent sur la maintenance du patrimoine et l'aménagement, avec plus d'une centaine d'opérations programmées.

Cette démarche de rénovation doit également accompagner l'évolution des usages et des besoins des agents en offrant des espaces parfois plus rationnels en surface, mais plus adaptés, confortables et mieux équipés. Les nouveaux usages bureautiques et la mobilité numérique poussent à la flexibilité et la standardisation des espaces de travail. De nombreux centres techniques sont concernés par des travaux d'adaptation qui sont associés à l'évolution des matériels et des engins et la modernisation des espaces de vie.

Dans ce cadre, un effort significatif se poursuit dans l'adaptation du matériel roulant. C'est ainsi plus de 3M€ qui seront mobilisés pour acquérir des engins plus performants, plus économes et plus polyvalents. Cette ambitieuse politique d'investissement permet au Département d'offrir un haut niveau de service et de sécurité aux usagers des routes ardéchoises tout au long de l'année.

Le BP 2024 sera aussi marqué par la mise en chantier de nombreuses opérations couplées à une démarche d'innovation volontariste visant à atténuer l'impact du changement climatique. En lien avec le plan "eau", le plan "photovoltaïque", cette innovation passera par la désimpermeabilisation des sols et la végétalisation. Remettre des jlots de fraîcheur sur, autour et aux abords des bâtiments pour garder les espaces supportables, voire agréables et augmenter l'efficacité des isolations thermiques et l'inertie des bâtiments.

Cette stratégie sur le patrimoine bâti s'inscrit dans une démarche

de résilience énergétique et économique qui se trouve renforcée par le déploiement du Plan d'actions énergie climat (PAEC), approuvé en 2023.

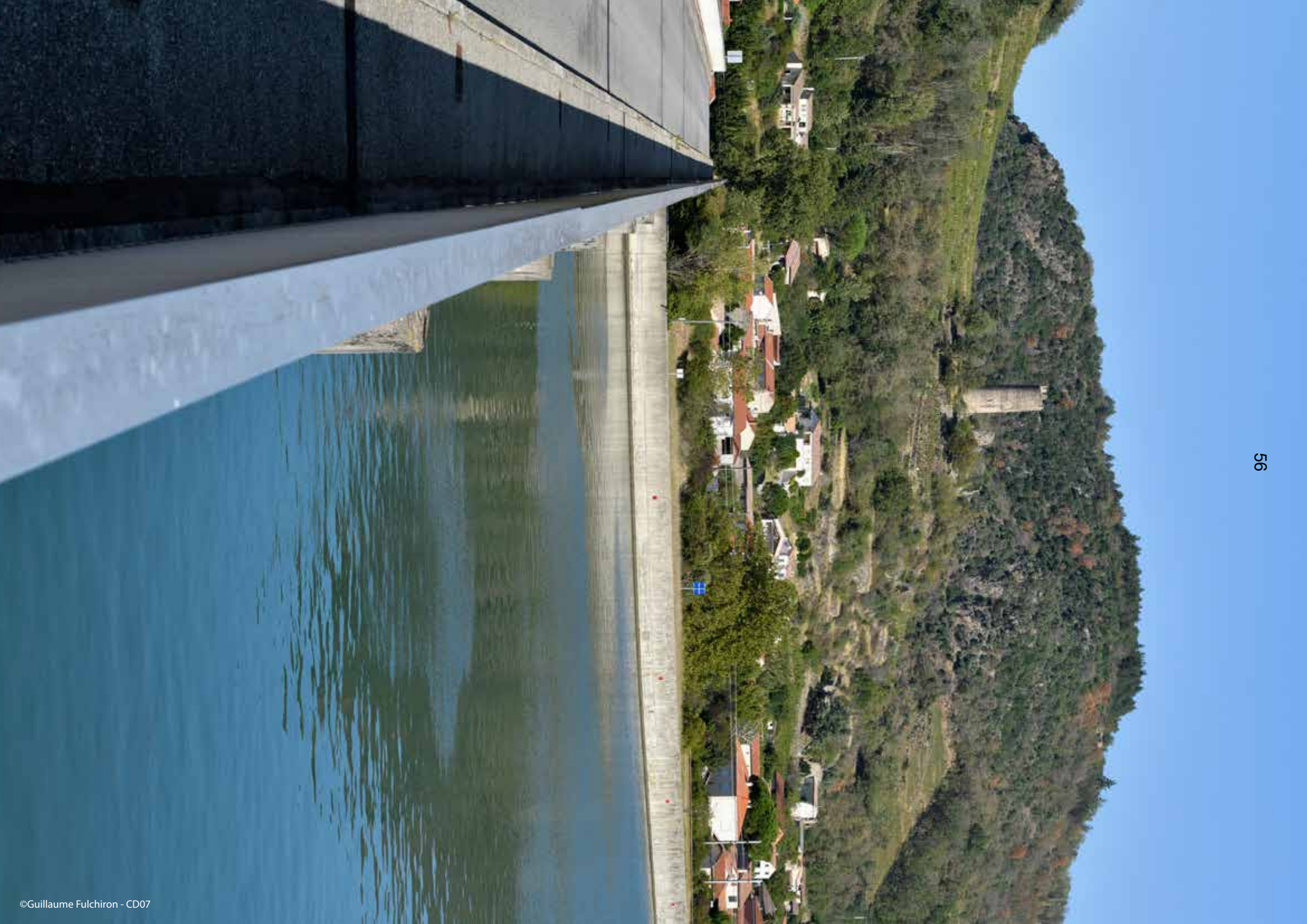
Ce plan a déjà contribué à conforter certaines actions, qui en plus de réduire significativement les gaz à effet de serre émis par les activités du Département, ont permis de contenir le budget de fonctionnement de la collectivité comme le plan de sobriété porté par la DIAM lors de l'hiver 2022-2023.

La poursuite des actions ces prochaines années devrait permettre des économies importantes tant en termes de missions de gaz à effet de serre que sur l'aspect budgétaire. Par exemple la formation des agents à l'éco-conduite, pilotée par la DRH prévoit une réduction de 120 tonnes de CO2e et une économie de fonctionnement de 180 K€ dès 2024.

Seront également mises en place de manière régulière des actions de sensibilisation visant à orienter les agents départementaux vers des pratiques écoresponsables afin que ce plan d'actions dégage réellement les pistes d'économies envisagées.

Le budget des directions métier intègre les actions du PAEC.

Enfin, il est à souligner que la maîtrise des crédits de fonctionnement pour la direction de l'immobilier, des ateliers et des moyens est due à la mise en œuvre de nouveaux marchés d'achat de l'énergie. Ce retour à des prix plus bas sur les énergies masque une hausse des produits, équipements et prestations de maintenance toujours très présente. Cette hausse est contenue par la renégociation de nombreux marchés et la refonte engagée de certains modes de gestion des moyens généraux.





Un Département aménageur de territoires

**Solidarité
avec
les territoires
et eau**

BUDGET
13,6 M€

UN INVESTISSEMENT FORT AU PLUS PRÈS DE NOS COMMUNES

La solidarité départementale s'exprime pleinement à travers la politique publique d'appui aux territoires dans un département rural comme l'Ardèche.

Le Département poursuivra ainsi en 2024 son appui aux collectivités dans le cadre de son dispositif « Atout ruralité 07 », qui se décline comme suit :

- Un volet à l'attention des communes : Atout ruralité communes, comprenant le pacte routier (travaux sur voirie communale dont ceux liés aux dégâts d'orage, déneigement, aménagements de sécurité le long des routes départementales), les aides au 1^{er} degré (classes découvertes, sorties patrimoines) et le soutien à l'investissement local,
- Un volet au bénéfice des communautés de communes et communautés d'agglomération : Atout ruralité EPCL, dans le cadre d'une contractualisation et d'une enveloppe financière pluriannuelle,
- Un volet pour les syndicats d'eau potable, d'assainissement et de rivière : Atout ruralité syndicats.

L'EAU : UN ENJEU CRUCIAL ET VITAL AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Le volet "eau" de l'appui aux territoires va faire l'objet d'un plan spécifique mis en œuvre à partir de 2024 dans la suite des séquences 2022-2023 des Assises départementales de l'Eau. Ces Assises, associant de très nombreux participants, représentants de l'ensemble des usagers, ont permis d'identifier les axes d'actions à privilégier pour répondre aux besoins de préserver la ressource en eau, dans un contexte de changement climatique qui impacte de plus en plus la disponibilité de la ressource en eau, que ce soient pour l'eau potable, les terres agricoles ou les milieux.

- Le plan prévoit ainsi de s'appuyer sur :
 - Un renforcement de notre soutien auprès des collecti-

vités :

- à travers un appui financier aux opérations de renouvellement des réseaux fuyards par les communes et aux travaux d'interconnexions dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07,
- un accompagnement technique des collectivités grâce à la mise en place d'une offre d'ingénierie publique et d'une assistance technique à l'eau potable (SATEP),
- Une volonté de retenir et de stocker l'eau à tous les niveaux,
- Un engagement du Département, en maîtrise d'ouvrage propre ou avec Ardèche aménagement, sur des bâtiments et infrastructures, dans un objectif d'exemplarité indispensable.

Les deux nouveaux services d'assistance aux collectivités cités, (eau potable, ingénierie) viennent s'ajouter en 2024 aux services d'assistance en assainissement qui pré-existaient pour les stations de purification (SATESE) et pour l'assainissement autonome (SATAA), pour structurer désormais un véritable pôle technique bi-départemental eau-assainissement mis en place avec le Département de la Drôme. Concernant le partenariat avec les syndicats mixtes œuvrant pour un développement équilibré des territoires, en plus d'Ardèche aménagement cité plus haut, le Département accompagnera le Syndicat de la Montagne ardéchoise dans l'évolution de ses missions, et poursuivra le partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche d'une part, et d'autre part, avec le Syndicat mixte de gestion des Gorges de l'Ardèche dans la phase de préfiguration d'une labellisation Grand Site de France.

CHIFFRES CLÉS

En 2023, près de 400 dossiers financés dans le cadre du dispositif ATOUT RURALITE 07 dont près de 700 000€ sur des dossiers avec des problématiques "eau".



©Guillaume Futchion - CD07

Un Département attractif

POLITIQUE FORÊT

BUDGET
2,02 M€

L'année 2023 a été marquée par la révision de la politique forestière du Département de manière concertée avec de nombreux partenaires : l'évaluation du 3^e Plan départemental forêt-bois (PDFB 2018-2022) a ainsi été suivie de l'élaboration du projet du 4^e PDFB.

Le changement climatique s'est rapidement et fortement accentué ces cinq dernières années. Ses conséquences sont déjà visibles sur le territoire : les forêts ardéchoises sont de plus en plus impactées par ce dérèglement (augmentation du risque incendie, des risques sanitaires, du dépérissement de peuplements, ...).

Ce 4^e Plan devra ainsi répondre à la menace climatique (dépérissement et risque incendie), faire de la filière forêt-bois une opportunité de développement, et réunir les conditions de réussite des actions à mener.

Un premier volet correspondra au renforcement et à l'évolution des actions dédiées à la défense des forêts contre l'incendie.

Sur un second volet – Gestion et valorisation de la ressource forestière, quatre structures seront particulièrement impliquées, à savoir le CNPF (Centre national de la propriété forestière) AURA, l'interprofession Fibois 07-26, l'Association des communes forestières de l'Ardèche, l'Office national des forêts (ONF). L'adaptation au changement climatique sera le défi majeur auquel ce volet du 4^e PDFB devra apporter des réponses fortes.

L'opération « 10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain » lancée en 2023 sera poursuivie en 2024, dans le cadre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Au-delà de l'expérimentation d'essences et de modes de plantation adaptés au changement climatique, le projet vise aussi à sensibiliser le grand public, et notamment les scolaires, aux rôles fondamentaux assurés par les forêts, pour amener chacun à devenir un acteur de sa protection.

FORESTIERS-SAPEURS

L'action des Forsaps est principalement dédiée à l'entretien des infrastructures de Défense des forêts contre l'incendie (DFCI). En 2024, il s'agira de poursuivre ces actions – dont l'efficacité dans la prévention des incendies n'est plus à démontrer – tout en adaptant notre stratégie au contexte de l'augmentation du risque incendie de forêts en raison du réchauffement climatique.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN 2024

L'année 2024 verra donc la poursuite des actions d'entretien des infrastructures DFCI par les FORSAPS. Le Conservatoire de la Forêt méditerranéenne sera sollicité dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement et pour le financement des patrouilles estivales.

Cette année verra également le démarrage du 4^e Plan départemental forêts Bois (PDFB) qui comprend un large volet dévolu à la DFCI. A ce titre, une amélioration des matériels de terrassement et de débroussaillage des Forestiers-Sapeurs sera recherchée, ainsi que les financements Fonds Vert associés.

Enfin, la politique d'accompagnement des communes et intercommunalités en matière de DFCI sera poursuivie.

CHIFFRES CLÉS LIÉS À LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

- 319 000 ha de forêts soit un taux de boisement de 57%,
- près de 1700 emplois recensés en 2022,
- plus de 800 entreprises et un poids estimé à 187 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- Le Département via le service des Forestiers-Sapeurs entretient 80 % des ouvrages DFCI du territoire Ardéchois soit 500 km de pistes de DFCI (Défense des forêts contre l'incendie) et 158 réserves d'eau. En moyenne, les Forestiers-Sapeurs détectent et interviennent sur 40 départs de feux par an (moyenne sur 5 ans).



©Guillaume Futchion - CD07

UN PARTENARIAT RENFORCÉ AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Partenaire important du Département, le CAUE de l'Ardèche exerce des missions d'accompagnement, de conseil, d'information et de formation auprès des collectivités ardéchoises, de sensibilisation auprès de différents publics avec pour objectif de « développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ».

- Sur le volet du conseil architectural aux particuliers, le CAUE assiste gratuitement les particuliers qui ont un projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation de leur habitation, au moyen de permanences tenues en plusieurs lieux du territoire départemental.

- Sur le volet du conseil aux collectivités locales et territoires de projet, le CAUE propose de l'ingénierie de proximité et de l'accompagnement de projet pour des démarches innovantes aux territoires dans le domaine de l'habitat, des services, des équipements et des espaces publics en faveur de la qualité urbaine et paysagère.

- Sur le volet de la sensibilisation des maîtres d'ouvrage et des professionnels, le CAUE conduit différentes actions en faveur de la qualité architecturale, urbaine et paysagère des missions variées au bénéfice de ses différents publics.

- Sur le volet de la sensibilisation à la qualité du cadre de vie, le CAUE :

- anime un réseau des acteurs de l'urbanisme ardéchois et un réseau départemental du paysage contribuant ainsi à favoriser la qualité du cadre de vie, à développer les compétences du territoire et à renforcer les partenariats entre les acteurs départementaux.
- conduit des actions de sensibilisation à vocation pédagogique et culturelle auprès de différents publics.

L'ensemble de ces missions fait du CAUE de l'Ardèche un acteur reconnu au service du développement, de la cohésion et de l'identité du territoire ardéchois.

Dans ce cadre, le Département accentue son soutien et demande au CAUE de contribuer au renforcement de l'ingénierie départementale avec une coopération et des partenariats renforcés.

Cette démarche partenariale affirmée se concrétise par une nouvelle convention qui définit les jalons d'une coopération constante entre les deux partenaires.

Le cadre de la convention au sein de laquelle le Département et le CAUE pourront mener des actions communes comprend les 4 grands axes suivants :

- 1 Préserver et valoriser le patrimoine naturel et urbain ardéchois,
- 2 Favoriser l'innovation environnementale,

- 3 Promouvoir un urbanisme durable et une solidarité territoriale,
- 4 Renforcer la qualité urbaine, architecturale et d'usage des bâtiments.

Pour répondre aux besoins des territoires et des populations, la convention confirme le positionnement du CAUE comme partenaire essentiel du Département en tant que principal relais d'information en matière de politique d'aménagement et porteur des enjeux d'urbanisme et d'innovation environnementale, via ses missions de conseil, formation, sensibilisation, information et animation de réseaux.



ESPACES NATURELS SENSIBLES

**BUDGET
2,8 M€**

Les Départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique de préservation des milieux naturels, en vue notamment de les mettre à disposition du public de façon maîtrisée. En Ardèche, le réseau départemental actuel des Espaces naturels sensibles comprend 16 sites représentatifs de la nature, dont deux non encore activés : Coiron et Iônes du Rhône.

A la suite du vote du nouveau schéma départemental des ENS 2023-2030, et des 13 nouveaux Contrats d'objectifs Atout Nature avec les collectivités qui en ont découlé pour la période 2023-2026, l'année 2024 sera la 2^e année de mise en œuvre des programmes d'actions portés par les collectivités coordonnées.

Sera également examinée cette année la candidature du site ENS du massif du Coiron, 15^e et avant dernier site du réseau départemental.

S'agissant de la gestion et valorisation des domaines départementaux de nature, l'année 2024 verra également le début de la mise en œuvre de 3 plans de gestion pluriannuels élaborés en 2023 : le bois de Montplanet (commune de Plats), la grotte des Huguenots (Vallon Pont d'Arc), et l'ENS de la Boissine (communes de la Voulte sur Rhône et de Rompon).

Sur ce dernier site, le nouveau plan de gestion 2023-2032 doit permettre d'assurer une continuité dans la gestion des parcelles acquises, tout en menant une poli-

tique ambitieuse pour faire vivre ce site reconnu au niveau international mais encore peu connu à l'échelle du département. En plus du confortement des animations scolaires et grand public, l'année 2024 posera les bases d'une stratégie d'interprétation des patrimoines du site.

Par ailleurs, le Département poursuivra la mise en valeur de ses sites ENS par :

- la réalisation d'un nouveau sentier nature sur le site du Bois d'Abéau dans le sud du département,
- le réaménagement complet du débordement à canoës de La Padelle sur le domaine départemental de nature de Païolive, première pierre d'une action concertée avec les professionnels, de régulation de la fréquentation des canoës sur le Chassezac, en phase avec les objectifs fixés respectivement dans les nouveaux schémas ENS et Plan tourisme.

L'année 2024 verra également la mise en place du nouveau dispositif déco-gardes prévu au nouveau schéma ENS. Ces brigades sensibiliseront le grand public à la fragilité des milieux naturels, et le Département subventionnera les collectivités coordonnatrices qui souhaitent créer ces équipes déco-gardes. Enfin, à la suite de la prise de compétences de la Région Auvergne-Rhône-

Alpes pour les sites Natura 2000 et compte-tenu des nouvelles modalités de gestion envisagées, il sera nécessaire de réexaminer dans le courant de l'année 2024 nos partenariats avec les collectivités coordonnatrices de nos sites ENS dont les animateurs sont aussi souvent animateurs des sites Natura 2000.

Concernant les Opérations Grand Site (OGS), le Département poursuivra son engagement pour la restauration et la mise en valeur des grands sites naturels départementaux que constituent les Gorges de l'Ardèche et le Pont d'Arc d'une part, et les monts Gerbier et Mézenc d'autre part. La qualité de ces ensembles emblématiques et leur attractivité touristique bénéficieront à tout le territoire et contribuent à la notoriété de l'Ardèche tant au niveau national qu'international. La démarche Grand Site permet de les inscrire dans une gestion durable conciliant préservation, fréquentation et développement économique.

En cours depuis 2015, l'OGS Combe d'Arc vise la réouverture du paysage, la maîtrise des impacts de la fréquentation, la requalification des entrées du site et la découverte par l'interprétation.



©Simon Bugnon - CD07

Après l'aménagement de l'aire de stationnement et de retournement des autocars en 2023, avec la pleine maîtrise foncière, la période 2024/2026 permettra d'achever le programme d'actions de l'OGS (phase IV) : aménagements du parking véhicules légers, de la promenade du méandre et de la liaison piétonne amont/aval du Pont d'Arc. Pour cette phase de travaux, des financements nouveaux ont été mobilisés via l'appel à projet Sentiers de Nature porté par le CEREMA.

Concernant l'Opération Gerbier Mézenc, l'entrée en Opération Grand Site a été actée en 2023 par l'Etat dans le cadre d'un copilotage avec les deux Départements d'Ardèche et de Haute-Loire. L'année 2024 sera consacrée à l'élaboration du programme d'actions de l'OGS, ainsi qu'à la poursuite d'opérations déjà conduites par le Département, notamment sur le secteur du Gerbier.

En lien direct avec l'Opération Grand Site, une réflexion sera conduite en 2024 sur la vocation des sites départementaux de la Montagne ardéchoise, en particulier le site du Gerbier et la ferme de Bourlatier.

Il est rappelé que les dépenses du Département pour la mise en œuvre de cette politique publique "ENS-OGS" sont partiellement ou en totalité couvertes par le produit de la taxe d'aménagement perçue par le Département.

CHIFFRES CLÉS

- 16 ENS représentatifs de la diversité biogéologique et paysagère de l'Ardèche sur environ 85 000 ha, soit 15 % du département de l'Ardèche.
- Les ZPENS recouvrent une surface d'environ 9 000 ha soit 10 % des surfaces en ENS.
- Plus de 17 000 personnes bénéficient à l'année d'animations soutenues par le Département dans les ENS, dont plus de 4 000 scolaires.
- Un total de 112 actions soutenues par le Département ont été menées en 2023 sur l'ensemble du réseau départemental pour un montant cumulé d'aides de plus de 524 000€.



©Simon Bugnon - CD07

TOURISME

BUDGET
3,85 M€

Pour l'Ardèche, l'année 2023 s'inscrit comme une bonne année au titre de l'activité touristique. De nombreuses clientèles, notamment internationales, ont retrouvé le chemin de notre département et ce, sur l'ensemble du territoire. Le calendrier favorable d'avant saison, avec plusieurs ponts, a contribué à un printemps actif, voire très actif sur certains secteurs avec + 5 % sur les chiffres de fréquentation. Comme chaque année maintenant, le début juillet s'avère un peu creux, mais du 15 juillet à fin août le département a connu des records de fréquentation et l'arrière-saison, devrait être de bon augure (+ 15% annoncés).

Bien évidemment, la situation s'avère disparate d'un territoire à l'autre et selon les types d'établissements, avec une situation assez stable pour les campings, mais en évolution très forte pour les locations via les plateformes en ligne. En revanche, l'ensemble du territoire s'accorde sur la stabilisation, voire la réduction du panier-moyen par jour et visiteur. Les restaurants et certains sites touristiques ont largement partagé ce constat, vraisemblablement lié à l'inflation.

Comme bon nombre de Départements, notre collectivité a choisi de s'appuyer sur l'Agence de développement touristique pour contribuer à décliner les axes stratégiques adoptés visant à répondre aux attentes des filières et des territoires. Ce partenariat sera poursuivi avec l'Agence de développement touristique.

Avec l'adoption du Plan Tourisme « Destination Ardèche 2024-2028 » par l'assemblée départementale le 13 octobre 2023, de nouvelles actions vont être déployées à partir de 2024, à notre demande, par l'ADT pour travailler notamment sur le rééquilibrage territorial nord-sud et la valorisation de nos richesses territoriales, patrimoniales et nos savoir-faire.

Compte-tenu que d'autres organismes œuvrent à la réalisation de cette stratégie touristique, les partenariats seront renouvelés avec Emerveillés par l'Ardèche, la Fédération départementale des CIVAM, Ardèche Loisirs Patrimoine, le Centre du développement agroalimentaire, le Comité interprofessionnel de la châtaigne d'Ardèche. Par ailleurs, conformément au Plan Tourisme 2024-2028, le partenariat sera renforcé avec la Chambre d'agricul-

ture, acteur incontournable pour le développement de l'agritourisme en Ardèche.

CHIFFRES CLÉS

- 114 000 lits touristiques dans des hébergements mar-chands
- 176 000 lits touristiques en résidences secondaires
- 86 millions d'euros d'investissements touristiques
- 9 400 emplois
- 760 millions d'euros de retombées économiques



©Mathieu Dupont - CD07

Sécurité

UN ENJEU PRIORITAIRE DU DÉPARTEMENT

**BUDGET
23,4 M€**

LE CONTEXTE

Le territoire ardéchois se caractérise par la présence de nombreux risques naturels et technologiques ainsi que par des risques liés aux activités des personnes : déplacements, vie sociale, activités saisonnières et de loisirs... L'année 2023 a été marquée par de nombreux événements en lien avec le changement climatique : sécheresse, feux de forêts et inondations engendrées par des intempéries d'importance.

Le Département, en tant qu'acteur de la coproduction de sécurité, agit pour préserver la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

CHIFFRES CLÉS

- 327 011 habitants auxquels viennent s'ajouter des populations saisonnières.
- 17 intercommunalités, 335 communes, dont certaines concernées par des risques majeurs (nucléaire à Cruas-Meysses ou industriel en région d'Annonay, du Cheylard ou d'Aubenas)
- Pompiers de l'Ardèche (2022) : 2 995 agents dont 191 pompiers-professionnels et 2 750 pompiers-volontaires, 68 personnels administratifs et techniques, 31 343 interventions réalisées.

Le Service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche (SDIS) s'est engagé dans une restructuration qui a conduit à une nouvelle organisation arrêtée lors du conseil d'administration de mars 2023. Tournée vers les territoires, elle a pour ambition de soulager la charge des centres d'incendie et de secours afin que ces derniers puissent se consacrer à leur cœur de métier, à savoir la distribution des secours.

La révision du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) a été initiée avec pour principal objectif de proposer à la fin du 1er semestre 2024 une nouvelle organisation opérationnelle permettant de couvrir avec efficacité et efficience les risques présents sur notre territoire tout en tenant compte des

contraintes structurelles héritées de la départementalisation de 2002 (faible professionnalisation, recours à 95% aux sapeurs-pompiers volontaires et déséquilibre des contributions départementales et du bloc communal). Le résultat de ce schéma permettra de poser entre le Département, les élus et le SDIS une nouvelle convention triennale porteuse d'une vision commune pluriannuelle sur le fonctionnement et sur l'investissement.

2024 sera également l'année de bascule sur le système de gestion de l'alerte et de la gestion opérationnelle national unifié NexSIS. Ce logiciel permettra de réaliser des économies sur les coûts de maintenance et de mise à jour en fonctionnement. Le SDIS de l'Ardèche fera partie des 15 premiers SDIS à migrer.

En matière de sécurité civile, le Département marque donc son soutien au SDIS de l'Ardèche et aux pompiers ardéchois d'une manière générale, en augmentant sa contribution pour un montant total de 21.9M€.

Le SDIS poursuivra en 2024 sa politique de recrutement et de conventionnement en faveur des sapeurs-pompiers volontaires. A la demande du Président du Département, une valorisation des employeurs publics et privés qui se sont engagés dans le processus de conventionnement de disponibilité des SPV sera réalisée en 2024.

Le travail en collaboration avec la cellule santé du Département pour faciliter l'implantation de jeunes médecins sur notre territoire au travers des actions de formation et d'intégration dans les gardes opérationnelles sera également poursuivi.

De plus, le SDIS continuera à mettre en place avec la direction de l'Éducation du Département la formation en secourisme pour 100% des collégiens de 4^e à la rentrée 2024.

Aussi, afin de diminuer l'augmentation de l'activité opérationnelle, le SDIS poursuivra le travail engagé avec l'ensemble des partenaires dans le domaine du secours d'urgence aux personnes (SUAP) : Agence régionale de santé (ARS), SAMU, 3 ambulanciers privés (indemnité de substitution), afin d'arriver à une meilleure répartition des missions et un véritable pilotage de l'activité sanitaire qui représente près de 90% de l'activité du SDIS 07.



©Jean Delnarty - CD07

Agriculture

UN DÉPARTEMENT AU PLUS PRÈS DE SES AGRICULTEURS

**BUDGET
1,83 M€**

L'agriculture fait partie intégrante de l'identité ardéchoise et les agriculteurs ont besoin plus que jamais d'être soutenus, notamment face aux aléas climatiques et à la raréfaction de la ressource en eau. Si le Département n'est plus chef de file en matière de politique agricole, il conserve néanmoins des possibilités pour agir et pour accompagner l'agriculture dans ses nécessaires transformations économiques, sociétales et environnementales, sur lesquelles il travaille en étroite collaboration avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Département poursuivra ses partenariats avec les acteurs agricoles du territoire et soutiendra financièrement des organismes agricoles, parmi lesquels, la Chambre d'Agriculture, le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), le Service de remplacement Ardèche, les syndicats agricoles, l'association Agribio, ADICE (conseil élevage).

Le Département cofinancera également pour la période 2023 à 2027 plusieurs dispositifs d'aides aux investissements qui répondent aux enjeux prioritaires de la politique agricole départementale dans le cadre des plans filières, adoptés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des mesures du programme dans le Plan stratégique national (PSN) en complément du FEADER et de la Région. Concernant les plans filières, le Département co-financera notamment le plan Châtaigneraies traditionnelles et le plan Truffes et leurs règlements d'aides aux investissements.

Au regard des enjeux agricoles ardéchois, le Département a souhaité également soutenir 4 règlements d'aide aux investissements dans le cadre du Plan stratégique national (PSN) qui doivent permettre d'accompagner les agriculteurs à se protéger des aléas climatiques, à développer l'activité pastorale et à adapter leurs exploitations et cultures à la raréfaction de l'eau. Sont également soutenus les projets hydrauliques agricoles collectifs portés par des ASA, Syndicats mixtes, EPCI (amélioration des infrastructures existantes et création de nouvelles infrastructures comme les retenues collinaires).

Dans un contexte d'accroissement du besoin en eau des cultures face à l'accélération et à l'intensification des périodes de sécheresse, le Département soutiendra financièrement, dans le cadre du Plan départemental en faveur de l'eau, les démarches d'ingénierie et les travaux portant sur l'optimisation des équipements de stockage collinaire : mise aux normes, agrandissements, créations, mutualisation avec d'autres usages.

Suite au succès de l'édition 2023, le Département investira à nouveau cet évènement d'envergure qu'est le Salon International de l'Agriculture de Paris du 24 février au 3 mars 2024, en étroite collaboration avec le Centre de développement agroalimentaire « Ardèche le goût », l'Agence de développement touristique (ADT) et les Chambres consulaires. Accueillant en 2023 environ 615 000 visiteurs, cet évènement permettra de promouvoir les productions et savoir-faire ardéchois, et de donner de la visibilité à notre territoire.

CHIFFRES CLÉS

- 122 000 hectares de surface agricole, soit presque 1/4 du territoire départemental
- 3 745 exploitations agricoles en 2020, dont 1 000 certifiées "agriculture biologique"
- 8 000 hectares irrigués, soit 6 % de la surface agricole du département
- Emploi : 5 600 ETP environ
- Premières aides votées sur le plan stratégique national : 42 projets totalisant un montant d'aides de 187 939 €.



©Guillaume Fulchiron - CD07

Développement économique

UN TERRITOIRE QUI SOUTIENNES ENTREPRISES

BUDGET
649 K€

Au travers des politiques de soutien financier aux territoires et des réalisations qu'elles induisent, le Département est naturellement l'un des premiers acteurs de la vie économique de notre territoire.

S'agissant des aides directes aux entreprises, la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a confié de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale, ce qui a amené le Département à envisager de nouvelles modalités de pilotage et d'organisation de son intervention.

Dans le cadre de délégations de compétences d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises consenties par les intercommunalités, le Département a décidé d'accompagner les entreprises dans leurs investissements immobiliers. Le règlement départemental adopté en Assemblée départementale le 16 juin 2023, a déjà permis à 13 EPCI de délibérer favorablement en faveur de l'octroi de la délégation de compétences au Département. L'année 2024 verra la montée en puissance des aides à l'immobilier d'entreprises issues du conventionnement avec ces EPCI.

Par ailleurs, le Département poursuivra son soutien aux investissements des entreprises relevant des secteurs agroalimentaires dans le cadre des mesures du Plan stratégique national (PSN) Auvergne-Rhône-Alpes 2023-2027.

Le partenariat avec l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes sera quant à lui renouvelé.

CHIFFRES CLÉS

- En quelques chiffres, l'Ardèche comptait en 2021, 108 000 emplois, 3 000 créations d'entreprises par an, sachant qu'un emploi sur 3 en Ardèche relève de l'industrie.
- L'Ardèche totalise un chiffre d'affaires de 14 milliards€ / an pour les activités industrielles, commerciales et de services.
- Avec l'intérim, 1 salarié d'entreprise sur 3 travaille dans l'industrie en Ardèche (3^e département le plus industriel de la 1^{re} Région industrielle de France : Auvergne-Rhône-Alpes).



©Guillaume Futchion - CD07





Un Département moderne et connecté

Ressources humaines

UN DÉPARTEMENT AU PLUS PRÈS DE SES AGENTS

**BUDGET
79,3 M€**

Comme d'autres collectivités, le Département de l'Ar-dèche met au centre de sa stratégie RH le double critère de "l'Attractivité / Fidélisation". Cet objectif majeur pour que le niveau de qualité des services rendus aux Ardéchois reste haut, doit également intégrer une conjoncture budgétaire très contrainte.

Nous poursuivrons également l'enjeu d'équilibre entre la performance de nos services et le bien-être de nos agents. Ces ajustements permanents ont recours à plusieurs ressorts RH selon les circonstances collectives de fonctionnement des services et individuels en fonction des agents

En conséquence :

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN 2024

1 La mise en œuvre des évolutions réglementaires

- Les mesures décidées par le gouvernement en juin 2023 (augmentation du point d'indice, revalorisation des indices...)
- La réforme des retraites (augmentation d'un point de cotisation employeur)
- D'autres évolutions comme l'augmentation du SMIC

2 L'attractivité et la qualité de vie au travail

- Le Ségur : le Département a choisi de verser le CTI à l'ensemble des cadres d'emploi éligibles et une IFSE complémentaire aux agents des autres filières en contact avec les usagers vulnérables.
- Le RIFSEEP : après une 1ère phase mise en œuvre au 1er septembre 2023 pour revaloriser les catégories C et B, une enveloppe supplémentaire est inscrite en 2024 pour les catégories A.
- Le déroulement de carrière avec l'augmentation des ratios pour les avancements de grade et la mise en place de mesures spécifiques concernant la rémunération

tion des contractuels (prise en compte de leur ancienneté et évolution de carrière).

- L'accompagnement des collectifs de travail afin de répondre rapidement aux contextes de travail dégradés et nécessitant une réactivité importante.

- La création de postes trempins afin d'accompagner le retour en emploi d'agents revenant après des périodes de longue maladie et ayant des préconisations médicales empêchant leur retour sur leur poste initial.

- L'apprentissage même si le désengagement financier de l'Etat va nous conduire à prendre en charge des frais pédagogiques en plus de la rémunération.

3 L'accompagnement des politiques départementales

A travers la masse salariale, la DRH accompagne la mise en œuvre de l'ensemble des politiques départementales (contrats aidés qui accompagnent la politique d'insertion professionnelle, contrats de projet dans le secteur de la culture et de la solidarité).

Le Département maintient par ailleurs son budget formation pour accompagner le changement, favoriser la transversalité et développer les compétences de ses agents.

CHIFFRES CLÉS

- 1500 postes permanents



Numérique, informatique et systèmes d'information

UN DÉPARTEMENT CONNECTÉ AU SERVICE DES ARDÉCHOIS

**BUGDET
6,96 M€**

Le Département poursuit sa politique volontariste pour offrir aux Ardéchois un accès aux outils numériques sur l'ensemble du territoire, notamment un accès à internet de qualité, au plus près des habitants.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN 2024

Au total, 25 millions d'euros auront été mobilisés pour financer le déploiement de la fibre optique au travers du syndicat ADN et permettre à 97% des Ardéchois d'y avoir accès.

De même, le Département co-finance au travers du dispositif régional, le dispositif d'aide pour l'acquisition d'équipements satellites pour l'accès à internet des habitants.

Enfin, la collectivité poursuit son engagement et sa collaboration avec l'État sur le dispositif de couverture en téléphonie mobile "NewDeal".

CHIFFRES CLÉS

Le déploiement de la fibre optique au travers du syndicat ADN, c'est :

- 16 000 km de fibre à déployer
- 311 000 foyers à raccorder en Ardèche et Drôme d'ici 2025

INFORMATIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION

L'année 2024 verra la mise en place des orientations du nouveau Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI). Dans ce cadre la collectivité ambitionne de mettre en œuvre une nouvelle stratégie en matière de numérique avec 4 objectifs :

- 1 Le numérique qui rapproche les usagers et la collectivité,
- 2 La gestion de la donnée au service des usagers,
- 3 La cyber sécurité comme "fil rouge" du système d'information,
- 4 Un haut niveau d'équipement logiciel et matériel.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN 2024

1 Le numérique qui rapproche les usagers et la collectivité

Le Département souhaite faciliter le dialogue et le service auprès de ses usagers Ardéchois. Dans ce cadre, l'année 2024 verra le lancement d'un projet visant à construire une application mobile au service des Ardéchois.

Cette application vise à simplifier et à moderniser le dialogue avec les usagers. Il sera ainsi possible à travers cette plateforme unique d'avoir un dialogue privilégié avec l'institution départementale.

Pour exemple et sans être exhaustif sur les possibilités ouvertes par cet outil, les usagers pourront communiquer, alerter, obtenir des informations, déposer des demandes de subvention à travers cette application qui se veut comme l'outil central de la relation citoyen.

2 La gestion de la donnée au service des usagers

Au travers de ses nombreux dispositifs et compétences, l'institution départementale gère un important volume de données. La collectivité souhaite lancer un programme pour mieux organiser et exploiter ces banques de données, ceci afin d'anticiper les profondes mutations des méthodes de travail et des processus du futur. C'est ainsi un programme spécifique d'urbanisation de la donnée qui sera lancé en 2024, avec l'installation d'un nouveau Système d'Information Géographique (SIG) et la mise en œuvre d'un système de gestion décisionnelle (SID). Ces solutions permettront d'une part, une gestion précise et efficace de la donnée et, d'autre part, une meilleure évaluation des politiques publiques en offrant à l'exécutif des indicateurs faibles et ainsi éclaircir les prises de décisions.

Enfin, cette démarche sur la valorisation des données permettra aussi d'offrir de nouveaux services aux usagers.

③ La cybersécurité comme “fil rouge” du système d’information

Le Département est maintenant aguerri face au risque cyber. En effet, nous avons su tirer des enseignements de la cyberattaque et mettre en œuvre des mesures et une culture de la sécurité informatique. Cependant, les risques étant en perpétuelle évolution notamment sur le matériel mobile, la collectibilité se doit d’avoir une attention de tous les instants sur ce sujet.

Pour cette raison, d’importants crédits sont affectés afin de pouvoir garantir un niveau de confiance et de sécurité optimal de notre système d’information. La collectibilité s’est également mobilisée pour obtenir des financements (Etat, Europe), renforcer ses équipes et assurer une veille permanente.

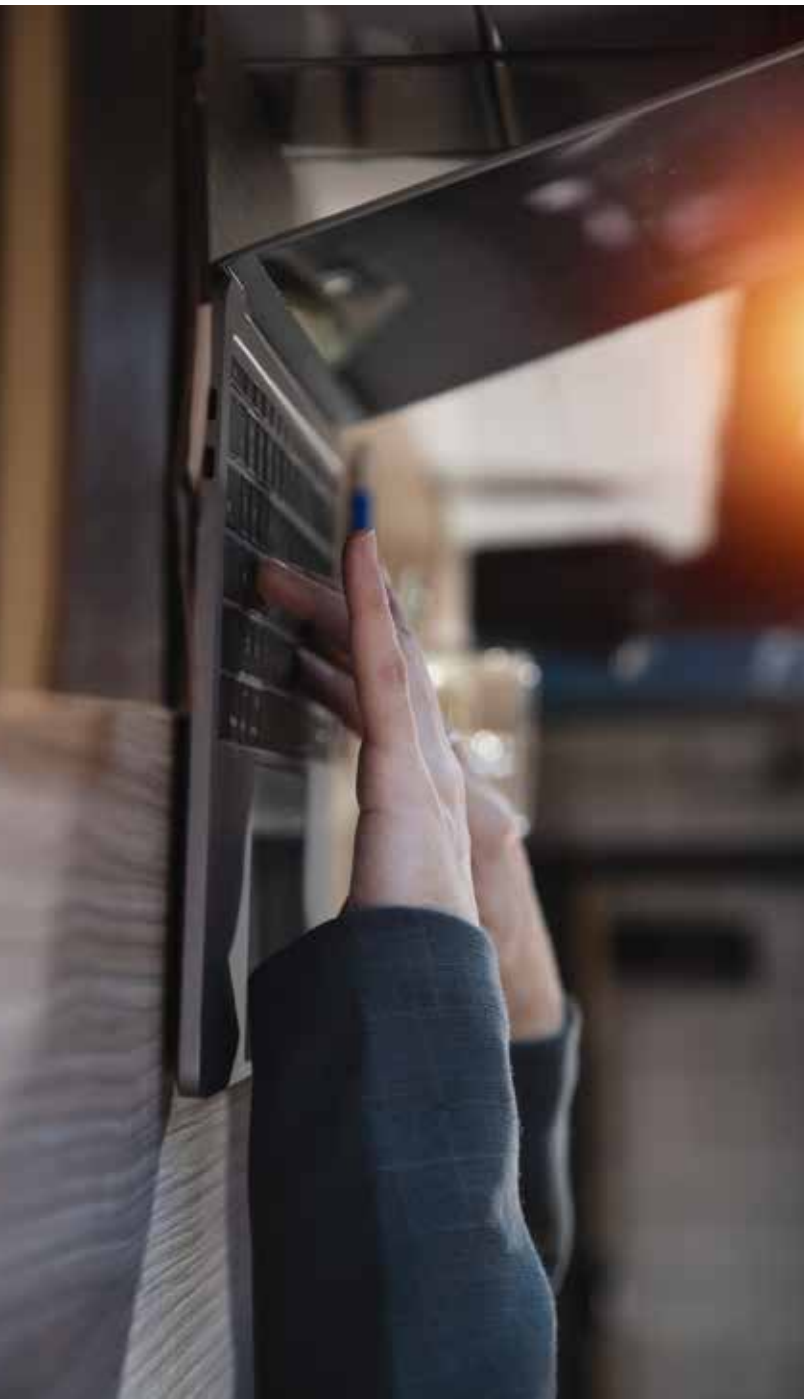
④ Un haut niveau d’équipement logiciel et matériel

Les efforts de modernisation des équipements et des logiciels seront poursuivis (amélioration des câblages, des débits réseau, modernisation du réseau de téléphonie fixe (TOIP), simplification des logiciels, renouvellement de l’infrastructure serveur, ...).

Ces investissements amélioreront encore les conditions de travail des agents grâce à des outils de plus en plus performants, facilitant aussi la mobilité sur le territoire pour une action au plus près des usagers.

CHIFFRES CLÉS

- 4700 postes de travail gérés dont 3000 dans les collèges
- 3 100 accès téléphoniques (2 200 téléphones fixes et 900 smartphones)
- 190 applications dédiées aux métiers
- 100 accès internet ou VPN (Réseaux privés virtuels)
- 450 serveurs
- 180 photocopieurs



©Shutterstock - CD07

Tels sont les commentaires que je souhaitais présenter en préambule au projet du Budget primitif 2024, que je soumetts à votre examen.



Ardèche
LE DÉPARTEMENT

PROJET DE DELIBERATION**N° 6. 1.1**

D.G.A

Ressources

Service Instructeur

DIRECTION

Finances, Appui et Conseil

SERVICE

Budget, Expertise Financière, Conseil

**BUDGET PRIMITIF 2024 : NEUTRALISATION PARTIELLE DES AMORTISSEMENTS
BUDGET PRINCIPAL**

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ****Budget principal 01 – BP 2024****NEUTRALISATION BUDGETAIRE DE L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS
D'EQUIPEMENT VERSEES ET DES BATIMENTS SCOLAIRES ET ADMINISTRATIFS**

Procède à la neutralisation partielle de l'amortissement des subventions d'équipement versées et des bâtiments scolaires et administratifs telle qu'elle figure dans le tableau ci-après :

Libellés	Prévisions BP 2023 (en €)	Prévisions BP 2024 (en €)	Evolution BP24- BP 23	Neutralisations BP 2024 (en €)
DOTATIONS AMORTISSEMENTS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	332 800,00	764 500,00	129,72%	500 000,00
DOTATION AMORT SUBV EQUIPEMENT	25 446 800,00	29 108 900,00	14,39%	4 500 000,00
DOT.AMORT.BATIMENTS SCOLAIRES	3 506 200,00	4 050 900,00	15,54%	4 000 000,00
Total AMORTISSEMENTS	37 325 400,00	42 954 600,00	15,08%	9 000 000,00

Autorise le Président du conseil départemental à signer tous documents relatifs à cette neutralisation.

PROJET DE DELIBERATION**N° 6. 1.2**

D.G.A

Ressources

Service Instructeur

DIRECTION

Finances, Appui et Conseil

SERVICE

Budget, Expertise Financière, Conseil

BUDGET PRIMITIF 2024

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ****Budget principal 01 – BP 2024**

Adopte les différents chapitres en A.P. et en C.P. tels qu'ils figurent au projet de Budget Primitif 2024 modifiés par les différents rapports votés lors de notre séance du 8 décembre 2023.

Constate en conséquence :

- que le montant du Budget Primitif 2024 concernant le Budget Principal s'élève à :

566 706 683.96 €**Constate** :

- que le montant des Autorisations de Programme inscrites au Budget Primitif 2024 s'élève à :

128 468 490 €

- que le montant des Autorisations d'Engagement inscrites au Budget Primitif 2024 s'élève à :

24 325 641.50 €

PROJET DE DELIBERATION**N° 6.1.3**

D.G.A

Ressources

Service Instructeur

DIRECTION

Finances, Appui et Conseil

SERVICE

Budget, Expertise Financière, Conseil

**BUDGET PRIMITIF 2024 : AUTORISATIONS PLURIANNUELLES (AE/AP) –
BUDGET PRINCIPAL**

L'Assemblée départementale,

- Vu** la troisième partie du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 3312-1 et L 3312-4, ainsi que son article R 3312-3,
- Vu** l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements, et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**BP 2024 – Budget Principal****AUTORISATIONS PLURIANNUELLES (AP ET AE)**

Approuve l'inscription des autorisations de programme et les autorisations d'engagement suivant l'annexe jointe.

Autorisation d'Engagement - BUDGET PRIMITIF 2024 - PROJET

221 - COLLEGES

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AE	Propositions du Président
DEPT	COLLEGESUB	2023	1	AE PROJETS EDUCATIFS COLLEGES	560 000,00
DEPT	COLLEGESUB	2024	1	ATOUT COLLEGES PUBLICS 24 25	275 800,00
				sous total	835 800,00

58 - AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AE	Propositions du Président
ORG PRIVES	AGRISOCIAL	2023	1	AE SOLIDARITE SOC AGRIC 2023	586 250,00
				sous total	586 250,00

61 - EAUX ET ASSAINISSEMENT

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AE	Propositions du Président
DEPT	HYDROECO	2024	1	AE MOD EAU 2024	96 000,00
DEPT	INGEO2607	2024	1	AE INGEO 2607 2024-2028	40 971,00
DEPT	SATESE2607	2023	1	AE SATESE 2607 2023	827 248,00
				sous total	964 219,00

68 - AUTRES RESEAUX

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AE	Propositions du Président
ORG PUBLICS	NTIC	2021	1	AE PART REGION KIT SATELLITE	36 329,50
				sous total	36 329,50

71 - AMENAGEMENT ET DEVELOPEMENT URBAIN

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AE	Propositions du Président
DEPT	PAEC	2024	2	AE PAEC 2024 2028	100 000,00
				sous total	100 000,00

73 - ENVIRONNEMENT

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AE	Propositions du Président
DEPT	DFCI	2023	3	AE DFCI MOD FONCT 2023 2028	197 460,00
ORG PUBLICS	DFCI	2023	4	AE DFCI MOT FONCT 2023 2028	294 702,00
				sous total	492 162,00

731 - ACTIONS EN MATIERE DE TRAITEMENT DECHETS

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AE	Propositions du Président
DEPT	DECHETS	2024	2	AE DECHETS 2024 2028	57 500,00
				sous total	57 500,00

738 - AUTRES ACTIONS EN FAVEUR MILIEU NATUREL

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AE	Propositions du Président
DEPT	ENERGIE	2023	1	AE SUBVENTION ALEC 23	30 000,00
DEPT	ENS	2023	1	AE MOD ENS FONCT 2023	1 225 000,00
ORG PRIVES	ENERGIE	2024	1	AE SUBVENTION ALEC 24	22 500,00
ORG PUBLICS	FORETBOIS	2023	1	AE PLAN FORET BOIS 2023	675 000,00
ORG PUBLICS	PNR	2023	1	AE PNR 2023	210 000,00
ORG PUBLICS	SPREH	2024	1	SERV PUB PERF RENOV HABITAT	243 500,00
	FORETBOIS	2024	2	AE MOD PDFB 2024-2028	50 000,00
				sous total	2 456 000,00

928 - AUTRES AGRICULTURE ET PECHE

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AE	Propositions du Président
ORG PRIVES	AGRIORGA	2023	1	AE ORGANISMES AGRICOLES 2023	2 410 000,00
ORG PUBLICS	AGRICULT	2023	1	AE AGRICULTURE 2023	1 075 000,00
				sous total	3 485 000,00

93 - INDUSTRIE COMMERCE ET ARTISANAT

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AE	Propositions du Président
ORG PRIVES	DEVECO	2023	2	AE AURA ENTREPRISES 2023	195 000,00
ORG PUBLICS	DEVECO	2023	3	AE CHBRE METIER ARTISANAT 2023	125 000,00
				sous total	320 000,00

94 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AE	Propositions du Président
ORG PRIVES	ADT	2023	1	AE FONCTIONNEMENT ADT 2023	13 955 947,00
ORG PRIVES	AGRITOURIS	2023	1	AE ACTIONS TOURISTIQUES 2023	249 500,00
ORG PRIVES	ORGTOURISM	2023	2	AE ASSOC EMERVELLES 2023	150 000,00
ORG PRIVES	ORGTOURISM	2024	1	AE ALP 2024-2028	185 000,00
				sous total	14 540 447,00

DPT07 - DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AE	Propositions du Président
DEPT	SATAA2607	2024	1	AE SATAA 2607 2024-2028	35 000,00
ORG PRIVES	AMICNSA	2024	1	AE AMI CNSA POL AUTOM 2023	371 934,00
ORG PUBLICS	EAU07	2024	2	AE PLAN EAU INGENIERIE	45 000,00
				sous total	451 934,00

Total Général AE

24 325 641,50

Autorisation de Programme - BUDGET PRIMITIF 2024 - PROJET

0202 - ADMINISTRAT° GALE (AUT MOYENS GENERAUX)

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
DEPT	BATDPTOP	2019	1	DIVERS OPERATIONS BATIMENTS	100 000,00
DEPT	BATDPTTRVX	2023	1	BATIMENTS DEPART TRAVAUX	1 460 000,00
DEPT	BATEQUIP	2020	1	GROS EQUIPEMENTS DE BATIMENTS	385 000,00
DEPT	BATETUDE	2014	1	ETUDES BATIMENTS DEPARTEMENT	100 000,00
DEPT	BATRENOVTH	2021	1	PLAN RENOVATION ENERGETIQUE	100 000,00
DEPT	MAT/MOB	2021	1	ACQUISITION MATERIEL MOBILIER	950 000,00
DEPT	MAT/MOB	2022	1	ACQ MATERIEL CONTRAT ASE PMI	17 000,00
DEPT	VEHICULES	2023	1	ACQU VEHICULES ENGIN MAT TECH	75 000,00
				sous total	3 187 000,00

11 - GENDARMERIE POLICE SECURITE JUSTICE

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
DEPT	GENDARMERI	2023	1	GENDARMERIES	165 000,00
				sous total	165 000,00

221 - COLLEGES

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
DEPT	CITEMIXTE	2023	1	CITES MIXTES	262 540,00
DEPT	COLPUBETUD	2017	1	COLLEGES PUBLICS ETUDES	200 000,00
DEPT	COLPUBMOB	2021	1	COLLEGES PUBLICS MOB MAT	660 000,00
DEPT	COLPUBMOB	2023	1	COLL PUBLICS MOBILIER MAT	1 000 000,00
DEPT	COLPUBMOB	2024	3	AP ACQ MOB COL BRG ST ANDEOL	50 000,00
DEPT	COLPUBOP	2017	2	CONSTRUCT COLLEG BEAUME DROBIE	280 000,00
DEPT	COLPUBOP	2020	1	DIVERS OPERATIONS COLLEGES	3 540 000,00
DEPT	COLPUBOP	2024	2	RESTRUCTUR COLLEGE MARIE CURIE	11 500 000,00
DEPT	COLPUBTRVX	2023	1	COLLEGES PUBLICS TRAVAUX	4 160 000,00
DEPT	COLRENOVTH	2021	1	COLLEGES RENOVATION ENERGETIQU	1 250 000,00
ORG PRIVES	COLPRIVEQU	2023	1	COLLEGES PRIVES EQUIPEMENG	900 000,00
				sous total	23 802 540,00

312 - PATRIMOINE

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
DEPT	ALBA	2018	1	THEATRE ALBA	60 000,00
DEPT	ALBA	2020	1	TERRASSE MUSEE ALBA	80 000,00
DEPT	MUSACQUI	2022	1	ACQUISITION COLLECTIONS	15 000,00
DEPT	MUSVESTG	2022	1	VESTIGES ETUDES PRESENT RESTA	180 000,00
ORG PRIVES	NOSPATRIM	2023	1	AAP RESTAURATION PATRIM CULT	1 125 000,00
				sous total	1 460 000,00

313 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
DEPT	FONDSDOCS	2022	1	FONDS DOCUMENTAIRES	850 000,00
DEPT	MDAOUTIL	2024	1	MDA AQUIS OUTIL ANIM 2024 2028	150 000,00
DEPT	MDASUBR	2024	1	MDA SUBV MISE RESEAU 2024 2028	50 000,00
				sous total	1 050 000,00

314 - MUSEES

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
DEPT	MUSCOLL	2022	1	COLLECTIONS ETUDE PRESENT REST	85 000,00
				sous total	85 000,00

315 - SERVICES D'ARCHIVES

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
DEPT	ARCHIVES	2022	1	DOCS ET LOCAUX D ARCHIVES	595 000,00
				sous total	595 000,00

33 - JEUNESSE (ACT°SOCIO EDUCATIVE) & LOISIRS

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
DEPT	BONUSINV	2024	1	AP BONUS INVESTISSEMENT	500 000,00
ORG PRIVES	EQUIPSOCIO	2023	1	AP AAP INVESTISSEMENT ASSOCIAT	566 250,00
				sous total	1 066 250,00

41 - PMI ET PLANIFICATION FAMILIALE

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
ORG PRIVES	CRECHES	2023	1	CRECHES HALTE GARDERIE	50 000,00
				sous total	50 000,00

50 - SERVICES COMMUNS ACTION SOCIALE

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
DEPT	CMS	2023	1	CENTRES MEDICO SOCIAUX	165 000,00
				sous total	165 000,00

53 - PERSONNES AGEES

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
ORG PUBLICS	SOCIALPA	2024	1	SUBVENTION EN CAPITAL LANCELOT	1 920 000,00
				sous total	1 920 000,00

58 - AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
ORG PRIVES	SANTE	2024	1	SUBVENTIONS MAISONS DE SANTE	2 000 000,00
				sous total	2 000 000,00

61 - EAUX ET ASSAINISSEMENT

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
DEPT	SATEP2607	2024	1	AP SATEP 2607 2024-2028	50 000,00
DEPT	SATESE2607	2024	1	AP SATESE 2607 2024-2028	32 500,00
				sous total	82 500,00

621 - RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
CNES/EPCI	VOIRAMGT	2019	1	AMENAGEMENT TIERS	300 000,00
CNES/EPCI	VOIRREHAB	2019	1	REHABILITATION TIERS	1 600 000,00
DEPT	VOIRAMGT	2017	1	AMENAGEMENT ETUDES VOIRIE	200 000,00
DEPT	VOIRAMGT	2017	2	AMENAGEMENT TRAVAUX DE VOIRIE	1 000 000,00
DEPT	VOIRMAT	2024	1	MATERIEL ET EQUIPEMENT	110 000,00
DEPT	VOIRMATTEC	2022	1	ACQ VEH ENGIN & MAT TECH	4 400 000,00
DEPT	VOIRREHAB	2017	1	REHABILITATION VOIRIE	27 923 000,00
DEPT	VOIRSUBDI	2021	1	SUBDIVISIONS BATIMENTS	200 000,00
DEPT	VOIRSUBDI	2023	1	SUBDIVISIONS BATIMENTS	850 000,00
DEPT	VOIRSUBDI	2023	2	SUBDIVISIONS BATIMENTS	620 000,00
				sous total	37 203 000,00

71 - AMENAGEMENT ET DEVELOPEMENT URBAIN

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
DEPT	PAEC	2024	1	AP PAEC 2024 2028	50 000,00
				sous total	50 000,00

73 - ENVIRONNEMENT

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
DEPT	DFCI	2023	1	AP DFCI MOD INVEST 2023 2028	1 172 200,00
				sous total	1 172 200,00

731 - ACTIONS EN MATIERE DE TRAITEMENT DECHETS

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
DEPT	DECHETS	2024	1	AP DECHETS 2024 2028	130 000,00
				sous total	130 000,00

738 - AUTRES ACTIONS EN FAVEUR MILIEU NATUREL

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
DEPT	ENS	2015	2	TRAVAUX BAT COMBE D'ARC ENS	250 000,00
DEPT	ENS	2019	4	MAINTENANCE BATIMENTS ENS	110 000,00
DEPT	ENS	2023	4	AP MOD ENS INVEST 2023	850 000,00
DEPT	ENS	2024	4	AP AMNGT SITES MONTAGNE	970 000,00
ORG PUBLICS	PNR	2024	1	AP PNR 2024-2028	40 000,00
				sous total	2 220 000,00

74 - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT RURAL

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
ORG PUBLICS	ATOUSRURAL	2023	1	AP ATOUT RURALITE CNES 2023	25 000 000,00
ORG PUBLICS	ATOUSRURAL	2023	2	AP ATOUT RURALITE SYND EAU 23	2 500 000,00
				sous total	27 500 000,00

88 - AUTRES TRANSPORTS

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
	DIAMMATTEC	2024	1	ACQ VEHICULTECH DIAM 2024 2028	500 000,00
				sous total	500 000,00

928 - AUTRES AGRICULTURE ET PECHE

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
ORG PRIVES	AGRIFORET	2023	1	AP SUBV PSN AGRI AGRO FORET PA	600 000,00
ORG PRIVES	AGRIFORET	2023	2	SUBV HPSN AGRI AGRO FORET PA	600 000,00
				sous total	1 200 000,00

93 - INDUSTRIE COMMERCE ET ARTISANAT

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
CNES/EPCI	DEVECO	2023	1	AP AIDE IMMO 2023	1 500 000,00
				sous total	1 500 000,00

DPT07 - DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Maître d'ouvrage	Programme	Millésime	N°	Libellé AP	Propositions du Président
DEPT	ADN	2024	1	ADN 2024-2028	5 000 000,00
DEPT	CABLAGES	2024	1	CABLAGES 2024-2028	450 000,00
DEPT	DIAMOUTILS	2024	1	ACQ OUTIL ATEL DIAM 2024 2028	365 000,00
DEPT	EQUIPEMENT	2024	1	EQUIPEMENTS 2024-2028	6 910 000,00
DEPT	LOGICIELS	2024	1	LOGICIELS 2024 - 2028	6 640 000,00
ORG PUBLICS	EAU07	2024	1	AP PLAN EAU COLLECTIVITES	2 000 000,00
				sous total	21 365 000,00

Total Général AP**128 468 490,00**

PROJET DE DELIBERATION

N° 6.1.4	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Finances, Appui et Conseil
	SERVICE	Budget, Expertise Financière, Conseil

**BUDGET PRIMITIF 2024 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT
BUDGET PRINCIPAL**

L'Assemblée départementale

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, article L. 3312-3,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 régissant les rapports entre l'administration et les usagers,
Vu l'article 59 de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**Budget Principal – BP 2024****SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ET DE FONCTIONNEMENT**

Approuve le tableau des subventions départementales d'équipement et de fonctionnement suivant l'annexe jointe.

Affecte les crédits de subventions figurant dans ledit tableau lorsqu'ils font apparaître des bénéficiaires nommément désignés.

DETAIL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M57	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								95 000,00
	4238	AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DES P							95 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	36127	SUBVENTIONS ORGANISMES PRIVES	AMICNSA	2024	1	95 000,00
017	RSA / REGULARISATIONS DE RMI								1 676 430,00
	441	INSERTION SOCIALE							743 970,00
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	23443	SUB INSERT SOCIALE ETS PUB LOC	INSERTSOC			174 960,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	16885	SUBV INSERT SOCIALES PRIVE	INSERTSOC			248 250,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	28414	SUB INSER SOCIA MOBILITE ASSOC	INSERTSOC			170 760,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	32314	SUB MOBILITE 07/26 PLAN PAUVRE	INSERTSOC			150 000,00
	444	INSERTION PROFESSIONNELLE							917 685,00
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	23444	SUBV INSERT PROF ORG PUB LOCAU	INSERTPROF			13 800,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	16900	SUB INSER PROF HOR IAE (PRIVE)	INSERTPROF			501 885,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	28411	SUB INSERTION PROF IAE (PRIVE)	INSERTPROF			402 000,00
	447	RSA ALLOCATIONS							14 775,00
		6577	REMISES GRACIEUSES	29805	INDUS RSA REMISE GRACIEUSE				14 775,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR								19 872 330,72
	021	PERSONNEL NON VENTILE							15 169,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	28497	AMICALE DU PERSONNEL CD07	RHSUBVENT			9 850,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	28498	SUBV ORGANISATIONS SYNDICALES	RHSUBVENT			5 319,00
	023	FETES ET CEREMONIES							2 092 735,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	71	AMICALE CONSEILLER DEPARTEMENT	ASSOCELU			41 500,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	606	SUBV ASS MAIRES ARDECHE	ASSOCELU			25 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	3686	SUBV ASS MAIRES RURAUX 07	ASSOCELU			25 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	7991	SUB ASS ANCIENS ELUS ARDECHOIS	ASSOCELU			700,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M57	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34751	ATOUT ASSO 07 CVT STRU ATTRA	VIEASSOC			1 347 480,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34752	ATOUT ASSO 07 AIDE ANNUELLE	VIEASSOC			564 405,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34753	AIDE AMBASSADEURS 07	VIEASSOC			88 650,00
	041	ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENT							462 950,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34702	SUBVENTION FSE 2021/2025	INSERTFSE	2023	1	462 950,00
	221	COLLEGES							1 276 855,50
		65733	SUBV. FONCT. DEPARTEMENTS	18312	SUBVENTIONS AUX DEPARTEMENTS	COLDIVERS			123 125,00
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	11435	EQUIP.SPORTIFS COM.COLLEGIENS	COLLEGEEPS			403 850,00
		65737	SUBV. FONCT. SNCF	35967	PROJ EDUC EXCEP CLG PUBLICS	COLLEGESUB			39 400,00
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	23433	EQUIP SPORTIFS ETS PUB LOCAUX	COLLEGEEPS			6 895,00
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	23435	SAVOIR NAGER COLLEGES PUBLICS	COLLEGEEPS			25 117,50
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	23437	SUBV COL DISPOSI RELAIS ETS PU	COLLEGESUB			20 000,00
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	23453	APPN HR COLLEGES PUBLICS	COLLEGEEPS			25 610,00
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	34711	APECA COLLEGES PUBLICS 23 24	COLLEGESUB	2023	1	222 600,00
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	34812	SUB MAT HBG MNT RESTAURATION	COLRESTAU			46 295,00
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	36085	ATOUT COLLEGES PUBLICS 24 25	COLLEGESUB	2024	1	197 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	9765	APPN HR COLLEGES PRIVES	COLLEGEEPS			5 220,50
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	9767	PROJETS EDUC EXCEPTIO CLT PRIV	COLLEGESUB			9 850,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	11445	SAVOIR NAGER COLLEGES PRIVES	COLLEGEEPS			3 447,50
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	11553	EQUIP SPORTIFS (PRIVE)	COLLEGEEPS			4 925,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	18342	FOYER SOCIO-EDUCATIF	COLDIVERS			11 820,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34712	APECA COLLEGES PRIVES 23 24	COLLEGESUB	2023	1	52 900,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	36086	ATOUT COLLEGES PRIVES 24 25	COLLEGESUB	2024	1	78 800,00
	23	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							181 600,00
		657382	SUBV. FONCT. ORGANISMES PUBLIC	628	AGENCE DEVELOP.UNIVERSITAIRE	ENSEIGNSUP			99 434,00
		657382	SUBV. FONCT. ORGANISMES PUBLIC	629	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	ENSEIGNSUP			78 166,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	23286	ETUDIANTS DROME ARDECHE(AGEDA)	ENSEIGNSUP			4 000,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M57	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
	288	AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'E							56 169,50
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	532	PUPILLES ECOLE PUBLIQUE	EDUCDIV			1 610,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	533	OFF.CENTRAL COOPERATION ECOLE	EDUCDIV			1 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	536	DELEGUES DPT EDUCATION NLE	EDUCDIV			900,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	537	CONSEILS PARENTS ELEVES	EDUCDIV			2 659,50
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	633	ENSEIGN CATHO. ENTRAIDE UDOGEC	EDUCDIV			50 000,00
	30	SERVICES COMMUNS							445 800,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	538	ASSOC.SPORTIVES SCOLAIRES	SPORTSCOL			78 800,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	27302	COMITES SPORTIFS SCOLAIRES	SPORTSCOL			67 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	32348	SUB COLLEGIENS PRAT CULT SPORT	SPORTNAT			300 000,00
	311	ACTIVITES ARTISTIQUES, ACTIONS							4 022 874,50
		657341	SUBV. FONCT. COMMUNES MEMBRES	35998	ATOUT ASSO CULTURE PUBLIC				310 500,00
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	15508	SUBV CNES EPCI AIDE POSTE PROJ	CONVDVPCUL			68 950,00
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	22067	SDEPA SUB PUBLIQUE	CULTSDEPEA			1 392 000,00
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	24632	CTEAC Sub EPCI	CULTEPCI			287 620,00
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	34754	STRUCTUR ARCHIVES SUB EPCI				34 475,00
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	5297	SUB CONVENTION CULT PUBL EPL	CONVCULTUR			160 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	22071	SCHEMA ENSGNMT ART CULT PRIVE	CULTSDEPEA			71 905,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	28365	SCHEMA FEDER PRAT AMAT PRIVE	CULTSDEPEA			25 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	35999	ATOUT ASSO CULTURE CONV PRIVE				1 171 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	36001	ATOUT ASSO CULTU ANNUEL PRIVE				346 424,50
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	36083	ATOUT ASSO CULTURE CONV ESS				155 000,00
	312	PATRIMOINE							113 500,00
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	20996	SUBV INTERETS EMPRUNTS SMERG				113 500,00
	314	MUSEES							6 895,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	33569	SOUTIEN RECHERCHE ARCHEOLOGIE				6 895,00
	338	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUN							463 935,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M57	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
		657351	SUBV. FONCT. GFP DE RATTACHEME	36080	ATOUT ASSO JEUNESS CONV PUBLIC				143 810,00
		657351	SUBV. FONCT. GFP DE RATTACHEME	36081	ATOUT ASSO JEUNESS AIDE ANNUEL				111 896,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	668	AIDES VACANCES FAMILLES ET ORG	EDUCDIV			35 854,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	33676	CDJ PARTENARIATS ASSO	JEUNESSE			28 072,50
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	36002	ATOUT ASSO JEUNESSE CONV PRIVE				95 052,50
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	36005	JEUNESSE AAP				49 250,00
	411	PMI ET PLANIFICATION FAMILIALE							176 495,26
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	10088	LIEUX ACCUEILS ENF PARENTS PUB	PMIDIVERS			33 982,50
		657362	SUBV. FONCT. CCAS	26062	SOUTIEN A PARENTALITE CCAS	PMIDIVERS			11 261,51
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	10133	AIDE RESEAUX PETITE ENFANCE	CRECHES			59 100,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	10134	FONCTIONMT CRECHES PRIVEES	CRECHES			6 402,50
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	10137	LIEUX ACCUEILS ENF PARENT PRIV	PMIDIVERS			33 982,50
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	18361	SOUTIEN A PARENTALITE ORG PRIV	PMIDIVERS			31 766,25
	412	PREVENTION ET EDUCATION POUR L							9 850,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	18285	SUB ASS SANITAIRES&SOCIALES	SOCIALDIV			9 850,00
	4213	AIDES SOCIALES A L'ENFANCE							9 259,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	19651	SUBV ASS SANITAIRES ET SOCIALE	SOCIALDIV			9 259,00
	4231	FORFAIT AUTONOMIE							210 000,00
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	26063	FORFAIT AUTONOMIE AUTRES EPL	CONFFIN			121 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	27181	SUBV CONFERENCE FINANCEURS	CONFFIN			89 000,00
	4232	AUTRES ACTIONS DE PREVENTION							809 800,00
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	26064	SUBV CONFFIN PUBLIC	CONFFIN			30 000,00
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	26095	AUTRES PREVENTIONS AUTRES EPL	CONFFIN			66 000,00
		657382	SUBV. FONCT. ORGANISMES PUBLIC	27178	AUTRE PREVENTION ORGA PUBLICS	CONFFIN			80 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	27182	AUTRE PREVE PRIVE CONFFIN	CONFFIN			633 800,00
	4238	AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DES P							1 030 846,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M57	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	34900	SUBV ACC VIE PARTAGE AUTRE EPL	CFHI			245 000,00
		657382	SUBV. FONCT. ORGANISMES PUBLIC	27359	SUBV FONCTIONT ORGANISM PUBLIC	SOCIALPA			770 086,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	27194	SUB ASS SANITAIRES& SOCIALES	SOCIALPA			15 760,00
	425	PERSONNES HANDICAPEES							864 983,00
		657382	SUBV. FONCT. ORGANISMES PUBLIC	12907	PARTICIPATION BUDGET MDPH				808 838,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	28596	SUBV ASS PERSONNES HANDICAPEES	SOCIALPH			56 145,00
	428	AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES							1 391 928,95
		657348	SUBV. FONCT. AUTRES COMMUNES	26098	EXPERIMENT SOCIALES COMMUNES	SOCIALDIV			17 730,00
		657348	SUBV. FONCT. AUTRES COMMUNES	36071	SUBV COMMUNES LOGMT MISE ABRI	INTERVSOC			10 000,00
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	20913	INTERCOMMUNALITE SOCIALE CDC	INTERVSOC			9 135,00
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	32375	SUBVENTION SDIS	SANTE			172 080,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	6750	SUBVENTIONS ACTION SOCIALE	INTERVSOC			438 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	18290	SUBVENTIONS LOGEMENT	LOGMTDIV			295 960,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	24642	COORDI/ANIMATION TERRITOIRE	LOGMTDIV			51 500,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	25915	EXPERIMENTATIONS SOCIALES	SOCIALDIV			39 400,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	29709	LUTTE DESERTIFICATION MEDICALE	SANTE			15 582,70
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34719	SUBV SOLIDARITE SOCIALE AGRICO	AGRISOCIAL	2023	1	115 491,25
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34884	SUBV ASSOC SANITAIRES ET SOCIA	SANTE			78 800,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	36069	GESTION FINANCIERE DU FUL	FUL			99 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	36070	ACCES NUMERIQUE	INTERVSOC			49 250,00
	441	INSERTION SOCIALE							15 240,00
		65742	SUBV. DE FONCTIONNEMENT AUX EN	36051	SUBV INSERT SOC MOBIL ENTREP	INSERTSOC			15 240,00
	52	POLITIQUE DE LA VILLE							1 086 428,45
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34953	SUBV MESURES CASTEX ETAB PH PR	SOCIALPH			1 086 428,45
	54	ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES							529 850,84
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	9889	SUBV FONCTIONNEMENT SDEA	SDEA			501 088,00
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	19663	SUBV INTERETS EMPRUNTS SMA				17 234,99

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M57	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	23337	SUBV INTERETS EMPRUNTS SDEA				617,00
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	29735	SUBV SDEA EXPERTISE BARRAGES	SDEA			10 910,85
	60	SERVICES COMMUNS							5 516,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	28384	SUBV SYNDICATS SALARIES	INDUSTRDIV			5 516,00
	6312	AUTRES							675 397,50
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	32407	SUBV ORGANISME AGRICOLES EPCI	AGRIORGA	2021	1	15 974,40
		657382	SUBV. FONCT. ORGANISMES PUBLIC	34733	SUB AGRICULTURE ORGA PUBC DIV	AGRICULT	2023	1	221 250,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34734	SUBV ORGANISME AGRICOLE (PRIV)	AGRIORGA	2023	1	438 173,10
	632	INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISAN							63 625,00
		657382	SUBV. FONCT. ORGANISMES PUBLIC	34898	SUBV CHAMBRE DES METIERS	DEVECO	2023	3	24 625,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34738	SUBV AURA ENTREPRISES	DEVECO	2023	2	39 000,00
	633	DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE							2 835 148,00
		657382	SUBV. FONCT. ORGANISMES PUBLIC	36104	ACTIONS AGRITOURISTIQUES ORG P	AGRITOURIS	2023	1	13 230,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34716	FONCT ET ACTIONS ADT 2023	ADT	2023	1	2 723 918,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34717	ACTIONS AGRITOURISTIQUES 2023	AGRITOURIS	2023	1	31 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34718	ORGANISMES TOURISME 2023	ORGTOURISM	2023	1	7 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34720	ASS EMERVELLES PAR ARDECHE 23	ORGTOURISM	2023	2	30 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	35937	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	ORGTOURISM	2024	1	30 000,00
	731	POLITIQUE DE L'EAU							19 700,00
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	36078	SUBV INGENIERIE AGRI EAU	EAU07	2024	2	19 700,00
	738	AUT ACT MILIEU NAT - NON 2024							22 500,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	36067	SUBVENTION ALEC 2024	ENERGIE	2024	1	22 500,00
	78	AUTRES ACTIONS							962 208,72
		657348	SUBV. FONCT. AUTRES COMMUNES	30909	PARTICIPATION CFM COMMUNES	CFM	2020	3	2 527,33
		657348	SUBV. FONCT. AUTRES COMMUNES	34913	DFCI SUBV FONCT COMMUNES	DFCI	2023	4	4 000,00
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	25896	CONV OGS C ARC SMGGA	ENS			22 000,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M57	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	33548	CONV ARDECHE NATURE CNES/EPCI	ENS	2022	4	73 290,93
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	33549	SUBV PNR GUIDE NATURE GERBIER	ENS			4 925,00
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	33564	SUBV PROG OPER PNR SM	PNR	2022	1	24 625,00
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	34731	CONV ARDECHE NATURE CNES EPCI	ENS	2023	2	454 691,55
		657358	SUBV. FONCT. AUTRES GROUPEMENT	34740	SUBV PROG OPER PNR SM	PNR	2023	1	46 438,14
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	34706	PARTICIPATION FONCT CFM SDIS	CFM	2023	2	25 976,00
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	34713	SUB ENS COLLEGE NATURE ETS PUB	COLLEGESUB	2023	1	3 000,00
		657381	SUBV. FONCT. AUTRES EPL	34914	DFCI SUBV FONCT SDIS	DFCI	2023	4	23 000,00
		657382	SUBV. FONCT. ORGANISMES PUBLIC	34722	PLAN FORET BOIS SUB ORG PUB	FORETBOIS	2023	1	38 809,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	14352	SUBV RESTRUC FONCIER FORET PRI	FORET			17 237,50
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	14353	SUBV RESTRUC FONCIER AGRI PRIV	FONCIERRUR			2 000,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	24629	SUB ASSOC ENS	ENS			42 355,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	33638	CONV ARDECHE NATURE ASSOC	ENS	2022	4	3 979,40
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34707	SUBVENTION ALEC 2023	ENERGIE	2023	1	7 500,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34714	SUB ENS COLLEGE NATURE PRIVE	COLLEGESUB	2023	1	1 500,50
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34723	PLAN FORET BOIS SUB PRIVES	FORETBOIS	2023	1	89 840,87
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34891	SUIVI SCIENT FONDAT PATRIMOINE	FORET	2023	2	24 625,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34896	SUBV FEDE CHASSEURS 07	CHASSE	2023	1	42 500,00
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	34897	SUBV ORG PRIVE	CHASSE	2023	1	7 387,50
	843	VOIRIE DEPARTEMENTALE							15 070,50
		65748	SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DR	611	SUB COMITE PREVENTION ROUTIERE	ROUTEDIV			14 775,00
		6577	REMISES GRACIEUSES	34872	REMISES GRACIEUSES				295,50

Total subventions de fonctionnement	21 643 760,72
--------------------------------------------	----------------------

DETAIL DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M57	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSE								25 316 834,05
	10	SERVICES COMMUNS							1 000 000,00
		20415331	ADM : BIEN MOBILIER, MATERIEL	31066	SUB FINANCEMENT VEHICULES SDIS	SDIS	2020	1	1 000 000,00
	221	COLLEGES							1 076 000,00
		20421	PRIVE : BIEN MOBILIER, MATERIE	35969	EQUIPEMENT COLLEGES CDJ	COLPRIVEQU			10 000,00
		20422	PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	34805	COLLEGES PRIVES SUB INVEST	COLPRIVEQU	2023	1	900 000,00
		20431	SUBV.SCOL : BIEN MOBILIER, MAT	20705	SUBV COLLEGE MAT PEDAGOGIQUE	COLPUBMOB			78 000,00
		20431	SUBV.SCOL : BIEN MOBILIER, MAT	20706	SUBV COLLEGE EQUIPT MATERIEL	COLPUBMOB			64 000,00
		20431	SUBV.SCOL : BIEN MOBILIER, MAT	34804	SUB COLLEG MAT RESTAU HEBERG	COLPUBMOB			4 000,00
		20431	SUBV.SCOL : BIEN MOBILIER, MAT	35968	EQUIPEMENT COLLEGES PUB CD	COLPUBMOB			20 000,00
	30	SERVICES COMMUNS							1 407 488,26
		20415342	IC : BATIMENTS, INSTALLATIONS	28606	SUB EQUIPEMENT BASES DPTALES	BSALAVAS			1 294 238,26
		20421	PRIVE : BIEN MOBILIER, MATERIE	34803	ATOUT ASSO 07 BONUS INVEST	EQUIPSOCIO	2023	1	113 250,00
	312	PATRIMOINE							635 652,67
		2041581	AUTRES GRPTS-BIENS MOB., MAT.	33674	ETUDES REST MONUM HISTO PUBL	MONUMENTS	2022	1	2 083,50
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	20995	SUBV CAPITAL EMPRUNTS SMERG				381 436,17
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	32214	FIPA PATRIM NON PROTEGE PUBL	CULTFIPA	2021	1	3 633,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	33671	FIPA INVENTAIRE	CULTFIPA	2022	1	5 000,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	33672	FIPA PATRIM NON PROTEGE PUBLIC	CULTFIPA	2022	1	4 187,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	33673	RESTAUR MONUMTS HISTORIQ PUBLI	MONUMENTS	2022	1	42 781,00
		20421	PRIVE : BIEN MOBILIER, MATERIE	32353	ETUDES RESTAU MONUM HIST PRIV	MONUMENTS	2021	1	5 000,00
		20421	PRIVE : BIEN MOBILIER, MATERIE	33575	ETUDES RESTAU MONUM HIST PRIV	MONUMENTS	2022	1	5 000,00
		20422	PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	30899	RESTAURA MONUMTS HISTOR PRIVES	MONUMENTS	2020	1	6 322,00
		20422	PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	32215	FIPA PATRIM NON PROTEGE PRIVE	CULTFIPA	2021	1	7 710,00
		20422	PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	34787	AAP RESTAUR NOS PATRIMOIN CULT	NOSPATRIM	2023	1	60 000,00
		20422	PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	36082	AAP RESTAUR NOS PATRIMOIN CULT	NOSPATRIM	2023	1	112 500,00
	313	BIBLIOTHEQUES, MEDIATHEQUES							10 000,00
		2041581	AUTRES GRPTS-BIENS MOB., MAT.	36103	SUBV MISE EN RESEAU BIBLIO	MDASUBR	2024	1	10 000,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M57	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
	338	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUN							109 750,00
		20421	PRIVE : BIEN MOBILIER, MATERIE	36018	ATOUT ASSO CJ BONUS INVEST	BONUSINV	2024	1	109 750,00
	411	PMI ET PLANIFICATION FAMILIALE							10 000,00
		20421	PRIVE : BIEN MOBILIER, MATERIE	34802	AIDE EQUIPT CRECHES PRIVEES	CRECHES	2023	1	10 000,00
	420	SERVICES COMMUNS							29 600,00
		20415331	ADM : BIEN MOBILIER, MATERIEL	28607	SUBV EQUIPEMENT FOYER ENFANCE	FOYER			29 600,00
	4238	AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DES P							3 291 962,19
		20415321	CCAS : BIEN MOBILIER, MATERIEL	34842	SUBV MOB ET MAT ETS PUB CCAS	SOCIALPA	2023	2	380 000,00
		20415322	CCAS : BATIMENTS, INSTALLATION	34902	SUBV CCAS BAT ET INSTALLATION	SOCIALPA	2023	2	20 000,00
		20415331	ADM : BIEN MOBILIER, MATERIEL	34843	SUBV MOB ET MAT ETS PUB LOCAUX	SOCIALPA	2023	2	136 338,47
		20415332	ADM : BATIMENTS, INSTALLATIONS	141	SUBV ANNUITES ETS D'HEBERG PUB				214 970,49
		20415332	ADM : BATIMENTS, INSTALLATIONS	28398	SUBV EQUIP ETABLISMTS PUBLICS	SOCIALPA	2018	1	1 004 520,00
		20422	PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	147	SUBV ANNUITE ETS HEBERG (PRIVE				115 153,23
		20422	PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	29720	SUBV EQUIP BAT ETS PRIVES	SOCIALPA	2018	1	154 980,00
		20422	PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	32257	SUBV EQUIP BAT ETS PRIVES	SOCIALPA	2021	1	690 000,00
		20422	PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	36074	SUBVENTION BATIMENTS LANCELOT	SOCIALPA	2024	1	576 000,00
	428	AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES							420 000,00
		20421	PRIVE : BIEN MOBILIER, MATERIE	33630	SUB MOBIL 07/26 PLAN PAUVRETE	INSERTSOC			20 000,00
		20422	PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	36097	SUBV PRIVEES BAT ET INSTAL	SANTE	2024	1	400 000,00
	518	AUTRES ACTIONS D'AMENAGEMENT U							108 000,00
		2041482	SUBV.AUTRES CNES:BATIMENTS,INS	28440	PROGRAMME ANRU LE TEIL	ANRU	2018	1	108 000,00
	54	ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES							9 838 432,33
		2041481	SUBV.AUTRES CNES:BIEN MOBILIER	34770	SUBV EQUIP MATERIELS CNES	ATOUSRURAL	2023	1	2 000 000,00
		2041482	SUBV.AUTRES CNES:BATIMENTS,INS	30965	ANNUITE CONTRAT CNES - GENERAL	PILOTS			197 676,64
		2041482	SUBV.AUTRES CNES:BATIMENTS,INS	30966	ANNUITE PILOTS CNE EQUIP RURAL	PILOTS			379 945,26
		2041482	SUBV.AUTRES CNES:BATIMENTS,INS	34771	SUBV EQUIP BATI CNES	ATOUSRURAL	2023	1	2 468 322,00
		2041581	AUTRES GRPTS-BIENS MOB., MAT.	34772	SUBV EQUIP MATERIELS SYND EAU	ATOUSRURAL	2023	2	225 000,00
		2041581	AUTRES GRPTS-BIENS MOB., MAT.	34775	SUBV EQUIP MATERIELS EPCI	ATOUSRURAL	2023	3	1 300 000,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	762	ANNUITES EMPRUNT SDEA				41 724,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	18223	SUB EXCEPTIONNELLE SDEA	SDEA			187 770,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M57	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	19662	SUBV CAPITAL EMPRUNTS SMA				67 283,43
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	28446	SUB EQUIP STRUC BIBLIO CNE EPC	PASS	2018	1	279 872,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	28447	SUB ECONOMIE ENERGIE CNES EPCI	PASS	2018	1	20 000,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	31007	SUB SUITE SEISME CNES EPCI	PASS	2018	1	200 000,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	32159	SUB EQUIP STRUC BIBLIO CNE EPC	PASS	2021	1	800 000,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	32161	SUB ECONOMIE ENERGIE CNES EPCI	PASS	2021	1	79 729,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	32291	ANNUITE PILOTS SYND EQUIP RURA	PILOTS			16 110,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	33539	SUB SMA STATION CROIX BAUZON	SMA	2022	1	50 000,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	34774	SUBV EQUIP BATI SYND EAU	ATOUSRURAL	2023	2	225 000,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	34777	SUBV EQUIP BATI SYND EPCI	ATOUSRURAL	2023	3	1 300 000,00
	57	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION							1 500 000,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	36050	SUBVENTION ADN FTTH	ADN	2024	1	1 500 000,00
	6312	AUTRES							1 004 256,00
		204112	SUBV. ETAT : BATIMENTS, INSTAL	34782	SUBVENTION AGRI AGRO FORET ASP	AGRIFORET	2023	1	249 000,00
		2041581	AUTRES GRPTS-BIENS MOB., MAT.	33651	SUBV AGRI FORET ETUD CNES EPCI	AGRIFORET	2022	1	3 000,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	33648	SUBV AGRI FORET BATI CNES EPCI	AGRIFORET	2022	1	8 700,00
		20421	PRIVE : BIEN MOBILIER, MATERIE	32172	SUBV AGRI FORET MAT PRIVE	AGRIFORET	2021	1	135 000,00
		20421	PRIVE : BIEN MOBILIER, MATERIE	33522	SUBV AGRI FORET MAT PRIV	AGRIFORET	2022	1	113 556,00
		20421	PRIVE : BIEN MOBILIER, MATERIE	34783	SUBV AGRI FORET MAT PRIV	AGRIFORET	2023	2	150 000,00
		20422	PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	28320	SUBV AGRI FORET PRIVE	AGRIFORET	2018	1	95 000,00
		20422	PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	33523	SUBV AGRI FORET BATI PRIV	AGRIFORET	2022	1	100 000,00
		20422	PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	34784	SUBV AGRI FORET BATI PRIV	AGRIFORET	2023	2	150 000,00
	632	INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISAN							617 059,28
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	23362	STRATEGIE DEP FONCIER ACTIVITE	FONCIERACT	2014	1	62 759,83
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	28448	SUB ACTIV ECONOMIQ CNES EPCI	PASS	2018	1	77 355,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	32157	SUB ACTIV ECONOMIQ CNES EPCI	PASS	2021	1	62 672,00
		20421	PRIVE : BIEN MOBILIER, MATERIE	34736	SUBV IMMO MAT PRIVES	DEVECO	2023	1	157 602,00
		20422	PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	33561	AIDES IMMO AGRO PRIVES	DEVECO	2022	1	91 670,45
		20422	PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	34737	AIDES IMMO PRIVES	DEVECO	2023	1	165 000,00
	633	DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE							549 301,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	28449	SUB EQUIP TOURISTIQ CNES EPCI	PASS	2018	1	158 821,00

Chapitre	S/fonction ou rubrique fonctionnelle	N°compte par nature	Libellé compte par nature M57	N° Ligne de crédit	Libelle Ligne de Crédit	Programme	Millésime	N°	Propositions du Président
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	32156	SUB EQUIP TOURISTIQ CNES EPCI	PASS	2021	1	390 480,00
	731	POLITIQUE DE L'EAU							851 388,00
		204131	SUBV. DPT : BIEN MOBILIER, MAT	34786	SUBV INVEST SATESE 26 07	SATESE2607	2023	2	3 250,00
		204131	SUBV. DPT : BIEN MOBILIER, MAT	35951	SUB SATESE INVEST	SATESE2607	2024	1	3 250,00
		2041482	SUBV.AUTRES CNES:BATIMENTS,INS	36077	SUBV INVEST PLAN EAU CNES	EAU07	2024	1	600 000,00
		2041581	AUTRES GRPTS-BIENS MOB., MAT.	32324	SUB ETUDE EAU ASSAI RIV CN EPC	PASS	2021	1	72 214,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	32155	SUB EAU ASSAIN RIV CNES EPCI	PASS	2021	1	172 674,00
	733	ASSAINISSEMENT							134 501,32
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	28442	SUB EAU ASSAIN RIV CNES EPCI	PASS	2018	1	134 501,32
	78	AUTRES ACTIONS							865 750,00
		2041511	SUBV. GRPT : BIEN MOBILIER, MA	34894	SUBV PROG OPER PNR SM INVEST	PNR	2023	2	8 000,00
		20415331	ADM : BIEN MOBILIER, MATERIEL	34790	CFM SUBV INVEST SDIS	CFM	2023	4	12 350,00
		20415332	ADM : BATIMENTS, INSTALLATIONS	31067	SUB FINANCEMENT CIS SDIS	SDIS	2020	1	500 000,00
		2041581	AUTRES GRPTS-BIENS MOB., MAT.	34768	INV ATOUT NAT CNE EPCI MAT MOB	ENS	2023	5	35 700,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	30949	INV CONV ARDECHE NAT CNES EPCI	ENS	2020	2	24 000,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	33699	SUBVENTION ADEME TRAVAUX	ENERGIE	2021	5	200 000,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	34769	INV ATOUT NAT CNE EPCI BATI	ENS	2023	5	35 700,00
		20422	PRIVE : BATIMENTS, INSTALLATIO	34890	PLANTATION FONDATION PATRIMOIN	FORET	2023	1	50 000,00
	843	VOIRIE DEPARTEMENTALE							1 800 000,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	29759	SUBVENTION CNES ET EPCI	VOIRREHAB	2019	1	1 500 000,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	29783	SUBV SYNDICATS VOIRIE DEPART	VOIRAMGT	2019	1	300 000,00
	845	VOIRIE COMMUNALE							51 693,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	28444	SUBV MOBILITE CNES EPCI	PASS	2018	1	11 693,00
		2041582	AUTRES GRPTS - BATIMENTS ET IN	32154	SUBV MOBILITE CNES EPCI	PASS	2021	1	40 000,00
	853	HALTES FLUVIALES ET AUTRES INF							6 000,00
		204182	AUTRES ORG PUB - BAT. ET INSTA	33714	SUBVENTION CNR	VIARHONA	2009	1	6 000,00

Total subventions d'équipement	25 316 834,05
---------------------------------------	----------------------

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 1.5	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Finances, Appui et Conseil
	SERVICE	Budget, Expertise Financière, Conseil

**BUDGET PRIMITIF 2024 : DOTATION GLOBALE
AU BUDGET ANNEXE DU FOYER DE L'ENFANCE**

L'Assemblée départementale,

Vu Le code l'action sociale et des familles, et notamment son article R 314-105,

Vu l'instruction codificatrice budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux n° 09-006-M22 du 19 mars 2009,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**BP 2024 - Budget annexe du Foyer de l'Enfance****DOTATION GLOBALE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DU
FOYER DE L'ENFANCE**

Fixe le montant de la dotation globale du budget principal au budget annexe du Foyer de l'Enfance à hauteur de 3 181 005 €

Les crédits budgétaires sont prévus sur le chapitre 65, fonction 4213 du budget principal.

PROJET DE DELIBERATION**N° 6. 1.6**

D.G.A

Ressources

Service Instructeur

DIRECTION

Finances, Appui et Conseil

SERVICE

Budget, Expertise Financière, Conseil

**BUDGET PRIMITIF 2024 : SUBVENTION D'EQUIPEMENT
AU BUDGET ANNEXE FOYER DE L'ENFANCE**

L'Assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux n° 03-02* M22 du 19 mars 2003,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**BP 2024 - Budget annexe du Foyer de l'Enfance****SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU BUDGET ANNEXE FOYER DE L'ENFANCE**

Décide d'attribuer une subvention d'investissement de 29 600 € au budget annexe du Foyer de l'Enfance sur l'exercice budgétaire 2024.

Les crédits budgétaires sont prévus sur le chapitre 204, fonction 420 du budget principal.

PROJET DE DELIBERATION

N° 6.1.7	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Finances, Appui et Conseil
	SERVICE	Budget, Expertise Financière, Conseil

BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET ANNEXE FOYER DE L'ENFANCE

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**BP 2024 - Foyer de l'Enfance****BUDGET ANNEXE 02**

Adopte les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de Budget Primitif 2024 qui vous a été soumis lors de notre séance du 8 décembre 2023.

Constate en conséquence :

⇒ que le montant du Budget Primitif 2024 concernant le Budget
annexe du Foyer de l'Enfance s'élève à : 3 890 705 €

PROJET DE DELIBERATION

N° 6.1.8	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Finances, Appui et Conseil
	SERVICE	Budget, Expertise Financière, Conseil

**BUDGET PRIMITIF 2024 : SUBVENTION D'EQUIPEMENT
AU BUDGET ANNEXE BASE DE SALAVAS**

L'Assemblée départementale,

Vu la troisième partie du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-1 et L.2224-1 qui prévoient que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux doivent être équilibrés en recette et en dépense,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

Considérant que le financement des Services Publics Administratifs est laissé à la libre appréciation de la collectivité,

Considérant que le budget de la Base de SALAVAS est géré dans un budget annexe pour la seule obligation de financement des opérations assujetties à la TVA et qu'il peut donc être financé par le Budget Principal du Département,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**BP 2024 – Budget annexe base de Salavas****SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU BUDGET ANNEXE BASE DE SALAVAS**

Concernant le budget annexe de la base de SALAVAS (dénomination future « Espace Découvertes Ardèche »), gérée en régie :

Décide d'attribuer une subvention d'équipement de 1 294 238.26€ au budget annexe de la base de SALAVAS sur l'exercice budgétaire 2024.

Les crédits budgétaires sont prévus sur le chapitre 204, fonction 30 du budget principal.

PROJET DE DELIBERATION**N° 6.1.9**

D.G.A

Ressources

Service Instructeur

DIRECTION

Finances, Appui et Conseil

SERVICE

Budget, Expertise Financière, Conseil

BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET ANNEXE BASE DE SALAVAS

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ****BP 2024 - Base de Salavas****BUDGET ANNEXE 05 – BP 2024**

Adopte les différents chapitres en A.P. et en C.P. tel qu'ils figurent au projet de Budget Primitif 2024 modifiés par les différents rapports votés lors de notre séance du 8 décembre 2023.

Constate en conséquence :

- que le montant du Budget Primitif 2024 concernant le Budget annexe de la Base de Salavas (dénomination future « Espace Découvertes Ardèche »), s'élève à : 2 356 238.26 €

Constate :

- que le montant des Autorisations de Programme inscrites au Budget Primitif 2024 s'élève à : 40 000 €

3.2 - PLAN DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'EAU 2024-2026 ET ECO GARDES

RAPPORT DU PRESIDENT

I. PLAN DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'EAU 2024-2026

Comme vous le savez, les Assises départementales de l'Eau, engagées depuis septembre 2022, ont connu un réel succès, avec la participation de très nombreux participants, représentant l'ensemble des usagers et des acteurs institutionnels impliqués.

Les besoins exprimés par les acteurs locaux montrent que l'alimentation en eau dans un contexte de raréfaction de la ressource compte parmi leurs plus fortes préoccupations. La nouvelle donne climatique impacte en effet de plus en plus la disponibilité de la ressource en eau, que ce soient pour l'eau potable, les terres agricoles ou les milieux.

Ces enjeux constituent désormais un axe fort pour guider l'action du Département, qui se concrétise aujourd'hui à travers le « Plan départemental en faveur de l'eau 2024-2026 ». Il est composé de 3 axes :

- sécuriser et protéger l'eau potable,
- stocker l'eau à tous les niveaux,
- le Département exemplaire et solidaire des territoires.

9 actions sont réparties dans ces axes, auxquelles s'ajoute 1 action transversale d'évaluation-communication.

Ce plan prévoit ainsi de s'appuyer sur :

- un renforcement de notre soutien auprès des collectivités :
 - à travers un appui financier aux **opérations de renouvellement des réseaux fuyards** par les communes et aux **travaux d'interconnexions** dans le cadre de crédits spécifiquement alloués au dispositif Atout Ruralité 07,
 - un **accompagnement technique des collectivités** grâce à la mise en place d'une offre d'ingénierie publique et d'une assistance technique à l'eau potable (SATEP), complétant ainsi les 2 missions d'assistance technique déjà existantes pour l'assainissement collectif (SATESE) et non collectif (SATAA),
- une volonté de retenir et de stocker l'eau à tous les niveaux, en aidant des opérations d'installation de **récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers**, en accompagnant **les agriculteurs dans l'optimisation du stockage collinaire**, en pérennisant les **volumes stockés** des ouvrages du SDEA, et en étudiant l'opportunité de nouvelles retenues départementales,

- un engagement du Département en maîtrise d'ouvrage propre, sur des bâtiments et infrastructures, dans un objectif d'exemplarité et de solidarité indispensables. Il s'agit de réduire les consommations d'eau, de renforcer la recharge des eaux souterraines (récupération des eaux de pluie, désimperméabilisation, infiltration), et de préparer l'avenir à travers la préfiguration d'un réseau hydraulique depuis la vallée du Rhône jusqu'au bassin d'Aubenas,
- un souhait d'expérimenter avec les acteurs agricoles et touristiques de nouvelles pratiques économes de la ressource en eau.

Ce plan départemental impliquera ainsi l'ensemble des communes, partenaires économiques et usagers, et il mobilisera un montant global de 10 M€ sur 3 ans.

En conclusion, il est proposé d'approuver le « Plan départemental en faveur de l'eau 2024-2026 », tel que présenté en annexe au projet de délibération.

- **POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES : NOUVEAU REGLEMENT D'AIDE RELATIF AUX ECOGARDES SAISONNIERS**

Dans le cadre du nouveau schéma ENS « Horizon 2030 » approuvé par notre Assemblée le 9 décembre 2022, a été prévue la création d'un nouveau dispositif d'accompagnement des territoires ENS pour la sensibilisation du grand public à la fragilité des milieux naturels. Il s'agit d'apporter une aide financière à la création d'équipes d'écogardes saisonniers par les structures signataires des Contrats Atout Nature.

Le Département pourra ainsi subventionner les structures coordonnatrices des Contrats Atout Nature qui créeront une ou plusieurs équipes d'écogardes saisonniers, à 80 % maximum de l'assiette des dépenses éligibles (salaires et charges), avec un plafond d'aide de 11 000 €/binôme d'écogardes saisonniers.

Il est proposé d'approuver le projet de nouveau règlement d'aide ENS relatif aux écogardes saisonniers tel que figurant en annexe au projet de délibération et de donner délégation à la Commission permanente pour approuver toute adaptation nécessaire à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

PROJET DE DELIBERATION

N° 3. 2.1	D.G.A	Attractivité
Service Instructeur	DIRECTION	Aménagement des Territoires
	SERVICE	

**PLAN DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'EAU 2024-2026
ET ECO GARDES**

L'Assemblée départementale,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3232-1-1 et R.3232-1,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

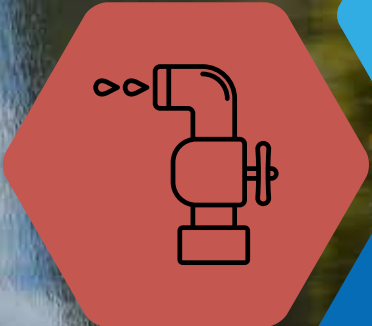
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PLAN DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'EAU 2024-2026

Approuve le « plan départemental en faveur de l'eau » sur la période 2024-2026, tel que présenté en annexe.

Donne délégation à la Commission permanente pour en approuver les modalités de mise en œuvre et ses éventuelles évolutions.

**PLAN
DÉPARTEMENTAL
EN FAVEUR DE
L'EAU
2024 – 2026**





SOMMAIRE

Éditorial	3
Axes stratégiques et programme d'actions	5
Axe 1 / Sécuriser et protéger l'eau potable	6
Action 1.1 : Renouvellement des réseaux d'eau potable des communes, accompagnement des interconnexions et des extensions de réseaux d'eau potable	6
Action 1.2 : Révision du Schéma départemental d'eau potable pour conduire une stratégie à long terme et mobiliser de nouvelles ressources	8
Action 1.3 : Assistance technique eau potable et ingénierie à destination des collectivités éligibles	9
Axe 2 - Stocker l'eau à tous les niveaux	11
Action 2.1 : Soutien à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers	11
Action 2.2 : Accompagnement des agriculteurs pour créer des retenues de stockage collinaire et les ouvrages connexes	12
Action 2.3 : Augmentation des capacités de stockage des ouvrages : optimisation des ouvrages existants et réflexion sur des retenues départementales	14
Axe 3 - Le Département exemplaire et solidaire des territoires	16
Action 3.1 : Equipement en matériel hydro-économie, désimpermeabilisation, végétalisation et récupération des eaux de pluie, sur des propriétés départementales	16
Action 3.2 : Préfiguration d'un réseau hydraulique depuis la vallée du Rhône jusqu'au bassin d'Aubenas	18
Action 3.3 : Expérimentation de nouvelles pratiques économes de la ressource	20
Evaluation - communication	21
Information et formation du public et des acteurs institutionnels	21
Recherche et suivi des indicateurs d'économie d'eau au niveau départemental	22

Les trois sessions plénières et les ateliers associés des Assises départementales de l'Eau de 2022 et 2023 ont mobilisé de nombreux usagers et acteurs institutionnels, pour répondre de manière concrète à la nouvelle donne climatique à laquelle l'Ardèche est confrontée aujourd'hui.

Au cœur des préoccupations : comment partager équitablement la ressource ? Comment sécuriser à long terme sa disponibilité ? Comment mieux économiser l'eau ?

Pour les années à venir, l'enjeu est bien pour notre département de s'adapter aux situations de tensions sur la ressource en eau, qui peuvent intervenir tôt dans l'année, dès le printemps, et se poursuivre parfois jusqu'à l'automne.

La mutualisation, la solidarité entre les usages de l'eau, l'innovation doivent désormais guider notre action.

C'est dans cet esprit que le Département a construit un plan au bénéfice de la ressource en eau, déployé autour de trois grandes priorités :

- sécuriser et protéger l'eau potable,
- stocker l'eau à tous les niveaux,
- le Département exemplaire et solidaire des territoires.

Le Département entend ainsi poursuivre et accentuer son soutien aux communes rurales. C'est pourquoi de nouveaux crédits viendront abonder le dispositif Atout ruralité 07 pour financer les investissements nécessaires à l'amélioration des infrastructures de production et de distribution d'eau potable.

Avec la Région, nous soutenons l'agriculture ardéchoise pour lui permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à son adaptation à la nouvelle donne climatique. L'accompagnement de nos agriculteurs est une priorité.

La ressource en eau est également indispensable au développement touristique de notre territoire. Au travers du nouveau « Plan Destination Ardèche 2024-2028 », le Département a mis l'accent sur un projet de tourisme compatible avec les problématiques de l'eau. Avec l'Agence de développement touristique, nous accompagnerons les professionnels du tourisme pour l'installation de dispositifs d'économie d'eau expérimentaux comme avec le recyclage des eaux grises.

Parce que le stockage, l'économie et la réutilisation de l'eau se jouent à tous les niveaux et impliquent chacun d'eux, nous soutenons l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie par les Ardéchois.

Dans un objectif d'adaptation et d'exemplarité, le Département poursuivra l'équipement de ses bâtiments et pilotera des projets de récupération des eaux de pluie, de désimperméabilisation des sols. Ces actions s'accompagneront de végétalisation de ces espaces afin de lutter contre les fortes chaleurs.

Ardèche Aménagement est également mobilisé, avec l'indispensable pérennisation des capacités de stockage des ouvrages existants, mais aussi avec l'étude de nouvelles infrastructures hydrauliques pour mutualiser les usages.

Doté d'un budget global de 10 millions d'euros, ce plan ambitieux représente un effort significatif pour faire face à des enjeux qui nous obligent à l'action.

Je compte sur la mobilisation de chacun, collectivités, entreprises, usagers, pour contribuer à sa mise en œuvre. L'eau, bien commun, doit pouvoir tous nous réunir.

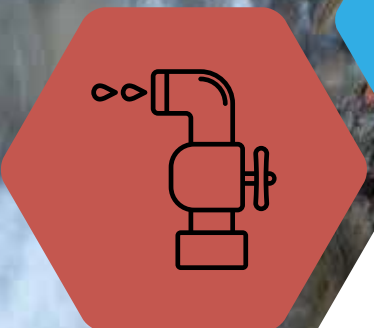
Fiers d'être Ardéchois.

Olivier Amrane,

Président du Département de l'Ardèche



AXES STRATÉGIQUES ET PROGRAMME D' ACTIONS



Action 1.1 Renouvellement des réseaux d'eau potable des communes, accompagnement des interconnexions et des extensions de réseaux d'eau potable

Pilote
Département

Crédits 2024-2026
6 000 000 €

Contributeurs potentiels
Agences de l'eau / État

Public cible
Communes et syndicats compétents en production et distribution d'eau potable

AXE 1 / Sécuriser et protéger l'eau potable

CONTEXTE ET ENJEUX

Renouvellement des réseaux d'eau potable des communes :

La nouvelle donne climatique impacte de plus en plus la disponibilité de la ressource en eau à l'échelle, notamment dans les bassins déficitaires classés en Zones de répartition des eaux (ZRE) : Auzon-Cladugène, Beaume-Drobie, Doux, Ouvèze-Payre-Lavezon, Cèze.

Les services d'eau potable ardéchois comprennent souvent de nombreux captages, des longueurs de réseaux importantes et vieillissantes sujettes à des casses ou à des fuites chroniques.

Cette situation impose :

- de mieux connaître l'évolution de l'état de ce patrimoine dans le temps,
- de prévoir des investissements afin d'améliorer les performances des réseaux et des ouvrages et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable des Ardéchois en période de sécheresse.

Accompagnement des interconnexions et extensions de réseaux d'eau potable pour les communes et syndicats :

La vulnérabilité de communes de plus en plus nombreuses face aux pénuries d'eau impose de prévoir des investissements pour sécuriser leur alimentation en eau potable. Des travaux d'interconnexions importants ont déjà été réalisés sur le département (Nord Ardèche, bassin de Privas, Pont de Veyrières, Syndicat du Fay – Communauté de communes DRAGA), ou sont en projet (communes de la vallée du Doux...).

De nouveaux projets structurants à partir de ressources stratégiques doivent encore émerger sur les bassins en tension (vallée de la Vocance, vallée de l'Eyrieux...) à moyen et long termes en lien avec les préconisations de la mise à jour du schéma départemental AEP.

Par ailleurs, un certain nombre de constructions existantes (maisons de hameaux, fermes isolées...) ne sont pas aujourd'hui raccordées sur un réseau public d'eau potable. Les conditions climatiques impactent dès aujourd'hui leurs ressources en eau privées. Des travaux d'extension du réseau public pour alimenter en eau ces constructions existantes sont donc parfois nécessaires.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Apporter des subventions incitatives dans le dispositif Atout ruralité 07 (en complément ou non des autres financeurs) pour :

- aider les communes :
- à mettre à jour les diagnostics de réseaux, d'ouvrages d'alimentation en eau potable et schémas directeurs d'eau potable,

- à équiper en matériel de comptage des prélèvements d'eau potable et de tout équipement permettant de les optimiser (Vannes de sectorisation, ilotage, télégestion, ...),
 - à renouveler les réseaux fuyards,
- aider les syndicats et communes (priorité aux communes) :
- à réaliser les travaux d'interconnexion nécessaires pour rationaliser et optimiser la gestion de leurs ressources avec l'objectif de régler les problèmes d'alimentation en eau potable,
 - à réaliser les travaux d'extension des réseaux publics pour alimenter en eau potable des constructions existantes (en priorité si activité agricole, artisanale ou touristique démontrée) et dans la limite d'un coût par abonné économiquement raisonnable (15 000 € HT/abonné).

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- 1 Intégrer ces actions dans le dispositif d'aide Atout ruralité 07 par une enveloppe spécifique (hors des 2 dossiers max/an/commune) pour financer les opérations suivantes :
 - Au profit des communes :
 - amélioration de la connaissance : dispositifs de comptages volumétriques, sectorisation, télégestion, premières études diagnostics et schémas directeurs eau potable,
 - travaux : renouvellement de réseaux avec des critères de priorisation des dossiers :
 1. Situation dans un bassin déficitaire (Zone de répartition des eaux - ZRE)
 2. Rendement de réseau actuel inférieur à 60 %
 3. Ressources en tension à l'étiage (assecs constatés avec besoin de citernage années antérieures)
 4. Communes ayant entrepris des actions d'économie d'eau : recyclage des eaux usées, désimperméabilisation des sols, récupération des eaux de pluie...
 - Au profit des syndicats et des communes (priorités aux communes) :
 - travaux d'interconnexions entre des services d'eau différents avec des critères de priorisation des dossiers :
 1. Situation dans un bassin déficitaire (Zone de répartition des eaux - ZRE)
 2. Schéma de moins de 10 ans
 3. Ressources en tension à l'étiage
 4. Communes ayant entrepris des actions d'économie d'eau : recyclage des eaux usées, désimperméabilisation des sols, récupération des eaux de pluie...
 - travaux d'extension des réseaux publics d'eau potable vers des habitations existantes avec des critères de priorisation :
 1. activité artisanale, agricole et touristique
 2. problèmes quantitatifs ou sanitaires avérés
 3. coût par abonné plafonné à 15 000 € HT.
- 2 Compléter le dispositif Atout ruralité 07 en établissant un règlement d'aide avec conditions d'éligibilité (voir ci-dessus), avis du SATEP dans le dossier de demande de subvention, taux d'aide maximum à 40 %.

Pour les projets d'interconnexion et d'extension des réseaux publics vers des habitations existantes : 1 dossier maximum par an et par collectivité pourra être déposé.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Augmentation du pourcentage de rendement primaire des réseaux des communes aidées,
- m³ d'eau économisés et/ou remis dans la rivière le cas échéant,
- Bilan du fonctionnement de l'interconnexion des collectivités aidées,
- nombre de nouveaux abonnés raccordés à un réseau public d'eau potable.



**PLAN
DÉPARTEMENTAL
EN FAVEUR DE
L'EAU 2024 – 2026**

AXE 1 /

Sécuriser et protéger l'eau potable

Action 1.2 Révision du Schéma départemental d'eau potable pour conduire une stratégie à long terme et mobiliser de nouvelles ressources

Pilote

Département

Crédits 2024-2026

100 000 €

AXE 1 /

Sécuriser et protéger l'eau potable

Contributeurs potentiels

Agences de l'eau / DDT / Agence régionale de santé / Collectivités compétentes Alimentation en eau potable / Syndicats de rivières / EPTB Ardèche

Public cible

Acteurs institutionnels du département de l'Ardèche

CONTEXTE ET ENJEUX

Le Schéma départemental de 2016 s'est déroulé sur 5 années avec des données collectées séchelonnant entre 2010 et 2014. Une phase diagnostic très détaillée a duré presque 3 ans puis une phase prospective de réalisation d'un schéma de programmation de travaux en eau potable avec une réflexion sur la gouvernance a terminé l'étude en 2015. Le schéma a été approuvé par l'Assemblée départementale en 2016.

Certaines des actions préconisées ont été réalisées, d'autres restent à faire. La loi NOTRE, l'évolution de la gouvernance, les travaux réalisés, les nouvelles données du changement climatique imposent une mise à jour de ce schéma pour actualiser et compléter le diagnostic puis les travaux à réaliser en se donnant un nouvel horizon 2050.

Pour mieux cibler les diagnostics, les enjeux territoriaux et les objectifs, le département avait été découpé en 4 zones homogènes qui sont toujours d'actualité : un axe Rhône, une zone Cévennes et Montagne, une zone Sud Ardèche, une zone Vivarais-Boutières. Il conviendrait de les maintenir pour faciliter les analyses comparatives.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Mettre à jour le diagnostic de l'ensemble des services d'eau potable du département de l'Ardèche et établir un nouveau programme d'actions à 25 ans qui prend en compte les données du changement climatique, en intégrant, d'une part l'eau potable aux autres usages pour mieux appréhender l'impact sur les milieux, et d'autre part l'étude de la mobilisation de nouvelles sources.
- Proposer des actions à mener d'ici 2050 pour répondre aux défis de baisse des ressources et de la modification du climat. Les 4 zones homogènes du précédent schéma seront conservées pour mieux définir les problématiques locales et ainsi mieux répondre aux enjeux des territoires.
- Créer un nouvel outil d'aide à la décision et orienter la future politique de l'eau du Département.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- 1 Elaboration avec les partenaires des enjeux et objectifs, du cahier des charges, évaluation pré-cise des prestations réalisées en interne et/ou externalisées : début 2024
- 2 Réalisation de la phase 1 (mise à jour du diagnostic, bilan besoins ressources) : année 2024
- 3 Phases suivantes, scénarisation et préconisations pour fin 2024/début 2025

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Date rendu schéma, validation/appropriation par les partenaires et collectivités

Action 1.3

Assistance technique eau potable et ingénierie à destination des collectivités éligibles

Pilote

Pôle technique bi-départemental 26/07

Crédits 2024-2026
324 000 €

Contributeurs potentiels

Agences de l'eau / Agence régionale de santé

Public cible

Collectivités territoriales ardéchoises compétentes en production et distribution d'eau potable éligibles à l'assistance technique (article R 3222-1 du Code général des collectivités territoriales) avec priorité aux communes et aux collectivités pour celles connaissant des problèmes quantitatifs de distribution.

CONTEXTE ET ENJEUX

La maîtrise des prélèvements et l'optimisation des réseaux et ouvrages sont conditionnés par un entretien régulier et vigilant, mais aussi par des études et des travaux à réaliser régulièrement. L'amélioration de la gestion des services d'eau permettra d'optimiser le fonctionnement des réseaux, des ouvrages et de réaliser des économies de prélèvements dans le milieu naturel.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que, pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le Département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine notamment de l'assainissement et de la protection des ressources en eau, une assistance technique dans des conditions déterminées par convention.

Pour aboutir à une montée en puissance des bonnes pratiques de gestion, le Département de l'Ardèche offre la possibilité aux collectivités éligibles de bénéficier des conseils de techniciens SATEP (Service d'assistance technique eau potable).

Pour faire suite aux conseils que peut apporter le SATEP, pour aider les collectivités à monter des projets d'études ou de travaux, le Département de l'Ardèche leur offre également la possibilité de bénéficier des services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. En effet, souvent elles ne bénéficient pas de services leur permettant de suivre de près les projets et doivent déléguer entièrement la responsabilité de ce suivi aux bureaux d'études privés. L'AMO départementale apportera un appui technique et administratif aux élus locaux qui bénéficieront d'une expertise technique sur le sujet de l'eau en général, assainissement compris.

Potentiellement 78 communes sur l'eau potable (122 pour l'assainissement collectif) et 13 syndicats ou EPCI (en totalité ou partie) sont éligibles à l'assistance technique du Département. Une priorisation sera donnée aux communes.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Améliorer la gestion des services d'eau potable en donnant notamment des conseils sur le suivi des rendements, l'entretien et le remplacement des équipements et ouvrages.
- Apporter une assistance aux collectivités pour planifier et réaliser leurs travaux d'eau potable et d'assainissement (assistance aux schémas d'eau et d'assainissement, définition des programmes d'études et de travaux, assistance administrative et financière des opérations, pilotage et suivi technique des études et travaux...).



AXE 1 /
Sécuriser
et protéger
l'eau potable

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- 1 Mise en place de l'action : définition des besoins des collectivités, communication sur l'action, établissement des conventions d'intervention
- 2 Elaboration et mise en œuvre d'un programme de visites auprès des services d'eau et le cas échéant signature de la convention avec le Département
- 3 Réalisation des missions SATEP :
 - Visites des ouvrages d'eau potable en apportant aux agents d'exploitation et élus des conseils pour vérifier la conformité des captages, améliorer leur entretien notamment dans un objectif d'économie d'eau, optimiser la qualité, la gestion patrimoniale des ouvrages, établir le calcul régulier des rendements de réseaux, améliorer la sécurité des agents, orienter vers des travaux ou études nécessaires,
 - Animer des ateliers thématiques pour rédiger les documents réglementaires, pour renseigner le portail de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SIS-PEA), pour optimiser la facturation et la tarification,
 - Organiser des journées de formation à destination des élus et exploitants,
 - Alimenter une base de données des ouvrages et services
- 4 Réalisation des missions d'ingénierie qui pourront être :
 - Une aide à la définition de la problématique et du programme d'études ou de travaux à réaliser tout en évaluant la pertinence de la mission à engager,
 - Une aide à la gestion administrative et financière des opérations (recherche des subventions, établissement des dossiers de demande de subvention, ...)
 - La gestion de la consultation des bureaux d'études ou entreprises et le suivi technique et administratif de l'opération jusqu'à son terme

AXE 1 / Sécuriser et protéger l'eau potable

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Nombre de collectivités ayant passé une convention,
- Bilan des améliorations de rendement des réseaux des communes conventionnées,
- Bilan des opérations de résorption des problèmes quantitatifs d'eau.

Action 2.1 Soutien à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers

Pilote

Département

Crédits 2024-2026
250 000 €

Contributeurs potentiels

Autres collectivités

Public cible

Habitants

CONTEXTE ET ENJEUX

Les épisodes de sécheresse qui vont s'intensifier en fréquence et en intensité nécessitent de conforter les actions d'économie d'eau menées par les habitants, voire à supprimer les arrosages en fonction du niveau d'alerte, lorsque l'eau provient du réseau public d'adduction d'eau potable.

Il convient donc de promouvoir les solutions qui permettent de diminuer les prélèvements d'eau potable. L'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie en fait partie, dès lors que le volume de stockage permet un remplissage suffisant de manière à arroser des espaces extérieurs (potager, jardin).

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Promouvoir l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour économiser l'eau potable en période estivale

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Soutenir, par un règlement d'aide spécifique à mettre en œuvre, l'acquisition par les particuliers d'un ou de plusieurs récupérateurs d'eau de pluie, dont le volume total d'eau stockable atteint au minimum 2000 litres,
- Le montant de l'aide par foyer et le nombre de foyers pouvant être aidés chaque année seront déterminés par l'enveloppe annuelle qui sera inscrite dans le règlement.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Nombre de bénéficiaires
- Volume d'eau potentiellement économisé



AXE 2 /

**Stocker l'eau
à tous les
niveaux**

Action 2.2 Accompagnement des agriculteurs pour créer des retenues de stockage collinaire et les ouvrages connexes

Pilote

Département

Crédits 2024-2026

1 200 000 €

AXE 2 /

Stocker l'eau à tous les niveaux

Contributeurs potentiels

Chambre d'agriculture, Agences de l'eau, Syndicats de rivières, DDT

Public cible

Agriculteurs, Associations syndicales autorisées

CONTEXTE ET ENJEUX

Environ 8 000 hectares de terres agricoles sont irrigués en Ardèche, ce qui représente 6 % de la surface agricole du département de l'Ardèche (122 000 ha). 1 400 agriculteurs irriguent en Ardèche, le volume utilisé est d'environ 13 millions m³ d'eau/an.

Or, au vu de l'accélération et de l'intensification des périodes de sécheresse, le besoin en eau des cultures s'accroît, comme également l'abreuvement des animaux.

Cette nouvelle donne climatique engendre dans le même temps une raréfaction des ressources en eau, il apparaît donc opportun d'agir à la fois sur l'adaptation des pratiques et cultures à cette nouvelle donne, sur la modernisation des réseaux, et sur l'optimisation des équipements de stockage.

La Chambre d'agriculture de l'Ardèche est chargée de l'animation globale des différentes actions et projets issus de l'Accord cadre qu'elle a signé le 12 juillet dernier avec l'État et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et qui court jusqu'au 31 décembre 2025.

Le protocole départemental « retenues d'eau » signé le 6 août 2021 donne également un cadre opérationnel de concertation devant permettre la création de nouvelles retenues, la mise aux normes et/ou l'agrandissement de retenues existantes, notamment dans le bassin du Doux. Sur ce bassin, plus de 900 retenues ont été répertoriées par le Syndicat mixte du bassin versant du Doux, dont une cinquantaine particulièrement impactantes pour le milieu en période de débitage, et plus d'une centaine non utilisées. La réutilisation de ces retenues sans usage est donc un enjeu majeur sur ce bassin. A l'été 2023, un seul site de retenue a fait l'objet de travaux depuis la mise en place du protocole. Il convient donc de fluidifier les procédures, en confortant le soutien financier et en ingénierie des porteurs de projets.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Conforter le soutien à l'ingénierie et aux aménagements hydrauliques sécurisant les productions dans les exploitations agricoles, en relation étroite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans une approche globale de restauration des milieux, d'économie de la ressource et de partage des usages de l'eau.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Soutenir les démarches d'ingénierie (inventaires, diagnostics, recherche de fuites, études loi sur l'eau, mobilisation de foncier...) pour les porteurs des projets individuels ou collectifs (ASA, syndicats mixtes...), qui permettent d'alléger la pression sur la ressource en été.

- Co-financer, en s'appuyant notamment sur le Plan stratégique national (FEADER), les projets d'investissements hydrauliques : systèmes d'irrigation économes, projets de retenues de substitution permettant de remplacer des prélèvements estivaux par des prélèvements en période de hautes eaux, réutilisation de retenues sans usage, créations de nouvelles retenues. La mutualisation des usages, notamment pour la protection incendie, sera recherchée en fonction de la situation des sites.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Nombre de chantiers réalisés
- Nombre d'exploitations agricoles bénéficiaires
- M³ d'eau stockés, m³ d'eau économisés, m³ d'eau substitués.



AXE 2 /

Stocker l'eau à tous les niveaux

Action 2.3 Augmentation des capacités de stockage des ouvrages : optimisation des ouvrages existants et réflexion sur des retenues départementales

Pilotes

SDEA, Département

Crédits 2024-2026

(A redéfinir en cours de plan en fonction des résultats d'études)

Etudes : 580 000 €

Volet travaux : uniquement 2^e tranche en aval de Pont de Veyrières : 120 000 €

AXE 2 / Stocker l'eau à tous les niveaux

Contributeurs potentiels

Département, EDF, CNR, EPTB Ardèche, SEBA, Chambre d'agriculture, Etat

Public cible

Habitants, agriculteurs, acteurs touristiques

CONTEXTE ET ENJEUX

Les ouvrages de stockage (Pont de Veyrière sur la Fontaulière, barrage des Collanges sur l'Eyrieux et Lac de Devesset) en propriété du SDEA nécessitent des interventions pour optimiser leur fonctionnement et répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

En effet, les phénomènes d'engrèvement (barrage des Collanges, Pont de Veyrières) entraînent une baisse des volumes stockés, ce qui fragilise les activités dépendantes de ces volumes et dégrade le fonctionnement des rivières par perte de transit sédimentaire, tandis que les évolutions réglementaires (Arrêté technique barrage du 06/08/2018 et l'arrêté du 03/09/2018 définissant le plan d'une Etude de danger) imposent dorénavant une exigence de conformité et non plus une simple exigence qualitative.

De plus, les effets du dérèglement climatique impactent la capacité à constituer les stocks de soutien d'étiage dans les délais impartis. Or, le soutien d'étiage revêt une importance majeure, autant pour le maintien des activités économiques (agriculture, tourisme), que pour sa contribution à une bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques, notamment en période estivale.

Dans ce cadre, pour la rivière Ardèche, l'autorisation d'exploiter la chute de Pont de Veyrières, de même que la convention entre le SDEA et EDF, qui légitime le droit au soutien d'étiage, sont des leviers déterminants pour sécuriser la ressource en eau sur l'Ardèche méridionale.

Concernant le Chassezac, et l'aval de la rivière Ardèche, le soutien d'étiage issu du barrage de Puylaurent est également déterminant pour l'irrigation comme pour les activités récréatives.

Ainsi, il apparaît très important de maintenir, voire de renforcer, le soutien d'étiage sur le bassin de l'Ardèche, en concertation avec les principaux acteurs (EDF, EPTB Ardèche, SEBA, Chambre d'agriculture, DDT, Départements de Haute-Loire et de Lozère...) et en prenant en compte les effets du changement climatique attendus à moyen terme.

Au niveau du territoire départemental, à partir d'un diagnostic de l'existant, il sera également étudié, de manière concertée, l'opportunité de créer des retenues permettant de stocker l'eau en période hivernale pour la restituer en période d'étiage au bénéfice de différents usages et des milieux aquatiques.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- 1 Restaurer la capacité de stockage initiale et améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau à l'aval, par réinjection périodique de sédiments, sous protocole pilote et contrôle de l'Etat.

- 2 Maintenir un soutien d'étiage suffisant pour subvenir aux activités économiques des territoires.
- 3 Mettre les ouvrages en conformité réglementaire sur le plan sécuritaire.
- 4 Disposer d'un outil d'aide à la décision prospectif pour la création éventuelle de nouvelles retenues départementales.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

■ **Volet « désengrèvement » :**

Pour le barrage des Collanges, il convient de définir les conditions et modalités techniques de réutilisation de l'opération de désengrèvement, et avec la CNR concernant les indemnités pour perte d'exploitation dans le cadre du protocole pilote de transit par la vanne de fond. La possibilité d'extraire des sédiments d'un lit de rivière devra également être travaillée avec la DDT et la DREAL.

Pour Pont de Veyrières : une première tranche a été exécutée, une seconde est nécessaire pour terminer l'opération de remise en rivière des sédiments extraits.

■ **Volet « Sécurisation » :**

Pont de Veyrières : il est demandé au SDEA de renouveler son Etude de danger (EDD), sachant que cette prestation était assurée par EDF, qui au vu de la complexité du nouveau format, ne pourra le faire. Dans ce cadre, EDF souligne que la nouvelle réglementation en vigueur impose de justifier la stabilité du mur aval en cas de crue. Il est donc nécessaire de réaliser des études afin de fiabiliser certaines données, et notamment le niveau aval en crue.

Concernant le Lac de Devesset, une reprise de l'évacuateur de crue sera nécessaire après études complémentaires.

■ **Volet « Soutien d'étiage » :**

Engager une concertation pour aboutir avec EDF à une sécurisation des soutiens d'étiage issus des barrages au bénéfice de l'économie locale (irrigation, tourisme...) et des milieux aquatiques.

■ **Volet « nouvelles retenues » :**

Engager une démarche exploratoire et concertée selon les phases suivantes :

- Choix de la zone étudiée en lien étroit avec les collectivités, acteurs institutionnels et filières, à partir d'une analyse multi-critères : déficit hydrique et tensions sur la ressource, situations foncières, retenues existantes, caractéristiques physiques, ...
- Etude prospective : diagnostic des besoins actuels et futurs associés aux différents usages possibles, intégration des démarches économiques d'eau potentielles, prise en compte des projections climatiques et de leurs impacts sur l'évolution des usages, des milieux, et sur le fonctionnement des retenues selon leur dimensionnement et leur positionnement,
- Elaboration et discussion d'une grille d'analyse des coûts/bénéfices économiques,
- Partage et appropriation commune des conclusions de la phase préalable,
- Engagement dans les phases ultérieures (APS et dossiers annexes) selon les résultats de la première phase.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- M² d'engrèvement remobilisés
- Réalisation de l'EDD et des travaux de mise en conformité
- Volumes de soutiens d'étiages pérennisés par usage.



**AXE 2 /
Stockier l'eau
à tous les
niveaux**

AXE 3 /

Le Département exemplaire et solidaire des territoires

Action 3.1 Equipement en matériel hydro-économe, désimpermeabilisation, végétalisation et récupération des eaux de pluie, sur des propriétés départementales

Pilote
Département

Crédits 2024-2026
326 000 €

Contributeurs potentiels
Agences de l'eau

Public cible
Usagers et gestionnaires des bâtiments du Conseil départemental

CONTEXTE ET ENJEUX

Le changement climatique impacte directement les usages et l'état de la ressource en eau, tandis qu'une tendance se dégage en matière de réduction des pluies de recharge des nappes et des sources. Les économies d'eau sont au cœur des stratégies d'adaptation et de gestion de l'eau.

Celles-ci peuvent prendre de multiples formes et légalement en matériel hydro-économe est une piste crédible pour générer des baisses de consommation, notamment à travers la mise en œuvre généralisée d'éléments de contrôle et de maîtrise des consommations en lien avec les usagers. En effet, le retour d'expérience montre un très bon rapport coût/efficacité du « petit matériel » hydro-économe (douchette, réducteur de pression, mousseur...).

La désimpermeabilisation des sols est également devenue un enjeu de gestion de l'eau car, d'une part, elle favorise l'infiltration et améliore la recharge des eaux souterraines et, d'autre part, elle réduit les écoulements de surface et limite les effets néfastes des pluies torrentielles.

Par ailleurs, la récupération d'eau de pluie permet de réduire les prélèvements sur la ressource ; sa pertinence dépend des possibilités de stockage et des usages assignés à cette eau de pluie. Elle favorise la végétalisation des espaces, un des leviers à utiliser pour la protection contre les fortes chaleurs. En outre, l'importance des économies d'eau réalisées dépend des usages et des comportements, mais aussi de l'ampleur des projets et des investissements consentis.

Un diagnostic opérationnel des sites est nécessaire pour examiner la faisabilité technique et financière des opérations avant d'établir une programmation pluriannuelle en lien avec les évolutions d'usage induites (entretien, exploitation...).

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Etre une collectivité exemplaire en tant qu'utilisateur vertueux
- Réduire les consommations en eau potable des bâtiments gérés par le Conseil départemental
- Améliorer la recharge des eaux souterraines et produire des économies d'eau

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- 1 Diagnostic précis des potentielles mises en place de matériel hydro-économes : chasses d'eau, détecteurs sur urinoirs, mousseurs, robinets temporisés, arrosage goutte à goutte... - Autome-hiver 2023-24
- 2 Déploiement des systèmes hydro-économes et mise en œuvre des systèmes de contrôle (aquastop, détecteurs de fuite, télérelevé) - Année 2024

- ③ Préparation d'un schéma de modernisation des lave-vaisselles industriels des collèges : principal poste de consommation d'eau - 1^{er} semestre 2024
- ④ Constitution d'une ressource documentaire et partage de retours d'expériences (automne 2023-hiver 2024) en lien avec les évolutions bâtimentaires indispensables dans les stratégies d'adaptation au changement climatique
- ⑤ Diagnostic général, identification des faisabilités technique et économique, établissement des priorités et d'un programme pluriannuel - année 2024
- ⑥ Réalisation des opérations par tranche annuelle

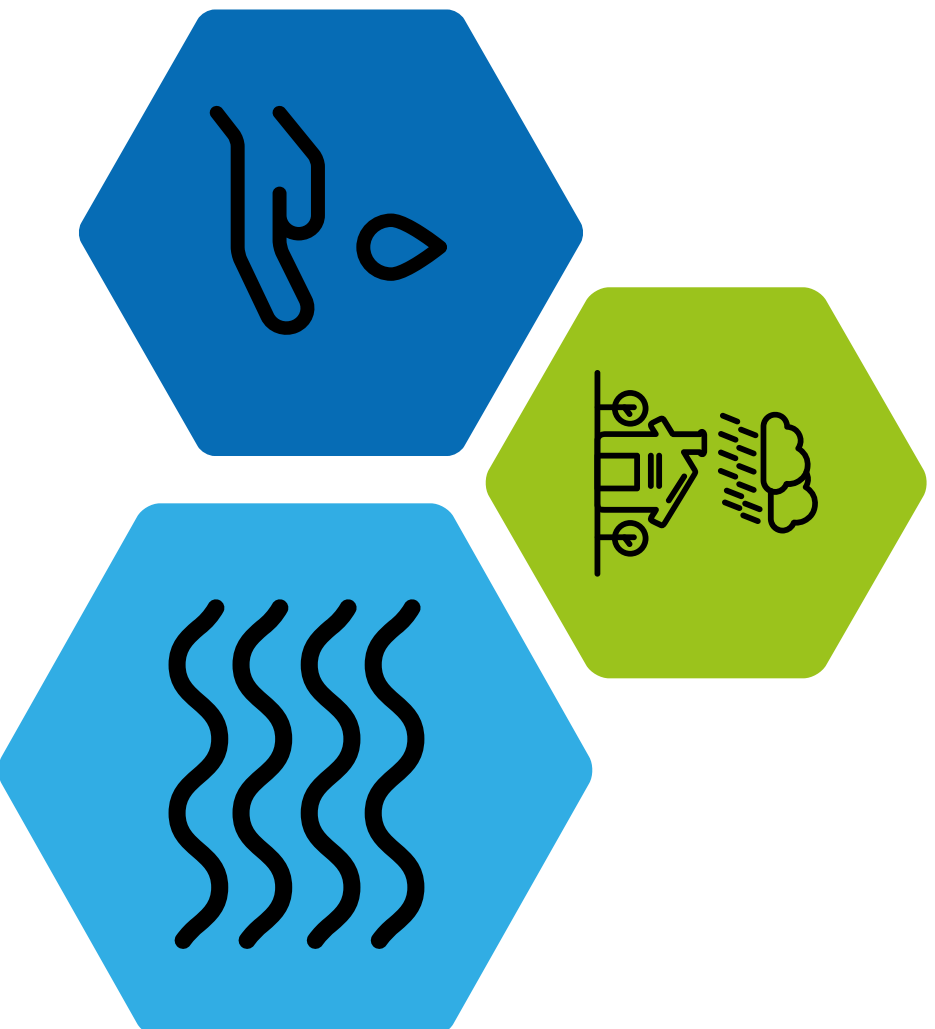
FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Nombre d'opérations réalisées, investissements réalisés,
- volumes d'eau économisés (comparaison factures d'eau)
- Nombre d'opérations réalisées, surface désimperméabilisée, volumes ré-infiltrés, volumes d'eau potable stockés ou récupérés, volumes d'eau potable économisés.



AXE 3 /

Le Département exemplaire et solidaire des territoires





Action 3.2 Préfiguration d'un réseau hydraulique depuis la vallée du Rhône jusqu'au bassin d'Aubenas

Pilotes

Département; SDEA, SDIS, Communautés de communes du Bassin d'Aubenas, du Val de Ligne, Berg et Coiron, Ardèche Rhône Coiron

Crédits 2024-2026

500 000 € HT

Contributeurs potentiels

Communautés de communes du Bassin d'Aubenas, du Val de Ligne, Berg et Coiron, Ardèche Rhône Coiron, SDIS, Syndicats d'eau potable ayant compétence sur les territoires des Communautés de communes, Chambre d'agriculture, Associations syndicales autorisées d'irrigation, EPTB Ardèche, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, CNR, Banque des Territoires...

Public cible

Agriculteurs, habitants de ces territoires, acteurs économiques...

CONTEXTE ET ENJEUX

Les territoires du Bassin d'Aubenas et du Val de Ligne bénéficient aujourd'hui d'un soutien issu de barrages en amont du bassin de l'Ardèche permettant ainsi de satisfaire les besoins en eau de la population et des acteurs économiques.

Cependant, la situation estivale est parfois critique et les projections pour le futur montrent que les besoins en eau vont augmenter, malgré les efforts d'économie d'eau qui pourraient être entrepris par les acteurs des territoires.

Le territoire Ardèche-Rhône-Coiron bénéficie aujourd'hui de l'eau du Rhône pour l'irrigation d'une partie de son territoire.

Le territoire Berg-Coiron connaît aujourd'hui des déficits importants tant pour l'alimentation en eau potable de la population que pour satisfaire les besoins en eau d'irrigation.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- L'action consistera à étudier dans un premier temps l'opportunité et la faisabilité d'une infrastructure structurante d'aménagement hydraulique depuis la vallée du Rhône jusqu'au bassin d'Aubenas, puis à engager les phases d'études ultérieures selon les résultats de la phase exploratoire.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Elaboration avec les partenaires des enjeux et objectifs des études préalables,
- Evaluation précise du coût des études et phasage,
- Conventonnement avec les partenaires,
- Rédaction et validation du cahier des charges de la première phase d'étude visant à :
 - 1/ décrire les différentes ressources en eau existantes sur le territoire, leurs usages actuels et leurs potentialités futures (notamment pour la ressource du Rhône),
 - 2/ caractériser les besoins en eau brute actuels et futurs du territoire pour l'activité agricole, pour l'eau potable et pour les autres activités du territoire (espaces verts des communes, tourisme, risque incendie, industries, etc.),
 - 3/ étudier l'opportunité et la faisabilité de la création d'un réseau d'acheminement en eau brute sur le territoire à partir de l'eau du Rhône (coûts, tracé, positionnement des ouvrages de stockage, ...),

- Consultation de bureaux d'études, réalisation de l'étude
- Engagement dans les phases ultérieures (APS et dossiers annexes par tranche de travaux) selon les résultats de l'étude d'opportunité et de faisabilité.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Date rendu de l'étude, validation/appropriation partenaires et collectivités



AXE 3 /

**Le Département
exemplaire et
solidaire des
territoires**

Action 3.3 Expérimentation de nouvelles pratiques économes de la ressource

Pilote

Département

Crédits 2024-2026

480 000 €

AXE 3 /

Le Département exemplaire et solidaire des territoires

Contributeurs potentiels

INRAE, CEREMA, Agences de l'eau, collectivités locales, AMRF, OIEau, ADT, Fédération hôtellerie de plein air, Chambre d'agriculture...

Public cible

Structures agricoles et touristiques, gestionnaires de ressources en eau

CONTEXTE ET ENJEU

Face aux effets du changement climatique sur la ressource en eau, les acteurs mobilisés lors des Assises de l'eau sont conscients des difficultés actuelles et à venir et montrent un intérêt aux pratiques et approches alternatives innovantes.

Par ailleurs, une évolution de la réglementation sur l'utilisation des eaux non conventionnelles (eaux de pluie, eaux de ruissellement, eaux grises, eaux usées traitées...) doit voir progressivement le jour, suite aux annonces du Plan Eau national.

En Ardèche, des projets innovants ont émergé (ex. la réutilisation des eaux usées de la grotte de Saint Marcel d'Ardèche), et la concertation locale a mis en avant une forte attente des usagers sur ces nouveaux usages d'eaux non conventionnelles.

Dans ce contexte, il apparaît opportun de favoriser et d'accompagner le développement de nouvelles pratiques, en particulier par le soutien à l'expérimentation des structures touristiques et de la profession agricole (mutualisation de réserves d'eau avec la défense incendie notamment).

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Favoriser les expérimentations en matière de gestion et d'usages économes de la ressource en eau
- Apporter des références, valider des modèles de changements de pratiques, proposer des outils pour accompagner les utilisateurs/usagers vers la sobriété hydrique

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Favoriser l'émergence d'expérimentations des structures touristiques et de la profession agricole en matière d'économie d'eau, de stockage, de substitution, dans le respect de la sécurité sanitaire des populations et des écosystèmes telles que :
 - réutilisation des eaux usées traitées, eaux pluviales de ruissellement, eaux pour la défense incendie,
 - l'utilisation de procédés innovants,
 - la substitution d'usages par des pratiques ou dispositifs économes.
- Valoriser des opérations efficaces (opérations de communication) et identifier les besoins de suivi de la réglementation.
- Tenir à jour un observatoire des expérimentations mises en place.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE /INDICATEURS

- Nombre de projets expérimentaux, m³ d'eau potable réutilisés, m³ d'eau potable et d'eau brute économisés, m³ d'eau non conventionnelle utilisés en substitution

Information et formation du public et des acteurs institutionnels

Pilote

Département

Budget 2024-2026

120 000 €

Contributeurs potentiels

INRAE, CEREMA, Agence de l'eau, collectivités, AMRF, OIEau, CAUE, CNFPT...

Public cible

Elus et personnel des collectivités, usagers, acteurs du secteur privé (industriels, loisirs nature, gîtes, campings, agriculteurs, entreprises et bureaux d'études...)

CONTEXTE ET ENJEUX

En Ardèche, comme partout ailleurs, l'eau est un sujet très transversal, dont les multiples dimensions (économique, technique, scientifique, réglementaire) rendent sa gestion complexe et difficile à appréhender par les différents publics : acteurs institutionnels, habitants, acteurs du secteur privé. Face à la nouvelle donne climatique, des acteurs institutionnels et des usagers mettent en œuvre des actions exemplaires, pas forcément connues et partagées de leurs pairs. Malgré une évolution de la gestion de l'eau de plus en plus globale, les occasions d'échanges et de partages des connaissances restent insuffisantes. Cela représente un obstacle pour définir une stratégie d'adaptation à moyen et long termes. En effet, l'impact du changement climatique sur la ressource génère un besoin global de partage des connaissances transversales.

C'est pourquoi, il est proposé de favoriser l'acculturation des usagers et des acteurs à travers divers outils. Ainsi, la compréhension des phénomènes hydrologiques, la diffusion de données objectives et l'apport de retours d'expériences en matière de sobriété hydrique constituent un enjeu fort, pour parler un « langage commun », réduire les tensions entre usages et adopter des pratiques et comportements vertueux vis-à-vis des ressources en eau.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Développer et partager l'acculturation en matière de fonctionnement des ressources en eau, de besoins des différents usages, d'approches innovantes et alternatives de gestion de l'eau.
- Réduire les tensions entre usagers à travers la compréhension des enjeux transversaux.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Constituer un référentiel pédagogique (fiches pratiques, réalisation pédagogique, ...) de solutions techniques adaptées aux différents contextes et besoins des territoires ardéchois, en matière de récupération d'eau de pluie, de mutualisation des usages (par exemple défense in-cendie-arrosage espace vert-agriculture, ...), de désimpermeabilisation et d'infiltration...
- Sensibiliser les entreprises et les bureaux d'études aux approches et pratiques d'adaptation.
- Préparer et organiser une série d'actions de formations, d'informations et de partage d'expériences (webinaires, séminaires pédagogiques, visites terrain, ateliers...) auprès des usagers, élus locaux et professionnels en partenariat avec les collectivités gestionnaires, l'AMRF, l'Office international de l'eau, le CEREMA, le CAUE, le CNFPT...

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Nombre d'événements organisés et nombre de participants
- Nombre d'entreprises et bureaux d'études sensibilisés
- Nombre de documents pédagogiques produits
- Diffusion des documents, vidéos, ... par les différents canaux choisis en fonction des publics visés



**Évaluation -
communication**

Recherche et suivi des indicateurs d'économie d'eau au niveau départemental

Pilote

Département

Crédits 2024-2026

Intégrés à la fiche « Information – formation »

Contributeurs potentiels

L'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement SISPEA, l'Observatoire national des étiages, Météo-France...

Public cible

Usagers, gestionnaires des ressources en eau

Évaluation - communication

CONTEXTE ET ENJEUX

Les tensions sur les ressources en eau imposent de mettre en place une stratégie pérenne d'économies d'eau et de réduction des prélèvements, au plus près des réalités de terrain.

L'évaluation des stratégies mises en œuvre représente un enjeu fort afin de pouvoir ajuster, si besoin, les priorités et efforts à réaliser. Il est donc fondamental de connaître les situations (état quantitatif, volumes prélevés, volumes économisés...) pour les différents usages (alimentation en eau potable, agriculture, industrie, tourisme, loisirs, milieux).

De nombreuses données sont déjà disponibles, mais il reste encore des domaines où les connaissances sont nettement insuffisantes. L'identification et le suivi de différents indicateurs, préfigurant la mise en place d'un centre de ressource/observatoire, permettra d'améliorer les connaissances en matière de prélèvements d'eau mais également l'évaluation des politiques publiques de gestion de l'eau.

OBJECTIFS DE L'ACTION

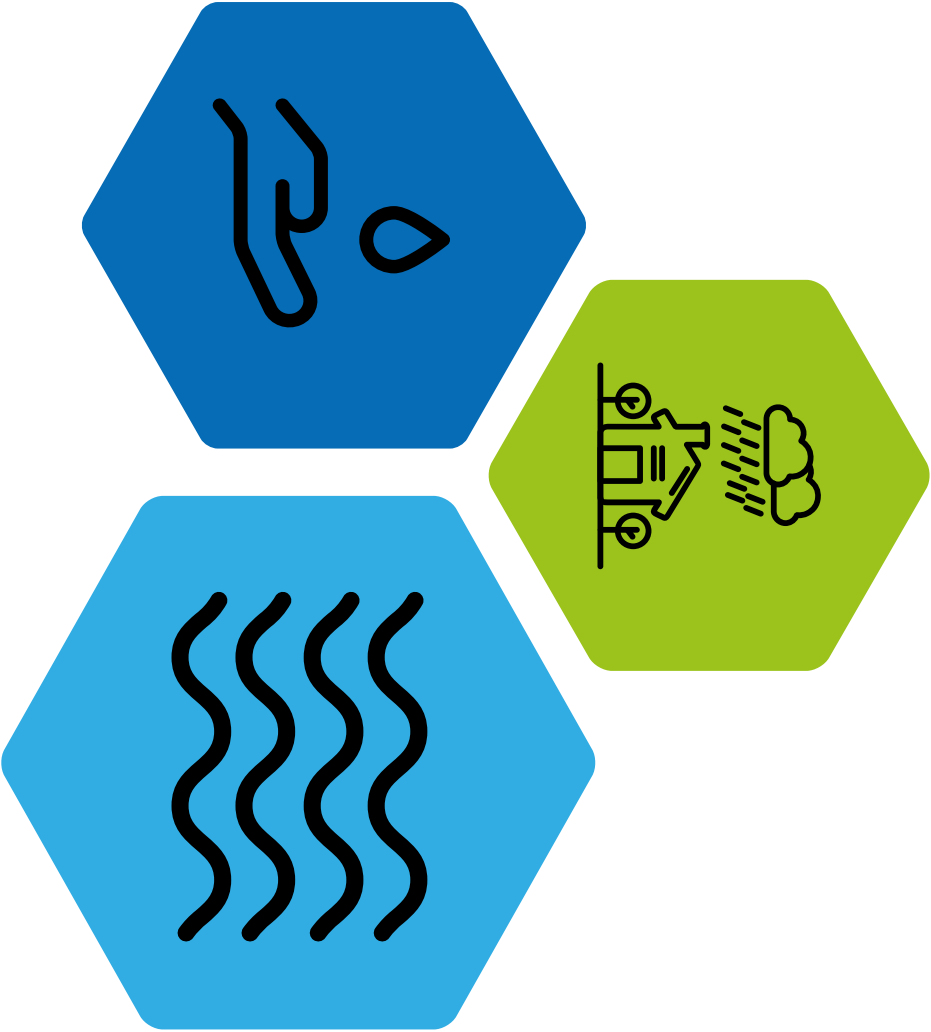
- Connaître les prélèvements, usages et situations de l'eau sur l'ensemble du territoire départemental à partir de données territorialisées (bassins versants, EPCL, ...) et de filières (agriculture, tourisme, industrie, ...)
- Identifier les leviers possibles d'économie d'eau,
- Evaluer les politiques publiques, par le suivi d'indicateurs représentatifs.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- 1 Identification des bases de données existantes et sélection d'indicateurs significatifs et pérennes de manière concertée avec les acteurs impliqués
- 2 Etablissement d'un jeu d'infographies actualisables « état initial – autour de 2020 » et diffusion
- 3 Actualisation du jeu d'infographies courant 2024 et diffusion
- 4 Mises à jour annuelles, diffusion des infographies et enrichissement - à partir de 2025

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Réalisation du jeu d'infographies (nombre d'infographies produites, exploitables) et diffusion



Renseignements :
Direction générale adjointe
attractivité (DGAA)

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél. 04 75 66 77 07



PROJET DE DELIBERATION

N° 3. 2.2	D.G.A	Attractivité
Service Instructeur	DIRECTION	Aménagement des Territoires
	SERVICE	

**PLAN DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'EAU 2024-2026
ET ECO GARDES**

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3211-1 et L.3213-2,
Vu le Code de l'environnement, et notamment le titre premier relatif à la protection du patrimoine naturel,
Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.113-8 et suivants relatifs aux Espaces Naturels Sensibles des Départements,
Vu le Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2023-2032, approuvé par la délibération n° 3.10.1 de l'Assemblée départementale le 9 décembre 2022 et notamment l'action 4.3 intitulée « déployer des brigades saisonnières d'écogardes »,
Vu le projet de nouveau règlement d'aide ENS, relatif aux écogardes saisonniers,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES – ECO-GARDES

Approuve le nouveau règlement d'aide ENS relatif aux écogardes saisonniers, tel que figurant en annexe.

Donne délégation à la Commission permanente pour approuver toute adaptation nécessaire à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Règlement d'aide départemental ENS « Ecogardes » saisonniers

Contexte :

La diversité, la qualité de ses paysages et de ses milieux naturels font de l'Ardèche une destination prisée du tourisme européen. Le pic de fréquentation se concentre essentiellement sur la période estivale et sur les week-ends prolongés du printemps. Sur ces périodes, les espaces naturels en général et les Espaces Naturels Sensibles (ENS) en particulier sont de plus en plus exposés à des nuisances et à des dégradations liées à des comportements inadaptés et la forte concentration des fréquentations dans le temps et dans l'espace. En outre, des conflits d'usage peuvent émerger. Il y a donc un vrai intérêt à sensibiliser les visiteurs à la préservation des sites, dans le cadre d'une ouverture au public maîtrisée.

C'est pourquoi, afin de mener des actions de sensibilisation, de prévention et de surveillance auprès des usagers des sites du réseau départemental des Espaces Naturels Sensibles, le Département a décidé, dans le cadre de son schéma départemental 2023-2030, de mettre l'accent sur la qualité de l'accueil dans les ENS en réservant un financement spécifique pour la création de brigades d'écogardes par les collectivités coordonnées du réseau ENS.

Objectifs :

- Sensibiliser les visiteurs à la biodiversité et à fragilité des milieux naturels;
- Harmoniser progressivement les pratiques à l'échelle du réseau départemental ENS (protocoles de suivi de la fréquentation, tenues de terrain facilement repérables, formation commune) ;
- Participer à la comptabilisation de la fréquentation sur les sites ENS (réalisation de questionnaires, comptage d'activités et sports de nature, etc.) ;
- Participer à la propreté des sites ;
- Sensibiliser aux risques de feux de forêts ;
- Faire connaître et reconnaître la politique publique des ENS menée par le Département et ses partenaires;
- Participer à la dissuasion en matière d'infractions à l'environnement.
- Contribuer à la bonne atteinte des objectifs fixés dans les Contrats Atout Nature.

Condition d'éligibilité / Structure éligible :

Etre une structure signataire d'un « Contrat Atout Nature » d'au moins un Espace Naturel Sensible du Département de l'Ardèche.

Modalités de l'aide :

- Aide s'inscrivant dans une enveloppe maximale annuelle départementale, complémentaire aux financements départementaux des Contrat Atout Nature;
- Financement assuré uniquement pour des binômes d'écogardes saisonniers à temps complet sur la mission et spécifiquement mobilisés pour les besoins du présent règlement ;
- Chaque binôme peut intervenir en alternance sur différents sites ENS portés par sa structure signataire du Contrat Atout Nature,
- Nombre de binômes financés : 1 binôme maximum pour les structures coordonnées d'1 ENS ; 2 binômes maximum pour les structures coordonnées de 2 à 3 ENS ; 3 binômes maximum pour les structures coordonnées de 4 ENS et plus ;
- 1 mois minimum à 3 mois maximum d'intervention entre mai et septembre ;

- Participation obligatoire à une session collective de formation organisée par le Département en début de mission, sur une journée maximum;
- Les structures coordonnatrices devront doter leurs écogardes de vêtements adaptés floqués du logo du Département, respectant la charte de communication du Département, ainsi qu'au dos, de la mention « ECOGARDE », clairement visible ;
- Date limite de dépôt des demandes : le 15 janvier.

Conditions d'attribution de l'aide:

- Assiette des dépenses éligibles : salaires chargés des écogardes saisonniers recrutés, à l'exclusion de toute autre dépense, dans la limite de 1.5 fois le SMIC,
- Financement du Département à 80 % maximum de l'assiette des dépenses éligibles et avec un plafond d'aide de 11 000 €/binôme d'écogardes saisonnier;
- Pièces du dossier à fournir :
 - Courrier de demande signée de l'autorité responsable de la collectivité ou organe de gestion,
 - Dossier de candidature comprenant au minimum le plan de financement prévisionnel faisant apparaître le financement départemental et l'éventuel autofinancement, le nombre de binômes sollicité et la période d'activité envisagée, le nom du ou des sites sur lesquels interviendront les binômes et le calendrier prévisionnel de présence des écogardes sur le terrain.
 - Délégation de la collectivité ou de l'organe de gestion sollicitant l'aide départementale ;
 - RIB ;
- Les agents seront mobilisés à temps complet sur la mission et devront obligatoirement et uniquement intervenir sur les périmètres des sites classés en ENS, quelle qu'en soit l'activité, sauf pour les actions communes aux besoins du réseau départemental.
- Interdiction de reversement de l'aide.

Conditions de versement :

- Versement en une seule fois, au prorata des dépenses justifiées,
- Justificatifs de dépenses :
 - tableau récapitulatif des salaires chargés des écogardes saisonniers, signé de l'autorité compétente ;
 - plan de financement définitif de l'opération, signé de l'autorité compétente ;
- Rapport d'activité de la mission « écogardes » annuelle, de 5 à 10 pages maximum, comprenant notamment :
 - un bilan du nombre de jours de terrain sur chaque site et par nature d'activité (sensibilisation-surveillance ou comptage de la fréquentation),
 - le nombre de personnes contactées et sensibilisées,
 - les chiffres de comptage de la fréquentation sur les sites et activités sélectionnées,
 - les éventuelles observations naturalistes remarquables réalisées au cours des missions,
 - des éléments d'appréciation qualitative et propositions d'évolution ou d'amélioration pour les saisons suivantes.

A défaut de production de l'ensemble de ces pièces, la subvention ne pourra être versée.

Durée du règlement :

Le présent règlement prendra fin à l'issue de la première période contractuelle du schéma ENS (2023-2026) et au plus tard le 31 décembre 2026.

2.3 - SCHEMA DEPARTEMENTAL LECTURE PUBLIQUE 2024-2028

RAPPORT DU PRESIDENT

I- CULTURE

I-A. Schéma départemental Lecture Publique 2024-2028

Dans le cadre de sa politique culturelle volontariste, le Département de l'Ardèche soutient le développement de la Lecture Publique sur le territoire ardéchois. Depuis sa création, la Médiathèque Départementale d'Ardèche a accompagné la construction de bibliothèques, offrant aujourd'hui un maillage solide d'équipements de Lecture Publique. Ces bibliothèques sont majoritairement accompagnées dans leur fonctionnement par la MDA aujourd'hui.

Néanmoins, du fait du contexte rural d'une grande partie du territoire, une bonne partie de ces bibliothèques (164 sur 214 bibliothèques accompagnées par la MDA) sont des bibliothèques point lecture. Ces bibliothèques point lecture sont des équipements de toute proximité, la plupart du temps gérés uniquement par des bénévoles avec des moyens très limités. La Médiathèque Départementale a pour enjeu d'accompagner au mieux ces bibliothèques et leurs équipes afin de soutenir une équité d'accès à la culture sur l'ensemble du territoire.

La Médiathèque Départementale agit sur trois missions fondamentales. En premier lieu, elle **soutient le fonctionnement** des bibliothèques en leur prêtant des collections physiques et numériques. En second lieu, la MDA **anime le réseau de ses partenaires**, composé de bibliothèques mais aussi d'Ehpad (par le biais du dispositif Culture Bleue), des structures « petite enfance » (par le biais du dispositif Les Bébés Aiment les Livres) ainsi que d'autres acteurs culturels du territoire.

Afin d'animer ce réseau de partenaires, la Médiathèque départementale propose du conseil, des formations, un soutien à l'action culturelle et des rencontres professionnelles. Enfin, la troisième mission de la MDA **se concentre sur l'ingénierie et les financements apportés aux collectivités.** Cela comprend du conseil à la construction et aménagement de bibliothèques, ainsi que des cofinancements pour la mise en réseau et la mise en place de projets culturels.

A partir du constat d'un manque de structuration du maillage des bibliothèques sur le territoire, le nouveau **Schéma de Lecture Publique a pour objectif principal d'impulser et d'accompagner la mise en réseau des bibliothèques à l'échelle intercommunale.** Cet objectif s'appuie notamment sur un contexte législatif porté par la Loi Robert qui inscrit la mise en réseau comme une mission essentielle des bibliothèques départementales.

Cette action forte autour de la mise en réseau vise de plus à soutenir les bibliothèques point lecture en fragilité, en mutualisant les moyens en direction d'une stratégie de Lecture Publique territorialisée.

Le Schéma 2024-2028 s'est construit en s'appuyant sur des sondages et enquêtes menés auprès des bibliothèques du territoire. Plusieurs séminaires d'équipe et ateliers de travail ont ensuite permis de dégager ses grandes orientations. **Ces orientations présentent trois grands axes qui se déclinent en sept objectifs opérationnels.**

- **Le premier axe : accompagner la mise en réseau**, portant des objectifs opérationnels visant à favoriser les rencontres des acteurs culturels et du développement des projets du territoire,
- **Le second axe : favoriser l'évolution des compétences**, en mentionnant comme objectif le développement de la formation, du conseil et des ressources proposées par la MDA,
- **Le dernier axe : créer les conditions d'innovation**, en valorisant les objectifs d'expérimentation et de co-construction des projets culturels.

Deux dispositifs viennent compléter ces orientations en apportant des outils de soutien à la mise en réseau :

- **Le premier est un co-financement soutenant les démarches de mise en réseau des bibliothèques à l'échelle supra communale** grâce à un soutien à la création de poste, au diagnostic de territoire, ou aux diverses formations et interventions extérieures qui permettraient à une collectivité d'avancer dans sa construction d'un réseau de Lecture Publique, conformément aux modalités précisées dans l'annexe 2.
- **Le second règlement concerne un appel à projets culturels** qui vient co-financer les projets collaboratifs des bibliothèques en matière d'action culturelle, conformément aux modalités précisées dans l'annexe 3.

Le schéma de lecture Publique sera présenté à Privas officiellement en janvier 2024, puis sur chaque EPCI avec un dialogue de co-construction de conventionnement à partir de février 2024. Pensé comme un contrat d'objectif, ce conventionnement aura pour but d'engager les parties concernées sur des orientations d'action déterminées ensemble et visant à améliorer le service de Lecture Publique offert à l'usager ardéchois.

Par conséquent il vous est proposé d'approuver les orientations de ce Schéma départemental de la lecture publique 2024 – 2028 dont les détails figurent dans le document en annexe 1. Il vous est également proposé d'approuver la création et les termes des deux dispositifs : "Aide à la mise en réseau des bibliothèques" et "Appel à projet action culturelle". Enfin, il vous est proposé de déléguer à la commission permanente toutes évolutions apportées aux règlements susmentionnés en annexe 2 et 3.

II- SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

II-A. Dénomination officielle de l'Espace Découvertes Ardèche (EDA) – ex-base de Salavas – et du budget annexe

La base départementale, située en aval du village de Salavas, a été construite en 1976 par le Conseil général de l'Ardèche et a fait l'objet d'importants travaux depuis 2011. Appelé jusqu'à présent « Base de Salavas », **il vous est proposé de dénommer officiellement cet équipement « Espace Découvertes Ardèche » (EDA).**

Dans la perspective d'une réouverture au printemps 2024, ce nouvel équipement géré en régie par le Département doit contribuer à renforcer l'attractivité du territoire et permettre à la collectivité de relayer la dynamique de ses différentes politiques volontaristes en faveur des sports, de la culture, du tourisme, de l'environnement tout autant que ses politiques sociales. Cet équipement dispose d'un budget annexe de la collectivité référencé sous l'appellation suivante « BASE DE SALAVAS ».

Eu égard au changement de nom de l'équipement, il est donc nécessaire de modifier le nom du budget annexe ; cette nouvelle appellation permettra son intégration dans les bases et répertoires INSEE et SIREN. **Aussi, il vous est proposé d'approuver la modification de l'appellation du budget annexe pour l'appellation suivante « Espace Découvertes Ardèche ».**

PROJET DE DELIBERATION

N° 2. 3.1	D.G.A	Attractivité
Service Instructeur	DIRECTION	Culture, Sport, Jeunesse, Vie Associative
	SERVICE	

SCHEMA DEPARTEMENTAL LECTURE PUBLIQUE 2024-2028

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1611-4 relatif au contrôle par les collectivités des organismes qu'elles subventionnent
- Vu** la délibération n°6.3.2 en date du 16 juin 2023 de l'assemblée départementale portant délégation d'attributions à la commission permanente
- Vu** La délibération du Conseil départemental n° 2.9.1 du 9 décembre 2022 approuvant la création et les termes des règlements d'aide « Atout Associations 07 »,
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Vu** les demandes présentées,

Considérant le soutien aux structures culturelles, sportives et associatives comme un vecteur du développement de l'accès de tous à la culture et aux sports, de lien social, du devoir de mémoire et d'émancipation ainsi que d'attractivité des territoires.

APRES EN AVOIR DELIBERE**I- CULTURE****I-A Schéma départemental lecture publique 2024 - 2028**

Approuve les orientations de ce Schéma départemental de la lecture publique dont le contenu figure dans le document en **annexe 1**.

Approuve la création et les termes du dispositif « Aide à la mise en réseau des bibliothèques » conformément à l'**annexe 2**.

Approuve la création et les termes du dispositif « Appel à projet action culturelle » conformément à l'**annexe 3**.

Délegue à la commission permanente toutes évolutions ultérieures apportées aux dispositifs susmentionnés.

II- SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**II-A. Dénomination officielle de l'Espace Découvertes Ardèche (EDA) – ex-base de Salavas – et du budget annexe**

Approuve la modification de l'appellation de la « Base de Salavas » pour celle d'« **Espace Découvertes Ardèche** » (EDA).

Approuve la modification de l'appellation du budget annexe « Base de Salavas » pour celle d'« **Espace Découvertes Ardèche** » (EDA).



Schéma départemental de Lecture Publique

2024-2028

Un cadre d'action pour le développement de la lecture
publique à l'échelle des territoires

Sommaire

❖ Edito

❖ Le territoire ardéchois

- Une politique départementale volontariste
- Un bon maillage des bibliothèques
- Les bibliothèques point lecture

❖ La lecture publique en évolution

- Le contexte législatif
- L'évolution du rôle des bibliothèques
- L'évolution des priorités départementales

❖ La MDA et ses missions

- Trois missions fondamentales
- Mise en œuvre par l'équipe de la MDA
- Au sein du Département

❖ La MDA au service de ses partenaires

- Les collectivités et leurs bibliothèques
- Les acteurs du secteur social et sanitaire
- Les acteurs du secteur culturel

❖ Le bilan du schéma 2020-2022

❖ Les priorités du nouveau schéma 2024-2028

- Trois Axes et sept objectifs
- Axe 1 : Accompagner la mise en réseau
 - Se rencontrer
 - Développer
- Axe 2 : Accompagner l'évolution des compétences
 - Former
 - Conseiller
 - Proposer des ressources
- Axe 3 : Accompagner l'innovation
 - Expérimenter
 - Co-construire

❖ Les modalités de mise en œuvre

- Un contrat d'objectifs
- Le calendrier de mise en œuvre
- Les outils et subventions proposés

Edito

Dans le cadre de sa politique culturelle volontariste et ambitieuse, le Département soutient activement le développement de la lecture publique sur le territoire grâce à l'action de la Médiathèque Départementale de l'Ardèche (MDA). Par ses compétences en matière de solidarités territoriales et humaines, le Département oriente son action dans une logique de coopération avec les collectivités locales dans un souci permanent d'équité territoriale.

Pour ce faire, depuis sa création en 1982, la MDA a accompagné la création de bibliothèques publiques sur l'ensemble du territoire, permettant aux communes de s'équiper d'une structure dédiée à la lecture et à la culture. Ces établissements détiennent aujourd'hui un rôle majeur dans la vie culturelle des habitants. Premier équipement culturel de proximité, la bibliothèque porte pour chaque territoire le symbole d'un égal accès à la connaissance, aux loisirs, à l'émancipation et à l'ouverture au monde.

Pour poursuivre l'accompagnement de ces structures centrales de la vie culturelle des Ardéchois, un nouveau schéma départemental de lecture publique a été voté pour les années 2024-2028. Afin de mettre en lumière les enjeux d'attractivité et de solidarité qui sont au cœur de l'action du Département, ce schéma a pour priorité de valoriser et soutenir les actions de mise en réseau de l'offre de lecture publique du territoire. Grâce à l'accompagnement prodigué, les bibliothèques pourront œuvrer au mieux pour répondre aux attentes des Ardéchois.

Olivier Amrane

Président du Département de l'Ardèche

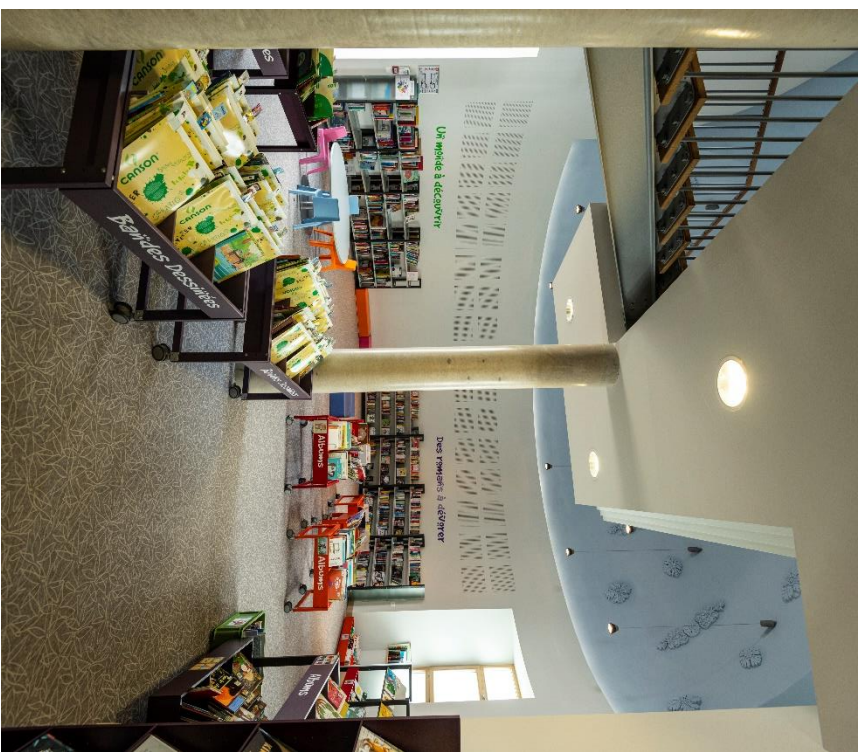
Christian Ferroussier

Vice-président Culture Sport Jeunesse Vie associative

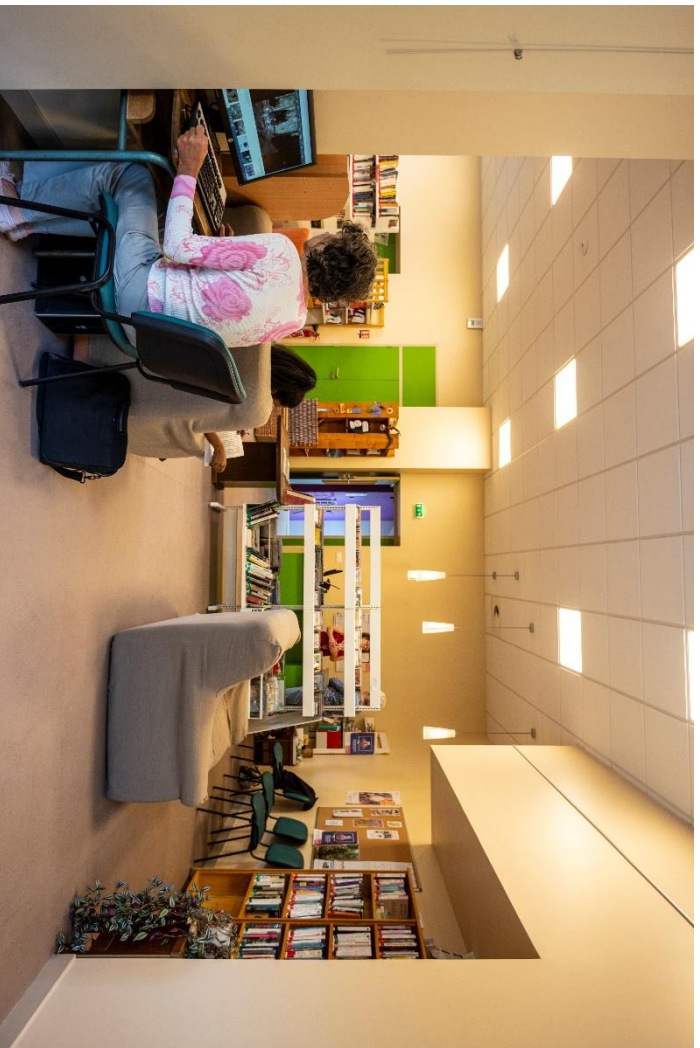
Julie Sigoit-Illiozer

Conseillère départementale déléguée à la Culture

❖ Le territoire ardéchois



Bibliothèque de Dazévieux



Bibliothèque de Désaignes

➤ UNE POLITIQUE DEPARTEMENTALE AMBITIEUSE

Soucieux d'agir en faveur de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité du territoire, le Département de l'Ardèche défend une politique culturelle volontariste qui impulse et soutient les dynamiques à l'œuvre localement. Considérant la vitalité culturelle comme un levier d'émancipation, d'accès à la citoyenneté et de lien social pour les Ardéchois, notamment les plus jeunes générations, le Département accompagne l'existence et le développement de structures culturelles dans les domaines de la lecture publique, du spectacle vivant, de l'audiovisuel, des arts plastiques, des patrimoines et des enseignements artistiques. Il crée ainsi les conditions d'un accès aux arts et à la connaissance et d'une ouverture au monde tout au long de la vie grâce à des dynamiques territoriales d'éducation artistique et culturelle (EAC). La politique culturelle du Département est pensée en interaction avec d'autres politiques départementales, notamment éducatives, sportives, en faveur de la jeunesse et du social. Elle touche une large partie de la population et croise les enjeux de développement et d'aménagement des territoires afin de favoriser la présence d'équipements de qualité, offrant ressources et services diversifiés, modernes et adaptés aux usages. Le Département accompagne ainsi les habitants à comprendre et à s'adapter aux enjeux de la société de demain dans toute ses dimensions.

L'importance de la lecture publique pour le territoire est soulignée par le caractère obligatoire de la compétence dévolue aux départements en 1945. Trente-huit ans plus tard, l'Ardèche créa sa première bibliothèque départementale afin de répondre aux enjeux d'équité territoriale et d'égal accès à la lecture et à la culture en milieu rural.

La politique départementale se déploie en concertation étroite avec l'État, notamment dans le cadre de contractualisation pluriannuelle permettant de soutenir la structuration de l'offre sur le territoire.

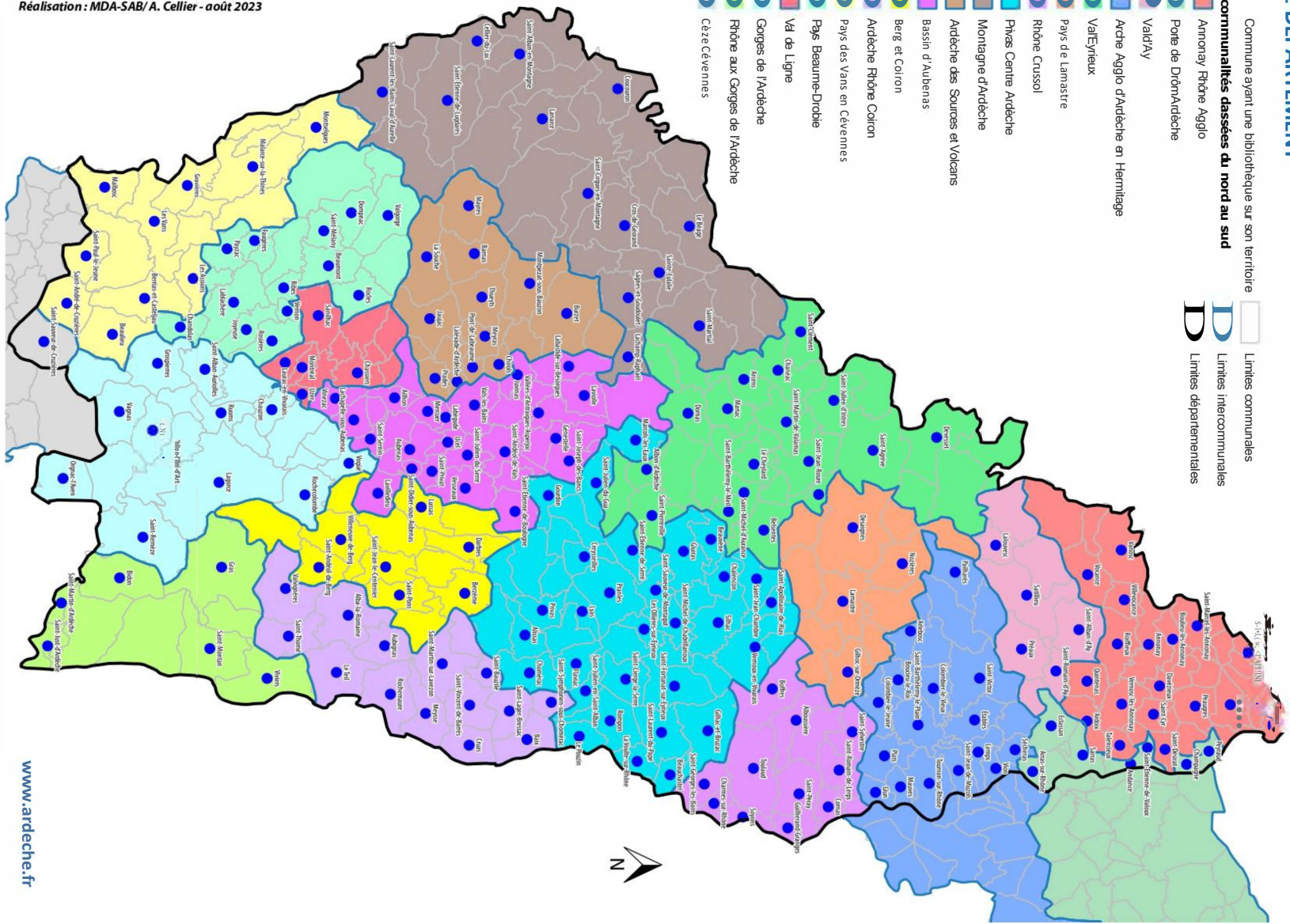
➤ UN BON MAILLAGE DE BIBLIOTHÈQUES

Depuis sa création, la Médiathèque départementale de l'Ardèche a accompagné la construction de bibliothèques publiques sur le territoire. Aujourd'hui, le département de l'Ardèche présente une bonne couverture du territoire grâce au nombre de bibliothèques implantées. Les différents schémas de lecture publique portés par le Département ont de plus contribué par leurs actions à améliorer la qualité des structures dédiées à la lecture publique et à structurer progressivement des réseaux.

CARTE DES BIBLIOTHÈQUES

- Commune ayant une bibliothèque sur son territoire
- Limites intercommunales
- Limites départementales
- Amonay/Rhône Agglo
- Pays de Drom-Ardèche
- Val d'Ay
- Ardèche Agglo d'Ardèche en Hermitage
- Val'Eyrieux
- Pays de Lamastre
- Rhône-Crussol
- Pays Centre Ardèche
- Montagne d'Ardèche
- Ardèche des Sources et Volcans
- Bassin d'Aubenas
- Berg et Coiron
- Ardèche Rhône-Côron
- Pays des Vans en Cévennes
- Pays Beaune-Drobie
- VA de Ligne
- Gorges de l'Ardèche
- Rhône aux Gorges de l'Ardèche
- Cèze-Cévennes

Sources : DPT07/Direction Culture Sport Jeunesse Vie Associative
Réalisation : MDA-SAB/A. Cellier - août 2023



Les principaux chiffres résultant du rapport d'activité 2022, partagé avec le ministère de la Culture (Neoscrib), font état du contexte ardéchois :

<ul style="list-style-type: none"> • 329 325 habitants • 40 319 habitants bénéficient des services offerts par les bibliothèques • 12% d'emprunteurs actifs 	<p>Le nombre d'Ardéchois desservis par une bibliothèque de proximité est en nette augmentation. Le taux d'emprunteurs actifs progresse lui aussi, visant la moyenne nationale de 13% d'emprunteurs actifs.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 210 bibliothèques desservies par la MDA, dont 155 bibliothèques point lecture 	<p>Une grande majorité des bibliothèques ont conventionné et bénéficient des services de la MDA. Parmi ces bibliothèques, un nombre important de points lecture¹ est présent.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 1270 bénévoles pour 142 salariés travaillent en bibliothèque 	<p>Les équipes des bibliothèques sont largement composées de bénévoles. Ces derniers dédient une partie de leur temps libre à la gestion de la bibliothèque. Les bénévoles sont des partenaires de la MDA présentant un besoin particulier en termes d'accompagnement, et notamment de formation.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 7282 prêts en moyenne par bibliothèque • 4561 documents détenus par bibliothèque en moyenne 	<p>Le nombre de documents possédés par les bibliothèques, le nombre de prêts qu'elles enregistrent et leur fréquentation est très variable selon les structures.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Une moyenne budgétaire de 23 895 euros par bibliothèque • La moyenne est de 834 euros pour les bibliothèques point lecture 	<p>Le budget détenu par chacune des structures est très hétérogène selon les sites. Certaines bibliothèques possèdent un budget inférieur à la recommandation nationale (2€ par habitant). Les points lecture du territoire ont en moyenne un budget très faible afin de subvenir aux besoins en acquisition documentaire et animation de la vie de la bibliothèque.</p>

¹ Voir définition du point lecture à la page 9

<ul style="list-style-type: none"> • 130 bibliothèques informatisées 	<p>Un grand nombre de bibliothèques n'est pas encore informatisé. Cette donnée met en lumière les bibliothèques ne possédant pas de SIGB (logiciel métier de gestion de la bibliothèque) et/ou celles qui ne détiennent pas de connexion internet.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 62 bibliothèques en réseau • 35 bibliothèques en structuration de réseau • 154 bibliothèques hors réseau 	<p>La structuration en réseau se développe progressivement. Un grand nombre de bibliothèques gardent encore un fonctionnement isolé.</p>

➤ LES BIBLIOTHÈQUES POINTS LECTURE

Qu'est-ce qu'une bibliothèque point lecture ?

De gestion communale, la bibliothèque point lecture apporte une offre de toute proximité à l'échelle communale et notamment auprès d'un public peu mobile. Bénéficiant très souvent de peu de moyens et gérées par des bénévoles, ces structures ont une importance majeure dans l'égal accès à la culture des habitants en territoire rural.

De nombreuses bibliothèques point lecture sont présentes en Ardèche. Premier équipement de proximité, ces bibliothèques ont une importance cruciale pour le territoire. En effet, elles sont quelque fois la seule structure culturelle accessible pour la population vivant en milieu rural. La MDA porte une attention particulière à ces établissements en entretenant un lien renforcé avec eux et un accompagnement plus fréquent des équipes bénévoles.

Afin d'assurer au mieux la gestion de leur point lecture, les bénévoles ont besoin d'être formés et accompagnés. L'accès aux formations dispensées par la MDA est un axe d'amélioration stratégique qui aura des répercussions fortes sur l'évolution de l'attractivité de la bibliothèque. L'enjeu est notamment de moderniser ces lieux qui, dans un certain nombre de cas, ne sont pas informatisés et/ou n'ont pas de connexion internet. L'accès aux nouvelles technologies et aux ressources numériques de la MDA augmentera le rayonnement de ces bibliothèques et le rôle majeur qu'elles jouent auprès de leur population.

Bien que possédant un bon maillage de bibliothèques, le territoire ardéchois reste encore dans une phase évolutive de structuration des réseaux de lecture publique. Plus de la moitié des bibliothèques ardéchoises ne font pas partie d'un réseau. Cependant, des dynamiques positives de construction de réseaux sont à l'œuvre. La MDA aura à cœur de soutenir et valoriser ces initiatives, tout en confortant les réseaux déjà établis et en incitant les bibliothèques isolées à s'associer et à collaborer.

Qu'est-ce qu'un réseau de lecture publique ?

La mise en réseau implique une logique de coopération entre plusieurs bibliothèques. Elle a pour objectif de répondre davantage aux attentes des usagers en mutualisant les moyens et les ressources des bibliothèques.

Elle permet de proposer un plus grand nombre de services de meilleure qualité pour toute la population en utilisant les ressources de chacun.

❖ LA LECTURE PUBLIQUE EN ÉVOLUTION

❖ LE CONTEXTE LÉGISLATIF

▪ Loi NOTRe (2015)

La réforme territoriale et la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 ont impacté les politiques territoriales de la lecture publique. Ce nouveau cadre législatif a affirmé que la culture fait l'objet d'une compétence partagée ainsi que d'une responsabilité exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat. Une concertation étroite entre ces différents échelons découle naturellement de cette évolution.

D'autre part, la loi NOTRe modifie le paysage institutionnel grâce à la création et au renforcement de nouvelles intercommunalités susceptibles d'opter pour des compétences investissant les domaines de la lecture publique et de la mise en réseau. Ces changements ont ainsi impacté les bibliothèques en faisant évoluer leur périmètre d'action.

▪ Loi Robert (2021)

La loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique du 21 décembre 2021, issue de la proposition de la sénatrice Sylvie Robert, définit les bibliothèques et leurs principes fondamentaux et affirme le soutien au développement de la lecture publique.

Selon la loi, "Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture." La loi dispose de plus que les agents travaillant dans les bibliothèques doivent présenter les qualifications professionnelles nécessaires à l'exercice de leurs missions.

La loi Robert réaffirme l'importance des bibliothèques départementales en déclarant que le Département ne peut "ni les supprimer, ni cesser de les entretenir ou de les faire fonctionner." Les missions d'une bibliothèque départementale sont :

- Renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs
- Favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales
- Contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales
- Elaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale

La loi soutient de plus le développement de schémas intercommunaux en disposant que "lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique."

➤ L'ÉVOLUTION DU RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES

L'étude du ministère de la Culture, *Les pratiques culturelles des Français* montre que divers changements de société sont en cours. De nouveaux usages techniques et numériques amènent de nouvelles pratiques de lecture, de loisirs, d'accès aux œuvres, à l'éducation et à l'information. Ces mutations impactent les bibliothèques qui se doivent d'évoluer avec leurs usagers.

Afin d'être des lieux attractifs, les bibliothèques tendent à reproduire le modèle du "tiers-lieu", lieu de vie et de partage dont les services pluriels en font un partenaire pivot des structures de la ville. Ces services ne se limitent pas à une offre documentaire et sa médiation, mais explore de larges domaines incluant le numérique et la technologie. Espaces de socialisation, d'éducation et d'accès à la création artistique, les bibliothèques ont toute la latitude pour renforcer leur attractivité et leur modernité.

En ce sens, les bibliothèques départementales adaptent leurs activités et leurs services pour accompagner les bibliothèques du territoire dans leur modernisation. Leurs interventions s'adressent en priorité à l'échelle intercommunale, dans un souci d'aménagement cohérent et équitable du territoire, intégrant l'ensemble des équipements de lecture publique dans une vision globale. Les services de la bibliothèque départementale sont pensés en complémentarité avec ceux des communes et des intercommunalités, portant une attention particulière à l'offre numérique et à l'action culturelle. Le développement de l'offre d'ingénierie leur permet d'affirmer leur rôle d'animation de réseau sur les territoires et d'accompagner les bibliothèques dans les mutations qu'elles rencontrent.

❖ LA MDA ET SES MISSIONS

➤ TROIS MISSIONS FONDAMENTALES

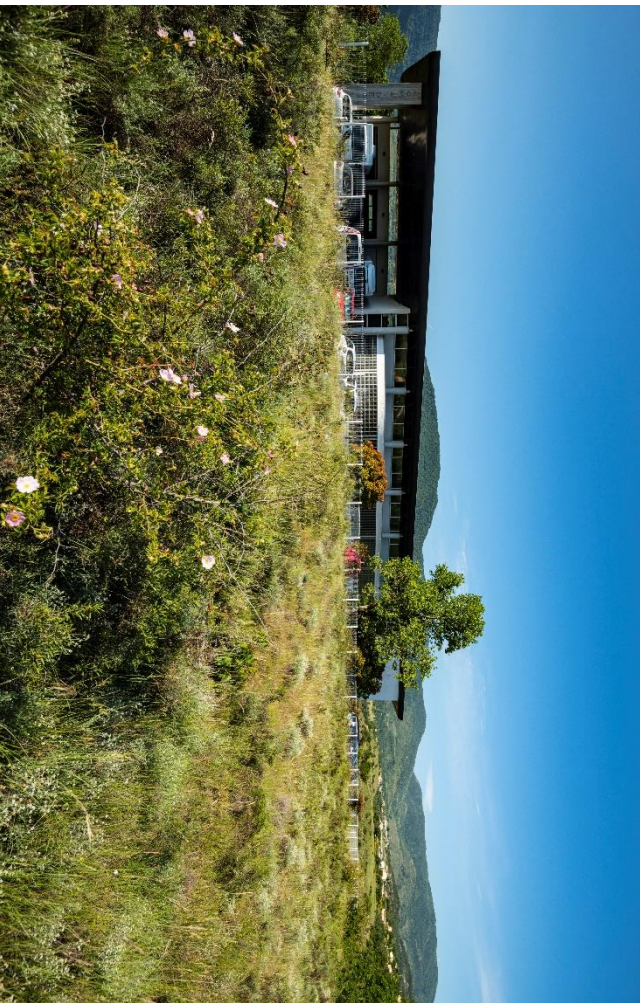
La Médiathèque départementale de l’Ardèche répond à une compétence obligatoire du Département en matière de lecture publique. Cette compétence a été créée afin de garantir la présence de bibliothèques en milieu rural et de veiller à la poursuite d’une équité d’accès à la culture, l’information, les loisirs et l’éducation.

Afin de remplir cet objectif, la MDA poursuit trois missions fondamentales :

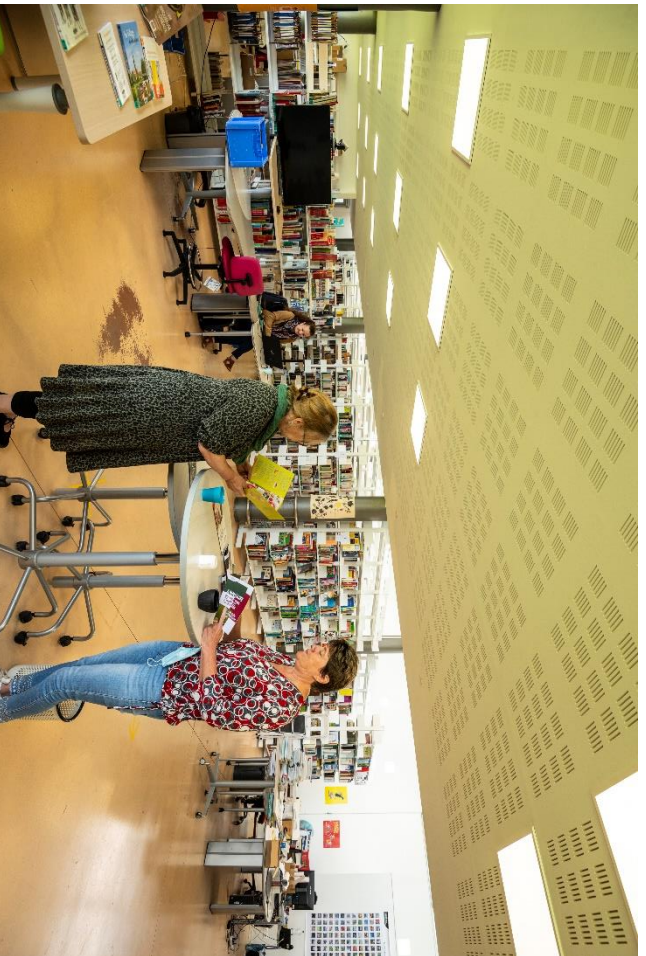
- 1- Soutenir le fonctionnement des bibliothèques, notamment par le prêt de documents physiques et numériques
- 2- Accompagner et animer un réseau de 350 partenaires (bibliothèques, EHPAD, structures petite enfance et autres acteurs du secteur social, culturel et éducatif) grâce à des conseils, de la formation, des rencontres professionnelles et de l’action culturelle
- 3- Proposer une ingénierie et un financement au service des collectivités en favorisant notamment les services innovants ainsi que la mise en réseau à l’échelle de l’intercommunalité

➤ **MISE EN OEUVRE PAR L'ÉQUIPE DE LA MDA**

La Médiathèque départementale est composée de deux sites, situés chacun respectivement à Veyras et à Vernosc-lès-Annonay. Chaque site dispose de collections conséquentes et régulièrement renouvelées qu'il propose au prêt. Des navettes régulières font circuler ces documents sur les territoires et entre les deux sites. Des bibliothécaires référents de territoire sont présents à Veyras et à Vernosc afin d'accueillir et d'accompagner les équipes des bibliothèques partenaires.



Site de Veyras



Site de Vernosc



Composée de vingt-huit agents, l'équipe de la Médiathèque départementale de l'Ardèche œuvre au quotidien pour offrir un meilleur service aux bibliothèques partenaires.

- Les référents de territoire

Les dix référents de territoire accompagnent et conseillent les bénévoles et bibliothécaires salariés des collectivités conventionnées. Chaque référent se déplace régulièrement sur le territoire dont il a la charge afin d'apporter un accompagnement de proximité. En parallèle, ils prennent aussi en charge l'acquisition des collections qui seront prêtées aux bibliothèques.

- Les agents polyvalents

Les agents polyvalents assurent la mise à disposition des documents demandés par les bibliothèques et autres structures partenaires. De plus, ils assurent également l'entretien physique des fonds et leur manutention.

- Les chargés de mission

Trois chargés de mission portent des actions transversales spécifiques au sein de la MDA :

- Chargé d'action culturelle : a pour rôle d'accompagner les bibliothèques du territoire dans leurs actions culturelles et d'impulser de nouveaux projets sur le territoire.
- Chargé du développement numérique : a pour rôle de faire évoluer et de diffuser les ressources et outils numériques de la MDA auprès des bibliothèques partenaires.
- Chargé de formation : a pour rôle d'établir un programme de formations adaptées aux bénévoles, aux salariés, aux élus et à tous les acteurs majeurs de la vie culturelle et sociale. Il co-construit de plus des formations sur-mesure avec les territoires en réseau.

- Les coordinateurs des dispositifs

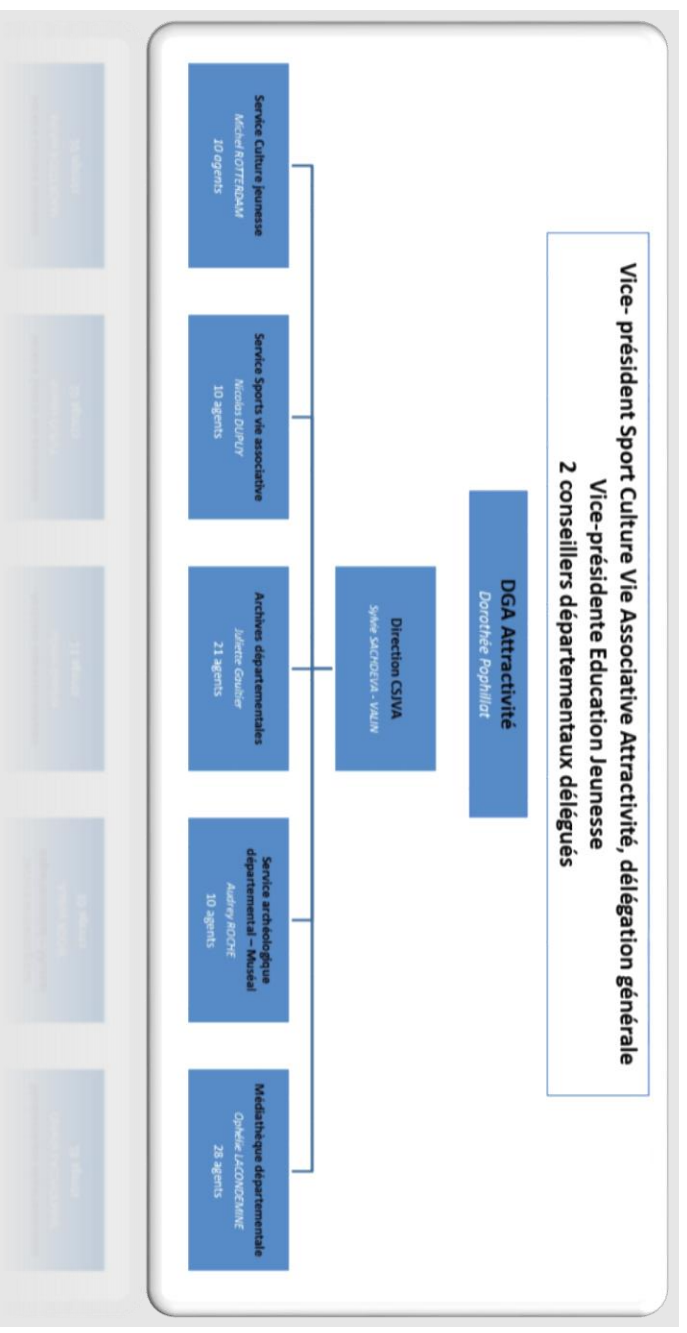
Deux dispositifs ont été mis en place pour desservir les partenaires du secteur sanitaire et social :

- Les bébés aiment les livres : le coordinateur du dispositif “Les bébés aiment les livres” assure la relation partenariale et les services proposés aux structures de la petite enfance implantées sur le territoire ardéchois.
- Culture Bleue : le coordinateur du dispositif “Culture Bleue” assure la relation partenariale et les services proposés aux EHPAD du territoire.



➤ AU SEIN DU DÉPARTEMENT

Courant 2022, l'organisation de la collectivité s'est adaptée aux ambitions portées par les élus départementaux veillant prioritairement à garantir les conditions d'une transversalité entre les politiques déployées par le Département. Ainsi, la Médiathèque départementale s'inscrit au sein de la Direction culture sport jeunesse et vie associative (DCSJVA) du Département. Elle entretient un lien privilégié avec les autres services de cette direction et soutient avec eux des actions co-construites et un pilotage concerté du développement culturel sur les territoires.



Dans le cadre du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, les écoles de musique sont un bon exemple de ces actions transversales. En effet, le fonds départemental de partitions confiés à la MDA sera mis à disposition des écoles de musique par l'intermède des bibliothèques du territoire les plus proches. Tandis que le prêt et l'acheminement des partitions seront portés par la MDA, les actions de diffusion et de médiation du fonds se feront en partenariat avec le service action culturelle et enseignement artistique du Département.

La MDA co-construit également des projets en lien étroit avec les services de la Direction des Solidarités ou encore de l'Education et reste disponible pour contribuer à tout type de projets en interne au Département.

❖ LA MDA AU SERVICE DE SES PARTENAIRES

➤ LES COLLECTIVITÉS ET LEURS BIBLIOTHÈQUES

La Médiathèque départementale de l'Ardèche s'adresse à différents partenaires sur le territoire ardéchois. Ses partenaires privilégiés sont les bibliothèques avec lesquelles elle a conventionné. Dans le cadre du renouvellement des conventionnements à venir, les bibliothèques du territoire auront accès à une pluralité de services différenciés selon le type de conventionnement (en réseau, hors réseau, bibliothèques autonomes²). Ces services concernent à la fois le prêt de documents, le prêt d'outils d'animation, l'accès aux ressources numériques, l'accompagnement en gestion de bibliothèque et ingénierie, l'accès aux formations ainsi que l'appui au montage d'actions culturelles.

Dans un souci de concertation permanente, différents interlocuteurs interagissent avec la MDA au quotidien. Les agents des bibliothèques du territoire, bénévoles et salariés, dialoguent avec l'équipe de la Médiathèque départementale afin de bénéficier de conseils et de formations adaptés à leur besoin, ce qui permet également à la MDA de faire évoluer son offre selon les besoins exprimés.

La MDA a à cœur d'entretenir un dialogue constant avec les élus des communes et des intercommunalités. Ce dialogue a pour objectif de les accompagner dans leurs projets culturels et de lecture publique, de les aider à calibrer les moyens nécessaires au fonctionnement des établissements adaptés aux besoins des populations et à leur territoire et de leur présenter les bénéfices d'une mise en réseau. Enfin, la Médiathèque départementale peut accompagner les instances de rencontres et de co-construction des équipes de bibliothèques avec leurs élus en apportant des conseils et son expertise en matière de lecture publique.

➤ LES ACTEURS DU SECTEUR SOCIAL ET SANITAIRE

La MDA propose aussi des services spécifiques aux structures de la petite enfance via le dispositif "les bébés aiment les livres". Ces services concernent le prêt de documents et de matériel d'animation à des bibliothèques qui ont conventionné avec elle. Ces bibliothèques désignent un référent petite enfance et s'engagent à organiser des séances de lecture pour le public des tout-petits, au sein de la bibliothèque ou hors les murs. Afin de maintenir une offre de service adaptée, l'organisation actuelle du dispositif sera amenée à évoluer tout en conservant son objectif actuel : desservir et proposer des animations aux 0-3 ans et à leurs familles.

Le deuxième dispositif, appelé "Culture Bleue" s'adresse quant à lui directement aux EHPAD. Afin de desservir le public des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, un agent coordinateur de la MDA sélectionne des documents et outils d'animation qui sont prêtés aux animateurs des EHPAD. Pour maintenir une offre de service

² Voir les types de conventionnement à la page 36

Les bibliothèques autonomes : celles qui demandent des services autres que documentaires

adaptée, l'organisation actuelle du dispositif sera amenée à évoluer tout en conservant son objectif actuel : desservir le public âgé empêché.

➤ LES ACTEURS DU SECTEUR CULTUREL

La MDA entretient un partenariat avec une diversité de pôles culturels. A titre d'exemple, elle travaille en lien étroit avec Ardèche Images, acteur majeur du cinéma documentaire, pour la mise en place des "Sentiers du doc". Cette manifestation propose des projections sur l'ensemble du territoire, accompagnées de rencontres de réalisateurs, grâce au partenariat avec Ardèche Images. Les projections sont portées par les bibliothèques candidates, accompagnées dans l'organisation de l'évènement et son financement par la MDA et Ardèche Images. Ce programme sera amené à évoluer pour continuer à valoriser au mieux le film documentaire sur le territoire ardéchois.

La MDA agit également auprès de différentes manifestations littéraires locales comme les Cafés littéraires de Montélimar, la Fête du livre jeunesse d'Annonay, Le festival du livre Jeunesse de St Paul 3 Châteaux... De nombreux partenariats seront amenés à se développer avec les structures culturelles du territoire.

Les collectivités intercommunales engagées dans des dynamiques d'éducation artistique et culturelle sont des partenaires privilégiés de la MDA pour le développement d'actions culturelles en lien étroit avec les coordinateurs lecture publique ou EAC (Enseignement artistique et Culturel) de celles-ci.

❖ LE BILAN DU SCHEMA 2020-2022

Deux schémas de lecture publique se sont succédé depuis la création de la Médiathèque départementale de l’Ardèche, visant à s’adapter aux mutations du paysage culturel et des bibliothèques et à améliorer le niveau de service rendu et soutenir la qualité des lieux en tout point du département. Le premier schéma 2011 – 2018 a structuré l’accompagnement et impulsé des dynamiques de réseau ainsi que la construction de nouveaux équipements répondant aux critères du ministère de la Culture et aux besoins des habitants. Le résultat est aujourd’hui tangible car le département possède un bon maillage de bibliothèques. La qualité du service est visible dans de très nombreuses communes.

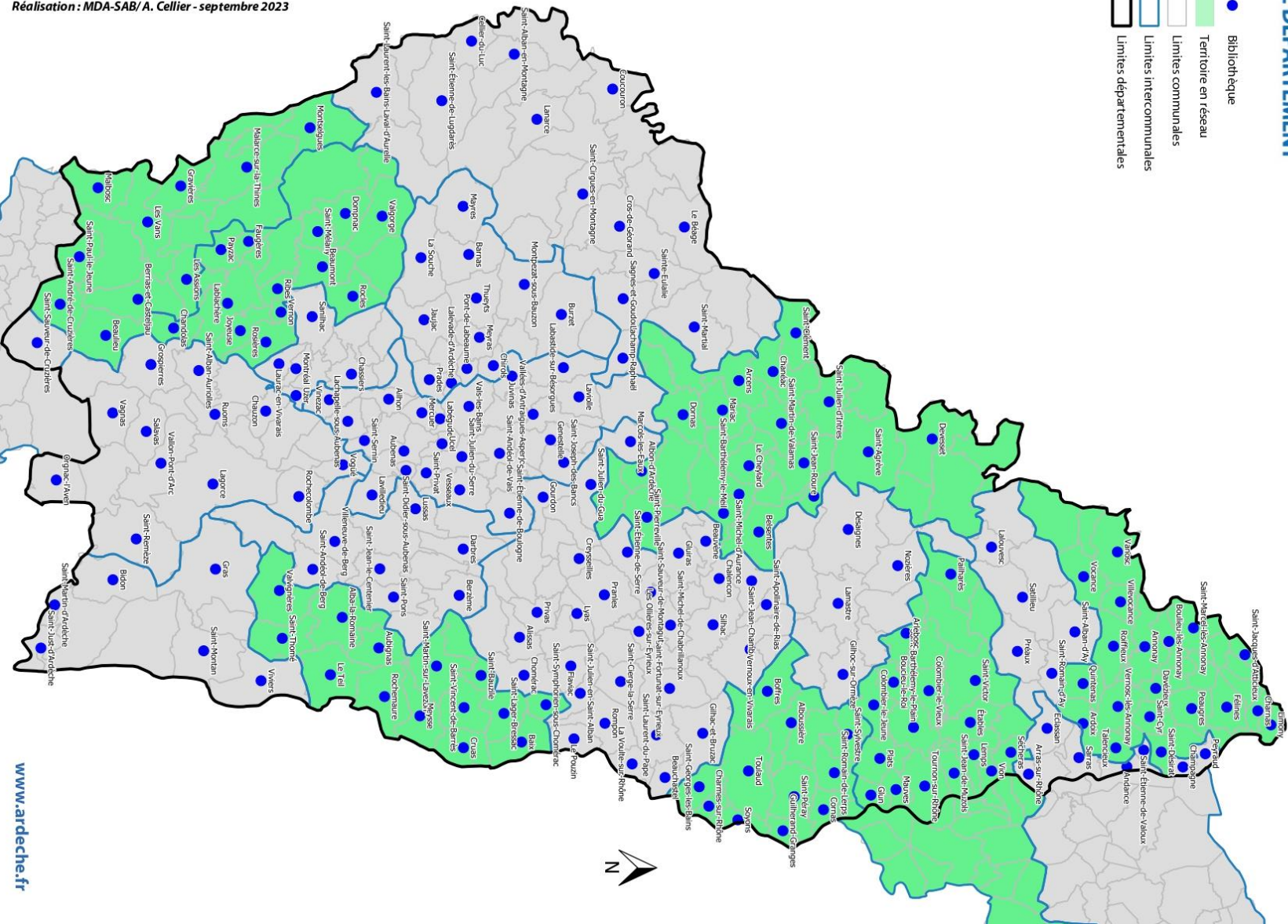
Le schéma 2020 – 2022 s’est déployé sur une période volontairement courte. Le choix fut fait de se concentrer sur des chantiers de modernisation en interne à la MDA et en faveur de la structuration des réseaux sur le territoire, qui se révèlent être des leviers d’action portant les grands enjeux du prochain schéma. Trois objectifs ont guidé ce schéma : accompagner la mise en réseau, favoriser l’attractivité des bibliothèques et développer la transmission des contenus culturels et numériques.

Marqué par une crise sanitaire inédite et des changements d’exécutifs locaux et départementaux, le schéma 2020 – 2022 a permis avant tout d’investir des chantiers internes de modernisation de la MDA, redéfinissant les services proposés et les orientations futures de la médiathèque. Afin d’accompagner au mieux les besoins des bénévoles et des salariés des bibliothèques, l’équipe de la MDA a été réorganisée pour plus d’efficacité dans le suivi des partenaires à l’échelle de chaque territoire intercommunal. Elle a par ailleurs conduit une réinformatisation complète et réaménagé ses locaux (Veyras et Vernosc) pour pouvoir proposer un accueil sur place des partenaires. Cet aménagement des espaces s’est fait conjointement à un travail sur la politique documentaire de la MDA qui visait à rajouter les collections et les rendre plus attractives. En vue de mieux servir les bibliothèques, les modalités de desserte ont été entièrement révisées, proposant une augmentation du nombre de navettes de livraison, passant la fréquence de sept à dix passages par an. Enfin, l’ouverture des ressources numériques à tous les Ardéchois est venue impulser une nouvelle dynamique dans la diffusion des contenus culturels numériques en Ardèche.

Vis-à-vis des territoires, afin d’encourager des dynamiques de mise en réseau et de projets territoriaux de lecture publique, différents leviers d’action ont été mis en place comme l’accès à une formation spécifique pour les réseaux sur un principe “d’accompagnement sur mesure”. Les territoires volontaristes se sont aussi vu offrir un accompagnement individualisé et une aide concernant leur préfiguration de réseau.

CARTE DES RESEAUX DE BIBLIOTHÈQUES

- Bibliothèque
- Territoire en réseau
- Limites communales
- Limites intercommunales
- Limites départementales



Sources : DPT07/Direction Culture Sport Jeunesse Vie Associative
Réalisation : MDA-SAB/A. Cellier - septembre 2023

❖ LES PRIORITES DU NOUVEAU SCHEMA 2024-2028

➤ TROIS AXES ET SEPT OBJECTIFS

La lecture publique est essentielle pour les habitants du territoire ardéchois, favorisant leur émancipation individuelle mais aussi la création de lien social. Porteuse d'enjeux culturels et sociaux, la lecture publique est un pilier fondamental dans la construction du citoyen au sein de la société, notamment pour les plus jeunes générations.

A cet égard, le Département réaffirme son soutien à l'ensemble des bibliothèques, souvent seul et unique lieu culturel au sein d'une commune, ainsi qu'à leurs partenaires, et met tout en œuvre pour leur permettre de déployer un service de qualité et adapté aux besoins des habitants. Cette priorité départementale visant à améliorer le service aux usagers se place en colonne vertébrale du nouveau schéma de lecture publique, se déclinant en trois axes prioritaires et sept objectifs opérationnels.

Dans un souci de lisibilité et de simplification, d'optimisation des moyens et de concertation permanente avec les collectivités locales, le nouveau schéma départemental de lecture 2024 – 2028 s'inscrit dans la continuité des précédents plans d'action de la MDA. Conformément aux injonctions de la Loi Robert et à l'impulsion donnée depuis 2020, le Département entend s'appuyer sur le développement des réseaux de lecture publique à une échelle supra-communale pour pérenniser la vitalité des bibliothèques et veiller à l'équité territoriale. Penser un projet territorial de lecture publique à plusieurs suppose un partenariat étroit entre la MDA, les collectivités locales (EPCI et communes) et les équipes des bibliothèques (salariés et bénévoles) et un double mouvement : une évolution des services de la MDA proposés aux bibliothèques partenaires et une complémentarité entre les actions du Département et l'engagement des collectivités.

Cette ambition se traduit dans les 3 axes prioritaires du Schéma départemental de lecture publique 2024 – 2028 :

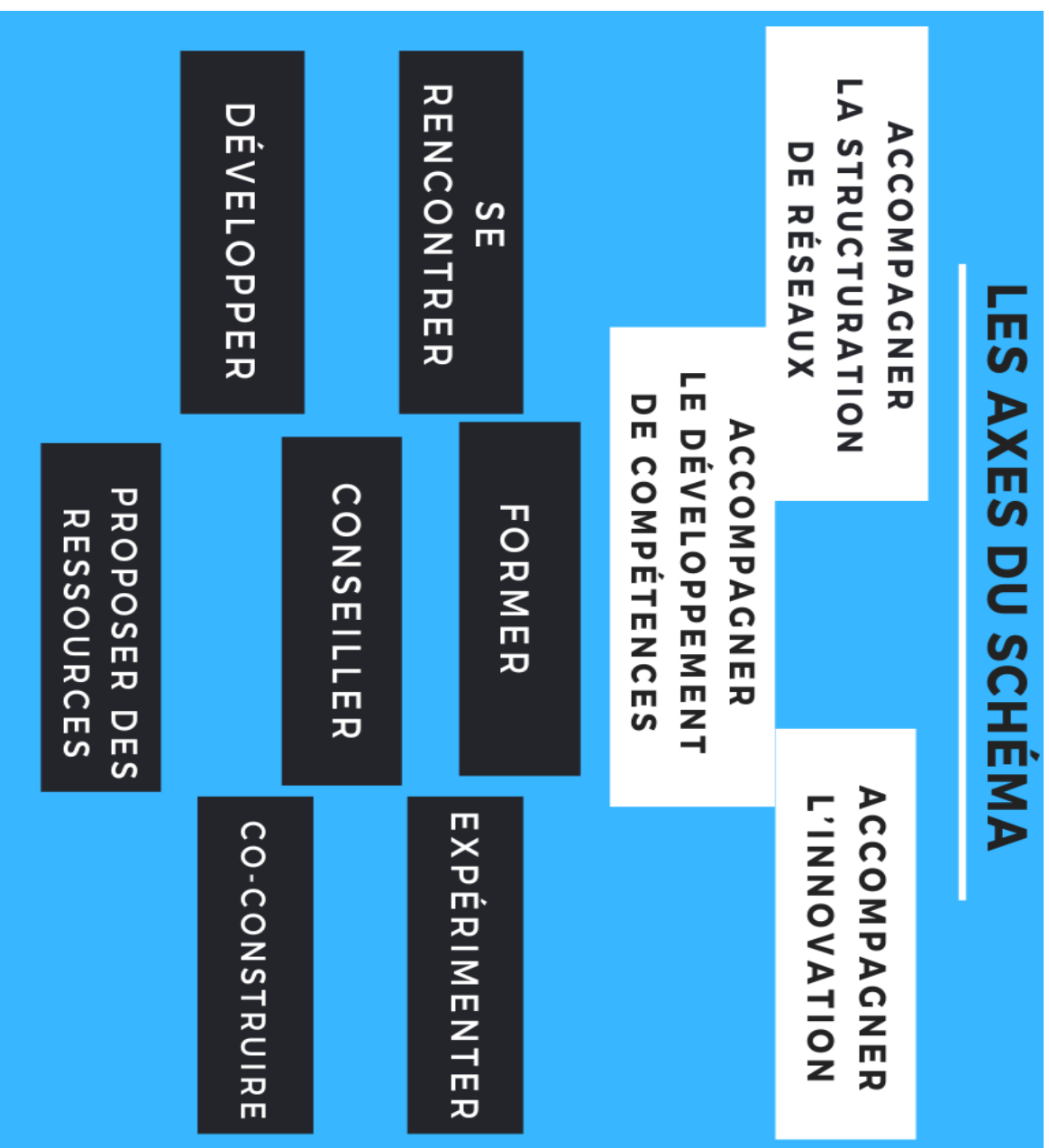
- ❖ Accompagner la structuration de réseaux
- ❖ Accompagner le développement des compétences
- ❖ Accompagner l'innovation

La MDA déclinera ces axes grâce à sept objectifs opérationnels :

- Se rencontrer
- Développer
- Former
- Conseiller
- Proposer des ressources
- Expérimenter
- Co-construire

Ces grandes orientations sont issues des travaux menés dans le cadre du schéma précédent et des besoins exprimés par le tissu d'acteurs : diverses enquêtes, entretiens et sondages ont été effectués durant les années 2020-2023 auprès des bibliothèques du territoire, des lecteurs et des EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant). Plusieurs réunions d'équipe et ateliers de travail ont été conduits au sein de l'équipe de la MDA pour construire et définir les actions à mener durant la durée de ce schéma auprès des bibliothèques du territoire.

LES AXES DU SCHÉMA



◆ **1er Axe : Accompagner la mise en réseau des bibliothèques à l'échelle territoriale**

Conformément à la loi Robert et aux chantiers amorcés par le précédent schéma, la MDA accompagne, impulse, soutient et valorise les dynamiques de structuration des bibliothèques du territoire en réseau à l'échelle des 18 territoires intercommunaux en Ardèche. A cette fin, elle encourage les bibliothèques hors réseau à s'associer en mutualisant un ou plusieurs services et les réseaux à conforter leur organisation.

La mise en réseau : Tout le monde y gagne !	
Un service plus qualitatif pour la population	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Davantage de personnes touchées ▪ Une équité d'accès ▪ Une offre documentaire enrichie ▪ Une mise à disposition réactive des documents ▪ Des actions culturelles en coopération ▪ Une carte unique pour toutes les bibliothèques ▪ Des emprunts et retours sur l'ensemble du réseau ▪ Etc...
Un maillage territorial dynamique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une logique de proximité, de solidarité et de complémentarité entre les partenaires du réseau ▪ Des équipements intercommunaux offrant un service de proximité ▪ Un partage autour de projets collectifs et fédérateurs ▪ Une mutualisation de compétences et de bonnes pratiques ▪ Une meilleure visibilité de l'offre de lecture publique pour les habitants ▪ Etc...

<p>Divers niveaux de coopération possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une informatisation complète ou partielle des bibliothèques ▪ Une coordination des horaires, tarifs, programmes d'actions... ▪ Des activités en commun (action culturelle, communication...) ▪ Une mutualisation des moyens humains et financiers ▪ Un poste de coordinateur de réseau ▪ Une bibliothèque tête de réseau ▪ Une mutualisation des moyens logistiques ▪ Etc....
<p>La mobilisation de l'EPCL auprès des communes et du Département :</p> <p>Souhaitable mais non obligatoire !</p>	<p>Avantages de la mobilisation de l'EPCL :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un transfert de compétences du niveau communal au niveau intercommunal ▪ Une gestion unique des lieux, des services, etc... ▪ Une coopération entre bibliothèques municipales et intercommunales ▪ Des coopérations spécifiques hors prise de compétence globale ▪ Etc...

→ **Se rencontrer**

La Médiathèque départementale de l'Ardèche met tout en œuvre pour favoriser la rencontre de ses partenaires et des partenaires entre eux, en privilégiant l'accueil dans ses locaux, à travers l'organisation de temps dédiés et grâce à sa présence régulière sur le terrain. Grâce au conséquent chantier de réaménagement des espaces de la Médiathèque et de rajeunissement des collections, la MDA a pu expérimenter durant le précédent schéma un nouveau format d'accueil des bibliothèques partenaires. La proximité, les conseils personnalisés dans le choix de la collection ainsi que les possibilités de rencontres d'autres agents des bibliothèques se sont vus ainsi renforcés. Afin de pérenniser cette avancée, la MDA ouvre l'accueil sur place à tous selon un calendrier de réservation de créneaux.

Les rencontres sont de plus impulsées grâce à l'organisation de plusieurs instances animées ou initiées par la MDA : les rencontres professionnelles, les rencontres autour des outils d'animation, les kiosques de nouveautés (qui mettent en valeur une sélection de documents), les témoignages autour de projets collaboratifs ainsi que les partages d'expériences. La MDA continuera à faire évoluer et à impulser ces moments de rencontres et de partage des acteurs culturels du territoire.

La MDA porte une attention particulière au lien qu'elle tisse avec les élus du territoire. Elle va à leur rencontre afin de présenter ses missions et le rôle des bibliothèques, mais aussi de connaître leurs besoins en matière de lecture publique et de les accompagner dans leurs projets attendants. Organiser des rencontres favorisant l'interconnaissance des élus de plusieurs villes différentes, intégrant éventuellement les équipes des bibliothèques, fait partie des actions que la MDA cherche à développer.

→ **Développer**

La MDA accompagne le développement des structures partenaires en leur offrant différents services. Ils sont accessibles aux bibliothèques dont les tutelles choisissent de signer une convention de développement de la lecture publique avec le Département. Différents types de conventions permettent de fixer des objectifs communs et d'ajuster le niveau de service offerts aux structures partenaires (voir annexe) en fonction des besoins réels. Afin de valoriser et soutenir la structuration en réseau, le niveau de service offert est plus favorable aux bibliothèques agissant de manière concertée. Les conventions adressées aux collectivités disposant de bibliothèques hors réseaux prévoient un certain engagement des équipes pour offrir un service qualitatif minimal à la population qu'elles desservent. Les critères exigés s'inspirent des préconisations du ministère de la Culture. Parmi eux figurent un budget minimum affecté, un local dédié, des actions culturelles menées, des bénévoles formés, etc.

Les bibliothèques autonomes, implantées dans les villes de plus de 8 000 habitants, se définissent par une taille et des moyens conséquents. Leurs attentes ne se situent donc pas au niveau de l'offre documentaire que pourrait proposer la MDA. Afin d'accompagner aussi

ces établissements, la MDA leur propose des services complémentaires au prêt de documents.

Afin de garantir le bon processus de développement des bibliothèques du territoire, la MDA entretiendra un dialogue permanent avec les élus du territoire. La médiathèque départementale soutiendra également le dialogue entre les équipes des bibliothèques et les élus locaux, afin que les projets culturels et de développement puissent être construits conjointement. Des instances de rencontre et de dialogue avec les équipes des bibliothèques, les élus du territoire et la MDA seront organisées, en cohérence avec les autres pans de politiques culturelles du Département (Education artistique et culturelle, enseignements artistiques, patrimoines, soutien des acteurs culturels notamment).

◆ 2e Axe : Accompagner le développement des compétences

S'adapter aux évolutions du secteur et anticiper l'offre de lecture publique de demain, nécessite une évolution des compétences de chaque partenaire et une expertise spécifique. La MDA accompagne ainsi les agents des bibliothèques partenaires (bénévoles ou salariés) en leur proposant une offre de formation diversifiée, des conseils individualisés ainsi qu'un accompagnement à la gestion des ressources mises à disposition. En interne, la Médiathèque départementale porte aussi une attention particulière à la montée en compétences de son équipe afin de garantir un accompagnement sur mesure adapté à chaque situation.

→ **Former**

Conformément à la Loi Robert, la MDA accompagne la formation des salariés et des bénévoles travaillant dans les bibliothèques par le biais de son programme de formation, accessible aux structures conventionnées. Ce riche programme aborde une diversité de questions métiers et d'enjeux actuels, qui permettent aux stagiaires de monter en compétences dans les domaines choisis. De plus, des formations "sur mesure" sont proposées aux bibliothèques en réseau. Ces dernières peuvent définir un sujet spécifique de formation adapté à leur territoire et bénéficier d'une subvention apportée par la MDA pour financer l'intervenant.

La formation initiale est essentielle pour les bénévoles d'une bibliothèque, en particulier lorsqu'ils en sont le responsable. Elle dispense à ses stagiaires les premières connaissances et bases de la gestion d'une bibliothèque. Afin de garantir l'accès le plus large des bénévoles à cette formation, la MDA fait évoluer son format.

La Médiathèque départementale a à cœur de diffuser la connaissance des bibliothèques et l'information sur leurs services à tous les acteurs concernés, sans se limiter aux agents des bibliothèques. Pour ce faire, elle ouvre un certain nombre de ses formations aux élus du territoire et aux acteurs culturels, sociaux éducatifs.

La MDA porte une attention particulière à la montée en compétences de son équipe. Les agents de la MDA sont incités à prendre part à des formations et à rediffuser les savoirs acquis. Ils sont également invités à rejoindre des projets transversaux qui dépassent leur champ usuel d'intervention ainsi qu'à développer leur polyvalence.

→ **Conseiller**

Les agents référents de territoire de l'équipe de la MDA sont à l'écoute des besoins des bénévoles et salariés du territoire. Les référents prodiguent des conseils sur le choix des collections lors de l'accueil sur place. Ces conseils peuvent également porter sur la gestion de la bibliothèque ainsi que l'accompagnement d'initiatives de projets et actions culturelles. Mobilisés, il se déplacent sur le territoire pour entretenir un lien de proximité avec les équipes et leurs réalités.

Afin de garantir une cohérence des modalités d'accompagnement, profiter d'échanges d'expériences et alimenter un observatoire de la lecture publique en Ardèche, des revues de territoire sont régulièrement organisées au sein de la MDA et de la direction Culture Sport Jeunesse et Vie associative. Ces dernières permettent aux référents de partager l'état des lieux des territoires dont ils assurent le suivi afin de préparer au mieux les actions à mener. Les agents polyvalents contribuent à ce partage en faisant remonter les informations perçues lors de leur déplacement sur le territoire.

→ **Proposer des ressources**

La MDA met à disposition une collection de plus de 450 000 livres, CD et DVD, ainsi que des outils d'animation et d'exposition. Cette collection est empruntable gratuitement par les bibliothèques conventionnées sur une durée qui dépend de la typologie du conventionnement (en réseau ou hors réseau). D'autre part, la Médiathèque départementale propose aussi une importante offre de ressources numériques en ligne (livres numériques, mangas, musique, webradios, presse, vidéos de concerts, films documentaires) accessible gratuitement à tous les Ardéchois sur inscription en ligne.

Afin d'accompagner au mieux les équipes des bibliothèques dans leur choix d'emprunt de documents, la MDA a réalisé d'importants travaux pour permettre l'ouverture du choix sur place et sa généralisation. Tous les agents des bibliothèques conventionnées peuvent dorénavant réserver un créneau de visite et venir choisir à la MDA les documents qu'ils souhaitent emprunter, accompagnés par leur référent de territoire. Ceci permet aux agents des bibliothèques d'avoir accès à un grand choix d'ouvrage et de bénéficier des conseils individualisés prodigués par les référents. Cette modalité du choix sur place est privilégiée dans la démarche de la Médiathèque départementale au vu de la plus-value qu'il apporte en termes d'accompagnement des bibliothèques. La MDA cherche constamment à offrir le meilleur service à ses partenaires et portera en ce sens une attention continue à l'attractivité et au confort des espaces.

Les agents des bibliothèques du territoire peuvent réserver les documents à emprunter soit en choisissant sur place à la MDA, soit en les sélectionnant via le catalogue en ligne de la médiathèque départementale. Afin d'optimiser ses services, la MDA continue à faire évoluer les modalités de sa desserte documentaire. En ce sens, elle privilégiera la livraison des bibliothèques non implantées à proximité de l'un des deux sites de la MDA.

La MDA poursuit l'objectif principal d'accompagner le développement des compétences des agents des bibliothèques, notamment dans le domaine documentaire. Pour ce faire, les référents de territoire accompagneront les choix de réservation de documents sans se substituer aux emprunteurs. Des sélections documentaires thématiques seront effectuées par les bibliothécaires de la MDA pour offrir des exemples de kits cohérents aux bibliothèques partenaires.

◆ **3e Axe : Accompagner l'innovation**

Afin de “faire ensemble autrement”, la MDA veille, encourage, accompagne et valorise les nouveaux projets et les démarches innovantes. Dans un le cadre plus global des politiques portées par la collectivité départementale, la MDA se mobilise régulièrement pour contribuer à des projets transversaux réunissant différents services.

→ **Expérimenter**

La Médiathèque départementale de l’Ardèche construit actuellement sa candidature pour un Contrat Départemental Lecture (CDL) qui lui permettra d’obtenir des financements de l’Etat afin de soutenir de nouveaux projets. Ce contrat viendra soutenir les projets innovants portés par les territoires eux-mêmes, mais aussi en impulser et les diffuser. Les projets concernés par le CDL doivent être en accord avec les grandes orientations du schéma de lecture publique, et notamment l’accompagnement à la structuration de réseaux sur le territoire. De plus, une attention particulière sera portée aux enjeux et thématiques actuels, ainsi qu’aux publics cible du Département, les jeunes et les personnes vulnérables.

La MDA projette de plus le montage d’une labélisation “Bibliothèque Numérique de Référence” (BNR). Par le biais de ce financement de l’Etat, la Médiathèque départementale compte soutenir la diffusion des ressources numériques ainsi que leur médiation sur le territoire.

Outre ces deux contrats, la MDA a la volonté de valoriser et soutenir les nouveaux projets et démarches innovantes en les impulsant ou en les accompagnant, en lien étroit avec ses partenaires.

→ **Co-construire**

L’ensemble des actions impulsées par la MDA visent à soutenir l’innovation. Parmi les nouveaux projets qui seront soutenus, la MDA privilégiera ceux impliquant une démarche de coopération et de solidarité entre plusieurs bibliothèques. Afin d’obtenir un financement pour accompagner ces nouveaux projets, la MDA monte un Contrat Départemental Lecture avec l’Etat. Le dossier de financement privilégie les projets co-construits, mettant notamment en évidence les avantages tirés d’une mutualisation des coûts et de la logistique, ainsi que les rencontres et échanges de bonnes pratiques entre agents de bibliothèques.

Dans le cadre des politiques et actions déployées par le Département, la MDA prend part aux projets transversaux réunissant différents services départementaux. Les projets partenariaux liant la Médiathèque et les services de la DCSJVA permettront de développer l’Education Artistique et Culturelle (EAC). L’EAC est un dispositif impulsé par l’Etat et développé à l’échelle nationale, qui a pour objectif d’encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, par l’acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres,

la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle. Cette dynamique se décline aussi localement auprès de l'ensemble des habitants et dans une logique de formation tout au long de la vie.

❖ LES MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

➤ UN CONTRAT D'OBJECTIF PAR TERRITOIRE

La Médiathèque départementale de l'Ardeche présentera officiellement son nouveau schéma 2024 - 2028 en janvier 2024 à Privas, sous le format d'une rencontre publique. Durant les mois qui suivront, l'équipe de la MDA viendra présenter les nouvelles orientations du schéma dans chaque collectivité conventionnée, en agrémentant ces axes généraux d'un diagnostic de territoire exposant la situation de la lecture publique de la collectivité en question. Cette présentation individualisée sera l'occasion pour les élus et les équipes des bibliothèques du territoire de discuter des orientations futures à donner au sein du partenariat entre la MDA et la collectivité.

Suite à ces différentes sessions de présentation et de dialogue autour du nouveau schéma, la construction de nouvelles conventions avec les collectivités partenaires pourra commencer. Ces conventions sont pensées dans une démarche de co-construction entre la Médiathèque départementale, les élus du territoire et les équipes des bibliothèques concernées. La définition du périmètre co-construit de la convention sera entériné par la validation politique de cette contractualisation. Les élus départementaux seront mobilisés tout au long du processus et seront présents lors de la signature de cette convention afin de marquer ensemble le début d'un nouveau partenariat.

La MDA accompagnera les bibliothèques et collectivités partenaires selon les modalités définies. Un accompagnement particulier sera réservé aux collectivités qui s'engagent dans une démarche de construction de réseau de bibliothèques. Un comité de suivi sera mis en place, réunissant des membres de l'équipe de la MDA, des équipes des bibliothèques, et des élus du territoire, afin d'accompagner et de superviser l'avancée des projets listés dans la convention définie ensemble.

La convention est signée pour une durée de trois ans. Dans le cas des bibliothèques hors réseau, la bibliothèque partenaire s'engage à atteindre les critères définis dans le conventionnement au bout des trois ans. Un comité de suivi sera mis en place, regroupant des membres des deux côtés partenaires de la convention. Il sera chargé de suivre et d'évaluer la progression des bibliothèques durant cette période.

Une attention sera portée à la cohérence de ces contrats avec d'autres déjà existants en matière culturelle (EAC, Enseignements artistiques, accompagnement des structures culturelles) dans une logique prospective de projet culturel de territoire.

➤ LE CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Période	Mise en œuvre du Schéma 2024 – 2028
Janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation ouverte à tous du Schéma départemental de lecture publique à l'Hôtel du Département - Privas - Début des nouvelles modalités de desserte et d'accueil du choix sur place
Février 2024 – printemps 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du schéma sur les territoires auprès des équipes de bibliothèques et des élus - Concertation entre la MDA et chaque collectivité autour du futur conventionnement
2024 – 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des instances de suivi des nouvelles conventions - Accompagnement des réseaux existants, en structuration ou en projet - Accompagnement des bibliothèques hors réseau afin de répondre aux critères de conventionnement
En interne	<ul style="list-style-type: none"> - Début des projets CDL - Evolution de la politique documentaire et des espaces documentaires de la MDA en concertation avec les territoires - Construction du dossier BNR

➤ **LES OUTILS ET SUBVENTIONS**

■ **Les Types de conventionnement**

Bibliothèques en réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux collections physiques et numériques de la MDA selon un large choix - Livraison prioritaire - Prêt des outils d'animation sur 6 mois - Accès des bénévoles et salariés des bibliothèques au programme de formations de la MDA - Financement de formations sur mesure - Prioritaire pour les appels à projets d'action culturelle - Accompagnement et conseils individualisés
Bibliothèques hors réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux collections physiques et numériques de la MDA selon un prorata par habitant - Livraison non prioritaire - Prêt des outils d'animation sur 2 mois - Accès des bénévoles et salariés des bibliothèques au programme de formations - Non prioritaire pour les appels à projets d'action culturelle - Accompagnement et conseils individualisés
Bibliothèques autonomes	<ul style="list-style-type: none"> - Accès au programme de formations - Offre d'action culturelle - Prêt d'expositions et malles thématiques - Accompagnement et conseils individualisés

- **Les Critères de conventionnement**

Critères du conventionnement	<ul style="list-style-type: none"> - 4h d'ouverture par semaine minimum - 1 budget d'acquisition de 50 c par habitant minimum - 1 budget d'action culturelle - 1 local dédié à la bibliothèque de 30 m2 minimum - 1 ordinateur, 1 connexion internet, 1 mail dédié - 1 interlocuteur désigné - Formation initiale suivie - 2 actions culturelles sur l'année a minima - Participer à la vie du réseau/ faire des projets communs avec 1 autre bib minimum
Nota Bene	<p>Les critères sont appliqués à la bibliothèque hors réseau ou au réseau dans son ensemble. Le réseau est libre d'administrer ces critères entre les différentes bibliothèques qui le composent.</p>

- **Les subventions accordées par la MDA**

Accompagnement à la mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adressé aux EP CI/échelon supra-communal ▪ Co-financement plafonné à 15 000 euros de subvention MDA <p>Peut comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une aide au poste de coordinateur, sur 3 ans - l'intervention de Cabinet d'étude ou tout accompagnement extérieur de projets de construction de réseau - un diagnostic de territoire - une aide à l'animation du réseau - une formation sur mesure autour d'un sujet lié au réseau
Appel à projets Action culturelle (via le CDL)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adressé en priorité aux EP CI/ Rayonnement intercommunal du projet ▪ Co-financement d'un projet collaboratif porté par des bibliothèques ▪ Co-financement plafonné à 10 000 euros de subvention MDA pour les bibliothèques en réseau et 5 000 euros pour les bibliothèques hors réseau ▪ Accompagnement à la construction du dossier de candidature

- **Les subventions accordées par le Département et l'Etat**

<p>Atout ruralité (Aide du Département)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction de bâtiments ▪ Informatisation de la bibliothèque ▪ 2 candidatures à l'année maximum par collectivité tout domaine confondu
<p>Contrat Territoire Lecture (Aide de l'Etat)</p>	<p>Financement accordé par la DRAC sur 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale ▪ Actions dans ou hors-les-murs destinées aux publics éloignés du livre ▪ Développement du numérique sur un territoire, généralement départemental ▪ Accompagnement de projets de construction durant leur phase de préfiguration <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimentation de nouveaux services ou de nouveaux partenariats
<p>DGD (Aide de l'Etat)</p>	<p>Financement accordé pour les collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction et l'aménagement d'équipements de Lecture Publique ▪ Equipement en mobilier ▪ Equipement informatique ▪ Développement de services numériques ▪ Extension des horaires d'ouverture ▪ Développement des collections ▪ Conservation du patrimoine et numérisation des collections ▪ Acquisition d'un véhicule de desserte



Hôtel du département
Quartier la Chaumette
BP37 - 07007 Privas Cedex
Ardeche.fr

Direction Culture, Sport, Jeunesse, Vie associative
Médiathèque départementale de l'Ardèche
bibliotheque.departementale@ardeche.fr
Lecture.ardeche.fr
Tel : 0475660590

Site de Vernosc
Zone de Fontas
1029 Route du Bourg
07420 Vernosc-lès-Annonay

Site de Veyras
482 Chemin de Many
BP737 - 07007 Privas

Règlement d'aide à la mise en réseau

- **Objet**

Dans le cadre des grandes orientations du Schéma de Lecture Publique, le Département soutient la construction de réseaux de bibliothèques sur le territoire ardéchois. Il est formalisé par une convention décrivant les modalités de partenariat entre le Département, les intercommunalités et les communes. Plusieurs leviers d'accompagnement et de développement sont mobilisables par les territoires conventionnés selon leur situation, dont la possibilité de bénéficier d'un co-financement du Département.

Les aides financières du Département liées à la mise en réseau sont les suivantes :

- **Une aide au poste de coordinateur du réseau**

Les collectivités qui procèdent à une mise en réseau de leurs bibliothèques et au recrutement d'un poste de coordinateur du réseau peuvent bénéficier d'un co-financement du Département durant trois ans dans le cadre d'une convention de partenariat.

Le coordinateur réseau est en charge de faire évoluer, avec les élus et autres techniciens de la lecture publique et bénévoles, les services proposés aux habitants. Il dynamise et valorise l'activité des bibliothèques. Référent pour les acteurs locaux et les partenaires institutionnels, personne-ressource, il suggère des améliorations et des projets nouveaux. Fédérateur, il mutualise les compétences et favorise les liens avec les membres du réseau.

Préconisation : Dans la mesure du possible, le poste créé doit répondre aux critères suivants :

- Poste de Catégorie B ou A ;
- Filière culturelle, secteur patrimoine de préférence, ou agent de toute filière possédant les compétences requises. A défaut, formalisation d'une formation spécialisée conçue avec et validée par la Médiathèque Départementale de l'Ardèche ;
- Poste de titulaire, en CDI ou sur un CDD de trois ans renouvelables ;
- La MDA se propose d'accompagner le processus de recrutement si l'intercommunalité le juge nécessaire

- **Une aide aux formations sur mesure**

Afin d'accompagner les collectivités dans leur réflexion, construction et animation d'un modèle de réseau adapté aux besoins de leur territoire, le Département cofinance des formations sur mesure. Ces formations peuvent prendre la forme de diagnostics de territoires, de formations spécifiques sur des sujets liés au réseau ou d'ateliers de réflexion pour les élus et/ou les bibliothèques. Les formations sur mesure font systématiquement appel à des intervenants extérieurs.

- **Conditions d’octroi**

Sont éligibles au soutien du Département toutes les Intercommunalités et structures supra-communales ardéchoises qui procèdent ou réfléchissent à une mise en réseau de leurs bibliothèques.

- **Montant de la subvention départementale**

L’aide est accordée sur la durée de la convention. Le montant, modulé selon l’ampleur du projet, sera soumis au vote de la Commission Permanente chaque année.

Le montant des aides du Département est plafonné à 15 000 euros par an.

- **Modalités d’évaluation**

Les demandes seront instruites par les services de la MDA en fonction de l’ampleur du projet de mise en réseau et soumises au vote de la Commission Permanente du Département.

- **Modalités administratives**

Les collectivités conventionnées avec le Département au titre des “bibliothèques en réseau” doivent formuler une demande de soutien chaque année présentant le bilan N-1 (excepté la 1ère année de demande), le projet de l’année N et le budget détaillé du projet.

Le versement de la subvention se fait après le vote de la Commission permanente.

Appel à projets d'Action Culturelle

- **Objet**

Dans le cadre des grandes orientations du Schéma de Lecture Publique, et d'un Contrat Départemental Lecture signé avec la DRAC, le Département souhaite soutenir les projets partenariaux d'action culturelle des bibliothèques ardéchoises. Des conseils seront délivrés par les référents du territoire concerné et la chargée d'action culturelle pour le montage du dossier de candidature. L'aide apportée sera un financement.

Un projet partenarial d'action culturelle est porté conjointement par plusieurs bibliothèques qui font intervenir des artistes et/ou des intervenants professionnels dans leur projet.

- **Conditions d'octroi**

Les bibliothèques candidates doivent respecter un certain nombre de critères :

- Les bibliothèques ardéchoises ayant conventionné avec la MDA
- Le projet doit être porté par plusieurs bibliothèques conjointement (2 minimum) et désigner un interlocuteur chargé du dialogue avec la MDA.
- Les bibliothèques doivent faire appel à des artistes et/ou des intervenants professionnels durant l'action culturelle.
- Pour les bibliothèques situées sur un territoire disposant d'une convention d'Education artistique et culturelle, les partenaires sont incités à se rapprocher du coordinateur CTEAC en tant que personne ressource.
- Trois thématiques sont traitées dans le projet d'action culturelle : la musique, le débat citoyen autour de l'écologie/la parité/ l'éducation aux médias et le patrimoine. Les bibliothèques peuvent traiter au choix une ou plusieurs des thématiques citées lors de la construction de leur projet. Il est possible de croiser ces thématiques avec différentes disciplines artistiques (spectacle vivant, littérature, arts plastiques...).
- Une attention particulière est portée aux deux publics cibles, les jeunes et les personnes vulnérables, au sein du projet.

- **Montant de la subvention départementale**

L'aide accordée est plafonnée à 10 000 euros pour les bibliothèques en réseau et à 5000 euros pour les bibliothèques hors réseau. Le montant sera ajusté selon l'ampleur du projet.

Les bibliothèques ne peuvent candidater deux années de suite. Cette aide peut être cumulée avec les autres aides à la mise en réseau.

Pour les intercommunalités bi-départementales, seules les communes situées sur le territoire de l'Ardèche pourront bénéficier de l'offre de service sur la part financée par le Département.

- **Critères d'évaluation**

Un comité d'instruction composé de membres de l'équipe de la MDA et éventuellement d'un chargé de mission du Service Culture Jeunesse étudiera les projets d'action culturelle. Par la suite, ces projets seront proposés à la Commission Permanente du Département pour attribution de l'aide et signature d'une convention fixant les engagements réciproques.

Les projets seront sélectionnés selon les critères suivants : intérêt pédagogique du projet, originalité, qualité du partenariat, équilibre budgétaire, co-financement.

- **Modalités administratives**

Les bibliothèques candidates doivent construire leur dossier de candidature accompagnées par leur référent de territoire.

Pour la demande de subvention annuelle, les porteurs de projet doivent transmettre avant le 30 avril de chaque année :

- La description du projet d'action culturel et notamment les thématiques travaillées, le public cible, les artistes/intervenants durant l'action les porteurs du projet, le nom des porteurs du projet, les financements.
 - Courrier de demande de subvention et la délibération donnant délégation aux Maires ou au Président de l'intercommunalité pour demander une subvention.
 - Le détail et le coût du projet
- Le paiement de la subvention se fera après le vote de la Commission Permanente.

1.4 - PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD) 2024-2029 DE L'ARDECHE

RAPPORT DU PRESIDENT

Parce qu'avoir un logement est nécessaire à tout un chacun pour asseoir son autonomie, pour s'intégrer dans la vie, le droit au logement est une priorité de l'action publique.

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) entend contribuer à cela pour aider les personnes fragilisées, sans abris ou mal logées à accéder à des hébergements ou des logements adaptés à leurs besoins, et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement.

Elaboré pour une période de 6 ans et copiloté par l'Etat et le Département, le PDALHPD comprend les mesures destinées à permettre aux personnes et aux familles éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques, ainsi que de pouvoir bénéficier, le temps nécessaire, si elles le souhaitent, d'un accompagnement correspondant à leurs besoins.

Le PDALHPD est le lieu de coordination de la mise en œuvre des dispositifs d'hébergement, de logement accompagné et de logement ordinaire. Il doit favoriser l'articulation entre les instances opérationnelles (CCAPEX, SIAO, commission de médiation DALO, PDLHI...), et la complémentarité des dispositifs d'accompagnement.

L'efficacité d'un plan départemental repose sur l'engagement de l'ensemble des acteurs, leur partage des objectifs et leur coordination dans l'action. C'est pourquoi, à partir de l'évaluation menée, l'élaboration du PDALHPD 2024 – 2029 a reposé sur une large participation.

Cette démarche s'inscrit dans la poursuite de la politique du Logement d'abord et dans une logique de continuité des actions précédemment engagées en faveur du logement des personnes défavorisées, à savoir une volonté d'approche globale, de simplification et de coordination, en mettant également l'accent sur la prévention.

Le nouveau PDALHPD se veut territorialisé, cohérent, pragmatique et opérationnel :

- Territorialisé afin d'intégrer la diversité des réalités et de mieux répondre aux besoins localisés et également pour engager une implication plus forte, et sur la durée, des territoires et des personnes concernées.
- Cohérent afin d'initier une bonne articulation avec les politiques de l'habitat et de l'action sociale.
- Pragmatique et opérationnel car les fiches action qui en ressortent doivent être lisibles, organisées et hiérarchisées, tournées vers une mise en œuvre concrète, positionnées dans le temps et évaluables tout au long de la période 2024-2029.

Le nouveau Plan constitue un document cadre institutionnel partenarial. Il définit, pour la période 2024 - 2029, la politique départementale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des publics défavorisés, de l'hébergement et du logement accompagné.

Il traite également de l'ensemble des politiques menées en matière de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et propose des spécificités en fonction de ses différents publics cibles. Il porte enfin un regard appuyé sur les parcours logement dit « complexes » et cherche notamment à renforcer les liens entre le champ du logement, de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé pour garantir une approche globale.

Les orientations et fiches actions sont déclinées autour de 4 axes :

- 1 - Adapter l'offre de logement et d'hébergement aux besoins des publics du plan ;
- 2 - Améliorer la fluidité des parcours par une meilleure coordination et une adaptation des accompagnements ;
- 3 - Assurer le maintien dans des conditions d'habitat durables et décentes ;
- 4 - Renforcer l'animation et l'approche territoriale du PDALHPD.

Par conséquent, il est proposé :

- **D'approuver** le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2024-2029, tel que figurant en annexe 1.

PROJET DE DELIBERATION**N° 1.4.1**

D.G.A

Solidarités

Service Instructeur

DIRECTION

Accompagnement Social, Insertion et Emploi

SERVICE

Action Sociale et Logement

PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD) 2024-2029 DE L'ARDECHE

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1424 et L3211-1 ;
- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment le livre II, titre VI, chapitre 2 et 3 ;
- Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L.312.3 ;
- Vu** la loi modifiée n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ;
- Vu** la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;
- Vu** la loi n° 2004-809 du 13 aout 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, notamment son article 65 ;
- Vu** la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions ;
- Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme renoué ;
- Vu** la loi n°2017-86 du 27 mars 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté ;
- Vu** la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- Vu** le décret n°2017-1565 du 14 novembre 2017 relatif aux PDALHPD ;
- Vu** la délibération n°5.11.1 du Conseil départemental du 11 décembre 2017 approuvant le PDALHPD 2018-2023 ;
- Vu** la délibération du 16 décembre 2019 N° 1.7.1 du Conseil départemental adoptant les orientations du schéma des solidarités 2020-2024 ;
- Vu** les crédits inscrits au budget départemental 2023 ;
- Vu** les consultations respectives du Comité responsable et de la Commission partenariale du PDALHPH du 18 octobre 2023 ;
- Vu** l'avis de la Commission hébergement et accès au logement du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 23 novembre 2023 ;
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le nouveau plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2024-2029 de l'Ardèche, tel que figurant en annexe 1.

**Plan départemental d'action pour le logement et
l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)
2024-2029 de l'Ardèche**

Version du 20 octobre 2023

Sommaire

En préambule	4
Le cadre réglementaire	5
Le cadre juridique	5
Un plan qui s’inscrit dans la poursuite de la politique du Logement d’abord et de la mise en place du Service public de la rue au logement.....	8
Les missions du PDALHPP	10
Les articulations avec les politiques publiques de l’habitat et de l’action sociale.....	10
Les publics du PDALHPP.....	12
L’élaboration du PDALHPP 2024 – 2029 de l’Ardèche	15
La gouvernance du PDALHPP de l’Ardèche	16
Le comité de pilotage du Plan.....	16
Le comité technique du Plan.....	16
Le comité partenarial.....	16
Les rencontres partenariales à l’échelle des bassins de vie.....	17
Synthèse du diagnostic départemental	18
Les données clés du département sur la précarité dans le logement.....	18
Les principales réalisations du PDALHPP 2018 – 2023 et les enjeux pour l’avenir	25
Les orientations et le plan d’action.....	30
AXE 1 - Adapter l’offre de logement et d’hébergement aux besoins des publics du plan ... 32	
Fiche action 1 - Améliorer l’offre de logements sociaux abordables pour les publics du Plan	32
Fiche action 2 – Renforcer la mobilisation du parc privé dans l’accueil des publics du plan	35
Fiche action 3 – Adapter l’offre d’hébergement et logement adapté de manière territorialisée ...	37
Fiche action 4 – Répondre aux besoins des personnes pour lesquelles les solutions classiques sont durablement ou momentanément inadaptées.....	40
AXE 2 – Améliorer la fluidité des parcours par une meilleure coordination et une adaptation des accompagnements	42
Fiche action 5 – Permettre au SIAO de jouer son rôle de « clé de voûte » du service public de la rue au logement.....	42
Fiche action 6 – Favoriser les accès vers le logement de droit commun.....	45
Fiche action 7 – Avoir une meilleure visibilité des accompagnements, pour assurer une meilleure orientation et leur complémentarité.....	47
Fiche action 8 – Adapter les accompagnements en renforçant la pluridisciplinarité et les pratiques d’aller vers.....	49
Fiche action 9 – Renforcer le volet prévention et les interventions auprès des ménages en amont de l’assignation au tribunal.....	52
AXE 3 – Assurer le maintien dans des conditions d’habitat durables et décentes	54
Fiche action 10 – Poursuivre la dynamique engagée en matière de repérage et de suivi contre	

l’habitat indigne et dégradé.....	54
Fiche action 11 – Mieux prendre en compte la précarité énergétique : par des rénovations plus globales et plus performantes, par des conseils aux ménages.....	57
AXE 4 - Renforcer l’animation, la dimension participative et l’approche territoriale du PDALHPPD.....	59
Fiche action 12 – Rendre plus dynamiques et plus participatives les instances de pilotage du PDALHPPD	59
Fiche action 13 – Renforcer l’interconnaissance des acteurs et l’animation locale des politiques de l’habitat et du logement	61
Cartographie de l’offre d’hébergement et logement adapté financé par l’Etat début 2023	63
Glossaire	64

En préambule

Parce qu'avoir un logement est indispensable à tout un chacun pour asseoir son autonomie, pour s'intégrer socialement et professionnellement dans la société, le droit au logement doit être une priorité de l'action publique.

L'Etat et le Conseil départemental de l'Ardèche, copilotés du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, entendent poursuivre leur engagement pour l'accès et le maintien dans le logement des plus démunis. Il s'agit de garantir à toutes les Ardéchoises et les Ardéchois un logement décent et pérenne.

Cet investissement ne peut se faire qu'avec l'implication de tous les acteurs du logement et de l'hébergement : services de l'Etat, collectivités, institutions, bailleurs, associations mais également personnes concernées.

C'est pourquoi dès son élaboration, le plan s'est appuyé sur une large concertation.

Il s'inscrit bien évidemment dans la poursuite de la politique du « Logement d'abord » et aussi dans une logique de continuité des actions précédemment engagées en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

Ainsi, il assoit une volonté d'approche globale, de simplification et de coordination, en mettant également l'accent sur la réponse aux besoins et spécificités des territoires. Il consacre une part importante à la prévention, et aux parcours d'accompagnement croisant logement, santé, social, emploi.

Nous avons également souhaité renouveler la gouvernance en l'ouvrant davantage aux organismes et aux territoires.

Dans un contexte social et climatique fragile, avec des modèles économiques des acteurs du logement et de l'hébergement en mutation, des évolutions législatives et réglementaires à venir, le nouveau plan 2024-2029 constitue un document cadre institutionnel et partenarial propre à orienter et mettre en œuvre les politiques publiques du logement et de l'hébergement tant au niveau départemental qu'au plus près des Ardéchoises et des Ardéchois dans les intercommunalités et les communes.

Ce plan participe à la mise en œuvre du pacte de solidarité dans lequel le Conseil départemental de l'Ardèche et l'Etat sont résolument engagés.

Sophie ELIZEON,

Préfète de l'Ardèche

Olivier AMRANE

Président du Conseil départemental

Le cadre réglementaire

« *Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation.* »

Loi du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement, article 1.

Le cadre juridique

Les Plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALPD), ont été institués par l'article 2 de la loi Besson du 31 mai 1990. Le plan coordonne l'ensemble des actions mises en place pour répondre aux besoins des personnes précaires sans logement propre, vivant dans des conditions dégradées d'habitat ou risquant de perdre leur logement et qui ne parviennent pas, par leurs propres moyens, à trouver des solutions à leurs difficultés de logement.

Son champ d'application a été élargi au fil des ans par la législation.

Loi Besson du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement.

Elle pose le principe général de garantie du droit au logement par l'institution, dans chaque département, d'un Plan Départemental d'Action pour le Logement des personnes Défavorisées (PDALPD) copiloté par l'Etat et le Département, ainsi que la création du Fonds Solidarité Logement (FSL) pour soutenir l'accès et le maintien dans le logement.

Loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions

Elle renforce les moyens d'action du PDALPD et du FSL en instituant les accords collectifs et les chartes de prévention des expulsions, en mettant en place un dispositif d'aide à la médiation locative et en attribuant des moyens à la gestion locative aidée.

Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU)

Elle élargit les compétences du P.D.A.L.P.D. à la lutte contre l'habitat indigne.

Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Elle transfère la gestion du FSL au Conseil départemental et le transforme en un fonds unique prenant en compte également l'énergie, l'eau et le téléphone. Elle permet également la délégation des aides à la pierre et la mise en place de FSL locaux. Elle aboutit à la création du Fonds Unique Logement (FUL) en Ardèche. Elle précise que les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) doivent reposer sur un diagnostic évaluant les besoins en termes de logement mais aussi d'hébergement.

Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement (ENL)

Elle introduit de nouvelles mesures dans l'attribution des logements sociaux et inscrit, comme contenu obligatoire du PDALPD, la coordination des attributions, la prévention des expulsions locatives et la lutte contre l'habitat indigne.

Loi n° 2007-290 du 05 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures sur la cohésion sociale.

Le droit au logement est rendu opposable grâce à l'ouverture de voies de recours : le Préfet doit être en mesure de fournir un logement ou un hébergement décent dans des délais encadrés. La loi affirme le régime pour la domiciliation des personnes sans domicile stable. Elle instaure également le principe de continuité (article 4) selon lequel toute personne pourra demeurer dans un centre d'hébergement si elle le souhaite jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée soit vers une structure d'hébergement stable, soit vers un logement de droit commun adapté à sa situation.

Loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (MILLE)

Elle crée une Commission départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) et s'attache à assurer la continuité des parcours d'insertion des personnes de l'hébergement vers le logement, par la création des Plans départementaux de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (PDAHI) : sous la responsabilité de l'Etat, ils organisent et structurent l'offre d'hébergement au niveau départemental, et sont inclus dans les PDALPD. Le contenu des PDALPD est étendu à la mobilisation de logements dans le parc privé.

La circulaire du 8 avril 2010 relative au Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)

Elle crée les SIAO dans chaque département, avec l'objectif d'améliorer l'orientation et de prise en charge des personnes sans-abris ou risquant de l'être.

Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE - Grenelle II)

Elle inscrit la lutte contre la précarité énergétique comme un objectif des PDALPD.

Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)

Elle fusionne le PDALPD et le Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion et donne une définition juridique aux SIAO. Elle crée l'obligation d'un signallement précoce à la CCAPEX des impayés locatifs, au moment du commandement à payer, et de l'élaboration d'une charte de prévention des expulsions.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) disposant d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) deviennent les pilotes d'une stratégie d'attribution des logements sociaux sur leur territoire, et mettent en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui formalise des orientations de mixité sociale et d'attribution. La loi autorise le principe d'une conservation, par les organismes payeurs, des allocations familiales, pour inciter le bailleur d'un logement non décent à effectuer des travaux de conformité

Loi n°2017-86 du janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté (dite LEC)

Elle stabilise la liste des publics prioritaires à l'accès au logement social dans le CCH, en y ajoutant « les personnes menacées d'expulsion sans logement ».

Elle complète les dispositions de la loi ALUR sur le rôle des EPCI et des CIL. Tout EPCI ayant la compétence habitat et au moins un quartier politique de la ville (QPV) est tenu de piloter la stratégie locale d'attribution dans une optique de mixité sociale et d'équilibre territorial. Pour cela, sont élaborés une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et un plan partagé de la gestion de la demande et de l'information des demandeurs (PPGDI) : ces documents prennent en compte les publics prioritaires.

Elle oblige à disposer d'une offre d'habitat adaptée pour les gens du voyage.

Décret n° 2017-1565 du 14 novembre 2017 relatif aux PDALHPPD

Il rassemble les modifications introduites dans la loi du 31 mai 1990 par les lois ALUR et LEC. Il précise les modalités d'élaboration du PDALHPPD, son contenu, sa mise en œuvre et son évaluation, définit la composition du comité responsable du plan ainsi que leurs missions. Il rappelle la mission des FSL de concourir aux objectifs du plan et d'appuyer la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) en vue du maintien dans le logement et du logement des personnes menacées d'expulsion.

Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018

Elle rend opposables les PDALHPPD pour les autorisations d'activités des CHRS. Les outils de lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil sont renforcés. Elle articule la procédure d'expulsion locative et la procédure de surendettement.

Elle crée le « bail mobilité », destiné aux personnes en formation professionnelle, en études supérieures, en contrat d'apprentissage, en stage, en service civique, en mutation professionnelle ou en mission professionnelle.

Les « personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle » font désormais partie des publics prioritaires.

Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

Le logement doit respecter un seuil minimal et un objectif de performance énergétique. La loi renforce les informations contenues dans les Diagnostics de Performance Énergétique (DPE)

Décret n°2019-1378 du 17 décembre 2019 relatif à la cotation de la demande de logement social

La mise en place d'un système de cotation de la demande de logement social devient obligatoire pour les EPCL qui doivent mettre en place une Conférence Intercommunale du logement (lois ALUR et LECJ). Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD) doit en prévoir le principe et les modalités de mise en œuvre.

Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS)

Elle repousse les dates butoirs pour le passage à la gestion en flux des logements sociaux (définie au 24 novembre 2023) et à la mise en place d'un système de cotation (31 décembre 2023). Les bailleurs doivent informer le Préfet deux fois par an des attributions réalisées hors quartier politique de la ville (QPV) pour les demandeurs du premier quartile de revenus et relogés dans le cadre du renouvellement urbain.

Elle met en place un système de rattrapage glissant pour les communes soumises à la loi SRU (20 ou 25% de logements sociaux) et fait évoluer des critères d'exemption autour de l'isolement et des difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emploi.

La loi demande aux EPCL d'instaurer un critère de priorité au logement social pour les « travailleurs clés » ou « personnes exerçant une activité professionnelle dans un secteur essentiel pour la continuité de la vie de la nation et ne pouvant être exercée en télétravail ».

Les personnes en situation de handicap occupant un logement non adapté au handicap peuvent être reconnues prioritaires au titre du droit au logement.

A l'échelle de chaque bailleur est établie une liste de résidences à enjeu prioritaire de mixité sociale. Cette labellisation permettra de refuser une attribution si celle-ci contribue à accentuer la fragilité de l'occupation sociale de la résidence.

La loi n° 2023-668 du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite

Elle réduit à 6 semaines le délai entre un commandement de payer et l'assignation au tribunal, et déclenche la réalisation d'un diagnostic social et financier dès le commandement de payer. Elle conditionne la mise en place d'un échéancier (jusqu'à 3 ans, comme auparavant) par le juge et le bénéfice de la suspension des effets de la clause résolutoire à la reprise du versement intégral du loyer courant avant l'audience. Les délais d'expulsion et les possibilités de délais de grâce sont limités.

Un plan qui s’inscrit dans la poursuite de la politique du Logement d’abord et de la mise en place du Service public de la rue au logement

Le Logement d’abord est une démarche qui favorise l’entrée directe dans un logement, avec un accompagnement adapté, de personnes précaires sans logement propre. Elle inverse la logique qui faisait du logement la finalité d’un parcours d’insertion (parcours dit « en escalier », avec plusieurs étapes possibles avant l’accès à un logement autonome).

Les principes du Logement d’abord¹

- L’objectif est l’accès au logement pérenne le plus rapide possible, y compris pour les personnes en grande difficulté, en évitant ou limitant autant que possible le passage par des étapes intermédiaires, notamment d’hébergement.
- La réussite ou l’échec du logement d’une personne sont impossibles à prédire à l’avance, même si elle a connu un long parcours d’exclusion et de rue. L’accompagnement individualisé et centré sur les besoins est la clé de la réussite, avant, pendant et après l’accès au logement.
- C’est l’accompagnement qui doit s’adapter à la situation de la personne, et non la personne qui doit s’adapter aux catégories de dispositifs d’accompagnement.
- La confiance, la promotion du libre-choix et l’appui sur les forces et compétences des personnes sont des déterminants essentiels de l’adhésion à l’accompagnement.
- Le risque locatif est co-porté par tous les acteurs, selon leurs droits, obligations et responsabilités respectifs.

La déclinaison opérationnelle de la politique de Logement d’abord vise principalement à :

- Renforcer l’offre de logement à destination des publics du PDALHPD, à travers la production de places d’intermédiation locative, résidences sociales, pensions de famille, PLAI et PLAI adapté ;
- Accélérer l’accès au logement des publics sans domicile ;
- Mieux prendre en compte les ménages en risque de perdre leur logement, afin d’éviter des retours à la rue ou vers l’hébergement ;
- Reconfigurer l’offre d’hébergement et l’offre d’accompagnement, en déployant des pratiques renouvelées, inspirées des principes « logement d’abord » : flexibilité et adaptation aux besoins des ménages, pas de pré-requis de la « capacité à habiter », adaptable à toutes les situations résidentielles, pratiques « d’aller vers » les ménages...

Le plan quinquennal pour le Logement d’abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018 – 2022 organisait la mise en place de la stratégie à l’échelle nationale, et mobilisait les acteurs et les territoires pour sa mise en œuvre locale.

En 2021 est créé le Service public de la rue au logement, dont l’animation et le pilotage sont confiés à la Délégation interministérielle à l’hébergement et à l’accès au logement (DIHAL) et qui est chargé de mettre en œuvre la stratégie Logement d’abord. Le service public de la rue au logement unifie la gouvernance des politiques d’hébergement et d’accès au logement à l’échelle nationale. Il a pour objectif de proposer une réponse aux questions de sans-abrisme en s’appuyant sur l’association de l’ensemble des acteurs, aux échelles nationale et locale.

¹ Instruction du Gouvernement du 31 mars 2022 relative aux missions des services intégrés d’accueil et d’orientation (SIAO) pour la mise en œuvre du Service public de la rue au logement

En tant qu'opérateur de service public, le SIAO est, dans chaque département, l'outil-clé qui doit permettre de mettre en œuvre les meilleures réponses possibles aux besoins des personnes sans domicile.

Le SIAO a vocation à être un outil opérationnel partagé, et à co-construire les parcours d'accompagnement et d'accès au logement avec les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations et les bailleurs sociaux, dans l'exercice de leurs compétences respectives en matière de lutte contre l'exclusion.

Le Plan Logement d'abord 2023 – 2027

pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme

Ce deuxième plan prolonge la stratégie mise en place en 2018. Il se décline autour des 3 axes suivants :

- Produire et mobiliser des solutions de logement adaptées et abordables pour les ménages en grande précarité ;
- Conforter le maintien dans le logement, prévenir les ruptures et éviter la dégradation des situations, par un accompagnement renforcé des publics les plus fragiles ;
- Accélérer l'accès au logement et proposer des parcours d'accompagnement adaptés aux besoins des personnes, en croisant logement, emploi et santé,

Les SIAO sont confortés dans leur rôle de coordination des partenariats et de « clé de voûte » du service public de la rue au logement.

La déclinaison opérationnelle de la politique de Logement d'abord est réalisée à travers une série de circulaires et instructions :

L'instruction du 04 juin 2018 relative à la mise en œuvre du plan de relance de l'intermédiation locative dans le cadre du plan Logement d'abord

Elle donne des objectifs quantitatifs pour le développement de places d'intermédiation locative dans le parc privé, précise le mode de financement par l'Etat des prestations de captation, gestion locative sociale et accompagnement.

La circulaire du 3 juin 2020 sur l'hébergement d'urgence et le logement d'abord

Elle prévoit l'amplification des objectifs donnés au Plan quinquennal Logement d'abord et donne des objectifs pour les attributions de logements sociaux en faveur des personnes hébergées, pour la création de places d'intermédiation locative et le nombre d'agréments PLA1.

L'instruction du 26 mai 2021 relative au pilotage du parc d'hébergement et au lancement d'une campagne de programmation pluri-annuelle de l'offre pour la mise en œuvre du Logement d'abord.

Elle définit une stratégie nationale pour la transformation du parc d'hébergement généraliste dans les principes du logement d'abord. Le parc d'hébergement doit être maintenu dans ses capacités, mais une partie doit être transformée en places d'intermédiation locative ou d'autres formes d'accompagnement « hors les murs ».

L'instruction du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du Service public de la rue au logement.

Elle donne des orientations stratégiques pour doter chaque SIAO des moyens de remplir la mission de « porter et coordonner la mise en œuvre de Logement d'abord » : assurer une évaluation systématique et actualisée de toutes les personnes à la rue ; avoir un traitement intégré de la demande d'hébergement et de logement pour favoriser les accès au logement ; coordonner la veille sociale ; assurer l'identification et garantir la mise à disposition des places d'hébergement et de logement adapté.

Les missions du PDALHPD

L'article 4 de la loi Besson donne 10 objectifs aux plans départementaux :

« Le plan fixe, de manière territorialisée, en tenant compte des programmes locaux de l'habitat et des bassins d'habitat, les objectifs à atteindre pour assurer aux personnes et familles concernées par le plan la mise à disposition durable d'un logement et pour garantir la mixité sociale des villes et des quartiers, ainsi que les objectifs à atteindre en matière d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile. A cette fin, il définit les mesures adaptées concernant :

- 1° Le suivi des demandes de logement et d'hébergement des personnes et familles concernées par le plan ;
- 2° La création ou la mobilisation d'une offre adaptée de logement et d'hébergement ainsi que, le cas échéant, une offre d'habitat adapté destinée aux personnes dites gens du voyage ;
- 3° Les principes propres à améliorer la coordination des attributions prioritaires de logements ;
- 4° La prévention des expulsions locatives, l'organisation des acteurs qui y contribuent ainsi que les actions d'enquête, de diagnostic et d'accompagnement social correspondantes ;
- 5° La contribution des fonds de solidarité pour le logement à la réalisation des objectifs du plan ;
- 6° Le repérage et la résorption des logements indignes, des logements non décents, des locaux impropres à l'habitation et, s'il y a lieu, des terrains supportant un habitat informel et des secteurs d'habitat informel ainsi que les actions de diagnostic, d'accompagnement social, d'hébergement temporaire ou de relogement adapté correspondantes ;
- 7° La mobilisation de logements dans le parc privé, selon des modalités concertées et cohérentes, comprenant notamment le recours aux actions d'intermédiation locative ;
- 8° Les objectifs de développement ou d'évolution de l'offre existante relevant du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement vers l'insertion et le logement ;
- 9° L'offre globale de services d'accompagnement vers et dans le logement et de diagnostics sociaux ainsi que les modalités de répartition, entre les partenaires du plan, de leur réalisation et de leur financement. Il précise également le cadre de la coopération et de la coordination entre ces partenaires ;
- 10° La lutte contre la précarité énergétique. »

Les articulations avec les politiques publiques de l'habitat et de l'action sociale

Les préoccupations du PDALHPD croisent celles des politiques publiques concernant des thématiques et/ou des publics particuliers.

Les animateurs du PDALHPD s'assurent de la prise en compte des besoins des publics qui cumulent des problématiques et de la cohérence des orientations de ces schémas et plans, en cours et à venir, avec celles du PDALHPD.

Les plans et schémas de l'Ardèche en 2023

Les programmes locaux de l'habitat		Attributions et gestion de la demande locale sociale	
CA Annonay Rhône Agglo	PLUIH	En cours de validation	CIL (2018) CIA et PPGDID (2019)
CA Arche Agglo d'Ardèche en Hermitage	PLH	2018 - 2023	CIL
CA Privas Centre Ardèche (CAPCA)	PLH	2024 - 2029	CIL en cours de création (2023)
CC Du Rhône aux Portes de l'Ardèche (CC DRAGA)	PLH	2024 - 2030	CIL en cours d'installation
CC du Bassin d'Aubenas	PLH	2022 - 2027	CIA et PPGDID à venir
CC Ardèche Rhône Coiron (CC ARC)	PLH	Travaux en cours	CIL créée en février 2021. CIA et PPGD en cours
CC Gorges de l'Ardèche	PLUI	Travaux en cours	
CC Val de Ligne	PLUI	Travaux en cours	
Les politiques sociales, de santé et d'insertion			
Agence régionale de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Régional de Santé (PRS) 2018 – 2028 - Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies (PRAPS) 2023-2028 - Contrat Local de santé mentale (CLSM) 2022 – 2026 Annonay Rhône Agglo 		
Conseil départemental	Schéma des Solidarités 2020 - 2024		
Etat / Conseil départemental	Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) de l'Ardèche 2020 - 2025		
Etat	Schéma départemental de la domiciliation 2022-2026		

Ces schémas directeurs s'appuient également sur des contractualisations avec les services de l'Etat pour la mise en place des politiques sociales.

- Le PACTE des Solidarités, qui déclinera en 2024 la nouvelle contractualisation de l'Etat et du Conseil départemental dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Les publics du PDALHPD

Plusieurs dispositions réglementaires précisent la définition des publics prioritaires :

- L'article 1 de la loi du 31 mai 1990
- L'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), qui définit les publics prioritaires pour l'ensemble des contingents et les objectifs d'attribution donnés à l'ensemble des contingents
- Les conventions intercommunales d'attribution, qui définissent une priorisation des publics en fonction des contextes locaux

Les articles 1 et 2 de la loi du 31 mai 1990 définissent les publics du PDALHPD :

« Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. »

Le plan inclut « les personnes et familles relevant du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement », et couvre les dispositifs d'hébergement d'urgence et de veille sociale.

L'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) définit les publics prioritaires à l'accès au logement social

Le PDALHPD, les conventions intercommunales d'attribution et les accords collectifs, intercommunaux ou départementaux, et, à terme, les dispositifs de cotation de la demande de logement social, sont les documents dans lesquels sont précisées les conditions de prise en compte de ces priorités.

Si les ménages relevant du DALO ont une priorité absolue à l'accès au logement social, la loi n'instaure pas de hiérarchie entre les autres critères.

Les publics prioritaires à l'accès au logement social (L.441-1, CCH) en 2023

Ménages relevant du Droit Au Logement Opposable (DALO)	Personnes bénéficiant d'une décision favorable de la commission de médiation DALO en vue d'une offre de logement
--------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

a) Personnes en situation de handicap ou familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap

b) Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique

c) Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ou confrontées à un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale

d) Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition

e) Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée

f) Personnes exposées à des situations d'habitat indigne

g) Personnes mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité justifiant de violences au sein du couple ou entre les partenaires, sans que la circonstance que le conjoint ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité bénéficie d'un contrat de location au titre du logement

g bis) Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords, lorsque l'autorité judiciaire a imposé à la personne suspectée, poursuivie ou condamnée et pouvant être à l'origine d'un danger encouru par la victime de l'infraction :

- une interdiction de se rendre dans certains lieux, dans certains endroits ou dans certaines zones définis, dans lesquels la victime se trouve ou qu'elle fréquente ;

- une interdiction ou une réglementation des contacts avec la victime

h) Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle

i) Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme

k) Personnes dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers

l) Personnes menacées d'expulsion sans logement

m) Mineurs émancipés ou majeurs âgés de moins de vingt et un ans pris en charge avant leur majorité par le service de l'aide sociale à l'enfance, jusqu'à trois ans après le dernier jour de cette prise en charge.

L'accord collectif départemental (ACD) 2024 - 2026

L'accord collectif départemental a pour objet principal de définir pour une durée de trois ans et pour chaque organisme de logement social des objectifs annuels chiffrés d'accueil de populations répondant aux critères du PDALHPD.

Les relogements effectués dans le cadre de cet accord s'opèrent en priorité sur le contingent préfectoral et sur le contingent du Conseil départemental. Peuvent également être mobilisés les contingents des autres réservationnaires, dont Action Logement dès lors que les demandes remplissent les critères d'attribution propres à ces réservationnaires.

Les signataires de l'accord collectif définissent sur 3 ans des objectifs progressifs d'accueil des publics prioritaires sur les réservations préfectorales et départementales :

- année 2024 : 75 %
- année 2025 : 85 %
- année 2026 : 100 %

Les critères de priorités :

Priorité 1 : demandes de logement social de ménages dont le relogement a été reconnu prioritaire par la commission de médiation DALO.

Priorité 2 : demandes de logement social de ménages sortant de structures d'hébergement de l'État (CHRS, CADA, structures d'hébergement d'urgence, hôtels suivis par le 115...), et ménages bénéficiant d'un glissement de bail d'un dispositif Etat ou PDALHPD, et ménages sortant d'un appartement de coordination thérapeutique.

Priorité 3 : demandes de logement social de ménages, identifiées par le Préfet ou ses services répondant à l'un des critères DALO, sans qu'il ne soit nécessaire qu'un tel recours ait été déposé, ou d'attendre de décision de la commission de médiation DALO.

Priorité 4 : demandes de logement social de ménages en situation particulière, identifiées par le Préfet ou ses services, déclinaées dans l'accord collectif départemental :

- victimes de violences (toutes les violences, sens non restrictif)
- ménage menacé d'expulsion (stade prévention)
- taux d'effort actuel excessif
- accédant après avis de la banque de France / surendettement
- reprise du logement par le bailleur privé
- priorité liée à l'âge ou à la santé
- suroccupation
- précarité énergétique
- insertion nomadisme
- bénéficiaires du RSA
- réfugiés
- délai anormalement long (>13 mois)
- autre motif (= attribution aux associations)

Une nomenclature des priorités et cotations est indiquée en annexe de l'accord collectif.

Le contingent préfectoral et le contingent départemental

Le contingent préfectoral est un droit de réservation au profit du préfet sur les logements des organismes HLM en contrepartie de la participation de l'Etat au financement de leur parc. Il permet au représentant de l'Etat de proposer aux organismes HLM l'attribution de logements aux publics les plus défavorisés ainsi qu'aux agents civils et militaires de l'Etat.

Le contingent préfectoral est fixé à 30 % du total des logements de chaque organisme. La part réservée aux agents civils et militaires de l'Etat est fixée à 5 % maximum. Le pourcentage restant est affecté exclusivement aux personnes prioritaires définies par le PDALHD, ou par convention entre l'Etat et les bailleurs sociaux.

Le contingent préfectoral vise à privilégier l'entrée ou le relogement dans les logements sociaux de ménages cumulant des difficultés financières ou sociales. Il est un outil du PDALHPD, et sa gestion est assurée via l'application SYPLO.

Jusqu'à fin 2023, le contingent préfectoral était géré en stock. Les conventions sur la gestion en flux négociées en 2023 entre l'Etat et les bailleurs sociaux déclinent les objectifs de l'accord collectif.

Dans la continuité des accords précédents, pour la période 2024-2026, le contingent du Conseil départemental sera géré par les services de l'Etat.

L'élaboration du PDALHPPD 2024 – 2029 de l'Ardèche

Le PDALHPPD est le lieu de coordination de la mise en œuvre des dispositifs d'hébergement, de logement accompagné et de logement ordinaire. Il doit favoriser l'articulation entre les instances opérationnelles (CCAPEX, SIAO, commission de médiation DALO, PDLHI...), et la complémentarité des dispositifs d'accompagnement.

L'efficacité d'un plan départemental repose sur l'engagement de l'ensemble des acteurs, leur partage des objectifs et leur coordination dans l'action. C'est pourquoi l'élaboration du PDALHPPD 2024 – 2029 a reposé sur une large participation :

- animation d'un séminaire départemental autour des enjeux de diagnostic en mars 2023, qui a réuni une trentaine d'acteurs pendant une journée ;
- animation de 3 ateliers thématiques en juin 2023, qui ont réuni chacun une quinzaine d'acteurs, pour travailler sur les orientations issues de la phase diagnostic.

Par ailleurs, une vingtaine d'entretiens qualitatifs a été réalisée entre mars et juin 2023, afin d'approfondir la connaissance de l'existant, de recueillir de manière individualisée l'analyse des besoins.

Un état des lieux des caractéristiques socio-démographiques, de logement et d'habitat du département a été élaboré, à partir de l'exploitation des données statistiques les plus récentes et de l'ensemble des bilans des dispositifs déployés.

L'évaluation du PDALHPPD 2018 – 2023 a été réalisée à partir des apports : des entretiens et des rencontres partenariales ; des bilans annuels du PDALHPPD, de la CCAPEX, du FUL, du PDLHI ; de la documentation sur des projets et études.

L'état des lieux et l'évaluation sont annexés au plan, qui en synthétise les principaux enseignements.

Le suivi de l'élaboration des orientations et du plan d'action a été réalisé au sein d'un comité technique réunissant le Conseil départemental, la DDETSPP, la DDT et l'ARS. Le document a été présenté en comité partenarial le 18 octobre 2023 avant sa validation par le Comité de pilotage.

La gouvernance du PDALHPD de l'Ardèche

Le comité de pilotage du Plan

Instance principale du Plan, le Comité de pilotage (ex-Comité responsable) se réunit sous la présidence du préfet et du président du Conseil départemental.

Les missions du Comité de pilotage sont les suivantes :

- s'assurer du bon fonctionnement du PDALHPD et de l'articulation entre les niveaux stratégiques et opérationnels,
- valider les bilans annuels du Plan, et proposer l'évaluation du plan au préfet et au président du Conseil départemental, à mi-parcours et au terme des 6 années d'exercice ou à mi-parcours
- arbitrer et valider certaines propositions d'évolution de l'organisation, des orientations stratégiques et opérationnelles du Plan,
- émettre des propositions (règlement intérieur du FUL) et des avis (commissions intercommunales d'attribution...)
- valider la charte de prévention des expulsions

Le comité de pilotage se réunit *a minima* une fois par an.

La composition du comité de pilotage est fixée par un arrêté conjoint du préfet et du président du Conseil départemental, dans le respect du décret n° 2017-1565 du 14 novembre 2017 relatif aux PDALHPD.

Le comité technique du Plan

Le comité technique est l'instance de préparation et de mise en œuvre des décisions validées par le Comité de pilotage. Il est chargé de :

- suivre la réalisation du plan d'action et faire le bilan annuel des fiches actions et des travaux des groupes projet
- organiser la connaissance partagée du Plan et de ses actions
- valider techniquement des décisions ou réorientations
- préparer le comité de pilotage et le comité partenarial

Le secrétariat technique est composé des représentants techniques de la DDETSPP, de la DDT, du Conseil départemental et de l'ARS. Il peut être élargi à tout partenaire pertinent en fonction de l'actualité. Il se réunit environ 4 à 6 fois par an, et autant de fois que nécessaire.

Le comité partenarial

Le comité partenarial réunit l'ensemble des acteurs de l'hébergement et de l'accès au logement à l'échelle départementale. Il permet de partager des bilans de l'action, de l'information sur l'actualité et de valoriser des actions nouvelles ou peu connues.

Le PDALHPD 2023 – 2029 est l'occasion de faire évoluer le fonctionnement de cette instance, qui sera organisée de manière à favoriser les remontées de terrain et les propositions des acteurs.

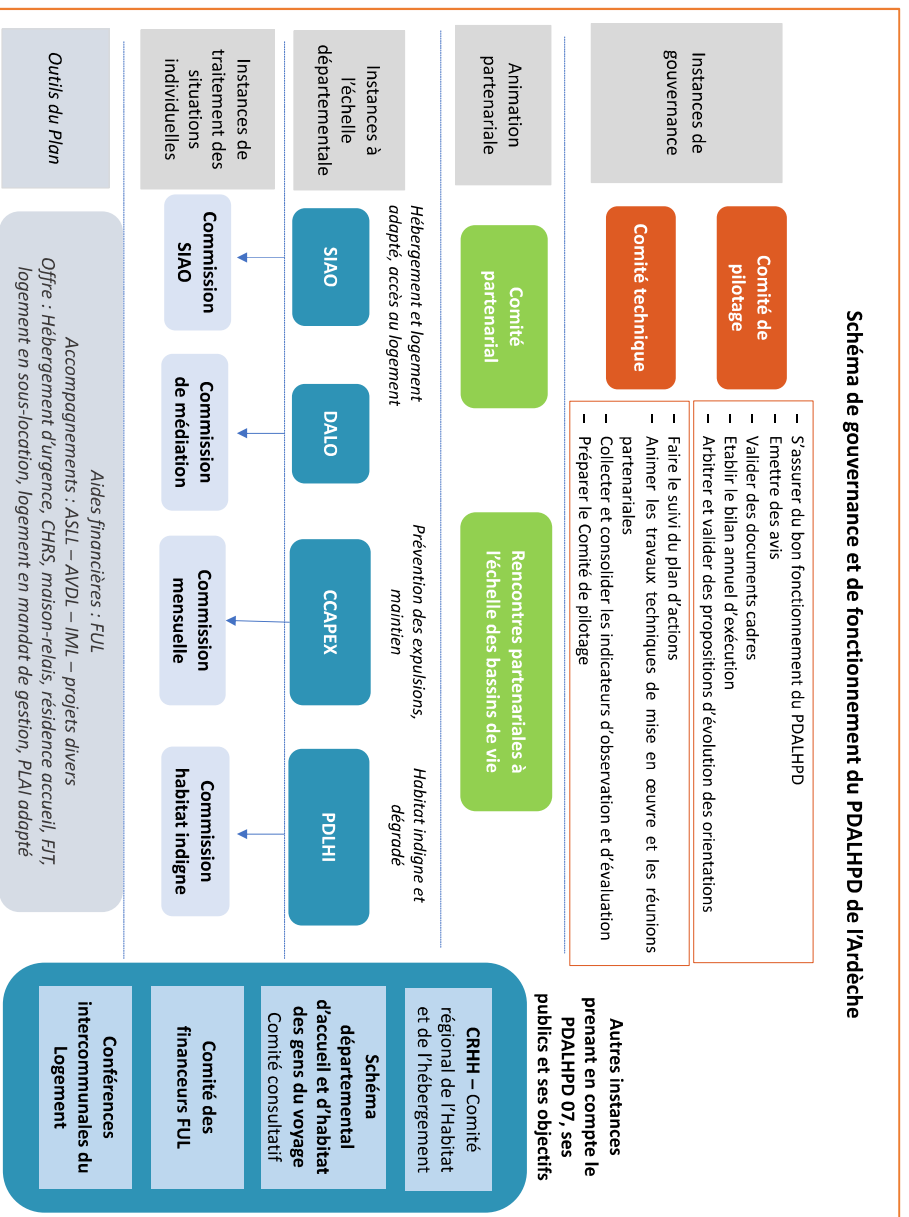
Il est réuni une fois par an.

Les rencontres partenariales à l'échelle des bassins de vie

Pour répondre à la diversité des territoires et de leurs besoins, le PDALHPD 2024 -2029 se donne comme objectif d'animer un réseau d'acteurs à l'échelle des bassins de vie, avec une rencontre annuelle.

Les objectifs des rencontres annuelles sont :

- favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'hébergement, du logement et de l'habitat, du travail social et médico-social, autour d'un bilan des actions relevant du PDALHPD ;
- partager de l'information, des projets et bonnes pratiques ;
- faire remonter des besoins spécifiques à chaque territoire.



Synthèse du diagnostic départemental

Les données clés du département sur la précarité dans le logement

Par son relief et ses caractéristiques topographiques, le territoire ardéchois présente une démographie très hétérogène, avec une densité moyenne faible (59,4 habitants / km² contre 115,4 à l'échelle régionale). Sa population, de 328 278 habitants, est concentrée dans la vallée du Rhône, au nord et au centre du département.

Le département s'organise autour de 5 principaux pôles urbains (Annonay, Aubenas, Le Teil, Saint-Péray, Tournon-sur-Rhône), et un pôle intermédiaire qu'est le chef-lieu départemental (Privas), ainsi que 5 petits pôles (Bourg-Saint-Andéol, La Voulte-sur-Rhône, Le Cheylard, Le Pouzin, Sarras)².

6 des 19 ECPI concentrent à eux-seuls 65 % de la population : CC Porte de Drômardèche, CA Privas Centre Ardèche, CA Annonay Rhône Agglo, CA Arche Agglo, CC du Bassin d'Aubenas et CC Rhône Crussol.

Dans l'usage local, trois grands bassins de vie aux caractéristiques propres (population, densité, interconnexions, problème de mobilité) sont distingués :

- **Le bassin nord, avec une population dense et concentrée entre Annonay et Tournon**, avec une interconnexion importante avec la Drôme (la CA Arche Agglo et la CC Porte Drôm'Ardèche, sont à cheval sur les deux départements) ;
- **Le bassin central autour de Privas, moins dense**, s'étend de Privas jusqu'à la vallée du Rhône (la Voulte-sur-Rhône), dans un lien fort avec tout le bassin de vie d'Aubenas ;
- **Le bassin sud s'étend entre le bassin de vie d'Aubenas, plus densément peuplé, et le bassin de vie des Vans**, au sud.

Le département connaît une démographie légèrement positive (0,41 % par an entre 2013 et 2019) du fait d'un solde migratoire positif – cette croissance étant toutefois inférieure à l'évolution de la population à l'échelle régionale (+0,60 %). Les EPCL ruraux et montagneux de l'ouest du département connaissent, eux, une démographie négative (-5 %).

A l'instar de la tendance nationale, la structure des ménages ardéchois évolue, avec, entre 2008 et 2019 : **une progression des ménages isolés (+25 %) et des familles monoparentales (+26 %). Par ailleurs, la population du département est plus âgée qu'à l'échelle nationale** (32% de plus de 60 ans contre 26%) et le phénomène de vieillissement s'accroît : l'indice de vieillissement, qui mesure le rapport des 65 ans et plus sur les moins de 20 ans est passé de 95,7 en 2013 à 122,7 en 2019.

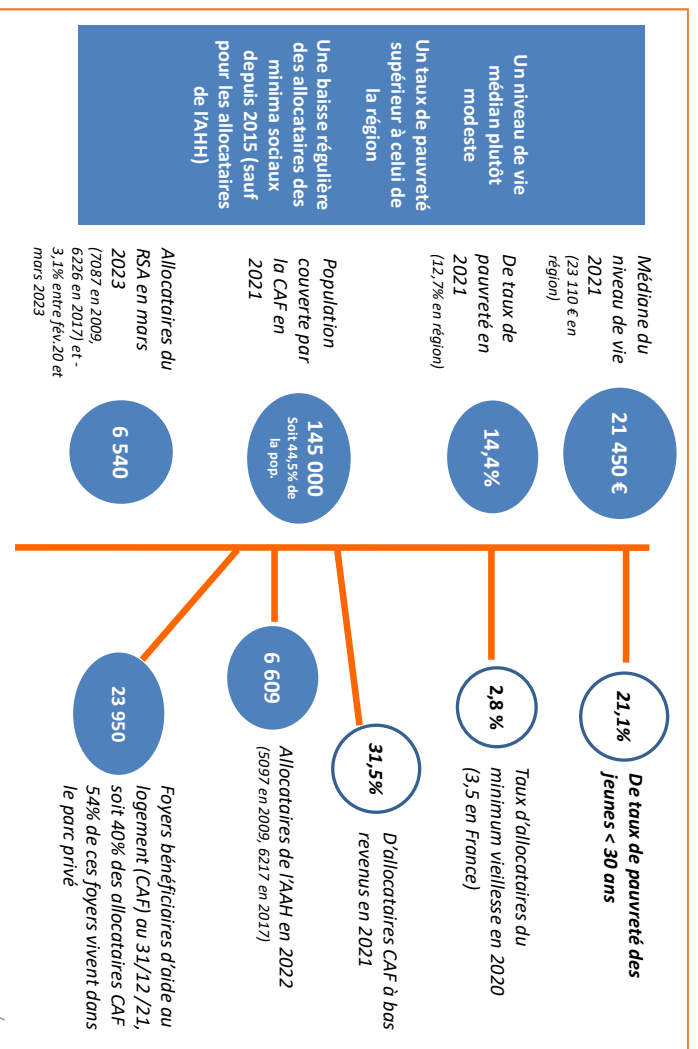
Un taux de pauvreté supérieur à la moyenne régionale, qui touche en particulier les moins de 30 ans et les EPCL ruraux

Le département est marqué par des fragilités économiques et sociales et par une pauvreté importante d'une partie de sa population, avec une concentration des taux de pauvreté les plus hauts dans le sud du département, sur les CC Pays Beaume-Drobie, de Cèze Cévennes et des Pays des Vans en Cévennes³.

² Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) 2017

³ Données détaillées dans le diagnostic annexe

Principaux indicateurs de précarité

*Le parc de logements : une prédominance de grandes maisons, anciennes*

72,3 % des logements sont des résidences principales, un taux légèrement plus faible qu'à l'échelle régionale (79,7 %), du fait de la présence importante de résidences secondaires (18 % des logements, soit deux 6 points de plus qu'à l'échelle régionale).

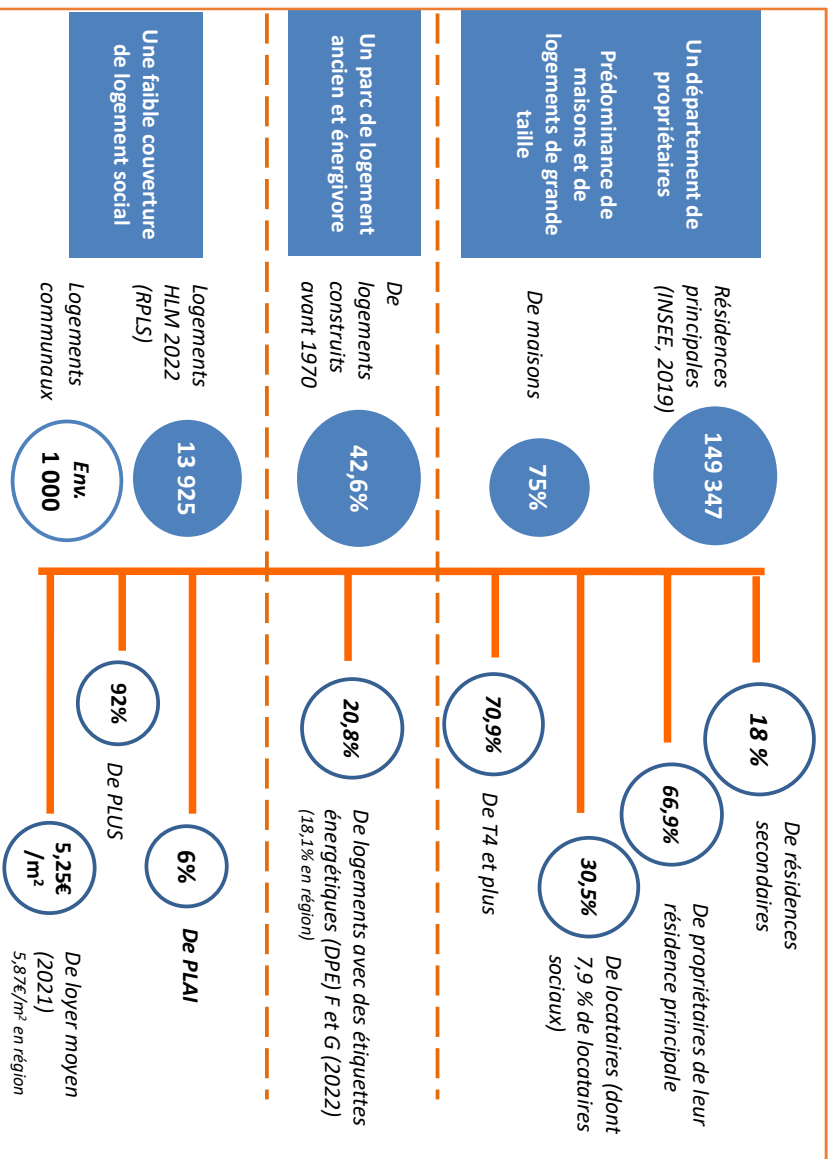
Le parc de logements se caractérise par un niveau élevé de propriétaires et de maisons anciennes (42,6 % construites avant 1970, dont 20,2% avant 2019). Cela explique l'importance des logements de grande taille, et également le fait qu'un peu plus d'un quart des logements (26%) soit énergivore (étiquette énergétiques F et G).

En 2017, le nombre de logements privés potentiellement indignes⁴ est estimé à 4 563 logements, soit 3,2 % du parc.

Ce parc privé potentiellement indigne a tendance à régresser : il aurait diminué d'environ 16,9 % entre 2009 et 2013 et de 12,4 % entre 2013 et 2017. Le taux de PPI dans le parc locatif privé est supérieur à celui du parc de propriétaires occupants (respectivement 5,3 % et 2,2 % du parc). Les cantons les plus concernés sont tous ceux de l'arrière-pays et de la montagne ardéchoise.

⁴ Données du fichier Parc privé potentiellement indigne (PPII), outil de pré-repérage des logements indignes qui permet à partir du fichier FLOCOM (Fichier des Logements par Commune) de hiérarchiser les territoires en fonction du nombre et de la densité du PPI de chacun, et de caractériser les situations d'habitat indigne.

Un parc de grandes maisons anciennes



Sources : INSEE, RPLS 2022 ; Données et études statistiques, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ; ONRE, Observatoire national de la rénovation énergétique, au 1^{er} janvier 2022

Zoom sur le logement social

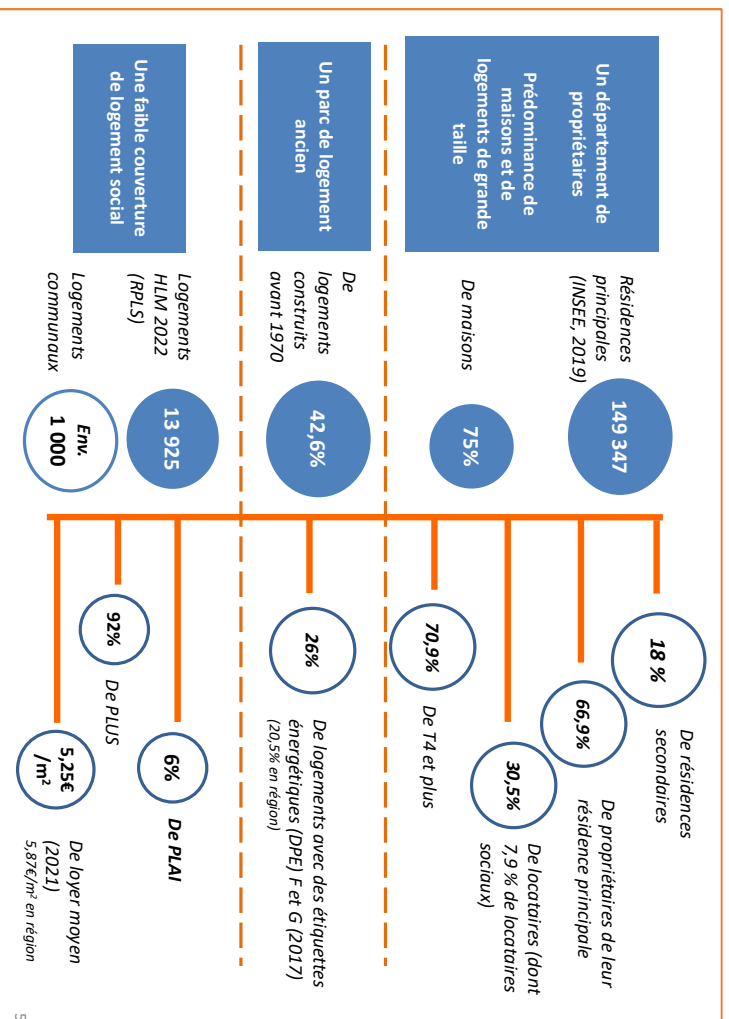
Le parc de logement social de l'Ardèche est constitué de 13 924 logements⁵ dont 856 PLAI (6 % du total), 12 737 PLUS (91 %), 214 PLS (2 %) et 117 PLI (1 %). Le coût moyen de loyer est faible : 5,30 €/m² en 2022 (5,92 €/m² à l'échelle régionale), malgré l'augmentation observée sur la dernière décennie (+ 8,6 % depuis 2014), et des prix moyens plus élevés sur les produits neufs, même en PLAI (6,5 €/m² de loyer moyen pour les logements de moins de 5 ans).

Le département comptabilise en 2022 plus de 4 000 demandes de logement social hors mutation, soit 67,4 % de la demande totale. La demande totale est en progression (+8% de demandes entre 2021 et 2022).

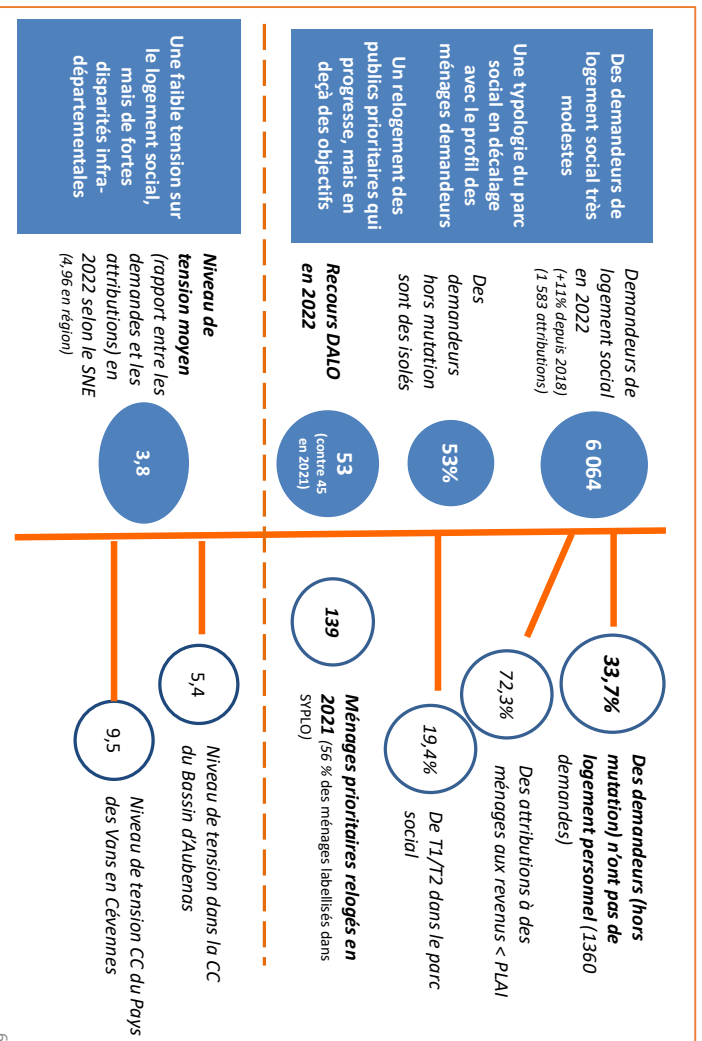
Si le niveau de tension est plutôt faible, avec des délais moyens d'attente de 6 mois (en 2020), les bailleurs notent une baisse de leur taux de rotation depuis 2021 - 2022.

Par ailleurs, le niveau de vacance, qui était relativement élevé (5,5% en 2018 pour 2,9% en France) est tendanciellement à la baisse (3,6% en 2022 contre 2,7% en France).

⁵ Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2022. Les données sur le logement social proviennent du RPLS 2022, et celles sur la demande locative sociale du Système national d'enregistrement (SNE) au 31/12/2022.



Chiffres clés de la demande locative sociale en 2022

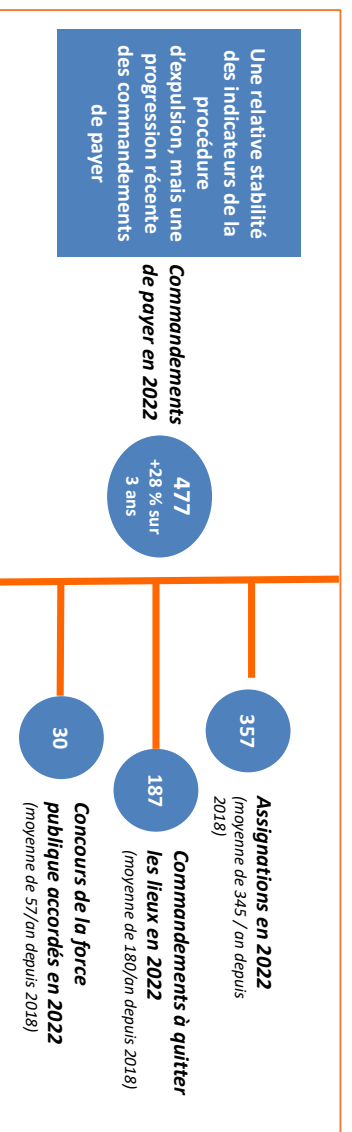


Sources : SNE, au 31/12/2022, bilan commission DALO (DDETSPP 07) et bilan du PDALHPD 2022.

Une fragilité face au maintien dans le logement et au paiement des charges

Les indicateurs de la procédure d'expulsion sont restés relativement stables sur les 5 années du plan 2018 – 2023, avec cependant une progression récente des commandements de payer, qui retrouvent en 2022 leur niveau de 2019.

Données de la procédure d'expulsion 2022

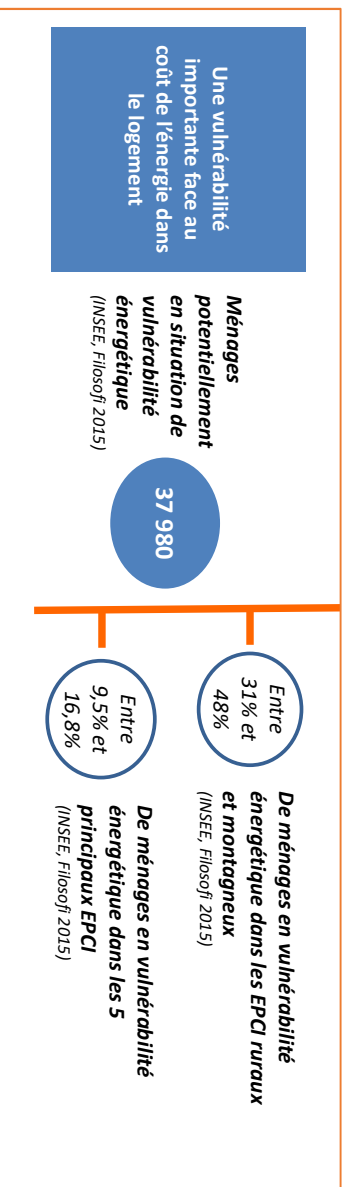


Source : Bilan CCAPEX

Par ailleurs, la structure du parc, avec son ancienneté et sa forte proportion de logements énergivores, crée les conditions d'une exposition importante à la précarité énergétique. En 2015, une première

évaluation réalisée par l'INSEE avait estimé à près de 38 000 le nombre de ménages ardéchois vulnérables face à la consommation énergétique⁶.

Estimation de l'exposition à la vulnérabilité énergétique en matière de logement



Source : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4225333#tableau-figure2>

L'offre d'accueil, d'hébergement et de logement adapté : environ 1 000 places

Au moment de la signature du PDALHPD en 2017, le département était doté de 70 places d'hébergement d'urgence, 121 places d'insertion, 7 places de stabilisation et 4 accueils de jour adossés à des dispositifs d'hébergement. Le bilan du précédent plan relevait une progression de 10 % de la capacité d'accueil de l'urgence et de l'insertion entre 2012 et 2016, avec une augmentation du nombre de places de CHRS par transformation de la plupart des places de stabilisation.

Au premier trimestre 2023, le dispositif d'hébergement et logement adapté financé par l'Etat est de 732 places.

Outre le dispositif généraliste d'hébergement et de logement adapté, l'ARS a développé une offre médico-sociale pour les personnes précaires sans logement ou mal-logées (Lits Halte Santé Soins /Appartements de Coordination Thérapeutique – LHSS et ACT), qui a progressé de 13 places pendant le plan.

De son côté, le Fonds Unique Logement (FUL) du Conseil départemental finance une aide au surcoût de gestion sociale (ASGS) aux logements gérés en mandat de gestion par l'agence locative sociale ADLS (Ardèche Drôme Location Sociale) de Soliha : 60 logements supplémentaires ont été financés entre 2017 et 2022.

Ces deux parcs sont intégrés au tableau ci-dessous, qui présente la répartition par produit et en nombre de places de l'offre d'hébergement et logement adapté.

⁶ Grégoire Gauthey, Sandra Bouvet, *Près d'un ménage sur cinq en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement*, INSEE Analyse n°85, octobre 2019.

Offre d'hébergement et logement adapté de l'Ardèche début 2023

Type d'offre	Nb places
Centre d'hébergement d'urgence hors CHRS	57 <i>(16 urgence hiver, 8 ALT)</i>
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (7) Places ALT*	202 <i>(78 urgence)</i> 78 <i>(24 FVV)</i>
Hébergement généraliste	337 places
Résidence sociale (2)	9
Foyers de Jeunes Travailleurs (3)	197
Pensions de famille (4)	91
Résidence accueil (2)	29
Logement accompagné en structure	326 places
IML (Etat) bail glissant	69 (25 logements)
IML Etat (mandat de gestion)	3 (1 logement)
IML mandat de gestion (financement FUL)	237 logements
Logement en intermédiation locative	263 logements
Lits Halte Soins Santé (LHSS)	9
Appartements de coordination thérapeutique (ACT)	10
Hébergement spécialisé (ARS)	19 places

Les principales réalisations du PDALHPPD 2018 – 2023 et les enjeux pour l’avenir

Le bilan ci-dessous est une synthèse de l’évaluation annexée au plan. Il ne suit pas complètement l’organisation du plan d’action du PDALHPPD 2018 – 2023, mais réintègre les fiches – actions dans un découpage en trois grands axes qui a été utilisé lors des concertations avec les acteurs.

Un bilan annuel détaillé par fiche action a été réalisé les premières années par les co-pilotes, et un suivi annuel est maintenu à travers un diagramme de GANTT, afin d’apprécier le niveau de réalisation du plan d’action. En 2022, le GANTT indique que **76% des actions prévues au PDALHPPD 2018 – 2023 ont été réalisées**, 14% réalisées de manière incomplète. 12 actions seulement (11% des actions opérationnelles prévues) n’ont pas été menées à bien.

Les actions non réalisées concernent principalement le développement de l’offre, où certains projets n’ont pu être menés à bien, sous l’effet des évolutions de la politique nationale (création de places d’insertion à Annonay, développement de l’ALT...) ou sous l’effet des contraintes locales (extension d’une résidence accueil, humanisation du CHU de l’ANEF...).

Le bilan ci-dessous se veut plus synthétique, et met l’accent sur les réalisations et avancées les plus marquantes. Les principaux enjeux pour l’avenir, issus de la phase diagnostic, sont rappelés : ils sont précisés davantage dans les fiches – actions.

1 - L’adaptation de l’offre existante

Principaux constats de 2018

En matière d’offre de logement ordinaire, le précédent Plan faisait état d’un parc social peu développé et très concentré dans les zones urbaines du département. La demande de logement social, concentrée sur les secteurs les plus tendus, engendrait déjà en 2018 une tension sur les petites typologies (T1/T2). Le parc privé, énergivore et de faible qualité, se substituait de fait au parc social pour accueillir les ménages les plus modestes n’ayant pas pu accéder à un logement social.

En matière d’hébergement et de logement accompagné, le manque d’hébergement d’insertion dans la vallée du Rhône et le manque de logement accompagné dans le sud de l’Ardèche étaient pointés dans le précédent plan.

En outre, l’insuffisance d’offre d’accueil pour les jeunes ainsi que le besoin de développer des solutions d’habitat adapté pour des gens du voyage en souhait de sédentarisation sont des constats du précédent Plan.

Principales avancées

Les fiches actions	L’adaptation de l’offre existante
Offre de logements très sociaux dans le parc public	<ul style="list-style-type: none"> - Production de logement social : inférieure aux objectifs fixés par le CRNH, elle est demeurée relativement stable avec 190 logements mis en service en moyenne chaque année sur la période. - La part des PLAI produits depuis 2015 atteint près de 20% des logements livrés, et quelques PLAI adaptés ont été produits. - Signature de contrats de mixité sociale (CMS) pour la période 2023-2025, par les deux communes concernées par la loi SRU (Guilherand-Granges et Saint-Péray)

Offre de logements très sociaux dans le parc privé	Progression de l'intermédiation locative (FUL et Etat) : <ul style="list-style-type: none"> - 23 logements financés par l'IML Etat (69 places, soit une offre multiplié par 2,5) - + 34% du nombre de logements en mandat de gestion financés par le FUL
Développer l'offre de logement accompagné	<ul style="list-style-type: none"> - Extension des places en pensions de famille, aux Vans et à Aubenas : + 13 places
Améliorer l'accès au logement des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture d'un FJT de 69 places à Annonay en 2019 - Expérimentation du projet « Émancip'Toit », accompagnement logement – insertion socio-professionnelle (URHAJ, CLLAJ, SIAO)
Adapter l'offre d'accueil et d'hébergement	Hébergement d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> - +63 places en HU entre 2019 et 2022 - + 11 places destinées aux personnes victimes de violences intra-familiales - Humanisation du CHRS de Solen à Aubenas - Ouverture de 9 LHSS par l'ARS - Un fonds d'aide au relogement d'urgence dans le cadre du séisme sur le secteur du Teil en 2019 a vu le jour, et a permis de prendre en charge plus de 2020 ménages sinistrés
Accueil des gens du voyage	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage 2020 – 2025 - Mise en place d'une 1ère MOUS relative à la définition des solutions et lancement d'une 2ème MOUS opérationnelle en 2020. Fin de la MOUS en décembre 2023.

Principaux enjeux pour l'avenir :

- **Le besoin de petits logements abordables, bien localisés, à destination des ménages les plus modestes** par la production de logements sociaux abordables, de logements sociaux là où la demande est la plus importante et par le renforcement de la captation du parc privé à vocation sociale apparaît comme un enjeu prioritaire.
- Un enjeu **d'adaptation qualitative** (localisation, projet social) aux besoins de l'offre d'hébergement d'urgence et d'insertion et le développement de solutions adaptées pour des personnes inscrites durablement dans le circuit de l'urgence (grande exclusion...) ou très mal logées.

2 - L'accompagnement des parcours de la rue au logement

Principaux constats en 2018 :

Le premier concernait le besoin de renforcer le rôle du SIAO dans le partenariat pour fluidifier les parcours de l'urgence vers le logement et mieux identifier les ménages pouvant accéder directement au logement.

Le second nécessaire déploiement de la réforme de la demande et des attributions de logements sociaux dans les 7 EPIC concernés pour s'assurer de la prise en compte des publics prioritaires et des objectifs de mixité sociale, et améliorer le relogement des publics inscrits dans SYPLO.

Le manque de solution d'accompagnement santé des personnes sans-logement et hébergés était un enjeu important du plan. Enfin, le renforcement de la dimension participative du Plan était posé comme un enjeu fort de gouvernance

Principales avancées

Les fiches actions	L'accompagnement des parcours de la rue au logement
Renforcer la légitimité du SIAO	<ul style="list-style-type: none"> - Elargissement du Copil SIAO aux représentants des bailleurs sociaux, - Développement de nouveaux partenariats : avec les réseaux violences intrafamiliales, le SPIP, autour des projets Émancipe Toit avec les CLLAJ, et Aller-vers avec Entraide et abri - Positionnement sur l'accès au logement par la labellisation des ménages prioritaire inscrits sur SYPLO.
Améliorer les conditions de relogement des publics prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'atteinte des 80% de relogements des publics inscrits sur SYPLO : une amélioration les deux premières années (69% de l'objectif en 2019), mais seulement 56% (139 relogements) en 2021.
Déploiement de la réforme de la demande et des attributions	<ul style="list-style-type: none"> - 5 EPCI ont créé une CL, mais 3 seulement sont actives, avec cependant des dynamiques diverses.
Développement des accompagnements à visée « d'aller vers » les personnes les plus en exclusion	<p>Déploiement d'approches « d'aller vers » les ménages les plus éloignés des institutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission « Aller vers » les personnes en situation de grande exclusion qui ne fréquentent pas les structures : Entraide et Abri / SIAO, Foyer de l'Oiseau bleu dans le cadre du CRIL dans le sud Ardèche. - Permanences et actions collectives à destination des personnes en situation de précarité (Collectif D-Base) avec un binôme travailleur social – travailleur pair <p>Développement d'une approche « santé – précarité » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Mission Incurie (voir axe suivant) - L'expérimentation d'Equipe Mobile Santé Précarité (EMSP), avec des permanences à l'accueil de jour de Privas - Equipe mobile Santé Psychiatrie (EMPP) et intervention dans l'accueil de jour Le Colibri (Aubenas)
Démarche participative	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de coordination qui a travaillé entre 2018 et 2019, et a été mis en pause par la crise sanitaire - Relance de la dynamique participative, avec les permanences et les actions collectives proposées par le comité D-BASE à des personnes en situation de précarité, et l'intégration du comité D-Base dans le PDALHPD

Principaux enjeux pour l'avenir :

Le premier relève du travail à mener pour pallier le manque de fluidité dans les circuits de l'urgence vers le logement : disposer d'une meilleure connaissance des parcours logement des personnes, dès leur sollicitation d'une mise à l'abri, afin de limiter les ruptures de suivi dans le secteur de l'urgence ; de travailler davantage avec les acteurs du logement – les bailleurs sociaux, les EPCI avec une compétence habitat – pour assurer des parcours plus directs, plus rapides et mieux accompagnés vers des solutions de logement pérennes

Un deuxième enjeu à **améliorer la lisibilité et la complémentarité de l'offre d'accompagnement social dans le logement.**

Le troisième enjeu est de poursuivre l'adaptation des accompagnements en renforçant la pluridisciplinarité et les pratiques d'aller vers.

3 - Le maintien dans des conditions d'habitat durables et décentes

Principaux constats en 2018

L'action de lutte contre l'habitat indigne et non-décent, est dynamique, elle s'illustre notamment par la régression du parc privé potentiellement indigne du département.

De nombreux ménages sont en situation de précarité énergétique : (estimation de plus de 38 000 ménages) et un nombre d'aides du FUL pour le paiement des factures d'énergies octroyées qui avait atteint plus de 2 000 aides en 2016.

En matière de prévention des expulsions locatives, **il était constaté une progression du nombre d'assignments en résiliation de bail, avec la nécessité d'agir davantage en prévention.**

Principales avancées

Les fiches actions	Le maintien dans des conditions d'habitat durables et décentes
Lutte contre l'habitat indigne et indécent	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne dynamique du PDLHI et de la commission Habitat Indigne : création d'indicateurs communs et de bilans périodiques, plan pluri-annuel 2019 + 2021 - Progression des signalements (87 en 2018 et 119 en 2021). - Réunions de sensibilisation dans les OPAH et mobilisation des territoires diffus - Expérimentation du « Permis de louer » dans deux collectivités (Ville de Tournon-sur-Rhône et CC Ardèche Rhône Coiron) - Création de la Mission Incurie, repérage et traitement de situations d'incurie : une action forte (27 ménages accompagnés en 2021) - Soutien à « l'auto-réhabilitation accompagnée » (ARA) à Aubenas et Privas par le FUL - Mise en place d'Histologe en 2023
Lutte contre la précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie SLIME a été arrêté en 2021. - Une action Accompagnement à la maîtrise de l'énergie (AME) a été remontée en 2023 et financée par le FUL, avec des objectifs plus modestes.
Prévention des expulsions locatives	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de la Charte prévention des expulsions locatives 2018 – 2023 et réécriture en cours de la nouvelle charte - Pérennisation des Interventions sociales de prévention des expulsions (ISPE) auprès des ménages non accompagnés par un service social - Intégration en 2019 au règlement intérieur du FUL du dispositif expérimental « aide préventive » - aide financière pour aider les ménages à faire face à une difficulté ponctuelle. - Progression du nombre de diagnostics sociaux et financiers DSF remplis

Principaux enjeux pour l'avenir :

L'enjeu principal est le maintien et le renforcement de la dynamique partenariale en matière de repérage et traitement des situations d'habitat dégradé : le développement de l'outil de signalement

« Histologue » doit favoriser le maintien de cette dynamique. L'information et la mobilisation des élus locaux est à relancer.

Il s'agit également de trouver les conditions de pérenniser puis élargir la Mission Incurie, dont l'évaluation est positive, et qui répond à un véritable besoin.

En matière de lutte contre la précarité énergétique, il sera utile de tirer des enseignements des différentes expériences de permis de louer, pour guider des collectivités qui souhaiteraient s'inscrire dans le dispositif.

Un autre enjeu concerne la prise en charge des situations des ménages les plus en difficulté face à la réhabilitation de leur logement (mise aux normes, sortie d'habitat indigne, isolation thermique), notamment les propriétaires occupants très modestes. La fin du dispositif SLIME a fait baisser les moyens pour conseiller et orienter les ménages, et l'augmentation du coût de l'énergie remet au premier plan les solutions à trouver pour aider les ménages les plus modestes à en assumer la charge.

Sur le volet de la prévention des expulsions locatives, l'enjeu principal reste de renforcer la prévention, le plus en amont possible, et de trouver des moyens d'aller vers les ménages qui ne répondent pas aux sollicitations.

Les orientations et le plan d'action

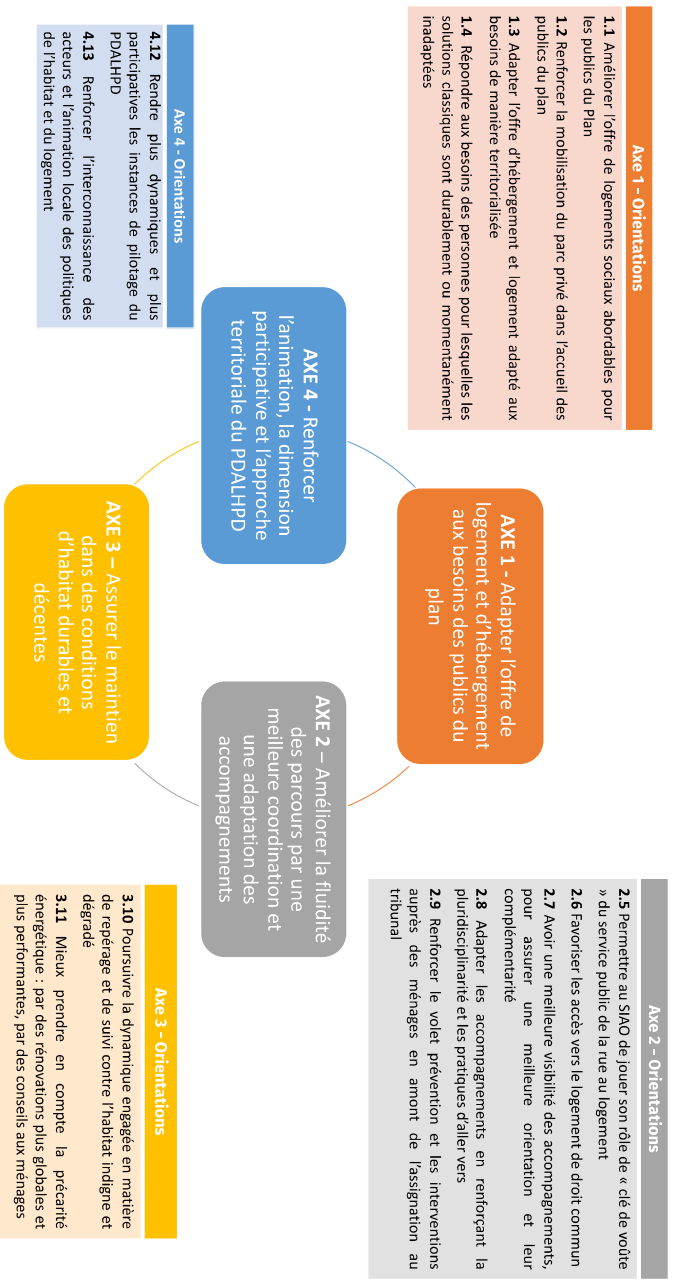
↳ Les orientations et enjeux transversaux du PDALHPPD 2024 – 2029

- **Adapter l'offre aux spécificités des publics du plan :**
 - Par une offre de logement abordable, bien localisée et répartie sur le territoire – dans le public et dans le privé
 - Par l'adaptation de réponses pour des ménages qui ne peuvent pas, temporairement ou durablement, accéder au parc classique de logement
- **Conforter l'évolution des accompagnements vers des pratiques « Logement d'abord » (aller vers, pluridisciplinarité...), avec 2 enjeux principaux :**
 - Prendre mieux en compte les problématiques de santé, frein principal à l'accès au logement et facteur de risque pour des ruptures de parcours
 - Trouver des moyens de pérenniser et approfondir les projets expérimentaux et innovants
- **Assurer une animation et une information « en continu » : à des acteurs clés (élus / travailleurs sociaux) ; à plusieurs échelles (départementale / à l'échelle des bassins d'habitat)**
- **Conforter la dimension participative du plan**, pour mieux prendre en compte le point de vue des personnes concernées par les difficultés de logement
- **Répondre au besoin de conseil juridique des propriétaires et des locataires**

↳ Le plan d'action en 4 axes

Les enjeux issus du diagnostic ont été traduits dans le plan d'action. Organisé en 4 axes, il se décline en 13 orientations, qui sont autant de fiches – action.

4 axes et 13 orientations



AXE 1 - Adapter l'offre de logement et d'hébergement aux besoins des publics du plan

Le marché de l'habitat de l'Ardèche est globalement détendu, mais l'état des lieux montre que ce constat ne peut être généralisé à tout le territoire départemental. Les zones touristiques du sud de l'Ardèche et les territoires au nord et à l'ouest, dans la vallée rhodanienne, connaissent des situations de tension qui pénalisent plus fortement l'accès au logement des publics du PDALHPD. Des réponses sont donc à trouver dans un développement raisonné de logements à vocation sociale et très sociale, et en mobilisant le parc privé qui propose l'offre la plus importante dans le département.

Par ailleurs, les échanges entre les acteurs qui accompagnent les ménages du PDALHPD – cumulant les difficultés économiques et sociales – rappellent que, même dans le contexte de déploiement de la stratégie Logement d'abord, les formules « classiques » de logement ne fournissent pas une solution adaptée et durable à tous les publics.

L'axe 1 du plan prend en compte aussi bien le rôle à jouer du logement de droit commun dans l'accueil des ménages défavorisés (fiches actions 1 et 2) que la pertinence, voire la nécessité, de penser des modalités d'habitat adapté à certaines spécificités (temporaires ou durables) des personnes, afin de s'assurer que le logement joue bien son rôle de levier de leur intégration sociale (fiches actions 3 et 4).

Fiche action 1 - Améliorer l'offre de logements sociaux abordables pour les publics du Plan

Pilotage

DDETSPP / DDT

Le marché de l'habitat peut être qualifié de détendu. Cependant, la tension est plus forte sur les petites typologies, peu répandues dans le parc social comme privé (70% des logements sont des T4 et plus), avec pour conséquences des difficultés d'accès pour les ménages les plus modestes de petite taille.

Le parc social est inégalement développé sur le territoire, avec des besoins identifiés dans la Vallée du Rhône et deux communes soumises à la loi SRU n'atteignent pas leurs objectifs au 1er janvier 2022 (Guilherand-Granges et Saint-Péray). Le développement du parc doit se faire en cohérence avec les armatures territoriales des SCOT et des PLH, là où il y a une offre de services, commerces et des possibilités de mobilité en transports en commun.

Dans le parc social, l'inadéquation est forte entre la typologie du parc et les besoins des demandeurs : en 2022, 75% des demandes (hors mutation) concernent des T1/T2 alors que ces typologies représentent 19% du parc départemental. Les niveaux de tension de la demande sont élevés (+ de 8 demandes pour une attribution) dans les territoires ruraux touristiques du sud peu dotés en parc social (CC du Pays des Vans en Cévennes ou la CC du Pays Beaume-Drobie), ou supérieurs à la moyenne départementale (3,8) dans des territoires plus urbains (CC Rhône Crussol, CC Bassin d'Aubenais).

La production de logement social a progressé de 12% entre 2018 et 2022, mais reste inférieure aux objectifs. Les bailleurs disent rencontrer des difficultés pour équilibrer les opérations (notamment en PLAI) notamment au regard du coût du foncier. La production neuve est cependant trop chère pour les ménages les plus modestes (6,15€/m² en moyenne sur du neuf contre un loyer moyen à 5,30 €/m² en 2022).

Constats et enjeux

La volonté de déployer du PLAI adapté dans le diffus (logement social à bas niveau de quittance, avec une gestion locative adaptée, contribuant à des projets de territoire) se heurte à l'inquiétude des bailleurs, qui recherchent un modèle de gestion et accompagnement. Ardèche Habitat va expérimenter le PLAI adapté en 2023 - 2024 sur 3 logements. Plusieurs bailleurs (AH, ADIS, Habitat Dauphinois) ont programmé du PLAI adapté depuis 2 ans mais les logements ne sont pas encore en service.

Le diagnostic a souligné la nécessité de mieux connaître le parc de logements communaux, pour appuyer sa rénovation et s'assurer de sa vocation sociale. Essentiels en tant que solution locale, ils sont souvent aujourd'hui vieillissants, et le coût de leur remise aux normes amène certaines communes à les remettre sur le marché.

1. S'assurer de la prise en compte des besoins dans les documents de planification locaux pour mieux territorialiser la programmation de logements très sociaux dans une appropriation partagée de ces documents par tous les acteurs (EPCI, bailleurs, Département, EPORA, CAUE...),
2. Répondre au besoin de petits logements, bien localisés, à destination des ménages les plus modestes (PLAI et PLAI adaptés),
3. Intégrer davantage les acteurs de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement dans la politique sociale du logement et de l'hébergement.

Territorialisation

Tout le territoire départemental.





Partenaires

Les professionnels du logement (gestionnaires État, EPORA, délégataires des aides à la pierre, maîtres d'ouvrage HLM, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), Bailleurs sociaux, EPCI, Département

Objectifs opérationnels et actions

Échéances et objectifs Indicateurs

1. Travailler une dynamique de partage des connaissances sur les thématiques de l'habitat (financement des opérations, modes de captation du foncier...), pour une appropriation territoriale des politiques locales







- **Organiser des temps d'échanges et de partage d'information, à l'échelle des territoires** : Inviter les financeurs du logement, l'EPORA pour présenter ses outils en faveur du financement des opérations. Ces temps pourraient s'insérer au sein du réseau de secteur de l'urbanisme animé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) (en lien avec l'axe 4)
- **Avoir des espaces de discussion dès la prospection foncière** entre bailleurs, financeurs, EPCI, pour apprécier en amont l'adéquation des opérations aux besoins territoriaux
 -  Dès 2024 et sur toute la durée du plan
 -  Nombre de temps d'information réalisés / an et par territoire. Objectif : un temps par an sur chacun des grands bassins de vie – nord, centre, sud
 -  Progression territorialisée du nombre d'opérations financées par l'EPORA
 -  Mise en place d'espaces de discussion et nombre réalisés / an

2. Mobiliser davantage les bailleurs sociaux à la production de PLAI adapté dans le diffus






- **Sensibiliser les bailleurs et les EPCI à la production de PLAI adapté** via la présentation d'opérations réussies  Dès 2024 et sur toute la durée du plan

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire un modèle de gestion sociale et d'accès à l'accompagnement dans ces opérations 	<ul style="list-style-type: none"> ▮ Réalisation d'un benchmark d'opérations de PLAI/PLAI adapté réussies ▮ Nombre de diffusion/présentation aux bailleurs sociaux ▮ Élaboration d'un modèle ardéchois de gestion sociale adaptée et de l'accès à l'accompagnement dans les opérations de PLAI adapté, co-construit (bailleurs, financeurs, opérateurs) ▮ Progression territorialisée du nombre de PLAI/PLAI adapté sur le territoire, en lien avec les objectifs de production fixés par le CRHH (<i>dernier objectif : 4% de la production, soit 14 logements par an, en diffus et en collectif</i>)
3. Identifier les besoins sur l'offre et l'occupation des logements communaux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser un diagnostic sur l'offre et l'occupation des logements communaux à l'échelle du département, pour mieux connaître l'offre, son usage, les besoins d'amélioration... en articulation avec le Pacte local des solidarités 	<ul style="list-style-type: none"> ▮ 2024 et suivi tout au long du plan ▮ Réalisation de l'état des lieux et d'un plan d'action ▮ Suivi et évaluation du plan de soutien aux collectivités

Fiche action 2 – Renforcer la mobilisation du parc privé dans l'accueil des publics du plan





Pilotage	DDT / DDETSPP
Constats et enjeux	<p>Le parc privé accueille largement les publics du plan, mais cette vocation sociale rencontre des limites : coût élevé dans les zones touristiques du sud et les territoires de la vallée rhodanienne à l'est, peu de petits logements type T1/T2, importance des logements énergivores.</p> <p>Les EPCL et opérateurs constatent que les dispositifs nationaux d'aide à l'amélioration de l'habitat sont insuffisants pour motiver des propriétaires bailleurs à réhabiliter leur logement et/ou à conventionner. L'abondement local des aides, une meilleure information et un accompagnement technico-financier sont nécessaires pour convaincre.</p> <p>En outre, le département manque de moyens en maîtrise d'ouvrage (un seul opérateur, Soliha, intervient en Ardeche) pour articuler les politiques de redynamisation des centres bourgs et la production de logements privés à vocation sociale (faible capacité à porter des petites opérations d'acquisition – amélioration en habitat ancien)</p> <p>L'enjeu est fort de maintenir et renforcer la vocation sociale du parc privé, au regard de la faible représentation du parc social – notamment dans les zones les plus tendues.</p>
Objectifs et finalité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Augmenter le nombre de logements du parc privé conventionné 2. Convaincre et sécuriser les bailleurs privés
Territorialisation	Tout le territoire départemental.
Partenaires	Département, Action logement – Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) – Associations d'hébergement et d'insertion par le logement – Anah – EPCL avec un programme de revitalisation de centre-ville
Objectifs opérationnels et actions <div style="float: right;">  Échéances et objectifs  Indicateurs </div>	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Inclure au conventionnement de l'habitat privé et à l'intermédiation locative 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure les EPCL à renforcer les aides locales, notamment au travers des opérations programmées, pour développer un parc privé conventionné, notamment dans les centres bourgs <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="465 922 658 1412">  2024 et tout au long du plan  Négociation avec les EPCL pour la mise en place d'aides locales lors des études pré-opérationnelles à la mise en œuvre des OPAH (RU).  Progression des aides locales pour abonder les aides de l'Anah </div> <div data-bbox="286 922 367 1412">  Progression du nombre de logements du parc privé conventionnés </div> </div>	

- **Mener des opérations de sensibilisation et d'information autour de l'intermédiation locative à destination des bailleurs privés**, avec la participation du Département, des services de l'État et d'Action Logement :
 - Rassurer en expliquant l'ensemble des outils et ressources qui existent (garantie Visale, procédure en cas d'impayés de loyer...).
 - Voir les possibilités de mandater l'ADIL de la Drôme pour des sessions d'information locales
 - Sensibiliser les EPCI qui ont des programmes de revitalisation ou des opérations programmées à la nécessité de renforcer la communication auprès des bailleurs privés

-  Dès 2024 et sur toute la durée du plan
-  Mise en place d'un plan d'action de communication sur l'IML auprès des bailleurs du parc privé : cahier des charges (ou document cadre) de l'accompagnement en sous-location
-  Progression du nombre de logements captés dans le cadre de l'IML Etat et gérés par les opérateurs dédiés
-  Nombre de logements captés et mis à disposition du SIAO
-  Progression du nombre de logements gérés en mandat de gestion

2. Développer et soutenir les opérations en maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI)

- **Mettre en place un groupe de travail départemental sur la MOI** afin de co-construire une véritable stratégie de développement de ce type d'opération. A travers ce groupe de travail :
 - **S'informer sur l'environnement, les fondamentaux et la fiscalité de la MOI** (acquisition du bien, réalisation de travaux, gestion locative adaptée, accompagnement social le cas échéant) auprès :
 - des organismes agréés MOI du département qui rencontrent des difficultés à équilibrer leurs opérations afin de les soutenir,
 - des opérateurs du secteur associatif intéressés par ce modèle de production de logements accessibles aux ménages en situation d'exclusion.
 - **Discuter les possibilités de faire appel à des MOI externes** au département le cas échéant

-  Dès 2024 et tout au long du plan
-  Mise en place du groupe de travail
-  Formalisation d'une stratégie de développement de la MOI sur le territoire
-  Progression du nombre d'opérations MOI sur le territoire départemental

Fiche action 3 – Adapter l'offre d'hébergement et logement adapté de manière territorialisée

Pilotage












Département / DDETSPP


Le secteur d'hébergement et de logement adapté compte environ 1 000 places. Il a connu une augmentation ces dernières années, mais rencontre des enjeux en termes d'adaptation qualitative et de localisation des places. A titre d'exemple, le SIAO note 37 % de mises à l'abri en 2021, alors que 79 % des demandes au 115 reçoivent une orientation.

20 % des refus sont liés au motif de l'éloignement de l'orientation proposée. L'organisation du département en bassins de vie et les problématiques de transport rendent difficiles l'accueil des ménages précaires sans logement loin de leur lieu d'ancrage.

- En hébergement généraliste :
 - o Des besoins sont identifiés dans le nord du département : pas de CHRS insertion à Annonay (le diagnostic du PLUJ-H d'Annonay Rhône Agglo fait remonter le besoin d'augmenter les capacités d'accueil du CHRS), et une forte demande au SIAO dans la vallée du Rhône.
 - o Le nombre de logements d'urgence pour les personnes victimes de violence a progressé, mais le recours aux structures hôtelières reste parfois nécessaire, alors que la solution est peu adaptée aux situations vécues (selon les retours d'expérience, 80% des femmes hébergées en hôtel retournent au domicile). Il n'y a pas de réponse organisée en cas de mesures d'éloignement des auteurs de violence, mais l'ANEF est en cours de réflexion sur ce sujet.
- En logement accompagné en structure, les acteurs identifient :
 - o Un besoin de développer le nombre de places en pension de famille/résidence accueil pour les personnes très isolées avec de longs parcours d'errance résidentielle, ou de très mauvaises conditions d'habitat, notamment à Privas. Selon le SIAO, une trentaine de ménage se trouve sur liste d'attente pour accéder à ce type d'offre.
 - o Une insuffisance de solutions à destination des jeunes isolés en insertion, pour répondre à des besoins localisés : les projets des acteurs du logement des jeunes s'orientent vers des solutions dans le diffus, sous la forme de foyer soleil à partir des FIT ou de captation de logements pour appuyer des parcours d'insertion sociale et professionnelle (par exemple sur le modèle Emancip Toit).
- Les intervenants sociaux s'accordent sur la pertinence de développer des dispositifs de veille sociale dans le sud, sur le secteur des Vans, qui est faiblement doté malgré des besoins (pas d'accueil de jour, par exemple, alors qu'est identifié tout un public mal logé, éloigné des institutions, qui aurait besoin de certaines prestations).


Constats et enjeux


Objectifs et finalité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mieux intégrer l'offre d'hébergement et du logement adapté dans les politiques locales de l'habitat et améliorer la connaissance de cette offre de logement par l'ensemble des acteurs 2. Assurer un équilibre territorial de l'offre en direction des publics du plan, et mieux répondre à leurs besoins 3. Faire baisser le nombre d'accueils en hôtel des personnes victimes de violence, et adapter l'accueil pour donner aux personnes les conditions de sécurité leur permettant de faire sereinement des choix pour l'avenir
Territorialisation	Tout le territoire départemental.
Partenaires	Associations d'hébergement et d'insertion par le logement – SIAO – CIDFF – Association d'aide aux femmes victimes de violence
Objectifs opérationnels et actions	 Échéances et objectifs  Indicateurs
1. Travailler la répartition géographique de la mise à l'abri des victimes de violence et l'éloignement des auteurs	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir les communes dans la mise à disposition de logements pour les personnes victimes de violence (en lien avec l'état des lieux sur les logements communaux) 	 Dès 2024 et sur toute la durée du plan  Progression du nombre de logements d'urgence ciblés personnes victimes de violence mis à disposition par les communes ardéchoises
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déployer une offre de logement à destination des personnes victimes de violence, avec des possibilités d'accompagnement de type IML 	 Formalisation du cadre d'aide financière aux communes accueillant des personnes victimes de violence, par le Département (type d'aides financières octroyés, parts octroyés par les signataires de la convention, montant maximum de l'aide, etc.)  Réalisation d'une veille stratégique (quantitative et qualitative) sur la mise à l'abri des femmes victimes de violence en structure hôtelière pour en apprécier l'évolution
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les réflexions sur la prise en charge des auteurs de violences (dispositif d'hébergement temporaire des auteurs, etc.) 	 Dès 2024 et sur toute la durée du plan  Identification de solutions à mobiliser
2. Adapter les solutions d'accueil et d'hébergement	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réfléchir à la pertinence de créer un accueil de jour dans le sud du département (secteur les Vans) ou d'augmenter les capacités sur le nord (Annonay) 	 Dès 2024 et sur toute la durée du plan  Réalisation d'un diagnostic sur les besoins d'accueil de jour dans le sud du département
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les projets d'humanisation de structures (l'ANEF Privas, Le Teil...), notamment l'accompagnement au montage de dossier Anah 	 Projet d'humanisation des CHRS de l'ANEF abouti d'ici à 2029


 Accompagnement des gestionnaires de centres d'hébergement


3. Répondre aux besoins de logement des jeunes, de manière territorialisée

- **Soutenir les projets de déploiement de foyer soleil des acteurs du logement des jeunes**, là où les besoins sont avérés à travers des diagnostics, en lien avec les collectivités



 Dès 2024 et sur toute la durée du plan

 Nombre de diagnostics et de projets locaux Suivi et évaluation : nombre de logements ouverts ; taux de remplissage ; typologie des occupants
- **Senrichir des expériences de projets couplant insertion socio-professionnelle et logement**

 Evaluation du dispositif Emancip'Toit
- **Réfléchir à une stratégie de développement de la colocation**, avec les bailleurs sociaux comme privés


 Mise en place d'un groupe de travail « développement de la colocation » et expérimentation

4. Soutenir les projets mixtes d'habitat adapté (pension de famille, habitat intergénérationnel, habitat inclusif...), s'ils favorisent leur équilibre économique et répondent à des besoins locaux

- **Clarifier les critères d'analyse pour apprécier la pertinence des propositions de montage mixtes d'habitat adapté**, qui peuvent répondre à des besoins locaux et faciliter des opérations immobilières (diagnostic de besoins, adéquation du projet immobilier à la coexistence de projets sociaux différents, type de porteurs...)
-  Dès 2024 et sur toute la durée du plan
-  Réalisation d'une note de cadrage pour l'étude de ce type de dossier

5. Répondre au besoin de logement accompagné type pension de famille / résidence accueil

- **Réaliser une démarche d'identification du foncier disponible et/ou de bâtiment vacants** dans les territoires où les besoins en pension de famille / résidence d'accueil sont identifiés (Privas notamment) avec l'appui d'EPORA et en lien avec les objectifs de production de ce type d'offre fixés par la Région

 Dès 2024 et sur toute la durée du plan

 Identification de foncier et/ou des bâtiments disponible pour faire progresser le nombre de places en PF/RA sur le département


 Nombre de dossier projet de PF/RA montés

Fiche action 4 – Répondre aux besoins des personnes pour lesquelles les solutions classiques sont durablement ou momentanément inadaptées

Pilotage	Département / DDETSPP / DDT
Constats et enjeux	<p>La recherche de solution pour les familles de gens du voyage qui souhaitent se sédentariser est encore peu avancée – un projet a cependant été réalisé sur Annonay Rhône Agglo. Une MOUS, portée par l'association ARTAG pour appuyer les projets de sédentarisation des gens du voyage, est en cours jusqu'en décembre 2023, mais les projets sont très longs à monter. Il est nécessaire de donner aux EPCI les moyens pour élaborer des projets d'habitat adapté (terrains familiaux, logement social en PLA adapté...).</p> <p>Le territoire manque d'une offre de logements fléchés « saisonniers » notamment dans le sud touristique et dans la vallée du Doux au nord. Trois catégories de saisonniers sont présentes de manière éclatée en Ardèche : les saisonniers agricoles, touristiques, et du nucléaire, avec des localisations éclatées sur le territoire. Le recours au logement classique est insuffisant en raison du manque d'offre et de sa disponibilité pour un temps « momentané ».</p> <p>Certains secteurs se caractérisent par la présence d'habitats légers et alternatifs dans des conditions non conformes à la réglementation de l'urbanisme et des règles de décence ou de salubrité de l'habitat et accueillant des personnes défavorisées. La présence de ce type d'habitat n'est ni quantifiée ni localisée. Les trajectoires sociales qui conduisent à ces installations et les besoins de logements ou d'hébergement et de d'accompagnement social des personnes qui y a recours ne sont pas identifiés et gagneraient à être analysés.</p>
Objectifs et finalité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer des solutions d'habitat adapté pour des ménages pour lesquels l'offre classique est momentanément ou durablement inadaptée (saisonniers, gens du voyage, personnes en souhait d'habitat alternatif), 2. Quantifier et décrire les processus qui conduisent à ces situations
Territorialisation	Tout le territoire départemental.
Partenaires	DDT, EPCI, communes, Chambre d'agriculture, associations spécialisées
Objectifs opérationnels et actions	 Échéances et objectifs  Indicateurs
<ol style="list-style-type: none"> 1. Répondre aux besoins des gens du voyage <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser les aires d'accueil manquantes au regard du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, ▪ Sensibiliser les élus à travers des exemples réussis au déploiement de formules d'habitat adapté 	 Dès 2024 et sur toute la durée du plan  Progression du nombre d'aires d'accueil des gens du voyage  Réalisation d'un benchmark d'opérations d'habitat adapté réussies  Nombre de diffusion/présentation aux EPCI

- **Renouveler la MOUS gens du voyage**, avec une implication renforcée des EPCI dans le pilotage et le cofinancement

Renouvellement de la MOUS


 Nombre de projets réalisés


 Nombre de projets de sédentarisation montés et finalisés

2. Trouver des solutions aux problématiques de logement des travailleurs saisonniers

- **Réamorcer la réflexion sur les besoins en logement des travailleurs saisonniers** pour prévoir une suite opérationnelle à l'étude Arche Agglo/CCGA et aller vers la production de solutions adaptées, en lien avec les EPCI
- **Accompagner les territoires intéressés par le développement de ce type de solution pour réactiver les projets en réflexion**
 - Notamment le projet de mise en place de mobil homes sur ARCHE Agglo, de plus, CCGA est également intéressée par ce type de solution et souhaite mettre en place une aire d'accueil des saisonniers en camions

 2024-2025

 Rédaction d'une feuille de route départementale

 Progression du nombre de places/projets en direction des saisonniers

3. Mieux comprendre les situations d'habitat alternatif pour mieux accompagner les ménages

- **Mener une étude à l'échelle départementale pour quantifier et qualifier les situations d'habitat alternatif et mener un diagnostic social**. En fonction des données de ce diagnostic, un complément d'étude pourrait porter sur les différentes solutions possibles, localisée et réglementaire de logement ou d'hébergement dans le cadre de l'offre sociale existante ou nouvelle.
 - Mener le diagnostic avec des collectivités volontaires, et faire participer des personnes concernées (Pilote : Département)

 2025

 Réalisation de l'étude

4. Renforcer la connaissance du secteur de l'hébergement et du logement adapté à l'échelle des territoires

- **Via le comité de pilotage du PDALHPD, l'organisation de rencontres territoriales, et l'intégration des thématiques de l'hébergement et du logement adapté dans le comité de suivi de l'habitat...** (cf. axe 4)
- **Faire mieux connaître le rôle et le fonctionnement du secteur de l'urgence, de l'hébergement et du logement adapté sur les territoires** : aux élus des collectivités, mais aussi aux partenaires sociaux et éducatifs du territoire (association, mission locale, centre de formation sociale...). Cette action, qui commence à être menée par le SIAO dans le cadre des PLH, est à développer.
- **Développer un argumentaire pour faire mieux reconnaître la plus-value sociale de certains produits aux élus (pensions de famille notamment).**



Dès 2024 et sur toute la durée du plan



Voir axe 4, FA 13



Voir axe 2, FA 5 « rôle du SIAO »



Formalisation d'un argumentaire sur les plus-values des pensions de famille

AXE 2 – Améliorer la fluidité des parcours par une meilleure coordination et une adaptation des accompagnements

Au-delà des problématiques d'adéquation de l'offre d'hébergement, de logement adapté et de logement, le fonctionnement de l'ensemble du service public de la rue au logement fait intervenir des très nombreux acteurs, spécialisés dans l'insertion par le logement, généralistes de l'accompagnement social, et tout acteur (de l'insertion professionnelle, du secteur de la santé...) amené à accompagner des personnes précaires en difficulté de logement.

A la suite du premier Plan quinquennal Logement d'abord 2018 – 2022, le deuxième plan 2023 – 2027 rappelle le rôle central de l'accompagnement dans l'appui aux parcours résidentiels des personnes précaires sans logement propre.

L'axe 2 est plus particulièrement concentré sur la coordination des acteurs (via le rôle du SIAO), et l'adaptation des accompagnements. Il se veut la déclinaison locale du Plan quinquennal Logement d'abord 2023 – 2027, dans son axe 2 « Conforter le maintien dans le logement, prévenir les ruptures et éviter la dégradation des situations » (fiche-action 9) et dans son axe 3 « Accélérer l'accès au logement et proposer des parcours d'accompagnement en croisant logement, emploi et santé » (fiches actions 5 – 6 – 7 – 8).

Fiche action 5 – Permettre au SIAO de jouer son rôle de « clé de voûte » du service public de la rue au logement

Pilotage

Département / DDETSPP







Le SIAO constitue la plate-forme départementale de coordination et de régulation du dispositif de veille sociale, d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers le logement des personnes sans domicile. Il contribue au dispositif d'observation sociale local.

L'inscription du SIAO 07 dans le partenariat s'est développée lors du plan précédent, notamment avec les réseaux violences intrafamiliales, le SPIP, le logement des jeunes (projet Emancip'Toit), et par son inscription dans des dispositifs d'aller vers (permanences en accueil de jour, en maison d'arrêt à Privas, Mission Aller-vers avec l'association Entraide et abri avec un binôme éducatrices SIAO et association) ... Son positionnement sur l'accès au logement s'est aussi renforcé, avec une mission de labellisation des ménages prioritaires sur SYPLO.


L'inscription du 31 mars 2022 renforce le rôle du SIAO « pour à la fois mettre en œuvre la politique du Logement d'abord dans les territoires et assurer l'effectivité et la performance du Service public de la rue au logement. » Le bilan du PDALHPD a identifié quelques enjeux forts pour que le SIAO joue pleinement ce rôle, dans le contexte départemental (un « petit » SIAO de 4,5 ETP) :

- La difficulté à avoir une vision globale sur l'ensemble des parcours de l'urgence au logement (insuffisance du suivi des parcours dans le SI SIAO, des évaluations approfondies pas systématiquement menées...);
- Un travail de coordination qui pourrait être renforcé en direction de l'ensemble des acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et du logement adapté;
- Un partenariat à mettre en place avec les services de l'ASE, au regard de la fragilité importante des anciens enfants placés dans leur parcours d'insertion, sociale, professionnelle, résidentielle (rappel : selon la FAP, au niveau national, 26 % des personnes sans domicile nées en France sont d'anciens enfants placés en protection de l'enfance, soit plus de 10 000 personnes) ;

Constats et enjeux

	<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de lien avec certains accompagnements, tels que l'ASLL, permettant de s'assurer de la bonne complémentarité avec l'AVDL et de la pertinence des orientations vers l'offre d'accompagnement (voir fiche 7) ; - Un partenariat avec les bailleurs sociaux qui peut être développé autour de l'accès au logement des publics prioritaires ; - Une mission d'observation qui se développe, mais est encore à affiner dans sa dimension territorialisée <p><i>Le rôle du SIAO dans l'accompagnement des parcours nécessite également de mieux le positionner sur ce sujet. Le partenariat avec le secteur médico-social est également un axe de travail, au regard de l'importance prise par les problématiques de santé dans les blocages des parcours résidentiels. Ces points sont développés dans la FA 8, consacrée à l'adaptation des accompagnements.</i></p>	
Objectifs et finalité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déployer l'instruction du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du Service public de la rue au logement 2. Mieux comprendre et analyser les freins rencontrés à l'accès au logement, avec une approche par territoire 3. Assurer un meilleur suivi du parcours des personnes ayant sollicité le secteur de l'hébergement 4. Travailler davantage avec les acteurs du logement – les bailleurs sociaux, les EPCL avec une compétence habitat – pour assurer des parcours plus directs, plus rapides et mieux accompagnés vers des solutions de logement pérennes 	
Territorialisation	<p>Tout le territoire départemental</p> <p>Une attention particulière sur les villes principales (Annonay, Privas et Aubenas), la vallée du Rhône et le sud du département, qui concentrent les besoins</p>	
Partenaires	Associations, Département, ARS, SPIP, UDCCAS, Missions Locales, collectivités, services sociaux du secteur sanitaires, ASE, MDPH	
Objectifs opérationnels	Actions	Échéances et objectifs Indicateurs
1. Améliorer la connaissance des besoins et le suivi des parcours de la rue au logement		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la coordination et répondre aux besoins d'information des acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et du logement adapté ▪ Renforcer le rôle d'observatoire du SIAO à la demande des collectivités ou de l'État et informer les collectivités sur ce rôle. ▪ S'appuyer davantage sur l'observation de la veille sociale (accueils de jour, maraudes, équipes mobiles...) pour assurer la connaissance des situations de rupture de logement et de mal logement 	<p> Dès 2024 et sur toute la durée du Plan</p> <p> Inscription dans la feuille de route du SIAO</p> <p> Contribution à l'observation dans le cadre des politiques locales de l'habitat (PLH, CIL)</p> <p> Réalisation et diffusion de bilans annuels de la veille sociale</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer de la réalisation des évaluations approfondies des personnes sollicitant l'urgence et du suivi des parcours dans le SI SIAO, jusqu'au logement 	 2024 - 2025	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire progresser les orientations directes de l'urgence vers le logement, avec les accompagnements nécessaires 	 Nombre de commissions / nombre de personnes orientées vers le logement et nombre d'accès directs au logement	

- **Introduire le suivi des relogements dans la commission SIAO**

 Progression des sorties vers le logement, public et privé, des personnes accueillies en urgence

2. Développer l'interconnaissance et le partenariat avec l'ASE et, plus largement, les acteurs de la protection de l'enfance

- **Organiser un groupe de travail thématique sur les jeunes sortant d'ASE** pour bien identifier les enjeux à partager et les solutions à apporter pour conforter les parcours logement des jeunes en amont de leur sortie du dispositif ASE
- **Développer les partenariats entre les acteurs du PDALHPP et les acteurs de la protection de l'enfance** : créer un maillage avec les professionnels de l'ASE et de la PJJ, les associations, les centres de formation, les missions locales, les FJT

 Dès 2024



 Formalisation du partenariat avec l'ASE

 Mise en place du groupe de travail avec l'ASE




Fiche action 6 – Favoriser les accès vers le logement de droit commun

Pilotage	DDETSPP	
Constats et enjeux	<p>En Ardèche, l'accès au logement reste difficile pour certains publics, pour plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le défaut d'offre adaptée (voir axe 1). Cette insuffisance d'offre adaptée se traduit notamment par des séjours longs en hébergement d'insertion (en 2021, 14 mois par séjour en moyenne), avant de trouver une solution adaptée et durable de relogement. - Les problématiques des ménages : des ménages expulsés du parc social, des personnes avec des problématiques de santé (troubles psychiques, addictions...), des gens du voyage en souhait de sédentarisation... Les bailleurs sociaux restent réticents à accueillir des ménages avec d'importantes problématiques sociales et/ou d'appropriation du logement. et, lorsqu'ils le font, se sentent peu soutenus pour faire face à certaines situations complexes face auxquelles le recours au droit commun apparaît insuffisant. <p>Par ailleurs, l'état des lieux montre que les ménages les plus modestes (revenus mensuels inférieurs à 500 et 1 000 €) ont moins de chances d'accéder au parc social (entre 2 et 19 % de taux de réussite) que les autres ménages, aux revenus supérieurs (entre 24 et 39 % de réussite).</p> <p>Les EPCL sont inégalement impliqués dans la mise en œuvre de la réforme des attributions de logement social : seuls 3 sur 6 ont mis en place une Conférence intercommunale du logement. Dans l'ensemble, ils sont encore peu au fait des problématiques d'hébergement et logement adapté, d'accès au logement des publics prioritaires, ces offres sont peu prises en compte dans les PLH.</p> <p>En matière d'accès au logement social des publics prioritaires, le contingent préfectoral est géré en flux par les 3 bailleurs représentant 90 % du parc et en stock pour 6 bailleurs représentant 10 % du parc. Les objectifs de relogement des publics prioritaires labellisés dans SYPLO restent difficiles à atteindre (56% des objectifs en 2021, 139 relogements). L'accord collectif départemental pour les ménages prioritaires du contingent est renouvelé fin 2023 : son suivi peut être l'occasion de revenir sur les obstacles au relogement, et d'apprécier la contribution de tous les contingents au relogement des publics prioritaires.</p>	
Objectifs et finalité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conforter les EPCL comme les chefs de file de la politique locale des attributions 2. Faciliter l'accès au logement social des ménages prioritaires, tout en améliorant la mixité sociale 3. Encourager et sécuriser le bail glissant auprès des bailleurs privés et sociaux pour sécuriser le démarrage du parcours 	
Territorialisation	Tout le territoire départemental.	
Partenaires	Bailleurs sociaux, EPCL, Département, DDT, Action Logement, Observatoire du logement	
Objectifs opérationnels	Actions	 Échéances et objectifs  Indicateurs





1. Renforcer le partenariat entre le SIAO et les bailleurs sociaux

- **Permettre l'accès du SIAO au SNE**, pour l'outiller dans la montée en charge du volet logement  2024 et tout au long du plan
- **Inscrire le SIAO dans le dialogue entre l'Etat et les bailleurs sociaux** autour de l'accès au logement des publics prioritaires  Nombre et fréquence des groupes de travail coorganisés avec les bailleurs sociaux



2. Améliorer les conditions de relogement des publics prioritaires

- **Faire le suivi du nouvel accord collectif départemental** : s'assurer que tous les contingents contribuent au relogement des publics prioritaires  2024 – 2026
- **Poursuivre et renforcer la présence du représentant du préfet en CALEOL** afin d'assurer une bonne prise en compte des demandes prioritaires  Passer de 60 % de relogements des publics inscrits sur SYPLO à 100 % en 2026
- **Définir des modalités de recours à des accompagnements renforcés par les bailleurs sociaux**, à l'accès et au maintien, afin de traiter en co-responsabilité les situations sociales les plus complexes  Nombre de relogements par an et comparaison avec les objectifs

3. Expérimenter le maintien dans le logement en sortie d'hébergement, pour stabiliser davantage les parcours d'insertion réussis

- **Réfléchir à la possibilité d'un passage du statut d'hébergé à locataire dans le même logement** (en sortie de CHRS, ALT...) dès lors que la solution de logement apporte une réelle garantie de stabilité au ménage  Dès 2024 et tout au long du plan
- **Sensibiliser les bailleurs privés et sociaux aux accompagnements proposés au locataire pour sécuriser cette transition** (cf: axe 1 FA 2)  -2024 : expérimentation du passage du statut d'hébergé à locataire sur 2 ou 3 situations
- **2025 : évaluation et consolidation d'un modèle de bail glissant hébergement – logement) dans le parc social**  Nombre de baux glissants dans le parc privé (IML)
- **Nombre de baux ayant effectivement glissé au nom des occupants** 

4. Appuyer les EPCL concernés dans la prise en charge de leur rôle dans la stratégie locale d'attribution




- **Mobiliser les EPCL, pour accompagner et finaliser l'installation des CIL** dans les EPCL qui n'en sont pas encore pourvus, et le déploiement des outils de la réforme des attributions  Durée du plan
- **Accompagner les EPCL dans la recherche de solutions pour atteindre les objectifs des CIA**  Nombre d'EPCL couverts par une CIL active, nombre de CIA et PPGDID validés

Fiche action 7 – Avoir une meilleure visibilité des accompagnements, pour assurer une meilleure orientation et leur complémentarité




Pilotage		DDETSPP / Département	
Constats et enjeux		<p>L'offre d'accompagnements est nombreuse et en cours de renouvellement. Les dispositifs de droit commun (ASLL, AVDL, IML, AEB, MASP...) sont complétés de plus en plus par des dispositifs expérimentaux d'aller vers... Mais cette offre n'est pas toujours connue et comprise par l'ensemble des partenaires et prescripteurs. Le diagnostic a montré que la complémentarité entre ASLL et AVDL, notamment, méritait d'être précisée, et que la connaissance des accompagnements logement par les travailleurs sociaux était à conforter.</p> <p>Par ailleurs, les acteurs de l'accompagnement souhaiteraient réfléchir, dans le sens du plan Logement d'abord, à des possibilités de mutualisation des moyens d'accompagnement, afin de mieux adapter les réponses aux besoins des personnes.</p> <p>En outre, a été identifié le besoin de travailler sur la complémentarité des cahiers des charges des dispositifs ASLL et AVDL, voire de réfléchir à l'éventualité de développer une mesure accompagnement logement en co-gérance, à l'image de ce qui se développe dans d'autres départements.</p>	
Objectifs et finalité		<ul style="list-style-type: none"> Donner plus de cohérence et d'efficacité à l'offre d'accompagnement, lui assurer une meilleure visibilité et la faire mieux connaître S'assurer de l'adaptation des accompagnements aux besoins des personnes sans logement, mal logées ou en risque de rupture de leur parcours résidentiel 	
Territorialisation		L'ensemble du territoire départemental	
Partenaires		SIAO, associations gestionnaires d'hébergement et de logement accompagné, en charge des dispositifs d'accompagnement	
Objectifs opérationnels		Actions	
1. Rendre plus visible l'offre existante et travailler sa complémentarité / assurer sa coordination		<p>Échéances et objectifs</p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Formaliser la complémentarité des accompagnements spécifique logement - ASLL – AVDL – IML - et des accompagnements sociaux et budgétaires - accompagnement généraliste, AEB, MASP <ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la complémentarité des cahiers des charges de l'ASLL et de l'AVDL et le cas échéant, et le cas échéant réfléchir à une fusion/mutualisation/regroupement des dispositifs Concevoir des fiches-outils à destination de l'ensemble des acteurs 	

2. Construire un projet de plateforme d'accompagnement

- **Réfléchir à une mutualisation en co-gérance des dispositifs d'accompagnement social logement (ASLL – AVDL) par la création d'une plateforme territoriale d'accompagnement social dans le logement**, animée par le SIAO (en déclinaison du Plan Logement d'abord 2023 - 2027), pour favoriser la coordination et l'adaptation aux besoins des accompagnements logement. L'idée est aussi de permettre au SIAO d'orienter vers de l'ASLL.

 2025 – 2026	 Mise en place d'un groupe de travail rassemblant l'ensemble des acteurs de l'accompagnement social dans le logement (financeurs, TS, associations gestionnaires, etc.)
	Organisation d'une plateforme de mutualisation des accompagnements logement

Fiche action 8 – Adapter les accompagnements en renforçant la pluridisciplinarité et les pratiques d'aller vers

Pilotage	DDETSPP / ARS / Département	
Constats et enjeux	<p>Les problématiques de santé, et notamment de santé mentale (souffrance psychologique, addictions...), sont un obstacle important à la stabilisation des parcours résidentiels, et mettent en difficulté les acteurs de l'insertion par le logement dans leur accompagnement. Les partenariats existent entre le secteur du logement et les autres champs d'insertion (santé, insertion socioprofessionnelle), mais ils sont inégalement déployés sur le territoire départemental.</p> <p>Plusieurs projets et expérimentations ont été développés dans le département pour favoriser le repérage et l'accompagnement des publics du PDALHPD à travers la pluridisciplinarité et les pratiques d'aller-vers : les ISPE du FUL dans le cadre de la prévention des expulsions, l'AVDL, la Mission incurie, l'action du CRIL dans le sud du département, les équipes mobiles précarité... De son côté, le projet expérimental Emancip'Toit, à destination des jeunes, mobilise une double entrée logement et insertion socioprofessionnelle.</p> <p>L'enjeu aujourd'hui est de capitaliser, pérenniser, développer ces pratiques ou dispositifs, et d'en faire une source d'inspiration pour décliner les principes du Logement d'abord dans le département.</p>	
Objectifs et finalités	<ol style="list-style-type: none"> 1. Se donner les moyens de pérenniser et déployer sur l'ensemble du territoire les nouvelles pratiques d'accompagnement 2. Conforter la logique de Logement d'abord dans les pratiques d'accompagnement, pour assurer un accès plus rapide vers une solution durable de logement et prévenir les ruptures 3. Améliorer la lutte contre le non-recours en renforçant et développant les dispositifs « d'aller vers » les personnes les plus éloignées des institutions 	
Territorialisation	Tout le territoire départemental.	
Partenaires	SIAO, partenaires du FUL (CAF, MSA, fournisseurs d'énergie et d'eau, bailleurs, collectivités, prestataires...), bailleurs sociaux, collectivités, CH Sainte-Marie	
Objectifs opérationnels	Actions	Échéances et objectifs Indicateurs
1. Mieux prendre en compte les problématiques de santé, et notamment de santé mentale, dans les situations de précarité dans le logement		
<ul style="list-style-type: none"> Organiser des temps d'échange, via le SIAO, entre les acteurs de la santé mentale et les acteurs du logement, pour renforcer l'interconnaissance et aller vers des accompagnements partagés Réfléchir aux conditions de mise en place d'un accompagnement permettant de mobiliser un binôme santé – social, dans une logique Logement d'abord : s'inspirer de la démarche « Un chez soi d'abord » pour accompagner l'accès 	<ul style="list-style-type: none">  Dès 2024  Nombre de rencontres  Mise en place d'un groupe de travail autour des accompagnements santé – logement dédiés aux publics du plan 	

ou le maintien dans le logement de personnes cumulant des problématiques de santé et de logement

- Acquérir et/ou renforcer les connaissances des travailleurs sociaux sur la santé mentale et ses troubles les plus fréquents pour faciliter les partenariats avec les secteurs du médico-social et de la santé et la prise en charge des ménages



Mise en place des formations, nombre de participants, évaluation de leur satisfaction

2. Penser les conditions de pérennisation et de déploiement territorial des dispositifs qui ont fait leurs preuves

- **Pérenniser la Mission incurie et la déployer à l'échelle de tout le département pour permettre une bonne couverture territoriale :**
 - Assurer sa pérennisation financière et sensibiliser les collectivités pour contribuer (aux prestations de diagnostic, accompagnement, désencombrement...)
 - Créer les conditions d'un suivi pour éviter les « rechutes »
 - Capitaliser sur les résultats obtenus, adapter si nécessaire les modalités d'intervention...



Durée du plan



Couverture départementale de la

Mission Incurie

- Comité de pilotage autour d'un bilan annuel

- Contribution financière des collectivités

- **Via la révision du règlement intérieur du FUL, réfléchir aux modalités de soutien aux actions associatives, de manière à contribuer à leur pérennité dès lors qu'elles ont fait leurs preuves**



Adoption d'une doctrine de soutien aux actions associatives par le FUL

3. Poursuivre le repérage des situations de non-recours, par le développement de dispositifs d'aller-vers

- **Capitaliser et partager les pratiques et dispositifs d'aller vers déjà déployés :** médiation logement du CRIL dans le sud, médiation santé, PASS mobile, EMSP...
- **Penser la couverture des équipes mobiles sur le territoire,** en travaillant avec les CCAS et les Villes sur leurs besoins



2024 et durée du plan



Nombre d'accueils de jour mobiles déployés, couverture territoriale et nombre de CCAS impliqués

4. Développer de nouveaux accompagnements ou de nouvelles pratiques d'accompagnement

- **Étudier la possibilité de développer la modalité CHRS hors les murs dans le nord du département,** par une étude opérationnelle. Être attentif à maintenir une réponse aux besoins d'accueil en urgence
- **Réfléchir à la pertinence d'expérimenter des MASP 3** pour proposer une réponse à des situations complexes et bloquées
- **Organiser une réflexion sur les modalités de mise en place de la notion de co-responsabilité et de référent de parcours** (mobilisation de différents acteurs avec un acteur référent)



2024



Réalisation d'une étude opérationnelle



Création de places en CHRS hors les murs selon les résultats de l'étude



2025



Décision sur l'expérimentation



2025












Création d'un groupe de travail en 2025

choisi par la personne accompagnée qui porte sa parole et suit son parcours, de la rue au logement ou dans une perspective de prévention des ruptures), afin de favoriser des accompagnements sur-mesure, pluridisciplinaires.

Fiche action 9 – Renforcer le volet prévention et les interventions auprès des ménages en amont de l'assignation au tribunal

Pilotage	DDETSPP – Conseil départemental
Constats et enjeux	<p>Les indicateurs sur les impayés ont recommencé à progresser dans les dernières années du plan (+ 28% des commandements de payer entre 2020 et 2022 ; +12% des assignations entre 2021 et 2022), un volume de procédures judiciaires qui retrouve son niveau de 2019 (avant la crise sanitaire).</p> <p>Une réflexion sur la réorganisation du fonctionnement de la CCAPEX est en cours en 2023 : les copilotés sont accompagnés par l'ADIL 26. L'objectif est de rationaliser son fonctionnement pour l'adapter aux moyens, et de renforcer son rôle préventif.</p> <p>La charte pour la prévention des expulsions locatives (2018-2023) décrit l'organisation départementale retenue pour prévenir les expulsions, fixe des objectifs quantitatifs d'amélioration du traitement des situations et précise les nouveaux engagements de chaque partenaire pour y parvenir.</p> <p>La loi du 29 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite apporte des modifications dans les procédures d'expulsion et le fonctionnement de la CCAPEX. En attente des décrets d'applications de cette loi, il est demandé de suspendre les travaux d'actualisation pour les chartes en cours de révision. Une instruction est attendue pour 2024. La révision de la charte sera lancée dès que possible.</p> <p>Le Département de l'Ardèche a mis en place depuis 2017 un diagnostic permettant d'aller vers les ménages qui ne réagissent pas aux courriers. Les Interventions Sociales de Prévention des Expulsions (ISPE) du FUL permettent à la CCAPEX de proposer un diagnostic pour les ménages à tous les stades de la procédure d'expulsion en fonction des éléments connus de la CCAPEX.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Intervenir le plus en amont possible de l'assignation pour expulsion locative et limiter le non-recours - Diminuer le volume d'assignations au tribunal et le nombre de situations examinées en CCAPEX au moment du commandement de quitter les lieux et des demandes de concours de la force publique
Territorialisation	Tout le département
Partenaires	<p>Préfecture et sous-préfectures, CAF, MSA, bailleurs sociaux, Action Logement, huissiers de justice, juges, opérateurs des accompagnements (ISPE, ASLL, AVDL, MASP...), associations de l'insertion par le logement, ADIL 26.</p> <p>A noter : A compter de janvier 2024, le SIAO fera partie des membres de la CCAPEX</p>

Modalités opérationnelles	Actions	Échéances et objectifs  Indicateurs
1. Soutenir le bon fonctionnement de la CCAPEX		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relancer les formations en direction des travailleurs sociaux sur la prévention des expulsions ▪ Avoir un cadre partagé pour l'intervention des huissiers et des juges des 3 tribunaux d'instance ▪ Organiser la mise en place du nouveau diagnostic social et financier au moment du commandement de payer 	<ul style="list-style-type: none">  Dès 2024 et tout au long du plan  Indicateurs de suivi de la Charte  Formation de 10 à 15 travailleurs sociaux par an 	
2. Continuer les démarches d'aller vers les ménages qui ne répondent pas aux sollicitations des bailleurs et travailleurs sociaux		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une action mobilisant un travailleur pair (s'inspirer de l'action menée dans la Drôme par D Base - binôme travailleur social – travailleur pair). <ul style="list-style-type: none"> ○ Cibler les efforts de prévention et d'aller-vers sur le parc privé. ○ Penser les moyens d'une expérimentation sur 3 ans, pour favoriser l'installation et l'efficacité de l'action ▪ Maintenir les moyens des ISPE, dans une optique de prévention – dans une adaptation au nouveau diagnostic social et financier 	<ul style="list-style-type: none">  2024 -2025  Formation de 1 à 2 travailleurs pairs  Mise en place d'une équipe expérimentale avec un travailleur pair  Suivi des ISPE dans le bilan du FUL et au sein de la CCAPEX.  Adaptation si nécessaire du cahier des charges des ISPE aux nouvelles conditions de réalisation des DSF 	
3. Assurer un conseil aux locataires et propriétaires privés		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réfléchir aux conditions de mise en place d'une ADIL départementale (cf. axe 3) 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Voir axe 3, FA 10</i> 	

AXE 3 – Assurer le maintien dans des conditions d’habitat durables et décentes

L’animation de la politique de lutte contre l’habitat indigne et dégradé est dynamique en Ardèche, notamment via le co-pilotage du Pôle Départemental de Lutte contre l’Habitat Indigne (PDLHI) par le DDT et l’ARS. En 2023, 13 opérations programmées sont en cours dans le département, montrant une réelle implication des EPCI en faveur de la rénovation de l’habitat, même s’il reste des « zones blanches ».

Le contexte d’adaptation aux évolutions climatiques rend d’autant plus urgente l’adaptation des logements aux nouvelles normes. L’augmentation des coûts de l’énergie pèse lourdement sur les budgets des plus modestes, faisant progresser les situations de précarité énergétique – dans le parc privé mais aussi dans le parc social.

Cette situation demande une mobilisation forte de la part des acteurs du territoire, au regard de leur champ de compétence. L’amélioration du repérage et du traitement des situations de logements indignes et dégradés passe par la sensibilisation des acteurs de proximité (maires, travailleurs sociaux...). Il semble nécessaire de développer l’information des maires sur la mobilisation de leurs pouvoirs de police (respect du règlement sanitaire départemental) et sur les bonnes orientations à faire pour régler les situations présentées. Les propriétaires – occupants et les propriétaires – bailleurs les plus modestes ont généralement besoin d’être aidés au-delà des dispositifs d’aide nationaux, ce qui nécessite de mobiliser des soutiens localement – via les politiques habitat des EPCI, le chef de filat du Conseil départemental en matière de précarité énergétique, la capacité à s’inscrire dans des programmes – régionaux, nationaux, européens – pour renforcer les moyens locaux.

La complexité du système d’aide à la rénovation des logements amène également à repenser la question du besoin de conseil juridique aux propriétaires comme aux locataires, au-delà de l’information et de l’accompagnement administratif, technique et financier délivrés dans les opérations programmées ou par les guichets conseils de France Rénov.

Fiche action 10 – Poursuivre la dynamique engagée en matière de repérage et de suivi contre l’habitat indigne et dégradé

Pilotage

DDT / ARS

La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l’exclusion, de 2009 définit l’habitat indigne : « Constituent un habitat indigne les locaux et installations utilisés aux fins d’habitation et impropres par nature à cet usage ainsi que les logements dont l’état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. »

Les enjeux liés à la rénovation de l’habitat et à la lutte contre l’habitat dégradé sont importants dans le département, au regard de l’ancienneté du parc (20% de logements construits avant 1919 et 42,6% avant 1970). Le parc privé potentiellement indigne comptabilise en 2017 à l’échelle de l’Ardèche 4 563 logements, soit 3,2% du parc, et concerne principalement le parc locatif (5,3 % contre 2,2 % du parc de propriétaires occupants).

Constats et enjeux

Un circuit de signalement de logements indignes ou non décents est organisé vers le Pôle Départemental de Lutte contre l’Habitat Indigne (PDLHI). Entre 2018 et 2021, 380 signaux ont été recensés pour « habitat dégradé » par les chargés de missions habitat des collectivités, des opérateurs en charge de l’animation des PIG / OPAH ou des représentants du comité technique du PDLHI. La tendance des signaux recensés est globalement à la hausse durant ces 3 années, avec un pic en 2021 de 119 signaux dont les 2/3 sont concentrés dans 5 intercommunalités : CC Bassin d’Aubenas, CA Annonay

Rhône Agglo, CA Privas Centre Ardèche, CC Ardèche Rhône Coiron et CC Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

La politique de lutte contre l'habitat indigne et non décent s'est révélée efficace ces dernières années, tant par la dynamique partenariale engagée en matière de repérage, que par les actions et dispositifs mis en place. Le PDLHI repose sur un partenariat large et une animation importante par la DDT et l'ARS. Le déploiement de l'outil Histologe - plateforme numérique de signalement destinée à faciliter les signalements de mal-logement – à partir de 2023 permettra de définir et de répondre à des objectifs de progression des signalements.

Le bilan du PDALHPD a souligné différents constats et enjeux à travailler dans le cadre du Plan :

- La mise en place d'Histologe, nécessite un accompagnement afin de favoriser l'appropriation par l'ensemble des acteurs.
- En l'absence d'ADIL départementale, l'ADIL de la Drôme est très sollicitée par les Ardéchois ; les EPCI qui ont mis en place des opérations programmées n'ont pas toujours les moyens en ingénierie pour assurer un rôle de conseil auprès des ménages les moins autonomes.
- Les dispositifs d'aide nationaux ne motivent pas assez les petits bailleurs à remettre aux normes leur logement, ce qui nécessite de les conforter par des aides locales et des médiations de proximité. L'expérience de médiation logement menée par le CRL dans le sud Ardèche en 2023, avec le soutien de la FAP (dont un fonds d'aide au propriétaire) peut être une inspiration pour améliorer le dialogue locataire – bailleur, et soutenir les propriétaires dans la mise aux normes de leur logement.

Objectifs

- Maintenir et renforcer la dynamique partenariale en matière de repérage et traitement des situations d'habitat dégradé
- Faire progresser les signalements dans les secteurs en diffus et améliorer leur suivi
- Sensibiliser et renforcer les moyens d'aide aux propriétaires modestes et très modestes (occupants et bailleurs) dans l'amélioration de leur logement

Territorialisation

Sur tout le territoire départemental

Partenaires

Département, CAF, MSA, DDETSPP, EPCI, communes, bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, les opérateurs Anah du territoire, Procureur de la République, association des Maires de l'Ardèche, association des maires ruraux, partenaires incurie (Diaconat protestant, Collectif 31...)

Objectifs opérationnels et actions

 Échéances et objectifs
 Indicateurs

1. Développer l'outil de signalement « Histologe » et favoriser son appropriation

- Poursuivre ou relancer en tant que de besoin la campagne d'information autour de l'outil, et se donner des objectifs raisonnés de progression des signalements



Dès 2024 et sur toute la durée du Plan








Objectifs de 100 signalements par an



Indicateurs du PDLHI





2. Mener un travail de dialogue et de sensibilisation auprès des acteurs des territoires et des propriétaires sur la lutte contre l'habitat indigne (EPCI, communes, opérateurs, travailleurs sociaux...)

- **Sensibiliser les EPCI non couverts à l'intérêt d'opérations programmées pour appuyer les ménages dans l'amélioration de leur habitat / soutenir les maires dans la mobilisation des pouvoirs de police.**
 - Poursuivre l'organisation régulière de moments de sensibilisation – information en direction des territoires par la DDT et l'ARS
 - Continuer à promouvoir le déploiement d'opérations programmées dans les zones blanches du département : utiliser les EPCI expérimentés pour des retours d'expérience...
 - Promouvoir la solution d'aides locales supplémentaires aux propriétaires les plus modestes pour l'amélioration de l'habitat dans les opérations programmées

	Sensibilisation dès 2024 et sur toute la durée du Plan
	Nombre de sessions d'information
	Nombre d'EPCI couverts par une opération programmée
	Suivi des aides locales et de leur impact
	Déploiement de dispositifs de médiation

3. Améliorer le repérage et le suivi des logements indignes et dégradés à partir d'outils existants

- **Tirer les enseignements des expériences de Permis de Louer** en vue d'un déploiement du dispositif sur d'autres territoires : demander des bilans aux collectivités concernées, et organiser des temps de partages d'expérience
- **Pérennisation du dispositif de prise en charge des situations d'incurie et élargissement à d'autres secteurs concernés** (cf. Axe 2 – FA 8)
- **Rechercher des solutions pour maintenir une veille sur les logements indécents non traités** quittés par les locataires

	2024 – 2025 Bilan global de l'expérimentation des Permis de Louer
	Développement du Permis de Louer sur d'autres territoires
	Réalisation du bilan et du temps d'échange
	Maintien effectif du dispositif incurrie sur toute la durée du Plan, nombre de secteurs couverts par le dispositif














4. Améliorer le conseil juridique aux propriétaires et locataires

- **Réfléchir aux conditions de mise en place d'une ADIL bidepartementale**, afin d'améliorer le service rendu aux Ardéchois (appui juridique, animations et observations territoriales)

	2024-2025
	Lancement du projet

Fiche action 11 – Mieux prendre en compte la précarité énergétique : par des rénovations plus globales et plus performantes, par des conseils aux ménages

Pilotage	<p>DDT</p> <p>La précarité énergétique se définit au sens de la loi du 31 mai 1990 de la manière suivante :</p> <p>« <i>Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.</i> » (article 1.1 de la loi du 31 mai 1990)</p> <p>Le département de l'Ardèche compte plus de 10 % de logements classés en étiquette DPE F et G, parmi les résidences principales (contre 8,6 % en France métropolitaine).. Ces logements ne pourront plus être mis en location en 2025 (étiquette G) et 2028 (étiquette F) si des travaux ne sont pas réalisés.</p> <p>Le taux de vulnérabilité énergétique, qui dépend à la fois des revenus et des dépenses énergétiques liées au logement, est particulièrement élevé dans les EPCI ruraux et montagneux (entre 31 et 48 % de la population en situation de vulnérabilité énergétique). En outre, les ménages sont de plus en plus nombreux à se priver de chauffage l'hiver. En 2022 et 2023, les locataires du parc social ont également eu à faire face à des niveaux importants de régulation de charges, dus à l'augmentation brutale des coûts de l'énergie.</p>
Constats et enjeux	<p>Le taux de logements potentiellement indignes est très concentré sur les logements les plus anciens, qui nécessitent des rénovations globales très onéreuses. Les guichets conseils de la rénovation énergétique (ECFR - Espaces conseil France Renov) sont très sollicités pour répondre à des questions techniques et financières sur les projets de rénovation, notamment énergétiques, mais aussi sur l'appui aux démarches dématérialisées. Le bilan du PDALHPD 2018-2023 relève une prise en charge insuffisante par les aides nationales pour les propriétaires les plus modestes (mise aux normes, sortie d'habitat indigne, isolation thermique...).</p> <p>Le département bénéficie d'une action de soutien aux ménages (diagnostic socio-technique, conseil et orientation), portée par l'ALEC 07 et financée par le FUL en situation de précarité énergétique, dont l'ambition a été réduite lors du dernier plan (arrêt du SLIME).</p> <p>L'évolution de la politique de l'Anah en matière de lutte contre la précarité énergétique, avec la mise en place en 2024 de « Mon accompagnateur Renov » et la refonte des aides à la rénovation énergétique des logements, sera à prendre en compte pour s'assurer que le PDALHPD est bien positionné dans son rôle d'appui aux ménages les plus modestes et les plus mal logés, en complément des aides « classiques ».</p>
Objectifs et finalité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer le repérage et le conseil aux locataires et propriétaires-occupants les plus modestes (sur les écogestes, l'orientation vers les aides...) 2. Soutenir davantage les propriétaires très modestes dans la réhabilitation thermique de leur logement

Territorialisation	Sur l'ensemble du territoire départemental, avec une attention particulière sur les territoires de l'arrière-pays montagnaux, et le sud-ouest du département.
Partenaires	Collectivités, opérateurs Anah/MAR, Conseil départemental, ARS, DDETSPP, CAF, MSA, bailleurs sociaux, ECFR
Objectifs opérationnels et actions <div style="float: right;">  Échéances et objectifs  Indicateurs </div>	
1. Se donner des objectifs plus ambitieux de ménages accompagnés dans la réduction des charges énergétiques de leur logement	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réfléchir à la mise en place d'un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME), à l'échelle départementale (FUL) ou à l'échelle locale (EPCI, communes) <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire un bilan de l'action conseil de l'ALEC en 2023 ; se donner des objectifs en nombre de ménages accompagnés (60 en 2023) ○ Promouvoir le projet SLIME auprès des collectivités ▪ Promouvoir auprès des collectivités l'intégration de prestations de médiation en direction de propriétaires-bailleurs et réfléchir à la mobilisation d'un fonds d'aide « coup de pouce » (s'inspirer de l'action CRIL – FAP dans le sud Ardèche) ▪ Poursuivre le soutien à l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) en direction des propriétaires occupants les plus modestes 	<div style="margin-bottom: 10px;">  2025-2026  Mise en place d'un SLIME ou équivalent  Objectif de nombre de ménages accompagnés : 70 à 120 ménages par an (actuellement 60 ménages) </div> <div style="margin-bottom: 10px;">  Evaluation de l'action « Coup de pouce » et valorisation auprès des collectivités  Mise en place d'au moins un fonds d'aide pour soutenir la médiation bailleur – locataire dans le privé, sur de petites réparations / petits équipements  Nombre de ménages suivis en ARA / an, bilan qualitatif des projets et des impacts sur les ménages </div>
2. Intégrer la dimension de conseil aux ménages dans la formation / sensibilisation d'acteurs de proximité	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser des acteurs de proximité (CCAS, travailleurs sociaux, associations...) pour le conseil au bon usage du logement, et l'orientation vers des guichets spécialisés ▪ Renforcer cette dimension dans le cadre des accompagnements logement (spécifique et de droit commun) 	<div style="margin-bottom: 10px;">  Dès 2024 et sur toute la durée du Plan </div> <div>  Organiser des formations / informations sur cette thématique auprès des travailleurs sociaux (Conseil départemental, CCAS, associations, CAF, etc.)  Réalisation d'une réunion par an par DTAS </div>
3. Avoir une vigilance sur l'impact de la progression de la précarité énergétique et des mesures liées à la transition énergétique	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser le suivi et l'analyse des effets potentiels des interdictions de louer les logements avec des DPE G et F (portage PDLHI) ▪ Définir si nécessaire une stratégie renforcée d'aide aux propriétaires les plus modestes (à apprécier notamment lors de l'évaluation intermédiaire du PDAIHPD) 	<div style="margin-bottom: 10px;">  Organiser des groupes de travail semestriels de suivi et d'analyse d'impact des mesures dès 2024 </div> <div>  Bilan de suivi d'impact </div>

AXE 4 - Renforcer l'animation, la dimension participative et l'approche territoriale du PDALHPPD

La gouvernance du PDALHPPD se déploie à plusieurs échelles :

- Les instances de suivi technique et stratégique des orientations et du plan d'action : comité technique et comité de pilotage, qui peuvent être complétés par des groupes projet ou groupes de travail pour répondre aux objectifs du plan d'action
- L'animation et le pilotage des dispositifs contribuant aux objectifs du plan - le PDLHI, la CCAPEX, le SIAO...

La complexité consiste à bien articuler ces différentes instances, pour faire jouer au PDALHPPD son rôle d'ensemble et d'animateur de la politique départementale en faveur du logement des personnes défavorisées. En outre, au fil du temps, des actions nouvelles sont mises en place, des orientations renouvelées sont affichées, et l'enjeu du PDALHPPD est d'être le cadre dans lequel celles-ci se déploient localement, afin de maintenir un fil directeur à l'action publique partenariale.

L'élaboration d'un nouveau plan est l'occasion de repenser sa gouvernance. Les co-pilotes affichent plusieurs ambitions, déclinaées dans les deux fiches ci-dessous : élargir le partenariat technique autour du suivi du plan d'action ; remobiliser un espace de gouvernance politique ; s'assurer d'une déclinaison territorialisée du plan d'action ; maintenir et renforcer la place des personnes accompagnées dans le plan.

Fiche action 12 – Rendre plus dynamiques et plus participatives les instances de pilotage du PDALHPPD

Pilotage

DDETSPP – Département














L'animation technique du PDALHPPD 2018 – 2023 a perdu de sa dynamique au fil du temps (crise sanitaire, turn-over des équipes...), avant d'être relancée en 2023 autour de l'élaboration du nouveau plan. Pour autant, le plan a toujours bénéficié d'un suivi régulier de son plan d'action ; un bilan annuel est publié et partagé largement en Comité partenarial, qui réunit environ 80 partenaires.

Parmi les dispositifs du PDALHPPD, le PDLHI bénéficie d'un pilotage et d'une animation dynamiques. Le fonctionnement de la CCAPEX est en cours de révision, avec la volonté de faire vivre une CCAPEX plénière autour des problématiques de fond de la prévention des expulsions.





L'objectif aujourd'hui est de redonner un mode de fonctionnement plus partenarial et mobilisateur autour des instances techniques, mais aussi politiques, du PDALHPPD. En effet, le comité de pilotage est centré uniquement sur sa fonction réglementaire de validation, de manière très formelle. Il peut gagner en lisibilité, en repensant son articulation avec le Comité partenarial.

Conformément aux attentes de la loi ALUR, le plan précédé affirmait sa volonté d'organiser une représentation des personnes accompagnées dans les instances de pilotage. L'intégration du Comité D-Base parmi les partenaires du Plan depuis 2022 a permis de répondre à cette ambition. La volonté des pilotes est de maintenir, voire renforcer, cette parole des personnes accompagnées dans le plan : celui-ci y répond notamment avec la proposition de former des travailleurs pairs (FA 8) et d'intégrer des publics dans le diagnostic sur les formes alternatives d'habitat (FA 4). L'intégration de représentants des personnes accompagnées dans les instances de travail et de gouvernance reste un objectif du PDALHPPD 2024 – 2029.

Constats et enjeux

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser la gouvernance, aux niveaux stratégiques et techniques - Mobiliser davantage d'acteurs autour des problématiques des publics du plan et des dispositifs - Intégrer les personnes accompagnées dans le suivi du PDALHPD 	
Territorialisation	Département	
Partenaires	Membres du comité de pilotage	
Modalités opérationnelles	Actions	Échéances et objectifs   Indicateurs
1. Redéfinir la place et l'organisation du Comité de pilotage		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retravailler l'articulation du Comité de pilotage avec le comité partenarial, en déconnectant leurs calendriers et leurs objectifs <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start; margin-top: 10px;"> <div style="width: 60%;"> <p> Dès 2024 et tout au long du plan</p> <p> Deux rencontres / an du comité de pilotage</p> <p> 1 rencontre / an du comité partenarial</p> </div> <div style="width: 35%;"> <p> Dès 2024 et tout au long du plan</p> <p> Bilan des secrétariats techniques</p> <p> Nombre d'organismes présents aux Comité techniques</p> <p> Nombre de GT réalisés / an</p> <p> Dès 2024 et tout au long du plan</p> <p> Inscription des apports des travaux du comité partenarial dans le bilan annuel du PDALHPD</p> </div> </div> 		
2. Elargir le suivi technique		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elargir le comité technique à d'autres organismes (CAF, SIAO, bailleurs sociaux...) ▪ Explorer des modes de travail partenariaux : mise en place de groupes de travail thématiques ou groupes projets, pour faire vivre les fiches – actions du PDALHPD ▪ Faire évoluer le comité partenarial vers un modèle plus interactif (animation d'ateliers de travail, présentation d'actions...), de manière à alimenter l'interconnaissance et la réflexion partagée sur de grandes thématiques. 		
3. Piloter en intégrant la parole des publics		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire la place des usagers et des personnes concernées dans les instances du plan (SIAO, comité technique, commission DALO...) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Recrutement via les structures AHL, via la mobilisation du comité D-Base... <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start; margin-top: 10px;"> <div style="width: 60%;"> <p> Tout au long du plan</p> <p> Mise en place d'une représentation des publics dans les principaux dispositifs du plan</p> </div> <div style="width: 35%;"></div> </div> 		

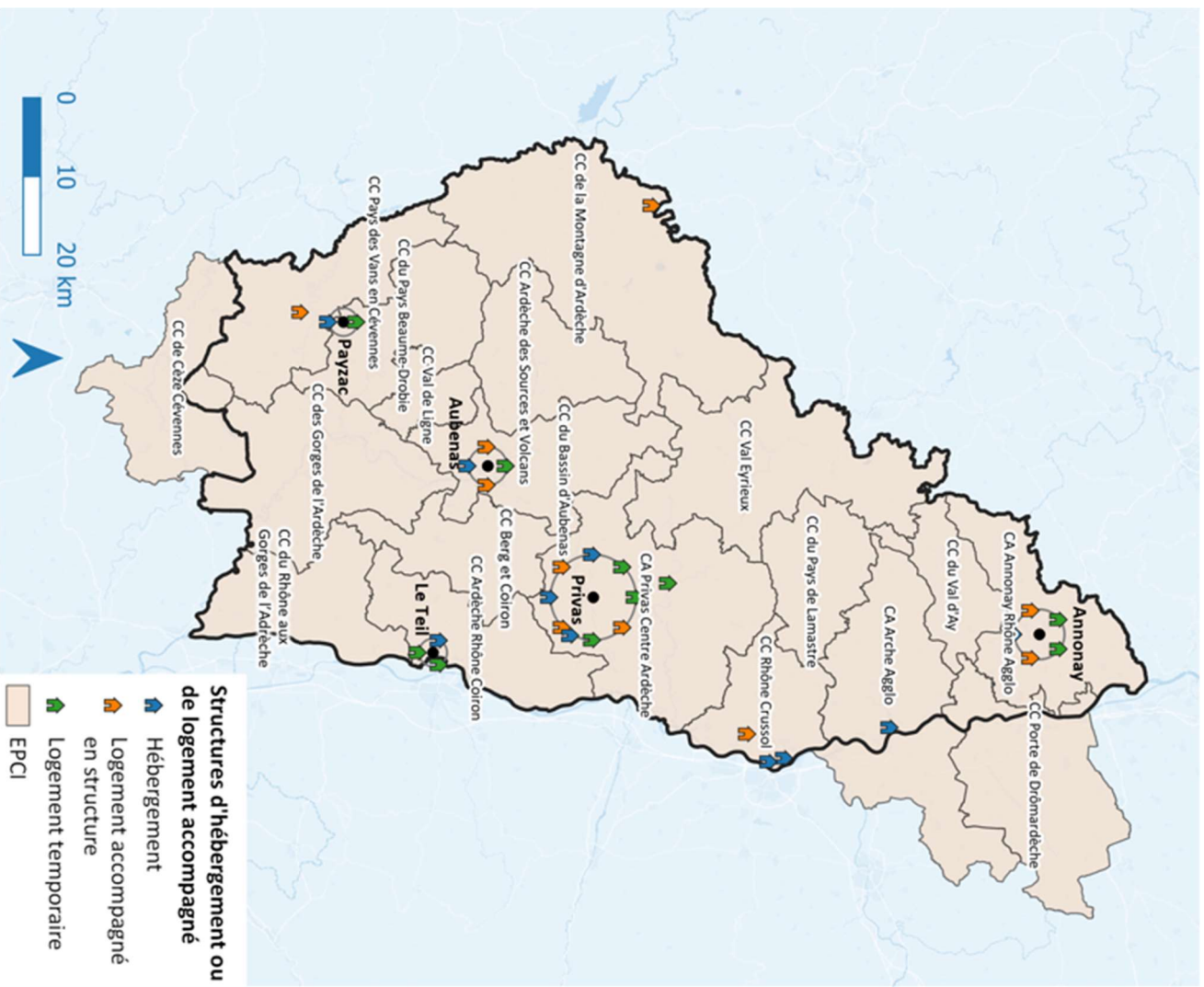
Fiche action 13 – Renforcer l’interconnaissance des acteurs et l’animation locale des politiques de l’habitat et du logement

Pilotage		DDETSPP – DDT – Département	
		<p>Les EPCI sont mobilisés pour la plupart sur le sujet de l’habitat indigne et dégradé, mais peu sont informés sur les problématiques de la rue au logement (connaissance du secteur de l’urgence et de l’hébergement...), et la prise en charge des compétences logement (mise en place des conférences intercommunales du logement) n’est pas encore généralisée.</p> <p>Les acteurs de proximité (élus, techniciens, travailleurs sociaux...) ont besoin d’être alimentés dans leur appropriation des outils de lutte contre le mal logement, leur capacité d’orientation des ménages...</p> <p>Les ateliers pour l’élaboration du PDALHPD ont montré un intérêt des acteurs pour les occasions d’échanges, de croisement d’expériences et points de vue. Le besoin est exprimé d’une dynamique à plusieurs niveaux : des échanges transversaux, à l’échelle départementale, sur les sujets partagés ; des échanges à des échelles infra-territoriales afin de se concentrer sur des enjeux spécifiques, de faire vivre le réseau d’acteurs malgré les turn-over, vacances de postes...</p>	
Constats et enjeux			
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une information et une sensibilisation régulière aux acteurs de terrain sur les enjeux du plan - Aller vers une prise en compte territorialisée des enjeux du plan, et la mise en place de solutions adaptées aux problématiques locales, via la mobilisation des collectivités, des bailleurs, des associations... - Conforter l’interconnaissance des acteurs, pour aider à la mise en cohérence des actions, améliorer le repérage et l’orientation 	
Territorialisation		<p>Tout le département</p> <p>A l’échelle des 3 bassins d’habitat pour les rencontres territoriales</p>	
Partenaires		Tous les acteurs	
Modalités opérationnelles		Actions	
1 - Outiller l’interconnaissance des acteurs		<p> Échéances et objectifs</p> <p> Indicateurs</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer un répertoire départemental des acteurs, avec leurs champs de compétence, sous la forme d’une carte mentale actualisée régulièrement 		<p> 2024</p> <p> Réalisation de la carte mentale</p> <p>- Actualisation au moment de l’évaluation à mi-parcours</p>	

2 - Assurer une sensibilisation et une information « en continu » en direction des territoires et des acteurs de terrain

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser une rencontre annuelle, avec un territoire différent chaque année autour des problématiques locales de l'habitat, intégrant la précarité dans l'habitat ▪ Poursuivre les sessions d'information / sensibilisation aux élus dans le cadre du PDLHI ▪ Organiser des échanges réguliers avec les travailleurs sociaux du Département, des CCAS, CAF, MSA, des associations par rapport aux problématiques logement 	<ul style="list-style-type: none"> 🏠 Tout au long du plan 📊 Réalisation des rencontres, nombre de participants 📅 Calendriers annuels des sessions, nouveau calendrier après les élections municipales de 2026 👥 Organiser des échanges réguliers avec les techniciens habitat des EPCI 📊 Réalisation d'une réunion d'information / sensibilisation par an sur les trois secteurs géographiques (nord – centre – sud)
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cartographie de l'offre d'hébergement et logement adapté financé par l'Etat début 2023



Source : DDETSPP, 2023

Cartographie : FORS-Recherche sociale

Glossaire

ACD	Accord Collectif Départemental
ACT	Appartement de Coordination Thérapeutique
ADIL	Association Départementale d'Information sur le Logement
ADLS	Ardèche Drôme Location Sociale
AEB	Action Educative et Budgétaire
ALEC	Agence Locale de l'Énergie et du climat
ALT	Allocation de Logement Temporaire
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
CA	Communauté d'Agglomération
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CALEOL	Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements
CC	Communauté de Communes
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCH	Code de la Construction et de l'Habitation
CLLAU	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CIA	Convention Intercommunale d'Attribution
CIL	Conférence Intercommunale du Logement
CRHH	Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
CRIL	Centre Ressource Itinérant Logement (sud Ardèche)
DALO	Droit au Logement Opposable
DDETSPP	Direction Départementale Emploi, Travail, Solidarités et Protection des Populations
DDT	Direction Départementale des Territoires
DLS	Demande Locative Sociale
DPE	Diagnostic de Performance Energétique
DSF	Diagnostic social et financier
DIHAL	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPORA	Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
FAP	Fondation Abbé Pierre
FIT	Foyer de Jeunes Travailleurs
FTM	Foyer de Travailleurs Migrants
FUL	Fonds Unique Logement
LDA	Logement D'Abord
IML	Intermédiation locative
ISPE	Intervention Sociale de Prévention de l'Expulsion

LHSS	Lit Halte Soins Santé
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MOI	Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion
MOUS	Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PDLHI	Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PIG	Programme d'Intérêt Général
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLUIH	Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) valant PLH
PPGDID	Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des Demandeurs
PPPI	Parc Privé Potentiellement Indigne
RPLS	Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SDAHGV	Schéma Départemental d'Accueil, d'habitat des Gens du Voyage
SNE	Système National d'Enregistrement
SYPLO	Système Priorité Logement

6.5 - POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT DU PRESIDENT

I- Mise en place de la Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale (FPT) est paru au Journal Officiel du 1^{er} novembre.

Ce texte précise les conditions et modalités de versement de cette prime et détermine les modalités de calcul de la rémunération brute en cas de pluralité d'employeurs ou en cas d'emploi et de rémunération sur une partie de la période de référence, courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Pour bénéficier de cette prime, les agents publics doivent :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette rémunération brute est déterminée en déduisant l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ainsi que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) dans la limite du plafond annuel de 7 500 euros.

Les montants de cette prime sont prévus par le décret (cf barème ci-après), ils sont fonction de la rémunération brute perçue sur la période de référence. Ils sont identiques à ceux applicables aux agents publics de la FPE et FPH mais constituent dans la FPT des montants plafonds que l'organe délibérant de la collectivité a le choix de moduler mais ne peut dépasser.

Rémunération brute perçue du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Il est donc soumis à votre approbation les modalités de versement de cette prime, à savoir :

- en une seule fois, aux agents publics et assistants familiaux employés par la collectivité,
- en application des montants prévus pour chaque niveau de rémunération constituant les montants à verser à chacun des agents éligibles (montants planchers – plafonds),
- à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence,
- et dans les limites des autres conditions fixées par le décret.

II- Modifications de la délibération du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Lors de l'ajustement du dispositif RIFSEEP pour les catégories B et C en commission permanente du 16 juin 2023, la collectivité s'est engagée à revoir également ce dispositif pour les catégories A avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024.

Des temps d'échanges ont été planifiés avec les organisations syndicales et le comité social territorial a rendu un avis favorable sur ces nouvelles modifications le 20 novembre dernier.

Tout d'abord, les paliers des groupes fonction des catégories A sont revalorisés d'un montant de 700 € sauf pour les filières administrative, culturelle, médico-sociale, sociale et sportive du groupe fonction A7 palier 2 qui bénéficieraient d'une revalorisation de 1100 € pour corriger l'effet de seuil induit avec le groupe B3.

Par ailleurs, il est rajouté à l'article 1.4 le maintien de l'IFSE en cas d'affectation temporaire sur une autre fonction pour raisons de santé.

Enfin, il est proposé d'étendre l'IFSE spécifique de tuteur aux agents accompagnant des agents en situation de repositionnement pour raisons de santé dans le cadre d'un accompagnement à la mobilité et en situation de période préparatoire au reclassement.

Il est donc proposé d'apporter les modifications précédemment énoncées à la délibération RIFSEEP telle que figurant en annexe.

III- Modification du tableau des emplois

Dans le cadre de sa politique générale des ressources humaines, le Département doit faire face à un effectif global mouvant, fonction d'ajustements organisationnels, de mobilités, d'avancements ou de promotions et d'incidences de carrières diverses (départ en retraite, inaptitude...).

Il convient donc en conséquence d'ajuster le tableau des emplois de la collectivité comme suit par :

- la transformation des postes des effectifs permanents pour lesquelles le comité social territorial des 20 et 29 novembre a rendu un avis favorable (annexes 1 et 2),
- la création de postes permanents (annexe 3),
- et pour le seul Foyer de l'enfance, la transformation et la création de postes permanents (annexes 4 et 5).

Le vote du budget primitif est également l'occasion de projeter les besoins non permanents de la collectivité au regard d'accroissements temporaires ou saisonniers dans certains services et au Foyer de l'Enfance (annexes 6 et 7).

Enfin, le dispositif parcours emploi compétences (PEC) constitue un axe fort de la politique d'insertion sociale et professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé sur le triptyque emploi-formation-accompagnement avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce type de contrat ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. De plus, la collectivité est exonérée des cotisations patronales.

A ce jour, la collectivité a identifié un besoin de 40 postes sur le dispositif en parcours emploi compétences sur les fonctions suivantes :

- 28 agents des collèges à raison de 27 heures semaine,
- 10 agents administratifs et 2 agents techniques sur une quotité maximale de 35 heures (accessible à 32 heures en fonction du besoin).

Il est donc soumis à votre approbation les transformations et créations de postes permanents, non permanents et d'insertion sociale et professionnelle telles qu'elles figurent ci-dessus et dans les tableaux en annexe.

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 5.1 D.G.A Ressources

Service Instructeur DIRECTION Ressources Humaines

SERVICE

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

L'Assemblée départementale,

Vu l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales**Vu** le Code Général de la Fonction Publique**Vu** l'avis du comité social territorial des 20 novembre 2023**Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental**Considérant** la nécessité de voter le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnel sur 2023.**Considérant** la nécessité de voter le budget primitif ainsi que les orientations et actions de la politique générale des ressources humaines au titre de l'année 2024.**APRES EN AVOIR DELIBERE****Prime pouvoir d'achat exceptionnelle****Adopte** les conditions et modalités suivantes de versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à savoir :

- en une seule fois, aux agents publics et assistants familiaux employés par la collectivité,
- en application des montants prévus pour chaque niveau de rémunération constituant les montants à verser à chacun des agents éligibles (montants planchers – plafonds),

Rémunération brute perçue du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence,
- et dans les limites des autres conditions fixées par le décret.

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 5.2	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Ressources Humaines
	SERVICE	

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

L'Assemblée départementale,

Vu l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu la délibération en date du 1er juillet 2019 modifiée, instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1er septembre 2019 pour les agents stagiaires, titulaires et contractuels du Département

Vu l'avis du comité social territorial des 20 novembre 2023

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental

Considérant la nécessité d'apporter des modifications à la délibération en vigueur au sein de la collectivité n°6.41.4 en date du 16 juin 2023 relative au RIFSEEP

APRES EN AVOIR DELIBERE**Modifications du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de****l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Adopte à compter du 1^{er} janvier 2024, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en annexe 1, venant compléter celui délibéré le 16 juin 2023 (délibération n°6.41.4) sur les points suivants:

- Revalorisation des paliers des groupes fonction des catégories A d'un montant de 700 € sauf pour les filières administrative, culturelle, médico-sociale, sociale et sportive du groupe fonction A7 palier 2 qui bénéficient d'une revalorisation de 1100 € pour corriger l'effet de seuil induit avec le groupe B3 (cf. : annexe 1 de l'annexe générale) ;
- Ajout du maintien de l'IFSE en cas d'affectation temporaire sur une autre fonction pour raisons de santé (cf. : article 1.4 de l'annexe générale) ;
- Extension de l'IFSE spécifique de tuteur aux agents accompagnant des agents en situation de repositionnement pour raisons de santé dans le cadre d'un accompagnement à la mobilité et en situation de période préparatoire au reclassement (cf. annexe 2 de l'annexe générale).

Annexe générale au RIFSEEP adoptée le 08/12/2023
relative au régime indemnitaire versé aux agents du Département de l'Ardèche

Article 1 : Dispositions générales

1.1 Bénéficiaires

- Bénéficiaire du régime indemnitaire tel que défini dans la présente annexe générale :
 - Les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
 - Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet et à temps partiel
 - Les collaborateurs de groupe politique (recrutés au titre de l'article 110-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984), dans la limite des enveloppes affectées aux groupes politiques
- Ne bénéficiaire pas des dispositions prévues dans la présente annexe générale :
 - Les agents de droit privé (apprentis, emplois aidés, etc...)
 - Les collaborateurs de cabinet dont les modalités de rémunération sont prévues par les dispositions du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales
 - Les agents vacataires
 - Les assistants familiaux
 - Les agents du foyer de l'enfance

1.2 Modalités d'attribution individuelle

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE ou du régime indemnitaire, et le cas échéant, au titre du CIA, est librement défini par l'autorité territoriale, par voie **d'arrêté individuel**, dans la limite des conditions prévues par la présente annexe générale.

1.3 Modalités de cumul

Le RIFSEEP est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

En conséquence, le RIFSEEP ne peut pas se cumuler avec les primes et indemnités suivantes :

- La prime de fonction et de résultats (P.F.R)
- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.)
- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.)
- La prime de service et de rendement (P.S.R.)
- L'indemnité spécifique de service (I.S.S.)
- L'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes
- L'indemnité spéciale
- L'indemnité de technicité
- L'indemnité de risque et de sujétion spéciale
- L'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires
- L'indemnité scientifique

- L'indemnité de sujétion des conseillers des activités physiques et sportives

En revanche, le RIFSEEP/régime indemnitaire se cumule avec :

- ✓ Les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la garantie individuelle du pouvoir d'achat
- ✓ L'indemnité compensatrice de la CSG
- ✓ Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, l'indemnité d'astreinte, l'indemnité de permanence, l'indemnité pour travail le dimanche et les jours fériés, l'indemnité de sujétion horaire ...)
- ✓ L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement)
- ✓ L'indemnité de responsabilité versée aux agents occupant un emploi de direction générale des services

La NBI n'étant pas un élément du régime indemnitaire, elle se cumule avec le RIFSEEP.

1.4 Modalités de maintien à titre individuel du régime indemnitaire antérieur

- À la mise en place de la délibération (indemnité de garantie) :

Le montant mensuel dont bénéficiait l'agent en application des dispositions réglementaires antérieures est maintenu, à titre individuel, au moyen d'une indemnité de garantie, lorsque ce montant se trouve diminué suite à la mise en place de l'actuelle délibération. L'indemnité de garantie est réduite à due concurrence des éventuelles augmentations du régime indemnitaire de l'agent, jusqu'à extinction.

- Après la mise en place de la délibération :

- ✓ **En cas de mobilité pour raisons de santé (reclassement pour inaptitude physique) :**

Lorsque l'agent a été déclaré inapte de façon totale et définitive à l'exercice de ses fonctions et que l'aménagement de son poste n'a pas pu aboutir, il est reclassé dans un autre emploi ou cadre d'emplois. Il conserve, à titre individuel, le montant de son régime indemnitaire antérieur à condition que celui-ci soit plus favorable sur toute la durée du détachement précédant son intégration dans son nouveau cadre d'emplois.

- ✓ **En cas de mobilité dans l'intérêt du service ou de réorganisation :**

Pour les agents relevant de la catégorie A, le montant du régime indemnitaire antérieur est conservé à titre individuel pendant 36 mois. A l'issue de ce délai, l'agent perçoit le régime indemnitaire correspondant à son nouveau groupe de fonctions même si celui-ci s'avère inférieur.

Pour les agents relevant de la catégorie B et C, le montant du régime indemnitaire antérieur est conservé à condition que celui-ci soit plus favorable.

- ✓ **En cas d'affectation temporaire sur une autre fonction pour raisons de santé :**

Le montant du régime indemnitaire antérieur est conservé à titre individuel pendant 12 mois maximum (avec possibilité de renouvellement du versement pour 6 mois de plus si une affectation pérenne n'a pas pu être trouvée). A l'issue de ce délai, l'agent perçoit le régime indemnitaire correspondant à son nouveau groupe de fonctions même si celui-ci s'avère inférieur.

Article 2 : Dispositions propres à l'IFSE et au régime indemnitaire fixe

Il est instauré au profit des cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP une indemnité de fonctions, de

sujétions et d'expertise (IFSE) ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel de l'agent.

2.1. Détermination de l'IFSE

L'IFSE est fixée individuellement pour chaque agent en référence :

- ✓ Aux missions exercées permettant une affectation dans un groupe de fonctions
- ✓ À son cadre d'emplois,
- ✓ A son grade pour les catégories A et les catégories B,
- ✓ À son expérience professionnelle,
- ✓ A une fonction individuelle spécifique (liste des fonctions individuelles spécifiques en annexe 2)

- La définition des groupes de fonctions au regard des missions exercées

Les fonctions d'un cadre d'emplois sont réparties au sein de différents groupes (cf. annexe 1_1 ci-jointe) au regard des critères professionnels suivants, appréciés selon les missions exercées :

- 1° Fonctions d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel), de coordination, de pilotage ou de conception
- 2° Technicité, expertise (1^{er} ou 2nd niveau), expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- 3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

- La prise en compte du cadre d'emplois de l'agent
- La prise en compte du grade de l'agent

Pour les catégories A (hors membres de la direction générale) et B, il existe 2 paliers correspondant à un montant de l'IFSE différent. L'agent qui remplit la condition bénéficié du montant de l'IFSE indiqué au palier 1 :

- Nomination dans le deuxième grade du cadre d'emplois pour les agents appartenant à la catégorie A (« principalat »). *Exemple catégorie A : attaché principal*
- Nomination dans le dernier grade du cadre d'emplois pour les agents de catégorie B
Exemple : technicien principal 1ère classe ou rédacteur principal 1ère classe

A défaut, il se voit attribué le montant de l'IFSE du palier 2.

Pour les catégories C, il est instauré un palier unique par cadre d'emplois dans le groupe de fonctions.

- La prise de son expérience professionnelle
L'IFSE peut faire l'objet d'une majoration afin de prendre en compte l'expérience professionnelle.

- La prise en compte des fonctions spécifiques
L'IFSE fonctions spécifiques est versé à tous les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant des fonctions individuelles spécifiques précisées en annexe 2.

2.2 L'intérim montant

L'intérim montant consiste pour l'agent à assurer temporairement les fonctions de son supérieur hiérarchique direct. Cette disposition n'est applicable que pour les fonctions d'encadrement hiérarchique. Il est formalisé dans le cadre d'un arrêté individuel.

- ✓ L'intérim est rémunéré de la façon suivante :
- **Agents des collèges** (intérim de la fonction de chef de cuisine ou de chef d'équipe)

Cet intérim donne lieu, sans délai et pendant toute la durée de l'intérim, en complément de l'IFSE de l'agent, au versement de la moitié de l'IFSE correspondant au groupe fonction dans lequel l'agent serait classé s'il exerçait à titre permanent lesdites fonctions.

- **Agents assurant l'intérim sur des fonctions d'encadrement**

Cet intérim donne lieu à compter du 1^{er} jour du troisième mois (soit 2 mois échus) et pour toute la durée de l'intérim, en complément de l'IFSE de l'agent, au versement de la moitié de l'IFSE correspondant au groupe fonctionnel dans lequel l'agent serait classé s'il exerçait à titre permanent lesdites fonctions.

- ✓ L'intérim n'est pas rémunéré dans les cas suivants :
 - Intérim descendant : *remplacement d'un agent absent par le chef de service*
 - Intérim horizontal : *remplacement d'un agent absent par ses collègues*

2.4 Montants

Le nombre des groupes de fonctions ainsi que les montants planchers applicables sont définis à l'annexe 1 de la présente annexe générale.

Les montants d'IFSE indiqués à l'annexe 1 pour chaque groupe de fonctions sont des montants planchers (IFSE socle palier 1 et palier 2) c'est-à-dire qu'il s'agit des montants minimaux versés par la collectivité.

Le montant de l'IFSE socle (palier 1 et palier 2) visé à l'annexe 1 peut faire l'objet d'une revalorisation afin de tenir compte de l'expérience professionnelle et de l'expertise au moyen d'une IFSE complémentaire déterminée par arrêté individuel, dans la limite des montants annuels plafond de l'IFSE réglementairement fixés par arrêté ministériel.

Le nombre des groupes de fonctions ainsi que le montant applicable sont systématiquement et automatiquement ajustés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Les agents bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service bénéficient du même montant que les agents non logés car ils sont soumis à des sujétions spéciales en termes de temps de travail.

Les agents sur emploi fonctionnel bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service bénéficient du même montant que les agents non logés car ils sont déjà soumis à une fiscalisation pour avantage en nature.

2.5 Modalités de versement

2.5.1 Les modalités de versement de l'IFSE

L'IFSE fait l'objet d'un versement mensuel. Elle est proratisée dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire notamment pour les agents à temps partiel, temps non complet, demi-traitement, etc.

En cas d'absence, l'IFSE est modulée de la façon suivante :

- 1° En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption et de congé paternité
→ l'IFSE est maintenue intégralement
- 2° En cas de congé maladie ordinaire, de congé pour maladie professionnelle ou accident de service/accident du travail
→ l'IFSE est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement
- 3° En cas de congé longue maladie, longue durée et grave maladie
→ l'IFSE n'est pas versée
- 4° En cas de disponibilité d'office pour raisons de santé
→ l'IFSE n'est pas versée

5° En cas de grève

→ l'IFSE est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement, ce qui suppose donc qu'une heure de grève déclarée sur un mois impactera l'IFSE de 1/151.67.

2.5.2 Les modalités de versement de l'IFSE fonctions individuelles spécifiques formateur interne

L'IFSE fonction individuelles spécifiques formateur interne fait l'objet d'un versement annuel et non proratisé (rémunération à l'acte).

2.6 Conditions de réexamen

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fait l'objet d'un réexamen général tous les 3 ans.

Par ailleurs, le montant individuel fait l'objet d'un réexamen :

- ✓ en cas de changement de fonction, suite à une mobilité classique ou suite à une mobilité dans l'intérêt du service dans les conditions définies à l'article 1.4
- ✓ en cas de changement de cadre d'emplois ou de grade dans les conditions définies à l'article 2.1
- ✓ pour tenir compte de l'expérience professionnelle acquise.

Article 3 : Dispositions propres au CIA ou à des majorations de primes

Il est instauré un complément indemnitaire annuel (CIA) au bénéfice des agents remplissant les conditions des articles 3.1, 3.2, 3.3:-

Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fait l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent.

3.1 CIA « faisant fonction »

Le CIA « faisant fonction » est versé aux agents titulaires de catégorie C ou B exerçant des fonctions relevant d'un cadre d'emploi de catégorie B ou A.

✓ Montants

Le montant du CIA/majoration de prime « faisant fonction » correspond à la moitié de la différence de l'IFSE/des primes du groupe fonctionnel dans lequel l'agent serait classé s'il relevait d'un cadre d'emploi de catégorie B.

Exemple:

Agent classé en groupe fonction C2 (expertise 1er niveau Cat C) qui fait fonction de B4 (expertise 1er niveau Cat B)

C2 filière adm = 4150 → B4 filière adm palier 2 = 5000

CIA faisant fonction = $\frac{5000 - 4150}{2} = 425$ euros

✓ Critères d'attribution

- Fiche de poste calibrée grade cible catégorie B pour les agents de catégorie C, ou A pour les agents de catégorie B
 - Ancienneté sur le poste d'au moins 24 mois
 - Maîtrise du poste par l'agent (autonomie dans l'exercice des fonctions/ prise d'initiative/ force de propositions)
 - Agent inscrit dans le passage des concours de catégorie B ou A
- ✓ Modalités d'attribution
- Application en N+1 de la demande sous réserve que l'agent remplisse les critères d'attribution et

- de l'avis favorable et motivé de son supérieur hiérarchique
- Visa de la Direction des ressources humaines et de la Direction générale

3.2. CIA « membres de la direction générale »

Ce CIA est versé aux agents titulaires et contractuels de droit public occupant un emploi au sein de la direction générale du Département (cf. annexe 3).

✓ Montants

Le montant du CIA correspond à 30%, 60% ou 100% du montant plafond annuel déterminé à l'annexe 3, soit 3500 euros. Ce montant est proratisé en fonction du temps de travail effectif.

✓ Critères de l'engagement professionnel et de la manière de servir

L'octroi du CIA est lié à la réalisation des objectifs fixés annuellement au moment de l'entretien professionnel.

L'engagement professionnel et la manière de servir s'apprécient sur la base des critères suivants :

- Participation à la définition et à la mise en œuvre du projet stratégique de la collectivité
- Impulsion et portage des projets transversaux à forts enjeux politiques
- Participation au collectif de direction générale
- Mobilisation et animation des équipes de directions
- Pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources
- Attention portée à l'amélioration des conditions de travail des agents

3.3. CIA « directeurs »

Ce CIA est versé aux agents ayant la responsabilité d'une direction en complément de l'application du forfait jour selon les modalités suivantes :

✓ Montants

Le montant du CIA correspond à 30%, 60% ou 100% du montant plafond annuel déterminé à l'annexe 3, soit 2 000 €. Ce montant est proratisé en fonction du temps de travail effectif.

✓ Critères de l'engagement professionnel et de la manière de servir

L'octroi du CIA est lié à la réalisation des objectifs fixés annuellement au moment de l'entretien professionnel.

L'engagement professionnel et la manière de service s'apprécient sur la base des critères suivants :

- Proposition et mise en œuvre de la stratégie de la politique assurée par la Direction
- Impulsion et pilotage des projets portés par la Direction
- Participation au collectif d'encadrement supérieur de la collectivité
- Implication dans les projets transversaux de la collectivité
- Mobilisation et animation des équipes de la Direction
- Contribution à la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources
- Attention portée à l'amélioration des conditions de travail des agents

3.5. Modalités de versement

Le CIA fait l'objet d'un versement annuel en une fraction sur la base de l'entretien professionnel annuel-

Article 4 : Date d'effet

La présente annexe générale et sa délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024. La mise en œuvre du prochain réexamen général des montants annuels de l'IFSE interviendra en janvier 2027.

La présente annexe générale annule et remplace les précédentes relatives au régime indemnitaire antérieures.

Les dispositions de cette présente annexe générale pourront être modifiées sans avis préalable du comité social territorial dès lors qu'il s'agit d'intégrer des mesures nationales d'application ou dès lors que l'esprit des dispositions n'est pas modifié (reformulation, explications).

Article 5 : Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget primitif chaque année.

Groupe de fonctions et montants plancher de l'IFSE (IFSE socle)

GROUPE DE FONCTIONS	FONCTIONS	FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	PALIER					
				2	1				
A1	DGS	Membre de la direction générale	Tous cadres d'emplois	41 650 €					
A2	DGA	Membre de la direction générale	Tous cadres d'emploi	25 100 €					
				Filière administrative	Administrateurs	19 700 €	20 700 €		
					Attachés	12 700 €	14 000 €		
					Conservateurs du patrimoine	12 700 €	14 000 €		
				Filière culturelle	Conservateurs de bibliothèque	12 700 €	14 000 €		
					Bibliothécaires	12 700 €	14 000 €		
					Attachés de conservation du patrimoine	12 700 €	14 000 €		
				Filière médico-sociale	Médecins	18 200 €	19 200 €		
					Assistants socio-éducatifs	12 700 €	14 000 €		
					Conseillers socio-éducatifs	12 700 €	14 000 €		
				A3	Directeur	Filière technique	Ingénieurs	19 700 €	20 700 €
								18 200 €	19 200 €
Administrateurs	17 400 €	18 200 €							
Attachés	11 200 €	12 200 €							
Conservateurs du patrimoine	11 200 €	12 200 €							
Conservateurs de bibliothèque	11 200 €	12 200 €							
Bibliothécaires	11 200 €	12 200 €							
Attachés de conservation du patrimoine	11 200 €	12 200 €							
Cadres de santé	11 200 €	12 200 €							
Médecins	17 400 €	18 200 €							
Assistants socio-éducatifs	11 200 €	12 200 €							
Conseillers socio-éducatif	11 200 €	12 200 €							
A4	Directeur adjoint, Responsable d'équipement départemental	Filière technique	Ingénieurs	18 300€	18 700 €				
				17 400 €	18 200 €				
				11 200 €	12 200 €				
				11 200 €	12 200 €				
				17 400 €	18 200 €				
				11 200 €	12 200 €				

A5	Chef de service, Responsable de territoire adjoint	Filière administrative	Attachés	10 200 €	11 200 €
		Filière culturelle	Attachés de conservation du patrimoine	10 200 €	11 200 €
			Bibliothécaires	10 200 €	11 200 €
			Cadres de santé	10 200 €	11 200 €
		Filière médico- sociale	Infirmières en soins généraux	10 200 €	11 200 €
			Médecins	16 400€	17 400€
			Puéricultrices	10 200 €	11 200€
			Sages-Femmes	10 200 €	11 200€
			Assistantes socio-éducatifs	10 200 €	11 200€
		Filière sportive	Conseillers des activités physiques et sportives	10 200 €	11 200 €
			Ingénieurs	16 400€	17 400 €
		Filière technique	Attachés	8 200 €	8 800 €
A6	Adjoint au chef de service de catégorie A	Filière administrative	Attachés de conservation du patrimoine	8 200 €	8 800 €
		Filière culturelle	Bibliothécaire	8 200 €	8 800 €
			Cadres de santé	8 200 €	8 800 €
			Infirmières en soins généraux	8 200 €	8 800 €
		Filière médico- sociale	Puéricultrices	8 200 €	8 800 €
			Sages-Femmes	8 200 €	8 800 €
		Filière sociale	Assistantes socio-éducatifs	8 200 €	8 800 €
			Conseillers socio-éducatifs	8 200 €	8 800 €
		Filière sportive	Conseillers des activités physiques et sportives	8 200 €	8 800 €
			Ingénieurs	14 200 €	14 700 €
		Filière technique	Attachés	7 100 €	8 200€
		A7	Chargé de mission / Fonctions d'expert	Filière administrative	Attachés de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Bibliothécaires	7 100 €				8 200€
Cadres de santé	7 100 €				8 200€
Filière médico- sociale	Infirmières en soins généraux			7 100 €	8 200€
	Puéricultrices			7 100 €	8 200€
	Psychologues			7 100 €	8 200€
	Sages-Femmes			7 100 €	8 200€
	Assistantes socio-éducatifs			7 100 €	8 200€
Filière sociale	Conseillers socio-éducatifs			7 100 €	8 200€
	Conseillers des activités physiques et sportives			7 100 €	8 200€
Filière sportive	Ingénieurs			13 200 €	14 200 €
Filière technique	Pédicure- Podologues, Ergothérapeutes, Orthoptistes et manipulateurs			7 100 €	8 200€
	d'électroradiologie médicale				
A8	Travailleur social	Filière médico- sociale	Assistantes socio-éducatifs	5 700 €	6 700 €
			Conseillers socio-éducatifs	5 700 €	6 700 €

GRUPE DE FONCTIONS	LIBELLE DE GROUPES DE FONCTIONS	FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	PALIER 2	PALIER 1
B1	Chef de service de catégorie B	Filière administrative	Rédacteurs	7 900 €	10 000 €
		Filière culturelle	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	7 900 €	10 000 €
		Filière sportive	Educateur des activités physiques et sportives	7 900 €	10 000 €
		Filière technique	Techniciens	9 600 €	10 000 €
B2	Encadrement hiérarchique intermédiaire	Filière administrative	Rédacteurs	7 200 €	7 600 €
		Filière culturelle	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	7 200 €	7 600 €
		Filière sportive	Educateur des activités physiques et sportives	7 200 €	7 600 €
		Filière technique	Techniciens	9 210 €	9 610 €
B3	Encadrement fonctionnel	Filière administrative	Rédacteurs	6 500 €	7 100 €
		Filière culturelle	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	6 500 €	7 100 €
		Filière sportive	Educateur des activités physiques sportives	6 500 €	7 100 €
		Filière technique	Techniciens	8 300 €	9 410 €
B4	Expertise premier niveau de catégorie B	Filière administrative	Rédacteurs	6 100 €	6 450 €
		Filière culturelle	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	6 100 €	6 450 €
		Filière médico-sociale	Infirmiers (en voie d'extinction)	6 100 €	6 450 €
		Filière sociale	Techniciens paramédicaux	6 100 €	6 450 €
		Filière sociale	Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	6 100 €	6 450 €
		Filière sportive	Educateurs des activités physiques et sportives	6 100 €	6 450 €
B5	Encadrement hiérarchique de proximité	Filière technique	Techniciens	8 100 €	9 210 €
		Filière administrative	Rédacteurs	6 000 €	7 000 €
B6	Expertise deuxième niveau de catégorie B	Filière administrative	Rédacteurs	5 670 €	5 800 €
		Filière culturelle	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques et des bibliothèques	5 670 €	5 800 €
		Filière sportive	Educateurs des activités physiques et sportives	5 670 €	5 800 €
		Filière technique	Techniciens	5 670 €	5 800 €

GROUPE DE FONCTIONS	LIBELLE DES GROUPEES DE FONCTIONS	FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	PALIER 1	
C1	Encadrement hiérarchique	Filière technique	Agents de maîtrise	5 670 €	
			Adjointes techniques	5 600 €	
C2	Expertise premier niveau ou Encadrement fonctionnel	Filière administrative	Adjointes administratifs	5 300€	
			Filière culturelle		Adjointes du patrimoine
		Filière médico- sociale	Auxiliaires de puériculture		
			Agents de maîtrise		
		Filière technique	Adjointes techniques		
C3	Expertise deuxième niveau de catégorie C	Filière administrative	Adjointes administratifs	5 100€	
			Filière culturelle		Adjointes du patrimoine
		Filière technique	Agents de maîtrise		
			Adjointes techniques		

L'affectation des fonctions est indicative et non exhaustive. La GPEEC et les ajustements organisationnels des Directions sont susceptibles de faire évoluer la répartition des fonctions au sein des groupes fonctions.

Groupes fonctionnels		Fonctions
C3 :	Expertise 2^{ème} niveau	Agent d'accueil, Agent d'intendance Agent d'entretien, Agent polyvalent Aide de cuisine, AEER, Agent des bibliothèques Secrétaire, Assistant administratif, Secrétaire de pôle, Secrétaire de dispositifs, Chauffeur du cabinet
C2 :	Expertise 1^{er} niveau Encadrement fonctionnel Coordination d'une équipe	Assistant de direction, agent d'accueil MUSEAL Assistant de gestion admin/dispositif social Mécanicien, Agent de maintenance Forestier sapeur, Assistant comptable/Comptable Animateur du patrimoine, Second de cuisine Dessinateur/Projeteur, Opérateur GDP Responsable de pôle, d'équipe, de cuisine Chef de chantier, Magasinier, Assistant de coordonnateur route Chef de cuisine Collège, REERA, Chef d'unité Chef d'équipe Collèges, Chef d'équipe d'ateliers
C1 :	Encadrement hiérarchique	Assistant de direction, Secrétaire de pôle Secrétaire de dispositif, Chargé de gestion de dispositif, Animateur du patrimoine, Médiateur culturel, Coordonnateur culturel, Référent de secteur BD Dessinateur/Projeteur, Opérateur GDP, Technicien Entretien d'Exploitation, assistant archiviste, agents des bibliothèques, Mécanicien, Chauffeur du cabinet REER A, coordinateur technique *
B6 :	Expertise 2^{ème} niveau	Assistant de direction, Secrétaire de pôle Secrétaire de dispositif, Chargé de gestion de dispositif, Animateur du patrimoine, Médiateur culturel, Coordonnateur culturel, Référent de secteur BD Dessinateur/Projeteur, Opérateur GDP, Technicien Entretien d'Exploitation, assistant archiviste, agents des bibliothèques, Mécanicien, Chauffeur du cabinet REER A, coordinateur technique *
B5 :	Encadrement hiérarchique de proximité Coordination	Technicien de laboratoire, Chargé d'opération routière/bât., Administrateur système/réseau, Chargé de gestion/analyse (achat, paie, formation, juridique), Contrôleur de gestion/Auditeur, assistant de direction DTAS, assistante DG et Cab, conseiller en prévention, Archiviste, Bibliothèquecaire, Secrétaire coordinatrice, animateur local d'insertion, accompagnateur emploi, Chef d'unité administrative, bureaux d'étude, chef GDP, Chargé de domaine, Responsable de pôle 2, Responsable base de Salavas, Responsable de cuisine collègue, Responsable d'équipe collègue, Responsable atelier mécanique, Coordinateur entretien exploitation routière
B2 :	REER, adjoint au chef de service	REER, Adjoint au chef de service, Responsable de pôle 1
B1 :	Chef de service	Chef de service, Responsable de territoire adjoint
A8 :	Travailleur social	Assistant socio-éducatif, Educateur de jeunes enfants, Gestionnaire de cas MAIA, Conseillère conjugale
A7 :	Chargée de mission/Expert	Chargé de mission, Chargé d'études, Psychologue Contrôleur de gestion/Auditeur, Psychologue, Chargé d'opération Bât., Chargé de domaine, Archéologue, Attaché de presse, Coordonnateur de secteur BD, Médecin
A6 :	Adjoint au chef de service	Adjoint au chef de service, Responsable de domaine AD
A5 :	Chef de service	Chef de service, Responsable de territoire adjoint, Responsable de Muséal, Médecin expert
A4 :	Directeur adjoint	Directeur adjoint, Directeur de territoire route Responsable d'équipement à rayonnement départemental
A3 :	Directeur	Directeur
A2 :	DGA	Directeur général adjoint
A1 :	DGS	Directeur général des services

IFSE FONCTIONS INDIVIDUELLES SPECIFIQUES

Fonctions individuelles spécifiques	Critères	Montants annuels max (au forfait)	Montants annuels max (à l'acte)	Versement
Tuteur	Un seul tuteur par agent Stage supérieur à 2 mois A partir d'une période de 3 mois : contrat aidé, apprenti, agent en reclassement, période de préparation au reclassement, agent en repositionnement dans le cadre notamment du dispositif tremplin.	1080 € (proratisé)		Mensuel
Assistant de prévention	Assistance et conseil de l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en œuvre d'une politique de prévention : - participer à la démarche d'évaluation des risques et à l'analyse des accidents de travail - participer aux rencontres du réseau des AP et aux travaux du CHSCT - accompagner l'ACFI dans le cadre des visites d'inspection contribuer à la tenue des registres SST	420€		Mensuel
Personnels de première intervention	Serre-file et Guide file	150 €		Mensuel
Régisseur titulaire	Régisseur principal, intérimaire et suppléant (proratisé à la durée de l'intérim ou de la suppléance).	420 €		Mensuel
Mandataire/régisseur suppléant	Les mandataires simples ne sont pas concernées	72€		Mensuel
Agent contractuel exerçant des fonctions éligibles à la NBI	Agents contractuels non éligibles à la NBI	équivalent au montant total de la NBI		Mensuel
Agent titulaire mobile/ volants	Pour les agents changeant régulièrement d'affectation (matérialisé dans la fiche de poste)	420 €		Mensuel
Formateur interne	100€ par jour dans la limite de 15 jours/an		1500 €	Annuel

CIA MEMBRES DE LA DIRECTION GENERALE ET DIRECTEURS

GROUPE DE FONCTIONS	FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	Niveau 1 30%	Niveau 2 60%	Niveau 3 100%	
A1 DGS	Membre de la Direction Générale	Tous cadres d'emplois	1050	2100	3500	
A2 DGA						A3 Directeur

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 5.3	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Ressources Humaines
	SERVICE	

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

L'Assemblée départementale,

Vu l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu l'avis du comité social territorial des 20 et 29 novembre 2023

Vu le Budget primitif 2024

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental

Vu les annexes transmises à l'issue du CST du 29/11/2023 et l'annexe n°2 rectificative

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois du Département

APRES EN AVOIR DELIBERE

Transformations et créations de postes

Adopte les transformations et créations de postes telles que présentées ci-dessous et dans les tableaux en annexes à savoir :

- La transformation des postes des effectifs permanents pour lesquelles le comité social territorial des 20 et 29 novembre a rendu un avis favorable (annexes 1 et 2) ;
- La création de postes permanents (annexe 3) ;
- Pour le seul Foyer de l'enfance, la transformation et la création de postes permanents (annexes 4 et 5) ;
- Les besoins non permanents pour faire face notamment aux accroissements temporaires et saisonniers dans certains services et au Foyer de l'Enfance (annexes 6 et 7) ;
- Et les 40 postes à créer au titre du dispositif Parcours emploi compétences (PEC) sur les fonctions suivantes :
 - 28 agents des collèges à raison de 27 heures semaine,
 - 10 agents administratifs et 2 agents techniques sur une quotité maximale de 35 heures (accessible à 32 heures en fonction du besoin).

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

SUPPRESSIONS - CREATIONS DE POSTES

N° de poste	Date d'effectivité	Suppression des postes	Qté	Création des postes	Qté	Structure	Motif
876	28/08/2023	Adjoint technique ppal 2 cl	1	Adjoint technique	1	DGAA/DE/SERC	Modification du grade actuel du poste dans le cadre d'un départ à la retraite et le recrutement d'un nouvel agent,
781	01/09/2023	Adjoint administratif ppal 2 cl	1	Adjoint administratif	1	DGAS/DTASN/SANFAM	Modification du grade actuel du poste suite à licenciement et recrutement du nouvel agent affecté,
252	01/08/2023	Adjoint technique ppal 2 cl	1	Adjoint technique	1	DGAI/DRM/TN	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité externe et recrutement du nouvel agent affecté,
1105	01/10/2023	Assistant socio-éducatif	1	Assistant socio-éducatif cl excep	1	DGAS/DEF/SJAE	Modification du grade actuel du poste dans le cadre d'un départ à la retraite et le recrutement d'un nouvel agent,
519	01/01/2024	Adjoint technique ppal 2 cl	1	Adjoint technique	1	DGAI/DRM/TN	Modification du grade actuel du poste dans le cadre d'un départ à la retraite et le recrutement d'un nouvel agent,
447	01/10/2023	Adjoint technique ppal 2 cl	1	Adjoint technique	1	DGAI/DRM/TN	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté,
503	01/10/2023	Adjoint technique ppal 2 cl	1	Adjoint technique	1	DGAI/DRM/TN	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté,
708	01/10/2023	Adjoint technique ppal 2 cl	1	Adjoint technique	1	DGAI/DIAM/SGAM	Modification du grade actuel du poste dans le cadre d'une inaptitude physique et le recrutement d'un nouvel agent ,
484	01/10/2023	Adjoint technique ppal 2 cl	1	Adjoint technique	1	DGAIDRM/TSE	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté,
424	01/10/2023	Agent de maîtrise	1	Technicien	1	DGAI/DRM/TN	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité externe et recrutement du nouvel agent affecté,
1284	01/10/2023	Psychologue cl normale	0,8	Psychologue cl normale	1	DGAS/DTASSE	Modification de la quotité initiale du poste
431	01/12/2023	Technicien	1	Agent de maîtrise ppal	1	DGAI/DRM/TN	Modification du grade actuel du poste suite à une fin de contrat et recrutement du nouvel agent affecté,
1296	01/12/2023	Infirmier soins généraux	1	Puéricultrice	1	DGAS/DTASSE/SANFAM	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté,
973	01/10/2023	Attaché conervatoire du patrimoine	0,8	Attaché conservatoire du patrimoine	1	DGAA/DCSJVA	Modification de la quotité initiale du poste
1022	01/10/2023	Adjoint technique du patrimoine	0,5	Adjoint technique du patrimoine	1	DGAA/DCSJVA	Modification de la quotité initiale du poste
1380	01/11/2023	Adjoint du patrimoine ppal 1 cl	1	Adjoint du patrimoine	1	DGAA/DCSJVA/AD07	Modification du grade actuel du poste dans le cadre d'un départ à la retraite et le recrutement d'un nouvel agent,
1720	01/10/2023	Technicien	1	Technicien ppal 1 cl	1	DGAA/DAT	Modification du grade actuel du poste suite à recrutement d'un nouvel agent,

1353	01/11/2023	Bibliothécaire ppal	1	Attaché	1	DGAA/DCSJVA/MDA	Modification du grade actuel du poste suite à fin de contrat et recrutement du nouvel agent affecté,
72	01/12/2023	Attaché	1	Rédacteur	1	DGAS/SG	Modification du grade actuel du poste suite à dispo et recrutement du nouvel agent affecté,
1444	01/01/2024	Adjoint technique	0,5	Adjoint technique	1	DGA A/ DE/SERC	Modification de la quotité initiale du poste
34	20/11/2023	Attaché hors classe	1	Attaché	1	DGAR/DIFAC/SPPAC	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté,
794	01/12/2023	Adjoint terr. du patrimoine ppal 1 cl	1	Adjoint technique ppal 2 cl	1	DGAA/DSCJVA/MDA	Modification du grade actuel du poste suite à une fin de contrat et recrutement du nouvel agent affecté,
782	01/12/2023	Adjoint administratif ppal 2 cl	1	Adjoint administratif	1	DGAS/DTASSE	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté,
869	01/11/2023	Adjoint technique	1	Adjoint technique ppal 2 cl	1	DGAA/DE/CLG	Modification du grade actuel du poste suite à dispo et recrutement du nouvel agent affecté,
1118	01/01/2024	Assistant socio-éducatif cl except	1	Assistant socio-éducatif	1	DGAS/DEF/SJAE	Modification du grade actuel du poste dans le cadre d'un départ à la retraite et le recrutement d'un nouvel agent,
917	01/12/2023	Agent de maîtrise	1	Adjoint technique	1	DGAA/DE/CLG PRIVAS	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté,
140	01/01/2024	Technicien	1	Ingénieur	1	DGAI/DNUM	Modification du grade actuel suite à réussite à concours
720	01/01/2024	Adjoint technique	1	Agent de maîtrise	1	DGAI/DIAM/SCMB	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité externe et recrutement du nouvel agent affecté,
1154	20/11/2023	Assistant socio-éducatif	1	Assistant socio éducatif cl except	1	DGAS/DTASSO/SASP	Modification du grade actuel du poste suite à une fin de contrat et recrutement du nouvel agent affecté,
1234	01/12/2023	Assistant socio-éducatif	0,5	Assistant socio-éducatif	1	DGAS/DTASSO/SA	Modification de la quotité initiale du poste
1084	01/01/2024	Conseiller socio-éducatif hors classe	1	Conseiller socio-éducatif	0,5	DGAS/DTAS N/ENF	Transformation de la quotité initial du poste et affectation dans un nouveau service suite à réorganisation (CST 02/10)
				Conseiller socio-éducatif	0,5	DGAS/ DTAS C/ ENF	Transformation de la quotité initial du poste et affectation dans un nouveau service suite à réorganisation (CST 02/10)
1192	01/01/2024	Assistant socio-éducatif	1	Conseiller socio-éducatif	0,5	DGAS/DTAS SE/ ENF	Transformation de la quotité initial du poste et affectation dans un nouveau service suite à réorganisation (CST 02/10)
				Conseiller socio-éducatif	0,5	DGAS/DTAS SO/ ENF	Transformation de la quotité initial du poste et affectation dans un nouveau service suite à réorganisation (CST 02/10)

SUPPRESSIONS - CREATIONS DE POSTES

N° de poste	Date d'effectivité	Suppression des postes	Qté	Création des postes	Qté	Structure	Motif
742	01/01/2024	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAS/DEF/SCE RESS ENFANCE ET FAMILLE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
755	01/01/2024	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DIR TER ACT SOCIALE SUD-OUEST	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
123	01/01/2024	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAS/DTAS SO/SCE ENFANCE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1698	01/01/2024	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAS/DEF/SCE DE PLACEMENT FAMILIAL	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
340	01/01/2024	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAI/DRM/ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1369	01/01/2024	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAA/DSCJVA/MDA/SCE ACCOMPAGNEMENT DES BIBLIO	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
744	01/01/2024	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAA/DSCJVA/SCE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
129	01/01/2024	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAS/DTAS NO/SCE ACT SOCIALE POLYVALENCE NO	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
574	01/01/2024	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	CABINET DU PRESIDENT	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1727	01/01/2024	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAR/DRH/SFMR	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1021	01/01/2024	ADJOINT ADMINISNISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAI/DRM/SCE PILOTAGE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
255	01/01/2024	ADJOINT ADMINISNISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAR/DRH/SCE CARRIERES ET REMUNERATIONS	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1386	01/01/2024	ADJOINT ADMINISNISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAR/DRH/SCE VIE AU TRAVAIL	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
96	01/01/2024	ADJOINT ADMINISNISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAS/DTAS CE/SCE AUTONOMIE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
711	01/01/2024	ADJOINT ADMINISNISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAI/DIAM/SCE CONSTR MAINTENANCE BAT	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
679	01/01/2024	ADJOINT ADMINISNISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAR/DRH/DRH RATTACHEE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
776	01/01/2024	ADJOINT ADMINISNISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAS/DTAS NO/SCE AUTONOMIE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
669	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAA/DE/CLG 3 VALLEES LA VOULTE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1603	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAI/DIAM/SCE GARAGE ATELIERS MECANIQUES	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
679	02/03/2024	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAS/DA/SCE ADMINISTRATION GESTION	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
315	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAI/DRM/TSE/SECT OP PRIVAS	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité

827	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAA/DE/CLG LA LOMBARDIERE ANNONAY	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1020	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAI/DRM/TSE/SECT OP LALEVADE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
820	01/11/2024	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAA/DE/CLG L'EYRIEUX ST SAUVEUR MTGT	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1626	01/02/2024	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAI/DRM/SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
868	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAA/DE/CLG J.DURAND MONTPEZAT	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1389	01/10/2024	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAI/DIAM/SCE MOYENS GENERAUX	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
601	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAA/DE/CLG DR DELARBRE VERNOUX	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
845	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAA/DE/CLG Ch de GAULLE GUILHERAND	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
293	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAI/DRM/TSE/SECT OP BOURG ST ANDEOL	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
471	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAI/SRM/TN/SECT OP ANNONAY	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
914	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAA/DE/CLG B DE VENTADOUR PRIVAS	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
530	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAS/DIR TER ACT SOCIALE SUD-OUEST	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
954	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAI/SCE DES FORESTIERS SAPEURS	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1516	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAA/DCS/JVA/SCE ARCHEO DPTALE MUSEAL	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
449	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAI/DRM/TSE/SECT OP MONTREAL	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
806	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGADE/CLG L. VIELJEUX LES VANS	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
370	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAI/DRM/TN/SECT OP ST AGREVE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
883	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAA/DE/CLG A MEZENC LE POUZIN	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
338	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAI/DRM/TSE/SECT OP PRIVAS	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
664	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAA/DE/CLG ST CIRGUES EN MONTAGNE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
689	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAI/DNUM/SCE SUPPORT ENVIROMT NUMERIQUE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1467	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAA/DE/CLG ST CIRGUES EN MONTAGNE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
309	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAI/DRM/TSE/SECT OP SOYONS	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité

457	01/01/2024	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAI/DRM/TSE/SECT OP BOURG ST ANDEOL	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
393	01/01/2024	AGENT DE MAITRISE	1	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	DGAI/DRM/TSE/SECT OP MONTAGNE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1069	01/01/2024	AGENT DE MAITRISE	1	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	DGAI/DRM/TSE/SECT OP PRIVAS	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
674	01/07/2024	AGENT DE MAITRISE	1	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	DGAA/DE/CLG 3 VALLEES LA VOULTE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
295	01/01/2024	AGENT DE MAITRISE	1	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	DGAI/DRM/TN/SECT OP LE CHEYLARD	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
618	01/07/2024	AGENT DE MAITRISE	1	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	DGAA/DE/CLG M. CURIE TOURNON	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
415	01/01/2024	AGENT DE MAITRISE	1	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	DGAI/DRM/TSE/SECT OP SOYONS	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
391	01/01/2024	AGENT DE MAITRISE	1	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	DGAI/DRM/TSE/SECT OP SOYONS	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
287	01/01/2024	AGENT DE MAITRISE	1	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	DGAI/DRM/TN/SECT OP LE CHEYLARD	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
480	01/01/2024	AGENT DE MAITRISE	1	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	DGAI/DRM/TSE/SECT OP BOURG ST ANDEOL	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1377	01/01/2024	ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	1	ADJOINT PATRIMOINE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAA/DCS/JV/MDA/SCE LOGISTIQUE ET NUMERIQUE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1699	01/01/2024	REDACTEUR	1	REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAI/DIAM/SCE CONSTR MAINTENANCE BAT	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
650	01/01/2024	REDACTEUR	1	REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAR/DRH/SFMR	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
758	01/01/2024	REDACTEUR	1	REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAI/DIAM/SCE CONSTR MAINTENANCE BAT	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
582	01/01/2024	REDACTEUR	1	REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAA/DAT/SCE ENVIRONNEMENT	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
968	01/07/2024	REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	1	REDACTEUR PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAI/DRM/SCE PILOTAGE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
133	01/01/2024	REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	1	REDACTEUR PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAS/DIR TER ACT SOCIALE SUD OUEST	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
186	01/01/2024	REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	1	REDACTEUR PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAR/DAJA/SCE ASSEMB & RELATIONS USAGERS	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1735	01/01/2024	REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	1	REDACTEUR PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAR/DIFAC/SCE BUDGET PROSPECTIVE FINANCE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
584	01/01/2024	REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	1	REDACTEUR PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAA/SECRETARIAT GENERAL	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
536	01/01/2024	TECHNICIEN PRINCIPAL 2E CLASSE	1	TECHNICIEN PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGS/DIRECTION COMMUNICATION	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
153	05/03/2024	TECHNICIEN PRINCIPAL 2E CLASSE	1	TECHNICIEN PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAR/DRH/SCE VIE AU TRAVAIL	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
357	01/01/2024	TECHNICIEN PRINCIPAL 2E CLASSE	1	TECHNICIEN PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAR/DRM/ TSE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité

986	01/01/2024	TECHNICIEN PRINCIPAL 2E CLASSE	1	TECHNICIEN PRINCIPAL 1E CLASSE	1	DGAA/DCS/JVA/SCJE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
43	01/01/2024	ASSISTANT DE CONSERVATION	1	ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 2E CLASSE	1	DGAA/DCS/JVA/ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
959	01/01/2024	INGENIEUR PRINCIPAL	1	INGENIEUR HORS CLASSE	1	DGA INFRASTRUCTURES	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
17	01/08/2024	ATTACHE TERRITORIAL	1	ATTACHE PRINCIPAL	1	DGA SOLIDARITE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1275	01/01/2024	ATTACHE TERRITORIAL	1	ATTACHE PRINCIPAL	1	DGAS/DIR ENFANCE FAMILLE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1080	01/12/2024	ATTACHE TERRITORIAL	1	ATTACHE PRINCIPAL	1	DGAS/DIR TER ACT SOCIALE SUD-EST	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
52	01/08/2024	ATTACHE TERRITORIAL	1	ATTACHE PRINCIPAL	1	DGAS/DIR TER ACT SOCIALE SUD-OUEST	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1725	01/01/2024	ATTACHE TERRITORIAL	1	ATTACHE PRINCIPAL	1	DGAA/DIRECTION EDUCATION	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1232	01/01/2024	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPT.	1	DGAS/DIR TER ACT SOCIALE CENTRE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1191	01/01/2024	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPT.	1	DGAS/DTAS SE/SCE ENFANCE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1223	01/01/2024	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPT.	1	DGAS/DTAS SE/SCE ACT SOCIALE POLYVALENCE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1175	01/01/2024	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPT.	1	DGAS/DEF/SCE JUDICIAIRE ACTION EDU NORD	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1134	01/01/2024	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPT.	1	DGAS/DTAS SE/SCE ACT SOCIALE POLYVALENCE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1243	01/01/2024	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPT.	1	DGAS/DTAS NO/SCE ENFANCE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1242	01/01/2024	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPT.	1	DGAS/DTAS SE/SCE ACT SOCIALE POLYVALENCE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1619	01/01/2024	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPT.	1	DGAS/DA/SCE ACCES AUX DROITS	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1075	01/01/2024	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPT.	1	DGAS/DIR TER ACT SOCIALE SUD-EST	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1221	01/01/2024	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPT.	1	DGAS/DIR TER ACT SOCIALE SUD-EST	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1234	01/01/2024	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPT.	1	DGAS/DTAS SO/SCE AUTONOMIE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1116	01/01/2024	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPT.	1	DGAS/DTAS SE/SCE ENFANCE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1155	01/01/2024	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPT.	1	DGAS/DTAS CE/SCE ACT SOCIALE POLYVALENCE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1240	01/01/2024	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPT.	1	DGAS/DEF/SCE JUDICIAIRE ACTION EDU SUD	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1074	01/01/2024	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPT.	1	DGAS/DTAS SE/SCE ACT SOCIALE POLYVALENCE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité

1143	01/01/2024	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPT.	1	DGAS/DTAS NO/SCE ACT SOCIALE POLYVALENCE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1310	01/01/2024	INFIRMIER SOINS GENERAUX	1	INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE	1	DGAS/DTAS NO/SCE AUTONOMIE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1294	01/01/2024	PUERICULTRICE	1	PUERICULTRICE HORS CLASSE	1	DGAS/DTAS SE/SCE SANTE FAMILLE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1318	01/01/2024	PUERICULTRICE	1	PUERICULTRICE HORS CLASSE	1	DGAS/DTAS SE/SCE SANTE FAMILLE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1685	01/01/2024	PUERICULTRICE	1	PUERICULTRICE HORS CLASSE	1	DGA SOLIDARITE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1287	01/01/2024	SAGE-FEMME TERR.CLASSE NORMALE	1	SAGE-FEMME HORS CLASSE	1	DGAS/DTAS SE/SCE SANTE FAMILLE	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1349	12/01/2024	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	DGAA/DCS/JVA/ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Transformation de poste suite à la campagne d'avancement de grade 2024 et la nécessité de pourvoir aux besoins d'organisation et de service de la collectivité
1272	01/01/20024	MEDECIN	1	MEDECIN	0,5	DGAS/DTASCE	Transformation de la quotité initial du poste
				ATTACHE	0,5	DGAS/DTASCE/ENF	Transformation de la quotité initial du poste et affectation dans un nouveau service suite à réorganisation

Direction Générale Adjointe Ressources
 Direction des Ressources Humaines

CREATIONS DE POSTES

N° de poste	Date effectivité	Intitulé de poste	Création des postes	Qnté	Structure	Motif
	01/01/2024	Chef du service EDA	attaché principal	1	DGA/ DCSVAJ/EDA	nouveau besoin EDA
	01/01/2024	Réceptionniste	Rédacteur	1	DGA/ DCSVAJ/EDA	nouveau besoin EDA
	01/01/2024	chef de cuisine	Agent de maîtrise	1	DGA/ DCSVAJ/EDA	nouveau besoin EDA
	01/01/2024	second de cuisine	Adjoint technique	1	DGA/ DCSVAJ/EDA	nouveau besoin EDA
	01/01/2024	chargé de restauration et d'entretien des locaux	Adjoint technique	1	DGA/ DCSVAJ/EDA	nouveau besoin EDA
	01/01/2024	chargé de mission sport scolaire	Conseiller des APS	1	DGA/ DCSVAJ/EDA	nouveau besoin EDA
		chargé de gestion administrative et comptable	Rédacteur	1	DGA R / DRH	nouveau besoin suite à transfert d'une compétence
	01/01/2024	dispositif rempliin	Adjoint administratif	1	DGA R / DRH	dispositif rempliin
	01/01/2024	dispositif rempliin	attaché	1	DGA R / DRH	dispositif rempliin
	01/01/2024	dispositif rempliin	adjoint technique	4	DGA R / DRH	dispositif rempliin
	01/00/2024	dispositif rempliin	adjoint technique principal 2eme classe	1	DGA R / DRH	dispositif rempliin
	01/01/2024	dispositif rempliin	adjoint technique principal 1ere classe	1	DGA R / DRH	dispositif rempliin
	01/01/2024	dispositif rempliin	Agent de maîtrise	1	DGA R / DRH	dispositif rempliin
	01/01/2024	dispositif rempliin	Rédacteur principal 1ere classe	1	DGA R / DRH	dispositif rempliin
	01/01/2024	dispositif rempliin	adjoint technique principal 2eme classe	2	DGA R / DRH	Période de préparatoire au reclassement
	01/01/2024	dispositif rempliin	adjoint technique principal 1ere classe	1	DGA R / DRH	Période de préparatoire au reclassement
	01/01/2024	Période de préparatoire au reclassement	ASE	1	DGA R / DRH	Période de préparatoire au reclassement
	01/01/2024	Période de préparatoire au reclassement	Attaché	1	DGA R / DRH	Période de préparatoire au reclassement

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines

SUPPRESSIONS - CREATIONS DE POSTES

Intitulé de Poste	Date d'effectivité	Suppression des postes	Qté	Création des postes	Qté	Structure	Motif
Maitresse de maison	01/11/2023	Educateur jeune enfant cl sup	1	agent entretien qualifié	1	DGAS/DEF/FDE	Modification du grade actuel du poste suite à recrutement d'un nouvel agent,
Maitresse de maison	01/11/2023	Assistant socio éducatif ppal	1	agent entretien qualifié	1	DGAS/DEF/FDE	Modification du grade actuel du poste suite à recrutement d'un nouvel agent,
Moniteur éducateur	01/10/2023	Moniteur éducateur hospitalier	0,8	Moniteur éducateur hospitalier	1	DGAS/DEF/FDE	Modification de la quotité dans le cadre d'une réorganisation
Moniteur éducateur	01/12/2023	Assistant socio éducatif 2 grade	1	Moniteur éducateur hospitalier	1	DGAS/DEF/FDE	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté,
Moniteur éducateur	01/12/2023	Assistant socio éducatif 2 grade	1	Moniteur éducateur hospitalier	1	DGAS/DEF/FDE	Modification du grade actuel du poste suite à mobilité et recrutement du nouvel agent affecté,

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

CREATIONS DE POSTES

Intitulé de Poste	Date d'effectivité	Création des postes	Qnté	Structure	Motif
Educateur	01/01/2024	FOYER DE L'ENFANCE	1	Création poste - Renfort SAMNA	renfort à pérenniser
Educateur	01/01/2024	FOYER DE L'ENFANCE	1	Création poste - Renfort SAMNA	renfort à pérenniser
Moniteur-éducateur	01/01/2024	FOYER DE L'ENFANCE	1	Création poste - Renfort SAMNA	renfort à pérenniser
Maîtresse de maison	01/01/2024	FOYER DE L'ENFANCE	1	Création poste - Renfort SAMNA	renfort à pérenniser
Maîtresse de maison	01/01/2024	FOYER DE L'ENFANCE	1	Transfo poste - Renfort SAMNA	renfort à pérenniser
Secrétaire	01/01/2024	FOYER DE L'ENFANCE	1	Création poste - Renfort SAMNA	renfort à pérenniser

DRH - Séance de l'Assemblée plénière du 8 décembre 2023

Direction Générale Adjointe Ressources
 Direction des Ressources Humaines

CREATIONS DE POSTES NON PERMANENTS

date	Intitulé	Création des postes	Qté	Structure	Motif	Durée
01/01/2024	agent polyvalent EDA	adjoit technique	1	DGA R/ DRH	ASA	6 mois
01/01/2024	agent polyvalent EDA	adjoit technique	1	DGA R/ DRH	ASA	6 mois
01/01/2024	agent polyvalent EDA	adjoit technique	1	DGA R/ DRH	ASA	6 mois
01/01/2024	cuisinier	adjoit technique	1	DGA R/ DRH	ASA	8 mois
01/01/2024	Agent d'accueil animation	adjoit administratif	1	DGA R/ DRH	ASA	4 mois
01/01/2024	Technicien helpdesk	technicien	1	DGA I/ DNUM	contrat de projet	3 ans
01/01/2024	chargé de projet analyse et pilotage RH	attaché	1	DGA R/ DRH/ SRP	contrat de projet	3 ans
01/01/2024	coordinateur réseau lecture publique	bibliothécaire	1	DGA/ DCSVA/JMDA	contrat de projet	3 ans
01/01/2024	psychologue SJAE	psychologue	1	DGA S/ DE	contrat de projet	3 ans
01/01/2024	secrétaire à l'autonomie	adjoit administratif	1	DGA R/ DRH	ATA	12 mois
01/01/2024	infirmier PMI	infirmier en soins généraux	1	DGA R/ DRH	ATA	12 mois
01/01/2024	ASE	assistant socio-éducatif	2	DGA R/ DRH	ATA	12 mois
01/01/2024	attaché	attaché	1	DGA R/ DRH	ATA	12 mois
01/01/2024	assistant de conservation du patrimoine	assistant de conservation du patrimoine	1	DGA R/ DRH	ATA	12 mois
01/01/2024	rédacteur		2	DGA R/ DRH	ATA	12 mois
01/01/2024	technicien		1	DGA R/ DRH	ATA	12 mois
01/01/2024	technicien principal 2ème classe		1	DGA R/ DRH	ATA	12 mois
01/01/2024	adjoit technique		3	DGA A/ DE	ATA	12 mois
01/01/2024	adjoit technique		2	DGA R/ DRH	ATA	12 mois
01/01/2024	adjoit administratif		4	DGA R/ DRH	ATA	12 mois
01/01/2024	adjoit technique	VH	45	DGA I/ DRM	ASA	5 mois
01/01/2024	adjoit technique	hors VH	6	DGA I/ DRM	ASA	12 mois

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines



CREATIONS DE POSTES

date	Création des postes	Qnté	Structure	Motif	Durée
01/01/2024	ASE	1	Foyer de l'Enfance	ATA	12 mois
01/01/2024	moniteur éducateur	1	Foyer de l'Enfance	ATA	6 mois
01/01/2024	moniteur éducateur	1	Foyer de l'Enfance	ASA	6 mois
01/01/2024	ouvrier qualifié	1	Foyer de l'Enfance	ATA	8 mois
01/01/2024	ouvrier qualifié	1	Foyer de l'Enfance	ASA	2 mois

**6.6 - RENDU-COMpte DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS EN
MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE, DE CONTENTIEUX,
D'ASSURANCES ET DE FINANCES**

RAPPORT DU PRESIDENT

Le Président du conseil départemental dispose d'une délégation de l'assemblée pendant toute la durée de son mandat en matière de commande publique, d'autoriser d'ester en justice et de défense des intérêts de la collectivité devant tout ordre de juridiction et en matière de gestion des assurances.

Conformément au code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3211-2, L.3221-10-1 et L.3221-11, le Président du conseil départemental doit rendre compte au conseil départemental des actes, contrats et décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Il vous est donc proposé de :

- prendre acte des contrats, actes et décisions prises par le Président au cours du dernier semestre en matière de commande publique (annexes n°1,2,3,4,5,6), de contentieux (annexe n°7) et enfin en matière d'assurances (annexe n°8), de finances (annexe 9,10,11) ;
- prendre acte qu'une information à la commission permanente sera faite dans le cadre de ces délégations.

PROJET DE DELIBERATION**N° 6. 6.1**

D.G.A

Ressources

Service Instructeur

DIRECTION

Affaires Juridiques et Assemblées

SERVICE

**RENDU-COMPTE DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS EN MATIERE
DE COMMANDE PUBLIQUE, DE CONTENTIEUX,
D'ASSURANCES ET DE FINANCES**

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3211-2, L.3221-10-1 et L.3221-11,
- Vu** l'élection de Monsieur le Président du Conseil départemental et des membres de la commission permanente du 1^{er} juillet 2021,
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Prend acte du rendu-compte du Président du conseil départemental dans le cadre de sa délégation d'attributions en matière de commande publique, de gestion du contentieux, des assurances et en matière financière ;

Prend acte qu'une information à la commission permanente sera faite dans le cadre de ces délégations.

III - A – INFORMATION SUR LA SIGNATURE DES CONTRATS SUIVANTS SUITE AUX ATTRIBUTIONS PAR LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES EN DATE DES 11 SEPTEMBRE 2023 (séance en vidéo-conférence Article 1414-2 du CGCT).

Objet du marché	Montant de l'opération N° opération Date délibération	Attributaire Montant du marché
-Acquisition de matériel de travaux publics : SA243	132 870,00€ HT AP VOIRMATTEC 2022-1 Opération 22ENGINS	FRAMATEQ RHONE ALPES 10 RUE Monseigneur Ancel 69 804 SAINT PRIEST 132 800 ,00 € HT
-Marché « passerelles vers l'emploi » action collective de remobilisation vers l'emploi à destination d'un groupe de BRSA : 2023SINSE11	F76/20 30 000,00€ HT	Lot n° 1 DTAS Nord : Nouvelle Donne Hotel et Pépinière d'entreprises 698 rue de Vidalon 07430 DAVEZIEUX 15 000 ,00€ HT Lot n° 2 DTAS Centre : CEFORA SCOP SARL 71 chemin de Bourget 07 240 Vernoux en Vivarais 15 000,00€ HT

Objet du marché	Montant de l'opération N° opération Date délibération	Attributaire Montant du marché
-Maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation thermique et énergétique collège le Laoul à Bourg Saint Andéol		<p style="text-align: center;">ATELIER MONTEREMAL ARCHITECTES 17 avenue du Pont 07400 LE TEIL</p> <p style="text-align: center;">Mission Moe de base = 9,00% soit 297 000 € HT</p> <p style="text-align: center;">Tranche optionnelle : Phase 1 : 5000 € Phase 2 : 7000 €</p> <p style="text-align: center;">Total tranche optionnelle : 12 000 € HT</p> <p style="text-align: center;">Mission de maîtrise d'oeuvre (TF + TO) : 309 000€ HT au total</p> <p style="text-align: center;">Mission OPC (PSE) : 39 600 € HT Mission DIAG (PSE) : 22 110 €HT</p>

III - B – INFORMATION SUR LA SIGNATURE DES CONTRATS SUIVANTS SUITE A L'AVIS PREALABLE DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES REUNIE EN COMMISSION AD HOC EN DATE DES 11 SEPTEMBRE 2023 (séance en vidéo-conférence Article 1414-2 du CGCT).

Objet du marché	Montant de l'opération N° opération Date délibération	Attributaire Montant du marché
- Marché maîtrise d'oeuvre pour la restructuration du collège de Saint Sauveur		<p style="text-align: center;">FABRE ARCHITECTURE et ses co-traitants</p> <p>Mission de base (tranche ferme) entraînant une rémunération forfaitaire de 948 653.69 € HT avec un taux de rémunération à 12.6 %.</p> <p>Tranche optionnelle 1 - Assistance à la mise au point : 7 529.00 € HT (forfait)</p> <p>Tranche optionnelle 2 - Suivi de la performance : 15 058.00 € HT (forfait)</p> <p>Prestation supplémentaires éventuelle : OPC retenue à : 90 347.97 € HT (forfait)</p>

290

Objet du marché	Montant de l'opération N° opération Date délibération	Attributaire Montant du marché
- Marché subséquent ECE16 à l'accord cadre 2022D12 (TSE chaussées) renouvellement de la couche de roulement de la RD 287 du PR 14+350 au PR 20+478. Montée à St Romain de Lerps		<p style="text-align: center;">EUROVIA DALA 25 chemin de Saint Pierre 07 202 AUBENAS</p> <p style="text-align: center;">849 423,50 € HT</p>

Annexe N° 3 : Information sur la signature des marchés à procédure adaptée du 1er juillet au 30 septembre 2023

N° Marché	Libellé du Marché	Date de notification	Raison Sociale	Code postal de l'adresse princ.	Localité de l'adresse principale	Montant TTC
2023B037	GTC BATIMENTS DU DEPARTEMENT LOT 1 MAISON DEPARTEMENTALE DE L ARDECH	10/07/2023	PERRIER ELECTRIC	07260	JOYEUSE	32 095,05
2023B038	GTC BATIMENTS DU DEPARTEMENT LOT 2 COLLEGE DE VILLENEUVE DE BERG	10/07/2023	PERRIER ELECTRIC	07260	JOYEUSE	47 463,39
2023D15	FOURNITURE ET POSE DE PIQUETS NEIGE	28/07/2023	SIGNAUX GIROD SA	39400	BELLEFONTAINE	43 506,00
2023B063	REFECTION PANOPLIE HYDRAULIQUE LE TEIL	10/08/2023	CHAUSSABEL UCEL	07200	UCEL	72 418,73
2023B071	MISSION DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGETIQ	22/08/2023	DIAGNOSTIC IMMOBILIER MCP	31300	TOULOUSE	34 951,20
2023TESH14	TRANSPORT SCOLAIRE HANDICAP 2023 - 2024	04/09/2023	TITI FLORIS	44700	ORVAULT	44 000,00
2023B032	MOE RENOVATION TOITURE CER ANNONAY	18/09/2023	ATEC BVF	07100	ANNONAY	38 400,00

III - C – INFORMATION SUR LA PASSATION D'AVENANTS AUX CONTRATS DE COMMANDE PUBLIQUE SOUMIS A L'AVIS DE LA COMMISSIONS D'APPELS D'OFFRES OU DE LA COMMISSION AD'HOC EN DATE DES 11 SEPTEMBRE 2023

Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées – Service études juridiques et ressources documentaires.			
Objet du marché : Prestations de services d'assurance			
Objet principal des avenants :			
Informations et objet du marché	Entreprise attributaire	Montant HT des avenants	Nouveau montant HT du marché et variation
Avenant aux marchés « prestations de services d'assurance » Lot 2 : Assurance Responsabilité civile et risques annexes Montant initial du marché : 230 375,24€ HT	SMACL	Avenant 1 : 0 € Avenant n°2 : 9 338,42 € HT	239 713,66€ HT +4,05%

Informations et objet du marché	Entreprise attributaire	Montant HT des avenants	Nouveau montant HT du marché et variation
Avenant aux marchés « prestations de services d'assurance » Lot 3 Risques statutaires Montant initial du marché : 1 287 524,51 € HT	SMACL	Avenant 1 : 0 € Avenant n°2 : 118 815,68 € HT	1 406 340,19€ HT +9,23%
Informations et objet du marché	Entreprise attributaire	Montant HT des avenants	Nouveau montant HT du marché et variation
Avenant aux marchés « prestations de services d'assurance » Lot 4 Flotte automobile Montant initial du marché : 1 352 648,02€ HT	SMACL	Avenant 1 : 0 € Avenant n°2 : 25 005,87 € HT	1 377 653,89€ HT +1,85%

Direction de l'immobilier des achats et des moyens – Service construction maintenance des bâtiments.

Objet du marché : Réhabilitation du bâtiment A des locaux du Pôle des Mines à Privas

Objet principal des avenants : modifications, en plus-values et en moins-values, intervenues au cours du chantier rendues nécessaires pour sa poursuite et sa bonne exécution.

Informations et objet du marché	Entreprise attributaire	Montant HT des avenants	Nouveau montant HT du marché et variation
<p>Avenants > 5 % : lot 1 Pôle des Mines</p> <p>Montant initial du marché : 122 00,76€ HT €</p>	<p>Entreprise Mommee</p>	<p>Avenant 1 : 18 872,10 € Avenant 2 : 2 700,00€ Avenant 3 : 4 755,00 € Avenant 4 : 0 Avenant 5 : 1 931,60 € Avenant 6 : 5 412,25 € Avenant 7 : 2 574,00€</p>	<p>158 245,71€ HT +29,71%</p>
Informations et objet du marché	Entreprise attributaire	Montant HT des avenants	Nouveau montant HT du marché et variation
<p>Avenants > 5 % : lot 9 Pôle des Mines</p> <p>Montant initial du marché : 146 244,80 €</p>	<p>Theron Plafond</p>	<p>Avenant 1 : 1 564,15€ Avenant 2 : 4 013,83€ Avenant 3 : 1 980,46 € Avenant 4 : 2 304,60 €</p>	<p>156 107,84€ HT +6,74%</p>

Direction de l'immobilier des achats et des moyens – Service construction maintenance des bâtiments.

Objet du marché : Rénovation énergétique du Collège Pierre Delarbre à Vernoux en Vivarais

Objet principal des avenants : modifications, en plus-values et en moins-values, intervenues au cours du chantier rendues nécessaires pour sa poursuite et sa bonne exécution.

Informations et objet du marché	Entreprise attributaire	Montant HT des avenants	Nouveau montant HT du marché et variation
- Avenants > 5 % : lot 3 collège de Vernoux en Vivarais Montant initial du marché : 174 079,00€ HT	Menuiserie Vareille	Avenant 1 : 10 038,00€ Avenant 2 : 1 543,00 €	185 660,00 € HT +6.65%
Informations et objet du marché	Entreprise attributaire	Montant HT des avenants	Nouveau montant HT du marché et variation
- Avenants > 5 % : lot 4 collège de Vernoux en Vivarais Montant initial du marché : 57 445,97€ HT	TEDESCHI	Avenant n°1 : 14 647,61€	72 093,58 € HT +25,50%

Annexe N°5 : Informations sur les avenants du 1er juillet au 30 septembre 2023

Numéro de marché	Code marché	Objet du marché	N° de l'avenant	Objet avenant marché	Date de l'avenant	Date Notification	Montant initial TTC	Montant TTC de l'avenant	Numéro Tiers société	Nom ou Raison sociale (princ.)	postal de l'adresse princ.	Localité de l'adresse principale
301073	2020B067	RESTRUCTURATION BESIGNOLES SDEA LOT 10 LOT 10 ELECTRICITE	9	AVENANT 3	06/07/2023	06/07/2023	282 806,40	2 542,61	9726	ROBERT GILBERT	07200	UCEL
301101	2020B065	RESTRUCTURATION BESIGNOLES SDEA LOT 08 LOT 08 CARRELAGE FAIENCES SOLS COLLES	6	AVENANT 2	06/07/2023	06/07/2023	96 574,39	-15 171,53	6988	GANON ET CIE	26000	VALENCE
301108	2020B081	RESTRUCTURATION BESIGNOLES SDEA LOT 06 LOT 06 MENUISERIE	9	AVENANT 5	06/07/2023	06/07/2023	360 863,42	10 205,90	1981	CHAZEL SARL	07190	BEAUVENE
302389	2023NCE001	RD 820 PR 14 330 AU PR 17 849 SERRIERES REFECTION DE CHAUSSEE	2	OS 2 PRIX NOUVEAU	07/07/2023	07/07/2023	472 693,20	54 114,60	88931	COLAS FRANCE ETS LE POUZIN	07250	LE POUZIN
301937	201919DI11	ACQUISITION ET MAINTENANCE DE PC LOT 2 - PC PORTABLE	2	BESOIN POUR COMMANDE 23220/0135	17/07/2023	17/07/2023	180 000,00	97 808,40	26039	BECHTLE DIRECT	67400	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
302251	2023OAA405	RD 121 PR 17 000 20 281 22 290 23 650 TRAVAUX DE MACONNERIE	2	AUGMENTATION MARCHE	24/07/2023	24/07/2023	134 107,20	24,00	1176	TP 2000	26790	ROCHEGUDE
301408	2021DI14	ACQUIS INTEGRA ET MAINT DE SOLUTIONS DE SUIVI DE L'USAGER DANS LE DOMAINE SOCIAL	2	AUGMENTATION MONTANT POUR COMMANDE	27/07/2023	27/07/2023	64 032,00	40 608,00	93356	ARCHE MC2	13090	AIX EN PROVENCE
301801	2022B020	RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DSD LOT 10 ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	1	AVENANT 1	28/07/2023	28/07/2023	274 398,59	44 074,80	92950	MENELEC	26100	ROMANS SUR ISERE
302226	2023B001	RENOVATION THERMIQUE COLLEGE DE VERNOUX LOT 1 DEMOLITION - GROS OEUVRE	2	AVENANT 1	28/07/2023	28/07/2023	117 500,00	-14 695,97	85991	SAS LB BTP	07210	ALISSAS
302279	2023WCE002	RD 19 PR 44 000 A 47 153 CELLIER DU LUC REFECTION DE CHAUSSEE	2	AUGMENTATION MONTANT MARCHE	07/08/2023	07/08/2023	160 311,60	3 474,58	2662	SOC ARDECHOISE TRAVAUX PUBLICS	07200	AUBENAS
302205	2022B087	AGRANDISSEMENT COLLEGE DE ST PERAY LOT 4 MENUISERIE ALUMINIUM	2	AVENANT 1	10/08/2023	10/08/2023	43 053,06	5 044,80	43246	SARIAN	26780	CHATEAUNEUF DU RHONE
302209	2022B091	AGRANDISSEMENT COLLEGE DE ST PERAY LOT 8 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SA	3	AVENANT 1	10/08/2023	10/08/2023	76 758,28	1 634,40	94319	ENTREPRISE BARDET JEROME	26000	VALENCE
302211	2022B084	AGRANDISSEMENT COLLEGE DE ST PERAY LOT 1 GROS OEUVRE	3	AVENANT 1	10/08/2023	10/08/2023	156 000,00	2 286,62	10349	GRANGIER SECOVAL	07250	LE POUZIN
302512	2023D15	FOURNITURE ET POSE DE PIQUETS NEIGE	1	ERREUR SAISIE MINI AU LIEU DE MAXI	24/08/2023	24/08/2023	43 506,00	188 526,00	10681	SIGNAUX GIROD SA	39400	BELLEFONTAINE
302458	2023B033	REFECTION SALLES CLASSE RDC COL LAMASTRE LOT 1 DEMOLITION PLATERIE PEINTURE	1	AVENANT 1	25/08/2023	25/08/2023	34 858,12	661,32	1218	SOUPLIER DUNY	07000	PRIVAS
302206	2022B088	AGRANDISSEMENT COLLEGE DE ST PERAY LOT 5 MENUISERIES INTERIEURES	4	AVENANT 1	28/08/2023	28/08/2023	9 846,00	420,00	43246	SARIAN	26780	CHATEAUNEUF DU RHONE
302221	2022B086	AGRANDISSEMENT COLLEGE DE ST PERAY LOT 3 ITE BARDAGE	2	AVENANT 1	28/08/2023	28/08/2023	79 529,39	150,00	62394	MONTELMAR FACADES	26780	MALATAVERNE
300723	2020B020	MAITRISE D OEUVRE	4	AVENANT 2	30/08/2023	30/08/2023	67 152,00	28 470,00	84878	ARCHIPAT	69009	LYON 9EME ARRONDISSEMENT
302215	2022B078	REAMENAGEMENT VESTIAIRES COLLEGE DU TEIL LOT 3 MENUISERIES	2	AVENANT 1	10/09/2023	10/09/2023	4 168,80	1 172,40	61929	BAUDECHE MENUISERIE	26780	MALATAVERNE
301073	2020B067	RESTRUCTURATION BESIGNOLES SDEA LOT 10 LOT 10 ELECTRICITE	11	REGULARISATION ARRondi POUR LIQUIDATION FA23/29367	14/09/2023	14/09/2023	282 806,40	0,01	9726	ROBERT GILBERT	07200	UCEL
302294	2023WCE009	RD 310 PR4_600 A 7_579 MALBOSC TSO REFECTION DE CHAUSSEE	2	AUGMENTATION QTES	15/09/2023	15/09/2023	42 948,00	629,12	94066	JOUVERT ETABLISSEMENTS	30110	LAVAL PRADEL
302226	2023B001	RENOVATION THERMIQUE COLLEGE DE VERNOUX LOT 1 DEMOLITION - GROS OEUVRE	4	AVENANT 2	18/09/2023	18/09/2023	117 500,00	-12 625,26	85991	SAS LB BTP	07210	ALISSAS
302234	2023B003	RENOVATION THERMIQUE COLLEGE DE VERNOUX LOT 3 MENUISERIES EXT - OCCULTATIONS	5	AVENANT 2	18/09/2023	18/09/2023	208 894,80	1 851,60	8331	MENUISERIE VAREILLE	07440	ALBOUSSIERE
302235	2023B004	RENOVATION THERMIQUE COLLEGE DE VERNOUX LOT 4 PLATRIERIE FAUX PLAFONDS PEINTURE	3	AVENANT 1	18/09/2023	18/09/2023	68 935,16	17 577,13	2033	TEDESCHI SA	07500	GUILHERAND GRANGES
302237	2023B006	RENOVATION THERMIQUE COLLEGE DE VERNOUX LOT 6 ELECTRICITE	4	AVENANT 2	18/09/2023	18/09/2023	56 672,09	513,60	84254	CHALAYE	26000	VALENCE
302372	2023B023	RENOVATION THERMIQUE COLLEGE DE VERNOUX LOT 2 ISOLATION THERMIQUE PAR EXTERIEUR	5	AVENANT 3	18/09/2023	18/09/2023	227 936,54	-17 590,22	94857	CIZERON FRERES	26500	BOURG LES VALENCE
300837	2020B029	CONSTR BATIMENT DE BUREAU POLE DES MINES LOT 1 TERRASSEMENTS VRD ESPACES VERTS	11	AVENANT 7	19/09/2023	19/09/2023	146 400,91	3 088,80	16646	MOMMEE BERNARD	07000	PRIVAS
300854	2020B036	CONSTR BATIMENT DE BUREAU POLE DES MINES LOT 9 PLATRIERIE ISOLATION FAUX PLAFONDS	10	AVENANT 4	19/09/2023	19/09/2023	175 493,76	2 765,52	24768	THEROND PLAFOND	26000	VALENCE CEDEX
302220	2023OAK411	RD 16 PK24+812 LE BEAGE SO LALEVADE CONFORTEMENT DE PONT P00346	4	AUGMENTATION SUITE QUANTITES ET ACTU	25/09/2023	25/09/2023	54 408,00	3 820,20	1176	TP 2000	26790	ROCHEGUDE
302532	2023B065	RENOVATION TOITURES LA LOMBARDIERE LOT 2 ETANCHEITE ZINGUERIE	1	AVENANT 1	25/09/2023	25/09/2023	217 289,23	3 130,79	95596	SAPEC RHONE ALPES	26500	BOURG LES VALENCE
302532	2023B065	RENOVATION TOITURES LA LOMBARDIERE LOT 2 ETANCHEITE ZINGUERIE	2	AVENANT 2	25/09/2023	25/09/2023	217 289,23	6 598,58	95596	SAPEC RHONE ALPES	26500	BOURG LES VALENCE

Informations sur les modifications et révisions de prix du 1er juillet au 30 septembre 2023

ANNEXE N°6

N° de marché	Code marché	Objet du marché	N° de l'avenant	Objet avenant marché	Date de l'avenant	Date Notifica-tion	Montant initial TTC	Montant TTC de l'avenant	Numéro Tiers (société)	Nom ou Raison sociale (princ.)	Code postal	Localité de l'adresse principale
302389	2023NCE001	RD 820 PR 14 330 AU PR 17 849 SERRIERES REFECTION DE CHAUSSEE	2	OS 2 PRIX NOUVEAU	07/07/2023	07/07/2023	472 693,20	54 114,60	88931	COLAS FRANCE ETS LE POUZIN	07250	LE POUZIN
301670	2022ECD01	RD120 ET RD102 TRAVERSE ST SAUVEUR DE MT RENOUVELLEMENT COUCHE DE ROULEMENT	2	AUGMENTATION MONTANT MARCHE SUITE REVISIONS	13/07/2023	13/07/2023	89 736,00	4 680,48	31918	ENTREPRISE 26	26800	PORTES LES VALENCE
302115	2022D21	OGS AMENAG PARKING AUTOCARS COMBE ARC LOT 3 MOBILIERS EN PIERRE NATURELLE	3	AUGMENTATION MONTANT MARCHE SUITE REVISIONS	20/07/2023	20/07/2023	55 152,00	772,13	76701	GRANITERIE DU FOREZ	42110	CIVENS
300141	2018D32	RD 11 MISE A 2 VOIES FRANCHISS CANAL CHA MISSION MAITRISE OEUVRE PARTIELLE	10	AUGMENTATION MARCHE CAR REVISIONS	21/07/2023	21/07/2023	170 280,00	6 018,18	82757	QUADRIC RITZ	01700	NEYRON
302248	2023D02	INSPECTIONS DETAILLEES ET VISITES SUB SUBAQUATIQUES DES OA DU TR DE L ARDECHE	1	AUGMENTATION MARCHE CAR REVISIONS	24/07/2023	24/07/2023	47 028,00	1 363,81	94434	BATIMENT OUVRAGE D ART SERVICES	38540	HEYRIEUX
302235	2023B004	RENOVATION THERMIQUE COLLEGE DE VERNOUX LOT 4 PLATRERIE FAUX PLAFONDS PEINTURE	2	REVISION DE PRIX	26/07/2023	26/07/2023	68 935,16	275,51	2033	TEDESCHI SA	07500	GUILHERAND GRANGES
302237	2023B006	RENOVATION THERMIQUE COLLEGE DE VERNOUX LOT 6 ELECTRICITE	3	REVISION DE PRIX	27/07/2023	27/07/2023	56 672,09	459,80	84254	CHALAYE	26000	VALENCE
302226	2023B001	RENOVATION THERMIQUE COLLEGE DE VERNOUX LOT 1 DEMOLITION - GROS	3	REVISION DE PRIX	28/07/2023	28/07/2023	117 500,00	1 125,88	85991	SAS LB BTP	07210	ALISSAS
302236	2023B005	RENOVATION THERMIQUE COLLEGE DE VERNOUX LOT 5 VMC	4	REVISION DE PRIX	28/07/2023	28/07/2023	190 160,40	1 826,36	94417	MENECLIM	26100	ROMANS SUR ISERE
302312	2023ECE14	RD 379 CHARMES RNVLMT COUCHE DE ROULEMNT TSE	2	AUGMENTATION MARCHE CAR REVISIONS	31/07/2023	31/07/2023	96 000,00	890,20	82251	NGE ROUTES	26000	VALENCE
302112	2022OAN412	RD 302 PR 4 930 A 10 770 CROS DE GEORAND REHABILITATION DE PARAPETS ET OUVRAGES	2	AUGMENTATION MONTANT MARCHE SUITE REVISIONS	03/08/2023	03/08/2023	92 770,80	1 232,22	50319	MEJEAN ET FILS	07450	BURZET
302389	2023NCE001	RD 820 PR 14 330 AU PR 17 849 SERRIERES REFECTION DE CHAUSSEE	4	AUGMENTATION MONTANT MARCHE SUITE REVISIONS	03/08/2023	03/08/2023	472 693,20	4 538,65	88931	COLAS FRANCE ETS LE POUZIN	07250	LE POUZIN
302305	2023OAE411	RD 578 PR 48 395 SO ST AGREVE REHABILITATION BUSE METALLIQUE	4	AUGMENTATION SUITE ACTUALISATION	18/09/2023	18/09/2023	55 152,00	430,16	50768	GUINTOLI DROME ARDECHE SAS	26000	VALENCE
302383	2023OAN418	RD 292 PR 1 515 ET RD 392 PR 9 400 COMMUNES DE CELLIER DU LUC ET LE PLAGNAL	4	SURCOUTS ET REVISIONS	21/09/2023	21/09/2023	41 122,80	4 827,11	1144	TEYSSIER ET FILS	07590	ST ETIENNE DE LUGDARES
302203	2023OAP408	RD 104 PR 57 47 COMMUNE DE UZER REHABILITATION PONT P00604	3	AUGMENTATION SUITE ACTUALISATION	25/09/2023	25/09/2023	49 178,40	464,25	1176	TP 2000	26790	ROCHEGUDE
302220	2023OAK411	RD 16 PK24+812 LE BEAGE SO LALEVADE CONFORTEMENT DE PONT P00346	4	AUGMENTATION SUITE QUANTITES ET ACTU	25/09/2023	25/09/2023	54 408,00	3 820,20	1176	TP 2000	26790	ROCHEGUDE
302352	2023ECE07	RD 104 PR 0 000 A 0 500 LE POUZIN RENOUVELLEMENT DE LA COUCHE DE ROULEMENT	2	AUGMENTATION MARCHE CAR REVISIONS	28/09/2023	28/09/2023	108 174,00	1 276,87	88931	COLAS FRANCE ETS LE POUZIN	07250	LE POUZIN
302375	2023ECE06	RD 2 PR 40 78 A 41 8 COMMUNE DE PRANLES RENOUVELLEMENT COUCHE ROULEMNT BBSG 0 10	2	AUGMENTATION MARCHE CAR REVISIONS	28/09/2023	28/09/2023	80 100,00	843,66	12273	BRAJA VESIGNE	84102	ORANGE

Compte-rendu de l'exercice de la délégation consentie, au titre de l'article L3221-10-1 du CGCT, par le Conseil Départemental au Président du Conseil Départemental

Périodicité : du 1^{er} septembre 2023 au 31 octobre 2023

REQUERANT	DEFENDEUR	JURIDICTION	GESTION	THEMATIQUE	OBJET DU CONTENTIEUX	ETAT DE LA PROCEDURE	ACTIONS REALISEES
Bénéficiaire du RSA	Département de l'Ardèche	TA de Lyon	Interne	RSA	Contestation de refus de remise de dette RSA	Date du recours : 01/06/2023	Dépôt du mémoire en défense : 19/10/2023
Bénéficiaire du RSA	Département de l'Ardèche	TA de Lyon	Interne	RSA	Contestation de refus de remise de dette RSA	Date du recours : 03/05/2023	Dépôt du mémoire en défense : 20/10/2023
Bénéficiaire du RSA	Département de l'Ardèche	TA de Lyon	Interne	RSA	recours contre décision de refus de remise de dette RSA	Date du recours : 18/10/2022 Dépôt du mémoire en défense : 23/01/2023	Date de l'audience : 03/10/2023 Jugement : 18/10/2023 Rejet de la requête.
Accueillant familial	Département de l'Ardèche	CAA de Lyon	Avocat	Agrément	Requête dirigée contre le jugement n° 2100909 en date du 24/05/2022 par lequel le TA de Lyon a rejeté la demande tendant à la condamnation du département de l'Ardèche à lui verser une somme au titre de de la réparation de son préjudice découlant de la décision du 18/12/2020 du président du conseil départemental de l'Ardèche.	Date du recours : 30/06/2022 Dépôt du mémoire en défense : 08/11/2022	Date de l'audience : 02/10/2023 Jugement : 20/10/2023 Annulation partielle du jugement du TA de Lyon et condamnation du Département à verser 100 € au titre du préjudice moral.

REQUERANT	DEFENDEUR	JURIDICTION	GESTION	THEMATIQUE	OBJET DU CONTENTIEUX	ETAT DE LA PROCEDURE	ACTIONS REALISEES
Demandeur du FUL	Département de l'Ardèche	TA de Lyon	Interne	Social	Contestation de refus d'octroi du FUL	Date du recours : 22/05/2023	Dépôt du mémoire en défense : 23/10/2023
Agent du Département	Département de l'Ardèche	TA de Lyon	Interne	Ressources Humaines	Contestation de refus de classification d'accident du travail et de protection fonctionnelle	Date du recours : 12/12/2022	Dépôt du mémoire en défense : 13/10/2023
Agent du Département	Département de l'Ardèche et CNRACL	TA de Lyon	Interne	Ressources Humaines	Contestation de la décision de la CNRACL - mise à la retraite d'office. Demande d'octroi d'une pension de retraite pour invalidité - DA du 04/04/2022	Date du recours : 27/05/2023	Date de l'audience : 17/10/2023 Jugement : 26/10/2023 Rejet de la requête
Agent du Département	Département de l'Ardèche	Conseil d'Etat	Interne	Ressources Humaines	Pourvoi en cassation contre l'arrêt n°21LY01029 du 16 mars 2023 par lequel la cour administrative d'appel de Lyon a rejeté sa requête tendant à l'annulation du jugement n°1905860 du 5 mars 2021 par lequel le tribunal administratif de Lyon, a rejeté sa demande tendant à l'annulation du titre exécutoire du 22 mai 2019 par lequel le président du conseil départemental de l'Ardèche l'a constitué débiteur de la somme de 13 887,84 euros au titre d'un indu de rémunération.	Date du recours : 16/05/2023	Date de l'ordonnance : 27/09/2023 Ordonnance de désistement du requérant

REQUERANT	DEFENDEUR	JURIDICTION	GESTION	THEMATIQUE	OBJET DU CONTENTIEUX	ETAT DE LA PROCEDURE	ACTIONS REALISEES
Département	Propriétaire	TJ de Privas	Avocat	Domanialité	Grand site Combe d'Arc : Détermination des indemnités d'expropriation pour le camping.	Date du recours : 04/11/2019 Jugement avant-dire droit : 08/04/2021 Rapport d'expertise : 12/08/2022 Dépôt du mémoire de reprise d'instance : 06/02/2023 Date de l'audience : 05/05/2023	Date du jugement : 29/09/2023 Fixe l'indemnité d'expropriation à hauteur de 773 922,70€. Appel du jugement par le défendeur le 30/10/2023.
Département	Propriétaire	TJ de Privas	Avocat	Domanialité	Grand site Combe d'Arc : Détermination des indemnités d'expropriation pour le terrain de 127 677m ² (vignes, ferme troglodyte, plage, parcelles agricoles, camping).	Date du recours : 04/11/2019 Jugement avant-dire droit : 08/04/2021 Rapport d'expertise : 12/08/2022 Dépôt du mémoire de reprise d'instance : 06/02/2023 Date de l'audience : 05/05/2023	Date du jugement : 29/09/2023 Fixe l'indemnité d'expropriation à hauteur de 944 283,50€ Appel du jugement par le défendeur le 30/10/2023.
Ancien agent du Département	Département de l'Ardèche	TJ de Privas	Avocat	Responsabilité pénale	Manquement du Département à son obligation de formation d'un agent ayant eu un accident	Citation à comparaître reçue le 21/06/2023	Dépôt du mémoire en défense : 22/09/2023 Date de l'audience : 22/09/2023

REQUERANT	DEFENDEUR	JURIDICTION	GESTION	THEMATIQUE	OBJET DU CONTENTIEUX	ETAT DE LA PROCEDURE	ACTIONS REALISEES
Accueillant Familial	Département de l'Ardèche	TA de Lyon	Interne	Ressources humaines	Contestation de la décision du Département ayant prononcé un avertissement	Date du recours : 19/09/2022	Dépôt du mémoire en défense : 07/08/2023
Propriétaire	Département de l'Ardèche	TA de Lyon	Interne	Domanialité	Demande d'indemnisation à la suite de l'effondrement d'un mur de soutènement longeant une route départementale, et demande d'injonction de réaliser les travaux de reconstruction du mur.	Date du recours : 22/08/2022 Dépôt du mémoire en défense : 23/02/2023 Date de l'audience : 14/06/2023	Jugement : 28/06/2023 Condamnation du Département à la réparation des préjudices subit (3500€), au versement des frais de justice (1400€) et à entreprendre des travaux de reconstruction du mur de protection de la RD dans un délai de 1 an. Exécution du jugement : Préjudices et frais de justice ont été payés par la SMACL. Travaux de reconstruction du mur à mettre en place. Pas d'appel de jugement.

**Compte-rendu de l'exercice de la délégation consentie par le
Conseil Départemental au Président du Conseil Départemental
en matière d'assurance
(Article L.3211-2 7° du CGCT)**

Périodicité : du 1^{er} septembre au 31 octobre 2023

- I. Dépenses effectuées au titre de la Responsabilité Civile (RC) hors contrat d'assurance RC (ligne budgétaire « Remboursements assurance ») :

Date du sinistre	Objet dossier	Montants en €
16/05/2023	Dégât causé par un enfant placé auprès de l'aide sociale à l'enfance	948,20€
06/05/2023	Dégât causé par un enfant placé auprès de l'aide sociale à l'enfance	516€
30/04/2023	Dégât causé par un enfant placé auprès de l'aide sociale à l'enfance	385€
13/07/2023	Dégât causé par un enfant placé auprès de l'aide sociale à l'enfance	200€
05/07/2023	Dégât causé par lors d'une mission de débroussaillage manuelle	273,66€
TOTAL		<u>2322,86€</u>

Décisions du Président en matière d'exécution de la dépenses – contrôle allégé en partenariat

Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 prévoit en son article 42 la possibilité d'alléger les contrôles opérés par le comptable public sur certaines chaînes de dépense.

Le contrôle allégé en partenariat poursuit plusieurs objectifs :

- Fluidification des contrôles opérés sur certaines chaînes de dépense considérées comme maîtrisées.
- Amélioration du délai global de paiement.
- Réorientation des contrôles opérés par le comptable public vers les chaînes de dépense à plus forts enjeux.
- Association plus étroite de l'ordonnateur au contrôle comptable de la dépense.

La signature d'une convention de contrôle allégé en partenariat est un pouvoir propre de l'ordonnateur, celle-ci n'ayant aucune incidence financière directe en tant que charge pour la collectivité.

L'article 3 de l'arrêté du 11 mai 2011 indique : « *Sur la base du rapport décrit à l'article 2, l'ordonnateur et le comptable peuvent signer une convention instaurant le contrôle allégé en partenariat des dépenses dont les procédures ont été auditées lorsqu'ils constatent que les mesures qu'ils ont prises assurent une maîtrise satisfaisante et durable des risques. [...]* ».

Dans ce cadre, les chaînes de dépenses relatives aux subventions et aux frais de déplacement du Département ont respectivement fait l'objet d'un renouvellement des conventions de contrôle allégé en partenariat, toutes deux signées du Président du Conseil départemental et du responsable du Service de la gestion comptable de Privas le 08 septembre 2023.

Décisions du Président en matière de renouvellement des adhésions aux associations

Renouvellement adhésion à l'AFIGESE

Arrêté 2023-212 pris en date du 16 03 2023 – Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2023.

Décisions du Président en matière de régies départementales**Suppression d'une régie de recettes au Centre de santé départemental de l'Ardèche**

Décision 2023 - 76 pris en date du 22 février 2023 – Suppression d'une régie de recettes au centre de santé départemental de l'Ardèche.

Modification de la régie d'avances et de recettes du Foyer de l'Enfance

Décision 2023-213 pris en date du 16 mars 2023 – Ajout d'un mode de règlement.

Modification de la régie d'avances de la Direction Territoriale d'Action Sociale du Sud-Ouest

Arrêté 2023-265 pris en date du 7 avril 2023 – modification du régime de responsabilité

Modification de la régie d'avances de la Direction Territoriale d'Action Sociale du Centre

Arrêté 2023-262 pris en date du 7 avril 2023 – modification du régime de responsabilité

Modification de la régie d'avances de la Direction Territoriale d'Action Sociale du Nord

Arrêté 2023-263 pris en date du 7 avril 2023 – modification du régime de responsabilité

Modification de la régie d'avances de la Direction Territoriale d'Action Sociale du Sud Est

Arrêté 2023-264 pris en date du 7 avril 2023 – modification du régime de responsabilité

Modification de la régie d'avances et de recettes du Foyer de l'Enfance

Arrêté 2023-352 pris en date du 28 aout 2023 – Augmentation des montants d'encaisse et d'avance.

Modification de la régie de recettes des Archives Départementales de l'Ardèche

Arrêté 2023-440 pris en date du 9 octobre 2023 – Augmentation des montants d'encaisse.

III. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024 - INVESTIR POUR L'AVENIR PAR THEMATIQUES – INTERVENTIONS / DEBAT

Projection d'un power point scindée par thématiques

RESSOURCES

PRESENTATIONS

Finances : un budget 2024 pour protéger les ardéchois

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

M. Marc-Antoine QUENETTE

J'ai l'honneur d'entamer cette présentation pour le budget 2024, budget visant à protéger les Ardéchois et à investir pour l'avenir.

Je remercie les services car nous avons produit un budget au mois de décembre, ce qui est toujours un exercice compliqué, d'autant plus que nous changions de référentiel comptable. Je tenais à saluer Jean-Michel LE GAC, Eric MARGUERITE et leurs équipes car cela a représenté un gros travail de transformation de toutes les normes budgétaires.

Vous en avez voté le principe lors des dernières séances. Il était réglementairement nécessaire de le voter avant le 31 décembre, afin que le nouveau référentiel comptable s'applique sur l'intégralité de l'année 2024.

Certains Départements n'arrivent plus à boucler leur budget. C'est le cas de la Loire-Atlantique, qui a renoncé à faire voter son budget avant le 31 décembre, du fait de l'impossibilité de boucler budgétairement leurs équilibres financiers. Cela vous donne le cadre dans lequel nous avons dû construire ce budget.

L'essentiel du budget vous sera présenté par mes collègues, au travers de leurs différentes politiques. Mon objectif en début de séance est de vous donner les grandes idées et les grands agrégats.

Le premier élément à avoir en tête dans ce budget est une prévision de recettes stables. Habituellement, nous prévoyons chaque année des augmentations de budget liées aux augmentations de recettes. Nous sommes désormais face à un double phénomène. Il y a la baisse très forte des droits de mutation, ceux-ci correspondant à une grande partie des frais payés aux notaires.

Nous l'avions déjà évoqué l'année dernière, où le phénomène avait commencé : nous étions passés de 62 M€ à 52 M€ de droits de mutation projetés sur le budget. Nous pensons qu'ils vont descendre à 41 M€ pour 2024. En deux ans, nous avons perdu 20 M€ de droits de mutation. Le marché de l'immobilier s'enfonçant dans la crise, il y a moins de transactions, celles-ci se font à des prix plus faibles, ce qui se traduit concrètement dans notre budget.

Nous avons quelques recettes dynamiques dans notre budget, notamment la TVA, mais nous ne sommes pas certains que l'Etat nous reverse l'intégralité de l'augmentation de TVA que nous devrions avoir. Une grande partie du budget correspond aux Dotations générales de fonctionnement que l'Etat nous attribue. Au fur et à mesure des années, l'Etat nous a retiré toutes nos recettes fiscales, pour les remplacer par des Dotations générales de fonctionnement, lesquelles sont stabilisées, sans aucune augmentation. J'attire l'attention des députés, même s'ils n'ont plus beaucoup de pouvoir à cause du 49.3.

Entre les recettes dynamiques qui s'effondrent, les recettes qui devraient augmenter mais sont plafonnées par l'Etat et la stabilisation des recettes que celui-ci nous verse chaque année pour assurer notre fonctionnement, nous projetons des recettes stables pour l'année prochaine.

Nous nous sommes permis de réinscrire dans ce budget les droits de mutation que nous n'avions pas consommés il y a deux ans. Si nous n'avions pas mis en réserve ces 10 M€ de droits de mutation il y a deux ans pour les ressortir en cas d'effondrement de cette recette, nous aurions un problème pour équilibrer de manière correcte et sincère notre budget.

L'augmentation des recettes de 2 % est donc uniquement liée à la reprise de 10 M€ non consommés il y a deux ans, pour soutenir nos recettes. Gouverner, c'est prévoir, Monsieur le Président. Je sais que tout le monde n'était pas d'accord avec la constitution de cette réserve il y a deux ans. Nous voyons aujourd'hui à quel point elle est utile face à l'abandon des finances départementales par le Gouvernement.

Le premier point à retenir est donc une stagnation des recettes, qui n'augmentent que parce que nous avons fait des réserves les années précédentes et que nous réinjectons cette année.

Le deuxième point est que nous anticipons une progression relativement importante de nos dépenses, plus de 5 %, pour une inflation projetée à 2,5 %. Les dépenses augmentent de manière aussi considérable essentiellement pour répondre aux attentes sociales de notre département.

Nous avons, d'une part, des recettes en stagnation théorique, même si nous les gonflons par une reprise de réserve, et d'autre part, des dépenses en forte augmentation. Les marges de manœuvre pour la construction de notre budget 2024 sont liées à :

- La mise en réserve de DMT0 ;
 - Le non-recours à l'emprunt, ou de manière très modérée, sur les deux exercices précédents. L'endettement augmentait d'environ 15 M€ chaque année, puis, à partir de 2021, nous l'avons stabilisé et nous anticipons même une baisse de l'endettement pour l'exercice 2023.
- Cela signifie que nous avons gardé des marges de manœuvre financières pour les budgets à venir. C'était extrêmement important. Sans ces marges de manœuvre financières, si nous avions dû augmenter notre endettement de 15, 20 ou 30 M€, des charges considérables peseraient sur nous en termes d'intérêts, les derniers chiffres étant de 4,3 %, soit près de 50 % d'intérêts sur un emprunt sur 20 ans. Vous empruntez 10 M€, cela vous coûte 480 000 € d'après mes dernières simulations. Le fait que nous n'ayons pas emprunté en 2023 est important pour donner des marges de manœuvre futures au Département.
- Une gestion rigoureuse des dépenses.

C'est grâce à ces choix précédents que nous arrivons à bâtir ce budget 2024, que je vais illustrer par quatre graphiques qui résument bien le rôle social du Département, rôle au cœur de nos missions. Cela vous démontrera que, si l'Etat ne comprend pas qu'il doit soutenir les Départements avec une Dotation générale de fonctionnement au moins indexée sur l'inflation, cela créera de grandes difficultés dans l'ensemble des Départements, pas seulement le nôtre.

Ces quatre graphiques représentent les quatre grandes missions sociales du Département :

- L'aide personnalisée à l'autonomie (APA) :

Le graphique vous montre l'effort fourni par le Département, au travers de l'augmentation relativement forte de la courbe depuis trois ans. Ce sont les aides avec lesquelles nous soutenons les EHPAD, les associations d'aide à domicile, tout ce qui a été mis en place pour que celles-ci puissent offrir des salaires décents, pour que ces métiers soient attractifs et pour pouvoir maintenir un service dans tous nos territoires. Vous voyez que nous poursuivrons l'effort en 2024.

- La prestation de compensation du handicap (PCH) :

Vous remarquerez également une forte augmentation de cette prestation sur les trois dernières années. Cela correspond à l'effort consenti par le Département à l'égard des personnes en situation de handicap, mais aussi à des charges supplémentaires que l'Etat nous a ajoutées sans nous donner de moyens supplémentaires pour les assumer. Cela représente près de 4 M€ en deux ans, par rapport à des modifications des règles de prise en charge des personnes atteintes d'un handicap psychiatrique, la part de subjectivité étant plus grande dans ce type de handicap, mais le Département a répondu présent à la demande de l'Etat.

- L'aide sociale à l'enfance (ASE) :

La progression est très significative. Il n'y a aucun effet d'échelle, c'est à la même échelle. En l'espace de trois ans, le Département a consacré 10 M€ en plus sur l'aide sociale à l'enfance pour venir en aide aux enfants qui ont des difficultés, qui souffrent, à l'enfance en détresse en général. Le budget s'élevait à 28 M€ en 2021, il s'élève à 38 M€ dans le budget 2024 qui vous est soumis. Encore une fois, le Département met les moyens. Je suis conscient des difficultés des familles et des enfants, la crise COVID a laissé de grandes marques dans notre jeunesse et nous en voyons la traduction dans les aides massives que nous apportons pour venir en aide aux enfants.

Cela comporte aussi l'augmentation très forte du nombre de mineurs non-accompagnés qui arrivent sur notre territoire et sont pris en charge par le Département. Encore une politique de l'Etat dont il se défait complètement sur le dos des Départements, en nous imposant son manque de sérieux en termes de politique migratoire.

Sur ces trois grandes politiques qui constituent le cœur de la politique sociale du Département, vous voyez que celui-ci sera encore présent en 2024. Nous inscrivons en 2024 10 M€ de recettes qui auraient dû passer en 2020 notamment pour assurer notre rôle social, essentiel, auprès des personnes dépendantes, des personnes en situation de handicap et de l'enfance en détresse.

- Le RSA :

Vous remarquerez que, sous la houlette de Laëtitia BOURJAT, un énorme effort a été fait pour permettre à nos concitoyens ardéchois de retrouver autant que possible de l'emploi, pour réinsérer nos concitoyens par le retour à l'emploi. Cela se traduit concrètement, c'est la seule politique sociale sur laquelle les prestations sont en baisse. Je remercie Laëtitia BOURJAT et, à travers elle, ses services parce que, sans leurs efforts, nous aurions du mal à boucler le budget.

Hervé SAULLIGNAC avait proposé en début de mandat de transférer à l'Etat la gestion du RSA, qui augmentait chaque année. Notre position avait alors été de nous battre pour réussir à réinsérer effectivement nos concitoyens. Il n'y a pas de fatalité à tomber dans le RSA, il n'y a pas de « trappe au RSA ».

Le Gouvernement a augmenté le RSA ces deux dernières années pour suivre l'inflation. Pour autant, nos budgets ont diminué. Cela montre qu'il y a eu un effort encore plus grand. Cela se traduit réellement sur le nombre de bénéficiaires du RSA. C'est le succès de la politique départementale, j'insiste.

Au-delà de toutes ces missions sociales, sur lesquelles le Département sera très présent en 2024, un certain nombre de priorités ont été données dans ce budget :

- La santé :

Sandrine GENEST nous parlera du déploiement de son Plan Santé et des succès attendus pour 2024.

- L'eau :

Un grand plan sur l'eau avait été demandé et discuté dans cet hémicycle, Matthieu SALEL nous le présentera. 10 M€ ont été sanctuarisés dans le budget proposé sur les trois prochaines années pour venir en aide à cette cause très importante qui touche nos agriculteurs mais aussi tous nos concitoyens, qui peuvent se retrouver avec des problèmes de rupture d'eau.

- La sécurité :

Le budget met l'accent sur cette thématique, pilier de notre majorité. Cela se traduit par 2 M€ supplémentaires en fonctionnement pour le SDIS. Je vous rappelle que c'était 18 M€ il y a deux ans, 20 M€ l'année dernière, 22 M€ cette année. Cela reflète la grande difficulté du SDIS à boucler son budget. Le Département est là pour soutenir ses pompiers.

- Les routes :

Le budget est renforcé pour réhabiliter les routes. Jean-Paul VALLON a insisté sur le fait que, les coûts des matériaux augmentant, il ne fallait pas que le linéaire baisse trop en termes de réhabilitation, pour ne pas laisser de dette masquée à nos enfants et à nos successeurs.

Un effort particulier est donc porté sur les routes, ainsi que sur l'aide aux communes, venant aussi alimenter le Plan Eau.

Ce sont les éléments budgétaires que vous allez retrouver dans les politiques qui vont être présentées par mes collègues.

Nous en arrivons aux grands équilibres du budget.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 8 M€ par rapport au BP de l'année dernière uniquement parce que nous avons repris 10 M€ de réserve de DMTO. C'est important pour équilibrer notre budget.

Nos dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 5,2 %, notamment pour servir toutes nos politiques sociales, les besoins sur l'autonomie, l'enfance et le handicap étant supérieurs au taux d'inflation, qui sera d'environ 2,5 %.

Notre épargne brute se maintient à 30 M€, en baisse de 10 M€ par rapport au budget prévisionnel de 2023.

Nos équilibres financiers nous permettent de maintenir des dépenses d'investissement au-dessus de 70 M€, presque 72 M€. C'est un niveau d'investissement plutôt haut, en tout cas comparable aux années précédentes.

Nous avons un emprunt d'équilibre de 50 M€. Cela peut sembler élevé, mais nous attendons une reprise de résultat qui viendra le tamponner au mois de juin. Nous avons baissé notre endettement cette année, cela nous donne des marges de manœuvre si l'endettement devait repartir et si l'emprunt d'équilibre n'était pas entièrement consommé comme l'année dernière.

Ainsi, notre budget tient encore. Vous comprenez toutefois que si l'Etat continue à ne pas accompagner les Départements tout en leur rajoutant chaque année des dépenses supplémentaires, nous nous retrouverons avec un effet ciseau préjudiciable pour le Département. Monsieur le Président, grâce aux efforts de tous les services et les orientations nouvelles que vous nous avez données, nous sommes néanmoins parvenus à bâtir un budget sérieux, solidifié par les décisions que nous avons prises les années précédentes.

Je vous remercie.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci Marc-Antoine QUENETTE.

Pour clôturer sur la DGA Ressources, je laisse la parole à Claudie COSTE, qui va vous présenter la politique RH.

Ressources humaines : à l'écoute de ses agents

Rapporteur : Madame Claudie COSTE

Mme Claudie COSTE

Merci Président.

Notre politique RH a pour objectifs principaux de fidéliser nos collaborateurs et d'attirer de nouveaux talents.

Dans ce budget 2024, l'ambition est d'aller plus loin que les mesures purement réglementaires. Je rappelle l'augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents au 1^{er} janvier 2024, ainsi que l'augmentation des cotisations retraite CNRACL d'1 point sur la part employeur, ce qui représente 335 000 € de dépense pour le Département.

Pour nos agents, nous avons fait le choix d'une politique volontariste, au regard notamment du contexte inflationniste. Cela s'est illustré en 2023 par l'élargissement du champ d'application de la prime SEGUR et la revalorisation de l'IFSE des agents de catégorie B et C depuis le 1^{er} septembre, à raison de 1 000 € pour les agents de catégorie C et 700 € pour les agents de catégorie B. Pour 2024, ces mesures vont être complétées par :

- L'octroi de la prime pouvoir d'achat, mesure totalement volontariste qui représente un budget de 963 000 € ;
- La revalorisation du RIFSEEP des agents de catégorie A.

Ces deux mesures font l'objet des deux premiers points du rapport RH soumis à votre vote lors de cette session. Je précise qu'elles ont été adoptées de façon unanimement favorable par nos trois organisations syndicales.

Enfin et cela constitue le dernier point de la délibération, les ratios pour les avancements de grade pour permettre des perspectives de carrière à nos agents ont été étendus, en particulier pour la catégorie B. La campagne d'avancement de grade qui vient de se dérouler fait suite à la mise en œuvre de ces nouvelles lignes directrices de gestion et vous aurez à voter le tableau de transformation des postes dans le cadre de cette même délibération.

En conclusion, j'ajoute que ces mesures, initiées en 2023 et qui vont se poursuivre en 2024, ont eu un effet très net sur la courbe de nos recrutements. Notre schéma d'emploi avait en effet largement souffert sur la fin de l'année 2022 et la première partie de l'année 2023 mais est aujourd'hui pratiquement revenu à la normale. Pour vous donner une information, à la date d'aujourd'hui, nous avons moins de 3 % de postes vacants au sein de la collectivité. Cela prouve que ces mesures d'attractivité portent leurs fruits sur la fidélisation de nos agents.

M. le Président Olivier AMRANE

Merci Madame la vice-présidente pour ce travail.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Je voulais ajouter que nous soumettions également à votre vote le budget du Foyer de l'enfance, en hausse de 627 000 €, soit 19 % d'évolution. C'est le reflet direct de nos efforts supplémentaires envers le personnel et de l'investissement important du Département sur la politique de l'enfance.

Nous soumettrons enfin à votre vote l'Espace Découvertes Ardèche, avec la base de Salavas renouvée, dont l'ouverture est prévue au mois de mai. Le budget doit être voté pour permettre cette réouverture, la fin des travaux, l'équipement en matériel et le personnel qui va la faire fonctionner. Le montant de prise en charge du déficit du budget s'élèvera pour l'année prochaine à près de 700 000 €, l'objectif étant, une fois que la base aura pris toute son ampleur, de ramener cela à des niveaux plus raisonnables.

Je vous remercie.

INTERVENTIONS – DEBAT

M. le Président, Olivier AMRANE

Je laisse bien volontiers la parole à ceux qui la souhaitent, sur cette première partie de la DGA Ressources.

M. Michel VILLEMAGNE

Merci Président.

Je ne vais pas vous parler de la DGA Ressources, mais des équilibres budgétaires tels que le vice-président Marc-Antoine QUENETTE les a présentés.

Il nous a dit que certains Départements ne parvenaient pas à boucler leur budget. C'est effectivement ce que nous constatons à la lecture du budget 2024 du Département de l'Ardèche, pour deux raisons :

- 1) Une reprise des DMTO mis en réserve à hauteur de 10 M€ contribue pour partie au rétablissement de l'équilibre. Président, ces 10 M€ figureraient déjà au BP 2023 ; est-ce à dire que vous les recyclez ou que vous n'en aurez pas besoin pour finaliser la gestion 2023 ?
- 2) Dans ce budget figure une opération tout à fait réglementaire, une neutralisation des amortissements à hauteur de 9 M€.

Ces deux opérations, qui représentent globalement 19 M€, permettent peu ou prou de dégager un virement extraordinaire vers la section d'investissement de 56 000 €, à rapprocher d'un budget de plus de 400 M€ en fonctionnement. Ces constats me conduisent à cet instant précis à dire que, avec cette neutralisation des amortissements, le Département de l'Ardèche finance pour 2024 une partie de son fonctionnement avec un emprunt budgétaire d'équilibre. Il faut que vous le sachiez, chers collègues, voilà où nous en sommes actuellement.

Eu égard à ces constats et au fait que voter un budget à ce moment de l'année semble très compliqué, pourquoi ne pas proposer pour l'avenir ce que d'autres Départements font déjà Monsieur le Président, à savoir voter le budget primitif lorsque les résultats de l'année précédente sont connus et que vous pouvez avoir une meilleure vision des aides ou des absences d'aides dont le Département peut bénéficier ?

Telles sont mes observations et questions.

M. le Président Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Hervé SAULIGNAC

Merci Monsieur le Président.

Marc-Antoine QUENETTE m'a cité quatre fois, c'est trop d'honneur, j'espère ne pas être l'objet de quelques-uns de vos cauchemars. Je vais répondre et réagir sur quatre points qu'il a évoqués. J'aurais aimé réagir aux propos du Président sur la présentation de son budget ; je ne peux malheureusement pas le faire puisque, c'est la tradition dans cette collectivité, le Président ne présente pas son budget. C'est ainsi. Je n'ai jamais vu un maire ne pas présenter son budget.

Je vais donc réagir à ce qu'a dit Marc-Antoine QUENETTE, notamment sur : « *Heureusement que nous avons fait des réserves* ». Vous n'avez pas voulu emprunter quand l'argent n'était pas cher, alors que nous vous encourageons à le faire à l'époque. Aujourd'hui, vous vous plaignez de devoir le faire dans des conditions bancaires insupportables, avec des coûts prohibitifs. Si vous nous aviez écoutés, cela vous aurait évité de puiser dans les réserves de DMTO et cela aurait été heureux. C'est ma première remarque.

La deuxième porte sur le RSA. Je ne sous-estime pas le travail de nos services pour essayer de ramener les bénéficiaires du RSA dans le chemin de l'emploi. Ce n'est pas facile et ils le font très bien. Je veux simplement rappeler quelques chiffres. En 2017, en Ardèche, nous avions 6 530 bénéficiaires du RSA ; en 2023, ils sont 6 400, c'est-à-dire sensiblement le même niveau.

Les courbes d'évolution des bénéficiaires du RSA en France et en Ardèche sont exactement et très rigoureusement les mêmes. La courbe du Département voisin de la Drôme est également exactement et rigoureusement la même, avec une petite différence toutefois : le Département de la Drôme fait un peu mieux que nous et ce sans brigade de contrôle, puisque la comparaison avec l'année 2020 montre une baisse de 13,1 % du nombre de bénéficiaires du RSA en Ardèche, pour une baisse de 13,4 % dans la Drôme. Nous sommes dans les mêmes épures.

Troisième élément de remarque sur l'intervention de Marc-Antoine QUENETTE : vous évoquez un budget renforcé sur les routes, mais nous ne faisons plus que de l'entretenir. Marc-Antoine QUENETTE hoche la tête pour confirmer cette réalité. Pourquoi pas. Il faut assumer le renoncement de notre collectivité à toute politique d'aménagement routier. En 2021, le budget consacré aux aménagements routiers dans la collectivité s'élevait à 10 M€, pour réaliser des opérations importantes, notamment pour la sécurité des usagers de la route ; ce budget est passé à 2 M€.

Nous allons faire de la réhabilitation, c'est bien, cela fera plaisir aux maires à qui nous ferons des jolis enrobés et qui voteront peut-être pour vous, mais je considère qu'une politique des routes ne se réduit pas à faire de l'entretenir, cela demande une réflexion globale sur ce dont nous avons besoin, sur les endroits qui nécessitent de réaliser des aménagements de confort, ceux où il faut réaliser des aménagements pour renforcer la sécurité, sur les contournements de communes encore nécessaires. Nous avons renoncé à toute ambition en matière d'aménagement routier.

Il est abusif de dire que vous confortez l'aide aux communes avec le dispositif sur l'eau puisque, en réalité, vous prenez aux communes les 3 M€ par an que vous allez mettre sur l'eau. Je suis tout à fait favorable - et je pense que nous le sommes unanimement - à un accompagnement actif des collectivités sur la question cruciale de l'eau, mais en l'occurrence vous recyclez des crédits à hauteur de 10 M€ sur 3 ans, ce qui est inférieur à ce que cette collectivité a connu pendant des décennies, puisque nous nous situons annuellement entre 4 et 4,5 M€.

C'est plus que le rien dont vous aviez décidé il n'y a pas longtemps puisque nous passons à 10 M€ sur 3 ans, mais cela reste notablement insuffisant et vous prenez ces 3 M€ annuels sur l'enveloppe de l'aide aux communes.

Pour terminer, sans m'étendre sur le sujet Michel VILLEMAGNE l'ayant déjà évoqué, nous sommes face à une situation relativement inédite dans notre collectivité puisque vous réalisez un emprunt budgétaire d'équilibre suite à la neutralisation des dotations sur amortissement. C'est un sujet complexe, c'est une écriture comptable et c'est parfaitement légal donc je ne conteste pas le procédé. La situation est extrêmement compliquée budgétairement quand on en vient à réaliser un emprunt budgétaire d'équilibre. Ce que vous venez de nous présenter traduit relativement bien la situation dans laquelle vous vous trouvez.

Vous êtes enfermés dans une seule préoccupation, tout votre discours est focalisé autour de la question de la dette et vous n'arrivez plus à en sortir. Mon propos n'est pas de dire qu'il faut faire de la dette, qu'il ne faut pas essayer de la maîtriser, mais lorsque l'on prétend maîtriser la dette, il faut en expliquer l'objectif aux Ardéchois, leur expliquer comment vous envisagez de traduire ces efforts pour améliorer concrètement leur vie. Maîtriser ou réduire la dette, cela ne peut pas être une fin en soi. Si vous voulez réduire la dette, il faut dire si c'est pour faire plus de sécurité, plus de sauvegarde de l'environnement, plus d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. Quelle est la traduction politique, au sens noble du terme, de ce budget ?

Je n'ai rien entendu en ce sens, je n'ai rien entendu de ce que vous voulez faire des 215 M€ consacrés à l'action sociale. J'ai écouté très attentivement et j'ignore pourtant, à ce stade, quel est le projet du Département en 2024, si ce n'est rigoureusement le même qu'en 2023, à savoir de réduire la dette pour réduire la dette.

M. le Président Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres interventions sur le budget ?

Mme Elvire BOSC

Je vais intervenir sur le dossier RH.

Partout en France, la masse salariale des collectivités explose. Au contraire, pour notre Département, malgré la hausse de juillet 2023 de 1,5 % du point d'indice et une hausse de 20,8 % du budget alloué au Foyer de l'enfance, portant essentiellement sur les frais de personnel, la masse salariale est en légère baisse. Nous pouvons nous demander comment cela s'explique.

Claudie COSTE a indiqué que moins de 3 % des postes étaient vacants à ce jour, mais peut-être que sur l'année, la collectivité n'a pas réussi à fidéliser ses agents, qu'elle n'est plus attractive et qu'il manque du personnel ?

Selon nous, les délais de traitement des dossiers MDPH font partie des premières conséquences de ce manque de personnel. Pourtant, ils faisaient l'objet d'une promesse de campagne lors de votre élection.

Contrairement à ce que vous écrivez dans le budget, ils ne se sont pas fortement améliorés, mais connaissent des étirements, comme indiqué dans le compte rendu de la dernière COMEX, en date du 23 novembre. Ils atteignent 8 mois actuellement. Vous parlez de l'école pour tous, etc., mais dans les écoles, les collèges, les lycées, les élèves ne sont plus accompagnés alors que les dossiers ont été déposés dans les temps. C'est une réelle problématique et c'était pourtant l'une de vos promesses de campagne.

M. le Président Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Laurent UGHETTO

Merci de me donner la parole sur les deux présentations faites.

Dans votre introduction, Monsieur le Président, vous avez dit que c'était difficile, que l'Etat n'était pas au rendez-vous, que nous manquions de ressources, que la fiscalité actuelle ne nous permet plus d'avoir de grandes marges de manœuvre. Vous reconnaissez finalement que la situation 2024 du budget tel qu'il a été présenté est à peu près la même que la situation de 2021.

Sur les ratios, l'investissement, le fonctionnement, vous retrouvez la situation que nous avions en 2021, si ce n'est que pendant deux ans, entre 2021 et 2023, vous avez fait des économies sur toutes les politiques importantes pour la collectivité. A quoi sert-il de mettre de l'argent de côté si ce n'est pas pour faire des politiques qui produisent de la qualité de vie ou du service pour les Ardéchois ?

Elvire BOSC vient de parler des RH. Vous présentez un budget 2024 relativement ambitieux. Je ne sais pas si vous le tiendrez, mais, à mon avis, les moyens en personnel que vous prévoyez ne permettent pas de porter les politiques inscrites dans ces budgets. Je m'explique. Vous avez montré des graphiques sur l'aide aux personnes handicapées, le RSA et la politique vieillissement. Les chiffres explosent, mais pourquoi ?

Parce que nous sommes contraints au vieillissement de la population et à des désagréments concernant le suivi médical, qui conduisent certains Ardéchois à être de moins en moins en autonomie et à avoir accès à un certain nombre de prestations et d'allocations, qui sont la base du « bien vivre » en Ardèche. Aucune politique n'intervient pour faire basculer ou inverser la tendance. Ce sera exponentiel, c'est-à-dire que nous ne cessons d'augmenter les dépenses liées à ces trois politiques.

La baisse du RSA est conjoncturelle, ne dites pas que c'est la brigade qui a traité trois cas l'an dernier qui a inversé la courbe, pour valider une politique que vous conduisez plus à travers des gesticulations que des actions, en disant que vous allez « mettre les gens au travail ». Les gens ne sont pas plus au travail en 2023 qu'en 2018 en Ardèche. Ce sont les mêmes chiffres. C'est tendanciel.

Vous l'avez dit en introduction Monsieur le Président, il y a eu le COVID, cela a mis des individus sur le bord du chemin de l'emploi, des personnes sont restées chez elles. Inexorablement, les chiffres sont remontés. Si la tendance politique française se maintient, avec les tensions qui sont en train de naître, nous pourrions avoir de nouveau un glissement et l'année prochaine nous constaterons que le RSA est reparti à la hausse.

Je ne le souhaite pas, mais en politique, il faut aussi imaginer la suite, ne pas se contenter de dire que l'on est bon, que l'on sait gérer, que l'on a fait des économies et qu'aujourd'hui nous pouvons les dépenser.

Vous n'allez pas dépenser les 50 M€ d'emprunts pour équilibrer le budget. L'an dernier, nous avons assisté à quelque chose de terrible. Vous avez soi-disant désendetté le Département, nous n'avions pas emprunté. 50 M€ pour équilibrer un budget, certes ambitieux... Pour moi, ce qui est présenté aujourd'hui n'est pas un budget sincère dans la mesure où il ne sera pas applicable. Je pense que ce budget sera compliqué à tenir.

Le Département de l'Ardèche n'est pas un Département riche, il ne l'a jamais été. Nous avons subi au fil des années des décisions de l'État que nous ne pouvions prévoir et « la machine infernale » continue. N'espérez pas que cela s'améliore s'il n'y a pas de prise en compte de la situation des Départements au niveau national. Sans prise en compte réelle de l'effet ciseau sur les Départements, il y a peu de chance que les conditions financières du Département s'améliorent.

M. le Président Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Olivier PEVERELLI

Merci Monsieur le Président.

Je souhaiterais avoir des chiffres plus détaillés sur le RSA, parce que nous constatons que les évolutions sont complètement calquées sur celles de la Région. Je crois important de le dire. Il est très bien que le chiffre baisse en Ardèche, mais il serait intéressant de savoir comment cette baisse se constitue, par rapport à des données importantes, par unité territoriale, par rapport aux services publics d'insertion et d'emploi sur chaque bassin d'emploi où des actions sont tentées. C'est indispensable.

Je sais que vous avez ces données, il serait bien que nous les ayons également, cela nous permettrait peut-être aussi de faire des propositions.

Nous sommes prêts à en faire, l'objectif étant de diminuer la précarité sur le département. Encore faut-il que nous y soyons invités. Il n'y a jamais eu de refus, mais nous n'avions peut-être jamais formulé la demande de manière officielle. Nous le faisons.

Deuxièmement, vous abandonnez la gestion du Fonds social européen. Il sera désormais géré au niveau régional d'après ce que j'ai entendu. Plus de 7 M€ de FSE étaient prévus sur la période 2021-2027, répartis sur l'ensemble des structures ardéchoises. Je ne veux pas faire un procès d'intention car nous savons très bien comment les choses se passent, mais lorsque la proximité n'agit plus sur ce type de recettes, ce sont ceux qui en bénéficiaient auparavant qui y perdent.

C'est dommage, d'autant que vos discours et vos intentions portent sur ces notions de proximité et de soutien aux Ardéchois.

Ces 7 M€, environ 800 000 à 900 000 € par an, de nombreuses structures ardéchoises ne les recevront plus. Le FSE va être géré au niveau régional, nous savons bien ce qu'il advient systématiquement de ces modes de calcul et de redistribution dès que l'on change de strate, dès que l'on monte à un niveau régional ou national. Cela renvoie d'ailleurs à la déclaration que vous avez faite, cela ne se gère pas de Paris, cela doit être géré en Ardèche, comme vous l'avez dit.

Je souhaite que le Fond social européen ne soit pas géré à Lyon, qu'il continue à l'être en Ardèche, parce que les dépenses seront terribles, je vous l'annonce, alors que nous avons au sein du Département des équipes qui travaillaient main dans la main avec l'ensemble des structures ardéchoises. Il manquera une main, c'est dommage. Je souhaite que cette décision soit revue, pour les dizaines de structures qui travaillent sur le développement local, l'insertion et le développement économique.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci à tous.

Les interventions sont-elles terminées ? Oui.

Avant de laisser la parole à Marc-Antoine QUENETTE et Claudie COSTE pour répondre à Michel VILLEMAGNE et Hervé SAULIGNAC, je vais réagir aux interventions.

Cela ne change pas d'une année sur l'autre, nous ne varions pas, effectivement. Le contraire aurait été terrible. Nous savons que, si nous voulons construire, investir, nous ne pouvons pas endetter notre collectivité. Nous l'avons dit avec modeste, nous souhâtons ne pas augmenter la dette entre le moment où nous avons récupéré cette collectivité et la fin du mandat. Nous l'assumons. Cela passe par des règles d'or :

- Maîtriser nos charges de fonctionnement. Un gros travail a été effectué en ce sens en interne ;
- Retrouver des marges de manœuvre pour investir.

J'entends ce que vous dites. Il serait facile d'ouvrir le robinet et de consommer tout ce que nous avons, mais ce n'est pas le but. Si nous le faisons, tout s'arrêterait. Ce n'est pas ce que je veux. Nous essayons modestement de continuer à accompagner le quotidien des Ardéchois.

Certes, le Département ne fait pas tout, mais contrairement à ce qu'ils font au niveau national, où un jour on emprunte, un jour on gère, un jour on dépense tout, nous tenons notre cap et nous n'en dérogerons pas. C'est un travail que nous menons main dans la main avec Marc-Antoine QUENETTE. C'est important et j'aimerais que ce soit la même chose au niveau national, mais ce n'est pas le cas.

Le deuxième point important pour moi, c'est que, si nous ne faisons pas tout bien, nous arrivons tout de même à faire des choses positives pour le territoire. Vous avez un problème avec le fait de réussir à le dire, mais je pense que vous en sortirez grands.

M. Hervé SAULIGNAC

Cela viendra plus tard.

M. le Président, Olivier AMRANE

Par rapport au contexte actuel, il est important de le dire. J'arrive à dire ce que vous avez fait de bien. Les VAE fonctionnent bien. Le vœu que nous porterons ensemble tout à l'heure est un bel exemple. Nous arrivons parfois à travailler main dans la main. Pourquoi dès que nous lançons quelque chose, ce serait nécessairement entièrement mauvais ? Je pense que vous n'avez pas tiré d'enseignements de certaines choses.

Les Ardéchois ont besoin que nous nous retrouvions là-dessus. Je pense que nous ne pouvons pas être divisés sur la santé. Laurent UGHETTO nous a écrit au sujet des maisons de santé privées, mais toutes les initiatives sur la santé sont bonnes à prendre. C'est le courrier que nous avons reçu. Il n'y a pas de mépris.

Nous essayons de faire évoluer les chiffres de l'insertion. Vous avez donné les chiffres de 2017, je peux vous donner ceux de 2021 : à notre arrivée, il y avait 7 800 bénéficiaires du RSA, aujourd'hui ils sont 6 800. Je ne dis pas que cela vient uniquement de l'action du Département de l'Ardèche, il y a aussi le contexte et l'insertion par le travail. Mais dans cette maison, nous contrôlons les bénéficiaires du RSA parce que c'est de l'argent public. C'est fondamental pour nous. Ce n'est pas notre argent.

Au niveau national, je trouve qu'il y a un contresens aberrant, ils ne vivent pas dans le même monde que nous à Paris : quand l'inflation est de 2,5 % et que l'on augmente l'allocation du RSA de près de 5 %, soit le double, ce n'est pas un bon signal à envoyer à ceux qui travaillent. C'est imposé de Paris. Nous n'avons pas besoin de ce genre de signal localement.

Pardon de vous le dire, mais nous ne travaillons pas seuls sur l'insertion, nous donnons la grille, le cap, et ce sont nos équipes qui travaillent. Nous avons fait le choix d'aider les communes dans le cadre d'un pacte routier. Pourquoi mépriser nos élus ruraux ? Nous entretenons nos routes départementales et nous aidons la voirie communale. C'est un travail de cohérence territoriale et c'est important.

Le fait que je ne présente pas mon budget revient tout le temps. Je fais confiance à mon équipe. C'est un travail main dans la main. Il est important de savoir que les élus travaillent, chacun sur sa délégation. Nous vous sentons un peu perdus en l'absence de votre chef, Hervé SAULLIGNAC. Ce n'est pas notre cas, nous arrivons à travailler.

Je ne comprends pas cette remarque systématique. L'essentiel est que le budget de la collectivité soit présenté. Sandrine GENEST est en charge de la santé, je ne vois pas pourquoi je présenterai le sujet. Marc-Antoine QUENETTE fait un gros travail sur les finances, c'est lui qui en parle. Ce sont bien sûr des décisions validées ensemble, mais arrêtez avec ce mépris permanent. Nous travaillons main dans la main. Vous nous prenez pour des amateurs, mais en attendant, nous sommes là et nous essayons d'avancer.

Pour revenir sur le fond, heureusement que nous avons mis un peu de côté, cela nous a permis d'apporter des aides en 2023. Elles vous paraissent peut-être symboliques, pour nous elles sont importantes. Nous avons pu être aux côtés des boulangers, des pompiers, des aides à domicile dans le cadre d'un plan d'urgence, des familles, des collégiens, des associations.

Et nous allons pouvoir investir en 2024. Vous dites qu'il n'y a rien sur l'investissement ; je ne suis pas d'accord. Notre créneau est le terrain et la ruralité ; ce ne sont pas des incantations, nous devons mener des actions concrètes.

Nous investissons massivement sur Moze. Vous vous étiez engagés à hauteur de 900 000 €, nous mettons 2,3 M€. Si l'EHPAD et l'hôpital de proximité de Moze sont sauvés, c'est beaucoup grâce à la volonté de la mairie de Saint-Agrève, énormément grâce à la Région également, alors que ce n'est pas sa compétence, et grâce au Département. C'est le fruit d'un travail effectué main dans la main et c'est bien de l'investissement pour l'avenir, pour garder un hôpital de proximité.

Nous parlons du collège de Saint-Sauveur depuis des années. Nous avons encadré l'enveloppe. Nous avons travaillé avec Christian FEROUSSIER et Ingrid RICHOUD. C'est propre à la ruralité et nous en sommes très fiers.

Le projet qui sera présenté tout à l'heure sur l'eau et l'irrigation est également le fruit d'un travail main dans la main, avec la volonté affichée et affirmée d'un Plan Eau avec nos collectivités et pour défendre le monde rural et agricole. C'est également de l'investissement pour l'avenir. Si nous pouvons éviter de consommer de l'eau potable pour l'irrigation, pour le SDIS, pour l'industrie, nous aurons été modestement au rendez-vous.

Il est fondamental à mes yeux de débiter l'année avec un budget voté en décembre. Souvent, on s'égare. J'entends le débat sur la dette, mais il faut rester sur des valeurs fortes, c'est de l'argent public, ce n'est pas le nôtre. C'est l'argent de nos élus, de nos associations, de nos artisans. Pour moi, c'est une règle d'or. Nous le faisons dans nos familles, nous ne voulons pas laisser des dettes à nos enfants ; pourquoi en laisserions-nous ici ?

Nous pouvons avoir une différence d'approche, je ne le conteste pas, mais je pense que vous ressortiriez grands de reconnaître ce qui va dans le bon sens. Dites-nous que nous n'allons pas suffisamment loin, mais pas que cela ne sert à rien, que c'est cosmétique. Nous travaillons ensemble. Il y a des choses que nous ne partagerons pas, mais nous pouvons modestement dire que nous arrivons à faire des choses. Nous en sortirions grands à tous les niveaux et c'est l'esprit dans lequel je souhaite continuer à travailler.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Monsieur le Président, vous avez dit l'essentiel, j'apporterai quelques points techniques.

Le Président nous a donné comme orientation jusqu'à la fin du mandat de faire sans endetter. Jusqu'à présent, c'est ce que nous démontrons. C'est simplement nouveau. Cela paraissait impossible au Département. Contrairement à ce qu'a dit Hervé SAULLIGNAC, nous avons continué à emprunter lorsque l'argent n'était pas cher, afin de garder des marges de manœuvre. En 2023, alors que l'argent était horriblement cher, nous avons arrêté d'emprunter, parce que nous pouvions nous le permettre, parce que nous avions dégagé des marges pour le faire. C'est de la bonne gestion.

Il s'avère en revanche que la dette dont nous avons hérité, qui est très élevée – nous sommes toujours le deuxième Département le plus endetté de notre strate – est constituée pour un tiers d'emprunts à taux variables. Cela pèse lourd sur le budget, cela représente 4 M€ d'intérêts supplémentaires.

Ce sont 4 M€ d'actions en moins pour les Ardéchois. Je suis très content qu'en 2023, nous n'ayons pas eu à emprunter à des taux exorbitants. Nous aurons peut-être besoin d'emprunter un peu en 2024, nous le ferons le plus tard possible dans l'année, en attendant que les taux baissent, ce que nous espérons mais sans certitude que cela se produise. Heureusement donc que nous avons procédé de la sorte.

Je rassure Hervé SAULIGNAC, nous avons continué à nous endetter lorsque l'argent n'était pas cher, sans pour autant alourdir la dette, simplement en la maintenant au niveau où nous l'avions trouvée. En revanche, l'année dernière, où les taux étaient extrêmement élevés, nous ne l'avons pas fait. Cela semble être de la bonne gestion, Michel VILLEMAGNE peut le confirmer. J'ai l'impression qu'il vous ennuierait de dire qu'il est possible de gérer le Département sans nécessairement l'endetter. De mon côté, je trouve que c'est plutôt bien.

Concernant les DMTO, nous ne nous sommes pas désendettés parce que nous avons repris les DMTO en 2023. C'est pourquoi nous ne pouvons les reprendre qu'en 2024.

Quant à la neutralisation des amortissements, ce ne sont pas des opérations réelles mais des opérations d'ordre. La Drôme, qui est dans une situation financière confortable, a neutralisé des amortissements dès 2023. Ce sont des écritures comptables complexes que nous préférons ne pas avoir à faire, mais pour équilibrer dans les opérations d'ordre, dans les sections, nous avons dû faire une neutralisation d'amortissements.

Cela démontre simplement que, si le Gouvernement bloque nos recettes, il nous mettra dans une situation intenable. Nous avons le droit de neutraliser jusqu'à 50 M€ d'amortissement chaque année, nous en avons neutralisé 9 M€. Rien de dramatique encore, mais il ne faut pas que le Gouvernement gèle cela tout en nous ajoutant chaque année des charges supplémentaires. Cette augmentation de 4,5 % du RSA quand l'inflation est à 2,5 % représente 1,5 M€ de charge supplémentaire pour nous, créée d'un simple décret. C'est problématique pour gérer la collectivité.

Sur le vote du budget en 2023, Michel VILLEMAGNE demandait pourquoi nous ne l'avions pas fait en 2024. Nous n'en avons pas le droit parce que nous changeons de référentiel comptable. Cela ne veut pas dire que, l'année prochaine, nous ne nous poserons pas la question de le voter une fois que nous pourrions faire une reprise de résultat. Cela nous permettrait d'éviter d'avoir des emprunts d'équilibre trop importants. C'est tout à fait ouvert et j'entends techniquement la demande. Nous le ferons.

Je ressens presque un mépris de l'action publique dans vos propos sur le RSA, quand vous dites que l'on ne peut rien faire, que l'on subit tout, que l'on fait comme les autres. C'est presque un mépris vis-à-vis du travail d'Olivier PEVERELLI qui a mis en place le dispositif « Zéro chômeur de longue durée » au Teil. Il aurait pu être mis en place des années plus tôt. Il s'avère que, depuis notre arrivée, de nombreux dispositifs complémentaires ont été mis en œuvre. Il faut se féliciter du résultat de l'action publique au Teil, mais aussi à Annonay, où nous sommes en train de le renforcer dans les territoires sud-ouest qui sont très en retard.

Soyons contents. Les chiffres présentés sur le RSA montrent que notre action publique a été efficace. Bizarrement, lorsque l'emploi se portait bien, dans les années 2015-2018, le RSA ne baissait pas en Ardèche. Il s'avère qu'aujourd'hui, il baisse alors que l'emploi se porte aussi bien mais commence à décliner. En tant que chargé des finances du Département, j'ai donné carte blanche à Laëtitia BOURJAT pour payer des actions d'insertion pour les bénéficiaires du RSA, et cela se voit dans les budgets.

Nous faisons des nouvelles expérimentations, nous cherchons des nouvelles méthodes car nous savons que le marché du travail va se tendre et que nous devons poursuivre notre objectif politique qui consiste à considérer qu'il est préférable d'accompagner les gens à trouver un travail que de les accompagner à ne pas en trouver. C'est un objectif politique, nous voyons que cela fonctionne, nous en sommes satisfaits et je pense que vous pouvez vous en réjouir autant que nous.

Sur la réhabilitation des routes, il s'agissait de dire que nous étions obligés de nous concentrer sur la réhabilitation, mais Jean-Paul VALLON vous l'expliquera au moment de la présentation de la politique en matière de routes. La feuille de route présentée par son prédécesseur, M. WEISS, indiquait que nous étions obligés de nous concentrer sur la réhabilitation. Préservons notre patrimoine et faisons, à la marge, lorsque nous le pouvons, des opérations d'aménagement. Une est à l'étude dans le canton de Matthieu SALEL.

Je voudrais vous faire remarquer quelque chose d'important au sujet de l'aide aux communes. 20 Départements en France se sont complètement désengagés de l'aide aux communes. Dans notre Département, nous la maintenons. Cela me semble nécessaire, mais si l'Etat continue à nous imposer des dépenses, nous serons contraints de faire des choix. Aujourd'hui, le choix du Président AMRANE est clair : nous maintenons l'aide aux communes parce que nous en avons besoin. Nous avons d'ailleurs élargi les bases.

Ensuite, sachez que la masse salariale est en augmentation de 15 % entre 2021 et 2024, sur un plan budgétaire. Nous avons sur-budgété la masse salariale l'année dernière car nous pensions réussir à remonter plus vite au niveau des recrutements. Les 15 % se lissent donc sur deux ans : plus 7 % l'année dernière et plus 7 % cette année de masse salariale. Celle-ci est donc en croissance et c'est normal. C'est l'effet des revalorisations des politiques décrites par Claudie COSTE. La masse salariale est donc effectivement en progression entre le réalisé 2023 et le budgété 2024. Nous avons simplement recalé nos bases.

Vous avez mentionné le délai de traitement de la MDPH. Je pense que vous avez mal écouté mes propos sur la prestation de compensation du handicap, qui a pris 4 M€ en deux ans. Ce n'est pas parce que nous servions mal les personnes qui en bénéficiaient déjà, mais parce que le public a été élargi par des décisions de l'Etat. Cela nous coûte en termes de prestations et cela désorganise complètement nos services. Non seulement l'Etat se fiche éperdument de ce que vont nous coûter les décisions qu'il prend, mais il se moque également de l'organisation au niveau du Département.

Nous avons réussi à largement réduire les délais de traitement, mais en ajoutant de nouvelles prestations, il a désorganisé nos services, ceux-ci se retrouvant avec un nombre bien plus important de bénéficiaires. Les réorganiser demande du temps. Comme Claudie COSTE le disait, il faut trouver les bonnes personnes aux bons endroits, réorganiser nos méthodes de fonctionnement. Le rallongement des délais de traitement est certes problématique, mais c'est lié à la désorganisation induite par l'Etat, qui nous impose tous les jours de nouvelles choses qu'il nous faut absorber. C'est en cours.

Il suffit de regarder les budgets pour comprendre qu'il y a une organisation derrière chaque chiffre. Quand on augmente l'aide à l'enfance de 10 M€, c'est-à-dire de 25 % en 3 ans, tous les services sont déstabilisés, parce qu'ils ont beaucoup plus de cas à traiter. Il faut réorganiser les services, recruter, c'est le travail difficile de la RH.

Soyez assurés qu'au niveau de la MDPH, les équipes de Sylvie GAUCHER travaillent à leur réorganisation face aux nouvelles décisions prises par l'Etat sans nous consulter ni se préoccuper de leurs répercussions budgétaires et organisationnelles.

M. le Président Olivier AMRANE

Merci.

Mme Claudie COSTE

Très rapidement, en complément de ce que vient d'évoquer Marc-Antoine QUENETTE et pour répondre à l'interrogation d'Eivire BOSCH, la masse salariale du Foyer de l'enfance n'est pas dans le budget RH. Elle fait l'objet du budget annexe du Foyer de l'enfance, de la même manière que la masse salariale de l'Espace Découvertes Ardèche est intégrée dans le budget annexe Salavas.

La masse salariale ne correspond pas uniquement au budget RH, il y en a aussi dans d'autres budgets.

Je n'ai peut-être pas été suffisamment claire tout à l'heure lorsque j'ai parlé des 3 % de postes vacants. A ce jour, cela concerne 38 postes. Le point notable en revanche est que nos délais de recrutement se sont considérablement réduits depuis le mois de septembre. J'en profite pour rendre hommage au travail effectué par la DRH, qui n'a pas hésité à se réorganiser.

Nous avons investi dans un logiciel de recrutement qui nous a aussi permis de réduire ces délais.

Et surtout, nous travaillons désormais avec un pilotage renforcé au niveau des ressources humaines, complémentaire au pilotage budgétaire de la Direction des Finances ; cela nous apporte un suivi de notre masse salariale au jour le jour.

Pour rebondir sur ce qu'a évoqué Marc-Antoine QUENETTE, nous avons considérablement augmenté l'année dernière le budget RH car nous avons prévu une augmentation plus élevée du point d'indice que celle qui a été effective. Nous étions partis sur 2 fois 3 % ; cela n'a pas été le cas. Cela a contribué aux marges de manœuvre pour cette année, nous permettant de verser la prime pouvoir d'achat.

M. le Président, Olivier AMRANE

La parole est à Hervé SAULLIGNAC.

M. Hervé SAULLIGNAC

Merci Monsieur le Président.

Il est bon d'avoir ce débat général sur l'ensemble du budget, avant d'entrer ensuite dans les détails budgétaires, pour lesquels cela ira beaucoup plus vite. Il est important de prendre le temps du débat sur l'ensemble du budget.

Je reprends la parole brièvement car je vous ai senti malheureux, Monsieur le Président, que nous ne disions pas suffisamment souvent du bien des politiques que vous pouvez conduire. Si nous ne disions que du bien des politiques que vous conduisez, nous serions assis à vos côtés dans la majorité.

La démocratie, ce n'est pas tout à fait cela, c'est aussi admettre que nous puissions ne pas faire les mêmes analyses. Il est d'ailleurs utile que d'autres ne pensent pas comme nous. Au demeurant, j'admets que nos analyses ne sont pas toujours les bonnes, mais l'important est que cela nous fasse réfléchir ensemble.

Puisque je n'aime pas vous sentir malheureux, je vais essayer de vous consoler un peu.

Premièrement, je veux vous remercier d'avoir pour la première fois évoqué votre budget. Ce n'est pas pour vous embêter, il n'y a pas de mépris dans mes propos, mais vous êtes l'exécutif Monsieur le Président, vous êtes la tête de cette collectivité et, dans une tête, il y a un cerveau. Nous avons besoin de savoir ce que ce cerveau fait de l'argent public du Département. C'est aussi simple que cela.

Vous expliquez que vous ne présentez pas votre budget car vous faites confiance à votre équipe et vous avez raison de faire confiance à Marc-Antoine QUENETTE, il maîtrise relativement bien son sujet. Néanmoins, ce n'est pas lui qui donne le cap, c'est vous, Monsieur le Président. Nous avons besoin de comprendre ce cap.

Vous avez dépassé le tiers de votre mandat et nous avons du mal à savoir où vous voulez emmener l'Ardèche. Il n'y a aucun mépris, aucune posture dans tout cela, simplement la volonté de comprendre où vous voulez emmener l'Ardèche, pour la clarté des débats que nous devons avoir.

Vous avez peut-être esquissé un début de réponse en disant que, pour construire, pour investir, nous devons maîtriser la dette. Oui, nous sommes parfaitement d'accord avec cela, mais cela suggère immédiatement chez moi deux questions : que construisez-vous et où investissez-vous ? Juste après cette phrase-là, vous avez dit que vous assumiez, que vous continuiez à accompagner les Ardéchois. Cela rejoint le reproche que nous vous adressons d'être des accompagnateurs.

Je pense que lorsque l'on est à la tête d'une collectivité, on doit être bâtisseur, investisseur, pas seulement gestionnaire ou comptable comme vous l'exposez à travers la façon dont vous présentez votre budget, constitué en réalité seulement de chiffres que vous argumentez par les contraintes de l'Etat – que je ne nie pas – et l'unique objectif de réduire la dette. A quel moment êtes-vous bâtisseur, investisseur et développeur ? Nous avons du mal à le lire dans ce budget.

Néanmoins, nous voterons certains éléments de ce budget. N'essayez pas de nous enfermer dans un rôle stérile d'opposants qui, par principe, refuseraient tout. Je ne pense pas que nous voterons le budget dans son ensemble parce qu'il est compliqué de voter un budget sans savoir où vous allez.

Nous en voterons néanmoins certains éléments, car des politiques ont été préservées, en matière de vie associative, de culture, de sport. Nous vous remercions pour ce que vous avez fait pour le Teil dans le cadre de « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

Vous étiez très hésitants au début, nous avons eu de longues discussions et vous avez fini par y venir. Vous avez raison, l'Etat pose plus problème que le Département désormais. Nous savons reconnaître que vous êtes parfois en capacité de construire avec nous et nous sommes nous-mêmes en capacité de construire avec vous un certain nombre de politiques.

Je pourrais multiplier les sujets sur lesquels nous sommes en capacité de vous suivre. Je pourrais citer le collège de Saint-Sauveur, pour lequel nous nous sommes battus. Nous regrettons d'avoir perdu beaucoup de temps là-dessus, mais ne négotons pas, il va finir par sortir de terre et c'est tant mieux.

Comprenez néanmoins que la démocratie ne peut pas être du « béni-oui-oui ». Nous ne pouvons pas sans cesse dire que ce que vous faites est formidable quand les questions que nous posons sont celles que se posent les Ardéchois dans leur majorité, à savoir : quel est le cap, quelle est la priorité, qu'est-ce qui symbolise ce budget 2024 ? Lors de la séance budgétaire, la collectivité ne devrait pas se noyer dans les chiffres, dans les + 2% à tel endroit, - 4 % à tel autre endroit, mais braquer le projecteur sur les projets, les grands services pour les Ardéchois. Nous ne le trouvons pas dans votre budget.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je veux lire cinq lignes de votre introduction de ce document budgétaire : « *Nous avons connu des crises. L'année 2024 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices. C'est pourquoi nous sommes vigilants dans la construction de notre budget, nous portons l'idée d'être rigoureux sur nos finances. Dans un contexte très difficile pour les finances des collectivités, nous continuons à mettre tout en œuvre pour contenir notre endettement.* »

Nous vous reprochons précisément de ne pas aller au-delà de ce dans quoi vous vous êtes enfermé, votre unique projet étant de contenir et de maintenir la dette.

Nous débattons tout à l'heure de vos orientations budgétaires et nous vous soumettrons des propositions. Nous tenons à ce que vous sachiez que nous sommes peinés de voir le Département en panne, d'entendre des acteurs économiques dire qu'ils ont moins de marchés publics du côté du Département, le secteur du BTP dire que cela freine de tous les côtés, y compris au Département, des entreprises du secteur routier dire qu'elles ne voient plus arriver aucune grande opération.

Nous avons tous envie de faire avancer le Département je pense et nous nous inscrivons de manière constructive dans notre rôle, nous ne sommes pas enfermés dans un rôle d'opposants bêtes et méchants. Nous formulerons donc un certain nombre de propositions, dont le seul objectif est de réveiller l'Ardèche parce que nous pensons que vous l'avez un peu endormie. Cela ne veut pas dire que vous faites mal votre travail dans tous les domaines, mais nous tenons à ce Département et nous ne voulons pas qu'il s'endorme.

Une grande loi sur la dépendance va enfin arriver puisqu'elle a été gravée dans le marbre de la loi. Nous sommes tout à fait disposés à nous mettre avec vous autour de la table en anticipation de cette loi pour réfléchir à la façon dont nous pourrions, avec nos services, qui ont une belle expertise, innover et faire des propositions pour peser dans ce débat.

Je pense que nous n'avons pas suffisamment la culture de la ressource. Le premier acteur qui accompagne les collectivités est l'Etat désormais : le montant que l'Etat met pour accompagner les collectivités locales est égal à 4 fois celui du Département. Cela représente 42 M€ pour la seule année qui vient de s'écouler et ce sera le même montant pour 2024.

Nous pouvons à juste titre critiquer l'Etat par rapport aux contraintes qu'il nous impose, s'agissant notamment de l'aide sociale à l'enfance, mais il faut reconnaître qu'il atteint un niveau extrêmement élevé en matière d'aide aux communes. Comment mieux profiter de ces crédits d'Etat ?

Nous perdons des millions d'euros, nous avons laissé passer beaucoup d'argent il y a quelques années, je pense qu'il y a des choses à faire pour améliorer cela et nous sommes prêts à vous y accompagner.

Nous avons évoqué la MDPH, je sais que c'est compliqué, je suis conscient du travail réalisé, mais nous recevons tous des courriers de très fort mécontentement à l'égard de la MDPH et des délais surréalistes pour obtenir un macaron. Cela relève aussi de la loi et j'ai bien l'intention de m'en occuper.

Lorsqu'une personne en situation de handicap du fait d'une maladie invalidante dont elle souffre depuis 20 ans doit attendre 8 mois pour être à nouveau reconnue dans sa maladie invalidante, nous sommes tous mis en face de notre propre impuissance en tant qu'élus.

Nous sommes là aussi prêts à nous mettre autour de la table avec vous pour essayer de régler ces sujets.

Il y en a des dizaines qui n'apparaissent pas dans ce budget. Un drame terrible vient de se produire en Drôme, à Crépol. Cela doit tous nous interpeller, parce que cela peut se produire dans n'importe lequel de nos villages en Ardèche. La question n'est pas de savoir s'il faut mettre des caméras pour attraper plus vite les délinquants et les criminels, parce que cela revient, non pas à soigner le mal, mais à en traiter la conséquence.

La question est d'identifier les politiques publiques que nous pourrions mettre en place pour nous permettre de mieux vivre ensemble. Il n'y a pas une ligne en ce sens dans votre budget. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être en dehors des réalités, de ne pas être ancrés dans les préoccupations de nos concitoyens, y compris leurs angoisses et leurs attentes.

Je vais m'arrêter là mais je pourrais décliner davantage encore les sujets sur lesquels nous sommes prêts à travailler avec vous et qui ne figurent pas dans ces éléments budgétaires.

M. le Président Olivier AMRANE

Au contraire de l'avoir endormi, nous avons réveillé l'Ardèche, je le dis avec beaucoup de modestie. Je vais laisser la parole à mes vice-présidents, ils vont vous expliquer ce qu'ils ont fait sur les priorités départementales, puis nous nourrirons le débat par séquence thématique.

Sur quel sujet demandez-vous la parole ?

M. Laurent UGHETTO

Je tiens à apporter une rectification sur des propos qui figureront au compte rendu : je demande qu'il soit indiqué qu'il n'est pas vrai de dire que je suis contre les maisons de santé privées. Ce n'est pas ce que retrace le courrier. Il mentionne que le Département prend un risque au niveau de ses investissements.

Vous parliez tout à l'heure d'argent public et d'exemplarité. Ce courrier vise à montrer que l'argent du Département, donc du contribuable, mérite mieux que les conventions signées avec les maisons de santé privées.

M. le Président, Olivier AMRANE

Le seul dossier de maison privée présenté est approuvé dans votre courrier ?

Nous passons aux différentes thématiques.

SOLIDARITES

PRESENTATIONS

Un département solidaire : protéger les ardéchois

Santé : objectif 100 médecins

Rapporteur : Madame Sandrine GENEST

Mme Sandrine GENEST

Avec la cellule Santé, nous faisons de l'attractivité de l'Ardèche auprès des médecins une priorité. C'est dans cette optique que nous organisons les Journées départementales d'accueil des internes en médecine. Il m'avait été indiqué ici-même que personne ne serait présent à celle de novembre ; je me réjouis pourtant d'avoir pu accueillir une trentaine d'internes effectuant leur stage en Ardèche. Cette journée, organisée par le Conseil départemental en étroite collaboration avec le Collectif de défense pour l'accès aux soins en Ardèche méridionale (CODASAM) et la participation de l'Association médicale des Boutières (AMB), de l'Ordre des médecins, du SDIS de l'Ardèche, des maîtres de stage universitaires du territoire ou encore des institutions, montre l'importance de travailler en confiance avec tous les partenaires sur le sujet crucial de la santé.

Ce fut l'occasion de présenter à ces futurs médecins les atouts du territoire et les richesses d'un exercice médical en milieu rural. Le même message a pu être porté la semaine dernière au Congrès national de médecine générale, qui s'est tenu du 29 novembre au 1^{er} décembre 2023 à Lyon, où nous avons eu d'excellents retours.

Proposer des actions aux jeunes médecins est l'une des clés de leur potentielle installation de demain. Pour cela, nous travaillons également avec le SDIS, qui accueille des étudiants en santé (300 chaque année). Véritable outil pédagogique, il est un facteur d'attractivité du territoire. Le Département soutient la mise en œuvre d'une formation dispensée par le SDIS, dont le contenu pédagogique est reconnu par nos facultés partenaires. Cette formation, validant deux formations médicales continues (FMC), est destinée à des étudiants en stage en Ardèche afin de les préparer aux gestes d'urgence dans l'attente d'une équipe SMUR.

Le Département soutient également des journées de formation pour les étudiants des écoles militaires de santé de Lyon Bron dispensées par le SDIS pour découvrir l'activité de secours d'urgence à la personne dans les VSAV. Ces étudiants réalisent des actions d'information en matière de santé envers des publics cibles ; en 2023, c'était à Tournon, en 2024 ce sera dans les lycées d'Aubenas. Je pourrais citer de nombreuses actions, comme le dispositif « un étudiant, un logement » ou la bourse aux internes et aux IPA.

En complément, le Département souhaite poursuivre la dynamique de groupe créée autour des maisons de santé afin que ces dernières se déploient sur tout le territoire. Certaines sont à l'initiative de collectivités et peuvent élargir au dispositif « Atout ruralité », d'autres des médecins directement et peuvent être soutenues par le Département. Nous assumons en effet de vouloir aider les maisons de santé privées.

Dans l'objectif d'accueillir davantage d'internes en médecine générale, l'Ardèche ambitionne d'élargir le nombre de ses terrains de stage. Pour dynamiser et élargir le maillage géographique des maîtres de stage universitaires, le Département s'attache à valoriser ces formations sur le territoire avec nos facultés partenaires de Lyon et de Saint-Etienne, afin d'impulser également de nouvelles énergies pour l'accueil des étudiants en médecine.

Je vais dire quelques mots rapides sur le GIP « Ma Région, ma santé ». En mars 2022, la Région a voté le plan en faveur de la santé pour tous qui inscrit le principe d'un GIP pour salarié, durant 2 à 3 ans renouvelables une fois, des médecins généralistes dans des zones particulièrement sous-dotées en professionnels de santé. Deux Départements ont signé : nous et le Cantal. La Haute-Loire et l'Allier nous rejoindront prochainement. En Ardèche, 6 communes ont été fléchées, dont 3 devraient ouvrir en 2024.

Je finirai par l'excellente nouvelle de la première année du Parcours Accès Santé Spécifique (PASS). En juillet 2022, l'Ardèche et 18 cosignataires du sud et centre Ardèche ont déposé leur candidature pour recevoir la première année PASS sur notre territoire. L'Université Claude Bernard Lyon 1 et la Faculté de médecine de Lyon Sud ont répondu favorablement pour créer une antenne délocalisée en Ardèche, à Aubenas. Le projet est porté par l'ensemble des acteurs du territoire :

- Le centre hospitalier d'Ardèche méridionale, qui supportera le projet immobilier en mettant à la disposition des étudiants en santé un amphithéâtre, une salle multimodale et prochainement un hôtel ;
- Les médecins locaux, représentés par les associations du CODASAM et de l'AMB ;
- Les médecins du centre hospitalier d'Ardèche méridionale, qui assureront le contenu du projet pédagogique, en lien avec la faculté de médecine de Lyon Sud, présente à Aubenas, ainsi que le tutorat et le parrainage ;
- Le Département de l'Ardèche, la communauté de communes du bassin d'Aubenas et la mairie d'Aubenas apporteront leur ingénierie pour le portage du projet ainsi que leur soutien financier ;
- La Région Auvergne Rhône-Alpes, qui lors de la dernière assemblée, a voté plus de 500 000 € pour le fonctionnement de cette année de PASS. J'en profite pour remercier, par l'intermédiaire de notre président, Laurent WAUQUIEZ pour être allé dans ce sens et avoir validé cet appel à projets porté par l'Université ;
- Le SDIS, qui est au cœur de cette dynamique.

Le partenariat avec ces nombreux acteurs est un véritable atout et un gage de réussite pour ce projet innovant prévu pour la rentrée scolaire de septembre 2025. En plus d'effacer une inégalité et une autocensure, cet équipement aura une utilité pour tous étudiants dès la première année et tout au long de leur cursus.

Je vous remercie.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci Madame la vice-présidente pour ce travail conséquent effectué au service de nos populations.

Autonomie et action sociale

Rapporteur : Madame Sylvie GAUCHER

⇨ **Autonomie – Soutenir nos aînés**

Mme Sylvie GAUCHER

Le soutien aux personnes âgées est l'une des priorités du Département et cela se voit à travers le montant du budget qui y est consacré : 82,4 M€.

Il intervient à ce titre notamment en régulant et finançant les services d'aide à domicile, l'hébergement en habitat intermédiaire et en établissement pour les EHPAD, les EHPA et les résidences autonomie. Le Département pilote également la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif, au financement duquel il contribue.

L'ambition vis-à-vis de nos aînés pour 2024 est intacte et se voit dans des actions concrètes portées par le Département, avec notamment deux évolutions historiques entrant dans la tarification des EHPAD :

- L'évolution de la valeur du point GIR départemental, qui passe de 7,60 € à 7,80 €. Cette valeur était figée à 7,60 € depuis 2017 ; or, elle intervient dans le calcul de l'équation tarifaire qui détermine le montant de l'APA établissement, qui permet de financer le coût de la dépendance ;
- L'évolution de 4,5 % du taux directeur de tarification de l'hébergement, en lien avec l'inflation.

Nous avons fait le choix d'accompagner nos établissements qui souffrent depuis la fin du COVID. Leur permettre de trouver des marges de manœuvre financières est essentiel, sous peine d'assister à terme à des cessations de paiement et donc des fermetures.

En complément, le Département soutiendra les établissements et services sociaux et médico-sociaux avec la prise en compte d'un plan de soutien financier d'urgence aux EHPAD d'un montant de 770 000 €, permettant de drainer une enveloppe similaire de la part de l'Etat d'une part et le financement des mesures de revalorisation salariale issues du SEGUR d'autre part.

Bien entendu, nous maintenons la ligne budgétaire « petits investissements », pour laquelle une enveloppe pluriannuelle de 1,9 M€ a été ouverte en 2023, permettant de soutenir plusieurs petits investissements importants pour la qualité de vie de nos aînés et des agents travaillant en établissement, comme la modernisation des systèmes d'appel malade, l'acquisition de matériel améliorant les conditions de préparation et de distribution des repas ou encore des opérations visant directement les conditions d'accueil et d'accompagnement des résidents en EHPAD, du mobilier adapté, des chariots snoezelen, des aménagements favorisant l'ouverture de l'EHPAD sur l'extérieur.

Le Département poursuivra également l'accompagnement financier des services d'accompagnement à domicile par le cofinancement de l'avenant 43 à la convention collective de branche, la dotation Qualité et la mise en œuvre de 2 heures hebdomadaires de lien social dans les plans d'aide, tout ceci après un plan de sauvetage porté par le Département fin 2022, qui a permis à certaines associations indispensables sur notre territoire ardéchois pour le maintien à domicile de sortir la tête de l'eau.

Je voudrais vous rappeler quelques chiffres clés sur l'autonomie dans notre département : 65 EHPAD pour 5 822 places d'hébergement permanent, 135 places d'USLD et 39 places d'hébergement temporaire, 638 places sur 17 établissements non médicalisés, 845 bénéficiaires de l'aide sociale en établissement en 2022, plus de 6 000 bénéficiaires de l'APA à domicile et 185 bénéficiaires de l'aide-ménagère.

Parlons maintenant du handicap. La prise en charge des personnes en situation de handicap est gérée par la MDPH. Plus spécifiquement, le Département, en sus de l'application des évolutions réglementaires autour de la PCH, a souhaité appuyer son soutien aux enfants en situation de handicap en leur octroyant un bonus collégien doublé et en collaborant avec l'ARSS et la Direction Enfance famille autour d'un projet d'équipe mobile « Enfance Handicap ».

Je citerai quelques exemples d'actions du Département en 2024, avec un budget de 42,5 M€ :

- 1) Pour répondre à Mme BOSC sur le délai de traitement, je peux en premier point affirmer l'engagement de mettre en place un plan d'action choc visant à diminuer les délais de traitement des demandes adressées à la MDPH. Différents facteurs ont conduit à cette augmentation du délai de traitement :
 - La mise en place des dossiers concernant la compensation du handicap lié aux troubles psychiques, mentaux, cognitifs ou neuro-développementaux, représentant une charge supplémentaire d'un quart des dossiers à la MDPH depuis un an ;
 - Les obligations d'évolution du système d'informatisation en provenance de la CNSA ;
 - Les problématiques de recrutement, que ce soit dans ce service, dans notre collectivité, mais également partout ailleurs actuellement, qui ne nous permettent pas de pourvoir les postes ouverts.
- 2) J'évoquerai la poursuite de la montée en charge du dispositif de prestation de compensation du handicap psychiatrique, qui représente 3 M€ sur une année pleine.
- 3) Je mentionnerai ensuite le financement des mesures de revalorisation salariale issues des accords Castex pour les établissements sous compétence propre du Département (les foyers de vie, les foyers d'hébergement et les SAVS).
- 4) Enfin, je citerai un travail d'analyse et de prospective visant à faciliter l'atteinte des objectifs fixés au niveau national : l'école pour tous, le plein-emploi pour les personnes en situation de handicap, la simplification des parcours et la transformation de l'offre médico-sociale, qui compte, au titre de ses mesures, le renforcement de l'accueil, l'information et l'accompagnement des personnes par la MDPH, ainsi que le déploiement de 50 000 nouvelles solutions d'ici à 2030. Pour vous rassurer sur la MDPH et le traitement des dossiers, les engagements pris seront tenus.

Une démarche transversale avec la Direction de l'accompagnement social et de l'insertion sera par ailleurs engagée courant 2024 afin d'identifier les publics les plus éloignés de l'emploi qui relèveraient du champ du handicap et d'étudier les solutions qui pourraient leur être proposées pour compenser leur handicap.

⇨ **Action sociale – Cause départementale 2023**

Enfin, abordons notre cause départementale de cette année 2023 : la lutte contre les violences faites aux femmes. Les réflexions et les projets continueront en 2024. Nous nous étions engagés à ce que ce ne soit pas seulement sur une année et à nous orienter vers des actions pérennes et c'est ce qui sera fait. Les projets sont nombreux, je ne peux en citer que quelques-uns :

- La mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024 d'un règlement d'aide aux communes ou aux CCAS pour la mise à l'abri des victimes de violence, si une convention d'accompagnement est signée avec le SIAO ou le CIDFF afin d'assurer la garantie d'un vrai suivi ;
- La relance du projet de convention pour les prises de plainte en CMS, qui n'a pas encore pu se mettre en place ;
- La participation du Département à la création d'un deuxième équivalent temps plein d'intervenant social en commissariat et en gendarmerie à partir de 2024.

Nous pouvons également évoquer la finalisation du projet de Maison des femmes, auquel le Département participera.

Nous pouvons vous assurer de la détermination du Département sur le sujet et vous connaissez nos engagements, nous continuerons à porter des actions concrètes sur cette thématique qui me tient à cœur.

Je ne pourrais terminer cette intervention sans remercier l'ensemble des agents engagés au quotidien auprès des plus fragiles, ainsi que les chefs de service et directeurs avec qui nous avons préparé ce budget pour réaffirmer notre volonté d'offrir à toutes les Ardéchoises et tous les Ardéchois un Département de lien, un Département solidaire.

Je vous remercie.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci Sylvie GAUCHER pour le travail effectué dans cette grosse délégation.

Je donne la parole à Françoise RIEU-FROMENTIN pour l'enfance.

Enfance : l'Etat et le Département doivent trouver un nouveau fonctionnement pour l'enfance en danger

Rapporteur : Madame Françoise RIEU-FROMENTIN

Mme Françoise RIEU-FROMENTIN

Parmi l'action sociale du Département, l'enfance et la famille y constituent des piliers et mobilisent des engagements budgétaires significatifs. Le Département de l'Ardèche se doit d'assurer la protection de la population qu'il accueille et mettre à l'abri les plus fragiles.

Dans une période où les départements font l'objet de critiques prononcées de la part de l'État pour l'exercice de leurs compétences, ce dernier tarde à réagir et à soutenir de manière appropriée la collectivité départementale sur cette thématique de l'enfance. Tout comme le niveau national, l'Ardèche voit son nombre de mineurs non-accompagnés se présentant en forte augmentation depuis un an (+120 % entre le 30.10.2022 et le 30.10.2023).

Cette situation génère une saturation des places, et ce malgré un taux de 80 % de rejets de minorité après évaluation. Mais malgré ces difficultés, l'Ardèche poursuit son action et ajuste ses dispositifs avec l'évolution dans l'accueil du foyer de l'enfance en renforçant les équipes ; renfort aussi au service de la mise à l'abri au foyer et pour la cellule de l'évaluation des MINA ; mise en place d'un appartement pour la mise à l'abri des jeunes filles auprès du foyer de l'enfance. En 2023, 11 jeunes filles se sont présentées à l'évaluation : 5 évaluées mineurs, 6 refusées.

Enfin, le Département poursuit son implication dans l'animation du schéma départemental des services aux familles, et se mobilise également en faveur de l'attractivité du métier d'assistant familial.

Dans le domaine de l'enfance et de la famille, les personnels, les intervenants et aidants constituent une ressource qui mérite toute notre attention, et la protection de l'Institution. Nous y veillons, et mettons les moyens nécessaires malgré les dépenses contraintes qui s'accumulent.

Afin de relayer les défis qui s'imposent au Département dans le domaine de la protection de l'enfance, la direction Enfance famille s'attachera à étayer l'offre et la qualité des prises en charge au sein du foyer de l'enfance, ainsi qu'à la villa des adolescents confrontée à une saturation et à une inadéquation bâtiminaire, par l'ouverture d'un service dédié à l'accueil de situations complexes dans une maison extérieure au foyer de l'enfance, et en étoffant l'équipe du foyer avec la création de 5 postes supplémentaires.

Il est envisagé aussi :

- La création d'une nouvelle maison de l'enfant à caractère social qu'on appelle des MECS, avec 40 places, dont 20 en internat.
- La création d'un service AEMO Hébergement pour développer des services de soutien à la parentalité en relais progressif de l'offre de placement à domicile, dite service aide parentale en milieu fermé SAPMF, qui limiterait le recours au placement.
- Il y a aussi des réponses à des appels à projets concernant le contrat ASE PMI.

- Travailler aussi en faveur de l'attractivité du métier d'assistant familial pour les plus jeunes, notamment du nouveau mode de rémunération des places non occupées à l'organisation des week-end de répit des familles d'accueil, et de la prise en compte des fratries et la revalorisation de l'indemnité d'entretien.

Pour les mineurs non-accompagnés, il faut adapter la capacité d'hébergement en s'appuyant sur des structures partenaires. Nous allons créer cette année 42 places d'accueil, ce qui les porte à 193 places.

Il nous faut aussi sécuriser le pôle d'accueil des mineurs non-accompagnés en le délocalisant de Lancelot vers Besignoles, afin de désengorger le foyer.

Ce qui a déjà été mis en place :

- Un renfort de travailleur social au service de la mise à l'abri.
- Un renfort pour la cellule d'évaluation.
- L'appartement pour la mise à l'abri des jeunes filles.

En ce qui concerne la phase 1 du renfort du foyer départemental pour 2024, ce sera la diminution du groupe au foyer des adolescents de 11 jeunes en mixité à 8, et des groupes de grands mineurs de 3 jeunes à partir de 16 ans en location dans un studio dans Privas, avec une place réservée en foyer des jeunes travailleurs.

Je tiens à remercier tous les services qui ont participé à l'élaboration de ce budget ainsi que la Direction Enfance famille.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Je donne la parole à Laëtitia BOURJAT pour l'insertion.

Insertion : Accompagner pour retrouver un emploi

Rapporteur : Madame Laëtitia BOURJAT

Mme Laëtitia BOURJAT

Mesdames, Messieurs, chers collègues, dans un contexte économique et social toujours incertain, marqué par l'inflation, la crise énergétique, mais aussi par la loi Plein emploi qui impactera l'action du Département, l'année à venir nous confrontera à de nombreux défis auxquels nous devons répondre.

Même si nous pouvons tous nous satisfaire de la diminution du nombre de bénéficiaires du RSA de 6 949 au 31 janvier 2023 à 6 356 au 31 octobre, preuve que la dynamique engagée poursuit toujours ses effets, il est de notre responsabilité de continuer à investir pour faciliter l'accès ou le retour à un emploi durable pour les personnes les plus éloignées du monde du travail, en les accompagnant dans leur parcours d'insertion sociale et socioprofessionnelle.

C'est le sens de l'offre d'accompagnement et des actions qui seront déployées en 2024 pour les bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. L'insertion vers le retour à l'emploi demeure au cœur de nos priorités, et vous le savez bien, c'est un sujet éminemment complexe qui nous oblige à tenir compte d'une pluralité de facteurs.

C'est la raison pour laquelle nous allons encore diversifier et renforcer nos actions, en essayant des dispositifs expérimentaux avec des déclinaisons locales pour permettre à tous les bénéficiaires du RSA en situation de fragilité un retour à l'activité, parfois même à la dignité et vers l'emploi.

55 % des bénéficiaires du RSA Ardéchois sont dans le dispositif depuis plus de quatre ans. Nous allons donc en 2024 tester de nouvelles actions qui visent à renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi, avec par exemple le lancement d'un marché d'accompagnement destiné à la levée des freins pour les personnes les plus fragiles ; mais aussi avec l'action expérimentale Rebond sur le secteur de la DTAS Nord pour l'accompagnement de bénéficiaires du RSA aux grandes difficultés de santé.

La réhabilitation de la valeur travail à laquelle nous aspirons passe inévitablement par le rapprochement des bénéficiaires du RSA avec le monde de l'entreprise. La pénurie qui touche encore certains secteurs doit constituer une opportunité de créer des parcours de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Outre le renouvellement des marchés d'accompagnement, le Département poursuivra son soutien aux différentes structures d'insertion par l'activité économique, ainsi qu'à l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée au Teil où une centaine d'emplois en entreprise à but d'emploi ont déjà été créés.

Le Département portera également de nouvelles actions en ce sens, avec par exemple le lancement d'une expérimentation de la méthode ACOR sur le territoire sud-ouest, le développement des immersions en entreprise, la participation du Conseil départemental à titre expérimental au Comité régional pour l'emploi, piloté par la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'étude réalisée sur l'émergence d'activités en lien avec des besoins non pourvus sur les cantons des Vans et de Vallon-Pont-d'Arc.

D'un point de vue strictement budgétaire, ce sont 38,42 M€ qui sont prévus sur l'allocation RSA, soit une baisse de 1,5 M€ par rapport au budget 2023 liée à la baisse du nombre.

Sur le volet insertion, nous prévoyons d'inscrire 5,5 M€, soit une augmentation de 17 % liée au renforcement des mesures que je viens évoquer à l'instant.

Vous l'aurez compris, le pilier de notre politique d'insertion et d'emploi, c'est bien évidemment la modernisation et le renforcement de l'accompagnement de tous les bénéficiaires du RSA.

La diminution du montant de l'allocation nous permet de conforter l'accompagnement de tous, et de proposer une offre de parcours qui soit innovante, dynamique, diversifiée, cohérente et facile d'accès pour l'ensemble des bénéficiaires. Cependant, une revalorisation de 4,6 % du montant de l'allocation est prévue par le gouvernement dans le projet de loi de Finances 2024, une nouvelle fois sans concertation avec les départements comme le souligne l'Assemblée des départements de France. Ce qui représente pour notre collectivité à nombre constant de bénéficiaires du RSA une augmentation de l'allocation estimée à 1,5 M€.

Si une telle décision devait être appliquée sans compensation financière de la part de l'État, elle aurait pour effet de gommer tous les effets liés à la dynamique de retour à l'emploi sur le montant de l'allocation. Ce n'est pas acceptable.

2024 nous permettra aussi de renforcer, consolider et optimiser notre partenariat avec les entreprises et autres organismes. L'outil Métier Vision dont nous sommes dotés contribuera aussi à être plus performants dans l'accompagnement des bénéficiaires et dans les futurs liens numériques avec France Travail.

Je tiens à souligner le travail constructif que nous menons avec l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi, qui a pour objectif de simplifier les démarches et de rendre plus visibles les mesures d'accompagnement pour les bénéficiaires.

Je veux aussi saluer et remercier les agents du Département et l'ensemble des professionnels pour le travail remarquable qu'ils accomplissent au quotidien, en accompagnant les personnes les plus vulnérables dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle.

En conclusion, j'aimerais redire l'engagement de notre majorité en faveur des plus fragiles. L'accès à une vie digne et autonome, voilà ce que nous souhaitons pour les Ardéchoises et les Ardéchois. Et je profite de ce temps également pour répondre à l'intervention de notre collègue Olivier PEVERELLI concernant le FSE. Nous avons fait le choix de recentrer notre action en faveur de la mise à disposition d'une ingénierie qui soit plus tournée vers les porteurs de projets. Et je veux aussi et surtout vous rassurer sur le fait que toutes les décisions ne seront pas prises à l'échelon régional, puisque nous avons sécurisé le cadre de sortie et que nous resterons sur un fil conducteur entre les porteurs et la DREETS.

Et je veux souligner que le montant de l'enveloppe de 7,125 M€ sera intégralement maintenue sur le territoire ardéchois, et que nous continuerons à être présents au sein des comités régionaux de programmation en qualité de collectivité départementale.

Je souligne également, cher Olivier PEVERELLI, que vous n'avez pas rebondi sur le discours de Laurent UGHETTO, preuve que vous êtes conscients du travail accompli et des différentes actions réalisées sur le champ de l'insertion au niveau départemental, et plus précisément sur le territoire du Teil avec l'expérimentation Zéro chômeur de longue durée.

Quant à la répartition du nombre de bénéficiaires du RSA, si l'on raisonne par territoire, il y en a 20 % sur la DTAS nord, 16 % sur le centre, 26 % sur le sud-est et 38 sur le sud-ouest.

Je reste bien évidemment à votre entière disposition pour partager l'ensemble des chiffres, d'autant plus que nous avons déjà deux temps d'échange programmés dès la semaine prochaine ensemble sur la commune du Teil.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci d'avoir rappelé le gros travail des équipes du Département pour parvenir à ce résultat, qui est totalement remis à plat par les décisions nationales. Nous sommes un Département qui croit en la valeur travail, c'est important pour nous.

Avant d'ouvrir le débat, je laisse la parole à Martine OLLIVIER pour le plan départemental sur le logement.

Logement : Nouveau plan pour les plus défavorisés

Rapporteur : Madame Martine OLLIVIER

Mme Martine OLLIVIER

Chers collègues, parce qu'avoir un logement est indispensable à chacun pour asseoir son autonomie, pour s'intégrer socialement et professionnellement dans la société, le droit au logement doit être une priorité de l'action. Dans un contexte fragile pour le logement, et alors qu'on nous annonce de nouvelles évolutions législatives dans ce domaine en 2024, depuis près d'un an, le Département de l'Ardèche et les services de l'État mènent une démarche de réécriture du nouveau plan 2024-2029, avec l'appui du prestataire Fors Recherche Sociale.

Nous proposons donc un PDALHPD qui soit territorialisé, cohérent, pragmatique et opérationnel. Territorialisé, car nous considérons que d'un secteur à l'autre, les réalités peuvent être diverses et les besoins différents. À partir des enjeux territorialisés, les réponses pourront donc être plurielles. Nous souhaitons également ouvrir davantage les réflexions et les instances aux territoires et à l'ensemble des partenaires, afin d'engager un pilotage plus riche et une implication plus forte et sur la durée des territoires et des personnes concernées.

Cohérent, car il s'agit ainsi de favoriser la bonne articulation des différentes politiques publiques, nationales ou locales, en matière de logement et d'hébergement avec le plan, pour construire une stratégie commune et partagée déclinée sur les territoires.

Pragmatique et opérationnel, car les fiches actions qui en ressortent se veulent lisibles, organisées et hiérarchisées, tournées vers une mise en œuvre concrète, positionnées dans le temps et évaluables tout au long de la période 2024-2029.

Au niveau du Conseil départemental, nous avons été très régulièrement associés aux principales étapes de la démarche d'écriture. Ces échanges étroits nous ont notamment permis de nous projeter sur les actions à engager par le Département.

Les orientations et les fiches actions sont déclinées pour six ans autour de quatre axes :

1. Adopter l'offre de logement et de l'hébergement aux besoins des publics du plan.
2. Améliorer la fluidité des parcours pour une meilleure coordination et une adaptation des accompagnements.
3. Assurer le maintien dans des conditions d'habitat durables et décentes.
4. Renforcer l'animation et l'approche territoriale du PDALLHPD.

Cela représente 13 fiches actions et pas moins de 83 actions inscrites dans cette feuille de route de six années.

Nous avons présenté le plan en commission partenariale et devant le comité responsable le 18 octobre dernier, avec l'ensemble des partenaires qui travaillent sur le logement et l'hébergement en Ardèche.

Il a été très bien accueilli. Suite à l'audition de la commission régionale pour l'hébergement et l'accès au logement (CHAL), qui s'est tenu le 23 novembre dernier, ses membres ont rendu un avis favorable, en soulignant notamment sa clarté et sa dimension partenariale.

Je vous remercie.

INTERVENTIONS - DEBAT

M. le Président, Olivier AMRANE

Je remercie Sandrine GENEST, Laëtitia BOURJAT, Sylvie GAUCHER, Françoise RIEU-FROMENTIN et Martine OLLIVIER pour cette présentation et leur travail au service des solidarités.

J'ouvre le débat sur cette délégation importante du Département. Avez-vous des questions à poser ou des remarques à exprimer sur ce qui vous a été présenté ?

M. Olivier PEVERELLI

Merci.

Nous avons déjà dit beaucoup de choses sur le RSA. Contrairement à ce qu'a dit notre collègue Marc-Antoine QUENETTE, nous ne sommes ni aigris de voir une baisse du RSA, ni satisfaits lorsqu'il augmente. C'est une action essentielle selon nous, parce que derrière le RSA il y a de la pauvreté et derrière la pauvreté parfois de la violence, des addictions. C'est donc un enjeu fondamental et nous souhaitons pouvoir travailler sur cette question.

Je remercie Laëtitia BOURJAT car nous travaillons régulièrement ensemble, en toute confiance, peut-être parce que dans ces situations nous ne sommes pas soumis à la presse et que nous pouvons donc nous dire les choses, bien que la presse intervienne après nos séances au Teil, mais nous ne sommes pas dans ces postures, qui n'intéressent plus personne maintenant. Il n'y a pas ceux qui considèrent que le travail est une vertu d'insertion et les autres qui favoriseraient le farniente. Nous avons démontré à travers des politiques et des engagements publics que nous souhaitons favoriser le retour à l'emploi, dans nos différentes responsabilités.

Je répondrai au propos de Marc-Antoine QUENETTE selon lequel nous aurions dû faire « Territoire zéro chômeur de longue durée » avant que nous ayons déposé un dossier en 2016, qu'il avait fait l'objet d'un premier accord mais que, pour des raisons de répartition territoriale, le Teil n'avait pas été retenu. Nous étions donc largement en avance. Tant mieux.

Le sujet ne porte pas sur ces enjeux-là en réalité. Le sujet est de pouvoir continuer à développer ce type d'action, parce que l'emploi ne se trouve pas nécessairement en traversant la rue, nous le savons bien. J'y reviendrai dans le cadre du PDALHPD et du Plan Pauvreté parce que ces enjeux sont liés.

J'ai lu ce matin dans *Le Dauphiné libéré* que, selon une étude récemment conduite par un organisme de défense des consommateurs, 38 % des Ardéchois n'auraient plus accès à un médecin généraliste et qu'1 médecin généraliste sur 2 ne prend plus de rendez-vous pour des nouveaux patients. Cela démontre qu'il y a là un véritable sujet. Je pense qu'il faut y aller tous azimuts en termes de mesures.

Certaines de celles que vous avez proposées sont intéressantes. Il y a douze ans, nous avions lancé une aide à l'installation et à la prise en charge des frais de scolarité, souvent élevés pour les étudiants en médecine. Nous avons peut-être réussi à faire venir un ou deux médecins, mais c'est très compliqué car il s'agit d'une « pénurie » nationale, si je peux employer ce terme. Des déserts médicaux apparaissent partout et l'Ardèche n'y échappe pas.

J'émettrai toutefois un regret vis-à-vis de la décision de l'ancien exécutif de salariés des médecins, décision que vous avez annulée, sachant qu'il y a aujourd'hui la tentation d'y revenir. Cela nous a fait perdre trois ans. C'est ainsi.

Nous espérons que les mesures que vous préconisez produiront des résultats car c'est indispensable, la santé étant la première préoccupation des Ardéchois. Nous réitérons notre demande de connaître le nombre réel de médecins supplémentaires sur le département et non le nombre de médecins qui se sont installés. Vous en faites une politique prioritaire depuis 2021 et il est important, pour la gestion des deniers publics, que nous soyons en capacité d'évaluer ce qui est fait.

Je voulais enfin évoquer le logement des plus démunis et le PDALHPD. Le diagnostic dressé dans ce plan est alarmant. C'est une tendance lourde, c'est-à-dire qu'elle ne s'établit pas sur deux ans mais sur plusieurs années. Le taux de pauvreté en Ardèche est supérieur au taux régional. Ce taux, qui se situe aux alentours de 20 ou 26 %, est calculé en fonction du nombre de personnes ayant recours à des aides sociales. Il faut donc y ajouter les 25 % de personnes qui ne recourent pas à leurs droits, c'est-à-dire qui ne demandent plus rien et qui nous échappent par conséquent. C'est dire si la situation est préoccupante en Ardèche et ailleurs.

En Ardèche, nous avons 6 000 demandes de logement social, pour des personnes éligibles au logement social, sachant que l'Ardèche compte 13 400 logements sociaux. Ce n'est même plus un embouteillage, des milliers de personnes n'auront jamais accès au logement social, tel que c'est construit aujourd'hui. Nous trouvons parmi ces personnes éligibles au logement social les jeunes, les personnes les plus modestes et les personnes qui ont des emplois de proximité.

C'est important, parce qu'un habitant de Guilherand-Granges qui trouverait un emploi payé au SMIC au Teil, à Montélimar ou ailleurs, pourrait devoir refuser cet emploi faute d'être en capacité de faire le trajet quotidien, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'offres de transport collectif en Ardèche, c'est une réalité. Nous créons de la précarité. La trappe au chômage existe réellement. Cette situation n'est pas nouvelle, elle date de plusieurs années.

38 000 ménages vivent en situation de précarité énergétique. C'est colossal.

Le plan proposé ne me semble pas répondre aux enjeux. Il est question d'« améliorer », « renforcer », « adapter », « rendre fluide », mais il faut construire. Je m'adresse au Département, certes, mais aussi à l'Etat, qui a complètement détruit la politique du logement social en France avec la loi Elan. Ce n'est donc pas depuis deux ans, je tiens à le dire de sorte à éviter une mauvaise polémique autour de la question.

Autre élément important dans les chiffres : sur les 13 000 logements sociaux ardéchois, 6 %, soit 840, sont des logements sociaux avec des loyers très bas (les PLAI). Or, nous avons 4 320 demandes de familles ardéchoises éligibles à ce type de logement. Si elles se voient proposer un logement à 6 €/m², elles ne le prennent pas, parce qu'elles ne s'en sortiraient pas financièrement.

Je pense que cette situation constitue une bombe à retardement qui ne fait que se renforcer. Avec la précarité énergétique, je pense que nous sommes sur le point de connaître une crise sociale majeure et, à travers tout cela, une crise politique majeure, car il y a plusieurs années que les personnes concernées ne vont plus voter et ne croient plus en l'action publique.

Je le redis, il aurait fallu un plan choc sur la question du logement. Nous aurions dû insister plus fortement auprès de l'Etat car le logement social est une compétence qui lui appartient. Je pense que l'Etat n'est pas au rendez-vous, qu'ils n'ont pas compris ce qui se joue actuellement partout en France. C'est une crise majeure qui va se transformer en crise sociale.

Les bailleurs nous disent qu'ils n'arrivent plus à équilibrer leurs opérations parce que le foncier est devenu trop cher. L'enjeu est majeur sur le sujet. Etant donné ce qui est en train de se profiler dans la nouvelle loi sur le logement, je pense que cela va être catastrophique, parce que ce sont les communes qui vont payer puisque cela se fera par le biais d'exonérations de taxe foncière, dernière ressource dont disposent les collectivités locales, les autres ayant disparu.

Cela signifie que l'on va demander aux communes de payer. Les offices HLM vont pouvoir investir, l'aide sera apportée par des déductions de taxe foncière plus importantes qu'avant et sur des durées plus longues, notamment pour les propriétaires privés parce qu'il ne faut pas oublier que les logements sociaux en Ardèche sont en majorité des logements conventionnés qui appartiennent aux propriétaires privés.

Nous sommes en train de construire une nouvelle précarité. J'aurais souhaité que la signature du Département s'accompagne d'autres ambitions, quitte à ne pas signer ce plan qui, selon moi, ne réglerait pas les problèmes. Ceci étant dit, il y a peut-être des mesures à prendre, notamment au niveau de l'Etat. Je pense aussi qu'il faut créer un Office foncier départemental, ce n'est pas compliqué à faire, énormément de collectivités le font, afin qu'il y ait une maîtrise du foncier dans certaines communes.

Ce serait abondé par l'Etat et les collectivités, Département et autres, de manière à faire en sorte que des logements sociaux soient créés en grand nombre, parce que le logement social en Ardèche est un peu à l'arrêt depuis la loi Elan et que nous en vivons aujourd'hui de très graves conséquences.

Nous aurions pu le revendiquer et être plus vindicatifs vis-à-vis de l'Etat dans ce plan départemental. Je ne renie pas le Fonds unique logement, le DALO et toutes ces mesures indispensables mais, si nous réglons des problèmes, nous n'anticipons pas la précarité sur le logement et la mobilité, qui passe aussi par le logement.

M. le Président, Olivier AMRANE

Je vois que vous êtes plus bavard qu'en commission. Je vous taquine !

Y a-t-il d'autres remarques sur les solidarités ?

M. Olivier PEVERELLI

Il n'a pas été présenté en commission.

M. le Président, Olivier AMRANE

Vous n'aviez pas de matière en commission, pas de rapports budgétaires ?

M. Olivier PEVERELLI

Non.

M. le Président, Olivier AMRANE

La parole est à Armand BADIA.

M. Armand BADIA

Merci Président.

J'ai entendu ce matin que vous souhaitiez être valorisé pour votre action.

M. le Président, Olivier AMRANE

Je n'ai pas dit cela.

M. Armand BADIA

Je vais valoriser les actions engagées dans le domaine de la santé, car il est incontestable qu'un travail est mené en la matière.

Ce qui me dérange concernant la santé, c'est la communication. Ce matin, dans vos éléments de langage, vous avez utilisé au moins à dix reprises les mots « modeste » ou « modestement ». Or, la communication que vous utilisez dans le domaine de la santé ne me semble pas du tout modeste.

Etre modeste, c'est être dans la retenue, être réservé, pudique. Ce n'est pas du tout le cas de la communication que vous avez faite cette semaine dans un publireportage financé par le Département, étant donné les éléments de langage et les chiffres habituels qui sont avancés, en l'occurrence ces 44 médecins qui seraient arrivés sur le territoire dans l'année. Ce sont vos chiffres, ils n'ont donc pas de valeur à moins que vous ne nous les prouviez en nous donnant un listing ou des éléments tangibles qui nous permettraient d'aller dans votre sens.

Les chiffres dont nous disposons, qui proviennent de l'ARS, sont relativement stables concernant le nombre de médecins généralistes installés sur le territoire, en l'occurrence 230 depuis trois ou quatre ans, en comptant les compensations des départs et des arrivées. Si nous admettons que vos 44 médecins sont arrivés sur le territoire, peut-être faut-il aussi modestement vous demander combien sont arrivés sous l'effet de votre politique. A mon avis, vous ne pouvez pas tous les mettre au crédit de votre politique.

Ce qui me dérange dans cette communication très volontariste, positive, optimiste, c'est qu'elle est en total contraste avec la situation du terrain et ce que les professionnels de santé ressentent. Ils sont en grande souffrance sur le territoire. Je vais vous citer quelques exemples sur le canton que je partage avec Bernadette ROCHE :

- A Coucouron, nous avons un médecin qui a plus de 65 ans et des problèmes de santé ;
- A Thueyts, le dernier médecin s'est absenté tout l'été ;
- A Lalevade, le médecin a plus de 75 ans ;
- A Montpezat, le médecin vient d'être suspendu par l'Ordre des médecins pour une durée de 5 mois ;
- A Saint-Cirgues-en-Montagne, nous avons une activité partielle, assurée par des médecins retraités qui reviennent travailler quelques jours ;
- A Antraigues, un médecin étranger vient de s'installer, il ne parle pas français, il a besoin d'un interprète, pour faire de la médecine générale.

C'est la situation telle qu'elle est réellement sur le terrain actuellement.

Je pense qu'il faut attendre. Vous êtes dans une période où vous mettez des choses en place, peut-être en récolterez-vous des fruits, ce serait bien pour les Ardéchois, mais la santé est un sujet sérieux, c'est la priorité numéro un des Ardéchois, pas un outil de communication politique.

Nous ne sommes plus en campagne électorale, vous êtes en responsabilité, il faut mettre en place des actions et que celles-ci aient des résultats.

40 % des médecins ardéchois ont plus de 60 ans, 30 % plus de 65 ans. Un renouvellement important, une arrivée conséquente de jeunes est indispensable pour compenser ces départs inévitables dans les années à venir.

Entre 20 et 25 % des Ardéchois n'ont plus de médecin traitant et n'ont donc plus accès à la santé.

Concernant la cellule Santé, vous voulez être la porte d'entrée du département. C'est une très bonne chose. Il serait très bien d'être le premier interlocuteur et l'aiguilleur de toutes les demandes. Le dernier exemple en date que j'ai est celui d'un jeune médecin qui voulait s'installer et qui a contacté la cellule Santé ; il a fallu un mois et demi pour recevoir une réponse à son mail.

La réactivité de la cellule Santé est primordiale, il faut y travailler parce qu'un jeune qui veut s'installer est un diamant, il faut lui répondre dans la semaine et l'aiguiller, pour qu'il ne parte pas dans un autre département.

Enfin, je pense que nous partageons ce constat : la qualité de vie en Ardèche et la qualité de nos paysages ne suffit plus pour attirer des jeunes médecins. D'autres territoires disposent à peu près des mêmes atouts, notamment dans le Massif central. Il nous faut absolument des hôpitaux supports de qualité, avec un service d'urgence qui fonctionne parfaitement et des spécialistes dans les services et en médecine de ville. Notre dernier dermatologue, à Aubenas, est parti et c'est pareil pour l'ophtalmologie, la cardiologie et bien d'autres spécialités qui manquent cruellement.

Pour finir, je voulais me féliciter de cette journée des internes et vous demander d'excuser mes propos lors de la dernière séance. Mes chiffres concernaient l'Ardèche méridionale, où il y a une grosse diminution du nombre de stages sur le dernier semestre. Dans le reste du département, l'ensemble des stages ayant été pourvus, cela a permis de faire une belle journée d'accueil des internes.

M. le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres remarques sur les solidarités ?

Mme Christine MALFOY

Merci Président.

Je voulais revenir sur le RSA et l'insertion par l'activité économique. Je souhaiterais que nous sortions du schéma traditionnel selon lequel la moitié de l'hémicycle penserait à l'insertion professionnelle et l'autre au soutien social. Dans cette partie de l'hémicycle certains travaillent dans l'insertion des demandeurs d'emploi et notamment des bénéficiaires du RSA vers des activités professionnelles classiques. J'en fais partie.

Je voulais féliciter Laëtitia BOURJAT pour son investissement dans sa mission, je sais que c'est un travail qui lui tient à cœur et auquel elle consacre beaucoup de temps.

Je regardais le slide sur les actions à conduire en 2024. Il faut accompagner ces personnes-là dans la durée, sur plusieurs mois, pour aboutir à quelque chose, parce que les freins sont profonds et que les lever demande du temps. Je m'interrogeais sur les actions dans la continuité, parce que faire des PMSMP, c'est-à-dire de l'immersion en entreprise dans le cadre d'une convention, c'est très bien si cela fonctionne, mais cela ne suffit pas. Ce ne peut être qu'une action dans le cadre d'une autre plus large d'accompagnement dans la durée.

Nous avons signé des conventions au cours de l'année 2023 avec des entreprises privées. Combien de conventions ont été signées et combien de temps les bénéficiaires du RSA ont-ils passé dans ces entreprises ?

La méthode ACCOR est une sorte de circuit court entre le demandeur d'emploi bénéficiaire du RSA et l'entreprise si j'ai bien compris, avec une prise en charge individuelle, un poste, une personne. Comment allez-vous la mettre en œuvre et avec qui sur le territoire ? J'imagine qu'il faut une structure pour coordonner l'action des « chargés de mission emploi ».

J'ai vu qu'il était prévu des pénalités, mais aussi des points positifs en cas de sortie en emploi positive. C'était dans le marché public. Quels sont les critères concrets d'une sortie positive ?

M. le Président, Olivier AMRANE

Avant de passer aux réponses de l'exécutif, nous avons d'autres demandes de parole.

M. Olivier PEVERELLI

Pour illustrer nos propos sur le RSA et « Territoire zéro chômeur de longue durée », Laëtitia BOURJAT et moi lançons des invitations le 15 décembre au Teil pour la signature avec les dirigeants nationaux du groupe Intermarché d'une convention mettant en avant un nouveau partenariat avec « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Cela démontre que les personnes engagées dans « Territoire zéro chômeur de longue durée » concourent aussi au développement local.

Cela se déroulera au magasin Bricomarché du Teil le 15 décembre de 12h00 à 14h00, nous vous y invitons tous les deux. Vous y verrez une action forte autour de la responsabilité sociétale des entreprises. Je sais que c'est aussi une démarche volontariste du Conseil départemental et vous aurez là une illustration concrète de ce type de partenariat, indispensable pour la belle vie de nos territoires.

M. Christophe VIGNAL

Je voudrais revenir sur les moyens humains et financiers mis dans ces actions. Actuellement, un écrivain public vient régulièrement sur ma commune pour accompagner des personnes en grande difficulté, avec un taux d'intervention très important. Il y a régulièrement des appels d'offre, cela passe en CAO.

Nous ne sommes pas toujours équipés pour dire qui est le meilleur, nous écoutons beaucoup les services. Il faut savoir que ces écrivains publics sont eux-mêmes en situation précaire car ils travaillent dans le cadre de marchés relativement courts. Par rapport au public et aux personnes qu'ils rencontrent, ils ont besoin d'instaurer un climat de confiance, les personnes reviennent plusieurs fois.

Il me semble souhaitable que ces personnes, qui viennent nous soulager puisque ce sont eux qui font le travail, pas nous, aient des perspectives, une certaine vision sur leur carrière professionnelle, une certaine assurance.

Le deuxième point de mon intervention concerne la MDPH. Laëtitia SERRE et moi-même étions à la COMEX récemment. Dans la présente instance, nous sommes entre nous, c'est comme, même si nous ne sommes pas toujours d'accord, mais il n'y a pas les citoyens. Nous sommes entre élus, avec les services, éventuellement la presse.

Je me mets à la place des services et même des élus en charge des solidarités au niveau du Département, qui doivent répondre à des situations très compliquées. Mettons-nous à la place d'une personne en situation de handicap suite à un accident ou une maladie qui s'entend dire que les délais se sont rallongés parce que nous avons changé de logiciel ou parce que la productivité de notre personnel est moins bonne à cause de difficultés.

Il faut comprendre que les citoyens ne peuvent pas l'entendre. Donc il faut mettre le maximum sur les services d'accompagnement de ces personnes, parce que le handicap c'est au-delà de la santé dans le sens où c'est plus durable.

Nous étions en COMEX, avec Sylvie GAUCHER et Laëtitia SERRE, les associations en face de nous nous ont interpellés, nous étions tentés de leur répondre que nous faisons avec les moyens qui nous sont donnés, mais en tant qu'élus c'est nous qui décidons des priorités. Nous devons mettre les moyens là-dessus.

Je pense que Laëticia SERRE est d'accord avec moi. Nous sommes pour le fait que services et élus en charge de ces problématiques travaillent ensemble parce que c'est une difficulté majeure. Une fois que les citoyens ont décroché, il est encore plus difficile de les « remettre dans le circuit ».

Merci.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci pour cet esprit constructif Monsieur VIGNAL.

La parole est à Max TOURVIEILLEHE.

M. Max TOURVIEILLEHE

Merci Président.

Je voudrais commencer par saluer tout le travail effectué depuis ce matin et dans le cadre de la préparation de ce budget car nous avons des informations très claires et très bien présentées. Nous savons combien la préparation du budget dans nos collectivités est un moment important, une charge de travail. Le Département n'y échappe pas.

Je voudrais ensuite revenir sur les propos d'Olivier PEVERELLI, que je partage totalement. Il a parlé de posture politique, il me semble important en effet de sortir des postures politiques, même si la presse et un peu de public sont présents. Il m'a semblé en percevoir lors des dernières assemblées et encore ce matin, donc j'invite tout le monde à rester sur des sujets concrets plutôt qu'à s'opposer par posture politique.

Par ailleurs, je me félicite que les politiques départementales en matière d'insertion sociale portées par Laëtitia BOURJAT fassent quasiment l'unanimité autour de cette assemblée, cela signifie que le travail réalisé porte ses fruits et que c'est un travail de qualité. En l'occurrence, c'est Laëtitia BOURJAT, mais le schéma est le même pour l'ensemble des politiques portées.

M. le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il des réponses de l'exécutif ?

Mme Martine OLLIVIER

Je voulais répondre à Olivier PEVERELLI. Tout ce qu'il a dit, je le constate et le déplore. Des annonces vont être faites ce jour concernant des aides au logement de la part de l'Etat. J'en attends beaucoup, peut-être trop. Cela devrait être annoncé dans la journée.

Des actions vont être conduites dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). En matière de logement, il ne faut pas parler exclusivement des bailleurs sociaux, car beaucoup de choses se mettent en place au niveau des propriétaires privés. Le règlement intérieur du FUL va être revu, je pourrai vous le présenter courant juin.

Nous essaierons de trouver tous ensemble des solutions alternatives de sorte que les propriétaires privés puissent bénéficier d'aides plus avantageuses pour la rénovation énergétique, essentiellement. Ce règlement intérieur est en préparation et sera présenté au mois de juin.

83 actions sont inscrites dans ce nouveau plan, avec des engagements relativement clairs qui devraient pouvoir se mettre en place prochainement, notamment la réflexion active sur un accueil de jour dans le secteur des Vans, une réflexion sur une pension de famille, une résidence d'accueil à Privas, une réflexion sur une ADIL bi-départementale, c'est-à-dire une mission d'information et de conseil auprès du public. Cela aidera plus les bailleurs privés en principe.

Nous souhaitons également une implication plus grande des EPCI, le rapprochement des mesures d'accompagnement social vers le logement portées par le Département et l'Etat (ASLL, AVDL), un travail sur la mise à l'abri des victimes de de violences conjugales et l'éloignement des auteurs, la pérennisation des expérimentations menées sur les territoires (incurie, médiation, logement dans le sud Ardèche). Nous avons pensé cela comme des éléments structurants permettant de démultiplier ensuite les projets.

Nous proposons un certain nombre d'études qui permettront d'engager par la suite des actions avec une dimension quantitative, que ce soit au service des jeunes ou des seniors.

Voilà ce que je tenais à ajouter. Je rejoins les propos d'Olivier PEVERELLI, la situation au niveau national s'agissant du logement est relativement catastrophique.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il des compléments d'information ?

Mme Laëtitia BOURJAT

Merci Président.

Pour répondre à Christine MALFOY, j'ai bien conscience de la nécessité de la poursuite de l'accompagnement d'une personne qui serait intégrée au sein d'une entreprise. J'ai eu l'occasion de le dire et je tiens à le rappeler : lorsqu'un bénéficiaire du RSA intègre une entreprise en immersion, il est également important de tenir compte et d'accompagner l'équipe qui l'accueille, parce qu'il n'est pas toujours facile d'accepter une nouvelle personne dans une équipe, d'autant plus lorsqu'elle est plus ou moins éloignée de l'emploi.

Je vais répondre à la question sur les sorties positives, par rapport au renouvellement des marchés d'accompagnement. Ces marchés prévoient un meilleur suivi des prestataires, une revalorisation financière des accompagnements de l'ordre de 8 %, sachant que ces montants n'avaient pas été augmentés depuis 2017 et nous avons fixé des objectifs partagés et instauré un système de bonification qui permet de déclencher un bonus de 10 % sur le prix de l'accompagnement lorsqu'il y a une sortie positive, c'est-à-dire un CDD de plus de 3 mois ou un CDI.

Concernant la démarche et l'expérimentation ACCOR, il y aura deux chargés de relations entreprises et un coordonnateur dans le sud-ouest, sur les secteurs d'Aubenas et de Vals-les-Bains dans un premier temps, mais il sera possible de l'étendre ensuite à d'autres secteurs si besoin. Ils auront pour mission de prospecter les entreprises à partir des bénéficiaires du RSA suivis pour travailler le marché caché de l'emploi. Chaque chargé de relations aura en file active 50 bénéficiaires du RSA.

Il a été fait référence à la charte des entreprises dans le cadre du service public de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les autres acteurs à savoir Pôle Emploi, Cap Emploi et les Missions locales. A ce jour, 60 à 70 entreprises se sont engagées. Nous referons le point sur les prochains services publics de l'emploi de proximité par arrondissement et je serai en mesure de vous tenir informés des évolutions sur ce point-là.

Concernant les PMSMP, d'après les chiffres de Pôle Emploi, 70 % des personnes qui réalisent une immersion en entreprise sont en emploi durable 6 mois après.

J'espère avoir été suffisamment exhaustive, je reste à votre disposition pour des éléments complémentaires.

M. le Président, Olivier AMRANE

La parole est à Sylvie GAUCHER.

Mme Sylvie GAUCHER

Je vais répondre rapidement à Christophe VIGNAL sur les écrivains publics. Le Département finance l'appel à projets pour les écrivains publics sur six zones blanches ou en renfort de zones en tension. Nous avons fait le choix d'un appel à projets et d'une pluriannualité sur 3 ans pour ces écrivains publics, ce qui évite une précarité réduite à une seule année. Pour rappel, le Département consacre 180 000 € à cet appel à projets pluriannuel.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Mme Sandrine GENEST

Armand BADIA est revenu sur les propos tenus au sujet de la Journée des internes. Tant mieux. J'aime aussi particulièrement le sud Ardèche, mais il existe également le nord et le centre. Il y a vraiment une dynamique proactive au sujet de la santé. Il y a eu pas mal d'installations sur la circonscription du nord Ardèche et les 40 médecins se sont bien installés sur notre département, ou sont en cours d'installation, ce sont des chiffres réels.

J'associe chaque fois tout le monde. J'ai bien conscience du travail réalisé par l'ensemble des acteurs autour de la santé. Je pense à l'inverse qu'il faut communiquer. L'enjeu est que le Département soit chef de file autour de l'attractivité et il faut valoriser tous azimuts et tout tenter. Le Département a pour mission de fédérer. Le sujet est très compliqué et touche tout le pays, nous essayons modestement de travailler et d'œuvrer dans ce sens autour de la santé.

Pour conclure, il y a eu l'installation d'un jeune médecin sur Meyras, la prise de contact va se faire. Il ne faut pas hésiter à me parler de ce type de situation. D'autres collègues, y compris de l'opposition, viennent me voir et me disent que des installations se font sur le territoire. Il faut jouer collectif. Je le dis depuis le début, le sujet de la santé ne doit pas être un sujet politique, c'est en œuvrant tous ensemble que nous réussirons à faire de belles choses.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

M. Hervé SAULLIGNAC

Il faut jouer collectif, mais transparent aussi.

J'ai une question très simple à poser pour traduire ce qu'a dit Armand BADIA : pour ne pas prendre de retard, j'accepte que vous nous donniez la réponse après le déjeuner : 44 médecins se sont installés, depuis quand ?

Mme Sandrine GENEST

Depuis notre arrivée.

M. Hervé SAULLIGNAC

Combien de médecins sont-ils partis ? Et combien sont inscrits au Conseil de l'ordre au moment où nous parlons ?

Nous avons les réponses de l'ARS, nous verrons si les chiffres correspondent.

M. le Président, Olivier AMRANE

Par rapport à ce que disait Armand BADIA, je ne cherche pas à ce que l'on me valorise, l'important est l'esprit qui est le nôtre sur cette délégation, c'est-à-dire de travailler ensemble et de faire avancer les choses. Je suis dans un esprit de concertation, avec des vraies avancées.

Sandrine GENEST vous les donnera tout à l'heure, mais nous avons le détail par circonscription. Sur la première circonscription, attachée à notre député ici présent, nous avons 10 installations et 6 en projet. Sur la deuxième circonscription, nous avons 17 installations et 6 en projet. Sur la troisième, nous avons 12 installations et 10 en projet.

Je félicite Sandrine GENEST pour son travail et il ne faut pas oublier que nous avons aussi la chance d'avoir un interne avec nous. Ce que nous faisons n'est pas miraculeux, le Département ne fait pas tout, tout seul, mais si nous parvenons, tous ensemble, à faire avancer certains projets, l'enjeu est colossal sur la santé, c'est un bel exemple, sans oublier le reste.

Je vous donne rendez-vous à 13h45.

✦ **La séance est suspendue à 13h00 et reprise à 13h45** ✦

M. le Président, Olivier AMRANE

La séance est reprise.

Nous passons à la Direction générale Attractivité, en commençant par les collèges.

M. Hervé SAULIGNAC

Pouvons-nous avoir la réponse à notre question concernant les médecins ?

Mme Sandrine GENEST

J'ai l'impression de faire toujours la même réponse. Nous avons toujours parlé d'installations, pas de départs et d'installations.

Le Président a évoqué les nombres, nous n'allons pas mentionner le nom de chacun des médecins, vous connaissez aussi bien que moi ceux qui se sont installés dans les maisons de santé.

M. Hervé SAULIGNAC

Je ne demande pas de nom. 44 médecins se sont installés ou sont en cours d'installation. Si 10 sont partis, cela fait +34. Si 100 sont partis, cela fait -56. Nous avons seulement besoin de savoir si la démographie médicale continue de baisser en Ardèche ou si son hémorragie a été endiguée.

M. le Président, Olivier AMRANE

Sandrine GENEST a répondu en partie. Il est important de le rappeler, nous avons pris l'engagement que 100 médecins viennent s'installer sur la durée du mandat, nous n'avons jamais parlé des départs. Dans le mode de calcul, vous pouvez parler de départs, mais nous n'avons jamais dit que nous parlerions d'un solde de médecins. Nous avons dit que nous essaierions de faire venir des médecins sur notre territoire, et pas le Département seul. Nous avons parlé des installations dans notre département. Nous en sommes à 44 à ce jour sur les 100 annoncés.

M. Hervé SAULLIGNAC

Les Ardéchois veulent savoir si nous avons plus ou moins de médecins. 44 se sont installés, mais combien sont partis ?

Nous avons fait un petit travail dans chacun de nos cantons, nous avons regardé cela de manière fine et détaillée et le solde est négatif partout.

Nous avons interrogé l'ARS, nous avons regardé les données produites par l'ARS, par la Caisse primaire d'assurance maladie, par le site Internet *ameil.fr*. Ces trois sources publient des données différentes, c'est tout de même gênant.

L'ARS nous a répondu de manière extrêmement claire en disant que la CPAM n'était pas fiable parce qu'elle comptabilisait le nombre de médecins ayant facturé une activité sur l'ensemble des régimes d'assurance maladie, ce qui implique qu'un médecin inscrit dans un autre département ou dans le cadre d'un remplacement peut être comptabilisé alors qu'il n'est pas installé chez nous.

Le Conseil de l'ordre des médecins les comptabilise également, mais un médecin peut y être inscrit et être à la retraite. Il paie une cotisation, mais il peut seulement rédiger des ordonnances pour ses proches en réalité.

L'ARS nous confirme que le nombre de médecins en Ardèche continue à baisser tendanciellement. C'est la réalité.

Donc 44 médecins installés, c'est bien, mais le nombre de départs reste supérieur au nombre d'installations.

M. le Président, Olivier AMRANE

C'est votre analyse, il n'y a pas de problème. L'engagement que nous avons pris auprès des Ardéchois porte sur les installations.

Je vais entrer plus dans le détail, sans donner les noms, mais nos amis de la presse étant présents, il est important de vous donner les installations et les communes.

- 1^{ère} circonscription :
 - Alba-la-Romaine : 2 médecins arrivent,
 - Bourg-Saint-Andéol : 1,
 - Chomérac : 1,
 - Le Cheylard : 5,
 - Privas : 2,
 - Saint-Sauveur : 1,
 - Vernoux : 2,
 - Charmes : 1.

J'ai mélangé les médecins installés et ceux en cours d'installation.

- 2^{ème} circonscription :
 - Alboussière : 2,
 - Annonay : 2,
 - Etables : 4,
 - Lamastre : 4, dont 1 déjà installé et 3 en cours d'installation,
 - Le Crestet : 1,
 - Peaugres : 1,
 - Saint-Agrève : 2,
 - Saint-Félicien : 3,
 - Saint-Jean-de-Muzols : 1,
 - Soyons : 3,
 - Tournon : 1.
 - Sur le sud Ardèche :
 - Aubenas : 1,
 - Joyeuse : 3,
 - Lavedieu : 1,
 - Les Vans : 1,
 - Meyras : 1,
 - Ruoms : 3,
 - Sainte-Eulalie : 1,
 - Saint-Paul-le-Jeune : 2,
 - La Chapelle-sous-Aubenas : 2,
 - Vallon-Pont-d'Arc : 4,
 - Vals : 2.

Ce sont les projets d'installation sur lesquels nous travaillons avec la cellule Santé. Cela donne 44 arrivées. Nous n'avons jamais parlé du solde de médecins, il est important de le rappeler. Nous n'avons jamais détourné ce que nous avons voulu mettre en place, nous avons parlé de l'arrivée sur le territoire de 100 médecins. Vous pouvez faire une analyse des arrivées et des départs.

Nous avons été sollicités pour des initiatives et nous travaillons avec les communes, pas seuls, ce n'est pas du seul fait du Département. C'est un travail fin, avec une relation de confiance. Je fais miens les propos d'Olivier PEVERELLI quand il dit qu'il faut y aller tous azimuts. Privé, public, première année de médecine... toutes les initiatives sont bonnes à prendre.

Ce n'est pas non plus extraordinaire, mais ce sont des premiers résultats.

Mme Bernadette ROCHE

Vous avez évoqué l'arrivée d'un médecin à Sainte-Eulalie. Où est-il ? Il y a un dermatologue, mais à ce jour je n'ai pas d'information concernant l'arrivée d'un médecin.

M. le Président, Olivier AMRANE

Ce doit être lui.

M. Olivier PEVERELLI

Il y a 1/2 médecin qui s'est installé il y a deux ans à Alba-la-Romaine, et c'est faux de dire qu'il y en a 2 qui se sont installés.

Et si nous faisons le tour des cantons, je pense que nous trouverons d'autres erreurs. Donc, mettez à jour votre liste. Ce n'est pas sérieux.

M. le Président, Olivier AMRANE

C'est tenu à jour par un interne qui s'installe, donc ne dites pas que ce n'est pas sérieux. Les gens sont méfiants envers les élus locaux au sujet de la médecine, parce que nous n'y connaissons rien.

M. Olivier PEVERELLI

Je maintiens mes propos, ce n'est pas sérieux.

M. Hervé SAULIGNAC

Vous ne communiquez que sur des projets d'installation...

M. le Président, Olivier AMRANE

Non, les chiffres comprennent aussi des médecins installés.

M. Hervé SAULIGNAC

Vous ne comptabilisez pas les médecins qui s'en vont. En conséquence, tout le monde peut penser que la démographie médicale continue à se dégrader en Ardèche. C'est l'enseignement que nous pouvons tirer de la présente discussion.

M. le Président, Olivier AMRANE

Nous n'avons pas le solde négatif, nous n'avons pas les départs. Nous communiquons sur les arrivées de médecins.

Notre engagement portait sur les arrivées de médecins.

ATTRACTIVITE ET ROUTES

PRESENTATIONS

Un Département qui œuvre pour la qualité de vie des Ardéchois

Education, restauration scolaire et Conseil départemental des Jeunes

Rapporteur : Madame Ingrid RICHIOUD

⇨ **Les collèves – La réussite de nos collégiens au cœur de la stratégie départementale**

Mme Ingrid RICHIOUD

Les collégiens constituent l'un des publics prioritaires du Département. Nous pensons que leur réussite passe par la qualité de vie et le bien-être assurés au sein des établissements, le bien-être pour les élèves eux-mêmes mais aussi pour l'ensemble des personnels qui y exercent, tant côté Education Nationale que côté collectivité.

Ce bien-être dans les collèves passe par la qualité de l'établissement en lui-même. Pour cette raison, avec Claudie COSTE et l'ensemble des élus, nous avons bâti un plan d'investissement ambitieux, voté en juin dernier, qui couvre l'ensemble du département et repose sur quatre piliers stratégiques :

1) La sécurisation

Nous parlons ici des enceintes des collèves, du contrôle des accès et de la vidéoprotection. Ce plan a été lancé en 2021 et se poursuit. Des interventions sont prévues en 2024 dans les collèves de Cruas, Aubenas, Montpezat, Saint-Agrève et Les Vans.

2) La production d'énergie renouvelable

Un plan photovoltaïque a été lancé en 2023 avec l'objectif d'installer des panneaux solaires en autoconsommation sur les collèves La Lombardière et des Vans en 2024.

3) La rénovation thermique des établissements

Face aux enjeux énergétiques que nous connaissons et pour améliorer le confort des usagers, nous avons fait le choix d'accélérer cette dynamique de rénovation énergétique et d'y associer une réflexion poussée sur la végétalisation des espaces extérieurs. En 2024, ces travaux vont commencer dans les collèves de Bourg-Saint-Andéol et de Jastres.

4) Les travaux de rénovation lourde

Cela concerne les collèges pour lesquels une reprise en profondeur est nécessaire. En 2024, tel qu'annoncé dernièrement, le collège de Saint-Sauveur-de-Montagut entrera en chantier.

Ces axes d'investissement sont complétés par un riche programme d'opérations de maintenance réparti sur l'ensemble des collèges, pour près de 1,6 M€, allant du renouvellement de matériel de cuisine à la rénovation des toitures d'anciens bâtiments.

Comme à chacune de nos visites dans les collèges et encore hier à Cruas, nous tenons un discours de vérité auprès des établissements et assumons notre stratégie bâtiminaire sur les collèges.

Je vous entends déjà dire que le compte n'y est pas. Je vous propose d'anticiper ma réponse et de vous proposer, premièrement de nous faire confiance, parce que, comme vous, nous voulons le meilleur pour nos collégiens, et deuxièmement de faire les comptes à la fin du mandat.

⇒ Une restauration scolaire de proximité et de qualité

Le bien-être dans le collège passe également par la qualité de la restauration scolaire. Nous poursuivons à ce titre plusieurs objectifs :

- Proposer une alimentation saine et de qualité. L'augmentation depuis l'année dernière du budget des denrées par assiette pour tous les collèges à 2,50 € a permis une montée en gamme des achats, une équité de moyens pour l'ensemble de nos chefs de cuisine et une équité également pour tous les collégiens dans chacune des assiettes.
- Favoriser les approvisionnements locaux, pour des raisons évidentes de soutien au monde agricole, de circuit court, d'économie locale, mais aussi de qualité. Nous souhaitons ainsi, par exemple, tendre à 90 % de viande ardéchoise dans les assiettes.

Si le marché actuel compte 26 % de produits labellisés ou biologiques, un nouveau marché sera proposé en 2024 avec de nouvelles modalités et plus de souplesse. Ce marché nous permettra de nous rapprocher, voire d'atteindre nos objectifs d'approvisionnements locaux.

En parallèle de ces améliorations et malgré l'inflation, je tiens à rappeler que nous avons fait un effort financier important cette année en maintenant le prix du ticket de cantine au même tarif que l'année scolaire précédente.

⇒ Conseil départemental des jeunes

Pour terminer, je souhaite aborder le Conseil départemental des jeunes, première pierre de la politique jeunesse du Département, dont nous aurons l'occasion de reparler très prochainement. Vous voyez à l'écran les sept actions du Conseil départemental des jeunes, imaginées l'année dernière, lors de la première année de mandat.

Elles portent sur des thématiques variées : le sport, la culture, l'environnement et notamment l'eau, la lutte contre les discriminations et le harcèlement. Sur cette deuxième année de mandat pour les jeunes, l'objectif est d'accompagner le Conseil départemental des jeunes dans la réalisation concrète de ses projets.

Je reviens un instant, pour illustrer mon propos, sur le lancement d'« Ardèche'O Jeux », projet porté par le Département, cher à Christian FEROUSSIER, pensé avec la contribution des jeunes élus, qui va rythmer cette année scolaire en challengeant l'ensemble des collèves du Département.

Je voudrais souligner pour finir que les jeunes du Conseil départemental des jeunes sont un bel exemple d'engagement, ils font preuve d'une grande maturité, de tolérance et de respect les uns envers les autres. Leur contact est riche d'enseignements et source d'espoir pour l'avenir. Je vous remercie.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci Madame la Vice-présidente et merci pour votre présence active sur le terrain.

Je passe la parole à Christian FEROUSSIER, vice-président à la vie associative et à l'attractivité, qui va nous parler de culture, de sport et de l'Espace Découvertes Ardèche.

Culture, sport, jeunesse, vie associative, actions transversales, schéma départemental de lecture publique et « Espace Découvertes Ardèche »

Rapporteur : Monsieur Christian FEROUSSIER

⇒ **Culture, sport, jeunesse, vie associative, actions transversales**

M. Christian FEROUSSIER

Je rappelle, chaque fois que possible et chaque fois qu'il m'est donné l'occasion de rappeler les faits, que le Département n'utilise pas la culture, la jeunesse, les sports et la vie associative comme une variable d'ajustement pour le budget, mais bien au contraire comme un pilier de l'attractivité du département et comme un outil de développement, ce dont je me félicite. Il est important de pouvoir compter sur un budget de 7,6 M€ pour rendre service aux Ardéchoises et Ardéchois. La culture, le sport, la vie associative sont des vecteurs de liens sociaux essentiels dans nos territoires ardéchois, qui plus est dans la situation actuelle.

Je remercie et salue toutes les équipes pour le succès d'Atout Association après une première campagne en 2023 où plus de 4,5 M€ ont été investis sur le terrain. Le règlement sera révisé pour 2024 avec l'objectif de le corriger et de l'amender en fonction des remontées du terrain et des réunions que nous avons tenues.

Les chiffres montrent que c'est un succès. Je crois que cela correspond aussi aux attentes du territoire. Nous devons toujours rester attentifs au terrain et lui répondre du mieux possible.

Nous continuerons notre politique visant à accompagner les initiatives et à essayer d'expérimenter en partenariat avec les territoires, à favoriser l'accès aux domaines de la culture et des sports tout en valorisant l'image de l'Ardèche.

Il en est de même pour le bonus collégien. Le bilan 2023 est sans appel : 5 176 demandes traitées, soit 13 % de plus par rapport à 2022. 5 000 familles ont ainsi eu un « coup de pouce » sur leur pouvoir d'achat. C'est un plébiscite et nous poursuivrons. Cela a également permis de renforcer les adhésions au sein des associations ardéchoises.

La qualité de vie ardéchoise, que beaucoup nous envie, passe aussi par l'accès aux infrastructures sportives et culturelles, le fait de pouvoir adhérer à des associations dynamiques, vectrices de rencontres et de lien social sur le département.

La vitalité de l'Ardèche, le cœur de notre département, c'est à mon sens dans l'engagement de nos associations que nous pouvons les retrouver. Elles sont le poumon de notre attractivité, c'est pourquoi nous envisageons en 2024 de mettre les bénévoles à l'honneur lors d'un grand événement dont les modalités restent à définir.

⇨ **Le Schéma départemental de la lecture publique 2024-2028**

Le Département de l'Ardèche défend également une politique culturelle volontariste depuis de nombreuses années, soutenant le développement de la lecture publique sur le territoire ardéchois.

Depuis sa création, la médiathèque départementale d'Ardèche a accompagné la construction de bibliothèques, offrant aujourd'hui un maillage solide d'équipements de lecture publique. Ces bibliothèques sont majoritairement accompagnées dans leur fonctionnement par la MDA.

Néanmoins, du fait du contexte rural d'une grande partie de ce territoire, une bonne partie de ces bibliothèques (164 sur 214) accompagnées par la MDA sont des bibliothèques points lecture, équipement de proximité, la plupart du temps gérées uniquement par des bénévoles, avec des moyens très limités. La médiathèque départementale a pour enjeu d'accompagner au mieux ces bibliothèques et leurs équipes afin de soutenir une équité d'accès à la culture sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les bénévoles.

Comme je l'ai dit en commission et surtout suite aux propos de Roman PHILIPPE, je veux bien travailler avec vous pour envoyer aux bibliothèques gérées par ces bénévoles le message selon lequel nous les accompagnerons et serons plus des facilitateurs que des « empêcheurs de tourner en rond ». S'il y a des inquiétudes sur le territoire, nous les leverons car ce schéma de lecture publique n'a pas pour but de les embêter mais au contraire de leur faciliter la vie.

Face aux difficultés de ces points de lecture, nous voulons travailler avec l'ensemble des acteurs pour redonner une dynamique collective, éviter qu'ils soient isolés. En aucun cas nous ne laisserons pour compte, faites-moi confiance ainsi qu'à Julie SICOT, qui sera chargée du suivi de ce dossier.

Ce travail doit permettre de rapprocher les habitants de leurs bibliothèques, c'est un enjeu pour nous, mais, plus globalement celle de leur territoire de vie.

Il ne s'agit pas d'imposer quoi que ce soit depuis Privas, mais de travailler avec les entités locales, leurs spécificités et d'adapter nos dispositifs aux territoires avec souplesse et dialogue. Je tiens à l'affirmer, nous avons besoin de ces bibliothèques sur le territoire et il est important que nous puissions travailler en concertation.

Je rappelle que la médiathèque départementale agit sur trois missions fondamentales :

- Un soutien au fonctionnement des bibliothèques en leur prêtant des collections physiques et numériques ;
- L'animation d'un réseau de partenaires, composé des bibliothèques, d'EHPAD par le biais du dispositif « Culture bleue », mais aussi des structures petite enfance par le biais du dispositif « Les bébés aiment les livres » ainsi que d'autres acteurs culturels du territoire. Seront proposés dans ce cadre de conseil des formations, du soutien à l'action culturelle, des rencontres professionnelles tout au long de l'année ;
- L'ingénierie et les financements à l'attention des collectivités. Le service du Département est capable d'apporter conseil et ingénierie à la construction et à l'aménagement de bibliothèques, d'apporter des cofinancements pour la mise en réseau et la mise en place de projets culturels.

L'objectif de ce nouveau schéma réside essentiellement dans la mise en réseau. A partir du constat d'une nécessaire structuration du maillage des bibliothèques sur le territoire, ce schéma de lecture publique a pour objectif principal d'impulser et d'accompagner la mise en réseau des bibliothèques à l'échelle intercommunale, mais sans oublier les spécificités des territoires, territoire par territoire, que nous devons prendre en compte.

Cet objectif s'appuie notamment sur un contexte législatif porté par la loi Robert, inscrivant la mise en réseau comme une mission essentielle des bibliothèques départementales. Cette action forte autour de la mise en réseau vise surtout et principalement à soutenir les points de lecture en fragilité. Ce schéma doit pouvoir aider en mutualisant les moyens en direction d'une stratégie plus globale de lecture publique territorialisée, à l'image de ce que nous avons fait sur AMD.

Le schéma 2024-2028 s'est essentiellement construit en s'appuyant sur des sondages, des enquêtes menées auprès des bibliothèques du territoire. Plusieurs séminaires d'équipes et ateliers de travail ont permis de dégager des orientations, déclinées en trois axes :

- 1) Accompagner cette mise en réseau avec des objectifs opérationnels visant à favoriser les rencontres entre les acteurs culturels et le développement de projets de territoire qui pourraient naître sur l'ensemble du département ;
- 2) Accompagner l'évolution des compétences, en mentionnant comme objectif le développement de la formation, le conseil et toutes les ressources proposées par la MDA ;
- 3) Accompagner l'innovation en valorisant les objectifs d'expérimentation et de co-construction des projets culturels auprès de l'ensemble des bibliothèques.

Je souhaite que ce schéma, qui sera soumis au vote, soit surtout un terreau d'expérimentation sur le territoire pour positionner ces petites maisons de la culture comme des maillons essentiels de rencontres, d'échanges et de vie sur les territoires.

J'ai entendu que le bibliobus n'existerait plus, que les bénévoles devraient aller récupérer les outils à la MDA. Ce n'est pas vrai. Il y aura un accompagnement, ils choisiront les livres qu'ils souhaitent et ceux-ci seront acheminés dans les territoires, cela ne changera pas.

Je vous laisse également découvrir le calendrier de présentation du schéma. Nous privilégierons la concertation, l'échange, pour que ce cadre que nous voulons donner soit le plus consensuel possible.

Ce schéma sera soumis au vote tout à l'heure.

➔ **Nouvel espace départemental : l'Espace Découvertes Ardèche**

La réouverture en régie départementale de l'Espace Découvertes Ardèche à Salavas au printemps 2024 a été votée en assemblée plénière le 13 octobre dernier, ainsi que la grille tarifaire.

Je salue les discussions du groupe de travail, avec Laurent UGHETTO, Armand BADIA, Marc-Antoine QUENETTE, la directrice et moi-même, pour nous mettre à niveau en termes d'information sur le stade où nous en étions et décaler l'axe de rouvrir en régie, ce qui a été proposé et validé le 13 octobre. Nous continuerons à dialoguer pour la suite et nous ferons un point d'avancement sur le projet, notamment sur l'ouverture, les objectifs immédiats, la communication. Je propose que nous nous voyions d'ici la fin de l'année pour faire un point d'étape, comme nous en ferons régulièrement sur cette opération.

Dans la perspective d'une réouverture d'ici la fin du printemps 2024, ce nouvel équipement, géré en régie par le Département, doit surtout contribuer à renforcer l'attractivité de notre territoire et permettre à la collectivité de relayer la dynamique de ses différentes politiques volontaristes en faveur des sports, de la culture, du tourisme, de l'environnement, tout autant que de ses politiques sociales.

Cet outil remarquable et stratégique doit devenir un espace d'expérimentations et d'innovations, rayonnant à l'échelle départementale, régionale, voire nationale et doit aussi s'ouvrir à un large public et à un réseau d'acteurs. Nos scolaires ne seront pas oubliés dans cet outil, un gros travail sera effectué avec le service Education et Mme RICHIQUD pour réfléchir à la façon dont nos élèves pourront utiliser l'outil.

Nous avons aussi souhaité moderniser l'équipement et, comme le Président l'a demandé, nous avons décidé d'ouvrir cet espace aux familles et à de nouveaux publics.

Les objectifs sont très clairs :

- Promouvoir les sports, la culture et l'environnement auprès des familles ardéchoises ;
- Que ce soit un lieu pour affirmer et renforcer la dynamique événementielle ;
- Que ce soit un outil au service de la politique Jeunesse et Education ;
- Qu'il devienne un acteur économique à part entière, dans le respect de la législation.

La réussite de cet équipement passe par l'engagement de tous, en s'appuyant sur l'intelligence collective, le travail partenarial et en transversalité avec les services et l'ensemble des élus pour proposer un outil moderne, ancré dans son territoire et valorisant l'Ardèche.

Je remercie toutes les équipes qui, par leur engagement, feront que la culture, le sport et la vie associative soient des marqueurs forts du département, ce à quoi cet outil contribuera.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci Christian FEROUSSIER pour votre disponibilité sur tous les sujets et votre attention particulière à l'égard du monde associatif et de son bras armé que sont les bénévoles.

Je passe la parole à Matthieu SALEL sur l'attractivité et le Plan Eau.

Un Département, aménageur des territoires

Plan départemental 2024-2026 en faveur de l'eau et éco gardes :

Rapporteur : Monsieur Matthieu SALEL

⇒ **L'eau - Un enjeu crucial et vital au cœur de nos préoccupations**

M. Mathieu SALEL

Il me revient de vous parler du Plan Eau, qui a été abordé ce matin succinctement par Marc-Antoine QUENETTE dans sa présentation et auquel Hervé SAULIGNAC a fait allusion dans son propos. Je lui répondrai dans ma présentation.

Ce plan départemental en faveur de l'eau est issu des travaux conduits depuis la rentrée 2022 dans le cadre des Assises de l'eau en partenariat avec les services de l'Etat.

Comment partager équitablement la ressource en eau ? Comment sécuriser à long terme sa disponibilité ? Comment mieux l'économiser ? Telles sont les préoccupations du Département, exprimées par les plus de 500 participants aux Assises de l'eau, que ce soit dans les trois rencontres en assemblée plénière ou dans les différents ateliers organisés sur l'ensemble du département.

Ces préoccupations sont les nôtres mais aussi celles exprimées par le Conseil départemental des jeunes, qui a fait le choix de se pencher sur la question de l'eau. J'ai pu échanger récemment avec eux, dans le cadre de leur dernière rencontre.

C'est autour du triptyque « partager, sécuriser et économiser » que le Département vous propose un plan pluriannuel en faveur de l'eau mobilisant 10 M€ sur les trois prochaines années (2024, 2025, 2026). Ce plan est resserré autour de trois grandes priorités qui guideront nos actions :

- Solidarité,
- Mutualisation,
- Innovation.

D'une part, le Département entend sécuriser et protéger l'eau potable en accompagnant le renouvellement des réseaux et les interconnexions, également par des actions d'ingénierie et de programmation à long terme. Nous avons notamment validé la mise en place de nouveaux services en termes d'ingénierie et en assistance technique à l'eau potable conformément au souhait des collectivités.

L'un des axes de ce plan concerne le stockage de l'eau à tous les niveaux. Stocker l'eau, ce n'est pas un gros mot. On a parfois l'impression que c'est à ne surtout pas faire. Quand on entend « stocker l'eau à tous les niveaux », on pense tout de suite aux usages agricoles, puisque ce sont probablement les plus demandeurs, mais ce ne sont pas les seuls à bénéficier du stockage de l'eau.

Nous proposons d'accompagner, comme nous le faisons déjà, la création d'ouvrages collinaires, d'optimiser leur capacité de stockage, mais aussi de les mettre aux normes imposées par les services de l'Etat.

Nous disposons, à l'échelle du département, d'ouvrages plus conséquents qui permettent de stocker de l'eau et de favoriser le soutien détiage. Je pense aux barrages sur la vallée de l'Ardèche, sur Le Chassezac, sur le secteur du Cheylard ou encore à celui des Collanges.

Nous proposons aussi d'accompagner le stockage de l'eau pour les particuliers, qui peuvent, dans certains cas, utiliser de l'eau récupérée en substitution de l'eau potable.

Le troisième axe de ce plan est la solidarité avec les territoires et l'exemplarité de la collectivité par les travaux et les initiatives que nous pourrions prendre sur nos bâtiments, notamment les collèges, avec des travaux autour de la désimperméabilisation ou des initiatives sur la réutilisation des eaux usées traitées que nous proposons d'accompagner.

Il s'agit aussi de se saisir pleinement du projet concernant le sud du territoire ardéchois, l'idée étant de récupérer l'eau de la vallée du Rhône et de la ramener à l'intérieur des territoires. Cela devrait répondre aux attentes exprimées par nos collègues de l'opposition.

Le Rhône dispose de débits conséquents, ceux-ci sont amenés à diminuer demain. Toutefois, si les débits du Rhône baissent de 20 à 30 %, sachant qu'il y passe 200 milliards de mètres cubes d'eau chaque année, vous conviendrez qu'il doit bien y avoir quelques millions de mètres cubes utilisables pour notre territoire. Des départements proches ne se gênent pas pour le faire et ils ont bien raison.

C'est un projet conséquent, que nous proposons pour le moment d'étudier. Le Département s'en est pleinement saisi, en partenariat avec quatre intercommunalités du territoire. C'est un projet d'utilisation de l'eau multi usage, il ne faut pas croire qu'il s'agisse de créer un nouveau réseau d'irrigation comme il en existe sur la plaine de Chomérac ou dans la plaine de Jalès. Il s'agit d'accompagner la mise en place d'un réseau :

- Pour l'irrigation ;
- Eventuellement pour les besoins en eau potable sur certains territoires demain, là où la ressource pourrait se faire rare ;
- Pour utiliser cette eau en sud Ardèche dans le cadre de la lutte contre les incendies. Aujourd'hui, nos sapeurs-pompiers font le plein sur des bornes d'eau potable ;
- Ou pour d'autres activités économiques que l'agriculture, notamment pour les artisans du bâtiment, car il n'y a pas besoin d'eau potable pour faire du béton, pour ne citer que ce seul exemple.

Ces trois axes se déclinent en 9 actions distinctes dans le plan proposé, 3 pour chacune des priorités que je viens d'énoncer.

En 2024, avec la mise en place de ce plan en faveur de l'eau, le Département se saisit de ces questions essentielles soit en étant à l'initiative de certaines actions, soit en étant aux côtés des collectivités, des agriculteurs, des particuliers et donc du territoire.

Je vais répondre rapidement aux remarques d'Hervé SAULLIGNAC, qui a mentionné les chiffres de 4,5 M€ par an auparavant et de 3,3 M€ dans le cadre de ce plan-là. Effectivement, il y a une différence, mais je vous rappelle que vous aviez demandé ici un Plan Eau à 8 M€ sur 5 ans.

M. Hervé SAULLIGNAC

Non, par an.

M. Matthieu SALEL

Nous vérifierons la retranscription de la séance.

Heureusement que vous n'êtes pas aux manettes, parce que j'ignore comment vous auriez fait pour les financer.

Vous avez également parlé du recyclage des crédits et indiqué que nous le faisons au détriment de l'aide apportée aux collectivités. Dans le cadre de ce Plan Eau, 600 000 € par an sont ajoutés sur le dispositif « Atout ruralité » et vont donc directement aux collectivités.

Vous voulez faire croire aux Ardéchois que les financements fléchés sur l'accompagnement des agriculteurs se fait au détriment des communes. Je vous invite à regarder le détail du budget : les 400 000 € fléchés annuellement sur l'accompagnement du stockage de l'eau...

J'ai essayé de faire le compte pour essayer de comprendre pourquoi vous disiez que nous prenions cet argent sur les communes. C'est pourquoi je vous explique où nous prenons l'argent pour financer ce Plan Eau.

Les financements pour accompagner les initiatives du Département concernant nos bâtiments se retrouvent dans la délégation correspondante. Nous ne prenons pas aux communes pour financer ce Plan Eau dans le cadre des dispositifs d'aide existants. Jean-Paul VALLON pourra aisément l'expliquer à son tour.

Vous dénoncez une espèce de recyclage de crédits. Vous aviez dit ici que nous devrions faire davantage sur l'eau et peut-être faire moins d'écoles, de salles polyvalentes, de mairies ou de routes. Je ne sais plus si ce sont précisément les exemples cités, mais c'est ce que cela voulait dire. Vous ne pouvez pas dénoncer une situation que vous avez réclamée plus tôt.

Vous avez évoqué aussi la culture de la ressource, sujet sur lequel je vous rejoins. J'ai rencontré au printemps dernier les services de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, je dois les rencontrer à nouveau en début d'année 2024, pour que nous puissions travailler ensemble à la mise en place de ce Plan Eau et aller chercher des cofinancements dans les domaines sur lesquels l'Agence de l'eau pourrait intervenir à nos côtés.

Je poursuis avec les ENS.

⇨ **Eco-gardes – Un nouveau dispositif pour protéger et sécuriser nos ENS**

Nous avons également à l'ordre du jour la validation d'un règlement dans le cadre du Schéma départemental des Espaces naturels sensibles, auquel la collectivité consacrerait 2,8 M€ en 2024. Nous devons nous prononcer sur ce règlement concernant la mise en place d'éco-gardes et leur financement à hauteur de 120 000 € par an pour les collectivités partenaires qui portent l'animation des différents sites ENS de notre département.

13 de ces sites ENS sont animés par des collectivités partenaires. Un quatorzième, le site de la Boissine, est géré en direct par le Département. Un quinzième, le site du Coiron, devrait entrer dans une phase d'animation dès l'année 2024, les services travaillent actuellement sur l'analyse de la candidature proposée.

Les objectifs des brigades d'éco-gardes que nous proposons d'accompagner sont de :

- Sensibiliser le grand public à la fragilité des milieux, le long de nos rivières comme dans nos massifs forestiers ;
- Faire connaître les actions du Département dans ces espaces ;
- Mesurer la fréquentation des différents sites sur lesquels ils interviendront

Sur la politique concernant les Espaces naturels sensibles, je terminerai par les deux « Opérations Grand Site » en cours sur le département :

- L'« Opération Grand Site » qui concerne la Combe d'arc verra le travail avancer dans le cadre de la démarche de labellisation « Grand site de France » au cours de l'année 2024 ;
- Quant au site Gerbier Mézenc, la validation d'un programme d'actions pour l'« Opération Grand Site » sera à l'ordre du jour de cette année 2024.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci pour ces explications.

Jean-Paul VALLON a la parole pour nous parler d'Atout ruralité et du pacte routier.

Routes - Aide aux communes "Atout ruralité"

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul VALLON

⇨ **Des routes au service des Ardéchois - Pacte routier**

M. Jean-Paul VALLON

Afin d'offrir aux entreprises et à tous les habitants du territoire des infrastructures de bonne qualité, fondamentales pour fiabiliser les chaînes logistiques et attirer des entreprises et des touristes sur notre département et donc développer son activité économique ainsi que son attractivité, nous aurons la chance en 2024 d'avoir des moyens supplémentaires conséquents au niveau du service des routes : 26 M€ seront consacrés au maintien de notre patrimoine.

Nous affecterons une partie de ces 26 M€ au maintien et à la réhabilitation de notre patrimoine routier pour garantir un haut niveau de sécurité et de confort avec l'amélioration des revêtements.

Je vais vous donner des chiffres car parfois ils sont plus utiles qu'un long discours. En 2024, 26 210 000 € seront consacrés à la réhabilitation, contre 20 M€ en 2023. En 2023, nous avons réhabilité 96 km de voirie départementale sur les 3 800 km qu'elle compte ; en 2024, nous en réhabiliterons 180. Près de 60 % le seront en enrobés chauds ; je rappelle qu'il y a quelques années c'était à peine un tiers.

Nous continuerons par ailleurs à consentir de gros efforts sur l'acquisition de nouveaux matériels roulants (3 M€), pour des engins plus performants, plus économes, plus vertueux sur le plan environnemental et plus polyvalents. Ces nouveaux matériels amélioreront les conditions de travail de nos agents en diminuant la pénibilité au travail pour ces 250 agents mobilisés 24h/24, tous les jours de l'année. Il faut le souligner, la totalité de notre département est couvert en viabilité hivernale à tout moment par des agents compétents, consciencieux et dévoués.

Nous allons poursuivre les opérations d'aménagement, avec la déviation de Rosières, celle de Guilhaud-Granges - Saint-Péray et le changement des voies du train de l'Ardèche, le Mastrou. Nous l'oublions parfois, mais le train de l'Ardèche fait partie des joyaux de cette couronne touristique de notre département.

Nous avons sanctuarisé plusieurs millions d'euros dans le budget pour mener à bien ces opérations. J'ai entendu ce matin que nous ne ferions que de la réhabilitation. J'aurai une formule très simple : nous n'allons pas construire des ronds-points à 1 M€ pour le plaisir de tourner en rond avec les deniers des contribuables. C'est de la sagesse.

Concernant les aménagements, avec Christelle REYNAUD et Roman PHILIPPE, nous travaillons sur le contournement nord. Nous travaillons par ailleurs avec nos services sur la déviation de Rosières. J'espère, Hervé SAULIGNAC, que si nous sommes bloqués par des grenouilles tachetées ou des libellules à pattes blanches, vous nous aiderez à débloquer la situation.

Le vélo ne sera pas en reste, avec la sécurisation des 35 traversées de voie verte sur les routes départementales, les boucles départementales et l'aménagement d'un itinéraire cyclable sur le pont Frédéric Mistral à Valence, avec le douloureux souvenir que nous avons. Nous reconduirons l'enveloppe de 300 000 € pour les VAE.

Monsieur le Président, je suis un vice-président aux routes heureux comme Alexandre !

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci Monsieur le vice-président.

Pouvez-vous nous parler d'Atout ruralité ?

La solidarité départementale s'exprime aussi à travers l'aide aux communes et la politique publique d'appui aux territoires. Le Département poursuivra ainsi, en 2024, son appui aux collectivités dans le cadre de son dispositif « Atout ruralité 07 », qui se décline en trois volets :

1) L'aide à l'attention des communes

Ce premier volet comprend :

- Le pacte routier et le versement de 2 017 602 € en 2023 à 150 communes. Si nous considérons que plusieurs communes ont transféré leur compétence voirie à des EPCI, ces 150 communes ayant bénéficié du pacte routier représentent la moitié des communes du département de l'Ardèche. C'est un chiffre que je tenais à donner ;
- Les aides pour la sécurisation des voies communales et emprises avec les routes départementales : cela représente 755 756 € ;
- Les aides du premier degré : 125 700 € ont été versés dans ce cadre en 2023 ;
- Les aides au déneigement : 244 450 €, sachant que cela concerne 75 communes ;
- Le soutien à l'investissement local, pour 2,3 M€.

2) L'aide aux intercommunalités

Elle est calculée en fonction du nombre d'habitants et se fait dans le cadre d'une contractualisation et d'une enveloppe financière pluriannuelle appelée « Atout ruralité EPCI ».

3) Les syndicats de eau potable, d'assainissement et de rivières

Cette aide est dénommée « Atout ruralité syndicats ». Nous avons versé 414 325 € en 2023. Les crédits seront reconduits.

Nous faisons toujours confiance aux maires qui nous sollicitent, notamment dans le montage de leurs dossiers. Nous le verrons cet après-midi en Commission permanente, avec l'attribution d'importantes subventions à plusieurs communes. Je pense que les élus concernées seront contentes.

Je veux bien que nous parlions de culture de la ressource mais je n'ai jamais vu une vache tarie avoir du lait !

INTERVENTIONS - DEBAT

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci Jean-Paul VALLON.

J'ouvre les débats sur les collègues, la culture, les sports, le Plan Eau, les routes. Vous avez la parole en toute liberté.

M. Ronan PHILIPPE

Merci Président.

Je voulais aller dans le sens des propos de Christian FEROUSSIER au sujet du Schéma départemental des points lecture, pour rappeler l'importance d'intégrer la mise en réseau. Elle est en place et elle est intéressante. Il ne faut surtout pas oublier les bénévoles des associations. Certaines ont vécu un peu difficilement la mise en réseau puisque nous leur avons demandé la gratuité du fonctionnement.

Cela n'a pas toujours été bien vécu dans certains territoires. Je craignais qu'avec les nouveaux axes de ce schéma, les difficultés s'aggravent pour trouver des bénévoles qu'il est déjà difficile de trouver. Dans la mesure où ils existent, je pense important de faire avec et d'exploiter ce qu'ils sont capables de nous donner car ils font des choses intéressantes.

Je ne mets pas non plus en cause en disant cela le côté professionnel de la lecture ni ce que cela peut apporter, mais il est bien d'intégrer la logique des associations et des bénévoles, d'autant que nous n'en avons pas beaucoup. Si des expérimentations sont possibles, il faut les intégrer. En ce qui me concerne, je serai vigilant par rapport à cette situation.

Merci de l'avoir relevé et éventuellement de me faire participer à ce collectif.

M. le Président, Olivier AMRANE

J'en profite pour vous remercier pour l'esprit collaboratif sur les différents dossiers que nous traitons, que ce soit au niveau d'Ardèche Aménagement ou des communes. Vous faites l'intermédiaire avec certaines.

Merci pour ces échanges.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme Christelle REYNAUD

Pour revenir sur les propos de Jean-Paul VALLON, le nord est très impacté, il a été endommagé, nous avons eu de grosses difficultés au niveau de Talencieux, avec une route complètement coupée. Il ne restait qu'un bout de route pour rejoindre deux villages et il a également été impacté. Donc nous avons une route coupée qui n'accède que par mon village et celui de Laurent MARCE sinon il faut faire un détour énorme. Je vous remercie donc pour le travail réalisé sur cette route départementale.

Nous avons aussi eu une problématique sur le pont récemment. Je parlerai des pompiers plus tard, mais je voulais soulever que ce n'était pas une mince affaire. Le colonel a souligné la réactivité de la sécurité routière puis du Département pour apporter du matériel.

Beaucoup reste à faire sur nos routes départementales, mais ce n'est pas nouveau. Vous êtes en train d'y travailler et si nous pouvons vous apporter notre aide, nous serons à vos côtés.

J'en profite pour évoquer l'accident qui s'est déroulé car cela nous impacte. Notre pont relie deux départements et tout un territoire est impacté. Cela n'impacte pas que la Drôme et l'Ardèche, mais aussi l'Isère. Nous avons de sérieuses problématiques de circulation. Ce pont est essentiel, il faut le maintenir. Je me souciais plus de la sécurité de mes administrés car c'était un feu très dangereux; avant de me soucier de ce que nous ferions par la suite. Les anciens nous disent que l'on parle de ce pont depuis 50 ans.

Nous avons commencé à préparer des trajectoires. Vous allez nous en proposer également au niveau du Département. Je voulais vous remercier pour cette réflexion sur des trajectoires supplémentaires. Cela fait partie de la mobilité, des routes, de la circulation, donc il est important que nous y travaillions tous ensemble.

M. le Président, Olivier AMRANE

J'en profite pour remercier les équipes de Jean-Paul VALLON pour leur réactivité, en lien avec les élus locaux.

Nous sommes en train de travailler sur les différentes phases, nos services sont très actifs sur le sujet. Nous ne prendrons pas de risque avec le pont. Les câbles ont potentiellement été endommagés. La question sera prise en charge rapidement pour voir si nous pouvons le rouvrir avant les fêtes, mais je ne vous promets rien aujourd'hui.

Tout le monde a été extrêmement mobilisé, que ce soit les services de défense contre les incendies, dont je remercie le colonel, ou le service des routes. Ils travaillent souvent main dans la main.

Mme Christelle REYNAUD

Le bâtiment a déjà été étayé, la mairie l'a pris à sa charge.

M. le Président, Olivier AMRANE

Cela impacte la RD86.

Mme Christelle REYNAUD

Ne vous inquiétez pas, nous nous en sommes déjà chargés.

Merci beaucoup, car nous avons collaboré. Je salue aussi Christine BADET, l'une de vos agents sur Annonay, ainsi que Yann BACCONNIER qui était en première ligne, mais je salue le travail déjà réalisé sur notre route.

M. le Président, Olivier AMRANE

Nous pouvons également remercier le Directeur général du CEREMA, Pascal TERRASSE, qui est parti mais qui a bien travaillé.

Mme Sandrine CHAREYRE

Je voudrais intervenir sur le rapport Education.

J'ai bien écouté le propos de Madame la vice-présidente et, sauf erreur de ma part, je n'ai rien entendu concernant l'enseignement supérieur. Je sais que ce n'est pas la compétence régionale du Département, qui se concentre sur les collèges. Pour autant, depuis de très longues années, le Département accompagne le CERMOSEM. Il y a quelques lignes à ce sujet dans le rapport, ainsi que sur Ardèche Images à Lussas et l'antenne de l'UGA à Valence, qui est accompagnée.

Je regrette qu'il n'y ait aucun mot sur cette partie de l'éducation. Vous parlez de l'accompagnement des jeunes, c'est la poursuite au-delà du collège de ce que le Conseil départemental peut faire. Cela m'amène à poser une nouvelle fois la question soulevée l'année dernière : quid des Campus connectés, combien d'élèves, quel est le bilan ? Je trouve dommage qu'il n'y ait pas une politique plus ambitieuse sur l'enseignement supérieur au Conseil départemental de l'Ardèche.

M. le Président, Olivier AMRANE

L'un des exemples, auquel j'associe tout le monde, qui est porté localement et amplifié par la Région et le Département, est la première année de santé. Des jeunes étudiants ardéchois peuvent, grâce à cela, étudier les métiers de la santé à Aubenas.

Ce n'est pas de notre compétence, mais cela fait partie des pistes sur lesquelles nous allons réduire un peu l'écart avec les villes plus urbaines pour que les jeunes Ardéchois puissent étudier à distance, même si cela ne répond pas à toutes les questions. Nous avons aussi un bel exemple avec ce qui va être mis en place à l'hôpital d'Aubenas en lien avec le CODASAM et le Département.

Mme Ingrid RICHOUUD

Effectivement, je n'ai pas évoqué l'enseignement supérieur, comme je n'ai pas évoqué non plus la Dotation globale de fonctionnement des collèges, car c'est maintenu au même niveau que les années précédentes.

Il n'y a pas de question à se poser sur notre soutien à l'enseignement supérieur en Ardèche, à la fois localement avec le CERMOSSEM et à l'extérieur avec le campus UGA Valence Drôme Ardèche, qui a le soutien du Département depuis de nombreuses années et qui continuera à l'avoir car bon nombre d'Ardéchois profitent du site universitaire de Valence en plus de ce qui existe chez nous.

Pour ce qui est des Campus connectés, nous terminons l'expérimentation financée par l'Etat, nous en ferons le bilan à la fin de l'année 2024 avec tous les chiffres et les décisions seront prises à ce moment-là.

Mme Christine MALFOY

J'ai aussi une question à poser concernant les collèges.

Vous avez évoqué celui de Bourg-Saint-Andéol. Je me réjouis que la phase de rénovation commence enfin. Vous vous étiez engagée à me transmettre les plans, je ne les ai pas eus, je préfère réitérer en public mon souhait de les avoir.

J'ai cru comprendre que les logements du personnel ne rentraient pas dans la rénovation globale. Pouvez-vous le confirmer ? Les conditions de logement sont dégradées et ces logements sont de moins en moins opérationnels au regard de ce que nous entendons au sujet de la nécessité de rénover nos bâtiments publics et l'exemplarité du Département en matière de développement durable et de rénovation.

M. le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres questions sur les collèges ?

Mme Sandrine CHAREYRE

Je voudrais réagir à la réponse de la vice-présidente concernant les Campus connectés. J'ai bien entendu qu'un bilan serait fait après les financements de l'Etat sur ce dispositif, mais aucune publicité n'est faite en Ardèche au sujet de ces campus, je n'en entends jamais parler. Cela ne peut par conséquent pas être connu du public, donc comment voulez-vous que les jeunes s'y inscrivent ? Figurent-ils sur Parcoursup ?

C'est en ce sens que je trouve que le Département manque d'ambition concernant ce dispositif. Le bilan conclura qu'il n'y a pas d'élèves, mais c'est normal puisque l'on n'en parle pas.

M. le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres questions sur les collèges ou le CDU ? Non.

M. Christian FEROUSSIER

Nous avons rencontré les Campus connectés début septembre pour faire le point sur l'évolution à Privas et à Aubenas. La question de la communication nous a été posée. Pour l'instant, cela fonctionne, un peu mieux à un endroit qu'à l'autre, mais l'idée est aussi de déterminer notre position à ce sujet pour l'avenir. Pour l'instant, rien n'a été tranché sur le fait d'arrêter parce qu'un investissement a été fait. Nous verrons comment nous capitaliserons demain.

Pour l'instant, cela fonctionne plutôt bien, nous verrons comment cela évoluera éventuellement demain avec le projet de la jeunesse, parce qu'il y a des demandes liées aux jeunes, d'autres liées à des publics en demande d'emploi. C'est peut-être par rapport à cela que nous réfléchirons, quitte à mettre en place un comité de réflexion sur la question. Comme nous l'avions évoqué, nous ferons le point sur les éléments en notre possession, nous en discuterons entre nous et nous verrons comment cela peut évoluer demain, peut-être en lien avec la politique jeunesse.

Vous avez raison, nous devrons nous positionner rapidement sur ce que nous voulons faire à l'avenir sur ces campus dont l'expérimentation est intéressante.

M. le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres remarques, par exemple sur le rapport sur l'eau ?

Mme Bernadette ROCHE

Merci Président.

Je me tourne d'abord vers Christian FEROUSSIER par rapport au Schéma lecture. Vous avez rappelé la problématique de certaines bibliothèques municipales, qui sont inquiètes à l'idée d'être obligées de mutualiser. Vous avez répondu en disant que nous étions en phase de test, donc il n'y a pas de problème.

Je vous remercie, nous n'avons rien à vous reprocher en ce qui concerne les politiques sport, culture et vie associative. Vous êtes sur le terrain, à l'écoute des territoires et c'est très important car ces domaines ont un fort rôle social sur les territoires.

Je me tourne maintenant vers mon collègue Matthieu SALEL concernant la politique de l'eau. Je suis surprise, comme j'en ai fait part à la préfète lors des Assises, que nous n'associons jamais la forêt aux politiques de l'eau alors qu'elle joue un rôle important dans ce domaine. Vous en êtes en plus le délégué, le fait que vous n'ayez jamais associé la forêt me surprend d'autant plus, étant donné tous les enjeux que cela représente.

Lors des Assises, beaucoup ont regretté que personne ne puisse s'exprimer. J'imagine que l'absence d'intervention était le fruit d'une décision commune avec l'Etat, mais c'était dommage car certaines personnes avaient des choses à dire.

A aucun moment il n'est question de discuter des nouvelles politiques en matière de tourisme, d'agriculture, etc. pour parler des réserves d'eau et de nos ressources en eau pour l'avenir. Cela me surprend aussi. Nous conduisons toujours des réflexions sur les façons d'aider les agriculteurs, mais il serait important de revoir les politiques dans tous les domaines sous cet angle-là et je suis surpris de ne jamais l'entendre dans les Assises.

Vous avez évoqué l'« Opération Grand Site ». Vous savez que je la soutiens totalement. J'ai soulevé plusieurs fois le fait que ces « Opérations Grand Site » sont de vrais projets de territoire et que l'association des élus et des habitants du territoire est donc indispensable, car ce sont des enjeux d'avenir. Sandrine GENEST m'a informée tout à l'heure que je serais associée à la prochaine réunion OGS, c'est très bien.

Vous savez que j'ai encore un souci sur le Syndicat mixte de la montagne ardéchoise. J'ai vu que ses missions allaient être analysées. Nous avons eu une réunion il n'y a pas longtemps, c'est vrai qu'il y a la problématique financière. Sandrine GENEST nous a dit qu'elle se réglerait lorsque les statuts seraient enfin arrêtés, mais cela prend du temps. Vous connaissez la situation de la trésorerie. Cela met le syndicat en difficulté.

En Commission permanente tout à l'heure, nous validerons deux nouvelles conventions puisqu'il y a une prolongation d'un an. J'attire votre attention sur une erreur qui s'est glissée dans l'une de ces conventions, où il est indiqué Joël FOURNIER comme président alors qu'il ne l'est plus depuis plusieurs années.

Maintenant je me tourne vers Jean-Paul VALLON au sujet d'Atout ruralité. Vous aidez plus de 150 communes, d'accord, mais à quelle hauteur et pour quels projets ? Rien que sur mon canton, il y a trois ou quatre projets structurants pour le territoire et les maires n'ont reçu aucune réponse depuis un an, voire deux. Or, c'est plus qu'important pour eux puisque cela concerne, entre autres, un multiservice à Issarès et une micro-crèche pour Béage. Ceux qui connaissent la montagne savent l'importance de la présence d'une micro-crèche sur le territoire.

Aider beaucoup de communes, oui, mais saupoudrer sur du pacte routier, c'est facile. En revanche, il faut aider les projets structurants qui constituent un enjeu pour le territoire. Pour l'instant, je trouve que c'est léger.

C'est léger également sur les communautés de communes. Au niveau de la montagne, nous sommes les premiers perdants puisque c'est désormais basé sur le nombre d'habitants et que nous ne sommes pas nombreux. Pour la communauté de communes de la Montagne d'Ardèche, ce sera 138 000 € pour 5 ans.

C'est pourquoi je monte au créneau par rapport à l'aide aux communes, je m'interroge sur la réalité du soutien aux communes.

M. le Président, Olivier AMRANE

La parole est à Mme MALLFOY.

Mme Christine MALFOY

Ingrid RICHIOUD n'a pas répondu à ma question sur le périmètre de rénovation du collège qui a considérable diminué par rapport au projet initial. Je souhaiterais avoir une réponse au cours du débat.

Je m'associe à Bernadette ROCHE sur la question des Grands sites, que nous portons ensemble. La partie Gorges de l'Ardèche Pont d'arc va partir en phase de labellisation. Il ne faut pas oublier que ce n'est plus l'OGS Pont d'arc, mais la labellisation de tout le territoire et qu'il serait bon que Pascal TERRASSE et moi y soyons plus régulièrement associés.

Par ailleurs, je souhaitais une précision sur le Schéma ENS, que nous avons voté. Nous confirmez-vous que l'abondement à 11 000 € par paire d'éco-gardes vient en plus des conventions Ardèche Nature ? Des sites ont déjà l'équivalent de la somme prévue dans leur budget 2024 ; ils peuvent demander une seconde paire d'éco-gardes financés par le Département ? Oui.

Ensuite, pour le Plan Eau, 10 M€ sont alloués pour 3 années, soit 3,3 M€ par an. C'est ce qu'Hervé SAULIGNAC a mentionné et Mathieu SALEL l'a confirmé. Les trois axes du plan sont : sécuriser, stocker et l'exemplarité du Département, si j'ai bien compris.

1) Le volet exemplarité

Ce volet concerne-t-il bien la collectivité départementale ?

Il y a une petite partie sur des petits moyens : 320 000 €, c'est pour des mousses par exemple, pour réaliser des économies d'eau. Ensuite, il y a l'étude de faisabilité sur l'interconnexion avec le Rhône, dont il est avéré que le débit va diminuer de 30 %. Si nous étions les seuls à pomper, nous pourrions faire les Shadoks, mais de grosses industries y prélèvent beaucoup, ainsi que des départements voisins comme vous l'avez mentionné.

Cette étude doit se nourrir des études d'impact sur le climat qui doivent exister, notamment sur le Plan Rhône, au CEREMA, etc. Annoncer l'étude de faisabilité, c'est bien, s'assurer de la volonté des intercommunalités d'y participer aussi. Il me semble primordial d'avoir des données solides de connaissance. Je souhaiterais donc que vous nous éclairiez sur ce que vous avez prévu en la matière.

Le troisième point m'interpelle car il est relativement nébuleux : « *Favoriser les actions innovantes* ». J'imagine qu'il est question de réutilisation d'eaux usées, d'eaux grises, etc. Est-ce sur le patrimoine départemental ? Cela manque de précision, aucun critère n'est mentionné permettant de savoir qui pourrait y avoir droit et ce qui est privilégié.

2) La sécurisation

Ce Plan Eau ne concerne en réalité que l'eau potable. A aucun moment il n'est fait allusion au grand cycle de l'eau. Or, comme je le rappelle presque systématiquement, s'il n'y a pas d'eau dans les rivières, il n'y a pas de petit cycle de l'eau, le grand cycle étant le cycle naturel et le petit celui qui est lié à l'anthropisation, c'est-à-dire aux usages de l'eau pour les besoins humains. Il n'est jamais question du grand cycle de l'eau. A un moment donné, nous aurons un problème. Si nous ne prenons pas soin du grand cycle, cela finira par nous coûter très cher en petit cycle.

Dans cet axe concernant la sécurisation, vous affichez la priorité donnée aux communes. Sur ces trois années, nous aiderons ainsi les communes à réviser leur schéma d'eau potable si elles en ont un, à chercher à faire des interconnexions et à valoriser de nouvelles ressources. Je vous rappelle le cadre légal, à savoir l'échéance de 2026 pour le transfert aux intercommunalités. Autrement dit, nous allons conduire les communes à faire des investissements qu'elles vont ensuite transférer à leurs intercommunalités si rien ne change.

Trois ans de plan, c'est un peu court pour imaginer qu'elles puissent réviser leur schéma, engager des travaux, les avoir terminés et tout valoriser correctement avant le transfert. Cela m'interpelle. J'ai l'impression que nous les conduisons à la déroute par rapport au schéma général et à cette obligation de transférer la compétence en 2026. Je sais toutefois que c'est aussi un moyen de mener la lutte pour empêcher le transfert aux intercommunalités.

L'aide en ingénierie se développe également, dans la même logique, pour un volant de 300 000 €.

La sécurisation, c'est important, évidemment. Personnellement, je mettrai un bémol sur le fait que c'est aux communes parce que cela ne s'inscrit pas dans la politique des agences de l'eau et dans la politique nationale.

3) Stocker partout et par tous les moyens

Vous proposez une aide aux particuliers de 250 000 €. Sachant qu'il y a 150 000 maisons individuelles en Ardèche, si tout le monde achète une citerne, cela ne fera pas grand-chose. C'est du saupoudrage façon vélo électrique. Chaque petit geste compte, je suis d'accord, mais c'était pour le ramener à une réalité factuelle.

C'est quelque chose que nous mettons en œuvre sur le périmètre du syndicat EPTB et nous dépensons la même somme pour 150 communes. Cela fait un tout petit périmètre. S'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs est néanmoins positif.

En ce qui concerne l'étude sur les créations de retenue ou leur réhabilitation, ce qui me gêne n'est pas la question de principe mais le fait qu'il n'y ait jamais d'allusion à ce que nous faisons pour changer les pratiques. Nous avons l'impression que la volonté n'est pas de s'adapter pour accompagner le changement mais pour pouvoir continuer à vivre comme aujourd'hui, en apportant des moyens techniques nouveaux.

Or, nous savons que ce ne sera pas possible, nous n'aurons pas les moyens techniques de continuer à vivre comme aujourd'hui sans intégrer des modifications dans nos pratiques agricoles, sans intégrer la sobriété partout, dans nos maisons comme dans nos entreprises. Nous aurions voulu voir un appel à la sobriété, un plan plus précis sur le partage de la ressource en eau, des données plus factuelles.

Je laisserai Mathieu SALEL répondre sur la globalité du schéma, en regrettant fortement que les syndicats et les intercommunalités soient encore les parents pauvres. Je vous rappelle que beaucoup d'intercommunalités ont déjà la compétence eau potable et assainissement. De fait, elles seront exclues d'une grande part de vos aides puisque la priorité aux communes est clairement écrite partout.

Merci.

M. le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres questions sur l'eau ?

M. Christophe VIGNAL

Pour corroborer les propos de ma collègue Christine MALFOY, nous voterons tout à l'heure en CP une subvention pour la CAPCA concernant la création d'un forage dans la vallée de l'Ouvèze, qui a été cette année en alerte renforcée à partir du 15 juillet. Nous aggravons la situation et nous donnons de faux espoirs à des agriculteurs potentiels. Cela crée un espoir de ressource supplémentaire alors que nous savons que c'est déjà tendu. Je pense qu'il faut y réfléchir pour la suite parce qu'un projet de ce type est pratiquement mort-né.

Pour terminer, je m'adresserai à Christian FEROUSSIER. Lorsqu'il y a des manifestations comme les Jeux Olympiques à Vernoux, pouvez-vous inviter l'ensemble des conseillers départementaux ? C'est en journée, ce n'est pas toujours évident, mais nous apprécierions d'y être.

Merci.

M. Christian FEROUSSIER

Je prends acte de la remarque concernant l'invitation de l'ensemble des conseillers départementaux. Si cela n'a pas été le cas, cela ne me convient pas, c'est une erreur et je vous prie de m'en excuser. Nous éviterons que cela se reproduise, parce que ce n'est pas mon mode de fonctionnement.

M. le Président, Olivier AMRANE

Avons-nous fait le tour des interventions sur l'eau ?

M. Armand BADIA

J'irai dans le sens de ma collègue Christine MALFOY, nous avons l'impression que c'est un plan conservateur, c'est-à-dire qu'il vise à faire comme nous faisons jusqu'à présent, avec des interconnexions pour sécuriser ou des nouveaux stockages pour continuer à faire ce que nous faisons actuellement.

Nous ne sommes pas sur un axe de modification, de changement, d'évolution des pratiques, quel que soit le domaine, que ce soit pour la consommation d'eau potable, les usages agricoles, etc. Nous aurions pu aller davantage dans cette direction. C'est timidement abordé par rapport à des études, des crédits sont ouverts là-dessus, mais cet axe ne me semble pas suffisamment développé.

Il n'est pas non plus fait mention des Plans de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Ce sont des acteurs prépondérants. Je ne sais pas si Matthieu SALEL a eu de la concertation avec eux ou pas.

Je vais également dans le même sens que Christine MALFOY sur les notions de grand et petit cycles de l'eau : ce plan ne fait référence qu'au petit cycle de l'eau.

Ensuite, je salue la tentative de faire quelque chose en direction des particuliers pour la récupération d'eaux pluviales. Globalement, cela revient néanmoins à donner de l'argent aux jardineries qui vont vendre des tonnes à eau ; concrètement, ce sera limité à cela. N'aurions-nous pas pu prévoir un système d'aide dans les nouvelles constructions ou pour les particuliers qui voudraient enterrer des cuves plus importantes ?

Nous savons qu'1 ou 2 m³ ne suffisent pas pour arroser un jardin, encore moins pour envisager un double réseau de plomberie dans les habitations. Nous pourrions nous orienter vers ce schéma, les toilettes et la robinetterie extérieure n'ayant pas besoin d'être raccordées sur l'eau potable. Ne pourrions-nous pas réfléchir à des aides en direction des particuliers qui financeraient de la « plomberie inventive » ?

Ensuite, je n'ai pas les mêmes données que vous par rapport aux retenues sur le Doux. D'après mes chiffres, 118 retenues seraient à mettre aux normes, dont une cinquantaine avec un impact très fort, 106 retenues seraient sans usage, 205 auraient un usage non agricole et 319 un usage inconnu.

Sur le volet « désengrèvement » et notamment la volonté d'ouvrir la vanne de fond du barrage des Collanges, a priori le résultat sera relativement faible sur l'augmentation des volumes puisque seules les « fines » passeront par cette vanne et il faudra prévoir les problèmes à l'aval, avec des sables et des limons.

Vous mentionnez l'extraction de sédiments des lits de la rivière. Or, nous savons que tous nos cours d'eau manquent de sédiments et de sable et que cela crée des problèmes au niveau des structures des berges, des piles de pont, etc. A mon sens, il ne faut pas retirer du sable ou des sédiments des rivières.

M. le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres remarques sur la thématique de l'eau ?

Mme Ingrid RICHIOUD

Pour répondre aux points soulevés concernant le collège de Bourg-Saint-Andéol, nous parlerons peut-être en aparté de la réduction drastique parce que je ne comprends pas. Pour ce qui est des logements de fonction présents dans le collège, ils sont bien inclus dans l'opération et il s'agit d'une rénovation thermique, pas d'une rénovation lourde. Quant au plan, je m'engage à vous le fournir d'ici la fin de l'année.

M. Mathieu SALEL

Concernant l'OGS et la remarque de Bernadette ROCHE, l'association des élus locaux et des habitants est obligatoire, cela fait partie des conditions formelles à respecter pour pouvoir entrer pleinement dans une phase OGS. Cette étape viendra dans le cadre des travaux qui s'annoncent durant l'année 2024 au travers du Comité de pilotage et des différents groupes de travail prévus entre les acteurs socio-économiques, les habitants, les élus, etc. Cette question sera traitée, comme elle l'a été pour la Combe d'arc et l'ensemble des acteurs y seront associés.

Concernant les éco-gardes et la question que Christine MALFOY me pose pour la deuxième ou troisième fois sur les ENS, ma réponse sera la même : c'est bien un financement supplémentaire dans le cadre du schéma départemental des ENS. Si c'était inscrit dans le cadre des programmes d'actions annuels, il n'y aurait pas lieu de délibérer pour un règlement. Nous ne pouvons pas être plus transparents.

C'est un financement complémentaire, plafonné à 11 000 € pour un binôme déco-gardes. Si certains territoires font le choix d'avoir deux binômes, ils en mettront un dans le cadre du programme d'actions et l'autre dans le cadre de ce dispositif-là, par exemple. C'est au choix des collectivités partenaires animatrices de ces sites.

Pour répondre à la question sur le lien entre la forêt et l'eau soulevée par Bernadette ROCHE, je n'ai effectivement pas abordé la forêt, ni l'agriculture spécifiquement, je me suis concentré sur les sujets à l'ordre du jour, à savoir le Plan Eau et le règlement pour les ENS. Vous avez néanmoins vu que cela figurait dans le budget.

La forêt a évidemment un rôle à jouer. Nous avons eu des réunions tout au long de l'année 2023 sur le travail d'écriture du Plan départemental Forêt bois qui sera voté au printemps prochain et qui intègre des enjeux de préservation des forêts pour le rôle qu'elles jouent au niveau environnemental. Je n'en ai pas parlé, mais je pense que personne dans l'hémicycle n'est en capacité d'aborder l'ensemble des sujets concernant la thématique de l'eau.

L'eau a fait l'objet de différentes questions, je vais essayer de ne rien oublier.

Christophe VIGNAL m'a interpellé sur les forages. C'est dans le cadre d'une expérimentation. Christine MALFOY m'avait demandé des précisions, je les lui ai transmises le jour des commissions, je vous les communiquerai.

Si c'est une expérimentation, le forage est autorisé. J'entends les questions de limite, mais le forage est déclaré, les collectivités ne vont pas faire de forage dans le dos des services de l'Etat et des services de contrôle. Nous sommes dans une phase de test, en l'occurrence pour favoriser l'installation d'agriculteurs. C'est un forage profond, de l'ordre de 150 mètres me semble-t-il.

J'entends la remarque par rapport aux difficultés que le territoire connaît, mais le projet a reçu une validation. J'entends la contradiction, mais il faudrait mettre tous les acteurs autour de la table, y compris ceux qui nous disent de fermer les robinets pour ne pas arroser les stades l'été mais qui ont autorisé ce projet. Je ne suis pas décideur en la matière, hormis pour vous proposer de valider la subvention pour accompagner le projet.

Ce n'est pas pris dans le même volume d'eau, ce ne sont pas des eaux de surface. C'est le principe de tous ces calculs et autorisations. J'entends toutefois la remarque, je peux même dire que je la partage sur bon nombre de ses aspects.

Concernant le stockage chez les particuliers, Christine MALFOY l'a mentionné, nous attribuons une enveloppe budgétaire pour accompagner la mise en place de volumes de stockage chez les particuliers, c'est le même principe que ce que nous proposons pour les VAE : nous avons une enveloppe budgétaire, une fois consommée c'est fini. Si je vous annonçais que nous allions financer des récupérateurs d'eau de 2 m³ minimum pour tous les foyers ardéchois, vous me répondriez que je ne suis pas réaliste et vous auriez raison vu le nombre de foyers et le budget que cela représenterait.

L'idée est d'encourager l'initiative. Cela se fait dans d'autres territoires.

Vous évoquiez la culture de la ressource. L'Agence de l'eau a pu accompagner un dispositif au niveau de l'EPTB ; si elle veut s'associer pleinement à notre dispositif, elle est la bienvenue, nous ne nous gênerons pas pour financer davantage de systèmes de récupération d'eau à l'échelle du territoire. Il n'y a d'ailleurs pas que des récupérateurs d'eau dans le projet, mais également des mousses et différents systèmes permettant d'économiser l'eau.

Concernant l'interconnexion avec les eaux du Rhône, je l'ai dit moi-même, Christine MALFOY l'a confirmé, les débits du Rhône sont amenés à diminuer dans les prochaines décennies. Il y a néanmoins une nuance à apporter dans votre propos. On fait croire à tort que toutes les industries au bord du Rhône consomment l'eau. Ils la prélèvent, mais ils en rejettent une bonne partie.

C'est le cas des centrales nucléaires. Il faut différencier le prélèvement de l'eau et la consommation nette. Les centrales nucléaires qui sont sur l'axe rhodanien, potentiellement flechées comme de très grosses consommatrices d'eau consomment très peu en réalité : seulement 10 % de ce qu'elles prélèvent n'est pas rendu au fleuve.

Mme Christine MALFOY

Nous allons tous prélever en même temps alors que le débit va se réduire.

M. Matthieu SALEL

Je ne conteste pas la diminution du débit, mais il ne faut pas non plus laisser croire que tout ce qui est pris dans le fleuve est perdu pour le fleuve, ce n'est pas le cas. J'ai cité l'exemple des centrales nucléaires parce que c'est l'exemple emblématique dans la vallée du Rhône, mais ce ne sont pas les seules. L'enjeu par rapport aux centrales nucléaires concerne plus la température de l'eau restituée au milieu.

Sur l'interconnexion avec les eaux du Rhône, l'étude de faisabilité vise à intégrer tout ce que vous avez soulevé dans votre intervention. Il ne s'agit pas de réfléchir à une interconnexion avec le Rhône pour se faire plaisir. Il faut que ce soit faisable dans tous ses aspects, pas uniquement sur l'idée de pomper de l'eau.

Nous n'aurions pas besoin de réaliser une étude pour savoir qu'il est possible de pomper de l'eau dans le Rhône. Il faut une vision de long terme, il ne s'agit pas de créer un tel réseau pour cinq ou dix ans. Il est question d'un projet conséquent en termes d'investissement, cela fait partie aussi des attendus de l'étude, qu'elle nous indique ce qui est faisable en termes de financement du projet, qui est en capacité de l'accompagner. Nous nous lançons dans une démarche relativement longue.

Concernant l'association des acteurs du territoire, nous ne nous sommes pas appropriés le sujet. Les intercommunalités ont été les premiers acteurs à en parler, en l'occurrence Ardèche Rhône Coiron, dont nous avons rencontré le président à plusieurs reprises. D'autres intercommunalités se sont rapidement associées à l'idée : Berg et Coiron, Bassin d'Aubenas, Val de Ligne, parce qu'elles mesurent les enjeux qu'il y a à réfléchir à ce projet.

Elles sont donc partenaires, mais elles sont dans l'incapacité de porter le projet tel qu'il est envisagé, pour des questions de dimensionnement, d'ingénierie, etc. Dans le cadre de cette étude, nous nous appuyons également sur les compétences du SDEA en la matière.

Ensuite, le Plan Eau proposé comporte effectivement une bonne part de financement de l'eau potable. L'intervention de Christine MALFOY laisserait toutefois penser que toutes les communes sont au même niveau et vont toutes commencer à zéro par rapport à leur schéma directeur. Certaines communes n'ont pas attendu pour s'occuper de leur réseau d'eau potable ou d'assainissement.

Nous poursuivrons l'accompagnement des communes, c'est une volonté de la collectivité. L'idée n'est pas d'opposer les communes au transfert de compétence. Certaines y sont fermement opposées, elles ne s'en cachent pas, cette position se retrouve en Drôme Ardèche de manière très large et peut-être encore plus en Drôme, mais à l'échelle nationale aussi, dans beaucoup de départements ruraux.

Si la compétence est transférée demain, les financements portés par les communes pour améliorer leur réseau d'eau potable ou réaliser des travaux d'interconnexion ne seront pas perdus pour autant, puisque nous n'allons pas fermer ces réseaux pour en créer d'autres à côté.

Mme Christine MALFOY

J'ai vécu le transfert de ma commune vers l'intercommunalité.

M. Mathieu SALEL

Certains secteurs ont eu des expériences douloureuses, d'autres des expériences heureuses. L'idée est de les accompagner.

Ce serait peut-être plus à Jean-Paul VALLON ou au président de répondre par rapport à la position concernant les syndicats ou les EPCI, mais le dispositif « Atout ruralité » a été élaboré à partir d'un questionnaire adressé aux communes et celles-ci ont majoritairement demandé à être aidées.

Nous pourrions trouver cela paradoxal puisque toutes les communes siègent dans les EPCI aujourd'hui. Plus de 80 % d'entre elles avaient pourtant demandé que la priorité soit donnée à l'investissement des communes. Nous nous sommes appuyés sur le retour du territoire dans le sondage effectué au moment d'élaborer le dispositif « Atout ruralité ».

Les syndicats ne sont peut-être pas accompagnés à la hauteur que vous auriez souhaitée, mais ils sont éligibles aux aides pour les interconnexions dans le plan.

Concernant l'évolution des pratiques, je vous invite à lire ce qui est écrit dans le plan sur la question de l'eau, cela tient en trois lignes : « *Dans une approche globale de restauration des milieux, d'économie de la ressource et de partage des usages de l'eau* ». Il n'est pas écrit « *changement de pratiques* », mais vous conviendrez que cela va dans ce sens.

Dans le Plan Tourisme que nous avons validé l'automne dernier, il est prévu d'accompagner les hébergeurs notamment dans leurs stratégies en termes d'eau et de consommation d'énergie. C'est écrit dans les plans que nous mettons en place et qui sont validés par l'ensemble de notre assemblée. Nous ne faisons pas abstraction de ces objectifs-là.

Dans les conventions que nous avons avec la Chambre d'agriculture, qui comportent un programme annuel, il y a des engagements à ce niveau-là. Nous étions avec le président de la Chambre d'agriculture ce matin, nous parlions de ce sujet, contrairement à ce que certains voudraient laisser croire, les agriculteurs ne refusent pas de changer par rapport à leurs usages de l'eau.

Dans ce que nous accompagnons au travers du Plan Eau mais aussi au travers des mesures FEADER que nous cofinançons avec l'Europe et la Région, vous avez un ensemble de dispositifs qui permettent d'amener de l'eau aux cultures mais dans des quantités bien moins importantes. C'est bien un changement de pratique.

Nous continuons d'arroser, mais différemment, avec des systèmes de pilotage notamment. Nous passerons des dossiers en CP visant à accompagner des outils de pilotage des réseaux d'irrigation pour l'agriculture, pour adapter les pratiques. Ce n'est donc pas écrit noir sur blanc dans le plan, mais c'est bien dans l'accompagnement que nous mettons place.

Concernant les cycles de l'eau, nous aurions pu l'intégrer dans le plan, mais nous ne faisons pas rien à ce niveau-là. La politique départementale en matière d'environnement porte sur les Espaces naturels sensibles, c'est notre compétence. Les collectivités partenaires sont nombreuses à agir sur des ENS autour des cours d'eau. Du nord au sud du département, nous les retrouvons fréquemment, elles portent des actions à ce niveau-là. Qui les finance ? Qui les accompagne ?

C'est le choix que vous aviez fait à l'époque et, alors que nous aurions pu proposer une nouvelle politique, nous avons fait le choix de continuer à travailler avec les territoires et avec ces partenaires-là, parce qu'ils connaissent le territoire dans lequel ils sont installés et qu'ils ont en responsabilité. Nous avons toujours ces enveloppes et elles concernent de nombreux cours d'eau : Doux, Duzon, Daronne, Ardèche, Beaume, Chassezac, etc. Il y a beaucoup de travail à ce niveau-là. C'est d'ailleurs autour de ces milieux qu'interviennent les éco-gardes dont nous avons parlé.

Concernant l'élément du cycle de l'eau sur les tourbières, nous ne l'avons pas mis dans le Plan Eau, effectivement, nous aurions pu.

Sur les ENS, j'ai demandé aux services du Département, quant à la politique d'acquisition foncière, de privilégier les acquisitions lorsqu'elles se présentent au niveau des tourbières pour pouvoir mettre en place un travail d'accompagnement, de restauration et de préservation de ces milieux car nous savons combien leur rôle est important au niveau de l'eau. Si ce n'est pas par acquisition, puisque nous sommes dans le périmètre des ENS, j'ai demandé qu'il y ait un rapprochement avec les agriculteurs pour pouvoir travailler intelligemment avec eux à la mise en place de bonnes pratiques.

Cela n'apparaît pas dans le Plan Eau, mais c'est ce que j'ai demandé aux services et c'est ce qui se passe aujourd'hui. Je vous invite à contacter Christophe SAUTIERE, il pourra vous le confirmer, ce sont les orientations que j'ai données. J'ai validé pour la prochaine CP l'acquisition de parcelles en bordure de rivière sur la Glueyre, sur la commune de Saint-Sauveur-en-Montagut.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci Monsieur le vice-président.

Mme Christelle REYNAUD

Il faudrait aussi se pencher sur les piscicultures. Je ne sais pas combien il y en a en Ardèche, mais je sais que l'on peut aussi recycler. Je sais qu'elles consomment énormément d'eau. Il est important de travailler avec les agriculteurs, mais avec les pisciculteurs également. J'ignore en revanche quelle quantité d'eau elles rejettent par rapport à ce qu'elles prélèvent, mais c'est un phénomène énorme.

M. Mathieu SALEL

La pisciculture est une activité qui existe effectivement en Ardèche, mais nous ne sommes pas non plus dans l'Ain, pour nous comparer à d'autres départements de la région. Il existe différents modèles de pisciculture et certains ne consomment pas d'eau parce qu'ils élèvent dans les cours d'eau, dans les milieux. C'est un sujet à étudier au cas par cas.

Mme Bernadette ROCHE

Puisque vous parliez de l'importance de suivre les cours d'eau, il existe deux grands contrats sur mon territoire : le Contrat territorial du Haut-Allier et le Contrat territorial de la Loire. Je regrette que vous ne soyez jamais présents à ces comités de pilotage parce que les enjeux sont forts.

Mme Christine MALFOY

Ce n'est pas parce que les intercommunalités sont éligibles qu'elles ont une masse financière suffisante. Nous prenons le temps de discuter et c'est bien, nous avons bien discuté en commission également, mais nous sommes obligés ici de prendre des raccourcis dans nos propos, ce qui fait qu'il interprète les miens et moi les siens. Il est donc intéressant de se poser de temps à autre.

Si les intercommunalités sont éligibles, c'est vrai, mais la manne financière est très étroite. Dire que ce sont les maires qui ont demandé la priorisation de leurs actions, si vous ne vous en tenez qu'à cela, sur un plan aussi important que le Plan Eau qui devrait être la marque de fabrique du budget, cela conduit à une distorsion territoriale énorme, car les communes qui ont déjà transféré leur compétence ne pourront pas être accompagnées à la même hauteur que les autres. Même si ce sont elles qui l'ont voulu, vous pouvez dire que, sur cet enjeu, il faut sortir de la logique « Atout ruralité ».

M. le Président, Olivier AMRANE

Pour clore le sujet de l'eau, je remercie l'ensemble des acteurs pour le travail collaboratif que nous avons pu conduire ensemble. Les élus de la majorité comme ceux de l'opposition ont été présents et je les en remercie parce que c'est ainsi que nous apprécions de travailler pour sortir des projets. Nous pouvons avoir différentes approches, mais vous avez été présents, vous avez fait remonter quelques informations et le débat est relativement sain.

Il est important de rappeler que l'eau est un bien commun et qu'il faut travailler sur le sujet, avec un plan qui est peut-être à améliorer mais qui comporte des actions concrètes importantes tout de suite. C'est ce que nous avons voulu. Vous avez perçu le climat qui régnait aux Assises, avec beaucoup de théorie, beaucoup de connaissances de la part des acteurs. L'attente est forte de la part de nos collectivités, de nos agriculteurs, de nos particuliers, que nous soyons sur du concret. Nous avons essayé d'en proposer à travers ce plan.

Il est important de le dire au moment du budget, la bonne gestion que nous essayons de mettre en place au niveau de la collectivité nous permet de sortir des plans aussi ambitieux que celui-là. Même si 10 M€ sur 3 ans ne satisfait pas pleinement tout le monde, c'est un effort important de la collectivité, avec des thématiques et peut-être des différences d'approche.

Pour revenir sur la réaction de Christine MALFOY à la thématique « sécuriser et protéger l'eau potable », je l'inviterai peut-être à aller voir des communes avec nous, parce que nous ne les forçons pas à investir, ce sont elles qui viennent vers nous avec des dossiers. Nous sommes les derniers à leur financer des projets, elles nous le disent. Elles n'attendent pas d'entrer dans un syndicat pour réaliser leurs travaux. Elles ont actuellement des problèmes d'approvisionnement et de ressource en eau, elles ont des carences. Elles se tournent vers nous.

Nous sommes en cours de négociation avec l'Agence de l'eau, si cela aboutit, tant mieux, mais nous ne courons pas après les communes, ce sont elles qui viennent vers nous. Près d'un tiers des communes ardéchoises sont encore en régie directe, 80 nous ont sollicités pour avoir l'aide du Département et nous les accompagnons. C'est donc totalement assumé, l'approche est peut-être différente de celle que vous auriez eue, mais nous souhaitons aider les communes isolées.

Sur la compétence partagée et son transfert aux intercommunalités et agglomérations, je défends la position du Sénateur DARRAUD, vous connaissez mon avis sur la question. La loi s'appliquera, nous serons obligés de le faire. Mais si nous n'aidons pas, entre 2023 et 2026, ces communes à investir seules, elles ne feront rien et, lorsque les syndicats ou les intercommunalités récupéreront les réseaux, tout l'argent devra être consacré à ces communes qui n'auront pas investi et elles seront montrées du doigt par toutes les autres. Je veux éviter cela.

Sur tous les secteurs de notre département, nous avons eu des pénuries d'eau. Si nous pouvons aider à faire du maillage et si ces communes investissent, modestement car ce ne sont pas que des gros montants, nous devons être présents. Nous l'assurons. Nous sommes l'un des derniers partenaires à ce niveau-là.

Il faut aussi remettre un peu de vérité dans certains de vos propos, en l'occurrence concernant les syndicats. Ils sont accompagnés sur l'ingénierie avec « Atout ruralité », sur les études et maintenant ils vont aller sur l'investissement avec ce plan, c'est-à-dire sur les maillages et les interconnexions, pour que nous ayons un vrai maillage départemental. Le dernier Schéma départemental de l'eau date de 2015, je rends hommage à ce qui était fait par l'ancien président, Pascal TERRASSE. Il faut le remettre à niveau car il faut des maillages territoriaux, c'est relativement vertueux.

Le soutien à l'achat de récupérateurs d'eau à partir de 2 000 litres peut paraître cosmétique, nous avons repris ce qui se faisait ailleurs, ce que vous avez fait sur les VAE fonctionne bien et c'est une bonne chose. Nous pouvons amorcer la pompe et nous verrons si financièrement il en manque.

Ce plan vise autant les collectivités que les agriculteurs et les particuliers, c'est positif. Comment se fait-il que, lorsqu'un particulier stocke de l'eau, tout le monde l'applaudit tandis que l'on montre du doigt un agriculteur qui fait de même ? Je rappelle que nous avons l'agriculture la plus vertueuse au monde.

Je trouverais problématique de leur ajouter encore des contraintes.

Nous assumons que ce Plan Eau soutienne aussi de façon appuyée le monde agricole. Il est très difficile de maintenir une activité agricole aujourd'hui, c'est un monde qui souffre, nous devons être à leurs côtés, nous l'avons toujours été et nous n'en dévierons pas.

Je voulais saluer le travail réalisé ensemble. Notre défi est sur les usages. En 2022, nous avons tous été solidaires vis-à-vis des gros incendies, qui ont surtout touché le sud Ardèche, mais nous prenions sur l'eau potable. Il serait intéressant d'avoir un réseau d'irrigation départemental, comme cela a été lancé avec Ardèche Aménagement. Nous dénonçons souvent des lois qui ne sont pas de bon sens. En l'occurrence, le fait que les Départements puissent porter en direct des projets d'investissement sur l'eau est positif. C'est récent.

Estimez-vous qu'il est positif que nous puissions porter le dossier sur les quatre intercommunalités pour relier l'eau du Rhône jusque dans le sud Ardèche, ou qu'il faut les laisser le porter seules ?

Mme Christine MALFOY

Si le Département peut porter des choses, c'est évidemment important. C'est ce que nous avons lancé avec des actions portées par le Département, et d'autres qui permettraient aux collectivités d'être aidées avec des fonds qu'elles n'auraient pas pu avoir toutes seules mais qu'elles pouvaient avoir collectivement.

C'est ce que nous vous demandons en réalité et c'est ce que nous soutenons : allons-y, engageons-nous, mettons des critères de sobriété et autres pour assurer un avenir durable et la durabilité sur ce sujet et nous vous suivrons. C'est aussi notre rôle de demander que les choses soient explicites et, après, la discussion a lieu. Nos points de vue peuvent diverger sur l'ambition du plan, mais nous vous suivrons dans cette direction.

Les intercommunalités vont s'interroger sur le financement de l'étude puis des travaux.

M. le Président, Olivier AMRANE

C'est la raison pour laquelle notre plan va jusqu'en 2026. Nous le reverrons au moment du transfert de la compétence.

La parole est à Hervé SAULIGNAC.

La loi autorisant les Départements à porter les projets d'irrigation est une très bonne loi.

M. Hervé SAULIGNAC

Je voudrais donner une explication de vote sur ce sujet, élément important de notre débat budgétaire. Nous nous abstenons et je vais vous en expliquer les raisons.

L'eau est « le sujet », nous avons déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de le dire. Tout l'avenir de l'Ardèche tient à cette seule question, l'avenir de notre économie, de notre agriculture, de nos industries, de notre tourisme, de notre développement, de la protection des Ardéchois face au risque incendie. Tout l'avenir de l'Ardèche est concentré dans cette seule question de l'eau et ce n'est pas avec 3 M€ par an que nous résoudrons le problème, ni même que nous commencerons à le résoudre.

Je le redis et vous pouvez tous aller le vérifier dans les documents budgétaires, 3,3 M€ par an c'est inférieur à ce que nous faisons lorsque la question ne relevait pas de l'urgence. Elle relève désormais de l'urgence.

Nous allons refaire des choses parce que vous aviez décidé de mettre les compteurs à zéro sur la question de l'eau, c'est bien et, puisque nous ne voulions pas nous inscrire de manière négative dans ce « retour à meilleure fortune » pour le dire ainsi, nous ne voterons pas contre, mais nous ne sommes pas du tout au niveau. Tous ceux que nous avons interrogés parmi celles et ceux qui ont participé activement aux Assises de l'eau reconnaissent que les moyens que vous y consacrez ne sont pas au niveau.

Deuxièmement, je rappelle que ce sont les intercommunalités et les syndicats qui font le travail sur ces sujets. Je ne méprise pas les communes qui sont seules, mais elles n'ont pas d'avenir sur la question de l'eau si elles le restent.

Je ne peux pas m'empêcher de penser qu'avec ce que vous faites Monsieur le Président vous donnez un bon point aux communes qui sont plutôt de mauvaises élèves et refusent de rentrer dans des logiques intercommunales et vous punissez d'une certaine façon les intercommunalités et les syndicats qui sont plutôt vertueux. Encourager des communes à rester seules n'est pas une bonne politique quand nous devrions plutôt leur expliquer que leur intérêt est de se rassembler.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons. Nous continuerons à pousser fortement pour que ce Plan Eau monte rapidement en puissance, car nous nous retrouverons dans deux ans avec des problématiques qui n'auront fait que grossir et nous nous apercevrons rapidement que ce que nous sommes sur le point de voter est un pis-aller qui ne résoudra pas grand-chose. Comme me le souffle Pascal TERRASSE, c'est « un plan-plan ».

M. le Président, Olivier AMRANE

J'apprécie le débat qui a eu lieu. Cela nous permet sereinement d'avoir des approches différentes. C'est cohérent avec le vote que vous allez soumettre à l'Assemblée. Vous parlez de sobriété, nous parlons de stockage, vous parlez d'aide aux communautés de communes, tandis qu'à nos yeux ce sont les maires qui constituent l'échelon de proximité. Je ne vois pas qui cela empêche dans cette assemblée qu'un maire qui connaît bien le réseau ouvre ou ferme le robinet le soir.

Ce qui est sûr, c'est qu'on les dépossède encore d'une de leurs compétences. La loi s'appliquera, mais cela revient au discours initial : Paris décide toujours à la place de tout le monde. Nous n'allons pas débattre du ZAN maintenant, mais j'aurais voulu avoir l'avis de chacun parce que c'est la même chose. On continue à tuer notre démocratie, notre ruralité et notre proximité.

Vous dites que nous nous retrouverons sur les sujets concernant l'eau et vous avez peut-être raison. En 2026 aura lieu le transfert de compétence, je ne suis pas borné, nous reverrons éventuellement le plan en direction des intercommunalités. Mais nous nous reverrons aussi au moment des échéances électorales, en 2026, lorsque plus aucun maire ne voudra se présenter parce qu'il n'y aura plus de compétences.

Nous ressentons un ras-le-bol général dans l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui. Cela en fait partie.

Nous prenons note de votre abstention, nous vous remercions de ne pas voter contre ce plan.

Je remercie Matthieu SALEL et l'ensemble des services.

Nous voterons tout à la fin.

M. Laurent UGHETTO

Je voudrais intervenir au sujet du rapport présenté par Christian FEROUSSIER et en particulier au sujet de la base des sports. Depuis ce matin, dans cette assemblée, il est question de coopération, Christophe VIGNAL et d'autres ont demandé à être associés le plus souvent possible à des démarches ou des moments importants pour l'intérêt des Ardéchois concernés par la collectivité.

Il manque quelques schémas à renouveler. Le Schéma Lecture publique a été encensé par la plupart des intervenants, c'est un pas en avant sur la question des schémas. D'autres viendront. Nous voudrions être associés et interrogés par rapport à nos territoires pour ces schémas (sport, vie culturelle, vie associative...), comme nous avons pu l'être pour la base de Salavas.

Sur la base des sports, nous avons eu des réunions intelligentes, prenant en considération l'ensemble des hypothèses que vous aviez annoncées à l'époque, le projet s'est arrêté puis a redémarré. Nous sommes partis sur une régie, cela a du sens. Christian FEROUSSIER a présenté tout à l'heure tous les services du Département qui peuvent être associés à cet élément stratégique et structurant pour le département.

Lorsque nous arrivons à travailler et à faire des choses ensemble, cela fonctionne. Maintenant, il s'agit de réussir l'ouverture. Que l'on ne vienne pas dire demain que la régie était une bêtise, qu'il ne fallait pas la faire. Il faut s'en donner les moyens.

J'en appelle au président : quand on lance un projet, il faut avoir une vraie ambition pour ce projet et qu'il soit porté au niveau de la tête du Département, parce que si l'on n'y croit pas, l'écueil est que nous risquons de nous retrouver dans un an à essayer d'analyser l'échec de cette réouverture. Je crois que nous n'avons pas le droit de rater le lancement de cette base des sports parce qu'elle est stratégique et emblématique pour le département.

Merci pour la coopération intelligente.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

M. Christian FEROUSSIER

Je pense que sur ce sujet, c'est l'intelligence collective qui va prévaloir. Les réunions se sont tenues, la régie a été décidée, nous nous donnerons les moyens d'aller au bout de la régie, mais nous nous réserverons la possibilité d'y revenir si nous constatons dans deux ou trois ans que ce système de gestion n'est pas celui qu'il faut. Nous ne nous interdisons pas d'évaluer le cas échéance. Si nous sommes tous dans cet esprit, cela me convient parfaitement.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci à tous les deux.

Puisque Jean-Paul VALLON a parlé du dispositif « Atout ruralité » et des routes, je propose que Claudie COSTE poursuive avec le patrimoine, Pierre MAISONNAT avec le SDIS et Max TOURVIEILHE avec le numérique.

PATRIMOINE, SECURITE ET NUMERIQUE

PRESENTATIONS

Un Département qui investit pour son patrimoine

Patrimoine : Stratégie patrimoniale

Rapporteur : Madame Claudie COSTE

Mme Claudie COSTE

Je vais vous donner quelques éléments sur la stratégie patrimoniale, des éléments complémentaires à ceux apportés par Ingrid RICHOUUD concernant les collèges puisque cette stratégie patrimoniale concerne également nos bâtiments administratifs et techniques. Elle se décline selon plusieurs points :

- 1) La rénovation est au cœur de cette stratégie. L'objectif n'est plus de construire de nouveaux bâtiments mais de rénover, tout en mettant l'accent sur les aspects énergétiques de nos bâtiments ;
 - 2) Notre attachement à conserver un maillage d'implantation sur l'ensemble du territoire ardéchois, avec nos centres des routes, nos CMS, qui constituent la vitrine du Département sur le territoire. C'est d'autant plus important que d'autres acteurs (l'Etat notamment) ferment au contraire leurs implantations locales. Il est important également d'offrir aux usagers et à nos agents un cadre de travail fonctionnel et agréable.
 - 3) La nécessité de faire face aux enjeux climatiques et énergétiques, notamment en poursuivant la mise en place de notre Plan Photovoltaïque qui favorise l'autoconsommation, mais également en lançant des démarches de désimpermeabilisation des sols, des réflexions sur l'inertie de nos bâtiments, et en poursuivant le travail de végétalisation de nos bâtiments, au-delà des collèges. Nous poursuivons en outre le verdissement de notre parc d'engins, il est au cœur de la continuité de la PPI Engins qui se poursuit également sur 2024.
- Pour conclure, l'objectif de ces différentes mesures est de répondre au double objectif d'être plus vertueux sur le plan environnemental et plus économe sur notre consommation énergétique.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci pour ce travail.

Je laisse la parole au président du SDIS, conseiller spécial à la sécurité, qui va nous présenter les différentes actions en la matière et en les remerciant encore de leur réactivité.

Sécurité

Rapporteur : Monsieur Pierre MAISONNAT

⇒ **Sécurité :** SDIS

M. Pierre MAISONNAT

Christelle REYNAUD a remercié les sapeurs-pompiers tout à l'heure. Je la remercie à mon tour en leur nom pour avoir pris les décisions et les arrêtés nécessaires afin que l'intervention se déroule bien, que les usagers soient protégés et d'éviter les sur-accidents. Merci d'avoir eu ce courage. Il faut à certains moments savoir prendre ses responsabilités et elle l'a fait.

Depuis octobre 2022 et l'arrivée du Colonel HONORE à sa direction, le SDIS est engagé dans une restructuration tournée vers les territoires. Elle a pour ambition de soulager la charge des centres d'incendie et de secours afin que ces derniers puissent se consacrer à leur cœur de métier, à savoir distribuer les secours.

La révision du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) a été initiée, avec pour principal objectif de proposer à la fin du premier semestre 2024 une nouvelle organisation opérationnelle.

Le SDIS poursuivra en 2024 sa politique de recrutement et de conventionnement en faveur des sapeurs-pompiers volontaires.

Pour ce qui est du matériel roulant, 2024 verra la réception et le déploiement de 4 ambulances, 6 camions citernes feux de forêt, 2 fourgons pompe tonne secours routier, 2 fourgons pompe tonne légers et les matériels commandés dans le cadre du Pacte capacitaire cofinancé par l'Etat à hauteur de 57 % : 2 camions citernes feux de forêt urbains, des véhicules légers tout terrain et surtout des équipements de sécurité pour mettre à jour nos camions feux de forêt.

Sans attendre les conclusions du SDACR, l'établissement souhaite s'engager dans une démarche de rationalisation et d'optimisation du parc de véhicules par la diminution du nombre de fourgons pompe tonne (qui servent à lutter contre les feux urbains) au profit d'engins plus polyvalents (feux de forêt et feux urbains).

Je vais faire une petite digression pour vous indiquer que nous nous sommes orientés vers des camions feux de forêt polyvalents qui disposent de pompes haute pression. C'est triplement vertueux dans le sens où nous économisons du véhicule mais aussi de l'eau car une lance haute pression utilise quatre fois moins d'eau, et du gasoil puisque, utilisant quatre fois moins d'eau, il faut quatre fois moins de rotations pour aller remplir le véhicule. C'est vertueux à tous les niveaux et c'est également plus efficace face aux feux.

En matière de gestion de l'eau, je vais évoquer les citernes enterrées qui récupèrent l'eau de pluie. Nous en avons fait la promotion, que ce soit en DECI (lutte contre les feux urbains) ou en DFCI (lutte contre les feux de forêt).

Cela rentre dans le cadre du Plan Eau. En accord avec Madame la Préfète, c'est subventionné à hauteur de 40 % par la DETR. C'est un peu la politique du colibri, mais si nous ne sommes pas nous-mêmes vertueux, si nous ne montrons pas l'exemple, personne ne se sentira concerné.

Or, cette politique de l'eau ne réussira que si tout le monde se sent concerné à son échelle. Je tenais à le préciser parce que l'on m'a fait remarquer la dernière fois que le SDIS ce n'était pas un gros volume, mais dès lors que nous montrons l'exemple, nous pouvons faire adhérer.

Pour ce qui est des bâtiments, les travaux de construction de la pharmacie à usage intérieur et de la sous-direction Santé mutualisée entre les SDIS de l'Ardèche et de la Drôme débiteront en 2024 au Pouzin. Les études à réaliser pour la réhabilitation et l'extension des CIS de La Voullie et Sainte-Eulalie seront engagées sur l'exercice. Les avant-projets sommaires pour les CIS de Val d'Ay, Tournon et Lamastre débiteront en 2024.

Je fais une nouvelle digression, sur l'état de santé du SDIS. Marc-Antoine QUENETTE en a parlé tout à l'heure, le Département viendra encore au secours du SDIS pour 2024, cela se traduira par une augmentation du budget du SDIS de près de 2 M€, pour qu'il puisse passer l'année, compte tenu de toutes les augmentations auxquelles il doit faire face.

Nous allons boucler l'année 2023 car la saison des feux de forêt n'a pas été trop importante et car nous avons mis en place, grâce au colonel, un dispositif innovant qui nous vient des Bouches-du-Rhône et qui a été visible par tout le monde. Nous avons déployé sur le terrain des MIR, c'est-à-dire des demi-grouper de CCF, deux CCF, positionnés de façon à pouvoir intervenir sur le territoire.

M. le Président, Olivier AMRANE

Pouvez-vous expliquer ce que sont les CCF ?

M. Pierre MAISONNAT

Ce sont les camions citernes feux de forêt.

Cela nous a permis d'intervenir rapidement et massivement sur les dépôts de feu. Nous avons diminué de 40 % le nombre d'hectares brûlés et nous avons réduit de 20 % les dépôts de feu de forêt.

Tout ce que je viens d'évoquer n'est pas vécu uniquement par le SDIS de l'Ardèche. Pour vous donner une idée donc sans être exhaustif, le SDIS 42 ne boucle pas son budget cette année, il lui manque 2 M€, de même pour le Rhône, il manque 1 M€ au SDIS 26, 3 M€ au SDIS 38, le SDIS 63 ne boucle pas non plus son budget et le SDIS 01 finit juste, comme nous. Je ne vais pas faire la liste de tous les départements de la région Auvergne Rhône-Alpes, mais seulement deux s'en sortent : la Savoie et la Haute-Savoie, départements rarement confrontés à des problèmes financiers.

Nous sommes en cours d'élaboration du SDACR. J'ai eu une première présentation des travaux en cours et je voulais vous faire un état de situation de la population couverte par le SDIS en Ardèche. Ce sont des informations statistiques qui concernent le tourisme.

La population moyenne incluant les Ardéchois et les touristes représenté, sur une année, 530 000 personnes, sachant que nous sommes 330 000 Ardéchois, que nous connaissons un pic à 724 000 au mois d'août et que nous sommes, au plus bas, 477 000 sur le territoire. Or, en termes de TSCA, nous sommes évalués sur la population DGF, à savoir un peu plus de 330 000 habitants, car les résidences secondaires sont pondérées.

Voilà les enjeux au niveau du SDIS et pourquoi nous sommes un Département structurellement en difficulté : nos ressources ne sont pas en adéquation avec la population qui réside en permanence sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle nous sommes collectivement allés voir le ministre de l'Intérieur et avons été bien dotés sur le Pacte Capacitaire, mais ce ne sera pas suffisant au quotidien.

Si le mode de financement des SDIS ne change pas structurellement, ils vont tomber. Nous ne serons peut-être pas les premiers grâce à l'aide du Département, mais les gros SDIS sont également en difficulté, donc j'insiste et la presse pourra s'en faire l'écho : si nous ne changeons pas structurellement le mode de financement des SDIS, ils vont tomber.

⇨ Sécurité

Les axes d'intervention pour sécuriser les collèges seront les suivants :

- Améliorer la maîtrise des enceintes,
- Augmenter la capacité technique de surveillance des accès et recoins,
- Uniformiser les systèmes de Plans particuliers de mise en sécurité (PPMS) déployés,
- Déployer des alarmes anti-intrusion à l'intérieur des bâtiments.

Le coût du programme de mise à niveau est d'environ 3 M€ depuis 2022.

Deux projets de réalisation de gendarmerie sont en cours avec Ardèche Habitat :

- Un à Annonay pour un coût de 15 M€, où seront regroupés la brigade (53 gendarmes plus logements des familles), le PSIG ainsi que la nouvelle maison de protection des familles ;
- Un à Meyssse, avec 46 logements, pour un coût de 13 M€. La livraison est attendue pour 2025.

En partenariat avec Ardèche Habitat, que préside Marc-Antoine QUENETTE, le Département investit massivement pour aider nos gendarmes à se loger sur place et dans des logements dignes.

Enfin, en ce qui concerne la vidéo-protection (aides aux communes, Atout ruralité), une quinzaine de dossiers ont été accompagnés financièrement en 2022-2023, pour un total de 225 000 € environ. 135 caméras ont été financées. Sans l'aide du Département, ces communes n'auraient pas pu financer ces caméras. Elles n'ont pas eu d'aide d'autres collectivités.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Nous terminons sur les infrastructures avec Max TOURVIEILLE pour le numérique.

Numérique

Rapporteur : Monsieur Max TOURVIELLHE

M. Max TOURVIELLHE

Sur le numérique, nous avons la volonté d'avoir un département connecté, au service des Ardéchois. Nous portons par conséquent une politique volontariste, pour offrir aux Ardéchois un accès aux outils numériques, notamment un accès Internet de qualité au plus près des habitants. Je pense bien sûr à la fibre optique.

Sur le budget 2024 et pour les 10 années, 25 M€ sont mobilisés pour financer le déploiement de la fibre à travers le syndicat Ardèche Drôme Numérique. Pour rappel, 97 % des Ardéchois auront accès à la fibre d'ici fin 2025.

Le Département intervient en cofinancement au travers du dispositif régional d'aide à l'acquisition d'équipement satellite, pour les quelques cas particuliers de fibre non immédiatement disponible.

Pour rappel, il y a 16 000 km de fibre à déployer sur les deux départements de la Drôme et de l'Ardèche, 311 000 foyers à raccorder. Il faut amener un câble de fibre optique dans chaque foyer, c'est un chantier titanesque.

Le Département poursuit sa collaboration avec l'Etat sur le dispositif de couverture en téléphonie dénommé « New Deal », de sorte que nous ayons de moins en moins de zones blanches ou grises. Cela s'est bien amélioré ces derniers temps.

C'était le premier sujet, sur l'accès à la fibre optique et à la téléphonie.

Le deuxième sujet concerne l'informatique et les systèmes d'information.

En 2024, nous mettrons en place les orientations du nouveau Schéma directeur des systèmes d'information. Nous ambitionnons dans ce cadre de mettre en œuvre une nouvelle stratégie, déclinée en quatre points :

- 1) Le numérique qui rapproche les usagers et la collectivité

Le Département souhaite faciliter le dialogue et le service auprès des usagers ardéchois, notamment via une application mobile qui donnera énormément d'informations sur le département. Nous estimons que cela peut être intéressant, c'est aussi très novateur pour notre Département. Cette application vise à simplifier et moderniser le dialogue avec les usagers. Pour donner quelques exemples, sans être exhaustif quant aux possibilités ouvertes par cet outil, les usagers pourront communiquer, alerter les services du Département, échanger, déposer des demandes de subvention, etc.

2) Les actions du Département en matière de gestion de la donnée au service des usagers

Au travers de ses nombreuses compétences et dispositifs, l'institution départementale gère un volume de données particulièrement important. Nous souhaitons lancer un programme pour mieux les organiser et les exploiter afin d'anticiper les mutations très régulières. Un programme spécifique d'urbanisation de la donnée sera lancé en 2024 avec l'installation d'un nouveau système d'information géographique (SIG) et la mise en œuvre d'un système de gestion décisionnel. Enfin, cette démarche de valorisation des données permettra aussi d'offrir de nouveaux services aux usagers.

3) La cybersécurité comme fil rouge de nos systèmes d'information

Depuis l'attaque subie en 2021, nous sommes aguerris face au risque cyber, malheureusement toujours très présent. Nous avons su tirer des enseignements de cette cyberattaque et mettre en œuvre des mesures ainsi qu'une culture de la sécurité informatique.

Les risques étant en perpétuelle évolution, notamment sur le matériel mobile, la collectivité se doit d'avoir une attention de tous les instants sur ce sujet. C'est pour cette raison que d'importants crédits sont affectés afin de pouvoir garantir un niveau de confiance et de sécurité optimal dans nos systèmes d'information. La collectivité est également mobilisée pour obtenir des financements de l'Etat et de l'Europe (il faut augmenter nos recettes), renforcer ses équipes et assurer une veille permanente.

J'en profite pour saluer l'ensemble des équipes du service Informatique, qui sont très performantes.

4) Un haut niveau d'équipement logiciel et matériel

Les efforts de modernisation des équipements et des logiciels seront poursuivis (amélioration des câblages, des débits réseau, téléphonie fixe...). Ces investissements visent à améliorer les conditions de travail des agents grâce à des outils de plus en plus performants.

4 700 postes de travail sont gérés, dont 3 000 dans les collèges, ainsi que plus de 3 000 accès téléphoniques, 190 applications dédiées aux métiers, 100 accès Internet ou VPN (réseau privé virtuel), 450 serveurs sur notre collectivité et 180 photocopieurs.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont inscrites à hauteur de 7 M€ environ.

Y a-t-il des questions ?

INTERVENTIONS – DEBAT

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci pour ces éléments.

J'ouvre le débat sur les infrastructures, les routes, la sécurité, le patrimoine.

M. Hervé SAULLIGNAC

Sur le numérique, c'est toujours un régal car, lorsque nous avons créé le syndicat en 2007, vous étiez tous contre et qu'aujourd'hui vous en êtes les meilleurs ambassadeurs. Nous sommes ravis d'apprendre que nous n'avons pas fait que des erreurs dans le passé.

Sur les routes, c'est toujours un plaisir d'écouter Jean-Paul VALLON, d'abord parce que nous sommes heureux de le savoir heureux. C'est un vice-président qui a renoncé à toute ambition en matière d'aménagement puisqu'il ne fait plus que de l'entretien, mais il est heureux malgré tout, c'est bien. Il est heureux de nourrir une vache tarie pour reprendre son expression. Chacun trouve son bonheur où il peut.

L'entretien et les réhabilitations sont évidemment nécessaires, il ne s'agit pas de le contester. Il me semble toutefois que si les Conseils départementaux ont la compétence routes, c'est pour en faire quelque chose, autre chose que seulement de l'entretien et de la réhabilitation, parce qu'il n'y a pas besoin d'élus pour cela, les fonctionnaires du service des routes sauront très bien le faire. Nous avons cette compétence pour penser une politique de mobilité.

C'est ce que tous les élus de ce Département ont toujours fait depuis Henri TORRE. Il s'agit de définir où sont les priorités, quels bassins de vie nous voulons désenclaver, quels territoires nous voulons raccorder à la vallée du Rhône, comment interconnecter les différents réseaux de transport... c'est-à-dire une politique de mobilité. Il n'y en a plus. Il l'a reconnu en parlant de vache tarie.

Cela permet au moins de clore la question de savoir s'il reste ou non des moyens et des ambitions dans le domaine des routes. C'est dommage, parce que lors de mes déplacements dans la vallée de l'Eyrieux, on me demande si le Département ambitionne de poursuivre des travaux d'aménagement importants pour permettre par exemple aux entreprises du Cheylard de mieux se raccorder à la vallée du Rhône. Partout où je me déplace ces questions me sont posées.

Nous pourrions désormais leur répondre qu'il n'y a plus d'aménagement routier en Ardèche.

M. Christophe VIGNAL

Concernant la sécurité dans les collèges, un point est extrêmement important, notamment dans les collèges de taille moyenne, autour de 300 élèves : c'est le personnel. C'est une sollicitation récurrente de la part des principaux qui n'ont pas d'agent pour assurer l'accueil car ils sont obligés de demander à leur secrétariat de le gérer.

C'est d'autant plus problématique dans des collèges qui datent un peu et ne sont pas configurés pour avoir un contrôle d'accès visuel proche du portail. Cela représente une charge, mais je pense qu'il y a quelque chose à faire à ce sujet, en ciblant les collèges pour lesquels c'est pertinent.

Cela génère de la souffrance dans le personnel en place, d'autant plus avec les nouvelles contraintes Vigipirate. On leur demande presque de jouer le rôle d'agents de sécurité alors que ce n'est pas leur métier.

M. le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres interrogations ?

Mme Bernadette ROCHE

Pierre MAISONNAT a indiqué qu'il allait affecter quatre ambulances. Je lui rappelle que Sainte-Eulalie en attend une.

Par ailleurs, je voudrais savoir si vous suivez le nombre de jeunes sortant des écoles de JSP qui viennent ensuite étoffer nos casernes de pompiers ?

M. le Président, Olivier AMRANE

Jean-Paul VALLON répond sur les routes.

M. Jean-Paul VALLON

Je n'apprécie pas que l'on dise n'importe quoi, donc je vais revenir sur plusieurs interventions.

Bernadette ROCHE a parlé de maires qui n'auraient pas de réponse à leurs courriers depuis deux ans. J'ose espérer qu'elle se trompe car cela voudrait dire que les services n'ont pas fait leur travail, mais cela m'étonnerait.

Ils ont répondu dans les temps, notamment pour signifier aux communes qu'elles ne pouvaient pas être éligibles au regard des dossiers qu'elles ont déposés.

Mme Bernadette ROCHE

Ce n'est pas le cas, notamment concernant Le Béage.

M. le Président, Olivier AMRANE

Nous allons laisser Jean-Paul VALLON terminer son propos.

M. Jean-Paul VALLON

Si les communes n'ont pas eu de réponse, c'est parce qu'il leur a été signifié que leur dossier n'était pas complet ; tant qu'il ne l'est pas, nous ne répondons pas. Dire que nos agents n'ont pas répondu serait faire outrage à nos agents car ils font très bien leur travail. Je les défendrai toujours parce qu'ils répondent systématiquement pour expliquer pourquoi nous ne donnons pas de suite à leurs dossiers.

Vous évoquiez également un « saupoudrage » au niveau des routes. Je pense que cela ne fera pas plaisir aux 150 élus des communes concernées. Je peux vous affirmer qu'ils sont très satisfaits du Pacte routier. Nous devons être mesurés dans les propos que nous tenons.

Pour ce qui est de l'aide aux communes, je confirme les propos de Matthieu SALEL, nous avons lancé une enquête au moment de notre élection auprès de l'ensemble des communes, nous avons eu un taux de réponse supérieur à 80 % et, dans leur majorité, les maires souhaitaient effectivement que nous accompagnions d'abord les communes. Ce sont les mêmes maires qui siègent en intercommunalité et dont certains sont présidents d'intercommunalité.

Cela me permet de répondre à Christine MALFOY sur la problématique de l'eau. Je sais que certaines collectivités ont une plus grande surface financière et que se profile le transfert de compétence, mais je rappelle qu'à une époque, l'Agence de l'eau aidait tout le monde. Or, l'Agence de l'eau se tarit et n'aide plus les communes pour l'adduction d'eau potable désormais.

Les intercommunalités continuent à être aidées par l'Etat, avec la DETR, et par le Département. J'en reviens au sondage par lequel les maires ont demandé à être davantage accompagnés, notamment parce qu'ils sont abandonnés, s'agissant de l'eau, par l'Agence de l'eau, sachant qu'elle les avait déjà abandonnés sur l'assainissement.

Nous pouvons « discuter » toute la soirée, mais nous avons d'autres choses à faire. Toutes les aides qui sont et seront apportées par le Département aux communes pour de l'adduction d'eau potable ne seront pas perdues, cela représente autant d'investissements que les intercommunalités n'auront pas à réaliser après le transfert en 2024. C'est le système des vases communicants.

Hervé SAULIGNAC, lorsque je parlais de vache qui se tarit, ce n'était pas au sujet du Département, mais en réaction à votre propos sur le culte de la ressource par rapport à toutes les sommes en provenance de l'Etat à côté desquelles nous passerions. Je parlais de l'Etat, dont je rappelle que la dette s'élève à plus de 3 000 Md€. Il est désargenté, tout le monde le sait. Pour illustrer cet état de fait, j'ai utilisé la métaphore de la vache qui n'a plus de lait.

Hervé SAULIGNAC a également évoqué la mobilité. Je lui rappelle qu'il s'agit, d'abord et avant tout, d'une compétence régionale. Les Départements viennent en accompagnement des actions régionales dans le domaine des mobilités, des voies douces. C'est ce que nous faisons.

Enfin, j'ai parlé d'aménagements à Cornas, Rosières, Guilhaud-Granges, j'ai parlé du contournement dans le nord de l'Ardèche. Les millions d'euros que nous avons mis de côté pour tous ces travaux ne seront pas inutiles dans quelque temps. Gouverner, c'est prévoir ; cela a été dit ce matin. Il faut savoir mettre de l'argent de côté.

M. Hervé SAULIGNAC

C'est quoi les millions d'euros mis de côté ?

M. Jean-Paul VALLON

Je parle des millions d'euros qui ont été budgétisés et qui sont sanctuarisés pour différents travaux d'aménagement.

M. le Président, Olivier AMRANE

Ce sont les plus de 20 M€ que nous mettons sur les routes.

Mme Bernadette ROCHE

Jean-Paul VALLON, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai pas dit que ce n'était rien pour les communes. Toute aide leur est utile. Mais au-delà des pactes routiers, il y a des projets d'investissement importants parce que structurants pour le territoire.

Ils ont bien reçu la validation des services leur indiquant que les dossiers étaient complets, mais ils n'ont pas eu de réponse. Cela n'a rien à voir.

M. le Président, Olivier AMRANE

Pour clore le sujet, il peut y avoir des loupés, aucune collectivité n'est irréprochable. Nous prenons un moment avec le président de groupe avant chaque commission ; si vous avez une remontée à faire, vous en faites part à Hervé SAULIGNAC et il m'en informera.

Nous l'avons déjà fait pour des communes, n'hésitez-pas. Nous ne mettons la faute sur personne, ni sur les maires ni sur les services. Nous essayons d'être vigilants et j'en profite pour remercier la cellule d'aide aux communes.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Pierre MAISONNAT

Je vais répondre aux deux questions de Bernadette ROCHE.

Nous avons plus de 150 JSP sur le département de mémoire, dont environ 90 % qui restent sapeurs-pompiers. Les écoles de JSP de la vallée du Rhône, celle de Tournon par exemple, accueillent aussi des élèves drômois, qui retournent en Drôme une fois leur formation terminée.

A Saint-Cirgues-en-Montagne, il peut y avoir des Ardéchois qui viennent d'ailleurs que du plateau. C'est tant mieux car cela permet de maintenir la classe au collège. Je pense en particulier à un jeune originaire de mon canton, qui est allé à Saint-Cirgues-en-Montagne parce que cette école de JSP lui plaisait beaucoup et maintenant il est au lycée à Tournon dans la section sécurité. Il a poursuivi.

Tous les JSP ne restent donc pas nécessairement en Ardèche.

Nous avons également environ 220 sapeurs-pompiers volontaires. Certains s'en vont, d'autres s'engagent.

Pour revenir sur les ambulances, il y a sur le plateau 4 VSAV pour 5 centres ; je pense que vous êtes la population la mieux couverte par les VSAV, si nous faisons un ratio, sachant que Sainte-Eulalie possède un VSAV 4x4 pour aller chercher les victimes dans des zones auxquelles les autres VSAV ne peuvent pas accéder, puis il fait une jonction. Le SDACR nous apportera peut-être de nouvelles informations, mais je pense que la couverture opérationnelle en termes de VSAV sur le plateau n'est pas mauvaise.

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Mme Bernadette ROCHE

Vu comme cela... Mais après, il y a la réalité de la montagne. Il y a 5 centres sur un territoire aussi petit que le nôtre parce que nous sommes en montagne et qu'en hiver, il arrive que nous ne puissions pas nous déplacer d'un village à un autre, d'où l'intérêt d'avoir autant de centres.

A Sainte-Eulalie, ils disposent effectivement d'un 4x4, mais les médecins et les pompiers sont intervenus sur un accident et ils n'ont pas pu prodiguer les soins nécessaires à la victime à l'intérieur du véhicule car il n'est pas suffisamment spacieux. Ils ont dû le faire à l'extérieur. Vous imaginez prodiguer des soins à un blessé dehors sous des températures hivernales ?

Il faut reconnaître que Sainte-Eulalie est le centre qui arme le plus facilement et le plus souvent, donc ils réclament une ambulance depuis longtemps.

Je vous ai également interpellé tout à l'heure au sujet d'un projet lancé sur la caserne de Saint-Etienne-de-Lugdars, de l'autre côté de la montagne. C'est une caserne qui compte 30 pompiers et qui a une vraie dynamique. Ils sont dans l'attente d'une réponse favorable du Département pour envisager rapidement un projet de nouvelle construction.

M. le Président, Olivier AMRANE

La parole est à Pierre MAISONNAT pour une réponse.

M. Pierre MAISONNAT

Le centre de Sainte-Eulalie dispose d'une ambulance 4x4 conçue pour aller chercher les victimes là où les autres véhicules ne peuvent pas aller, puis pour faire une jonction. Il n'est pas conçu pour qu'un médecin intervienne dans le véhicule. Pour cela, soit le SMUR vient avec son ambulance, soit c'est Le Béage, Saint-Cirgues-en-Montagne, Coucouron, Saint-Etienne-de-Lugdars, nous avons le choix puisqu'ils ont chacun un VSAV.

La caserne de Saint-Etienne-de-Lugdarès compte 30 pompiers, elle est ce qu'elle est, mais il n'y a pas d'enjeu en termes d'hygiène et de sécurité. La seule sur le territoire pour laquelle il reste un enjeu en termes d'hygiène et de sécurité est celle de Sainte-Eulalie.

Je le répète, nous avons acté les choses avec le président de la communauté de communes et le maire de Saint-Etienne-de-Lugdarès et nous ferons quelque chose, c'est dans le programme, mais ce n'est pas prioritaire. Je ne peux pas faire plus. Il ne faut pas aller plus vite que la musique sinon l'orchestre déraile.

IV. EXPLICATION DE VOTE - VOTE DES 17 DELIBERATIONS AFFERENTES

M. le Président, Olivier AMRANE

Avant de passer au vote, y a-t-il une intervention du groupe ?

M. Laurent UGHETTO

Hervé SAULLIGNAC va revenir, il prendra la suite.

C'est le deuxième budget que vous nous présentez, donc vous avez la totale responsabilité des choix et des options qu'il reflète. Je ne vais pas trahir ce qui a été dit depuis ce matin entre opposition, majorité et groupe indépendant puisque nous sommes trois groupes : notre analyse est que ce budget est en tension parce que la situation économique, la situation budgétaire du pays et du Département se dégrade au fur et à mesure que l'action de l'Etat se dégrade.

L'élément principal est celui qui affiche une ambition pour l'eau. Le chantier ne fait que commencer, mais l'attente est énorme dans le département par rapport à ce que nous avons vécu, donc nous trouvons qu'il manque quelques millions d'euros pour que la politique sur l'eau soit véritablement efficace. Nous l'avons dit, nous nous abstenons sur le sujet, mais ce qui compte c'est que nous puissions nous exprimer là-dessus.

La question, par rapport à ce que nous a présenté Marc-Antoine QUENETTE et à la dégradation de la situation, est de savoir comment nous allons pouvoir maintenir un montant d'investissement de 71 M€ comme il est prévu cette année. L'étude réalisée à votre arrivée concluait que le Département devrait normalement se situer sur un investissement autour de 50 M€ ; c'est ce que vous disiez, pas ce que nous défendons.

Le Département a toujours corrigé des inégalités en investissant, les territoires ont besoin de notre accompagnement. Nous investissons pour les communes et les partenaires. C'est pour cela que l'argent du Département est important et pour cela que depuis deux ans nous vous demandons d'envoyer des messages clairs aux collectivités, car elles ont plus que jamais besoin du Département.

Nous avons donc constaté ce matin :

- Un recours à l'emprunt. C'est nécessaire pour la collectivité car elle ne peut pas tout autofinancer ;
- Des charges de fonctionnement en augmentation. C'est la règle en fonction du cours de la vie ;
- Que la collectivité sera prochainement en difficulté pour maintenir les choix faits.

Depuis ce matin, notre propos n'est pas de dire qu'il faut renoncer, nous ne l'avons jamais fait, nous avons toujours dit que le Département devait maintenir son accompagnement. Nous l'avons vu dans la notion de sanctuarisation des fonds, notamment sur la culture, le sport et la vie associative, qui sont aussi le cœur de nos politiques car cela crée et maintient du lien social.

Cette politique est essentielle pour le département et tout le monde s'y retrouve. Elle est relativement fédératrice, agglomérant le service Education, le collège et les collégiens, les sportifs, la vie associative en général. Finalement, elle fait corps avec le Département et elle a besoin de son appui et de mobiliser les fonds sanctuarisés.

Mon analyse est que nous sommes en difficulté, nous sommes un département rural pour lequel l'aide de l'Etat et des partenaires est précieuse. Votre propos depuis deux ans consiste à dire que vous ne dépensez pas l'argent que vous n'avez pas.

C'est la philosophie budgétaire de votre équipe. Il manque de l'argent que nous ne sommes pas allés chercher. Le Département de l'Ardèche doit montrer qu'il peut s'investir dans la recherche d'argent. On ne nous donnera jamais de l'argent sans que nous nous engagions ; pour aller chercher de l'argent, il faut s'engager et monter des projets.

Nous avons besoin, Monsieur le Président, de connaître votre vision de l'Ardèche à plus long terme. Ce n'est pas une accusation que nous portons, c'est pour que les Ardéchois puissent savoir où ils vont. C'est mon retour vis-à-vis de la présentation budgétaire.

Je vous souhaite bon courage pour son exécution, nous verrons ce qu'il en est au CA au mois de juin 2025. Nous voulons bien y croire, mais sachez que vous êtes dans un rouage compliqué à tenir et que la situation sera extrêmement compliquée à tenir.

Nous voterons contre le budget.

M. Hervé SAULIGNAC

Quelle est la différence entre le budget 2023 et le budget 2024 ? Il n'y en a pas. Nous n'avons pas trouvé, dans ce budget 2024, d'éléments fondamentalement différents en matière d'orientations politiques de ceux que vous nous aviez proposés en 2023. Etant donné que nous nous étions opposés au budget principal en 2023, de manière logique et cohérente nous allons nous opposer au budget primitif 2024.

Je précise néanmoins que nous voterons favorablement un certain nombre des délibérations que vous soumettrez à nos votes, notamment les éco-gardes, le Schéma départemental de lecture publique, la prime pouvoir d'achat. Nous ne pouvons en revanche pas approuver l'architecture globale du budget primitif.

Nous considérons que le Département s'endort lentement, qu'il n'est plus préoccupé que par sa gestion de la dette et non plus par les problèmes qui se posent aux Ardéchois. Comment reconnait-on une collectivité à court d'idée ? Au fait qu'elle sur-communique sur tous les sujets pour faire oublier qu'elle n'a pas d'idée.

Nous avons cru comprendre que le marquage récemment inauguré sur le pont des Lônes avait coûté 30 000 €. Si ce chiffre, donné par la presse, est le bon, cela constitue une dépense exorbitante lorsque l'on tient un discours consistant à dire que l'on n'a pas d'argent. Si vous faites 30 000 € à chaque entrée du département, c'est beaucoup d'argent pour pas grand-chose. J'espère que vous nous éclairerez à ce sujet.

Il y a plusieurs façons d'avoir des idées. La première est de se tourner vers ses services. Des compétences sont présentes dans tous les services du Conseil départemental. Même s'il est là pour exécuter les politiques publiques, un fonctionnaire est aussi là pour accompagner et éclairer les élus sur un certain nombre de politiques nouvelles. Nous pensons qu'ils ne sont pas suffisamment mobilisés.

Peinés de vous voir en panne et avant à cœur de vous montrer que nous sommes constructifs, nous nous disons que vous avez peut-être besoin de notre aide. Et puisque nous sommes tournés vers l'avenir, nous allons vous proposer de mettre un moteur dans « le véhicule Ardèche », un moteur GTI, pour « groupe partisan des idées ». Vous désignez 5 élus, nous en désignons 5 également, nous nous mettons autour de la table, nous identifions les sujets, nous nous mettons au travail et nous réveillons l'Ardèche. C'est notre proposition.

Nous vous laissons le loisir de choisir les thématiques de travail. J'en ai évoqué quelques-unes tout à l'heure :

- Je pense que si, en étant à la tête du Département, on ne se met pas au travail sur la question de la dépendance, on passe à côté du sujet. Nous n'avons pas la prétention d'être des experts de la question de la dépendance, mais nous avons quelques idées à faire valoir.
- Comment faire pour mieux profiter des crédits de l'Etat ? Nous sommes persuadés qu'il y a matière à travailler sur le sujet compte tenu des 40 M€ que l'Etat dédie aux aides aux collectivités.
- Comment traiter la question du pouvoir d'achat ?

Et les sujets sont encore nombreux.

Nous vous soumettons cette proposition, car vous avez parfois eu tendance à vouloir nous enfermer dans le rôle de ceux qui s'intéressent plus au passé qu'à l'avenir ou que sais-je. Ce n'est pas le cas.

Peut-être y a-t-il au moins un point commun entre vous et nous, par-delà le fait que nous sommes tous des républicains convaincus, c'est la passion du Département et l'envie de le faire avancer correctement. Je suis donc convaincu que vous accepterez cette main tendue, nonobstant le vote sur ce budget pour les raisons exposées.

M. le Président, Olivier AMRANE

La parole est à Christian FEROUSSIER.

M. Christian FEROUSSIER

Je souligne que, malgré l'effet ciseau sur nos finances, nous avons décidé de maintenir les budgets en faveur notamment de la culture, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, qui sont essentiels pour faire vivre le cœur des villes et villages du département. Nous avons pu évoquer la situation financière de certaines collectivités, dont certains Départements qui, je le crains et le regrette, sacrifieront ces thématiques sur l'autel des économies.

Ce n'est pas notre cas au Département de l'Ardèche, il est essentiel de le rappeler, de le marteler et Julie SICOIT et moi nous y emploierons. Ces compétences sont à nos yeux tout aussi importantes que les actions régaliennes du Département.

L'an dernier, j'avais exprimé le besoin d'une méthode, le besoin de lisibilité et de plus de clarté sur nos actions. Si tout n'est pas parfait, j'ai été entendu sur de nombreuses thématiques, comme les ressources humaines. Je salue le dialogue social, plus apaisé, et les décisions prises en direction du pouvoir d'achat des agents, notamment via la revalorisation du RIFSEEP, mais aussi avec la prime de pouvoir d'achat, même si, je le redis, je sais qu'il reste encore beaucoup à faire.

Je tiens à saluer l'engagement de nos agents, car ce sont eux qui transforment en actes sur le terrain les politiques publiques décidées par les élus. Nous pouvons les féliciter pour leur travail au quotidien. Je remercie M. Kevin GONÇALVES et l'équipe du Cabinet, mais surtout l'équipe de DGA autour de Mme Dorothee POPHILLAT, qui assure l'interim de la Direction, pour le climat de travail apaisé et professionnel de ces derniers mois.

Nous avons lancé des chantiers autour de l'eau, d'autres sont à venir avec les futurs schémas sur le sport, la culture, la jeunesse, les routes. Il reste beaucoup à faire et vous connaissez notre détermination, avec Julie SICOIT, ma passion - parfois excessive ou difficile à suivre diront certains - à faire avancer notre département au bénéfice des Ardéchois.

J'ai entendu, il faut sûrement faire mieux en matière de services ; pour ma part, je souhaite déjà maintenir ce que nous avons mis en place depuis un certain nombre d'années, des choses ayant d'ailleurs été reprises de l'ancienne équipe. Je ne suis pas du genre à dire que les actions du passé sont à jeter aux oubliettes, bien au contraire.

Nous continuerons à soutenir ce qui nous paraît bon pour le territoire, je l'ai déjà montré dans mes délégations. Je voudrais aussi ne plus entendre que « *lorsque le Département était rose, tout était morose* » et, à l'inverse, que « *quand c'est bleu, tout est calamiteux* ».

L'Ardèche mérite des débats apaisés. Nous l'avons vu aujourd'hui : nous pouvons ne pas être d'accord et avoir des confrontations d'idées, mais nous essayons de prendre des décisions cohérentes, Julie SICOIT et moi ayant pour seule boussole de mettre en place des services, des expérimentations d'actions qui rendent service aux Ardéchois.

Je remercie le président d'avoir pu instaurer un dialogue plus serein ces derniers mois sur certains sujets, nous l'avons vu dernièrement avec le travail sur l'Espace Découvertes Ardèche, le vœu qui sera proposé concernant le retour du train, le travail sur les schémas de lecture publique, pour lequel nous associerons toutes les composantes de ce Département, et sur les sujets à venir, particulièrement sur la jeunesse, où je souhaite que l'ensemble de cet exécutif soit associé intelligemment, comme nous associerons le terrain car c'est ainsi que nous pourrions co-construire des choses dans un climat apaisé.

Ce budget va dans le bon sens malgré un contexte très difficile. Même si le compte n'y est pas totalement, il essaie de répondre aux attentes des Ardéchois à travers ces différentes politiques de service public. Et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé, Julie SICOT et moi, de voter ce budget. Nous y prendrons toute notre part pour compléter les endroits où le compte n'y est pas aujourd'hui. Nous essaierons de faire exister la co-construction jour après jour, au bénéfice des Ardéchois.

M. le Président, Olivier AMRANE

Je vous remercie, ainsi que Julie SICOT, qui fait un gros travail sur l'ensemble des politiques départementales et en particulier sur le monde associatif, avec un volet culture et sport très important sur notre collectivité et notre département. Nous vous remercions pour votre confiance à nos côtés et cette feuille de route commune que nous avons pour travailler au service des Ardéchois.

Avant de passer aux votes, je voudrais remercier l'ensemble des collègues pour ces débats constructifs, ainsi que l'ensemble des services pour leur implication et le montage de ces rapports.

Nous devons être soudés pour relever la tête et continuer à avancer. Nous sommes dans une situation compliquée à tous les niveaux, je ne reviens pas sur les éléments décrits par Marc-Antoine QUENETTE : l'inflation, l'énergie, le pouvoir d'achat, les tensions... Nous sommes touchés à tous les niveaux et nous manquons de soutien de la part des services de l'Etat ; or, pour un département comme le nôtre, c'est très compliqué sans le soutien de l'Etat. Je veux mettre en avant plusieurs points à ce sujet.

Les dépenses sociales sont passées de 135 M€ à 145 M€ sans aucune recette en face. Au même titre que vous me tendez la main avec une proposition de travail intergroupe, je tends la main à l'Etat pour qu'il nous accompagne. Je ne suis pas opposé au fait d'avoir une dépense supplémentaire, mais si nous avons en face une recette supplémentaire, et ce n'est pas le cas.

Lorsque, avec l'ensemble des parlementaires ardéchois, nous sommes montés à Paris pour évoquer notre vécu au niveau de la défense incendie, nous y avons cru, nous avons reçu un communiqué de presse sur Facebook mentionnant un soutien de l'Etat via la préfecture de l'Ardèche à hauteur de 4 M€.

Nous avons pensé qu'au niveau national, ils avaient compris à quel point nous avions souffert, comme d'autres Départements, la Gironde par exemple. En réalité, en lisant entre les lignes, nous avons compris que c'était assorti de contreparties, qu'en réalité c'était 50 % de financements, qu'il faudrait donc que nous investissions 8 M€ pour avoir 4 M€.

Ce n'est pas soutenable. Il est normal qu'il y ait un cofinancement, mais pas à un tel niveau, surtout après avoir vécu quelque chose d'aussi dramatique que ces incendies. Il y a un vrai mépris vis-à-vis de la ruralité.

Nous présenterons tout à l'heure, de manière collective, un vœu sur la réouverture de la gare du Teil pour l'accès aux voyageurs. Nous nous battons pour avoir une étude, tandis que d'un autre côté 200 M€ sont octroyés à la Région Ile de France pour le passe Navigo. Il y a une vraie déconnexion entre le monde parisien et ce que nous vivons localement.

Nous tendons la main, avec d'autres Départements, pour travailler avec les services de l'Etat. Les annonces au niveau national vont à contresens de ce que nous entendons localement ; nous avons parlé du RSA ce matin. Il nous faut être solidaires. L'Etat jongle avec les déficits et nous impose de ne pas augmenter le fonctionnement et d'avoir des accords, c'est facile. Pour les collectivités locales, c'est pareil. Il faut être responsable.

La question était donc de savoir quoi faire : soit lâcher, soit repousser, comme le font d'autres Départements, comme la Loire-Atlantique où ils n'arrivent pas à boucler, soit s'opposer à tout, soit surjouer sur de la communication, soit proposer d'apporter des solutions concrètes aux Ardéchois à notre niveau, en gardant notre ligne.

Hervé SAULIGNAC soulignait que cela n'avait pas changé entre 2023 et 2024, tant mieux, heureusement, le contraire serait inquiétant. Nous gardons le même cap, avec des règles que vous ne partagez pas, certes. Il y a d'autres endroits où certains de vos amis politiques gèrent comme « des paniers percés ».

Ce n'est pas notre cas, nous essayons de maîtriser les dépenses de fonctionnement, de ne pas alourdir la dette, de garder une marge de progression sur l'investissement et d'avoir un niveau raisonnable. Le cabinet Klopfer avait dit qu'il fallait partir sur 55 M€. Avec la rigueur qui est la nôtre, nous parvenons à maintenir un niveau d'investissement correct pour les Ardéchois.

Certes, nous pourrions toujours faire mieux, mais nous en faisons déjà pas mal. Avec les différents collèges que nous arrivons à sortir, nous pensons répondre à un besoin de la ruralité. Il est important de ne pas oublier d'où nous venons, cela fait partie de nos valeurs cardinales.

Je suis très fier de ce budget. Je le répète souvent et je continuerai à le rappeler, nous ne sommes pas là pour servir les banques.

Notre rôle est de gérer de l'argent public, c'est fondamental, il ne faut pas oublier que cet argent ne nous appartient pas. La dette s'élevait à 295 M€, elle s'élève désormais à 271 M€. Je ne dis pas qu'elle n'évoluera pas, mais nous ne l'accentuerons pas jusqu'à la fin du mandat, par rapport à la situation d'héritage que nous avons connue, pour préparer l'avenir parce que c'est important.

Vous ne le voyez peut-être pas parce que vous ne voulez pas le voir, mais nous avons des piliers. Ils sont importants pour nous et nous n'en dérogeons pas. Cela fait partie des priorités. Nous ne promettons pas de construire un collège par an, ni un EHPAD par an, parce que nous n'avons pas les marges de manœuvre ; en revanche, nous rénouvons l'existant.

Nos piliers sont :

- La santé.

Nous essayons d'être proactifs en la matière et nous avons des résultats. Je salue le travail effectué avec de nombreux territoires et avec des nouveautés, Sylvie GAUCHER en a parlé. Cette petite ligne d'investissement peut paraître gadget, mais nous avons douze projets, dont la végétalisation de l'EHPAD de Satillieu. Il y a une attente forte en termes de petits projets. C'est une différence d'approche.

Nous évoquions les communes rurales sur l'eau, c'est l'exemple typique. Le bonus Investissement lancé par Christian FEROUSSIER, c'est une nouveauté, plus de 120 dossiers ont été accompagnés. Nous ne promettons pas la lune, mais nous essayons d'être efficaces en fonction des demandes que nous avons.

- La sécurité.

Auparavant, c'était considéré comme un gros mot par l'ancienne majorité, il ne fallait pas en parler. Cela ne relevait pas de la compétence du Département. Lorsque nous avons lancé le plan de sécurisation dans les collèges, on s'est insurgé de nos caméras, etc. Malheureusement, l'actualité nous donne raison, modestement.

Nous devons protéger nos enfants. La vidéo ne résout pas tout, mais les contrôles d'accès, les alarmes, le fait d'avoir des murs de clôture dignes de ce nom améliorent le quotidien et rassurent les familles ardéchoises. Je ne reviens pas sur le travail réalisé au niveau des gendarmeries.

- La valeur travail.

Je remercie Laëtitia BOURJAT pour ce travail, avec l'ensemble des acteurs. Je pense important que nous soyons tous soudés pour défendre la valeur travail et aider ceux qui travaillent.

Avec Matthieu SALEL, nous défendons le volet agricole, nous souhaitons pouvoir accompagner leurs demandes d'investissement et qu'aucun fonds européen ou de la Région ne retourne à Bruxelles, être soudés pour sortir un maximum de retenues collinaires ou d'accompagnements sur de l'investissement.

Nous aidons les acteurs du tourisme, c'est très important à mes yeux. Nous avons voté ensemble un Plan Tourisme le mois dernier. Les acteurs font vivre le tourisme et nous devons les accompagner.

Pour répondre à la question d'Hervé SAULLIGNAC, j'assume le logo apposé à la porte d'entrée de l'Ardeche, à Guilhaud-Granges, pas sur le pont des Lônes mais sur la partie ardéchoise et vous en aurez sur les autres portes d'entrée du département parce que nous sommes fiers de notre département.

M. Hervé SAULLIGNAC

A 30 000 € !

M. le Président, Olivier AMRANE

Le prochain sera à Serrières. C'est un choix. A l'époque, vous avez fait le choix de faire imprimer le magazine départemental à Lyon, je n'en rappellerai pas le coût, mais c'est insignifiant par rapport à mes logos.

M. Hervé SAULLIGNAC

Ce sont des marchés publics.

M. le Président, Olivier AMRANE

Nous avons travaillé pour que ce soit du local et désormais c'est fait entre Aubenas, Annonay et Guilhaud-Granges. C'est travaillé localement. C'est pour cette raison que nous l'avons intitulé *Fiers d'être Ardéchois*. Vous m'appellez à rentrer dans un collectif intergroupe ; moi, je vous demande de faire de la préférence départementale, d'aider localement.

Nous l'assumons, parce que nous sommes fiers de la marque Ardèche, nous avons un supplément d'âme par rapport à d'autres départements. C'est très positif pour accompagner la marque Ardèche, qui fonctionne partout.

- Le pouvoir d'achat.

Nous essayons de faire des choses à notre niveau sur ce plan-là. Ingrid RICHOUUD a fait un gros travail sur la cantine, Christian FEROUSSIER également avec le Bonus collégien. En additionnant les deux, nous arrivons à près de 200 € par famille et par an. C'est peut-être symbolique pour certains, mais pour nous c'est important. Tout en travaillant localement, nous essayons d'aider les familles ardéchoises.

Malgré le contexte et en restant modestes, nous essayons de ne pas rester enfermés dans nos compétences parce que nous écoutons le quotidien, nous continuons à assumer nos compétences régaliennes auprès des plus fragiles, un gros travail est effectué par nos équipes. Je ne peux pas vous laisser dire que nous ne faisons plus rien. Je ne reviens pas sur les propos tenus au sujet des routes parce que les débats sont clos, mais ce n'est pas acceptable en soi.

Des projets vous ont été présentés sur nos routes. Un franchissement est en cours d'étude sur le nord Ardèche avec l'ensemble des équipes. La déviation de Saint-Péray est en cours d'achèvement. Nous étudions la déviation de Rosières. Ce sont des infrastructures routières.

Le sujet des mobilités est prégnant chez nous, nous y portons une attention particulière. Je veux rendre hommage au travail effectué par Jean-Paul VALLON.

Dans le nord Ardèche, le changement de majorité se ressent notamment au niveau des routes. Un gros travail est également effectué dans le sud. Aujourd'hui, nous ramenons tout cela et, en plus, nous essayons d'apporter des moyens - peut-être limités - à nos communes, à nos maires dans le cadre du pacte routier.

Je vous remercie pour ces débats apaisés. Cela montre que, malgré nos différences de fond, nous réussissons à travailler ensemble. Je remercie l'ensemble des agents, en souhaitant à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Nous passons au vote des délibérations.

Délibération n°1 : Neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées et des bâtiments scolaires et administratifs

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Abstention du groupe *Ardèche à gauche*.

La délibération est approuvée à la majorité.

- Délibération n°2 : BP 2024 - Budget principal 01

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Opposition du groupe *Ardèche à gauche*.

La délibération est approuvée à la majorité.

- Délibération n°3 : BP 2024 – Budget Principal - Autorisations pluriannuelles (AP et

AE) Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Opposition du groupe *Ardèche à gauche*.

La délibération est approuvée à la majorité.

- Délibération n°4 : BP 2024 - Budget Principal - Subventions d'équipement et de fonctionnement

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Opposition du groupe *Ardèche à gauche*.

La délibération est approuvée à la majorité.

- Délibération n°5 : BP 2024 - Budget annexe du Foyer de l'Enfance

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Délibération n°6 : BP 2024 - Budget annexe du Foyer de l'Enfance - Subvention d'investissement

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Délibération n°7 : BP 2024 - Foyer de l'Enfance - Budget annexe 02

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Délibération n°8 : BP 2024 - Budget annexe de la base de Salavas

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Délibération n°9 : BP 2024 - Base de Salavas - Budget annexe 05

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Délibération n°10 : Plan départemental en faveur de l'eau 2024-2026

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Abstention du groupe *Ardèche à gauche*.

La délibération est approuvée à la majorité.

- Délibération n°11 : Eco-gardes

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Délibération n°12 : Schéma Départemental Lecture Publique 2024-2028

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Délibération n°13 : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2024-2029

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Délibération n°14 : Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Délibération n°15 : Modifications du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Délibération n°16 : Transformations et créations de postes

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Abstention du groupe *Ardèche à gauche*.

La délibération est approuvée à la majorité.

- Délibération n°17 : Rendu-compte du Président du Conseil départemental dans le cadre de ses délégations en matière de commande publique, de contentieux et d'assurances

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération 1 (n°6.7.1) : Neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées et des bâtiments scolaires et administratifs

Adopté à la majorité

Pour : 18

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Mathieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILLE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOT-ILIOZER.

Abstention : 16

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSCO, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 1^{er} décembre 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Budget principal 01 – BP 2024

**NEUTRALISATION BUDGETAIRE DE L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS
D'EQUIPEMENT VERSEES ET DES BATIMENTS SCOLAIRES ET ADMINISTRATIFS**

Procède à la neutralisation partielle de l'amortissement des subventions d'équipement versées et des bâtiments scolaires et administratifs telle qu'elle figure dans le tableau ci-après :

Libellés	Prévisions BP 2023 (en €)	Prévisions BP 2024 (en €)	Evolution BP24-BP 23	Neutralisations BP 2024 (en €)
DOTATIONS AMORTISSEMENTS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	332 800,00	764 500,00	129,72%	500 000,00
DOTATION AMORT SUBV EQUIPEMENT	25 446 800,00	29 108 900,00	14,39%	4 500 000,00
DOT.AMORT.BATIMENTS SCOLAIRES	3 506 200,00	4 050 900,00	15,54%	4 000 000,00
Total AMORTISSEMENTS	37 325 400,00	42 954 600,00	15,08%	9 000 000,00

Autorise le Président du conseil départemental à signer tous documents relatifs à cette neutralisation.

Délibération 2 (n°6.1.2) : BP 2024 - Budget principal 01

Adopté à la majorité

Pour : 18

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHOUUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Mathieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILLE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Contre : 16

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSCH, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 1^{er} décembre 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Budget principal 01 – BP 2024

Adopte les différents chapitres en A.P. et en C.P. tels qu'ils figurent au projet de Budget Primitif 2024 modifiés par les différents rapports votés lors de notre séance du 8 décembre 2023.

Constate en conséquence :

- que le montant du Budget Primitif 2024 concernant le Budget Principal s'élève à :

566 706 683.96 €

Constate :

- que le montant des Autorisations de Programme inscrites au Budget Primitif 2024 s'élève à :

128 468 490 €

- que le montant des Autorisations d'Engagement inscrites au Budget Primitif 2024 s'élève à :

24 325 641.50 €

Délibération 3 (n°6.8.3) : BP 2024 – Budget Principal
Autorisations pluriannuelles (AP et AE)

Adopté à la majorité

Pour : 18

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FRUMENTIN, Monsieur Mathieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE,
Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOT-LILOZER.

Contre : 16

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

- Vu** la troisième partie du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 3312-1 et L 3312-4, ainsi que son article R 3312-3,
- Vu** l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements, et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Oui l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 1^{er} décembre 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

BP 2024 – Budget Principal

AUTORISATIONS PLURIANNUELLES (AP ET AE)

Approuve l'inscription des autorisations de programme et les autorisations d'engagement suivant l'annexe jointe.

(c.f. annexes pages 84 à 93)

Délibération 4 (n°6.9.4) : BP 2024 - Budget Principal
Subventions d'équipement et de fonctionnement

Adopté à la majorité

Pour : 18

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Mathieu SALEL, Monsieur Max TOURVIELLE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOT-ILIOZER.

Contre : 16

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSCH, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, article L. 3312-3,
- Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 régissant les rapports entre l'administration et les usagers,
- Vu** l'article 59 de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 1^{er} décembre 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Budget Principal – BP 2024

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Approuve le tableau des subventions départementales d'équipement et de fonctionnement suivant l'annexe jointe.

Affecte les crédits de subventions figurant dans ledit tableau lorsqu'ils font apparaître des bénéficiaires nommément désignés.

(c.f. annexes pages 95 à 105)

Délibération 5 (n°6.10.5) : BP 2024 - Budget annexe du Foyer de l'Enfance

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENESE, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILLE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSCH, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

- Vu** Le code l'action sociale et des familles, et notamment son article R 314-105,
- Vu** l'instruction codificatrice budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux n° 09-006-M22 du 19 mars 2009,
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 1^{er} décembre 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

BP 2024 - Budget annexe du Foyer de l'Enfance

**DOTATION GLOBALE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DU
FOYER DE L'ENFANCE**

Fixe le montant de la dotation globale du budget principal au budget annexe du Foyer de l'Enfance à hauteur de 3 181 005 €

Les crédits budgétaires sont prévus sur le chapitre 65, fonction 4213 du budget principal.

Délibération 6 (n°6.11.6) : BP 2024 - Budget annexe du Foyer de l'Enfance
Subvention d'investissement

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Mathieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSCO, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux n° 03-02* M22 du 19 mars 2003,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 1^{er} décembre 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

BP 2024 - Budget annexe du Foyer de l'Enfance

SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU BUDGET ANNEXE FOYER DE L'ENFANCE

Décide d'attribuer une subvention d'investissement de 29 600 € au budget annexe du Foyer de l'Enfance sur l'exercice budgétaire 2024.

Les crédits budgétaires sont prévus sur le chapitre 204, fonction 420 du budget principal.

Délibération 7 (n°6.12.7) : BP 2024 - Foyer de l'Enfance - Budget annexe 02

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Mathieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILLE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIÈRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSCH, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 1^{er} décembre 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

BP 2024 - Foyer de l'Enfance

BUDGET ANNEXE 02

Adopte les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de Budget Primitif 2024 qui vous a été soumis lors de notre séance du 8 décembre 2023.

Constate en conséquence :

⇒ que le montant du Budget Primitif 2024 concernant le Budget annexe du Foyer de l'Enfance s'élève à :

3 890 705 €

Délibération 8 (n°6.13.8) : BP 2024 - Budget annexe de la base de Salavas

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Mathieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILLE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Evire BOSCH, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu la troisième partie du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-1 et L.2224-1 qui prévoient que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux doivent être équilibrés en recette et en dépense,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

Considérant que le financement des Services Publics Administratifs est laissé à la libre appréciation de la collectivité,

Considérant que le budget de la Base de SALAVAS est géré dans un budget annexe pour la seule obligation de financement des opérations assujetties à la TVA et qu'il peut donc être financé par le Budget Principal du Département,

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 1^{er} décembre 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

BP 2024 – Budget annexe base de Salavas

SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU BUDGET ANNEXE BASE DE SALAVAS

Concernant le budget annexe de la base de SALAVAS (dénomination future « Espace Découvertes Ardèche »), gérée en régie :

Décide d'attribuer une subvention d'équipement de 1 294 238.26€ au budget annexe de la base de SALAVAS sur l'exercice budgétaire 2024.

Les crédits budgétaires sont prévus sur le chapitre 204, fonction 30 du budget principal.

Délibération 9 (n°6.14.9) : BP 2024 - Base de Salavas - Budget annexe 05

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Mathieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILLE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIÉ, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSCH, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 1^{er} décembre 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

BP 2024 - Base de Salavas

BUDGET ANNEXE 05 – BP 2024

Adopte les différents chapitres en A.P. et en C.P. tel qu'ils figurent au projet de Budget Primitif 2024 modifiés par les différents rapports votés lors de notre séance du 8 décembre 2023.

Constate en conséquence :

- que le montant du Budget Primitif 2024 concernant le Budget annexe de la Base de Salavas (dénomination future « Espace Découvertes Ardèche »), s'élève à : 2 356 238,26 €

Constate :

- que le montant des Autorisations de Programme inscrites au Budget Primitif 2024 s'élève à : 40 000 €

Délibération 10 (n 3.2.1) : Plan départemental en faveur de l'eau 2024-2026

Adopté à la majorité

Pour : 18

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILLE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOT-ILIOZER.

Abstention : 16

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSCH, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3232-1-1 et R.3232-1,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Attractivité, Vie Associative, Agriculture, Tourisme et Aménagement du Territoire » en date du vendredi 1^{er} décembre 2023.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PLAN DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'EAU 2024-2026

Approuve le « plan départemental en faveur de l'eau » sur la période 2024-2026, tel que présenté en annexe.

Donne délégation à la Commission permanente pour en approuver les modalités de mise en œuvre et ses éventuelles évolutions.

(c.f. annexe pages 114 à 137)

Délibération 11 (n°3.2.2) : Eco-gardes

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Mathieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILLE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSCH, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3211-1 et L.3213-2,
- Vu** le Code de l'environnement, et notamment le titre premier relatif à la protection du patrimoine naturel,
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.113-8 et suivants relatifs aux Espaces Naturels Sensibles des Départements,
- Vu** le Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2023-2032, approuvé par la délibération n° 3.10.1 de l'Assemblée départementale le 9 décembre 2022 et notamment l'action 4.3 intitulée « déployer des brigades saisonnières d'éco-gardes »,
- Vu** le projet de nouveau règlement d'aide ENS, relatif aux éco-gardes saisonniers,
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Attractivité, Vie Associative, Agriculture, Tourisme et Aménagement du Territoire » en date du vendredi 1^{er} décembre 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES – ECO-GARDES

Approuve le nouveau règlement d'aide ENS relatif aux éco-gardes saisonniers, tel que figurant en annexe.

Donne délégation à la Commission permanente pour approuver toute adaptation nécessaire à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

(c.f. annexe pages 139 à 140)

Délibération 12 (n°2.3.1) : Schéma départemental lecture publique 2024-2028

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Mathieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILLE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Evire BOSCH, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1611-4 relatif au contrôle par les collectivités des organismes qu'elles subventionnent
- Vu** la délibération n°6.3.2 en date du 16 juin 2023 de l'assemblée départementale portant délégation d'attributions à la commission permanente
- Vu** la délibération du Conseil départemental n° 2.9.1 du 9 décembre 2022 approuvant la création et les termes des règlements d'aide « Atout Associations 07 »,
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Vu** les demandes présentées,

Considérant le soutien aux structures culturelles, sportives et associatives comme un vecteur du développement de l'accès de tous à la culture et aux sports, de lien social, du devoir de mémoire et d'émancipation ainsi que d'attractivité des territoires.

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Attractivité, Vie Associative, Agriculture, Tourisme et Aménagement du Territoire » en date du vendredi 1^{er} décembre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE**I- CULTURE**

I-A Schéma départemental lecture publique 2024 - 2028

Approuve les orientations de ce Schéma départemental de la lecture publique dont le contenu figure dans le document en **annexe 1**.

Approuve la création et les termes du dispositif « Aide à la mise en réseau des bibliothèques » conformément à l'**annexe 2**.

Approuve la création et les termes du dispositif « Appel à projet action culturelle » conformément à l'**annexe 3**.

Délègue à la commission permanente toutes évolutions ultérieures apportées aux dispositifs susmentionnés.

(c.f. annexes pages 145 à 185)

II- SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

II-A. Dénomination officielle de l'Espace Découvertes Ardèche (EDA) – ex-base de Salavas – et du budget annexe

Approuve la modification de l'appellation de la « Base de Salavas » pour celle d'« **Espace Découvertes Ardèche** » (EDA).

Approuve la modification de l'appellation du budget annexe « Base de Salavas » pour celle d'« **Espace Découvertes Ardèche** » (EDA).

Délibération 13 (n°1.4.1) : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2024-2029

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Mathieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILLHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSCO, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1424 et L3211-1 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment le livre II, titre VI, chapitre 2 et 3 ;
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L 312.3 ;
- Vu la loi modifiée n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ;
- Vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, notamment son article 65 ;
- Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions ;
- Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme renoué ;
- Vu la loi n°2017-86 du 27 mars 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté ;
- Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- Vu le décret n°2017-1565 du 14 novembre 2017 relatif aux PDALHPD ;
- Vu la délibération n°5.11.1 du Conseil départemental du 11 décembre 2017 approuvant le PDALHPD 2018-2023 ;
- Vu la délibération du 16 décembre 2019 N° 1.7.1 du Conseil départemental adoptant les orientations du schéma des solidarités 2020-2024 ;
- Vu les crédits inscrits au budget départemental 2023 ;
- Vu les consultations respectives du Comité responsable et de la Commission partenariale du PDALHPH du 18 octobre 2023 ;
- Vu l'avis de la Commission hébergement et accès au logement du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 23 novembre 2023 ;
- Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote, de la commission « Solidarités, Santé, Enfance, Autonomie et Handicap » en date du vendredi 1^{er} décembre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le nouveau plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2024-2029 de l'Ardèche, tel que figurant en annexe 1.

(c.f. annexe pages 189 à 253)

Délibération 14 (n°6.5.1) : Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Mathieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Evire BOSQ, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu l'avis du comité social territorial des 20 novembre 2023

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental

Considérant la nécessité de voter le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnel sur 2023.

Considérant la nécessité de voter le budget primitif ainsi que les orientations et actions de la politique générale des ressources humaines au titre de l'année 2024.

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 1^{er} décembre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Adopte les conditions et modalités suivantes de versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à savoir :

- en une seule fois, aux agents publics et assistants familiaux employés par la collectivité,
- en application des montants prévus pour chaque niveau de rémunération constituant les montants à verser à chacun des agents éligibles (montants planchers – plafonds),

Rémunération brute perçue du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence,
- et dans les limites des autres conditions fixées par le décret.

Délibération 15 (n°6.5.2) : Modifications du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIÈRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSCO, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu la délibération en date du 1er juillet 2019 modifiée, instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1er septembre 2019 pour les agents stagiaires, titulaires et contractuels du Département

Vu l'avis du comité social territorial des 20 novembre 2023

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental

Considérant la nécessité d'apporter des modifications à la délibération en vigueur au sein de la collectivité n°6.41.4 en date du 16 juin 2023 relative au RIFSEEP

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 1^{er} décembre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE**Modifications du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Adopte à compter du 1^{er} janvier 2024, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en annexe 1, venant compléter celui délibéré le 16 juin 2023 (délibération n°6.41.4) sur les points suivants:

- Revalorisation des paliers des groupes fonction des catégories A d'un montant de 700 € sauf pour les filières administrative, culturelle, médico-sociale, sociale et sportive du groupe fonction A7 palier 2 qui bénéficient d'une revalorisation de 1100 € pour corriger l'effet de seuil induit avec le groupe B3 (cf. : annexe 1 de l'annexe générale) ;
- Ajout du maintien de l'IFSE en cas d'affectation temporaire sur une autre fonction pour raisons de santé (cf. : article 1.4 de l'annexe générale) ;
- Extension de l'IFSE spécifique de tuteur aux agents accompagnant des agents en situation de repositionnement pour raisons de santé dans le cadre d'un accompagnement à la mobilité et en situation de période préparatoire au reclassement (cf. annexe 2 de l'annexe générale).

(c.f. annexes pages 259 à 272)

Délibération 16 (n°6.5.3) : Transformations et créations de postes

Adopté à la majorité

Pour : 18

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Mathieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILLE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIÈRE, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Abstention : 16

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Evire BOSCH, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu l'article L 3211 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu l'avis du comité social territorial des 20 et 29 novembre 2023

Vu le Budget primitif 2024

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental

Vu les annexes transmises à l'issue du CST du 29/11/2023 et l'annexe n°2 rectificative

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois du Département

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 1^{er} décembre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Transformations et créations de postes

Adopte les transformations et créations de postes telles que présentées ci-dessous et dans les tableaux en annexes à savoir :

- La transformation des postes des effectifs permanents pour lesquelles le comité social territorial des 20 et 29 novembre a rendu un avis favorable (annexes 1 et 2) ;
- La création de postes permanents (annexe 3) ;
- Pour le seul Foyer de l'enfance, la transformation et la création de postes permanents (annexes 4 et 5) ;
- Les besoins non permanents pour faire face notamment aux accroissements temporaires et saisonniers dans certains services et au Foyer de l'Enfance (annexes 6 et 7) ;
- Et les 40 postes à créer au titre du dispositif Parcours emploi compétences (PEC) sur les fonctions suivantes :
 - 28 agents des collèges à raison de 27 heures semaine,
 - 10 agents administratifs et 2 agents techniques sur une quotité maximale de 35 heures (accessible à 32 heures en fonction du besoin).

[\(c.f. annexes pages 274 à 285\)](#)

Délibération 17 (n°6.6.1) : Rendu-compte du Président du Conseil départemental dans le cadre de ses délégations en matière de commande publique, de contentieux et d'assurances

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIELLHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESEDE, Monsieur Armand BADIA, Madame Elvire BOSCO, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3211-2, L.3221-10-1 et L.3221-11,
- Vu** l'élection de Monsieur le Président du Conseil départemental et des membres de la commission permanente du 1^{er} juillet 2021,
- Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

Où l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du vendredi 1er décembre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Prend acte du rendu-compte du Président du conseil départemental dans le cadre de sa délégation d'attributions en matière de commande publique, de gestion du contentieux, des assurances et en matière financière ;

Prend acte qu'une information à la commission permanente sera faite dans le cadre de ces délégations.

(c.f. annexes pages 288 à 304)

V. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX VOEUX

- ⇒ **Vœu déposé par les trois groupes Ardèche Génération terrain, Proximité au cœur de l'Ardèche et Ardèche à Gauche :**
- Réouverture aux voyageurs de la rive droite du Rhône / le Département demande à l'Etat de donner son feu vert - **Rapporteur : Monsieur Max TOURVIEILLE**

M. le Président, Olivier AMRANE

Je remercie les groupes d'avoir co-signé ce premier vœu. Je laisse la parole à Max TOURVIEILLE, puis il y aura un complément d'Ardèche à gauche pour ce vœu commun.

M. Max TOURVIEILLE

« Réouverture aux voyageurs de la rive droite du Rhône / le Département demande à l'Etat de donner son feu vert

Depuis des années, les Ardéchois gardent espoir de pouvoir monter dans un train de voyageurs.

L'Ardèche reste le seul Département de France qui ne bénéficie pas de ce service.

Depuis 2021, l'ensemble du territoire se mobilise pour la réouverture au plus vite de la rive droite. Tous les partenaires travaillent activement à ce même objectif pour les futurs voyageurs.

Sur la base d'études préalables réalisées, avec le nombre potentiel de passagers et le chiffrage des travaux nécessaires, complétées d'avant-projet technique d'aménagement en gare, une enveloppe de 2 millions d'euros a été déblocuée.

Malheureusement, plusieurs informations portées à connaissance laissent penser que des contraintes administratives nationales viennent à nouveau contraindre le calendrier des partenaires locaux.

D'une part, ces projets sont soumis à plusieurs études 4 saisons à la demande de l'autorité environnementale pour lesquelles la Région Occitanie a obtenu des dérogations. Ces études, dont on peut interroger la pertinence, sont de nature à entraîner de graves retards.

D'autre part, le contrat de plan Etat – Région 2023-2027, outil d'aménagement du territoire, dont la négociation du volet mobilité entre dans sa phase active, ne semble pas programmer d'accompagnement pour la réouverture de lignes ferroviaires, s'agissant notamment de l'aménagement de la gare du Teil.

Alors, combien de temps vont devoir encore attendre les Ardéchois ?

Dans un contexte où les habitants plébiscitent le retour du train, où le changement climatique exige de pouvoir privilégier, lorsque c'est possible, les transports collectifs, ces obstacles et ces tergiversations ne sont plus acceptables pour nos territoires.

Le Département de l'Ardèche demande donc solennellement à l'État de :

- réaffirmer son soutien réel au projet de réouverture de la rive droite au transport ferré de voyageurs,
- d'accorder une dérogation aux études 4 saisons telle que l'Occitanie a pu en bénéficier afin de pouvoir engager sans délais les travaux d'aménagement nécessaires à cette ouverture,
- d'inscrire au CPER les moyens financiers nécessaires à cette opération ».

INTERVENTIONS

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Je laisse la parole au député Hervé SAULLIGNAC, qui a vu Clément BEAUNE dans la semaine.

M. Hervé SAULLIGNAC

Nous voterons ce vœu puisque nous en sommes signataires.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le ministre des Transports mardi, puis la présidente de la Région Occitanie Carole DELGA mercredi et d'échanger avec le Directeur des infrastructures ferroviaires du ministère mercredi également.

Le ministre des Transports mentionne des discussions compliquées avec la Région sur le volet mobilité du Contrat de plan Etat Région. Ce n'est pas lié aux questions au sujet du Teil. Pour les contrats de mobilité d'une Région comme Auvergne Rhône-Alpes, ce sont d'abord des questions du type Lyon – Turin et des questions complexes concernant l'agglomération lyonnaise. La question teilloise est secondaire et presque accessoire.

A cet égard, le ministre des Transports confirme qu'il n'est pas du tout opposé, qu'il est même favorable à la réouverture le plus rapidement possible de la gare du Teil et à la possibilité de faire remonter des voyageurs ardéchois en gare du Teil pour partir en direction du sud (Pont-Saint-Espirit, Avignon et Nîmes).

Par ailleurs, la présidente de la Région Occitanie m'indique et le ministre confirme qu'une dérogation n'est pas nécessaire pour la gare du Teil puisque l'Etablissement public de sécurité ferroviaire a déjà donné son accord dès lors que des trains viennent jusqu'au Teil, même s'ils ne prennent pas de voyageurs. L'autorisation de circuler, de rentrer en gare du Teil, de se retourner et de repartir étant déjà accordée, le seul obstacle qui demeure est de réaliser des travaux sur la gare du Teil pour sécuriser l'accès des voyageurs, notamment sécuriser les quais de sorte que les voyageurs n'aient pas à traverser les voies. C'est tout ce qu'il reste à faire.

L'idéal serait que tout ceci soit inscrit au volet mobilité du CPER et je pense utile d'en faire la demande à l'Etat à travers ce vœu. Monsieur le Président, en tant que membre de l'exécutif de la Région, il me semble utile que vous informiez le président de la Région que ce vœu s'adresse aussi à lui d'une certaine manière dans le sens où nous souhaitons voir son engagement confirmé par la mise en œuvre des travaux le plus rapidement possible, puisqu'il semblerait que rien n'y fasse obstacle.

M. le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres prises de parole sur Le Teil ?

Les élus locaux sont extrêmement mobilisés.

M. Ronan PHILIPPE

Je voudrais évoquer le nord de l'Ardèche. Quand on parle de rive droite, il ne faut pas s'arrêter à un secteur départemental, le nord est aussi très concerné, avec une ligne de Lyon jusqu'à Peyraud. Il est très important de l'intégrer dans la démarche.

Nous évoquions tout à l'heure le franchissement du pont, mais toutes les mobilités permettant de réduire le nombre de voitures faciliteront aussi les conditions de vie dans ce territoire. Quand on parle de rive droite, il y a aussi un enjeu primordial à intégrer le secteur nord de l'Ardèche.

M. Hervé SAULIGNAC

Ronan PHILIPPE a raison et j'aurais dû préciser que ce grand projet de réouverture se décline en plusieurs séquences. Le vœu porte sur ce qui est « le plus facile », c'est-à-dire la gare du Teil. C'est le plus simple et ce qui peut être fait à court terme. La deuxième étape vise un tronçon Le Teil – Romans, qui est beaucoup plus compliqué, cela donne lieu à des études « quatre saisons », cela nécessitera de gros investissements. Le volet mobilité doit inscrire des crédits d'études pour ce tronçon.

Et il y a une demande de la part de la Métropole Lyonnaise que des trains redescendent au sud de l'agglomération pour faire la jonction avec le nord de l'Ardèche ; c'est également long et compliqué. Si les crédits d'études ne sont pas inscrits dans le volet mobilité du CPER, rien ne se passera. Il ne faut pas oublier en effet que l'enjeu est la réouverture totale de la rive droite, notamment pour les habitants du nord Ardèche.

M. le Président, Olivier AMRANE

Nous partageons tous ces principes.

M. Olivier PEVERELLI

Le vœu mentionne la dérogation concernant l'étude d'impact « quatre saisons » ; or, Hervé SAULIGNAC indique que la dérogation existe déjà, l'étude n'est donc plus obligatoire. C'est le premier élément et il est de taille parce que c'était l'objet de notre discussion l'été dernier. Le ministre confirme que cette étude n'est plus obligatoire puisque la dérogation est écrite concernant la gare du Teil.

Deuxièmement, les études d'implantation des quais ont été effectuées.

Je ne vois donc plus d'obstacle à ce que ces travaux débutent en 2024. C'est la grande nouvelle du jour, puisque cela signifie qu'en septembre 2024, les Ardéchois pourront se rendre en train à Avignon, à Nîmes et bien au-delà.

C'est ce que je comprends puisque, compte tenu de la nature des travaux qui nous ont été présentés, cela ne nécessitera que quelques mois. C'est une grande nouvelle.

J'espère que ce vœu confirmera tous ces éléments. Le courrier du ministre précisera certainement que toutes ces dérogations ont été obtenues.

M. le Président, Olivier AMRANE

Ce vœu va dans le bon sens et sera bien sûr voté. Néanmoins, je le dis parce que les représentants de la presse sont présents, nous ne pouvons pas nous permettre d'annoncer que le train sera rouvert en 2025, même si c'est bien sûr notre souhait le plus profond avec ce vœu commun.

La seule certitude aujourd'hui, c'est qu'il n'y a qu'un seul facteur bloquant. Nous n'avons pas encore de courrier de la part de Clément BEAUNE selon lequel nous avons une dérogation. Si j'obtiens ce courrier, aucun problème.

Pour éviter de faire croire que tout le département va revenir avec des trains de voyageurs, nous commençons avec ce qui est faisable et, une fois la pompe amorcée, nous relancerons la machine avec le reste.

Il faut nous mobiliser pour supprimer la mention du CPER mobilité selon laquelle il n'y aura pas de nouvelle ouverture de ligne. C'est l'esprit de ce vœu. Dans le CPER, actuellement, il est inscrit noir sur blanc qu'il n'y aura pas de création de nouvelle ligne, c'est ce qui nous inquiète.

Habituellement, le problème est lié au financement ; aujourd'hui, ce n'est pas le financement le problème, les fonds sont prêts à la Région (2 M€) et, cela a été vu avec les services SNCF Réseau, tout est prêt pour la mise en sécurité de la gare.

Le seul obstacle est l'étude environnementale à réaliser sur la voie que l'Etat nous a imposée lorsque nous avons voulu démarrer les travaux pour donner accès aux voyageurs du Teil en août prochain. Une étude « quatre saisons » dure minimum un an. Je féliciterai nos parlementaires s'ils arrivent à faire évoluer la situation.

Si une dérogation est possible, que cela nous soit confirmé par écrit, que ce soit envoyé à la Région, que cette ligne soit effacée du CPER et cela partira. Les financements sont prêts et si nous n'avions pas la volonté de le faire, nous vous l'aurions dit depuis longtemps.

Ce vœu vise à interpellier l'Etat. Lorsque le président de la République est venu dans le nord Ardèche, je lui ai remis un courrier dans le même esprit, soulignant qu'il annonçait l'ouverture de petites lignes sur TF1, mais que lorsque la volonté était là localement, cela ne fonctionnait pas.

Je lui ai donné les éléments. Je comprends que ce soit difficile depuis Paris, mais localement, tout est prêt et ce n'est pas un problème de financement. Cela réduirait un peu les inégalités sur le département.

Nous sommes le seul département de France à n'avoir ni train, ni autoroute, nous n'avons qu'une seule route nationale, la 102. Pour une fois que quelque chose est prêt à démarrer, on nous impose une étude.

Je pense que nous serons capables d'annoncer la réouverture ensemble, mais pour l'instant il faut rester dans la réserve. Si la presse parle de réouverture prochaine dans les journaux, cela suscitera des mécontentements, même si c'est notre plus profonde volonté.

M. Hervé SAULLIGNAC

Il y a un sujet à éclaircir, il va falloir repérer qui dit vrai et qui ment dans cette affaire. Le service des transports du ministère me dit que les études portent :

- 1) Sur les projets de nouvelle ligne ; or, jusqu'au Teil, ce n'est pas une nouvelle ligne ;
- 2) Sur les gares qui sont fermées ; or, la gare du Teil est une gare ouverte, autorisée par l'Etablissement public de sécurité ferroviaire, elle n'est donc pas concernée par les études.

Qui bluffe ? Je l'ignore mais je vais continuer à approfondir la question pour essayer de comprendre. Le ministère me dit clairement que les trains circulent et viennent y tourner, y compris des TGV semble-t-il. Ce n'est pas une nouvelle ligne.

M. le Président, Olivier AMRANE

Pourquoi demandent-ils une étude dans ce cas ?

M. Hervé SAULLIGNAC

Je l'ignore. C'est une ligne totalement autorisée, la preuve en est que des trains y circulent. Nous n'allons pas réaliser une étude pour autoriser des trains à y passer alors qu'ils y passent déjà.

M. le Président, Olivier AMRANE

C'est le paradoxe.

M. Hervé SAULLIGNAC

L'Occitanie en revanche est coincée car ils ont des études à mener sur des gares qui ont été fermées et qu'ils veulent rouvrir. Ce sont des études « quatre saisons », cela dure deux ans, c'est très long. Ce n'est pas le cas pour Le Teil. Le ministère dit très clairement que rien n'empêche de démarrer les travaux.

La Région a en effet prévu le budget d'aménagement des quais, je lui en fais crédit, c'est une très bonne chose. Il faut maintenant les mettre en œuvre.

M. le Président, Olivier AMRANE

Je vous demande de vous prononcer sur ce vœu.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

✓ **Le vœu a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (34) :**

Groupes Ardèche Génération Terrain (16), Proximité au cœur de l'Ardèche (2) et Ardèche à Gauche (16).

⇨ **Vœu déposé par le Président du Conseil départemental :**

➤ Soutenons la candidature des Alpes françaises à l'organisation des JO d'hiver 2030 !
Rapporteur : Monsieur Laurent MARCE

M. Laurent MARCE

« Soutenons la candidature des Alpes françaises à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'hiver 2030 !

Les deux Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent depuis plusieurs mois sur une candidature à l'organisation des JOP d'hiver 2030.

Après de longues discussions, la France est désormais l'unique candidature retenue pour être en dialogue ciblé avec le Comité international olympique (CIO). Sauf catastrophe, cela signifie donc que les deux Régions accueilleront les Jeux olympiques d'hiver en 2030, pour la quatrième fois de son histoire après Chamonix 1924, Grenoble 1968 et Albertville 1992.

Pour l'emporter, le dossier portait l'idée que ces JOP étaient inscrits pleinement dans l'adaptabilité au changement climatique et qu'il était essentiel de préparer la montagne de demain.

Le CIO lui-même a précisé : « La vision du projet, qui ambitionne de redynamiser les Alpes du Nord et les Alpes du Sud en tant que destinations touristiques phares pour les sports d'hiver, grâce à l'adoption d'une stratégie plus durable pour les sports d'hiver dans le contexte du changement climatique ».

Pour réussir cette candidature, il a fallu l'alignement et la détermination de tous : Etat, Régions, Départements, communes, acteurs de la montagne, etc.

Ainsi, il est important de montrer par ce voeu le soutien de l'Ardèche à cette candidature car ces JOP sont toujours une occasion unique, c'est un moment exceptionnel, festif, sportif, de dimension mondiale. Ils permettent de relancer l'activité sportive et des retombées économiques importantes bénéficiant aux territoires ».

INTERVENTIONS

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce vœu ?

M. SAULIGNAC

Ce vœu est un peu singulier. Il indique que la France est désormais l'unique candidature et que les deux Régions vont accueillir les Jeux Olympiques de 2030, que pour réussir cette candidature, il a fallu la détermination de tous et qu'il est donc important de démontrer le soutien de l'Ardèche à cette candidature. Il faudrait savoir.

Soit la candidature a été acceptée et le sujet est derrière nous, soit elle n'a pas été acceptée et il faut la soutenir. C'est comme si l'on nous demandait de soutenir la candidature de la grotte Chauvet pour être inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, alors que nous avons obtenu son inscription il y a dix ans.

J'attire votre attention sur le caractère « exotique » de ce type de vœu. Personne n'est contre les Jeux Olympiques, nous serions ravis de les accueillir, mais c'est fini, c'est acté, c'est la seule candidature.

M. le Président, Olivier AMRANE

Nous ne sommes pas dans l'esprit de faire du marketing. La décision finale du CIO va paraître en juillet. Certes, la candidature des Alpes françaises est la seule à ce jour, mais, dans un esprit de solidarité de l'ensemble des Départements d'Auvergne Rhône-Alpes, il est important de soutenir cette candidature.

Celle-ci ne sera validée qu'en juillet. Le dossier est scrupuleusement examiné, il y a des allers-retours avec Val d'Isère, ils sont en train de sortir Isola 2000. Il faut une vraie mobilisation des acteurs.

On pourrait se demander ce que l'Ardèche vient faire dans les Jeux Olympiques, puisqu'elle n'est pas touchée directement. J'ai vu Vincent JAY, champion olympique qui suit ce dossier pour la Région, et nous pouvons imaginer que des stages d'entraînement d'équipes de France se déroulent sur la montagne ardéchoise et d'autres territoires en perspective des Jeux Olympiques.

Je ramène cela à la chance d'accueillir des Jeux Olympiques dans notre région, tout simplement. Ce vœu est partagé avec les collègues, ce n'est pas seulement pour faire plaisir à Christian FEROUSSIER. C'est surtout l'histoire de notre région. Nous avons reçu trois Jeux Olympiques et Paralympiques dans notre région : en 1924 à Chamonix, en 1968 à Grenoble et en 1992 à Albertville.

Mais c'est surtout pour transmettre les valeurs du sport et de l'olympisme. C'est un élan de fête avec les clubs, les associations, les bénévoles, les sportifs de haut niveau. A travers le sport, le regard sur le handicap change. Avec toutes les épreuves paralympiques, je trouve que c'est un bel événement.

Pour ces raisons, il me semble bien de soutenir cette démarche. C'est plus à travers l'esprit olympique de fédérer et de rassembler. Nous avons quelques champions locaux, peut-être que des jeunes y participeront. C'est un élan de solidarité auprès de nos collègues. La Savoie et la Haute-Savoie sont concernées au premier chef et ont délibéré. D'autres Départements vont faire de même. Nous voulions émettre un vœu de soutien fort pour cette candidature des Alpes françaises, donc avec la Région PACA également.

M. Max TOURVIELHE

C'est une chance que ces Jeux Olympiques puissent se dérouler en France et, en plus, dans notre région. Cela serait un signal fort que les trois groupes et l'ensemble des élus de cette assemblée encouragent d'un commun accord cette candidature et montrent leur satisfaction commune à accueillir ces Jeux Olympiques sur la région Auvergne Rhône-Alpes, d'autant que l'Ardèche en aura forcément des répercussions positives.

M. le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Nous passons au vote.

Le vœu est adopté à la majorité, le groupe *Ardèche à gauche* n'ayant pas participé au vote.

Le groupe *Ardèche à gauche* (16) ne prenant pas part au vote.

✓ **Le vœu a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (18) :**

Groupes *Ardèche Génération Terrain* (16) et *Proximité au cœur de l'Ardèche* (2).

**VI. FIN DE SEANCE ET PROPOS CONCLUSIFS DU PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

M. le Président, Olivier AMRANE

Merci à toutes et tous. Je vous donne rendez-vous le 8 mars pour une assemblée plénière et une commission permanente.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

🌀 🌀 🌀

La séance est levée à 17h19

🌀 🌀 🌀

Privas, le 8 décembre 2023

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2023
BUDGET PRIMITIF 2024 INVESTIR POUR L'AVENIR

VOEU

Vœu déposé par les trois groupes « Ardèche Génération Terrain », « Proximité au cœur de l'Ardèche » et « Ardèche à Gauche ».

Rapporteur : Monsieur Max TOURVIELLE.

Objet : Vœu relatif à la réouverture aux voyageurs de la rive droite du Rhône : le Département demande à l'Etat de donner son feu vert.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE,

Réuni en séance publique, le 8 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (34) :

Groupes « Ardèche Génération Terrain » (16), « Proximité au cœur de l'Ardèche » (2)
et Ardèche à Gauche » (16)

le voeu suivant :

Réouverture aux voyageurs de la rive droite du Rhône : le Département demande à l'Etat de donner son feu vert

Depuis des années, les Ardéchois gardent espoir de pouvoir monter dans un train de voyageurs.

L'Ardèche reste le seul Département de France qui ne bénéficie pas de ce service.

Depuis 2021, l'ensemble du territoire se mobilise pour la réouverture au plus vite de la rive droite. Tous les partenaires travaillent activement à ce même objectif pour les futurs voyageurs.

Sur la base d'études préalables réalisées, avec le nombre potentiel de passagers et le chiffrage des travaux nécessaires, complétées d'avant-projet technique d'aménagement en gare, une enveloppe de 2 millions d'euros a été débloquée.

Malheureusement, plusieurs informations portées à connaissance laissent penser que des contraintes administratives nationales viennent à nouveau contraindre le calendrier des partenaires locaux.

D'une part, ces projets sont soumis à plusieurs études 4 saisons à la demande de l'autorité environnementale pour lesquelles la Région Occitanie a obtenu des dérogations. Ces études, dont on peut interroger la pertinence, sont de nature à entraîner de graves retards.

D'autre part, le contrat de plan Etat – Région 2023-2027, outil d'aménagement du territoire, dont la négociation du volet mobilité entre dans sa phase active, ne semble pas programmer d'accompagnement pour la réouverture de lignes ferroviaires, s'agissant notamment de l'aménagement de la gare du Teil.

Alors, combien de temps vont devoir encore attendre les Ardéchois ?

Dans un contexte où les habitants plébiscitent le retour du train, où le changement climatique exige de pouvoir privilégier, lorsque c'est possible, les transports collectifs, ces obstacles et ces tergiversations ne sont plus acceptables pour nos territoires.

Le Département de l'Ardèche demande donc solennellement à l'État de :

- réaffirmer son soutien réel au projet de réouverture de la rive droite au transport ferré de voyageurs,
- d'accorder une dérogation aux études 4 saisons telle que l'Occitanie a pu en bénéficier afin de pouvoir engager sans délais les travaux d'aménagement nécessaires à cette ouverture,
- d'inscrire au CPER les moyens financiers nécessaires à cette opération.

Pour les élus du groupe « Ardèche, Génération Terrain », Le président, Max TOURVIELLHE.

Pour les élus du groupe « Proximité au cœur de l'Ardèche », Le Président Christian FEROUSSIER et Julie SICOIT-ILLOZER.

Pour les élus du groupe « Ardèche à Gauche », Le président, Hervé SAULLIGNAC.

Le Président du Conseil départemental
de l'Ardèche,



Olivier AMRANE

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
Service Assemblées et Relation à l'Usager

Privas, le 8 décembre 2023

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2023
BUDGET PRIMITIF 2024 INVESTIR POUR L'AVENIR

VOEU

Déposé par Monsieur le Président du Conseil Départemental, M. Olivier AMRANE.

Rapporteur : Monsieur Laurent MARCE.

Objet : Vœu relatif au soutien de la candidature des Alpes françaises à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'hiver 2030.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE,

Réuni en séance publique, le 8 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Le groupe « Ardèche à Gauche » ne prenant pas part au vote,

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (18) :

Groupes « Ardèche Génération Terrain » (16) et « Proximité au cœur de l'Ardèche » (2)

le vœu suivant :

Soutenons la candidature des Alpes françaises à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'hiver 2030 !

Les deux Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent depuis plusieurs mois sur une candidature à l'organisation des JOP d'hiver 2030.

Après de longues discussions, la France est désormais l'unique candidature retenue pour être en dialogue ciblé avec le Comité international olympique (CIO).

Sauf catastrophe, cela signifie donc que les deux Régions accueilleront les Jeux olympiques d'hiver en 2030, pour la quatrième fois de son histoire après ChamoniX 1924, Grenoble 1968 et Albertville 1992.

Pour l'emporter, le dossier portait l'idée que ces JOP étaient inscrits pleinement dans l'adaptabilité au changement climatique et qu'il était essentiel de préparer la montagne de demain.

Le CIO lui-même a précisé : « la vision du projet, qui ambitionne de redynamiser les Alpes du Nord et les Alpes du Sud en tant que destinations touristiques phares pour les sports d'hiver, grâce à l'adoption d'une stratégie plus durable pour les sports d'hiver dans le contexte du changement climatique ».

Pour réussir cette candidature, il a fallu l'alignement et la détermination de tous : Etat, Régions, Départements, communes, acteurs de la montagne, etc.

Ainsi, il est important de montrer par ce vœu le soutien de l'Ardèche à cette candidature car ces JOP sont toujours une occasion unique, c'est un moment exceptionnel, festif, sportif, de dimension mondiale. Ils permettent de relancer l'activité sportive et des retombées économiques importantes bénéficient aux territoires.

Le Président du Conseil départemental
de l'Ardèche,



Olivier AMRANE